This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138548 2

9/12/41 3642

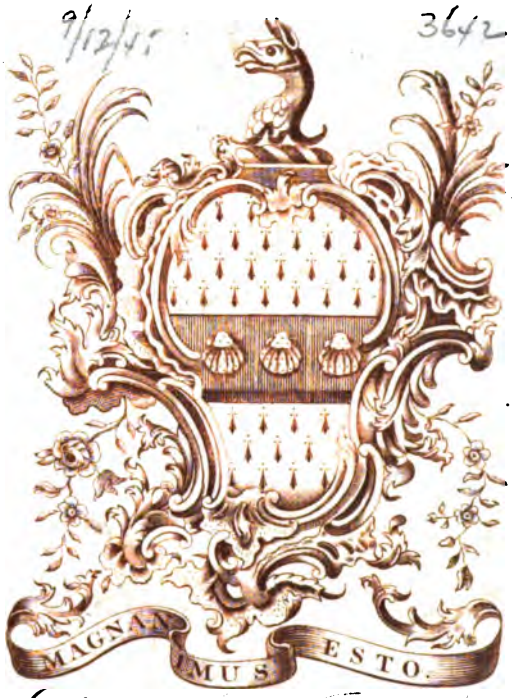

Edward V. Ingraham

MÉLANGES

D'HISTOIRE,

DE LITTÉRATURE, etc.

MÉLANGES

D'HISTOIRE,

DE LITTÉRATURE, etc.

TIRÉS

D'UN PORTE-FEUILLE.

1809.

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
314984B
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1945 L

MÉLANGES

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE, &c.

SUR ABEILLARD, HÉLOÏSE

ET

L'ABBAYE DU PARACLET.

Comme on a déjà beaucoup écrit sur les amours et les malheurs d'Abeillard et d'Héloïse (1), il seroit aussi fastidieux qu'inutile de répéter ce qui a été dit par d'autres ; mais il est permis de suppléer à ce qu'ils ont omis, et de rectifier les inadvertances qui ont pu leur échapper. Les deux lettres suivantes, adressées en 1787, par M. de**** à un de ses amis, et que M. de**** a

(1) La première édition des OEuvres d'Abeillard et d'Héloïse, imprimée à Paris en 1616, est intitulée ainsi : *Petri Abælardi, filosofi et theologi abbatis Ruyensis et Heloisæ conjugis ejus, primæ Paracletensis abbatissæ, opera nunc primum edita manuscripti Francisci Ambæsii.* Parisiis sumptibus Nicolai Buon 1616, in-4°.

eu la bonté de me communiquer, me paroissent propres à remplir cet objet. Elles complètent en même-temps l'histoire du Paraclet, dont elles conservent des traditions et des faits que la destruction de ce monastère feroit oublier, si on ne les consignoit quelque part.

Première Lettre.

Juin 1787.

Vous desirez que je rassemble les diverses réflexions que vous m'avez entendu faire sur les aventures d'Abeillard et d'Héloïse. Je n'aurai pas grand mérite à vous satisfaire, puisque vous ne me prescrivez qu'une tâche facile. Je desire seulement que les discussions dans lesquelles je vais entrer, ne vous ennuient pas; car les objets qui intéressent quelquefois dans la conversation, sont fastidieux à la lecture.

Pour l'intelligence de ce qui suit, il est à propos de rappeler que Pierre, surnommé Abeillard à cause des agrémens de son langage, naquit en 1079, au bourg du Palais, près de Clisson en Bretagne; que son père, qui étoit militaire, et dit-on d'une famille distinguée, se nommoit Béranger et sa mère Luce; qu'Héloïse, ou plutôt Louise, vit le jour probable-

ment à Paris, en 1100 ou 1101 ; qu'elle perdit son père, et sa mère qui s'appeloit Hersinde, pendant son bas âge ; qu'un oncle nommé Hubert, et non pas Fulbert, précédemment chapelain ou aumônier du Roi Henri Ier ou Philippe Ier, et alors chanoine de la cathédrale de Paris, se chargea d'Héloïse, et que rien ne prouve qu'elle étoit de la maison de Montmorenci, ainsi qu'on l'a avancé.

Abeillard étoit parvenu à se faire une réputation prodigieuse, et à passer pour un grand Philosophe, par le malheureux talent de disputer sur des abstractions et de vaines subtilités théologiques ; mais tel étoit le genre d'esprit du douzième siècle : d'un autre côté, il étoit aimable, faisoit des chansons que les François ont aimées dans tous les temps, et les chantoit, dit-on, d'une manière ravissante. Il voit par hasard Héloïse, ou entend parler avec éloge de son esprit et de ses attraits, et ne néglige rien pour se rapprocher d'elle : il sait que l'oncle est un vieil avare ; il le tente par l'offre d'une pension considérable, et se fait recevoir dans sa maison. Le chanoine exige qu'Abeillard se charge, par-dessus le marché, d'instruire sa nièce, et même de la châtier si elle profite mal de ses leçons, idée singulière

qui ne pouvoit entrer que dans la tête d'un imbécille. L'instruction d'Héloïse fut si bien suivie dans tous les genres, qu'en peu de mois elle se trouva très-savante, et grosse. Alors son amant, pour la soustraire au ressentiment d'Hubert, l'enlève et la conduit chez une de ses sœurs nommée Denise, et mariée en Bretagne, où elle accouche d'un enfant mâle, si beau qu'elle le nomme *Astralabe*, c'est-à-dire *Astre brillant*.

L'auteur de la vie d'Héloïse et d'Abeillard (placée à la tête de leurs lettres), faute de s'être donné la peine de rapprocher les circonstances, et de présenter les faits dans l'ordre chronologique, répand sur les événemens dont il parle, une confusion qu'on va tâcher de dissiper, à l'aide d'une particularité qui s'est conservée : Héloïse avoit dix-sept ou dix-huit ans lorsque Abeillard la connut; ce fut donc en 1117 ou 1118, et la suite prouvera qu'il faut placer sa fuite en Bretagne, et ses couches dans le courant de cette dernière année, au plus tard.

Abeillard, revenu à Paris, pour reprendre son école, apprend qu'Hubert, furieux d'avoir été trompé, médite contre lui une vengeance éclatante : il va le trouver, et le calme en promettant d'épouser Héloïse. Alors celle-ci, n'é-

coutant qu'un amour romanesque, se refuse au mariage, alléguant qu'elle est assez honorée d'être la maîtresse d'Abeillard ; et qu'elle ne veut pas l'exposer, en devenant sa femme, aux inconvéniens du ménage, et à perdre le revenu considérable qu'il tiroit de ses écoliers. Pour comprendre cette dernière raison, il faut savoir que dans ce siècle d'ignorance, le clergé s'étoit arrogé exclusivement le droit d'enseigner et de diriger les écoles, et ne permettoit d'en ouvrir qu'aux ecclésiastiques, ou du moins à des célibataires, par la facilité qu'ils avoient de devenir prêtres. Enfin, l'expédient d'un mariage secret concilia tout : Hubert fut ou parut satisfait, Héloïse logea chez lui ; Abeillard prit un appartement dans un autre quartier de Paris, et continua ses leçons publiques, ne voyant que rarement sa femme.

Jusques-là les aventures d'Abeillard et d'Héloïse se réduisent à une affaire de galanterie, terminée par un mariage, et ne méritent pas d'être distinguées d'une foule d'intrigues du même genre ; mais le sort de ces deux époux ne tarda pas à prendre un caractère réellement tragique. Des bavardes du cloître Notre-Dame s'avisent de trouver étrange qu'un chanoine souffre que sa nièce ait la réputation d'être la

concubine d'un professeur. Hubert, pour faire cesser ces propos, assure qu'Héloïse est mariée. Celle-ci, de même qu'Abeillard, démentent de leur côté les discours de l'oncle. Ces assertions contradictoires aigrissent respectivement les esprits, et le chanoine irrité maltraite sa nièce. La déclaration du mariage finissoit tout; mais Abeillard s'y refuse, et sa femme habituée à s'oublier pour lui, adopte son opinion : elle sort furtivement une seconde fois de chez son oncle, pour s'aller cacher, déguisée en religieuse, dans le couvent d'Argenteuil, à deux lieues de Paris.

Ces incidens fâcheux, et qu'il étoit si facile de prévenir, permettent de soupçonner qu'Abeillard aimoit moins Héloïse qu'il n'en étoit aimé; quoi qu'il en soit, Hubert, transporté de rage, assemble ses parens, et leur inspire les sentimens de vengeance qui l'animent : rien ne fait mieux connoître la férocité des mœurs de ce temps que leur résolution : ils conviennent qu'il faut punir à-la-fois Abeillard et Héloïse; que cinq d'entre eux s'introduiront de nuit chez lui; que les quatre plus vigoureux le saisiront, tandis que le dernier, muni d'un rasoir, le rendra incapable de satisfaire à l'avenir ses desirs. Un valet gagné

leur facilite les moyens d'exécuter leur barbare projet, et le coup fait, ils prennent la fuite. La justice ne peut se saisir que d'un seul des coupables et du perfide domestique, qu'elle condamne l'un et l'autre à la peine du talion, et à avoir les yeux crevés ; elle prononce en même-temps la confiscation des biens des autres complices, notamment d'Hubert, et elle les adjuge, non à leur victime, mais à l'église, peut-être par la seule raison que le cruel chanoine étoit ecclésiastique. La suite prouvera que ce fut pour Abeillard le comble du malheur que de survivre à sa mutilation, qui ne lui laissa que des jours abreuvés d'amertume. Il sentit le ridicule auquel sa situation pouvoit l'exposer dans le monde : il résolut d'en sortir et de se faire moine ; mais comme il avoit la foiblesse d'être jaloux, il exigea qu'Héloïse embrassât elle-même la vie religieuse, pour laquelle elle ne dissimula pas son aversion. C'est sur-tout ici que l'auteur de la vie d'Héloïse et d'Abeillard accumule les anachronismes. Il rapporte la profession monastique de la première, en ajoutant qu'elle avoit alors vingt-deux ans. Cette profession doit donc se rapporter à l'année 1122, de même que celle d'Abeillard, qui ne prononça ses vœux qu'après

ceux de sa femme. Le même écrivain fait condamner postérieurement le livre d'Abeillard *sur la Trinité*, par le concile de Soissons, en 1120. Ce désordre disparoîtra par les rapprochemens suivans, qui semblent mettre les faits à leur vraie place.

Il résulte de ce qu'on a dit plus haut, qu'Abeillard revint de Bretagne à Paris à la fin de 1118 ou au commencement de 1119; c'est donc à cette dernière année qu'il faut rapporter la mutilation d'Abeillard et sa retraite à Saint-Denis où il devoit faire un noviciat d'un an au moins; mais ce noviciat fut interrompu par la nécessité d'aller défendre ses opinions au concile de Soissons, où Adam, abbé de Saint-Denis, conduisit lui-même son novice, qui fut condamné (1) et gardé comme prisonnier dans l'abbaye de Saint-Médard. Il revint ensuite à Saint-Denis. Comme il est notoire qu'Abeillard ne prononça ses vœux, et ne reçut l'ordre de prêtrise qu'après la pro-

(1) Les auteurs de la *Gallia Christiana*, tome 12 de l'édition de 1770, assurent que Saint Bernard et Saint Norbert, ayant cru remarquer dans les écrits et dans l'enseignement d'Abeillard, des articles repréhensibles, le firent dénoncer et condamner au concile de Soissons.

fession d'Héloïse, en 1122, on est fondé à conjecturer que celle-ci, en raison de sa répugnance, différa environ deux ans de se lier au cloître.

On peut juger que malgré beaucoup d'esprit, Abeillard avoit un caractère ardent et opiniâtre; il s'étoit déjà brouillé avec Guillaume de Champeaux, son maître; il se brouilla de même avec les moines de Saint-Denis, ses confrères, à propos d'une vaine querelle sur le Saint dont l'Abbaye portoit le nom, mais sur-tout parce qu'il trouvoit leur genre de vie scandaleux. Pour rétablir la paix dans le monastère, il fallut en faire sortir Abeillard, et l'envoyer dans une petite maison solitaire qui en dépendoit. Son ancienne renommée attire bientôt dans cette retraite un assez grand nombre de disciples, animés du desir de s'instruire. Rappelé ensuite à Saint-Denis, il recommence à censurer les moines, et renouvelle l'inutile et ridicule querelle au sujet de Saint-Denis l'Aréopagîte. Cette conduite ranime les anciennes haines; on l'emprisonne, ou du moins on l'en menace. Brouillé avec ses anciens amis Saint-Bernard et Adam, son abbé, il se trouvoit sans appui. Le dernier, sans doute embarrassé d'un Religieux

aussi turbulent qu'Abeillard, permit probablement qu'on le laissât échapper ; il s'enfuit de Saint-Denis, et se réfugia dans les états du comte de Champagne, d'abord au prieuré de Saint-Aigulfe de Provins, et ensuite près de Nogent-sur-Seine, dans un lieu très-sauvage qu'il surnomma *Paraclet*, c'est-à-dire, consolateur, et y fit bâtir un oratoire dédié à la Trinité. Le desir de s'instruire amena encore des étudians dans cette retraite où Abeillard éprouva de nouvelles agitations, produites soit par ses opinions théologiques et morales, ou par la haine de ses ennemis qui ne purent néanmoins l'empêcher d'être élu abbé de Saint-Gildas de Ruys, dans le diocèse de Vannes en Bretagne. Ce monastère n'étant pas réglé au gré du nouvel abbé, dont il est probable que le caractère s'aigrissoit de plus en plus, et devenoit, par cette raison, moins capable de ménagemens, il employa des moyens de réforme violens, et se vit bientôt en butte à la haine de ses moines.

Ceux de Saint-Denis s'étant fait adjuger le couvent d'Argenteuil, Héloïse, obligée d'en sortir, se trouvoit sans réfuge : ce fut alors qu'Abeillard lui écrivit pour lui proposer de venir au Paraclet avec quelques religieuses qui

s'étoient attachées à elle, et au nombre desquelles on comptoit deux nièces d'Abeillard : Agnès, qui fut prieure du Paraclet, et Agathe. Héloïse accepta la proposition d'Abeillard, qui se rendit de son côté au Paraclet, pour en mettre Héloïse en possession. Telle fut l'origine entre 1128 et 1130 (1) de cette abbaye, d'abord très-pauvre, mais que des donations faites à Héloïse par des Seigneurs voisins, mirent successivement dans l'aisance : à l'époque de sa suppression en 1790, ses revenus s'élevoient à trente mille livres de rentes.

Abeillard, revenu à Saint-Gildas, y reprit ses projets de réforme, qui portèrent l'aversion de ses moines au dernier degré d'exaspération ; ils tentèrent plusieurs fois de l'assassiner et de l'empoisonner. Fatigué à la longue des continuelles précautions qu'exigeoit sa sûreté, il quitta son abbaye, et revint au Paraclet ; mais la manie d'écrire sur des points de controverse, lui attira de nouveaux dé-

(1) Les religieuses d'Argenteuil en ayant été expulsées en 1127, Héloïse put se rendre au Paraclet à la fin de la même année, ou du moins au commencement de la suivante ; mais sans doute que la fondation ne fut décidée que postérieurement, c'est-à-dire, entre 1128 et 1130.

goûts : accusé d'hérésie, plusieurs propositions avancées dans ses ouvrages furent condamnées dans un concile provincial provoqué par lui-même et tenu en 1140 en présence du roi Louis-le-Jeune ; il auroit sans doute essuyé une violente persécution, si Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni (1), son ami, n'eût réussi à le raccommoder avec ses principaux ennemis, notamment avec Saint Bernard et le fameux Suger, alors abbé de Saint-Denis, et premier ministre de Louis VII. Pierre ne s'en tint pas à rendre ce service à Abeillard, il lui accorda en outre une retraite à Cluni. Mais cet infortuné n'en jouit pas long-temps ; sa santé, minée par les chagrins, s'étant dérangée, on l'envoya au prieuré de Saint-Maral, à Châlons-sur-Saône, pour changer d'air : il éprouva d'abord du soulagement ; mais une maladie cutanée, que Pierre-le-Vénérable nomme *Gratella* (dartre vive ou ulcères), le réduisit à l'état le plus fâcheux, et il mourut le 21 avril 1142, âgé de 63 ans. Héloïse obtint que ses restes fussent transportés et in-

(1) Il s'appeloit Maurice, et on assure qu'il étoit de la famille connue depuis sous le nom de Montboissier, en Auvergne.

humés au Paraclet : elle décéda plus de vingt ans après lui, en mai 1163 ou 1164, car il y a de l'incertitude sur le jour et sur l'année (1).

On apprend par un nécrologe ou obituaire du Paraclet, qu'Héloïse avoit recommandé aux prières de sa communauté les personnes qui lui étoient chères ; ce sont Hersinde, sa mère, Denise, sœur d'Abeillard, ses nièces Agnès et Agathe, enfin son oncle Hubert, auteur de ses plus grands malheurs : elle ne

(1) L'auteur de la vie de Pierre Abeillard, publiée en 1720 en deux volumes in-12, place la mort d'Héloïse au dimanche 17 mai 1164. L'inscription ajoutée en 1701 au bas de la sculpture de la Trinité dans l'église du Paraclet, la fixe au 16 mai 1163 ; une autre inscription, mise en 1779 sur la tombe d'Abeillard et d'Héloïse, semble consacrer la date du 22 mai 1163 ; enfin, des documens existant aux archives ont déterminé dom Cajot, dans le catalogue des abbesses du Paraclet, à supposer que Héloïse mourut le 17 mai 1163. On s'accorde à convenir qu'elle décéda un dimanche en mai 1163 ou 1164 : or, aucun dimanche ne tombe dans ces deux années ni le 17 ni le 22 mai, mais seulement le 16 mai 1164. Il paroît donc que la date la plus exacte est fournie par l'auteur de la vie d'Abeillard, qui n'a eu que le tort de confondre le jour du décès avec celui de l'inhumation, qui se fit probablement le lendemain lundi 17 mai 1164.

pouvoit donner un exemple plus éclatant de charité chrétienne.

Il est incontestable que ces époux malheureux ont moins dû leur célébrité à leur esprit et à leur savoir qu'à leurs adversités, et qu'ils seroient tombés dans l'oubli, comme tant d'autres de leurs contemporains, sans l'atroce barbarie du chanoine Hubert et de ses parens. Héloïse paroît avoir été trop éprise d'Abeillard, pour lui résister long-temps ; elle se plongea dans un abîme de malheurs, et ne cessa de se montrer la plus tendre, la plus sensible et la plus affectionnée des épouses. On croit qu'elle avoit sur son mari la même supériorité en justesse d'esprit qu'en matière de style. Les érudits ont remarqué que sa latinité a des graces naturelles, une précision, une pureté et une élégance qu'ils ne trouvent pas dans celle d'Abeillard.

Il est nécessaire d'ajouter une observation relative à Astralabe. On lit dans la vie d'Abeillard et d'Héloïse, que vers l'époque de leur mariage, ils perdirent cet enfant de l'amour : fait démenti par une lettre postérieure à la mort d'Abeillard, et qu'Héloïse adressa à Pierre-le-Vénérable ; on y lit : *Pour l'amour de Dieu, n'oubliez pas notre Astralabe. J'aime à croire*

que vous y prenez autant d'intérêt que moi. Faites en sorte de lui obtenir un canonicat de l'évêque de Paris, ou de quelque autre. Cette preuve qu'Astralabe survécut à son père, est sans réplique.

Seconde Lettre.

Paris, juillet 1787.

J'achève de satisfaire à vos questions sur Abeillard, Héloïse et le Paraclet. Arrivé le 30 juin à La Motte, superbe terre bâtie par l'abbé Terray, et possédée aujourd'hui par son neveu, intendant de Lyon, l'abbaye du Paraclet qui est dans le voisinage excita ma curiosité. J'y allai le 5 juillet avec madame Terray, et quelques autres personnes. Ce monastère, fondé entre 1128 et 1130, à une lieue de Nogent-sur-Seine, me paroissant offrir des objets intéressans, j'y retournai plusieurs fois. Madame de Rouci, qui est la vingt-neuvième abbesse depuis Héloïse, qui fut la première, voulut bien se prêter avec une grace infinie à toutes mes fantaisies; elle me permit d'entrer dans l'intérieur du couvent, dont la clôture n'est pas rigoureuse: elle m'ouvrit les archives, et aidé d'un bénédictin aussi estimable qu'ins-

truit, nommé dom Cajot (1), directeur du monastère, et qui avoit connu mon père, je me suis vu à portée de faire quelques recherches qui ont échappé à ceux qui ont écrit jusqu'ici sur Abeillard, Héloïse et le Paraclet.

Cette abbaye est située à 10 lieues de Troyes, dans la paroisse de Quincey, sur le ruisseau d'Arduçon, sur la route de Paris. Abeillard obtint le terrain d'Atton, évêque de Troyes. On raconte que lorsqu'il en prit possession, le site étoit entièrement sauvage; qu'il y construisit d'abord un oratoire avec des joncs et des branches d'arbres; qu'il n'étoit alors accompagné que d'un seul clerc; mais que ses écoliers, instruits du lieu de sa retraite, abandonnèrent les villes et leurs écoles pour se rapprocher de lui; qu'ils se bâtirent des cabanes près de la sienne, tirant leur nourriture des herbes que la campagne peut fournir, à la manière des anciens solitaires; que l'oratoire se trouvant trop petit, ils en élevèrent un plus grand avec de la pierre et du bois, qu'Abeillard nomma *Paraclet*, à

(1) Il a publié en 1787 un ouvrage rempli de vues utiles et d'érudition, sous le titre de *Recherches sur l'esprit primitif et sur les anciens colléges de l'ordre de Saint Benoît*, en deux volumes in-8°.

cause des consolations qu'il recevoit en ce lieu; mais que ce nouvel établissement lui attira, de la part d'Alberic et de Lotulphe, dont les écoles se désertoient pour augmenter la sienne, encore une persécution qui n'eut point de suite, parce qu'au moment où elle alloit s'animer, Abeillard, élu abbé de Saint-Gildas de Ruys, en Bretagne, partit pour s'y rendre, ne laissant que deux de ses amis au Paraclet, où il revint en 1128 pour y installer Héloïse, qui s'y établit avec huit ou dix religieuses attachées à son sort, depuis leur expulsion d'Argenteuil où elle étoit prieure; que leur pauvreté fut d'abord extrême, et qu'elles n'auroient pu subsister sans des secours d'argent qu'Abeillard leur fournit; dans la suite, Héloïse reçut beaucoup de donations. Une bulle du Pape Eugène III, expédiée en 1147 pour les confirmer, spécifie tous ces biens, et nomme les bienfaiteurs, parmi lesquels on remarque Thibaut, comte de Champagne, Henri, archevêque de Sens, et Atton, évêque de Troyes. Précédemment, Innocent II avoit, par une bulle de 1131, ratifié la cession du Paraclet à Héloïse, et mis le monastère, dit de la Sainte-Trinité, sous la protection du Saint-Siége, confirmant toutes ses possessions tant présentes

qu'à venir, à charge de payer tous les ans six écus au palais de Latran. Le même pontife accorda au Paraclet deux autres brefs; par le premier, qui est de 1136, il défend qu'on oblige à sortir du monastère les religieuses, pour aller recevoir ailleurs la bénédiction et la consécration. Le second approuve une donation faite par le prêtre Gundric. Le pape Lucius II donna aussi, en 1144, un bref semblable à celui de 1136. On suivit, dans l'origine, la règle de Saint-Benoit au Paraclet; mais peu après, Abeillard y ajouta des constitutions qui la modifièrent, d'après les représentations d'Héloïse: c'est ce qui lui a mérité le nom de *Maître* qu'on lui continue jusqu'à présent dans cette abbaye.

Je l'ai parcourue et examinée dans le plus grand détail. L'ancienne église, le cloître, la salle appelée le chapitre, et un dortoir bâtis par Héloïse subsistent encore avec leurs boiseries, semblables à toutes celles que vous avez vues dans les vieux édifices gothiques. Il y a dans l'ancienne église, qui est obscure et très-humide, un vilain autel de pierre, au pied duquel la tradition du monastère apprend que l'infortunée Héloïse alloit se prosterner plusieurs fois le jour, sans doute pour y pleurer les malheurs de son amant, devenu son mari,

et les siens. Leurs corps, d'abord inhumés dans un même cercueil de pierre, placé dans un caveau près de cet ancien autel, furent, dans la suite, changés de place, et même séparés; mais l'abbesse actuelle les a fait exhumer de nouveau, et transporter, en 1779, dans le chœur de la nouvelle église, au bas d'une mauvaise sculpture en pierre de la Trinité en trois personnes, qu'Abeillard fit ainsi représenter, pour se disculper d'une hérésie dont on l'accusa au concile de Soissons, en 1120. Cette sculpture, où je viens de vous faire pressentir que l'art ne surpasse pas la matière, est un bloc de pierre dans lequel on a taillé les trois personnes de la Trinité. Le Père tient le milieu, a en tête une couronne fermée, est revêtu d'un manteau, de l'attache duquel tombe un rouleau sur lequel on lit ces mots : *Filius meus es tu* (1); à sa droite est le Fils avec la couronne d'épines, soutenant des deux mains la croix appliquée contre sa poitrine; à sa gauche on lit sur une bande : *Pater meus es tu* (2). Le Saint-Esprit est à la gauche du Père, avec une couronne de branches d'olivier, les

(1) Vous êtes mon fils.

(2) Vous êtes mon père.

mains croisées sur la poitrine, et cette sentence sur une bande : *Ego utriusque spiraculum* (1).

Voici la traduction d'une inscription latine, placée en 1701, au-dessous de cette grossière sculpture, transportée dans la nouvelle église, vraisemblablement à la même époque.

« Pierre Abeillard, fondateur de cette abbaye, vivoit dans le 12e. siècle. Il se distingua par la profondeur de son savoir et par la rareté de son mérite; cependant il publia un traité de la Sainte Trinité, qui fut condamné par un concile tenu à Soissons, en 1120. Il se rétracta aussitôt, par une soumission parfaite, et pour témoigner qu'il n'avoit que des sentimens orthodoxes; il fit faire de cette seule pierre ces trois figures qui représentent les trois personnes divines dans une nature, après avoir consacré au Saint-Esprit cette église qu'il nomma Paraclet, par rapport aux consolations qu'il avoit goûtées pendant la retraite qu'il fit en ce lieu. Il avoit épousé Héloïse, qui en fut la première abbesse. L'amour qui avoit uni leur esprit durant leur vie, et qui se conserva dans leur

(1) Je suis une émanation de l'un et de l'autre.

« absence par des lettres les plus tendres et « les plus spirituelles, a réuni leurs corps dans « ce tombeau ».

Abeillard mourut le 21 avril 1142, âgé de soixante-trois ans; Héloïse mourut le 16 mai, 1163, âgée de soixante-trois ans, après avoir donné l'un et l'autre des marques d'une vie chrétienne et pénitente.

Les restes d'Abeillard et d'Héloïse sont renfermés, depuis juin 1779, dans un même coffre de plomb, séparés par une simple lame de ce métal, et recouverts par une tombe de marbre noir, chargé d'une inscription latine que je vais traduire :

« Ici gissent, sous ce marbre, Pierre Abeil- « lard, fondateur de ce monastère, et Héloïse « sa première abbesse. Autrefois célèbres par « leur savoir, leur esprit, leurs amours, les in- « fortunes de leur mariage, et leur pénitence, « nous devons croire qu'ils sont maintenant « réunis dans une félicité éternelle. Pierre « mourut le 21 avril 1142, et Héloïse le 16 mai « 1163. Cette tombe a été posée par les soins « de Charlotte de Rouci, abbesse du Paraclet, « en 1779 ».

Cette abbesse m'a dit que les ossemens d'Abeillard sont presque totalement réduits

en poussière, à l'exception du crâne qui est d'une épaisseur extraordinaire; que ceux d'Héloïse sont beaucoup mieux conservés; que son crâne est aussi fort épais, sa mâchoire entière, et garnie de dents d'une extrême blancheur. Il y en manque une, arrachée à l'époque de l'exhumation par l'abbé Pernitti (alors gouverneur du jeune Boulogne), qui l'a fait monter en bague : elle appartient actuellement à madame de Boulogne, dame de La Chapelle, terre voisine du Paraclet.

Il existe dans les jardins de ce monastère, sur le bord d'un ruisseau, un vieux bâtiment de pierre de taille, très-vilain et fort petit, qui n'étoit pas autrefois compris dans la clôture, et où Abeillard logea. Ce fut depuis un moulin; actuellement on y fait la lessive. Le Paraclet, bâti originairement dans un fond marécageux, a été desséché au moyen de plusieurs canaux creusés par les ordres de la précédente abbesse, et de travaux exécutés par celle-ci. Les bois qui environnoient le couvent sont coupés, et le site, d'agreste et de triste qu'il étoit, est devenu assez agréable en été; quoique la vue soit très-bornée.

J'ai vu aux archives quelques livres qui ont appartenu à Abeillard et à Héloïse; ce sont

des manuscrits en vélin contenant des évangiles et autres articles de l'Ecriture, formant des volumes grossièrement reliés avec des nerfs et des couvertures de bois de chêne de six ou huit lignes d'épaisseur. Les manuscrits particuliers et les lettres originales de ces deux amans existèrent pareillement dans les archives jusqu'au moment où l'abbesse Jeanne III de Chabot, ayant embrassé le calvinisme, abandonna son monastère dont elle fit enlever les effets les plus précieux; mais on y a conservé la tradition que les originaux des lettres d'Héloïse furent transportés et vendus en Angleterre, où des perquisitions soigneuses pourroient peut-être les faire retrouver.

Je dois à l'extrême obligeance de l'abbesse, et sur-tout de dom Cajot :

1°. Deux lettres de Pierre-le-Vénérable à Héloïse, omises, je ne sais pourquoi, dans les collections imprimées, relativement à celle-ci; sans doute que les éditeurs ne connoissoient pas ces pièces.

2°. Un catalogue aussi détaillé qu'il est possible, des abbesses du Paraclet depuis Héloïse jusqu'à nos jours.

3°. Quelques bulles des Papes, concernant le Paraclet.

4°. Une note sur les monastères fondés par le Paraclet, notamment l'abbaye de la Pommeraye, avec une liste de ses abbesses.

Je vous envoie ces manuscrits. Vous trouverez les lettres de Pierre-le-Vénérable écrites dans le style des sermons, mais c'étoit le ton et l'esprit du temps ; et si vous réunissez ces diverses pièces avec les considérations sur Héloïse et Abeillard que je vous ai remises précédemment, et le recueil imprimé, vous aurez alors sur cette matière une collection aussi complète qu'il est possible de la former aujourd'hui. Mais revenons au Paraclet.

En entrant dans le parloir ou salon de compagnie de l'abbesse, les yeux sont frappés par plusieurs portraits gravés d'Abeillard et d'Héloïse ; elle les a sur sa tabatière et dans toutes les pièces de son appartement, même au chevet de son lit. J'entrai dans plusieurs cellules des religieuses, où les mêmes portraits dominent parmi les crucifix et les reliques. Le Paraclet est, je crois, dans le monde l'unique couvent où les plaisirs et les malheurs de deux amans soient un sujet continuel de réflexions et de discours.

Le monastère du Paraclet est un chef

d'ordre, soumis à la règle de Saint Benoît qui ne prescrit aucune austérité, et d'ailleurs adoucie par les modifications qu'y apporta Abeillard. Les religieuses sont proprement et commodément logées; les murs bien blanchis, les parquets et les meubles d'un travail assez grossier, mais cirés avec le même soin que la plus belle marqueterie. Les lits m'ont paru bons; on les garnit l'été de rideaux de toile de coton blanche, et l'hiver de serge bleue. Les religieuses sont bien nourries, portent des chemises de toile quand elles les préfèrent à celles de laine, se couchent à huit ou neuf heures, se lèvent à quatre heures du matin, et ont en tout cinq ou six heures d'offices à différentes époques de la journée.

Le vêtement des religieuses, semblable, dit-on, à celui que portoit Héloïse, est assez agréable; et quoiqu'elles aient la tête rasée, leur genre de coiffure ne déparoit pas trois ou quatre jolis visages qui me semblèrent mériter d'être distingués des autres.

Lorsqu'une fille se présente pour être reçue au Paraclet, elle commence, selon l'usage, par un noviciat, après lequel on l'exhorte à bien consulter sa vocation; et afin de lui donner une idée infiniment juste du monde qu'elle

veut quitter, on lui en fait, autant qu'on le peut dans ce lieu, éprouver tous les agrémens ; d'abord on la laisse promener, autant qu'il lui plaît, dans une garenne voisine du couvent ; l'abbesse la mène dîner chez le curé d'Avant, village à une lieue du Paraclet, et qui leur fait faire la meilleure chère qu'il peut. C'est de ce curé lui-même que je tiens ces détails qu'il me raconta en riant. Quand la novice a ainsi passé le terme de son noviciat, si sa vocation se soutient, on l'admet à faire profession et à prononcer ses vœux. Ces victimes volontaires ne m'ont paru ni tristes ni farouches ; il est vrai que l'abbesse actuelle leur rend la vie aussi douce qu'il est possible ; c'est une excellente femme, qui a de l'esprit, et je ne crois pas pouvoir en faire un plus grand éloge. Elle a certainement avec ses religieuses plus d'aménité et d'indulgence qu'Héloïse ; car c'est une tradition du Paraclet, que si cette dernière joignoit à des graces naturelles une conversation qui charmoit ceux qui venoient la visiter, elle étoit néanmoins sévère et souvent chagrine : l'infortune avoit aigri son caractère ; on ajoute encore qu'elle témoigna beaucoup d'inquiétude sur l'existence d'Astralabe, son fils, jusqu'au moment où il fut placé dans

une cathédrale. On ne sait rien sur sa vie ni sur sa fin qui furent sans doute également obscures.

Lettre de *Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni*, à *Héloïse, abbesse du Paraclet* (1).

« Pierre, humble abbé de Cluni, souhaite la vie éternelle, que Dieu a promise à ceux qui l'aiment, à la vénérable abbesse Héloïse, sa très-chère sœur en Jésus-Christ. La lettre que vous daignâtes m'envoyer dernièrement par Thibaut, mon religieux, m'a fait grand plaisir. Je l'ai baisée affectueusement par égard pour la personne qui me l'a écrite. J'aurois voulu que ma main exprimât sur-le-champ les sentimens qu'exhaloit mon cœur; jamais la multiplicité des affaires dont je suis presque toujours accablé, ne m'a été plus onéreuse; aussi ai-je saisi le premier moment de loisir, pour me livrer à mon inclination. Ma réponse ne pouvoit être trop prompte; je le sentois

(1) Cette lettre et la suivante, traduites du latin, sont insérées parmi les œuvres de Pierre de Cluni, dans la *Bibliotheca Cluniacensis*, imprimée à Paris en 1614, chez Sébastien Cramoisi. Quoique un peu ampoulée à la vérité, elle nous donne une haute opinion du savoir d'Héloïse, et nous apprend aussi quelques particularités sur Abeillard.

bien, sur-tout si je n'avois d'autres preuves à vous donner de ma reconnoissance de vos bontés pour moi, bontés qui m'étoient connues, tant par vos lettres que par les présens que vous m'aviez faits précédemment. Je ne vous donne en échange que la plus tendre affection en notre Seigneur; au reste, ce n'est pas d'aujourd'hui que j'ai pour vous une estime particulière. J'étois encore bien jeune, lorsque votre nom vint jusqu'à moi; ce n'étoit pas encore la piété qui vous rendoit célèbre, mais une louable application aux Lettres. On se répétoit alors qu'il existoit une demoiselle qui faisoit son unique occupation de la Littérature et même de la Philosophie, sans que les plaisirs et les divertissemens eussent aucun attrait pour elle; et tandis qu'une déplorable indifférence faisoit si généralement négliger les exercices, que la philosophie étoit non-seulement proscrite parmi les femmes, mais à peine accueillie par quelques hommes, vous la cultiviez avec une ardeur qui vous élevoit au-dessus de votre sexe, et vous mettoit au niveau des hommes les plus célèbres.

« Lorsque le temps fixé par celui qui veilloit sur vous, depuis votre naissance, fut arrivé, il vous appela par sa grace; dès-lors vous

donnâtes à vos études un objet bien plus relevé. L'évangile fut substitué à la logique, les épitres des apôtres à la physique, Platon fit place à Jésus-Christ, l'académie fut convertie en cloître, et l'on vit en vous une philosophe dans la vraie acception de ce terme. Les connoissances puisées chez les payens ne vous ont pas été inutiles : ce sont des dépouilles prises sur l'ennemi, ce sont les richesses d'Egypte destinées à orner le temple que vous avez érigé à Dieu dans votre cœur durant le pélerinage de cette vie. Vous avez entonné, comme Marie, un cantique de louange après la submersion de Pharaon ; comme elle, vous avez tiré de la lyre des sons qui ont retenti jusqu'au trône de la Divinité. Dès les premiers pas dans la voie du salut, vous avez marché sur la tête de l'ancien serpent, l'ennemi implacable de votre sexe ; et à l'aide de la grace du Tout-Puissant, vous la briserez de manière qu'il ne pourra plus faire entendre le plus foible sifflement contre vous. En dévoilant les artifices du superbe prince du siècle, vous enchaînez sa puissance, et la rendez nulle envers vous et les servantes de Dieu vos compagnes. Que dans un sexe aussi foible vous remportiez des victoires aussi signalées sur cet ange orgueilleux

qui, selon Ezéchiel, élevoit sa tête altière au-dessus du sommet des cèdres du paradis de délices, c'est un prodige qu'on ne peut se lasser d'admirer. . . . . .

« Loin de moi, ma très-chère sœur, tout esprit d'adulation; je n'ai en vue que le desir de vous voir persévérer, et d'apprendre que par vos discours soutenus de l'exemple, vous encouragez votre communauté à combattre sans cesse avec une vigueur qui réponde à la mesure des graces qui vous a été répartie. Quoique femme, vous devez avoir les propriétés de ces êtres mystiques que vit Ezéchiel. Votre devoir est d'échauffer et d'éclairer. Aimez la vérité; donnez à vos filles l'exemple de l'humilité. Dieu vous a préposée sur elles, afin que vous leur traciez le chemin de toutes les vertus chrétiennes. Votre récompense sera proportionnée à l'étendue de vos obligations. Vous savez mieux que moi que toutes celles pour qui vous aurez été un instrument de salut, vous érigeront autant de glorieux trophées près du trône du Juge Suprême. Il n'est pas extraordinaire de voir des femmes gouverner leurs semblables; on en a même vu combattre et partager avec des hommes le sort des armes; et puisqu'il est permis d'emprunter d'un ennemi

mi des connoissances, je vous dirai que du temps de la guerre de Troye, on vit souvent Penthésilée, reine des Amazones, combattre à la tête de ses compagnes. L'histoire du peuple de Dieu en fournit un exemple dans la prophétesse Débora, qui détermina Barach, juge d'Israël, à attaquer les Cananéens. Si les ennemis que vous avez à combattre sont plus redoutables, le triomphe en sera plus glorieux, et suivi d'un cantique dont rien ne pourra troubler l'harmonie. Vous aurez avec Débora une autre conformité. La connoissance que vous avez de la langue hébraïque, vous a appris que Débora signifie Abeille. Devenue la moderne Débora, vous amasserez du miel pour vous et pour vos sœurs. Tout ce que vous aurez recueilli de bon dans vos lectures, tournera au profit de tous ceux qui vous approcheront. Vous vous nourrirez du suc délicieux des Saintes Ecritures, et vous l'épancherez ensuite sur elles dans vos exhortations spirituelles.

« Je goûterois un plaisir bien doux à m'entretenir avec vous sur cette matière; votre érudition, qui est connue de tout le monde, me plairoit infiniment; mais votre piété, dont on m'a fait le plus grand éloge, a pour m'attirer au Paraclet de plus puissans attraits.

« Plût à Dieu que vous fussiez de l'ordre de Cluni ! Que n'étiez-vous destinée à embellir la retraite déjà si agréable de Marcigny, dans la société des servantes de Jésus-Christ qui y attendent la céleste liberté. Riche comme vous l'êtes en piété, en science, je vous aurois préférée à tous les trésors des Rois. Je me réjouirois de l'éclat que vous auriez donné à cette belle communauté. Ce séjour ne vous auroit pas été inutile; vous y eussiez vu des filles de l'extraction la plus distinguée, fouler aux pieds toute la pompe du siècle, préférer la pauvreté à toute espèce de luxe. On y voit des filles autrefois attachées au monde et à toutes ses vanités, bâtir sur le fondement et la pureté des mœurs, l'édifice des vertus les plus sublimes. C'est un spectacle ravissant d'y voir l'union qui règne entre des vierges aussi pures que des anges, et de respectables veuves; toutes se sont gaîment ensevelies dans cette retraite, et y attendent le jour éclatant de la résurrection générale.

« Mais est-ce à vous qu'il faut adresser ce discours? Je ne doute pas que vous et vos compagnes n'offriez quelque chose de plus merveilleux encore; vous avez épuisé tout ce qui a rapport à la science des saintes lettres, et je

comprends quel seroit l'avantage que retireroient de votre société nos sœurs de Marcigny.

« La Providence, qui dispose de tout avec sagesse, en nous refusant cette faveur, nous en a accordé une semblable, en nous envoyant un autre vous-même; c'est assez désigner le Maître (1), ce grand sectateur de la philosophie de Jésus-Christ. J'ai incessamment son nom à la bouche, et toujours je le prononce avec un nouveau respect. La divine Providence l'avoit conduit à Cluni dans les dernières années de sa vie; c'est le plus précieux présent qu'elle pouvoit nous faire. Il me faudroit un long discours pour vous rendre l'impression qu'a faite sur tous nos frères sa conduite aussi humble qu'édifiante; non, je ne crois pas avoir vu son semblable en humilité, tant pour les vêtemens que pour le maintien; je l'obligeois à tenir le premier rang dans notre nombreuse communauté, et il paroissoit le dernier de tous par la pauvreté de son habit. Dans les processions, comme il marchoit devant moi suivant la coutume, j'admirois souvent comment un homme d'une si grande réputation pouvoit s'abaisser de la sorte et se mépriser

(1) Pierre Abeillard.

lui-même ; il observoit dans la nourriture et dans tous les besoins du corps la même simplicité que dans ses habits, et condamnoit par ses discours et par son exemple non-seulement le superflu, mais tout ce qui n'est pas absolument nécessaire. Il lisoit souvent, prioit beaucoup, gardoit un silence perpétuel, si ce n'est quand il étoit forcé de parler, ou dans les conférences, ou dans les sermons qu'il faisoit à la communauté. Il offroit fréquemment le sacrifice, et même presque tous les jours depuis que par mes lettres et par mes sollicitations il avoit été reconcilié avec le Saint-Siége. Que dirai-je davantage ? Son esprit, son cœur, toutes ses facultés étoient occupées de la méditation ou de l'exposition et de l'enseignement des vérités de la religion ou de la Philosophie.

« C'est ainsi que cet homme plein de candeur et de droiture, craignant Dieu, et évitant jusqu'aux apparences du mal, a sanctifié les dernières années de sa vie au milieu de nous. Ses infirmités, et sur-tout une humeur dartreuse (1) qui faisoit de rapides progrès,

(1) Exprimée dans le latin par le mot *Gratella*, qui signifie des dartres ou autre maladie de la peau.

me déterminèrent à l'envoyer à Saint-Marcel. Cet endroit, situé sous un beau ciel, dominant sur une partie de la Bourgogne, à la porte de Châlons, et, de plus, embelli par le canal de la Saône, me sembloit propre à lui faire recouvrer sa santé. Là, il reprit, autant que la maladie le lui permit, ses occupations ordinaires. La prière, l'étude, l'instruction partageoient ses journées. C'est dans ces saints exercices que la mort s'est présentée à lui; car la maladie étant devenue plus grave, il fut bientôt réduit à l'extrémité. Avec quelle piété, avec quels sentimens de religion il fit d'abord sa confession de foi, puis celle de ses péchés! avec quelle sainte avidité il reçut le saint viatique! avec quelle foi il a recommandé à notre Seigneur son ame et son corps! Il y a eu autant de témoins de ces pieux sentimens, qu'il y a de religieux dans le monastère de Saint-Marcel.

« Ainsi termina sa carrière ce fameux docteur qui du haut de sa chaire a fait retentir sa voix jusqu'aux extrémités de la terre. Disciple fidèle de celui qui a dit: *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur*, il a persévéré dans la douceur et l'humilité, de manière que nous pouvons croire qu'il est allé

se réunir à son maître. Ce cher défunt à qui vous, ma chère et respectable sœur en Jésus-Christ, avez d'abord été unie par les liens du mariage, puis plus étroitement par ceux d'une charité toute divine, avec lequel et sous la direction duquel vous avez long-temps porté le joug du Seigneur; oui, cet ami est maintenant dans le sein de Dieu; il lui tarde qu'avec le secours de la grace vous veniez prendre place à côté de lui. Ne l'oubliez cependant pas dans vos prières; accordez-moi la même faveur, je vous la demande. Recommandez aux prières de votre sainte communauté les frères et sœurs de notre congrégation, qui, répandus en différens pays, servent le même Dieu que vous adorez ».

Autre lettre *de Pierre-le-Vénérable à Héloïse.*

« Frère Pierre, humble abbé de Cluni, souhaite à sa très-chère sœur la vénérable Héloïse, guide et maîtresse des servantes de Dieu, la plénitude du salut et de l'amour de J. C.

« Je n'ai pu lire sans beaucoup de plaisir les lettres d'une personne aussi sainte que vous; j'y ai reconnu que mon arrivée au Paraclet n'a pas été pour vous l'occupation du moment;

mais que depuis ce temps j'ai toujours été présent à votre esprit. Mon séjour, comme je le vois, a laissé d'autres traces que celui de ces hôtes passagers ; je n'ai pas été regardé comme un inconnu et un étranger, mais plutôt comme le concitoyen des saintes et le serviteur de Dieu.

« Je ne puis attribuer qu'à votre bienveillance pour moi le soin avec lequel vous conservez le souvenir de tout ce que j'ai fait et de ce que je vous ai dit. Je ne parle pas seulement du discours que j'ai prononcé avec quelque appareil, mais des propos tenus avec l'aisance qu'autorise une conversation familière. Votre mémoire ne vous serviroit pas mieux quand il s'agiroit de retenir les discours les plus saints, les plus sublimes sortis de la bouche de notre Seigneur. Peut-être cette attention que vous donnez aux autres est-elle une suite du précepte que nous en a fait Saint Benoît, notre père commun ; il enjoint d'adorer J. C. en eux, et de croire qu'on le reçoit en leurs personnes. Peut-être aussi avez-vous eu égard à ce qui est dit des hommes revêtus de quelque autorité (quoique je n'en aie aucune sur vous) : celui qui vous écoute m'écoute. La grace que vous me faites de vous sou-

venir de moi, je vous prie de me la continuer, et d'implorer pour moi la miséricorde du Tout-Puissant, de concert avec le saint troupeau qui vous est confié : j'en agis de même avec vous ; j'y suis engagé par l'amitié que je vous avois vouée avant de vous avoir vue ; elle est encore plus vive depuis que j'ai eu le bonheur de vous connoître.

« Je vous envoie, comme vous le desirez, l'acte tout scellé qui contient l'obligation d'acquitter pour vous un trentain, ainsi que je vous l'ai promis de vive voix. Je l'accompagne de l'absolution du maître Pierre (1), spécifiée et scellée ainsi que vous le demandez. Quant à Astralabe, que je puis appeler, à cause de vous, notre cher Astralabe, à la première occasion je travaillerai avec zèle à lui procurer une prébende dans une des principales cathédrales ; je ne suis pourtant pas sûr de réussir d'abord ; car j'ai éprouvé plus d'une fois que les évêques usent de différentes défaites pour éluder ces sortes de demandes : en tout cas je ne perdrai point de temps, et je serai pressant par égard pour vous. ».

(1) Cette absolution étant imprimée dans la collection relative à Abeillard et à Héloïse, on la supprime ici.

Catalogue *des Abbesses de l'Abbaye Royale du Paraclet.*

Cette pièce, assez insignifiante, peut offrir cependant quelque intérêt aux gens oisifs et minutieux, ou à ceux qui comptent des Abbesses du Paraclet parmi les personnes de leur famille.

On conserve au Paraclet trois anciens nécrologes dans lesquels on a inscrit les noms des personnes séculières des deux sexes, bienfaitrices de l'Abbaye, ou qui s'y sont fait inhumer, selon les priviléges du Saint-Siége, ainsi que les noms des religieuses.

Le plus ancien de ces nécrologes est en Gaulois. L'écriture primitive ne fait mention que d'Héloïse, Melesinde, Ermangarde, et Marie qui vivoit encore en 1263, sans parler d'Alisidé, ou Alépide, troisième ou quatrième abbesse du Paraclet; il doit avoir été rédigé sur la fin du 13e. siècle. Toutes les autres abbesses dont on y voit les noms ont été insérées à différentes époques et long-temps après leur décès; aussi en a-t-on omis plusieurs..

Le second nécrologe est en latin. Le premier rédacteur ne fait mention que d'Héloïse, de Melesinde, d'Ermangarde, de Marie, et de Catherine, morte en 1322, ce qui fait juger qu'il n'a été composé qu'après cette date; il ne parle ni d'Alix, ni de Marie II, qui a gouverné au moins vingt ans, et qui a précédé immédiatement Catherine. Les abbesses suivantes y ont été inscrites avec peu de soin, et plusieurs ont été omises. Ces obituaires font mention des personnes chères à Héloïse, telles que Hersinde sa mère, Hubert son oncle, qui par-tout ailleurs est appelé Fulbert; Abeillard, designé sous le nom de *Maître Pierre;* Astralabe, fils *de notre Maître Pierre;* Denise, sœur *de notre Maître;* Agnès, prieure, et Agathe, toutes deux nièces *de notre Maître;* Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluni, etc.

Le troisième obituaire se trouve à la fin d'un rituel. Le premier écrivain ne fait mention que des quatre abbesses contenues dans le rituel gaulois, et il a été complété avec aussi peu de soin que les autres. Ce n'est donc qu'à l'aide des archives tant du Paraclet que des autres abbayes avec lesquelles on a passé des traités, qu'on peut parvenir à former un catalogue exact des abbesses du Paraclet. Celui

qu'on donne ici est principalement appuyé sur celles de cette abbaye.

On doit observer que les nécrologes font mention de trois abbesses sans date d'années, et sans que les archives fournissent aucun éclaircissement sur le temps où elles ont vécu.

1°. Eustachie, morte le 15 janvier.

2°. Jacques ou Jacobea, morte le 9 mars, inhumée dans le chœur aux prêtres. L'une de ces deux abbesses doit avoir gouverné après Héloïse et avant Melesinde pendant quinze ou seize ans. L'autre ne peut être placée que vers 1264 entre Marie Iere et Marie II.

3°. Isabel ou Elisabeth de Villeminot, dont il est fait mention au 20 août dans les obituaires, pouvoit être abbesse du Paraclet vers 1350, entre Alix des Barres et Elisinde des Barres, ou entre Elisinde et Jeanne Iere des Barres.

NOMS DES ABBESSES.

Première Abbesse.

Héloïse. La vie de cette illustre abbesse est déjà écrite. Le premier titre connu accordé à Héloïse, en faveur du Paraclet, est une bulle

d'Innocent II, en date du 28 novembre 1131, donnée à Auxerre, et le dernier est une bulle d'Alexandre III, donnée à Paris, le 6 avril 1163. Mais il ne s'ensuit pas qu'Héloïse ne soit venue au Paraclet qu'en 1131 : en effet, les religieuses d'Argenteuil ayant évacué leur maison en 1127, il est à présumer qu'Héloïse se rendit au Paraclet la même année ou la suivante, avec celles de ses compagnes qui s'attachèrent à elle. L'époque de sa mort n'est pas aussi certaine que celle d'Abeillard, qui mourut le 21 avril 1142. On rapporte communément celle d'Héloïse au 17 mai 1163 ou 1164, car on croit qu'elle lui a survécu plus de vingt ans. Pour prouver la considération dont elle jouissoit, il suffit de citer les donations qui lui furent faites. On en voit le dénombrement dans la bulle d'Eugène III, expédiée à Châlons, en 1147. C'est pendant l'administration d'Héloïse, qu'ont été fondés l'abbaye de la Pommeraye, et les prieurés de Traisnel et de Laval au diocèse de Sens, le prieuré de Boran dans celui de Beauvais, et celui de Noéfort près de Meaux, soumis à l'abbesse du Paraclet, qui avoit droit de visite annuelle, de correction, d'amendement des abus, et de déposition des supérieures si le cas le requéroit.

2e. *Abbesse.*

EUSTACHIE, morte le 15 janvier.

3e. *Abbesse.*

MELESINDE, qu'une donation de Garnier, évêque de Troyes, en 1193, dit être de la plus haute naissance. Le premier titre connu qui fasse mention de cette abbesse, est un acte de 1179, par lequel elle cède quelques biens à l'abbaye de la Rivour, ordre de Citeaux, à trois lieues de Troyes. En 1184, elle consentit à ne percevoir que demi-dixme sur les terres de Nangis, que les hospitaliers faisoient valoir par eux-mêmes. En 1193, Garnier, évêque de Troyes, lui donna en échange d'autres biens, l'église de Saint-Aubin, ses dépendances et la collation de la cure, en sorte qu'elle en pourvoie celui de ses religieux qu'elle trouvera digne, de manière qu'à sa mort il ne pourra faire aucun legs sans la permission de l'abbesse (Cart. p. 132 *). Elle vivoit encore en 1202, comme le prouve la Charte de Pierre, arche-

* Les auteurs de l'ouvrage intitulé *Gallia Christiana* ajoutent qu'elle passa, en 1185, un traité avec Guibert, abbé de Chantemerle, et qu'elle obtint du pape Lucius III, en 1182, la confirmation des biens du Paraclet.

vêque de Sens, touchant le péage de Villemaur. Sa mort est fixée au 19 octobre, ou au 14 des calendes de novembre.

4e. *Abbesse.*

ALIS, ÆLIPIDIS selon les obituaires, IDE selon le cartulaire, qui parle de la décision donnée en 1203, au profit d'Ide, abbesse du Paraclet, par les abbés de Cormeri et de Nesle contre le prêtre de Ponts, qui a reconnu qu'une grange et ses dépendances qu'il vouloit s'approprier, appartenoient au Paraclet. Une charte de Vauluisant, de l'an 1209, fait mention de cette abbesse, qui mourut le 28 février de cette année, ou de la suivante.

5e. *Abbesse.*

ERMENGARDE, étoit abbesse dès l'an 1210, ce que prouve une charte de Vauluisant de cette année. Elle termina, en 1214, avec Hemeric de Lésines, un différent sur les dixmes. Son nom se trouve aux archives de Saint Quiriace de Provins, aux années 1215 et 1219, et en 1220, dans un titre de Joui. En 1233, elle fit un échange des grosses et menues dixmes de Nogent et de Mâcon, avec l'abbaye de Saint-Denis, moyennant neuf muids et demi de

grain de redevance. En 1229, elle fixa le nombre des religieuses de Noéfort à vingt-cinq, et en 1244, elle défendit à celles de Boran de recevoir aucun sujet jusqu'à ce qu'elles fussent réduites à vingt (1). Elle mourut le 29 août 1248. On voit, par les comptes rendus après sa mort, qu'elle laissa sur les greniers, en froment 62 muids, en seigle, orge et avoine, 1024 muids; en bestiaux, tant au Paraclet qu'aux Mergeres, Fontenay, Maurepas et Teilloy, 26 chevaux, 25 bœufs, 35 ânes, 49 porcs, 54 vaches, 1235 brebis.

---

(1) Les auteurs du *Gallia Christiana* ajoutent qu'on a d'elle des lettres de 1228, dans lesquelles elle parle d'une acquisition faite par la prieure de Boran, du roi Louis IX; qu'en 1233, elle passa un compromis avec Thibaut, comte de Champagne; que, la même année, ce prince répara les torts qu'il avoit faits au Paraclet, et qu'il céda des usages dans les bois de Morve et d'Aschampenois; qu'en 1234 et 1239, elle vendit douze deniers de cens à Pierre de Carterac, seigneur du Châtelet; qu'en 1244, elle fixa à vingt-cinq les religieuses de Trainel, comme celles de Boran; qu'en 1245 elle fit publier que le comte de Champagne lui avoit cédé 160 arpens de bois dans le parc de Pons; enfin, qu'elle fut enterrée dans le chœur.

6e. *Abbesse.*

Marie Iere, sœur d'Odon, archevêque de Rouen, étoit au Paraclet le 11 juin 1249, jour auquel elle assembla quatorze de ses religieuses, trois prêtres, frères du monastère, et presque tous les frères laïcs, et en leur présence se fit rendre compte du temporel par Pierre des Bordes, établi gardien et bailli du temporel pendant la vacance de l'abbaye. Elle obtint du pape Innocent IV, en 1254, que dans le cas où ses infirmités la mettroient dans la nécessité de se démettre des devoirs de sa place, elle en conserveroit la dignité toute sa vie. Le même Pape lui permit d'admettre, parmi ses religieuses, une personne qui auroit les qualités requises pour remplir ces devoirs, au-delà du nombre fixé par les réglemens. En 1251, l'abbaye de la Pommeraye lui avoit député quatre de ses religieuses, pour la supplier d'approuver l'élection d'Agnès des Prés, religieuse du Paraclet, pour leur abbesse. En 1255, elle transigea avec le curé de Courgivot touchant les dixmes. En 1263, elle donna procuration à son chapelain, pour terminer toutes les contestations où elle seroit intéressée. Sa mort est marquée au 3 septembre.

Les auteurs du *Gallia Christiana*, disent qu'elle fut remplacée par Héloïse II^e^. Ils s'appuient d'un titre du Paraclet de 1266, sans dire ce qu'il contient. Comme il ne nous est pas tombé entre les mains, nous ne la mettrons pas dans la présente liste, d'autant qu'il peut se faire que ces Bénédictins aient été trompés par un accord passé entre Norpald, abbé de Vauluisant et Héloïse; mais cet acte est de 1142.

7^e^. *Abbesse.*

JACQUES, JACOBEA ou JACQUELINE, morte le 9 mars, fut inhumée dans le chœur aux prêtres.

8^e^. *Abbesse.*

MARIE II^e^. Le plus ancien titre qui parle de cette abbesse est de 1278. C'est l'acceptation du testament de Marie d'Esternay, qui avoit demandé à être enterrée au Paraclet, et qui léguoit à Marie et à son couvent 30 livres, à la trésorière 20 livres, à Garnier, chapelain, et à quatre autres prêtres de l'abbaye, chacun 20 sols. Elle choisit sa sépulture dans l'abbaye de la Piété de Rameru, occupée alors par des sœurs. En 1286, elle aliéna une maison située à Fontenay-le-Pierreux. Il est probable que

c'est la même abbesse qui, dans des titres du Paraclet, des années 1295 et 1298, est désignée par M, lettre initiale de son nom. Les nécrologes du Paraclet ne font aucune mention de son décès.

9e. *Abbesse.*

Catherine Ire Des Barres. Plusieurs actes passés en 1299 et années suivantes, entre Jean Des Barres, écuyer, sire de Chaumont, et l'abbaye du Paraclet, font présumer que Catherine étoit abbesse en 1299. En 1320, elle fit consentir Gilles, abbé de Saint-Denis, à ce qu'elle fit l'acquisition de huit arpens de prés dans la censive de Saint-Denis, à Marnay, à condition que deux de ces arpens seroient réunis au prieuré de Marnay, en indemnité des lots et ventes (1). Sa mort est marquée dans les nécrologes, au 28 novembre 1322.

10e. *Abbesse.*

Alix IIe Des Barres. Il existe aux archives un titre d'un official de Sens, touchant l'élection d'Ælipdis, ou Alix des Barres, dressé en

(1) On conservoit dans les archives de Saint-Denis plusieurs lettres de cette abbesse relativement à cette affaire,

présence de la mère et des deux frères de l'élue ; il est du vendredi après les Rois, 1323. En 1337 ; elle fit un accord avec Guy, abbé de Vauluisant, qui reconnut le droit du Paraclet, de faire paître le gros bétail dans un canton de Bernieres. En 1339, elle fit quelques échanges avec l'abbaye de Montier-la-Celle. La même année elle convint avec le prieur des hospitaliers et le chapitre de Notre-Dame du Val, à Provins, de s'en rapporter à des arbitres pour terminer leurs contestations. Il en est encore fait mention dans un titre du Paraclet de 1347, et dans une charte de Saint-Thomas de Laval, de 1348. Les nécrologes du Paraclet ne parlent que d'une abbesse du Paraclet du nom d'Alix, dont la mort est marquée au 28 février. Il peut se faire qu'ils désignent Alix Des Barres. Elle fut inhumée dans le chœur aux prêtres.

11e. *Abbesse.*

ISABELLE, ou ELISABETH DE VILLEMINOT, dont l'époque est incertaine, peut avoir gouverné vers 1350, ou immédiatement après l'abbesse qui suit. Les obituaires en font mémoire au 20 août.

12e. *Abbesse.*

ELISINDE DES BARRES est connue par une

charte du Paraclet, de 1371, et par un rouleau de cens levés en 1376, où elle se qualifie *humble abbesse du Paraclet, par la grace de Dieu.* Les nécrologes marquent sa mort au 6 octobre.

13e. *Abbesse.*

JEANNE Iere DES BARRES, transigea, en 1403, avec Thibault, abbé de Saint-Jacques de Provins, et en 1406, avec Jean, abbé de Jouy, sur des prés de la Villeneuve au Chatelot. Il est fait mémoire de cette abbesse dans les obituaires, au 25 décembre.

14e. *Abbesse.*

JEANNE IIe DE LA BORDE, connue par des chartes de l'abbaye de Royaumont, concernant le prieuré de Boran, de l'an 1415, et par les nécrologes qui placent sa mort au 5 octobre.

15e. *Abbesse.*

AGNÈS DE LA BORDE (1). Dans un titre de 1456, qui contient une transaction entre Guil-

(1) Au lieu de celle-ci, les auteurs du *Gallia Christiana* font succéder à Jeanne II Catherine II, qui gouvernoit, disent-ils, en 1420. Cela peut être, mais il n'en est pas question dans les actes du Paraclet.

lemette et le curé d'Avant, touchant les terres de la chapelle Sainte-Elisabeth, Agnès est dite *dernière abbesse du Paraclet*. C'est tout ce qu'on a pu découvrir touchant cette abbesse, dont les nécrologes fixent la mort au 19 mai.

16e. *Abbesse.*

GUILLEMETTE ou GUILLEMINE DE LA MOTTE (1), gouvernoit, comme on vient de le dire, en 1456. En 1457, elle passa bail des prés de la Motte Tilly. En 1459, elle révoqua sœur Catherine Dubois, prieure de Boran, à raison de son grand âge. L'an 1457, elle avoit ôté à la prieure de Traisnel l'administration du temporel, et en avoit chargé un chanoine de Traisnel. Un inventaire fait en 1614, parle d'un contrat de bail à rente consenti par feu dame Guillemette de la Motte, abbesse, en son vivant, du Paraclet, en 1468. En 1474, elle obtint un arrêt du parlement, qui défend à l'évêque de Troyes et à son official, de la troubler dans

(1) Avant cette abbesse, le *Gallia Christiana* nomme une Guillemette ou Guillemine Ière de la Motte, morte le 1er janvier 1431. On ignore sur quoi les auteurs de cet ouvrage fondent l'existence de ladite abbesse. Il paroît que d'une seule ils en ont fait deux.

l'administration du temporel, et de s'immiscer dans ce qui regarde les revenus de son abbaye. Il paroît que l'évêque protégeoit sœur Marguerite de Ville-Beon, professe de Notre-Dame de Troyes, qui se disoit prieure de Traisnel, et qui étoit alors au Paraclet, qu'il vouloit charger du temporel à cause du grand âge de l'abbesse, qui mourut, selon le nécrologe de Noéfort, le 14 décembre 1481.

17e. *Abbesse.*

Catherine IIe De Courcelles, fille de Jean de Courcelles, écuyer et seigneur de Saint-Thibault, étoit abbesse dès 1482, puisqu'elle obtint cette année des bulles pour l'abbaye de Notre-Dame de Troyes en commande, en conservant celle du Paraclet. Le 2 mai 1497, elle fit transférer les ossemens d'Abeillard et d'Héloïse, de la chapelle de Saint-Denis, dépendante du petit Moutier, dans l'église, près de la grille, savoir, Abeillard à droite et Héloïse à gauche. Cette translation se fit de l'agrément de l'évêque de Troyes (1). En 1513, elle se dé-

(1) Les auteurs du *Gallia Christiana* ajoutent que les ossemens furent retirés dans la suite et placés dans le caveau de la chapelle de la Trinité, derrière le chœur des

mit de l'abbaye du Paraclet en faveur de Charlotte de Coligny, fille de sa sœur, et trésorière de Notre-Dame de Troyes. Elle mourut le 9 juillet 1519. Le nécrologe latin où elle a été inscrite aussitôt après sa mort, lui attribue la construction du cloître, du dortoir, du réfectoire et autres édifices. Son écusson se voit au chapitre et aux chaises du chœur.

18e. *Abbesse.*

Charlotte Iere De Coligny, obtint ses bulles de Léon X, en 1513. En 1531, elle pourvut sœur Herberde de Melun, du prieuré du mont Saint-Denis, près de Meaux, et dépendant de Noéfort. Elle mourut le 23 avril 1533, et fut inhumée à la chapelle Notre-Dame. Lors de sa mort, il y avoit au Paraclet quatre demoiselles qui portoient l'habit de la maison depuis douze ans, sans avoir fait des vœux.

19e. *Abbesse.*

Antoinette de Bonneval, professe du Paraclet. Le lendemain du décès de Charlotte de

---

religieuses; que la réforme que Jacques Regnier, évêque de Troyes, mit en 1509 au Paraclet, regardoit les murs et les grilles.

Coligny, le chapitre du Paraclet élut pour abbesse Reginalde d'Avally, prieure de la Madeleine de Traisnel; et au mois de novembre, François Ier nomma Antoinette, qui fut mise en possession par Hennequin, évêque de Troyes; malgré l'opposition de quelques religieuses; les autres, en plus grand nombre, la reconnurent pour abbesse, en protestant néanmoins contre la nomination, et réclamant le droit de nomination pour la suite. Elle conféra la même année le prieuré de Laval, près de Donnemarie, en Montois, à sœur Herberde de Melun, prieure de Saint-Denis. En 1542, elle enjoignit à Marguerite de Chasserat, prieure de Boran, de se rendre au Paraclet, où elle subit les pénitences régulières qu'elle prononça contre elle en chapitre. Elle ordonna aussi à trois religieuses de Boran de se rendre au Paraclet, et sur leur refus, elle obtint un arrêt qui l'autorisoit à employer le bras séculier; elles furent amenées de force au Paraclet, d'où l'abbesse envoya à Boran quatre de ses religieuses pour y faire le service jusqu'à ce qu'elle les rappelât. Elle mourut le 20 mai 1547, et fut inhumée à la chapelle Notre-Dame.

20e. *Abbesse.*

Renée de la Tour, fille de François, vicomte de Turenne, et dame de la Tour-Boulogne, dominicaine de Poissy. Une mort prompte, arrivée le 19 avril 1548, ne lui donna pas le temps de se rendre au Paraclet.

Un censier des terres de Saint-Aubin appartenant au Paraclet, du 18 juin 1548, porte qu'il a été dressé pendant la vacance de l'abbaye, ce qui fait juger qu'au Paraclet même, on n'eut aucun égard aux bulles obtenues dès le 12 mai, par Emedée de la Châtre, chantre du Paraclet, que l'on voit encore dans les archives. Emedée de la Châtre ne fut donc pas abbesse comme l'avance le *Gallia Christiana*; elle est morte le 26 décembre 1570.

21e. *Abbesse.*

Le roi nomma Leonarde de Turenne, appelée quelquefois Bernarde, parente de Renée. Elle soutint avec beaucoup de vigueur son droit de juridiction sur les monastères dépendans du Paraclet, comme on le voit par les actes et procès-verbaux de visite conservés au Paraclet. Dès l'an 1543, un arrêt du conseil avoit ordonné que la réforme fût mise à

la Pommeraye par la supérieure de ce monastère et l'entremise de deux religieuses de l'ordre, ce que madame de Bonneval, alors abbesse du Paraclet, exécuta, comme on le voit par un rouleau de pièces authentiques dressées par un notaire apostolique. On y voit les bulles données par Paul III à Avoye de Monthieux sur la démission de sa tante, abbesse de la Pommeraye; la requête de la nouvelle abbesse à madame de Bonneval, qu'elle reconnoît pour sa supérieure, et dont elle demande l'agrément pour sa nouvelle dignité: elle la prie de nommer deux religieuses de l'ordre pour réformer sa maison de la Pommeraye. On voit aussi la charte d'Hugues, archevêque de Sens, qui approuve la fondation de la Pommeraye et le droit de l'abbesse du Paraclet d'y faire sa visite annuelle. Madame de Bonneval, par un acte du 5 novembre 1543, donne pouvoir à deux Bénédictins qui y sont nommés, de vaquer à cette œuvre. Madame de Turenne mourut le 1er septembre 1560(1). Après sa mort, Emedée de la Châtre voulut se prévaloir des bulles qu'elle avoit ob-

(1) Le *Gallia Christiana* fixe sa mort au 1er septembre 1583, mais c'est une erreur.

tenues douze ans auparavant, mais sans aucun succès. Anne du Moulinet, religieuse de Jouare, avoit obtenu de Rome, au mois de décembre 1560, une signature qui lui accordait l'abbaye du Paraclet, pourvu que la moitié de la communauté consentît à la recevoir. Elle renonça bientôt à ses prétentions; mais Madeleine Larcher, religieuse de Notre-Dame de Troyes, disputa plus long-temps l'abbaye du Paraclet. Elle avoit été élue par la communauté; et se voyant troublée par Jeanne Chabot, nommée par le Roi, elle présenta requête au Parlement, qui la renvoya pardevant le bailli de Nogent; et, sur la sentence de ce juge, elle fut maintenue par arrêt du mois de décembre 1562. Alors Jeanne Chabot porta l'affaire au Conseil privé, qui défendit au Parlement d'en connoître, cassa ce qu'il avoit fait, et se réserva la connoissance de cette contestation. Autre arrêt du Conseil, donné à Fécamp le 26 juillet 1563, par lequel l'instance pendante sur le possessoire de l'abbaye du Paraclet, entre Jeanne Chabot, abbesse, et Madeleine Larcher, est réservée au Conseil de Sa Majesté Charles IX, qui adjugea l'abbaye du Paraclet à :

22e. *Abbesse.*

JEANNE IIIe DE CHABOT, de l'ancienne maison de ce nom, fille de Philippe de Chabot, comte de Busançois et de Charni, amiral de France, gouverneur de Bourgogne, et de Françoise de Longwy de Givri, nièce de Claude de Givri, cardinal. Elle étoit religieuse de Jouare, membre soumis immédiatement au Saint-Siége, selon les bulles qu'elle obtint de Pie IV le 12 octobre 1560. Son acte de prise de possession, du 29 décembre suivant, rapporte les noms de dix-huit religieuses composant la communauté; et à sa mort, arrivée le 25 juin 1593, il n'y restoit que trois religieuses professes composant le chapitre, et en outre sœur Antoinette de Fleuri de Carrouge, professe de Jouare, et sœur Olive des Massues, professe d'Andeci. Cette grande réduction venoit de ce que Jeanne Chabot s'étoit laissée séduire par la princesse d'Orange, sa sœur, qui l'avoit attirée dans la religion calviniste, ainsi que la sœur Carrouge, son amie. Après sa mort, on publia un monitoire dans toutes les églises du pays jusqu'à Provins, Coutançon, etc. Le procès-verbal pour entendre les dépositions des témoins, fut com-

mencé le 2 juillet 1597, à l'effet de connoître, 1°. si l'on n'avoit rien détourné du mobilier; 2°. si les dettes que laissoit ladite dame avoient été réellement contractées; 3°. si elle faisoit profession de la religion calviniste. Il résulte des dépositions de trois gentilshommes qui avoient été successivement maîtres-d'hôtel de ladite dame, 1°. qu'elle étoit notoirement calviniste, et qu'elle n'alloit jamais à l'église; 2°. que la dame Carrouge avoit fait charger sur des voitures beaucoup d'effets de l'abbaye; 3°. que la défunte abbesse avoit gouverné le temporel avec beaucoup de soin et d'intelligence; ce qui faisoit présumer que l'obligation de 4000 livres que faisoit valoir Gumeri marchand calviniste de Nogent, et ami de l'abbesse, étoit simulée. Un témoin déposa que ladite dame recevoit des compagnies des deux factions qui se faisoient alors la guerre(1), et qu'elle vivoit fort honorablement; qu'en 1588, on vit venir au Paraclet une religieuse nommé de Briantes, qui y resta deux mois, et qu'il passoit pour certain qu'elle alloit lui résigner son abbaye; que cette année elle fit

(1) Les Catholiques et les Huguenots.

un voyage en Bourgogne, chez son frère le seigneur de Bryon, amiral de France; mais que la nouvelle de la mort du duc de Guise, dont la maison possédoit la terre de Ponts, voisine du Paraclet, lui fit garder son abbaye. Claude Desquens, curé de Ferreulx, déposa que M. de Bauffremont, évêque de Troyes, avoit entrepris de la ramener à l'église catholique, et qu'elle répondit qu'*elle n'en feroit rien, qu'elle quitteroit plutôt son abbaye.* On voit, par les dépositions, que cette abbesse avoit un cocher, et que les religieuses avoient des servantes ou femmes-de-chambre qu'elles payoient de leurs deniers. A sa mort, la maison étoit abondamment pourvue de toutes sortes de provisions, sur-tout en grains, d'une grande quantité de bêtes à cornes, de chevaux et de jumens dont elle faisoit trafic, et surtout de brebis et de moutons.

Durant les guerres de la Ligue, les gens de campagne venoient faire la garde au Paraclet, et y creusoient des fossés par corvées. Au mois de juillet 1593, le duc de Montpensier obtint d'Henri IV un brevet de nomination à l'abbaye du Paraclet pour sœur Flandrine de Nassau, religieuse de Sainte-Croix de Poitiers, sa cousine germaine; mais sur les représentations

faites de la grande jeunesse de Flandrine, le Roi nomma le 22 août 1593 :

23e. *Abbesse.*

MARIE IIIe DE LA ROCHEFOUCAUD DE CHAUMONT, religieuse de Saintes, et qu'on appeloit *Sœur Marie de Jésus*, à la charge de payer à Flandrine 500 écus de pension jusqu'à ce qu'elle fût pourvue d'une abbaye de pareille valeur. Elle étoit fille d'Antoine de La Rochefoucaud, seigneur de Chaumont-sur-Loire, et de Cécile de Montmirail, sœur d'Antoine, évêque d'Angoulême. Ses bulles ne furent expédiées que le 27 août 1598. Elle reçut la bénédiction des mains de René Potier, évêque de Beauvais, dans l'église de Saint-Martin-des-Champs de Paris, le 12 septembre 1599. Elle fit bâtir la chapelle et réparer le quartier abbatial et le noviciat. Le 9 juillet 1634, elle obtint un arrêt du Parlement qui maintient et garde l'abbesse du Paraclet au droit de visitation, correction et réformation du prieuré de Noéfort, au faubourg de Meaux, et en tous les autres droits de supériorité dont ont joui les précédentes abbesses du Paraclet, et qu'elles ont accoutumé d'exercer sur les prieurés dépendants de ladite abbaye; ordonne

ledit arrêt que la prieure de Noéfort ne pourra recevoir aucune religieuse pour faire profession audit prieuré, ainsi qu'il est accoutumé, qu'au préalable elle n'en ait donné avis à ladite abbesse; comme aussi a maintenu et garde l'évêque de Meaux, comme diocésain, au droit de visiter le Saint-Sacrement, livres et ornemens de l'église; même mander la prieure et les religieuses au parloir pour leur faire les admonitions accoutumées; lesquelles visites se feront sans qu'elles puissent être à charge audit prieuré : ordonne que les paroles insérées aux écritures de ladite prieure de Noéfort, dont s'est plaint ladite dame abbesse du Paraclet, demeureront supprimées.

Sous cette abbesse, les matines se disoient entre sept et huit heures du soir, comme on l'apprend par une missive donnée en 1620 à trois religieuses du Paraclet, qu'elle envoyoit au prieuré de Laval, avec ordre de dire les matines à ces heures, *comme on le fait au Paraclet.* En 1628, elle transféra ce prieuré à Donnemarie, du consentement d'Octave de Bellegarde, archevêque de Sens, du chapitre de Saint-Martin de Tours et des citoyens. Elle fit retirer les ossemens d'Abeillard et d'Héloïse des deux côtés de la grille où madame de

Courcelles les avoit placés, pour les mettre dans un caveau d'une chapelle intérieure. Elle mourut le 19 février 1639.

24e. *Abbesse.*

ANNE-MARIE DE LA ROCHEFOUCAUD DE LANGEAC, appelée d'abord *Anne-Marie du Saint-Esprit*, nièce de la précédente, et fille de Jacques de la Rochefoucaud et de Françoise de Langeac, héritière de cette terre, située en Auvergne. Elle fut d'abord religieuse du Paraclet, ensuite coadjutrice en 1624, et abbesse en 1639, par la mort de sa tante. En 1641, elle reçut la démission de Marguerite Thiersant, prieure de Laval, en faveur de Madeleine Miron. En 1642, elle consentit à ce que le prieuré de Saint-Thomas fût transféré à Lagni. Elle mourut le 28 mai 1646.

25e. *Abbesse.*

GABRIELLE-MARIE DE LA ROCHEFOUCAUD, fille de François, duc de ce nom, et prince de Marsillac, et de Gabrielle du Plessis Liancourt, sœur de François, duc de La Rochefoucaud, et de Louis, évêque de Lectoure. Elle étoit née le 13 décembre 1624, se fit religieuse à Saintes, devint coadjutrice du Paraclet en 1644, puis ab-

besse en 1646. Elle résigna à sa sœur en 1675, en se réservant une pension de 4,000 livres; enfin elle devint abbesse de Soissons, en 1684, après la mort d'Armande de Lorraine, décédée le 19 mai de la même année.

26e. *Abbesse.*

CATHERINE DE LA ROCHEFOUCAUD, née le 25 octobre 1619, sœur de la précédente, professe de Saint-Ausonne d'Angoulême, étoit depuis vingt ans à Saint-Sauveur d'Evreux, quand elle fut nommée abbesse de Charenton, au diocèse de Bourges, en 1675, et peu de mois après elle devint abbesse du Paraclet, où elle mourut le 7 janvier 1710. Elle avoit résigné son abbaye en 1705, à Marie de La Rochefoucaud, en se réservant une pension de 1,200 livres, autorisée par un bref du Pape, du 1er octobre 1705, et dans laquelle elle fut maintenue par sentence de l'officialité de Troyes, du 1er mars 1706.

27e. *Abbesse.*

MARIE DE ROYE DE LA ROCHEFOUCAUD DE ROUCY, fille de Frédéric-Charles, comte de Roye, et d'Elisabeth de Durfort. Elle fut d'abord religieuse à Notre-Dame de Soissons, et devint abbesse du Paraclet par bulles du 1er

octobre 1705, sur la démission de Catherine. Elle prit possession le 9 février 1706, et le 25 juillet 1727, elle reçut la démission de sœur Elisabeth Le Coq, du prieuré de Saint-Thomas de Lagny. Ce prieuré, qui avoit été transféré de Donnemarie à Melun, et de Melun à Lagny, a été uni en 1750, au prieuré de la Madeleine de Traisnel, au faubourg Saint-Antoine, à Paris. Ce sont les abbesses du Paraclet qui nomment à ce prieuré. Madame de Roye a fait bâtir l'abbatiale actuelle du Paraclet. Elle est morte le 24 février 1768 (1).

28e. *Abbesse.*

Marie de La Rochefoucaud Bayers, a succédé à madame de Roye, en 1768, et après dix ans d'administration, elle fut nommée à l'abbaye de Soissons, en 1778. Elle est sœur des évêques de Beauvais et de Saintes.

29e. *Abbesse.*

Charlotte de Roucy, abbesse actuelle, est née le 2 septembre 1742. Elle est de l'ancienne maison de Roucy, à laquelle étoit attaché un

(1) Cette abbesse est également la 27e. et dernière indiquée dans le *Gallia Christiana*, édition de 1770.

des grands comtés de Champagne, et qui a donné une reine à l'Arragon, et une épouse à Jacques de Bourbon, en 1414. Elle a fait profession à l'abbaye de Panthemont, en 1760. Elle a été nommée prieure de Boran, en 1777, et abbesse du Paraclet en 1778, et prit possession au mois d'avril de la même année, en présence de M. le comte de Roucy, colonel du régiment de la reine, cavalerie. Elle marque chaque année de son administration par des embellissemens et des constructions aussi utiles qu'agréables. La salle d'assemblée, la grande grille du chœur, le pavé de l'église et du sanctuaire, celui du réfectoire, et un corps de bâtimens de 126 pieds de long, les plafonds des dortoirs, le desséchement des jardins par des exhaussemens de terres, et l'ouverture de plusieurs canaux déposent en faveur de son économie, et de son attention à procurer à ses religieuses tous les avantages compatibles avec leur état.

Au mois de juin 1780, voulant satisfaire la curiosité de ceux qui venoient demander à voir le tombeau d'Abeillard et d'Héloïse, elle a fait retirer d'un caveau qui est dans une chapelle intérieure, les restes d'Abeillard et d'Héloïse, et les a fait transférer dans le chœur

des dames, au-dessous de l'ancien monument qu'Abeillard avoit fait faire pour annoncer d'une manière sensible sa foi sur la Trinité des personnes et l'unité de nature en Dieu. Il y a une inscription sur une tombe de marbre, que l'on peut lire aisément de l'église extérieure.

A l'époque de la suppression des monastères en 1790, celui du Paraclet avoit subsisté 660 ou 662 ans, sous le gouvernement de vingt-neuf abbesses ; ce qui donne pour chacune environ vingt-deux ans neuf mois.

BULLES DES PAPES *et autres pièces concernant le Paraclet.*

BULLE *du Pape Innocent II, qui confirme les biens du Paraclet.*

INNOCENT, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à nos chères filles en Jésus-Christ, Héloïse, prieure, et autres sœurs, tant présentes qu'à venir, consacrées au service de

Dieu dans l'oratoire de la Sainte-Trinité, au diocèse de Troyes, dans la paroisse de Quincey, sur la rivière d'Arduçon.

Nous accorderons toujours avec facilité les graces qu'on nous demandera, lorsqu'elles seront fondées en raison. C'est en conséquence de cette règle, nos chères filles en notre Seigneur, qu'acquiesçant à vos justes prières, nous mettons sous la protection du Siége apostolique le monastère de la Sainte Trinité, où vous vaquez au service de Dieu, et que pour sûreté de cette faveur nous vous envoyons cette bulle. Nous ordonnons que toutes vos possessions, soit les biens dont vous jouissez légitimement, que ceux qui vous seront donnés par les évêques, les rois, les princes et les fidèles, ou que vous pourrez acquérir par des moyens honnêtes, soient irrévocablement annexés à votre maison. Nous défendons qu'on vous trouble dans la possession de ne pas payer les dixmes des terres que vous faites valoir à vos frais. Que personne ne soit assez osé que d'inquiéter ce monastère, d'enlever ses biens, de les retenir s'il en a enlevé, ou d'y causer le moindre trouble, mais que tout soit employé à perpétuité à votre usage. En reconnoissance de l'immunité qui vous est accordée par l'église

de Rome, vous paierez tous les ans six écus au palais de Latran. Si quelque personne ecclésiastique ou séculière entreprend d'enfreindre cette ordonnance, qu'on le reprenne jusqu'à trois fois, et si son amendement n'est pas accompagné d'une juste satisfaction, qu'elle soit destituée de tout honneur et dignité, privée en outre de la participation au corps et au sang de notre Rédempteur, et qu'elle en reçoive le châtiment au jugement dernier. Que ceux, au contraire, qui concourront au maintien de vos droits, reçoivent la grace de Jésus-Christ et la société éternelle, par l'intercession des bienheureux apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul. Ainsi soit-il. *Moi, Innocent, évêque de l'Eglise catholique.* Donné à Auxerre, de la main d'Almeric, cardinal-diacre et chancelier de la sainte Eglise Romaine, le 3 des calendes de décembre, indiction 10^e^, l'an 1131 de l'incarnation du Seigneur, et la seconde du pontificat du pape Innocent II.

AUTRE BULLE *du même Pape, en l'an* 1136.

Comme elle est du même style que la précédente, il suffit d'exposer ce qu'elle y ajoute.

Innocent, etc. Nous défendons en outre

qu'on exige de vous que vous sortiez du monastère, à l'effet de recevoir la bénédiction et la consécration, ou qu'à raison de l'élection de l'abbesse ou dans toute autre circonstance, l'évêque ou tout autre entreprenne de vous porter quelque préjudice. Si quelque personne, etc. (comme dans la bulle précédente). Donné à Pise, de la main d'Almeric, cardinal-diacre et chancelier de la sainte Eglise Romaine, le 15 des calendes de juillet, indiction 13e, l'an de l'incarnation de notre Seigneur 1136, du pontificat du pape Innocent II la 6e année.

Donation *de l'église de Saint-Aubin, par Garnier, évêque de Troyes.*

Garnier, par la grace de Dieu, évêque de Troyes, à tous les fidèles qui verront ces présentes lettres, salut en celui dont la possession réjouit les anges. Rien de plus juste que de répandre ses bienfaits sur des personnes qui en sont dignes. C'est en considération des marques d'attachement que nous avons reçues, de notre très-chère sœur en Jésus-Christ, dame Mélezinde, aussi recommandable par ses qualités personnelles que par sa haute naissance, et aussi par égard pour le dévouement de cha-

une des religieuses du Paraclet envers nous et tous les autres, que nous nous déterminons à donner à ladite abbesse et à toutes ses sœurs, l'église paroissiale de Saint-Aubin, avec toutes ses dépendances, afin qu'elles en jouissent à perpétuité, ce que nous faisons du consentement de notre cher parent Gautier, archidiacre de ce même lieu. Donné à Troyes, l'an 1193.

L'année suivante, 1194, l'évêque de Troyes confirma toutes les possessions du Paraclet, dans le temps qu'il consacra l'église. Son diplôme contient la liste de tous les bienfaiteurs, dont les plus remarquables sont Milon, seigneur de Nogent, Anselle, sieur de Traisnel, Salon de Suley, et Hugues de Regici. On a aussi des brefs des papes Lucius III et Alexandre III, en faveur de l'abbaye.

MONASTÈRES *fondés par celui du Paraclet.*

Cette abbaye a été une mère féconde de différens monastères qui en sont sortis, d'où s'est formé l'ordre du *Paraclet*.

Le premier est la Pommeraye, transféré dans un faubourg de Sens, qui s'est depuis soustrait à la dépendance du chef-lieu. Il a été fondé par Maltide, comtesse de Champagne, et confirmé

par Hugues, archevêque de Sens, sous cette condition, que les religieuses de la Pommeraye ne pourroient choisir leur abbesse que dans l'ordre du Paraclet.

Le pape Anastase III, dans un bref confirmatif des possessions du Paraclet, en 1154, fait mention de la Pommeraye. Le second est la Madeleine de Trainel, transféré de Melun à Paris. Le troisième est Noéfort, dans un faubourg de Meaux. Il s'éleva, en 1255, entre ces deux derniers monastères et celui du Paraclet, une contestation touchant l'élection de l'abbesse du Paraclet. Les archidiacres de Sens la terminèrent, en statuant que le cas d'une élection arrivant, la prieure et sept religieuses de chacune de ces deux maisons se rendroient au chef-lieu, et concourroient à l'élection. Le quatrième est Saint-Thomas de Laval, transféré à Lagny. Le cinquième est Saint-Flavit, qui d'un lieu appelé le Paraclet, a été aussi transféré à Amiens. Ces cinq maisons étoient obligées d'envoyer, tous les ans, au chapitre général. Le pape Adrien confirma tous ces établissemens en 1157. Dans deux autres brefs, il accorde aux religieuses la permission de donner la sépulture aux frères qui auront vécu dans la désappropriation, c'est-à-dire à ceux

qui servoient au-dehors, et aux bienfaiteurs, pourvu qu'ils ne fussent soumis à aucun interdit.

Fondation *de l'abbaye de la Pommeraye.*

Maltide, ou Mahaud de Carinthie, femme de Thibaut II, comte de Champagne, obtint, en 1151, d'Héloïse, abbesse du Paraclet, un mont dépendant de son abbaye, qu'on jugea propre à la construction d'un monastère de filles, à condition que les abbesses seroient tirées du Paraclet, et soumises à la juridiction de l'abbesse de ce lieu. On prit pour arbitre de ces conventions, Hugues, archevêque de Sens: elles ne reçurent leur dernière sanction qu'en 1152, après la mort de Thibaut, qui y choisit sa sépulture, de même que Maltide. Le relâchement s'étant introduit dans cette maison, elle fut réformée par arrêt du parlement de Paris, en 1544, par le secours d'autres religieuses qu'on fit venir de Gifet, du Val-de-Grace. Cent ans après, Balthide de Harlay, abbesse de la Pommeraye, fit transférer cette maison au faubourg de Sens.

CHARTRE *de Hugues sur la fondation de la Pommeraye.*

Nous, Hugues, par la grâce de Dieu, archevêque de Sens, faisons savoir à tous présens et à venir qu'Héloïse, abbesse du Paraclet, à la prière de personnes honorables, a accordé à la comtesse de Blois, avec tout son chapitre, le lieu dit la Pommeraye, afin d'y construire une abbaye aux conditions qui suivent : savoir, que dame Gertrude, personne respectable par son mérite, demeurera abbesse de la Pommeraye, comme ayant été élue canoniquement au Paraclet par les dames de la maison du nombre desquelles elle étoit, et que toutes les abbesses qui lui succéderont seront élues suivant les usages reçus par-tout, et choisies parmi les religieuses de la Pommeraye, s'il s'en trouve qui méritent ce rang ; autrement elles seront tenues de choisir leur abbesse parmi les dames du Paraclet, sans qu'elles puissent en tirer d'aucun autre monastère, puisqu'elles sont membres de l'ordre du Paraclet. L'abbesse du Paraclet se rendra une fois l'année à la Pommeraye, assemblera le chapitre, corrigera et réformera tout ce

qui s'écartera de la règle et de l'ordre. En échange du lieu de la Pommeraye, la Comtesse donne au Paraclet trois muids de froment, à prendre dans son moulin de Provins, sous *Crevecor*, du consentement des comtes Henri, Thibaut et Etienne, ses fils, et a promis de garantir cette cession pour la suite; ce qui a été ratifié par l'abbesse du Paraclet et par tout le chapitre. L'Abbesse et la Comtesse ont juré que jamais ils ne consentiroient que personne, sans excepter le Pape, donnât atteinte à ce traité, et qu'on maintiendroit les conditions stipulées dans cet accord. Les deux parties m'ayant choisi librement pour traiter cette affaire et la maintenir, nous espérons, Dieu aidant, qu'elle subsistera à jamais : et afin que nos contemporains et nos successeurs s'intéressent à respecter ces dispositions, nous y avons fait apposer notre sceau après avoir signé de notre propre main.

Liste *des Abbesses de la Pommeraye.*

Ire. Gertrude, auparavant religieuse du Paraclet.

2e Emeline, depuis 1171, vivoit encore en 1214.

3e. Adeline, morte en 1244.

4e. Jeanne Iere.

5e. Agnès, religieuse de Sainte-Marie d'Auxerre, puis du Paraclet, 1258.

6e. Marguerite, vivoit encore en 1270.

7e. Marie de Courvillon, vivoit encore en 1298.

8e. Jeanne IIe de Ville Sendrier, morte vers 1339.

9e. Marie IIe en 1340.

10e. Jeanne IIIe de Cousances, en 1361.

11e. Poncette La Coquelette, résigne en 1404 en faveur de

12e. Isabelle du Château, tirée de Sainte-Marie de Nevers, en 1440.

13e. Philippe de Servani, morte après 1462.

14e. Louise Iere de Monthieux, depuis 1484 jusqu'en 1509.

15e. Jeanne IV de Monthieux, depuis 1510 jusqu'en 1543.

16e. Avie de Monthieux. C'est de son temps que la réforme fut introduite par arrêt du Parlement, en 1543.

17e. Louise IIe de Bouvron, en 1547.

18e. Marie IIIe Hervet, jusqu'en 1553.

19e. Madeleine Rivierre, jusqu'en 1564.

20e. Antoinette de Chastenay, vivoit encore en 1578.

21e. Françoise de Harlay, depuis 1584 jusqu'en 1630.

22e. Elisabeth de Salart de Bourron, n'a tenu sa place que six mois.

23e. Anne Balthilde de Harlay, religieuse de Chelles depuis 1632 jusqu'en 1668. Elle obtint la translation de sa maison à Sens en 1659.

24e. Louise IIIe de Harlay, sœur de la précédente, morte en 1706.

25e. Charlotte de Perrien de Creman, religieuse du Lys, puis de la Pommeraye en 1691, abbesse en 1696 par la démission de Louise, obtint en 1718 pour coadjutrice

26e. Louise-Isabelle-Sophie de Vallois de La Villette, qui prit possession en 1726, année de la mort de Charlotte.

SUR RICHARD PLANTAGENET,

FILS NATUREL DE RICHARD III, MORT LE 22 DÉCEMBRE 1550.

EXTRAIT *d'une lettre du docteur Thomas Brett au docteur William Warren, président du collége de la Trinité à Oxford. Traduit de l'Anglais.*

En 1720, je ne me rappelle pas précisément le jour, j'allai chez le feu comte de Winchelsea ; il tenoit le registre de la paroisse de Eastwell. Je regardois, me dit-il, ce qui s'y trouve sur des gens de ma famille ; mais, ajouta-t-il, j'ai découvert quelque chose de curieux. Alors il me montra ces lignes, que je transcrivis sur mes tablettes : « Richard « Plantagenet fut enterré le 22e. jour de dé- « cembre, *anno ut suprà. Ex Registro de* « *Eastwell sub anno* 1550 ». C'est tout ce que le registre rapporte de lui ; de manière qu'on ne sauroit dire s'il fut enterré dans l'église ou dans le cimetière, et il n'existe jusqu'à présent rien sur lui, si ce n'est la tradition qu'on

conserve dans la famille, et quelques vestiges de la place qu'occupoit la maison de Richard. Voici ce que me raconta Milord :

Lorsque sir Thomas Moyle (1) bâtit ce château, il remarqua que son principal maçon se mettoit à l'écart avec un livre chaque fois qu'il quittoit l'ouvrage. Sir Thomas eut la curiosité de savoir quel livre lisoit cet homme qui le remettoit toujours dans sa poche lorsqu'on s'approchoit de lui. A la fin cependant, sir Thomas le surprit le livre à la main ; et se l'étant fait donner, trouva qu'il étoit en latin. Il questionna le maçon ; et voyant qu'il entendoit parfaitement cette langue, lui demanda comment il l'avoit apprise. Le maçon répondit que comme il l'avoit toujours traité avec bonté, il alloit lui confier un secret qu'il n'avoit encore révélé à personne : qu'il avoit été mis en pension, sans savoir de qui il tenoit le jour, jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans ; qu'un particulier qui l'assura qu'il n'étoit pas de ses parens, venoit une fois par quartier payer sa pension, s'informer des pro-

(1) De ce sir Thomas Moyle vint une grande partie des biens des comtes de Winchelsea, ainsi que le château dont il s'agit.

grès qu'il faisoit, et fournir à tous ses besoins ; qu'un jour ce particulier vint le chercher, et après avoir voyagé pendant quelque temps, le conduisit dans une grande et belle maison où il traversa divers appartemens richement meublés, dans l'un desquels il le quitta en lui disant d'attendre ; qu'alors un homme, ayant sur ses habits une plaque et un ruban bleu au cou, vint à lui, lui fit quelques questions, lui parla avec bonté, et en le quittant lui donna une bourse avec de l'argent. Le particulier qui l'avoit amené vint le reprendre, et le reconduisit à son école.

Quelque temps après, le même particulier revint avec des chevaux et des habillemens, lui disant qu'ils alloient faire ensemble un voyage à la campagne. Ils s'arrêtèrent dans la province de Leicester, à Bostworth, où on le conduisit dans la tente du roi Richard III qui l'embrassa, et après plusieurs questions, lui apprit qu'il étoit son père. « Mais, mon fils, ajouta-t-il, demain je dois combattre pour ma couronne, et persuade-toi bien que si je la perds, je perdrai la vie avec elle ; mais j'espère de conserver l'une et l'autre. Tu resteras dans un endroit (lui désignant une place particulière) d'où tu pourras voir la bataille sans

danger ; et lorsque je serai vainqueur, tu viendras à moi ; je te reconnoîtrai alors pour ce que tu es, et prendrai soin de toi. Mais si je suis assez malheureux pour perdre la bataille, alors pourvois à ton sort comme tu pourras, et sur-tout que personne ne sache que je suis ton père, car on ne fera grace à quiconque me toucheroit de si près ». Le Roi lui donna alors une bourse pleine d'or, et le renvoya sous la conduite de celui qui l'avoit amené.

Il suivit les instructions du Roi. La bataille étant perdue et le Roi tué, chacun pourvut à son salut, et lui se hâta de se rendre à Londres, vendit son cheval et ses habits ; et pour mieux cacher sa condition et se procurer les moyens de vivre par un travail honnête, il se mit en apprentissage chez un maître maçon. Mais ayant du goût pour la lecture, et aucun pour la conversation de ceux avec qui il étoit obligé de travailler, il passoit tous ses momens de loisir à lire solitairement.

Sir Thomas lui dit : « Vous êtes vieux et presque hors d'état de travailler ; j'aurai soin de pourvoir à votre subsistance le reste de vos jours ». — « Monsieur, répondit le maçon, vous avez une nombreuse famille ; je suis habitué à vivre retiré, permettez-moi seulement

de bâtir dans quelque champ une maison contenant une seule chambre, et sous votre bon plaisir j'y vivrai et mourrai ». Sir Thomas lui accorda sa demande ; il bâtit la maison, et y passa le reste de sa vie.

Milord ajouta qu'il n'y avoit alors point de parc à son château, mais que quand on en forma un, la maison s'y trouva renfermée, et subsista jusqu'à ce que son père l'eût fait abattre. « Mais j'aurois plutôt, dit Milord, fait démolir ma propre maison ».

J'ai supputé l'âge que devoit avoir ce Richard Plantagenet à l'époque de sa mort, et l'ai trouvé d'environ 81 ans. Car Richard III ayant été tué le 23 août 1485, si l'on en retranche 1550, reste 65 ; et en ajoutant 16 pour l'âge de Plantagenet, alors on trouvera 81.

LE PRISONNIER
AU MASQUE DE FER.

Avertissement.

J'ai déjà écrit sur ce prisonnier un article en anglois, publié en 1790; mais je ne connoissois alors ni l'ouvrage de M. de Fazillac, ni le mémoire manuscrit de M. le chevalier de Taulès.

LORSQUE le *siècle de Louis XIV* parut, le public, toujours amateur du merveilleux, fut vivement frappé de l'histoire du prisonnier au masque de fer, rapportée dans cet ouvrage. Depuis cette époque, on s'en est souvent entretenu dans tous les pays, et plusieurs écrivains qui ont cherché à pénétrer ce mystère, ont publié leurs diverses conjectures : les uns ont cru reconnoître dans cette victime de

la politique le duc de Beaufort ; les autres le duc de Montmouth ; ceux-ci le comte de Vermandois ; ceux-là un frère aîné de Louis XIV, et enfin son frère jumeau. Ma curiosité sur cet objet, excitée sans être satisfaite, je me proposai de faire les recherches les plus exactes pour fixer, s'il étoit possible, l'incertitude générale et la mienne. J'ai résolu tout ce qui a été écrit sur ce sujet, et j'ai consulté des personnes qui avoient eu des relations intimes avec des hommes publics et à portée de conjecturer avec plus de solidité que des historiens ; j'ai ensuite confronté tous les récits, pesé toutes les raisons, et apprécié de mon mieux tous les motifs de crédibilité.

Avant de discuter les différentes opinions connues sur ce prisonnier, je rapporterai quelques circonstances authentiques qui prouvent son existence. Je citerai d'abord deux extraits du journal de M. de Jonca, qui fut pendant plusieurs années lieutenant de Roi à la Bastille.

Premier extrait.

« Jeudi, 18 septembre 1698, à trois heures « après midi, M. de Saint-Mars, gouverneur « de la Bastille, est arrivé pour sa première

« entrée, venant des îles Sainte-Marguerite et « Saint-Honorat, ayant amené avec lui, dans « sa litière, un ancien prisonnier qu'il avoit « à Pignerol, dont le nom ne se dit pas ; lequel « on fait tenir toujours masqué, et qui fut « d'abord mis dans la tour de la Basinière, « en attendant la nuit, et que je conduisis « ensuite moi-même, sur les neuf heures du « soir, dans la troisième chambre de la tour « de la Bertaudière, laquelle chambre j'avois « eu soin de faire meubler de toutes choses, « avant son arrivée, en ayant reçu l'ordre de « M. de Saint-Mars.... En le conduisant dans « ladite chambre, j'étois accompagné du sieur « Rosarges, que M. de Saint-Mars avoit aussi « amené avec lui, et lequel étoit chargé de « servir et de soigner ledit prisonnier, qui « étoit nourri par le gouverneur ».

Second extrait.

« Du lundi, 19 novembre 1703. Le Prison- « nier inconnu, toujours masqué d'un masque « de velours noir (1), que M. de Saint-Mars

(1) Quoiqu'on l'appelât généralement *le Prisonnier au masque de fer*, cependant la plus grande partie des au-

« avoit amené avec lui, venant des îles Sainte-
« Marguerite, et qu'il gardoit depuis long-
« temps, s'étant trouvé hier un peu plus mal
« en sortant de la messe, est mort aujourd'hui
« sur les dix heurs du soir, sans avoir eu une
« grande maladie. M. Girault, notre aumô-
« nier, le confessa hier; surpris de la mort,
« il n'a pu recevoir ses sacremens, et notre
« aumônier l'a exhorté un moment avant que
« de mourir. Il fut enterré le mardi 20 no-
« vembre, à quatre heures après midi, dans
« le cimetière de Saint-Paul, notre paroisse.
« Son enterrement coûta 40 livres ».

Extrait des Registres de sépulture de l'Eglise Royale et Paroissiale de S. Paul, à Paris.

« L'an mil sept cent trois, le dix-neuf no-
« vembre, Marchialy, âgé de quarante-cinq
« ans, ou environ, est décédé dans la Bas-
« tille, duquel le corps a été inhumé dans le
« cimetière de Saint-Paul sa paroisse, le 20
« du présent, en présence de M. Rosarges,

---

teurs qui en ont parlé, conviennent que son masque étoit de velours noir, mais qu'il y avoit une monture d'acier, pour l'attacher derrière la tête avec un petit cadenas.

« major, et de M. Reilh, chirurgien-major de « la Bastille, qui ont signé ».

Le père Griffet, en parlant du journal de Jonca, observe (1) que, « de tout ce qu'on a « écrit sur le prisonnier au masque de fer, « rien ne mérite plus de confiance que ce « qu'en dit M. de Jonca. C'est une production « authentique d'un homme en place, d'un té- « moin oculaire, qui écrivoit exactement tous « les jours dans son journal les événemens « comme ils arrivoient ». Il ajoute que la plus grande partie des circonstances relatives à ce prisonnier, étoient connues des officiers et des domestiques de la Bastille, lorsque M. de Launay y fut nommé major (2); que M. de Launay lui dit avoir appris d'eux qu'immédiatement après la mort du prisonnier, on avoit brûlé ses habits, son linge, ses matelas, ses couvertures, et en général tout ce dont il s'étoit servi; qu'on avoit regratté les murs de sa chambre, et que toutes ces précautions avoient été prises dans la crainte qu'il

(1) Voyez le Traité des preuves qui servent pour établir la vérité de l'histoire.

(2) M. de Launay fut ensuite nommé gouverneur de la Bastille, en 1718, par le régent.

n'eût trouvé le moyen de laisser quelque trace qui pût faire découvrir qui il étoit ; que M. d'Argenson, qui venoit souvent à la Bastille lorsqu'il étoit lieutenant de police, apprenant que la garnison parloit souvent de ce prisonnier, demanda un jour ce qu'on en disoit ; et qu'après avoir entendu leurs conjectures, il leur répondit qu'ils ne le connoîtroient jamais.

Quelques personnes ont affirmé qu'on avoit enterré le corps sans la tête : suivant M. de Saint-Foix, quelqu'un ayant gagné le sacristain, déterra le corps la nuit, mais il ne trouva qu'une pierre en place de la tête (1).

M. de la Grange Chancel (2), qui fut renfermé aux îles Sainte-Marguerite pour avoir écrit les *Philippiques*, satire contre le duc d'Orléans régent, dit dans une lettre à M. Fréron (3) : « M. de la Motte Guérin, qui com-

(1) Voyez les Essais historiques par M. de Saint-Foix.

(2) M. de la Grange Chancel étoit un gentilhomme du Périgord, né au château d'Antoniat en 1676. Au sortir de l'enfance, il entra comme page chez la princesse de Conti, fille de Louis XIV et de madame de La Vallière. Après la mort du Roi, il s'attacha à la duchesse du Maine.

(3) Fréron avoit fait de grandes recherches dans le dessein de contredire ce que M. de Voltaire avoit écrit au sujet du prisonnier masqué.

« mandoit dans ces îles du temps que j'y étois « détenu, me dit que M. de Saint-Mars, qui « obtint le gouvernement de ces îles après « celui de Pignerol, avoit de grands égards « pour ce prisonnier ; qu'il le servoit toujours « lui-même en vaisselle d'argent, et lui four- « nissoit souvent des habits aussi riches qu'il « paroissoit les desirer ; que dans les maladies « où il avoit besoin de médecin ou de chirur- « gien, il étoit obligé, sous peine de la vie, « de ne paroître en leur présence qu'avec son « masque de fer, et que lorsqu'il étoit seul, « il s'amusoit quelquefois à s'arracher le poil « de la barbe avec des pincettes d'acier.... J'en « vis une de celles qui lui servoient à cet usage, « entre les mains du sieur de Formanoir, neveu « de Saint-Mars, et lieutenant d'une compa- « gnie franche préposée pour la garde des « prisonniers. Plusieurs personnes m'ont ra- « conté que lorsque Saint-Mars alla prendre « possession du gouvernement de la Bastille, « où il conduisit son prisonnier, on entendit « ce dernier, qui portoit son masque de fer, « dire à son conducteur : *Est-ce que le Roi en « veut à ma vie ? Non, mon Prince*, répon- « dit Saint-Mars, *votre vie est en sûreté, vous « n'avez qu'à vous laisser conduire.* J'ai su de

« plus d'un nommé Dubuisson, caissier du « fameux Samuel Bernard, qui, après avoir « été quelques années à la Bastille, fut con- « duit aux îles Sainte-Marguerite, qu'il étoit « dans une chambre, avec quelques autres « prisonniers, précisément au-dessus de celle « qui étoit occupée par cet inconnu; que par « le tuyau de la cheminée ils pouvoient s'en- « tretenir; mais que ceux-ci lui ayant demandé « pourquoi il s'obstinoit à leur taire son « nom et ses aventures, il leur avoit répondu « que cet aveu lui coûteroit la vie, aussi bien « qu'à ceux auxquels il auroit révélé son « secret ».

M. de Saint-Mars, dans sa route de Sainte-Marguerite à Paris, s'arrêta avec son prisonnier à sa terre de Palteau. Le descendant de M. de Saint-Mars, dans une lettre à M. Fréron, datée de Palteau le 19 juin 1768, donna les détails suivans :

« Comme il paroît par la lettre de M. de « Saint-Foix, dont vous venez de donner un « extrait, que l'Homme au masque de fer « exerce toujours l'imagination de nos écri- « vains, je vais vous faire part de ce que je « sais de ce prisonnier....

« En 1698 (1), M. de Saint-Mars passa du « gouvernement des îles Sainte-Marguerite à « celui de la Bastille. En venant en prendre « possession, il séjourna avec son prisonnier « à sa terre de Palteau. L'Homme au masque « arriva dans une litière qui précédoit celle « de M. de Saint-Mars; ils étoient accom- « pagnés de plusieurs gens à cheval. Les pay- « sans allèrent au devant de leur seigneur. « M. de Saint-Mars mangea avec son prison- « nier, qui avoit le dos opposé aux croisées « de la salle à manger qui donnent sur la « cour; les paysans que j'ai interrogés ne pu- « rent voir s'il mangeoit avec son masque; « mais ils observèrent très-bien que M. de « Saint-Mars, qui étoit à table vis-à-vis de « lui, avoit deux pistolets à côté de son as- « siette. Ils n'avoient pour les servir qu'un « seul valet-de-chambre, qui alloit chercher « les plats qu'on lui apportoit dans l'anti- « chambre, fermant soigneusement la porte « de la salle à manger. Lorsque le prison- « nier traversoit la cour, il avoit toujours « son masque noir sur le visage. Les paysans « remarquèrent qu'on lui voyoit les dents et

(1) Cette date s'accorde avec le journal de Jonca.

« les lèvres ; qu'il étoit grand et avoit les che-
« veux blancs. M. de Saint-Mars coucha dans
« un lit qu'on avoit dressé auprès de celui
« de l'Homme au masque..... Je n'ai point
« ouï dire qu'il eût aucun accent étranger (1) ».

Il paroît qu'on lui donnoit les livres qu'il demandoit, et qu'il passoit la plus grande partie de son temps à lire. M. Anquetil, auteur d'un ouvrage intitulé : *Louis XIV, sa Cour et le Régent*, dit que l'abbé Langlet Dufresnoy lui assura avoir vu, pendant qu'il étoit à la Bastille, le prisonnier masqué ; que Dufresnoy lui rapporta à peu près tout ce qu'on a dit sur sa figure et le respect que lui témoignoit le gouverneur. Il ajoute qu'ayant un jour pressé l'abbé de lui faire part de ses conjectures à ce sujet, celui-ci lui répondit : « Voudriez-vous me faire mettre pour la neu-
« vième fois à la Bastille (2) » ?

---

(1) Voyez l'année littéraire, juin 1768.

(2) L'abbé Dufresnoy étoit si accoutumé à ce qu'il appeloit sa promenade au faubourg Saint-Antoine, que, voyant un jour entrer chez lui une personne qu'il connoissoit pour être un officier de police, sans attendre qu'il lui eût dit pourquoi il venoit, il appela son domestique et lui dit : « Allons, dépêche-toi de me faire un-
« paquet de mon linge et de mon tabac ».

Voltaire dit, dans le siècle de Louis XIV : « Quelques mois après la mort du cardinal « Mazarin (1), il arriva un événement qui « n'a point d'exemple; et ce qui est non moins « étrange, c'est que tous les historiens l'ont « ignoré. On envoya dans le plus grand secret « au château de l'île Sainte-Marguerite (2), « dans la mer de Provence, un prisonnier in- « connu, d'une taille au-dessus de l'ordinaire, « jeune et de la figure la plus belle et la plus « noble. Ce prisonnier, dans la route, por- « toit un masque dont la mentonnière avoit « des ressorts d'acier, qui lui laissoient la li- « berté de manger avec le masque sur son « visage. On avoit ordre de le tuer s'il se dé- « couvroit. Il resta dans l'île, jusqu'à ce qu'un « officier de confiance, nommé Saint-Mars, « gouverneur de Pignerol, ayant été fait gou- « verneur de la Bastille en 1690 (3), l'alla

(1) Ce Ministre mourut le 3 mars 1661.

(2) M. de Voltaire ignoroit encore à cette époque que le prisonnier avoit été conduit d'abord à Pignerol.

(3) Cette date est sans doute une faute d'impression. Il est incontestablement prouvé que le prisonnier fut d'abord envoyé à Pignerol, de là transféré à Sainte-Marguerite et ensuite à la Bastille.

« prendre à l'île Sainte-Marguerite, et le con-
« duisit à la Bastille toujours masqué. Le mar-
« quis de Louvois alla le voir dans cette île
« avant sa translation, et lui parla debout et
« avec une considération qui tenoit du res-
« pect (1). Cet inconnu fut mené à la Bastille,
« où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être
« dans ce château. On ne lui refusoit rien de
« ce qu'il demandoit. Son plus grand goût
« étoit pour le linge d'une finesse extraordi-
« naire (2), et pour les dentelles. Il jouoit de
« la guitarre. On lui faisoit la plus grande
« chère, et le gouverneur s'asseyoit rarement
« devant lui. Un vieux médecin de la Bastille,
« qui avoit souvent traité cet homme singu-
« lier dans ses maladies, a dit qu'il n'avoit

(1) Il n'existe aucune trace du voyage de M. de Louvois en Provence, et le départ de ce ministre auroit produit beaucoup de sensation. Il est cependant possible, quoique peu vraisemblable, qu'il ait fait secrètement ce voyage.

(2) « Il est très-certain, dit M. de Saint-Foix, que « madame le Bret, mère de feu M. le Bret, premier pré-« sident et intendant en Provence, choisissoit à Paris, à « la prière de madame de Saint-Mars, son intime amie, « le linge le plus fin et les plus belles dentelles, et les « lui envoyoit à l'île Sainte-Marguerite, pour ce prison-« nier; ce qui confirme ce qu'a rapporté M. de Voltaire ».

« jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent « examiné sa langue et le reste de son corps. « Il étoit admirablement bien fait, disoit ce « médecin ; sa peau étoit un peu brune ; il « intéressoit par le seul ton de sa voix, ne se « plaignoit jamais de son état, et ne laissant « point entrevoir ce qu'il pouvoit être (1).

« Cet inconnu mourut en 1703, et fut en- « terré la nuit à la paroisse Saint-Paul. Ce qui « redouble l'étonnement, c'est que quand on « l'envoya à l'île Sainte-Marguerite, il ne dis- « parut en Europe aucun homme considé- « rable. Ce prisonnier l'étoit sans doute ; car « voici ce qui arriva les premiers jours qu'il « étoit dans l'île. Le gouverneur mettoit lui- « même les plats sur la table, et ensuite se « retiroit après l'avoir enfermé. Un jour le « prisonnier écrivit avec un couteau sur une « assiette d'argent, et jeta l'assiette par la « fenêtre vers un bateau qui étoit au rivage « presque au pied de la tour. Un pêcheur

(1) « Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont » je parle, et qui a appartenu au maréchal de Richelieu, « est témoin de ce que j'avance, et M. de Bernaville, suc- « cesseur de Saint-Mars, me l'a confirmé ».

(*Note de M. de Voltaire*).

« à qui ce bateau appartenoit, ramassa l'as-
« siette et la rapporta au gouverneur. Celui-
« ci étonné demanda au pêcheur : *Avez-vous*
« *lu ce qui est écrit sur cette assiette, et quel-*
« *qu'un l'a-t-il vue entre vos mains ? Je ne sais*
« *pas lire, répondit le pêcheur; je viens de*
« *la trouver, personne ne l'a vue.* Ce paysan
« fut retenu jusqu'à ce que le gouverneur fût
« bien informé qu'il n'avoit jamais lu, et que
« l'assiette n'avoit été vue de personne. *Allez,*
« lui dit-il; *vous êtes bien heureux de ne sa-*
« *voir pas lire* (1). Parmi les personnes qui
« ont eu une connoissance immédiate de ce
« fait, il y en a une très-digne de foi qui vit
« encore (2).

(1) « Cette anecdote a été racontée souvent par M.
« Riousse, ancien commissaire des guerres à Cannes. Il
« avoit vu ce prisonnier dans sa jeunesse; quand on le
« transféra de l'île Sainte-Marguerite à Paris. Il étoit en
« vie l'année passée, et peut-être vit-il encore. Les aven-
« tures de ce prisonnier d'Etat sont publiques dans tout
« le pays, et M. le marquis d'Argens, dont la probité
« est connue, a entendu, il y a long-temps, conter le
« fait dont je parle, à M. Riousse et aux hommes les plus
« considérés de sa province ». (*Note de M. de Voltaire*).

(2) Ceci a été écrit en 1760. (*Note de Voltaire*).

Il est probable que M. de Voltaire vouloit parler du maréchal de Richelieu.

« M. de Chamillart fut le dernier ministre « qui eut cet étrange secret. Le second ma- « réchal de la Feuillade, son gendre, m'a dit « qu'à la mort de son beau-père, il le conjura « à genoux de lui apprendre ce que c'étoit « que cet homme qu'on ne connut jamais que « sous le nom de *l'Homme au masque de fer*. « Chamillart lui répondit, que c'étoit le secret « de l'Etat, et qu'il avoit fait serment de ne « le révéler jamais. Enfin il reste encore beau- « coup de mes contemporains qui déposent de « la vérité de ce que j'avance, et je ne connois « point de fait ni plus extraordinaire ni mieux « constaté ».

« L'auteur du siècle de Louis XIV, (dit en- « core M. de Voltaire en se désignant lui- « même), est le premier qui ait parlé de « l'Homme au masque de fer, dans une his- « toire avérée (1). C'est qu'il étoit très-instruit « de cette anecdote, qui étonne le siècle pré- « sent, qui étonnera la postérité, et qui n'est « que trop véritable. On l'avoit trompé sur la

(1) M. de Voltaire dit *dans une histoire avérée*, telle que *son siècle de Louis XIV*, parce que cette anecdote est également rapportée dans les *Mémoires de Perse*, qui furent publiés avant *son siècle de Louis XIV*.

« date de la mort de cet inconnu, si singuliè-
« rement infortuné; il fut enterré à Saint-
« Paul, le 3 mars (1) 1703, et non en 1704.

« Il avoit été d'abord enfermé à Pignerol,
« avant de l'être aux îles Sainte-Marguerite,
« et ensuite à la Bastille, toujours sous la garde
« de ce même homme, de ce Saint-Mars qui
« le vit mourir. Le père Griffet, jésuite, a
« communiqué au public le journal de la Bas-
« tille, qui fait foi des dates. Il a eu facilement
« ce journal, puisqu'il avoit l'emploi délicat
« de confesser les prisonniers renfermés à la
« Bastille (2).

« M. de Chamillart disoit quelquefois, pour
« se débarrasser des questions pressantes du
« dernier maréchal de la Feuillade et de M. de
« Caumartin, que c'étoit un homme qui avoit
« tous les secrets de M. Fouquet. Il avouoit
« donc au moins par là, que cet inconnu avoit
« été enlevé quelque temps après la mort du
« cardinal Mazarin. Or, pourquoi des précau-

(1) M. de Voltaire se trompe encore; et cependant il lui eût été facile de savoir que le prisonnier mourut le 19 novembre 1703, et fut enterré le lendemain.

(2) Dictionnaire philosophique de Voltaire.

« tions si inouies pour un confident de M. Fou-
« quet, pour un subalterne (1)? »

Le marquis de Torcy, qui mourut en 1746, avoit été fait secrétaire d'Etat en 1696; il conserva sa place jusqu'à la fin du règne de Louis XIV; il étoit donc certainement instruit du secret. Des personnes qui le connoissoient, m'ont dit que lorsqu'on lui en parloit, il ne répliquoit pas, ou détournoit la conversation sur un autre sujet; mais qu'un jour étant pressé par une dame, son intime amie, il lui répondit sérieusement, en la priant de ne pas lui en parler davantage, que c'étoit un secret d'Etat, qu'il avoit juré de ne pas révéler.

L'abbé Papon dit dans son *voyage de Provence*: « J'eus la curiosité, le 2 février 1778,
« d'entrer dans la chambre de cet infortuné
« prisonnier : elle n'est éclairée que par une
« fenêtre, du côté du nord, percée dans un
« mur fort épais, et fermée par trois grilles de
« fer placées à une distance égale. Cette fenêtre
« donne sur la mer. Je trouvai dans la cita-
« delle un officier de la compagnie franche,
« âgé de 79 ans : il me dit que son père, qui
« servoit dans la même compagnie, lui avoit

(1) Mélanges de Voltaire.

S149348

« plusieurs fois raconté qu'un frater aperçut « un jour, sous la fenêtre du prisonnier, quelque chose de blanc qui flottoit sur l'eau ; il « l'alla prendre et l'apporta à M. de Saint-Mars ; « c'étoit une chemise très-fine, pliée avec « assez de négligence, et sur laquelle le prisonnier avoit écrit d'un bout à l'autre.

« M. de Saint-Mars, après l'avoir dépliée, « et avoir lu quelques lignes, demanda au frater, d'un air fort embarrassé, s'il n'avoit pas « eu la curiosité d'en lire le contenu. Celui-ci « lui protesta plusieurs fois qu'il n'avoit rien « lu ; mais deux jours après il fut trouvé mort « dans son lit : c'est un fait que l'officier a entendu raconter tant de fois à son père, et à « l'aumônier du fort de ce temps-là, qu'il le « regarde comme incontestable (1). . . . . ».

« On cherchoit une personne du sexe pour « servir le prisonnier : une femme du village « de Mougin vint s'offrir, dans la persuasion « que ce seroit un moyen de faire la fortune

(1) Cette anecdote a beaucoup de rapport avec celle de l'assiette trouvée par le pêcheur, que cite M. de Voltaire. Il est cependant possible que le prisonnier ait fait plusieurs tentatives dans l'espoir de recouvrer sa liberté en se faisant connoître.

« de ses enfans ; mais quand on lui dit qu'il « falloit renoncer à les voir, et même à con- « server aucune liaison avec le monde ; elle re- « fusa de s'enfermer avec un prisonnier dont « la connoissance coûtoit si cher. . . . . .

« La personne qui servoit le prisonnier, « mourut à l'île Sainte-Marguerite. Le père de « l'officier dont je viens de parler, qui étoit « pour certaines choses l'homme de confiance « de M. de Saint-Mars, a souvent dit à son fils, « qu'il avoit été prendre le mort à minuit dans « la prison, et qu'il l'avoit porté sur ses épaules « dans le lieu de sa sépulture ; il croyoit que « c'étoit le prisonnier lui-même qui étoit mort ; « mais c'étoit, comme je viens de le dire, la « personne qui le servoit, et ce fut alors qu'on « chercha une femme pour le remplacer ».

On n'insiste pas sur le degré de confiance que méritent de semblables détails de faits qui remontent à près d'un siècle, et ne sont fondés que sur des oui dire.

M. de la Borde, premier valet-de-chambre de Louis XV, avec qui ce prince s'entretenoit quelquefois, parla un jour au Roi de quelque anecdote nouvelle sur le prisonnier au masque de fer. « *Vous voudriez bien*, lui dit le Roi, « *que je vous dise quelque chose à ce sujet.*

« *Vous n'en saurez pas plus que les autres;*
« *mais vous pouvez être assuré que la prison de*
« *cet infortuné n'a fait tort à qui que ce soit, et*
« *qu'il n'a jamais eu ni femme, ni enfans* ».

M. de la Borde dit aussi, que M. Linguet (1) avoit découvert dans le cours de ses recherches, que :

« Le prisonnier portoit un masque de ve-
« lours, et non de fer, au moins pendant le
« temps qu'il passa à la Bastille.

« Le gouverneur lui-même le servoit et en-
« levoit son linge.

« Quand il alloit à la messe, il avoit les dé-
« fenses les plus expresses de parler et de mon-
« trer sa figure : l'ordre étoit donné aux inva-
« lides de tirer sur lui s'il se faisoit connoître;
« leurs fusils étoient changés à balle; aussi
« avoit-il le plus grand soin de se cacher et de
« se taire.

« Quand il fut mort, on brûla tous les meu-
« bles dont il s'étoit servi; on dépava sa cham-
« bre; on ôta les plafonds; on visita tous les
« coins, recoins, tous les endroits qui pou-
« voient cacher un papier, un linge; en un

(1) Linguet fut mis à la Bastille le 27 septembre 1780, et élargi le 19 mai 1782.

« mot, on vouloit découvrir s'il n'y auroit pas « laissé quelque signe de ce qu'il étoit. M. Lin- « guet m'a assuré qu'à la Bastille, il y avoit en- « core des hommes qui tenoient ces faits de « leurs pères, anciens serviteurs de la maison, « lesquels y avoient vu l'Homme au masque « de fer ».

L'abbé Soulavie, auteur des *Mémoires du maréchal de Richelieu*, raconte « qu'ayant de- « mandé au maréchal des renseignemens sur « ce prisonnier, en ajoutant : N'est-il pas vrai, « Monsieur le maréchal, que ce prisonnier « étoit le frère aîné de Louis XIV, né à l'insu « de Louis XIII ?

« Le maréchal, à ces questions, parut em- « barrassé. . . . . Il dit que ce personnage n'é- « toit ni le frère adultérin de Louis XIV, ni le « duc de Montmouth, ni le comte de Verman- « dois, ni le duc de Beaufort, etc. comme il a « plu à tant d'écrivains de le dire ; qu'il appela, « comme Louis XV, tous leurs écrits des rêve- « ries ; mais qu'il ajouta que ces auteurs avoient « la plupart rapporté des anecdotes très-véri- « tables ; qu'il dit que l'ordre étoit donné, en « effet, de faire périr le prisonnier s'il se fai- « soit connoître. Enfin, que le maréchal ter- « mina sa courte conférence sur ce prisonnier,

« en avouant qu'il connoissoit le secret de l'E-
« tat, et dit en propres termes : *Tout ce que*
« *je puis vous dire, M. l'abbé, sur cet objet,*
« *c'est que ce prisonnier n'étoit plus aussi inté-*
« *ressant quand il mourut au commencement*
« *de ce siècle, très-avancé en âge; mais qu'il*
« *l'avoit été beaucoup, quand, au commence-*
« *ment du régne de Louis XIV, il fut renfermé*
» *pour de grandes raisons d'Etat.*

« Ainsi répondit M. le maréchal de Riche-
« lieu ; l'anecdote fut sur le champ écrite sous
« ses yeux par l'abbé Soulavie, qui la lui donna
« à lire. M. le maréchal voulut qu'il corrigeât
« quelques expressions; et comme l'abbé Sou-
« lavie le supplioit encore d'ajouter quelques
« autres observations qui, sans dévoiler le
« secret directement, pourroient satisfaire la
« curiosité de toute la France, le maréchal ré-
« pliqua : *Lisez ce que M. de Voltaire a pu-*
« *blié en dernier lieu sur ce masque, ses der-*
« *nières paroles sur-tout, et réfléchissez* ».

Je vais maintenant discuter les différentes opinions qui ont paru sur ce prisonnier, et examiner quel degré de foi on peut ajouter à chacune d'elles.

Le duc de Beaufort.

Quelques personnes ont supposé que le prisonnier au masque de fer étoit le duc de Beaufort, second fils de César, duc de Vendome, fils naturel d'Henri IV et de Gabrielle d'Estrées, créée duchesse de Beaufort. Le frère aîné du duc de Beaufort, étoit Louis, duc de Vendome et de Mercœur, qui fut cardinal après la mort de sa femme Laura Mancini, nièce du cardinal Mazarin, dont il eut le célèbre duc de Vendome, et le grand Prieur.

Le duc de Beaufort naquit en 1611. Il fut, pendant la minorité de Louis XIV, un des chefs du parti appelé les *Frondeurs*, opposé à celui des *Mazarins*, qui étoit celui de la Cour. Accusé d'avoir conçu le projet d'attenter à la vie du cardinal Mazarin, en 1643, il fut arrêté et renfermé au château de Vincennes, où il resta près de cinq ans. Il parvint à s'échapper, et se mit à la tête de la populace de Paris, ce qui le fit appeler le *Roi des Halles*. Il étoit grand, bien fait, adroit dans tous les exercices du corps, brave et infatigable dans tout ce qu'il entreprenoit. En 1652, ayant eu une querelle avec le duc de Nemours, qui avoit épousé

sa sœur Elisabeth de Vendome, il le tua en duel.

Ainsi que les autres mécontens, il se réconcilia dans la suite avec la Cour, et il obtint la place de Grand-Amiral qu'avoit eue son père. En 1664, il commanda l'entreprise contre Gigeri, qui manqua; mais l'année d'après il défit la flotte barbaresque, entre Tunis et Alger. En 1669, il alla au secours de Candie, qui étoit assiégée par les Turcs, et fut tué dans une sortie, le 25 juin de la même année. On ne retrouva pas son corps. Le marquis de Saint-André Montbrun, qui étoit présent à cette sortie, rapporte ainsi la mort de M. de Beaufort: « Il n'attendit pas qu'il fût jour pour donner le signal de l'attaque..... Les François furent mis en désordre; et tandis qu'il tâchoit de rallier les troupes, il fut tué et confondu dans la foule des morts. On n'a jamais bien su comment M. de Beaufort fut tué; mais on sait que le Grand-Visir envoya sa tête à Constantinople, où elle fut portée pendant trois jours par les rues, au bout d'une pique, comme une marque de la défaite des chrétiens ».

Toutes les circonstances de la vie et de la mort du duc de Beaufort, paroissent bien cons-

tatées; mais comme on ne put trouver son corps, et qu'on se perdoit en conjectures pour découvrir quel étoit le prisonnier au masque de fer, quelques personnes imaginèrent que c'étoit lui; et cette opinion fut en quelque façon confirmée par des passages de la lettre de M. de la Grange-Chancel à M. Fréron, que nous avons déjà citée. Il dit :

« M. de la Motte Guérin, qui commandoit à Sainte-Marguerite, lorsque j'y étois, m'assura que ce prisonnier étoit le duc de Beaufort, qui passoit pour avoir été tué au siége de Candie, et dont on ne trouva point le corps.

« D'ailleurs, si l'on considère l'esprit remuant du duc de Beaufort, et la part qu'il eut à tous les mouvemens de Paris du temps de la Fronde, peut-être ne sera-t-on pas surpris du parti violent qu'on prit pour s'en assurer, d'autant plus que l'amirauté, dont il s'étoit fait donner la survivance, le mettoit journellement en état de traverser les grands desseins de M. Colbert, chargé du département de la marine. Cet amiral, qui paroissoit si dangereux à ce ministre, fut remplacé, selon ses intentions, par le comte de Vermandois, fils du Roi et de la duchesse de La Vallière, lequel n'avoit alors que deux ans ».

Mais le duc de Beaufort avoit fait sa paix avec la Cour, plusieurs années avant sa mort; il avoit été employé à différentes expéditions, et il s'en étoit acquitté avec zèle et fidélité. En 1669, l'année où il fut tué, Louis XIV étoit dans la plénitude de sa puissance; toutes les factions étoient éteintes, le parlement avoit perdu son influence, et le Roi pouvoit certainement, sans craindre le moindre inconvénient, exiger du duc de Beaufort sa démission de la place de Grand-Amiral, ou même l'envoyer dans une prison d'Etat. Il n'y avoit donc pas de raison de faire un si grand mystère pour le duc de Beaufort; et quoiqu'il fût d'un rang élevé, il n'avoit aucun droit au respect avec lequel on assure qu'on traita le prisonnier masqué.

M. de la Grange Chancel, dit qu'on lui donnoit des habits aussi riches qu'il le desiroit; et on convient généralement qu'il aimoit à avoir du linge extrêmement fin et des dentelles, et qu'on n'épargnoit aucunes dépenses pour les lui procurer. Or, M. de Saint-Foix observe que, suivant différens mémoires, le duc de Beaufort étoit toujours grossièrement vêtu, et qu'il poussoit la négligence dans son habillement jusqu'à la malpropreté. Il eût donc

été très-extraordinaire que dans sa vieillesse, dans un âge où les habitudes, sur-tout celles qui tiennent à l'indolence, prennent tous les jours de nouvelles forces, il eût adopté un goût entièrement opposé à celui qu'il avoit eu jusqu'alors.

M. de Palteau observe que les paysans qui avoient vu le prisonnier à Palteau, aperçurent, malgré son masque, ses lèvres et ses dents. C'étoit en 1698. Le duc de Beaufort, s'il eût vécu, auroit eu alors environ 87 ans; tandis qu'en 1664, à 53 ans, il n'avoit plus de dents. Madame de Choisy dit alors de lui, en parlant de sa colère à certaine occasion, et en faisant allusion à la perte de ses dents: « M. de « Beaufort voudroit mordre, et ne le peut « pas ».

On représente assez généralement le prisonnier vers 1661, comme un beau jeune homme, d'une figure qu'on jugeoit agréable. En 1669, lorsque le duc de Beaufort fut tué, il avoit près de 60 ans; et en 1703, année de la mort du prisonnier, il auroit eu environ 92 ans.

M. de Voltaire, et d'autres autorités, assurent que le prisonnier masqué a été renfermé en 1661; le duc de Beaufort commandoit à

Candie, en 1669; et cette seule circonstance suffit pour prouver que le prisonnier ne pouvoit être le duc de Beaufort.

Le comte de Vermandois.

Louis XIV eut de la duchesse de La Vallière(1) Louis de Bourbon, né le 27 décembre 1663,

---

(1) Elle ne sentit jamais que deux passions, son amour pour Louis et pour Dieu; toutes deux furent extrêmes, mais tempérées par la douceur qui faisoit la base de son caractère, et par sa parfaite résignation. Elle triompha de son amour pour le Roi, et se livra sans réserve aux exercices du cloître. Les veilles, la fatigue altérèrent sa santé, abrégèrent ses jours et lui firent éprouver dans les dernières années de sa vie des infirmités continuelles. La nuit qui précéda sa mort, elle voulut se rendre secrètement au chœur, mais ses forces l'abandonnèrent : on la trouva étendue à terre; elle fut rapportée dans sa chambre, où peu d'heures après elle expira.

« Mademoiselle de La Vallière, dit Choisy, n'étoit pas de « ces beautés toutes parfaites qu'on admire souvent sans « les aimer. Elle étoit fort aimable, et ce vers de La Fon« taine :

« *Et la grace, plus belle encor que la beauté ;*

« semble avoir été fait pour elle. Elle avoit le teint beau, « les cheveux blonds, le sourire agréable, les yeux bleus

et mort le 15 juillet 1666 : Marie Anne, nommée mademoiselle de Blois, née en 1666, mariée en 1680, à Louis Armand, prince de Conti, et morte en 1739 ; et Louis de Bourbon, comte de Vermandois, né le 2 octobre 1667,

---

« et le regard si tendre et en même temps si modeste,
« qu'elle gagnoit le cœur et l'estime au même moment ».

On pourroit presque dire la même chose de son esprit que de sa beauté ; sans avoir rien de brillant, il plaisoit toujours. Encore même aujourd'hui on aime madame de La Vallière, tandis que madame de Fontanges et madame de Montespan n'inspirent aucun intérêt. Le trait suivant peint son caractère : Louis XIV étant à la chasse, lui avoit écrit un billet sur une carte qui se trouva être le deux de carreau ; elle lui répondit :

« Pour m'écrire avec plus de douceur,
« Il falloit choisir un deux de cœur !
« Les carreaux ne sont faits, ce me semble,
« Que pour servir Jupiter en courroux ;
« Mais deux cœurs vraiment unis ensemble,
« Peuvent-ils rien s'annoncer que de doux » ?

Madame de Sévigné dit, en parlant de madame de Fontanges : « Elle est toujours languissante, mais si touchée « de la grandeur, qu'il faut l'imaginer précisément le con- « traire de *cette petite violette* (madame de La Vallière), « qui se cachoit sous l'herbe, et qui étoit honteuse d'être « maîtresse, d'être mère, d'être duchesse : jamais il n'y « en aura sur ce moule ».

nommé Grand-Amiral de France en 1669, à la mort du duc de Beaufort.

Le comte de Vermandois étoit poli, affectueux, et avoit dans sa personne et dans ses manières, ces graces naturelles qui rendoient sa mère si intéressante. Son père l'aimoit tendrement; mais le prince de Conti l'ayant mené souper avec quelques jeunes gens qui s'étoient fait remarquer par leur libertinage, le Roi en fut instruit; il exila le prince de Conti, et défendit au comte de Vermandois de paroître en sa présence.

On soupçonna madame de Montespan et mademoiselle de Montpensier d'avoir profité de cette circonstance pour nuire à M. de Vermandois dans l'esprit du Roi. Madame de Montespan ne voyoit qu'avec un extrême déplaisir la tendresse que le Roi témoignoit aux enfans de madame de La Vallière, et la prédilection que le public leur montroit. Quoique mademoiselle de Montpensier eût été obligée, pour obtenir la liberté de M. de Lauzun, d'assurer au duc du Maine une grande partie de sa succession, elle s'étoit affectionnée à ce prince. M. de Vermandois n'obtint la permission de voir le Roi que dans l'automne de 1683, lorsqu'il partit pour aller faire sa première

campagne. Il se rendit au mois de septembre, à l'armée commandée par le maréchal d'Humières, tomba malade le 12 novembre, à Courtrai, et le lendemain on reconnut que c'étoit d'une petite vérole maligne qui avoit déjà fait de grands progrès, parce que le desir de se trouver à une attaque lui avoit fait cacher sa maladie dans le principe. Le maréchal dépêcha un courrier au ministre, pour l'informer de l'état de M. de Vermandois, et ensuite de sa mort arrivée le 18 novembre. Son corps fut envoyé à Arras, où il fut enterré le 25, avec beaucoup de pompe. Pendant le court séjour qu'il fit à l'armée, il donna des preuves de talens et de courage; il se faisoit déjà remarquer par sa bonté envers le soldat. Sa mort répandit un deuil général dans le camp, et affecta profondément le Roi, qui regretta alors de lui avoir montré tant de sévérité, et de l'avoir fait partir avec toutes les apparences d'une disgrace.

Bossuet fut chargé de la tâche pénible d'annoncer cette mort à madame de La Vallière. Il se rendit au couvent des Carmelites, et demanda à la voir seule. Il lui parla en homme qui partageoit ses peines, qui connoît le cœur humain et les ressources que fournit

la religion dans le malheur. Elle ne poussa pas un soupir, mais elle devint pâle et tremblante, et les yeux de sœur Louise, qui avoient tant pleuré la passion de madame de La Vallière, ne répandirent pas alors une larme. Bossuet, effrayé de son état, appela du secours. Madame de La Vallière, rassemblant toutes ses forces, et se prosternant aux pieds de son crucifix, dit d'une voix suffoquée par la douleur : *Faut-il, mon Dieu, que je pleure sa mort, avant d'avoir assez pleuré sa naissance ?*

Telle est la courte histoire d'une courte vie. Le roman est plus long. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de Perse* (1), c'est-à-dire de France :

« Le comte de Vermandois étoit beau, bien « fait, plein d'esprit; mais fier, emporté, et

(1) Par Pecquet, Amsterdam, 1745.

L'auteur du Dictionnaire des Anonymes observe sur cet ouvrage : « L'exemplaire que je possède contient une note manuscrite, conçue en ces termes : *M. Pecquet, commis au bureau des affaires étrangères, est l'auteur de ce livre, et il a été mis à la Bastille par punition.* Je suis porté à croire à la vérité de cette note, quoique le chevalier de Resseguier, à qui on attribue généralement ces mémoires, ait été aussi empriesonné ».

« ne pouvant prendre sur lui de rendre au « Dauphin le respect qu'il devoit à un prince « né pour être un jour son Roi.... Le Dauphin, « aussi bien partagé que le comte de Vermandois du côté des agrémens, l'emportoit infiniment par sa douceur, son affabilité et la « bonté de cœur; c'étoient ces qualités qui le « rendoient l'objet des mépris du comte de « Vermandois..... Enfin il s'oublia un jour « au point de donner un soufflet au Dauphin. « Louis XIV en est aussitôt informé..... Il « assemble, non sans se faire violence, ses confidens les plus intimes; il leur laisse voir « toute sa douleur, et leur demande conseil. « Attendu la grandeur du crime, et conformément aux lois de l'Etat, tous opinèrent à la « mort. Quel coup pour un père si tendre! « Cependant, un des ministres, plus sensible « que les autres à l'affliction de Louis XIV, lui « dit qu'il y avoit un moyen de punir le comte « de Vermandois sans lui ôter la vie; qu'il fallait l'envoyer à l'armée, qui étoit pour lors « sur les frontières de Flandre; que peu après « son arrivée, on sèmeroit le bruit qu'il étoit « attaqué de la peste, afin d'effrayer et d'écarter de lui tous ceux qui auroient envie « de le voir; qu'au bout de quelques jours de

« cette feinte maladie, on le feroit passer pour « mort, et que tandis qu'aux yeux de toute « l'armée on lui feroit des obsèques dignes de « sa naissance, on le transféreroit, de nuit, « avec un grand secret, à la citadelle de l'île « Sainte-Marguerite. Cet avis fut généralement « approuvé, et sur-tout par un père affligé. « On choisit des gens fidèles et discrets pour « la conduite de cette affaire. Le comte de « Vermandois part pour l'armée avec un équi- « page magnifique. Tout s'exécute ainsi qu'on « l'avoit projeté; et pendant qu'on pleure au « camp la mort de cet infortuné prince, on « le conduit par des chemins détournés à l'île « Sainte-Marguerite, et on le remet entre les « mains du commandant, qui avoit reçu, « d'avance, ordre de Louis XIV de ne laisser « voir son prisonnier à qui que ce fût ».

Cette fable est si évidemment absurde, et elle contient des circonstances tellement en opposition à des faits avérés, qu'on ne peut s'empêcher d'être surpris qu'un auteur comme le père Griffet (1), ait pu y ajouter quelque foi.

Le Dauphin avoit six ans de plus que le

(1) *Traité des preuves qui servent à établir la vérité de l'histoire*, par le père Griffet.

comte de Vermandois; il étoit né le 1er novembre 1661, et à l'époque à laquelle on suppose qu'il reçut le soufflet, il avoit 22 ans; il étoit marié, et père du duc de Bourgogne. M. de Saint-Foix observe que ce n'étoient point *deux enfans qui jouoient ensemble.* — Et si l'on considère la dignité de la Cour de Louis XIV, la politesse, la bienséance qui y régnoient, combien est-il peu probable qu'un prince d'un caractère aussi réservé, et qui mettoit autant de mesure dans sa conduite que le Dauphin, ait provoqué un acte de cette nature? On doit avouer que cette anècdote est au moins très-invraisemblable. Le duc de Saint-Simon, qui vivoit à la Cour de Louis XIV, et qui fait une mention toute particulière du Dauphin, dit qu'il *n'avoit pu souffrir M. du Maine;* mais il ne dit pas un mot qui puisse faire supposer qu'il ait jamais existé la moindre mésintelligence entre le Dauphin et le comte de Vermandois. D'ailleurs, quand le fait rapporté par l'auteur des Mémoires secrets seroit vrai, peut-on supposer que, pour réparer cette offense, on eût envoyé le comte de Vermandois à l'armée, d'une manière convenable à son rang; qu'on eût fait courir le bruit de sa mort, et que le Roi eût feint de s'en affliger? Cette con-

duite étoit de nature à satisfaire une vengeance secrète ; mais elle ne pouvoit servir de réparation à l'honneur outragé du Dauphin, ni d'exemple au public.

Voici ce que rapporte mademoiselle de Montpensier dans ses mémoires :

« M. de Vermandois partit pour aller au « siége de Courtrai ; il y avoit peu de temps « qu'il étoit revenu à la Cour : le Roi n'avoit « pas été content de sa conduite, et ne vou- « loit point le voir ; il s'étoit trouvé dans des « débauches ; il étoit fort retiré, sans voir per- « sonne ; il ne sortoit que pour aller à l'acadé- « mie, et le matin pour aller à la messe ; ceux « qui avoient été avec lui n'étoient pas agréa- « bles au Roi : ce sont de ces histoires que l'on « ne sait point, et qu'on ne voudroit pas sa- « voir. Cela donna beaucoup de chagrin à ma- « dame de La Vallière ; il fut fort prêché ; il fit « une confession générale, et l'on croyoit qu'il « se fût fait un fort honnête homme. Après que « le Roi fut guéri (1), j'allai à Eu. Madame de « Montespan m'écrivit que M. de Vermandois « étoit mort, et que le Roi avoit donné sa place

(1) Il étoit tombé de cheval à la chasse de Fontainebleau, et s'étoit démis le bras.

« de Grand Amiral au comte de Toulouse (1)...

« Il tomba malade au siége de Courtrai, « d'avoir bu trop d'eau-de-vie. On dit qu'il « avoit donné de grandes marques de cou- « rage, et l'on ne parloit de son esprit et de « sa conduite que comme l'on a coutume, se- « lon que l'on aime les gens..... Pour moi, « je ne fus pas fâchée de sa mort; j'étois bien « aise que M. du Maine n'eût aucune de ces « affaires devant lui.... M. de Lauzun ne me « parla que de la perte que le Roi et l'État « avoient faite en M. de Vermandois, et le met- « toit au-dessus des plus grands hommes qui « eussent jamais été. Je lui dis : Modérez ces « louanges pour qu'on puisse les croire; un « homme de cet âge ne peut avoir toutes les « qualités que vous lui donnez.... Il me sem- « bloit que c'étoit pour dépriser M. du Maine, « qu'il disoit que personne n'égaleroit jamais « M. de Vermandois ».

Madame la présidente d'Onsenbrai, qui paroit avoir été bien instruite des événemens de ce temps, dit dans une lettre à Bussy Rabutin :

« On vient de perdre M. de Vermandois. Il « laisse de lui des regrets infinis; il avoit donné

(1) Fils de Louis XIV et de madame de Montespan.

« tant de marques d'un prince extraordinaire, « que le regret de sa mort est une douleur pu- « blique. Vous ne sauriez vous imaginer com- « bien il étoit libéral, et toutes les manières « qu'il trouvoit pour obliger. Il faisoit des pa- « ris, étant sûr de perdre, contre des gens dont « certainement il n'auroit pas pris l'argent. Il « en envoyoit porter sur une table chez des « officiers qu'il savoit en avoir besoin, sans « qu'on sût de quelle part cela venoit. Il a ca- « ché trois jours de fièvre pour se trouver à « une expédition de guerre. Après cela, vous « n'aurez pas de peine à croire que le Roi a « été très-touché de sa mort. Madame la prin- « cesse de Conti, sa sœur, en est inconsolable. « Madame de La Vallière est tout le jour aux « pieds de son crucifix. On partage cette dou- « leur à l'hôtel de Condé; car le mariage de ce « prince avec mademoiselle de Bourbon étoit « presque assuré (1) ».

On ne trouve ni dans les mémoires de ma-

(1) M. de Saint-Foix observe que comme madame d'Onsenbrai ne pouvoit avoir aucun sujet d'animosité contre le comte de Vermandois, ni de prédilection pour lui, elle n'a écrit que ce qu'on en disoit généralement à la cour et à la ville.

demoiselle de Montpensier, ni dans la lettre de madame d'Onsenbrai, rien qui ait trait à cette violence de caractère que l'auteur des *Mémoires secrets, pour servir à l'histoire de Perse*, a jugé à propos d'imputer au comte de Vermandois; ni à l'insulte qu'il suppose avoir été la cause de ses malheurs; et cependant si l'une ou l'autre en avoit été instruite, elle n'auroit pas manqué d'en faire mention. Il n'est pas possible que mademoiselle de Montpensier l'eût ignoré; et loin de paroître disposée à cacher les défauts du comte de Vermandois, elle attribue sa maladie à la quantité d'eau-de-vie qu'il avoit bue; et comme elle ne dit rien de plus, on pourroit croire qu'il étoit déjà adonné à ce vice abject, si ses propres expressions, les louanges et les regrets de ceux qui l'approchoient, ne le lavoient pas pleinement de cette imputation. Elle avoue, avec plus de franchise que d'humanité, *qu'elle ne fut pas fâchée de sa mort, et qu'elle étoit bien aise que le duc du Maine n'eût aucune de ces affaires devant lui*; voulant dire, je présume, les obstacles que M. de Vermandois, par sa naissance, ses qualités, et l'affection que le Roi lui portoit, pouvoit opposer à l'avancement du duc du Maine.

M. de Gosse, ce pieux ecclésiastique que madame de La Vallière avoit donné à son fils pour le suivre à l'armée, ne le quitta pas pendant sa maladie, lui ferma les yeux, et pleura sa perte le reste de sa vie.

M. de Lauzun devoit être bien informé des circonstances de sa mort ; et en écrivant ou en parlant à Mademoiselle, avec laquelle on croit qu'il avoit contracté un mariage secret, il n'avoit aucune raison pour dissimuler ses opinions ; cependant il ne lui échappe pas une syllabe qui puisse faire soupçonner du mystère, et loin de rien insinuer de désavantageux sur la moralité du comte de Vermandois, il lui prodigue au contraire des éloges.

La correspondance des généraux de l'armée de Flandre, avec la Cour, pendant la campagne de 1683, atteste que durant la maladie du comte de Vermandois, ils entroient librement dans sa chambre, et que plusieurs le virent à l'agonie et mort.

Comme je veux traiter ce sujet avec la plus grande impartialité, je citerai ici ce qu'en a dit M. de la Beaumelle, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de madame de Maintenon ;* mais je dois observer que cet écrivain peu exact se contredit souvent lui-même. D'un

côté, il parle défavorablement de M. de Vermandois, et assure que son repentir n'étoit pas sincère. Dans un autre endroit il dit : « Mademoiselle de Blois, qui a fait si long-« temps les délices de la Cour de France, « eut les graces de La Vallière, la beauté de « Louis, le cœur et l'esprit de l'un et de « l'autre. Le comte de Vermandois, qui leur « fut trop tôt ravi, promettoit la même res-« semblance ».

Il ajoute : « Le Roi lui pardonna tout. Le « comte de Vermandois le suivit au siége de « Courtrai. Il donna de grandes preuves de « courage, se fit aimer du soldat par ses pro-« fusions, excita la jalousie de M. le Dauphin, « et eut des démélés avec lui.....

« Le bruit se répandit au camp, que M. de « Vermandois étoit mort pendant la nuit, les « uns disoient d'une fièvre maligne, les autres « de la petite vérole ; quelques-uns pour avoir « trop bu d'eau-de-vie. Le comte de Verman-« dois fut transporté à Arras, et enterré sans « pompe dans l'église cathédrale. Cependant, « à la pointe du jour, on vit sortir du camp « une litière bien fermée, où on dit qu'étoit « la caisse militaire. Cette litière prit un che-« min détourné, et l'on crut qu'elle portoit un

« prisonnier important..... On parla diver-
« sement de son esprit et de sa conduite ; mais
« il paroît par tous les mémoires du temps,
« que personne ne douta de sa mort ».

Courtrai se rendit au maréchal d'Humières, le 6 novembre 1683. Le Roi n'alla point à l'armée, et conséquemment M. de Vermandois n'a pu l'y suivre. M. le Dauphin n'y alla pas non plus ; il ne fut donc point témoin de sa popularité envers le soldat, et n'eut aucun démêlé avec lui à ce sujet.

La Baumelle dit qu'il *paroît*, *par tous les mémoires du temps*, *que personne ne douta de la mort* de M. de Vermandois ; et cependant il parle d'une manière si mystérieuse *d'une litière qui sortit du camp*, que quelque inexact qu'il soit sur ce sujet, on s'est appuyé sur ce qu'il a dit pour soutenir cette fable ; tant il est vrai qu'en général les hommes saisissent avidement tout ce qui s'accorde, ou avec leur opinion réelle, ou avec celle qu'ils desirent établir.

M. de Saint-Foix nous apprend qu'il écrivit à Arras, pour obtenir des informations sur ce qui s'étoit passé lors des funérailles du comte de Vermandois, et il rapporte les pièces suivantes comme le résultat de ses recherches.

Extrait des registres capitulaires de la cathédrale de cette ville.

DE PAR LE ROI,

« A nos très-chers et bien amés les doyen, chanoines et chapitre de notre église cathédrale d'Arras.

« Très-chers et bien amés, ayant appris avec un très-sensible déplaisir que notre très-cher et très-aimé fils, le comte de Vermandois, est décédé en la ville de Courtrai, et desirant qu'il soit mis dans l'église cathédrale de notre ville d'Arras, nous mandons au sieur évêque d'Arras de recevoir le corps de notre dit fils, lorsqu'il sera porté dans ladite église, et de le faire inhumer avec les cérémonies qui s'observent dans l'enterrement des personnes de sa naissance, et que vous assistiez en corps à cette cérémonie, etc. etc.

Signé LOUIS.

Et plus bas, LE TELLIER.

« En 1600, on avoit découvert qu'Elisabeth, comtesse de Vermandois, femme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, et arrière-petite-fille de Henri Ier, Roi de France, morte en 1182, avoit été inhumée au milieu du chœur

de la cathédrale d'Arras. Louis XIV desira que le comte de Vermandois fût inhumé dans le même caveau.

« Le 28 janvier 1684, deux mois après les funérailles du comte de Vermandois, fut passé contrat à Arras, par devant notaires, entre le sieur de Chauvelin, intendant, stipulant pour Louis XIV, et le Chapitre de l'autre part, par lequel Sa Majesté donne au Chapitre la somme de 10,000 livres pour la fondation d'un obit à perpétuité, dans l'église d'Arras, pour le repos de l'ame dudit comte de Vermandois.

« En 1687, Louis XIV donna au Chapitre d'Arras un ornement complet de velours noir et de moire d'argent, avec un dais aux armes du comte de Vermandois, brodées en or. Cet ornement ne sert qu'aux enterremens des évêques et des chanoines, et le jour de l'anniversaire dudit prince, qui se fait très-solennellement le 25 novembre, et auquel les magistrats et officiers municipaux de la ville sont avertis d'assister, ainsi que le lieutenant de roi, qui est obligé de certifier la Cour que ledit service a été célébré ».

Est-il probable que Louis XIV, qui avoit toujours respecté la religion, et qui dans ses dernières années porta ce sentiment jusqu'au

fanatisme, ait voulu faire servir à perpétuité cette même religion à couvrir une imposture qui n'intéressoit ni la sûreté de l'Etat, ni l'honneur de sa famille?

Peut-on imaginer que le père de la Chaise, son directeur, homme véritablement pieux, n'eût pas fait usage de son influence sur l'esprit du Roi, pour s'opposer à ce qu'il devoit regarder comme un crime? Si le comte de Vermandois s'étoit réellement porté à l'acte de violence dont l'accuse l'auteur des *Mémoires secrets*, et que le Roi eût voulu le faire emprisonner, rien ne s'y opposoit? L'exercice de son autorité dans cette circonstance, eût sans contredit été beaucoup plus excusable que dans bien d'autres, où cependant il en fit ouvertement usage.

Ceux qui connurent la princesse de Conti, ne s'aperçurent jamais qu'elle eût le moindre doute sur la mort de son frère. M. de la Grange-Chancel, qui fut aux îles Sainte-Marguerite peu de temps après la sortie du prisonnier masqué, ne dit rien du comte de Vermandois, quoiqu'il parle du duc de Beaufort. On peut ajouter à toutes les observations que nous venons de faire, qu'il paroît incontestable que le prisonnier masqué fut conduit à Pignerol,

en 1661, époque antérieure à la naissance de M. de Vermandois.

Le Duc de Monmouth.

L'opinion que le duc de Monmouth étoit le prisonnier au masque de fer, quelque absurde qu'elle puisse paroître aux yeux des Anglois, a cependant eu beaucoup de partisans en France; et ce qui est encore plus extraordinaire, de ce nombre fut un auteur que nous avons déjà cité, M. de Saint-Foix. Elle doit son origine aux discours de quelques-uns des Anglois qui passèrent en France avec Jacques II. Ils débitèrent que, « Charles II, pressentant « l'ambition et l'imprudence de son fils, exi- « gea, au lit de la mort, une promesse solen- « nelle de son successeur, que quelle que pût « être la conduite du duc de Monmouth, il ne « le feroit jamais mourir; que Jacques le pro- « mit, et que fidèle à sa parole, quoique le « duc fût condamné à être décapité, il résolut « de lui sauver la vie; mais que pour l'empê- « cher de troubler à l'avenir la tranquillité du « royaume, il l'envoya secrètement en France, « étant convenu avec Louis XIV qu'il y seroit « étroitement renfermé, tandis qu'une autre

« personne condamnée au même supplice, le « représenta sur l'échafaud.

« Il est certain, dit M. de Saint-Foix, que « le bruit courut dans Londres qu'un officier « de son armée, qui lui ressembloit beaucoup, « fait prisonnier, et sûr d'être condamné à « mort, avoit reçu la proposition de passer « pour lui avec autant de joie que si on lui eût « accordé la vie, et que sur ce bruit, *Lady « Wentworth*, ayant gagné ceux qui pouvoient « ouvrir son cercueil, et lui ayant regardé le « bras droit, s'étoit écriée : *Ah! ce n'est pas lui*».

L'auteur d'un livre qui a pour titre : *Les Amours de Charles II et de Jacques II, Rois d'Angleterre*, dit que « quelques jours après « que le Roi Jacques eut abandonné ses royau- « mes, le comte Danby envoya chercher le co- « lonel Skelton, qui avoit eu ci-devant la lieu- « tenance de la Tour, et à qui le prince d'O- « range l'avoit ôtée pour la donner au lord Lu- « cas. *M. Skelton*, lui dit le comte Danby, « *hier, en soupant avec Robert Johnston, vous « lui dîtes que le duc de Monmouth étoit vivant, « et qu'il étoit enfermé dans quelque château « en Angleterre. — Je n'ai point dit qu'il étoit « vivant et enfermé dans quelque château, puis- « que je n'en sais rien*, répondit Skelton ; *mais*

« *j'ai dit que la nuit d'après la prétendue exé-*
« *cution du duc de Monmouth, le Roi, accom-*
« *pagné de trois hommes, vint lui-même le tirer*
« *de la Tour; qu'on lui couvrit la tête d'une es-*
« *pèce de capuchon, et que le Roi et les trois*
« *hommes entrèrent avec lui dans un carrosse.*

« Je sais le peu de cas qu'on doit faire de ce
« qui est rapporté dans des livres pareils à celui
« que je viens de citer, et dont les auteurs ne
« cherchent qu'à amuser leurs lecteurs, en
« mêlant des fictions agréables à quelques vé-
« rités; mais cette anecdote, vraie ou fausse,
« m'a rappelé ce que d'autres et moi avons en-
« tendu raconter plus d'une fois au père Tour-
« nemine. Etant allé faire visite à la duchesse
« de Portsmouth (1), avec le confesseur du
« roi Jacques, le père Saunders, elle leur dit,
« dans une suite de conversation, qu'elle re-
« procheroit toujours à la mémoire de ce
« prince, l'exécution du duc de Monmouth,

(1) Louise de Keroualle, née en Bretagne, devint maîtresse du roi Charles II, qui la fit duchesse de Portsmouth. Après la mort du monarque, elle repassa en France, et y mourut le 12 novembre 1734, âgée de 89 ans. Le duc de Richmond, son petit-fils, entra alors en possession du duché-pairie d'Aubigny et des autres biens de son aïeule en France.

« après que Charles II, à l'heure de la mort, « et prêt à communier, lui avoit fait promettre « devant l'hostie que Hudelston, prêtre catho- « lique, avoit secrètement apportée, que, quel- « que révolte que tentât le duc de Monmouth, « il ne le feroit jamais punir de mort; *aussi « ne l'a-t-il pas fait*, répondit avec vivacité le « père Saunders.

« Nelaton, chirurgien anglois, alloit tous « les matins au café Procope; il y a raconté « plusieurs fois, qu'étant premier garçon chez « un chirurgien, près de la porte Saint-An- « toine, on vint un jour le chercher pour une « saignée, et qu'on le mena à la Bastille; que « le gouverneur l'introduisit dans la chambre « d'un prisonnier, qui avoit la tête couverte « d'une longue serviette nouée derrière le cou; « que ce prisonnier se plaignoit de grands maux « de tête; que sa robe de chambre étoit jaune « et noire à grandes fleurs d'or, et qu'à son « accent il avoit très-bien remarqué qu'il étoit « anglois ».

M. de Saint-Foix rapporte un passage de l'Histoire d'Angleterre, dans lequel M. Hume parle de la popularité du duc de Monmouth. « L'amour du peuple, dit Hume, le suivit dans « toutes les variétés de sa fortune. Après son

« exécution même, ses partisans conservèrent « l'espérance de le revoir à leur tête; ils se « flattèrent que le prisonnier qu'on avoit exé- « cuté, n'étoit pas le duc de Monmouth, mais « quelque autre, qui, lui ressemblant beau- « coup, avoit eu le courage de mourir à sa « place et de lui donner cette preuve de son « extrême attachement ».

Dans un autre endroit, M. de Saint-Foix, répondant à quelques objections du père Griffet, dit :

« Le père Tournemine étoit d'une illustre « maison de ma province : je le voyois assez « souvent, et j'étois déjà d'un âge, et j'avois « assez d'usage du monde pour pouvoir juger « des personnes..... Je ne m'écarterai point « de mon style ordinaire, quelque chère que « me soit la mémoire du père Tournemine; « je dirai seulement qu'il étoit célèbre dans « toute l'Europe, aimé, estimé, considéré à « la cour et à la ville, et regardé comme un « des plus distingués dans un ordre (1), où « l'on ne peut pas nier qu'il n'y ait toujours « eu des personnes d'un très-grand mérite....

(1) La société des Jésuites.

« Je vois dans Burnet que Charles II aimoit « son fils Monmouth avec une tendresse ex- » trême.... qu'étant au lit de la mort, on « apporta secrètement dans sa chambre une « hostie.... qu'il communia de la main d'un « prêtre catholique romain.... que la duchesse « de Portsmouth étoit présente.... qu'il re- « commanda vivement tous ses enfans natu- « rels à son successeur..... Tout cela se rap- « porte à ce que racontoit le père Tournemine; « et puisque la plus grande partie de ce qu'il « racontoit se trouve confirmée par Burnet, « pourquoi vouloir qu'il ait imaginé le reste, « c'est-à-dire, la réponse qui échappa au père « Saunders? Parce que le fait que renferme « cette réponse me paroît incroyable, répon- « dra le père Griffet; il n'en avoit pas pensé de « même lorsqu'il a dit : *que si l'on étoit sûr « que le prisonnier masqué ne fut conduit à Pi- « gnerol qu'en* 1685, *on pourroit être fondé à « croire que* c'étoit le duc de Monmouth, et « que cette date excluroit le duc de Beaufort, « le comte de Vermandois, et l'inconnu dont « parle M. de Voltaire ».

M. de Saint-Foix dit à l'appui de l'opinion qu'il a adoptée, « que Saint-Mars fut nommé gouverneur de la citadelle de Pignerol; lors-

que M. de Fouquet y fut envoyé (1); que M. de Lauzun ayant obtenu en 1681 la permission d'aller prendre les eaux de Bourbon, le Roi nomma M. de St.-Mars pour l'accompagner et continuer de le garder; mais Mlle de Montpensier ayant représenté qu'il y avoit eu souvent des querelles et des démêlés entre M. de Lauzun et M. de Saint-Mars, le Roi, à sa prière, changea l'ordre, et chargea de cette commission M. de Maupertuis, officier des Mousquetaires ». Il cherche ensuite à prouver que M. de Saint-Mars étoit absent de Pignerol en 1684. Il y eut cette année une contestation assez vive entre M. d'Herleville et M. de la Motte de Rissan. M. d'Herleville étoit commandant de Pignerol; M. de la Motte de Rissan étoit lieutenant de roi de cette citadelle. Cette circonstance, ainsi que l'ordre qu'il reçut en 1681, prouvent, suivant M. de Saint-Foix, que le prisonnier au masque n'étoit point alors à Pignerol. Il avoit été confié d'une manière si particulière à M. de Saint-Mars, qu'il le suivit de Pignerol aux îles Sainte-Marguerite, et de là au château de la Bastille; il n'est donc pas probable, ajoute-t-il, que M. de Saint-Mars eût reçu l'ordre

(1) En décembre 1664.

d'accompagner M. de Lauzun en 1681, ni qu'on lui eût permis de s'absenter en 1684, si le prisonnier au masque eût alors été sous sa garde. « M. de Saint-Mars, dit-il, fut nommé au gouvernement de l'île Sainte-Marguerite en décembre 1685; conséquemment il y avoit eu assez de temps pour que le duc de Monmouth pût avoir été à Pignerol, puisque son exécution supposée étoit du 25 juillet précédent ».

Voici ce qu'on peut opposer au raisonnement de M. de Saint-Foix. Jamais exécution n'a eu plus de publicité que celle du duc de Monmouth. « Jacques II, dit M. Hume, lui « voyant tant de foiblesse et d'abattement, se « le fit amener, et se flatta de lui arracher « l'aveu de tous ses complices. Mais quelque « passion que Monmouth eût pour la vie, il « ne voulut point l'acheter par un oubli de « l'honneur. En reconnoissant l'inutilité de ses « efforts, il reprit courage de son désespoir, « et ne pensa qu'à se disposer à la mort avec « des sentimens plus dignes de son caractère « et de son rang. Ce favori du peuple an- « glois fut accompagné sur l'échafaud d'une « abondante et sincère effusion de larmes. « Il pria l'exécuteur de ne pas le traiter

« comme Russel, pour lequel il avoit eu be-
« soin d'un coup redoublé; mais cette pré-
« caution ne servit qu'à l'effrayer. Il frappa
« Monmouth d'un coup foible, qui lui laissa
« la force de se relever et de le regarder au
« visage, comme pour lui reprocher son er-
« reur. Il replaça doucement sa tête sur le
« bloc, et l'exécuteur lui donna deux autres
« coups qui n'eurent pas plus d'effet. A la fin
« il jeta sa hache, en criant qu'il étoit inca-
« pable d'achever le sanglant office. Les *shérifs*
« l'obligèrent de la reprendre, et deux autres
« coups séparèrent la tête du corps ».

Si l'expression attribuée au père Saunders, en parlant à la duchesse de Portsmouth, *aussi ne l'a-t-il pas fait*, eût eu pour objet d'assurer que Jacques n'avoit pas fait périr le duc de Monmouth, elle n'eût surement pas échappé à la Duchesse à qui elle étoit adressée *avec beaucoup de vivacité*; sans doute elle eût demandé quelque explication à cet égard; et dans ce cas, le père Tournemine n'eût pas manqué d'en faire mention. En convenant avec M. de Saint-Foix de toutes les qualités, ainsi que de l'érudition du père Tournemine, j'observerai qu'il avoit l'imagination très-ardente; et il est possible que plusieurs années

après la conversation de la duchesse de Portsmouth avec le père Saunders, entendant les conjectures que l'on formoit sur le prisonnier masqué; il est possible, dis-je, que même avec l'intention la plus pure, il ait interprété quelques expressions du père Saunders dans un sens différent de celui que le père y avoit attaché, et dans lequel lui-même les avoit comprises alors.

La conclusion tirée par M. de Saint-Foix que ce prisonnier ne peut avoir été à Pignerol en 1681, ni en 1684, à cause des absences de M. de Saint-Mars, n'est que plausible. En effet, rien n'autorise à croire qu'il fut seul chargé de veiller sur ce prisonnier. Lors même qu'il étoit dans son gouvernement, il ne pouvoit être constamment occupé à le garder; on a dû nécessairement y employer d'autres personnes. Le journal de M. de Jonca fait mention d'un M. de Rosarges, qui vint aussi avec le prisonnier des îles Sainte-Marguerite, et qui fut fait major de la Bastille. M. de la Motte Rissan fut peut-être dans le secret comme M. de Rosarges. Ce furent le zèle et la prudence dont M. de Saint-Mars avoit donné des preuves pendant plusieurs années, qui déterminèrent M. de Louvois à continuer de lui confier le

soin de ce prisonnier, quoiqu'il fût promu à un autre gouvernement.

En 1703, lorsque le prisonnier masqué mourut, la reine Anne étoit sur le trône d'Angleterre; la Cour de France, qui étoit en guerre avec cette princesse, n'avoit aucun motif qui pût l'engager à garder le secret sur l'existence du prisonnier; en le divulguant, on lavoit la mémoire du roi Jacques du reproche d'avoir violé la promesse solennelle qu'il avoit faite à son frère mourant. D'un autre côté, les ministres françois n'ignoroient pas combien ce prisonnier avoit excité la curiosité du public; ils étoient instruits des différentes opinions qu'on avoit sur son existence, et qu'ils se seroient sans doute empressés de détruire, s'ils eussent pu prouver qu'il étoit l'infortuné duc de Monmouth.

Un Ministre du duc de Mantoue.

Voici en substance ce qui se trouve pour établir cette opinion, dans la sixième lettre d'un ouvrage publié en 1789, qui a pour titre: *La Correspondance interceptée*.

« Pour traiter ce sujet avec méthode (dit « l'auteur), je commencerai par ce que le

« duc de Choiseul m'a souvent rapporté. — « Louis XV lui dit un jour qu'il étoit instruit « de l'histoire du prisonnier au masque. Le « duc pria le Roi de lui découvrir qui il étoit ; « mais il ne put en obtenir d'autre réponse, « sinon que toutes les conjectures qu'on avoit « faites jusqu'alors sur ce prisonnier, étoient « fausses. — Quelque temps après, madame « de Pompadour, à la prière du duc, pressa « le Roi de s'expliquer à ce sujet. Louis XV lui « dit qu'il croyoit que c'étoit un ministre d'un « prince italien.

« Je trouvai par hasard une lettre écrite à « Turin, et imprimée dans l'*Abrégé de l'His-* « *toire de l'Europe*, publié par Claude Jordan, « à Leyde, vol. III, page 33, sous l'article « *Mantoue*. Cette lettre avance qu'en 1685 le « duc de Mantoue, desirant traverser les vues « des François en Italie, envoya son premier « ministre dans différentes cours des princes « voisins, pour les engager à former une ligue « contre eux.

« Ce ministre, qui étoit un négociateur ha- « bile, eut tout le succès qu'il desiroit. Il « ne restoit que le duc de Savoie à persua- « der; il se rendit à Turin pour chercher à « le détacher des intérêts de la France. Le

« cabinet de Versailles, informé de ses dé-
« marches, envoya des instructions en consé-
« quence au marquis d'Arcy, son ambassadeur
« à Turin. Celui-ci se lia avec le ministre ita-
« lien, lui montra des attentions et de l'ami-
« tié; il l'invita à quelques parties de plaisir,
« et enfin à une chasse, qui devoit les con-
« duire jusques dans les environs de Pignerol.
« Aussitôt qu'ils furent sur le territoire fran-
« çois, des gens apostés se saisirent du mi-
« nistre, et le conduisirent à Pignerol, d'où
« il fut transféré à l'île Sainte-Marguerite et
« confié à M. de Saint-Mars et au major de
« Rosarges, jusqu'en 1690, où ils reçurent
« l'ordre de le transporter à la Bastille.

« J'imaginai que la disparition d'un ministre
« étranger, arrivée d'une manière extraordi-
« naire, auroit donné lieu à des remontrances
« de la part du duc de Mantoue, et entraîné
« une correspondance dont je trouverois au
« moins quelques traces à Mantoue; mais on
« me répondit que lorsque le prince Eugène
« avoit pris cette place en 1707, il en avoit
« envoyé les archives à Vienne. Je demandai
« la permission de faire compulser celles de
« Turin; mais malheureusement, à dater de
« 1660, il y a une lacune de 40 ans. Tout ce

« que je pus apprendre par tradition, c'est
« que lors de la publication de la lettre ano-
« nyme sous la date de Turin, le duc de Man-
« toue avoit renouvelé vivement ses plaintes;
« mais que l'ambassadeur de France avoit si
« bien pris ses mesures, qu'il fut impossible
« de prouver l'enlèvement; et que comme
« cette violation manifeste du droit des gens
« étoit de nature à armer toutes les cours de
« l'Europe contre Louis XIV, le gouvernement
« françois soutint constamment que c'étoit
« une calomnie.

« Je ne me contentai pas de ces recherches.
« J'obtins du marquis de Castellane, gouver-
« neur de Sainte-Marguerite, un extrait de
« celles qu'il avoit faites en prenant possession
« de son gouvernement. — Un nommé Claude
« Souchon, fils de Jacques Souchon, et cadet
« dans la compagnie franche de Castellane,
« informa ce dernier que son père Jacques
« Souchon étoit dans le secret de M. de Saint-
« Mars relativement au prisonnier. Il dit dans
« un mémoire qui m'a été communiqué, qu'il
« entendit souvent raconter à son père et à
« M. Fabre, le chapelain, que le prisonnier
« gardé avec tant de mystère à Sainte-Mar-
« guerite, et appelé *le Masque de fer*, étoit

« un ministre de l'Empire (1) à la Cour de « Turin. Il rapporte l'histoire de l'enlèvement « de ce ministre, avec presque toutes les cir- « constances dont il est fait mention dans la « lettre ci-dessus (2). Il ajoute qu'il fut livré « entre les mains de M. de Saint-Mars près « Fenestrelles; que M. de Saint-Mars l'obligea, « sous peine de mort, d'écrire à son secrétaire « à Turin pour demander ses papiers; que le « secrétaire étant arrivé sur la foi de cette « lettre, il fut arrêté, et les papiers expédiés « à M. de Louvois. Souchon contredit plu- « sieurs assertions de M. de Voltaire, et parti- « culièrement celle de l'assiette et du pêcheur. « Il nie que le prisonnier ait été envoyé à la « Bastille; il affirme au contraire qu'il mourut « à Sainte-Marguerite après neuf ans d'em- « prisonnement. Il contredit aussi ce qu'on a « dit des marques extraordinaires de respect

(1) L'auteur de la *Correspondance interceptée* dit en parenthèse : « On sait que le duc de Mantoue étoit un « prince de l'Empire ».

(2) Je laisse à juger au lecteur s'il est probable que Jacques Souchon ait été instruit des intentions du duc de Mantoue, des négociations de son ministre, et des instructions données par la Cour de Versailles au marquis d'Arcy, etc. Et voilà cependant *les circonstances*.

« qu'on donnoit au prisonnier, et qui furent « sans doute inventées pour donner un air de « merveilleux à cette singulière anecdote.

« Qu'on pèse bien la réunion de tous ces té- « moignages, quoiqu'à autant de distance l'un « de l'autre, soit pour le temps, soit pour le « lieu : la lettre écrite à Turin lors de la dis- « parition de ce ministre ; le mémoire de Sou- « chon ; ce qui a été dit par Louis XV : — toutes « pièces authentiques, s'accordant parfaite- « ment ; et alors la conjecture que le prison- « nier au masque étoit le premier ministre du « duc de Mantoue, acquiert un caractère d'é- « vidence.

« Je n'entrerai point dans la question de sa- « voir s'il fut envoyé à la Bastille, ou s'il mou- « rut à Sainte-Marguerite ; ce fait n'influe point « sur la principale question, et ne change ni « la personne ni le rang du prisonnier. On peut « l'avoir supposé mort, lorsqu'il fut transféré « à la Bastille, et il est possible que Souchon « n'ait point été instruit de cette partie du se- « cret. Dans ce dernier cas, je vous citerai un « extrait du journal du lieutenant de roi de « la Bastille, de Jonca, qui fut publié il y a « quelques années. Il y est dit que le 19 no- « vembre 1703, le prisonnier au masque mou-

« rut à la Bastille, et fut enterré le lendemain « dans le cimetière de Saint-Paul. On voit « aussi, dans le registre de la paroisse Saint- « Paul, que le 20 novembre 1703, on enterra « un nommé Marchiali, âgé de 45 ans, en pré- « sence du major de la Bastille, Rosarges, et « du chirurgien. Rosarges étoit donc la même « personne qui avoit gardé ce prisonnier à l'île « Sainte-Marguerite (1). On m'a mandé de Man- « toue que le ministre du duc de Mantoue en « 1685, étoit le comte Girolamo Magni (2); il « est bien probable que le nom de Marchiali « est supposé, et qu'on n'a point inséré le nom « réel du prisonnier sur les registres de Saint- « Paul. Mais, quoi qu'il en soit, il n'y a aucun « point d'histoire mieux établi que le fait « que le prisonnier au masque de fer fut un

(1) On voit par le journal de M. de Jonca (pag. 2) que M. de Rosarges vint à la Bastille avec M. de Saint-Mars, en septembre 1698, lorsqu'il y amena le prisonnier des îles de Sainte-Marguerite; mais je ne vois pas que cela prouve que ce prisonnier étoit un ministre du duc de Mantoue.

(2) Si les correspondans de l'auteur à Mantoue ont pu l'informer du nom du ministre en 1685, pourquoi ne lui ont-ils pas appris aussi ce qu'il devint? Cela étoit plus important à savoir que son nom.

« ministre du duc de Mantoue, enlevé de Turin ».

Je n'ai point à examiner ici si un ministre du duc de Mantoue, près la Cour de Turin, a été enlevé, conduit à Pignerol, et transféré ensuite aux îles Ste-Marguerite, chose très-possible : il s'agit seulement de prouver que ce ministre ne peut avoir été le prisonnier masqué.

Avant la publication de la *Correspondance interceptée*, j'avois entendu dire que M. de Choiseul avoit parlé à Louis XV du prisonnier masqué, mais qu'il n'en avoit obtenu aucune réponse satisfaisante. Je me suis adressé à l'abbé Barthélemi et à l'abbé Béliardi, qui avoient vécu dans l'intimité de M. de Choiseul ; ils me firent part que c'étoit à leur prière que le duc de Choiseul avoit parlé à ce sujet à Louis XV ; que le Roi lui avoit répondu qu'il croyoit que le prisonnier étoit un ministre d'une des Cours d'Italie ; mais que le duc observa que cette conversation paroissoit l'embarrasser. L'abbé Béliardi me dit en propres termes : *Que le Roi battoit la campagne*. Ils prièrent alors M. de Choiseul d'engager madame de Pompadour à en parler au Roi. Elle le fit ; mais la réponse de Louis XV à sa maîtresse ne fut pas plus instructive que celle qu'il avoit faite à son ministre.

Il est dit dans la *Correspondance interceptée*,

qu'en 1685, le duc de Mantoue desirant traverser les vues de Louis XIV en Italie, envoya son premier ministre dans les différentes Cours de ce pays, pour les engager à former une ligue contre la France ; que ce ministre s'y rendit, et qu'il réussit dans sa négociation, au point qu'il ne lui restoit plus que la Cour de Savoie à solliciter d'y prendre part.

Si l'on calcule le temps que ce ministre dut mettre à parcourir toutes les Cours d'Italie, et à leur persuader d'entrer dans les vues de son maître ; celui dont le cabinet de Versailles eut besoin pour être informé de ces mesures, et pour envoyer des instructions à son ambassadeur ; et enfin celui que dut employer M. d'Arcy pour mûrir et exécuter son projet, on avouera que s'il est possible que tout cela ait eu lieu en moins d'une année, c'est cependant très-peu probable. Il est déjà démontré que le prisonnier fut transféré de Pignerol à Sainte-Marguerite, en décembre 1685, lorsque M. de Saint-Mars fut nommé à ce gouvernement, et l'auteur de la *Correspondance interceptée*, dit que c'étoit en 1685 que le duc de Mantoue chercha à traverser les desseins de Louis XIV, et il allègue cela comme cause de l'arrestation de son ministre.

La lettre datée de Turin, et publiée dans l'*Abrégé de l'histoire de l'Europe*, imprimé à Leyde, dit que le prisonnier fut envoyé à la Bastille en 1690. Claude Souchon rapporte qu'il ne fut point envoyé à la Bastille; mais qu'il mourut à Sainte-Marguerite, après neuf ans d'emprisonnement. L'auteur s'efforce de concilier ces contradictions, en disant que le père Jacques Souchon peut ne pas avoir été dans le secret de sa translation à la Bastille. Mais peut-on raisonnablement supposer que M. de Saint-Mars qui, suivant le rapport de Claude Souchon, avoit découvert à son père le secret beaucoup plus important de la condition de ce prisonnier, lui ait fait un mystère de sa translation à la Bastille? En admettant même cette supposition, il reste encore à concilier la contradiction qui se trouve dans les dates. La lettre de Turin dit qu'il fut envoyé à Sainte-Marguerite en 1685, et transféré à la Bastille en 1690. Claude Souchon rapporte qu'il mourut après neuf ans d'emprisonnement, conséquemment en 1694. Tandis qu'il est constant par les registres de la Bastille, et par des témoignages authentiques, qu'il resta à Sainte-Marguerite jusqu'en 1698; qu'à cette époque il fut amené à la Bastille, où il mourut en 1703.

Le père Griffet et M. de Saint-Foix, auteurs connus, qui ont fait beaucoup de recherches à ce sujet, ne disent pas un mot du ministre de Mantoue.

M. de la Grange-Chancel, qui fut envoyé aux îles Sainte-Marguerite peu d'années après que le prisonnier masqué en fut sorti, parle de ses conversations avec le gouverneur M. de la Motte-Guérin; avec le nommé Dubuisson, qui étoit renfermé dans la chambre au-dessus de celle qu'occupoit le prisonnier; avec le neveu de M. de Saint-Mars, qui étoit lieutenant de la compagnie franche dans laquelle Claude Souchon étoit cadet: et cependant il garde le même silence sur le ministre de Mantoue.

L'abbé Papon qui, comme je l'ai déjà observé, fit le voyage des îles Sainte-Marguerite en 1778, et qui rapporte différentes circonstances de ce prisonnier, parla à ce même Claude Souchon, qui ne lui dit pas un mot de ce ministre de Mantoue. S'il en a parlé, et d'une manière aussi circonstanciée à M. de Castellane, comment a-t-il oublié d'en parler à l'abbé Papon? Et comment le vieux Jacques Souchon a-t-il gardé le silence envers M. de la Grange-Chancel, qui étoit à Sainte-Marguerite 60 ans avant M. de Castellane? Et peut-on imaginer

que M. de Saint-Mars eût mis Jacques Souçhon dans le secret, lui qui, loin de le communiquer à M. de Jonca, qui remplissoit à la Bastille la première place après lui, ne lui permit pas d'être seul avec le prisonnier, mais le fit accompagner par M. de Rosarges, qu'il avoit amené de Sainte-Marguerite.

L'auteur de la *Correspondance interceptée*, dit que Claude Souchon contredit quelques assertions de M. de Voltaire, entre autres celles du grand respect qu'on témoignoit au prisonnier. Sans m'arrêter à justifier la préférence que je me sens porté à accorder à M. de Voltaire sur la narration de Claude Souchon, je me contenterai d'observer que, si ce que l'on a dit du respect qu'on témoignoit au prisonnier pouvoit encore avoir besoin de preuves, il seroit facile de les obtenir par des hommes de marque qui existent encore aujourd'hui, qui ont su ce fait de ceux qui vivoient à l'époque où le prisonnier mourut à la Bastille, et qui étoient liés avec des gens en état de les instruire (1).

Il parut en l'an 9 ou 1801, un ouvrage intitulé : *Recherches historiques et critiques sur*

(1) Ceci a été écrit en 1790.

l'Homme au masque de fer, par M. Roux Fazillac, dans lequel l'auteur suppose que ce prisonnier étoit un comte Matthioly, au service du duc de Mantoue (1), et qui, après avoir engagé ce prince à recevoir garnison françoise dans Cazal, avoit trahi la France, en communiquant à la duchesse, régente de Savoie, et au gouverneur espagnol du Milanois, les lettres et les pièces, tant de sa Cour que de celle de Versailles, relatives à cette affaire. Que la duchesse de Savoie elle-même, ayant parlé de cette trahison à M. d'Estrades, ambassadeur de France à Turin, ce dernier, pour faire arrêter Matthioly, lui avoit proposé une entrevue secrète pour le 2 mai 1679, dans un lieu près de Turin; que M. d'Estrades ayant averti M. de Catinat, chargé d'occuper Cazal, et qui se trouvoit alors à Pignerol, il se rendit au lieu de l'entrevue, accompagné de deux officiers et de quatre soldats, fit arrêter et conduire Matthioly à Pignerol, et que ce Matthioly fut le prisonnier connu sous le nom de *masque de fer*.

Dans la *Correspondance interceptée*, on rapporte l'arrestation du ministre du duc de Mantoue, qui y est nommé Girolamo Magni, à

(1) Ferdinand Charles de Gonzague.

1685; M. Fazillac fixe celle de Matthioly à 1679; dans la *Correspondance interceptée*, ce personnage paroît sur la scène comme premier ministre du duc de Mantoue, et dans l'ouvrage de M. Fazillac, comme un intrigant. Ce que M. de Fazillac dit de Matthioly, s'accorde avec les mémoires du temps (1); mais ne prouve nullement qu'il fût le prisonnier masqué.

Outre ces différentes opinions connues du public, il me reste à parler d'un mémoire manuscrit, par M. le chevalier de Taulès, et qui m'a été communiqué par un ami de l'auteur. M. de Taulès ayant été nommé, en 1771, consul général de France en Syrie, obtint la communication des papiers qui existent dans le dépôt des affaires étrangères, relativement aux intérêts de la France dans le Levant. Il trouva dans ces papiers des faits inconnus, qui lui firent croire qu'il avoit découvert le secret du prisonnier en question. Voici en général ce que contient son mémoire :

« Il existoit à Constantinople, plusieurs années après la mort du cardinal Mazarin, un patriarche des Arméniens, nommé Awediks.

(1) Voyez l'ouvrage intitulé *OEuvres de Louis XIV*, publié en 1806, etc. etc,

Il joignoit à de l'esprit naturel, beaucoup d'intrigue et de crédit au sérail. S'étant brouillé avec les Jésuites, dès-lors en possession des principales missions du Levant, Awediks résolut d'engager le Sultan à chasser ces religieux de ses Etats, et commença à agir en conséquence. Les Jésuites furent instruits de ses desseins, et cherchèrent les moyens de perdre Awediks; mais n'en trouvant aucun d'assez efficace, ils se déterminèrent à implorer le secours de Louis XIV, auprès de qui ils avoient de puissans appuis. Quoique ce monarque ne fût pas encore subjugué par son confesseur, au même point que dans ses dernières années, il crut cependant la religion catholique en péril dans le Levant, se prêta aux vues des Jésuites, et consentit à les débarrasser d'Awediks, mais sans vouloir qu'on attentât à sa vie. Un bâtiment, dont l'équipage peu nombreux n'étoit composé que d'hommes choisis, fut armé dans un port de Provence, et conduit dans celui de Constantinople. Bientôt le patriarche, environné d'espions, ne fit plus un pas sans que ses ennemis le sussent; il paroît qu'il aimoit à se promener, et qu'on profita d'un moment où il étoit peu ou point accompagné, pour l'enlever et le transporter dans le bâtiment,

qui mit aussitôt à la voile, et le conduisit en France, où il fut renfermé secrètement, et bien traité. Cependant, la disparition d'Awediks produisit une grande sensation à Constantinople. Ses amis accusèrent les Francs, mais sans pouvoir désigner particulièrement aucune nation de l'avoir tué ou enlevé. Ces discours firent impression; le Divan ordonna des perquisitions très-rigoureuses. La crainte qu'eut Louis XIV de voir ses sujets exclus du Levant, et par conséquent d'un commerce qui vivifioit les provinces méridionales de son royaume, le fit recourir aux mesures les plus propres à empêcher qu'on pût jamais avoir la preuve de l'enlèvement d'Awediks; de là un surcroît de précautions pour cacher ce prisonnier. D'un autre côté, on ne manqua point d'égards pour lui, et on fit même ce que les conjonctures permettoient pour adoucir l'ennui de sa captivité. Il étoit instruit, et on lui procura des livres, sans doute grecs ou latins; on lui donnoit de beau linge, parce que les Orientaux de distinction sont habitués à ne se servir que des plus fines toiles de l'Inde (1).

(1) Mais les Orientaux ne se servent point de dentelles, qu'ils ne connoissent même pas. Le prisonnier au masque

Je ne contesterai pas plus l'enlèvement d'Awediks à Constantinople que celui de Matthioly dans les états du duc de Savoie ; mais rien de ce qu'avance M. le chevalier de Taulès ne me persuade qu'Awediks plus que Matthioly fût le prisonnier masqué. Il faut observer aussi que M. de Taulès place cet événement *plusieurs années* après la mort du cardinal Mazarin, arrivée le 9 mars 1661, tandis qu'il paroît assez constaté que le prisonnier masqué fut conduit cette même année à Pignerol.

L'opinion dont j'ai déjà fait mention, que le prisonnier masqué étoit fils d'Anne d'Autriche (1), a donné lieu à différentes conjectures que je rapporterai successivement.

La première est que la Reine devint grosse dans un temps où, dit-on, elle n'habitoit pas avec le Roi, et que le père putatif de l'enfant est, selon quelques auteurs, le duc de Buckingham, qui vint en France en mai 1625, pour

---

se faisoit donner les plus recherchées, ainsi que de riches vêtemens. Les prêtres arméniens s'habillent très-simplement, et ne changent jamais de costume.

(1) Le mariage d'Anne d'Autriche avec Louis XIII fut arrêté en 1612, et célébré en 1615.

conduire en Angleterre la princesse Henriette, femme de Charles Ier (1). Il faut avouer que les manuscrits et les mémoires de ce temps, jettent des soupçons sur les liaisons de la Reine avec Buckingham. Sa conduite à Amiens, où elle accompagna la princesse Henriette, fit tenir beaucoup de propos : et malgré les peines que prit La Porte pour disculper sa maîtresse, le Roi en fut vivement choqué, et il fallut toute l'influence et l'adresse de la Reine-Mère (Marie de Médicis), pour le réconcilier avec sa femme.

On dit que cet enfant fut élevé en secret, en province ; que le cardinal Mazarin, devenu ministre, fut chargé d'en prendre soin ; mais qu'à sa mort, Louis XIV ayant découvert son existence, crut devoir le renfermer, comme nous l'avons rapporté.

Cependant on doit observer qu'il est presque impossible que ce secret ait échappé à la vigi-

(1) Le sort de cette princesse fut singulièrement malheureux. Son père, Henri IV, fut assassiné ; son mari périt sur un échafaud ; sa fille, cette aimable duchesse d'Orléans, et sa petite-fille, qui devint l'épouse de Charles II, roi d'Espagne, furent, selon toutes les apparences, empoisonnées. On est fondé à croire que son fils, Charles II, eut le même sort ; et son second fils, Jacques II, perdit sa couronne, et mourut fugitif dans un pays étranger.

lance du cardinal de Richelieu ; et il est probable que ce ministre, peu scrupuleux, se fût défait d'un enfant qui eût pu troubler la tranquillité de l'Etat. Postérieurement à l'époque de cette naissance présumée, la Reine eut de fréquentes querelles avec le Roi ; et ce qui étoit plus dangereux, avec le cardinal, qui employa tous les moyens imaginables pour éclairer sa conduite. Ce fut lui qui fit mettre à la Bastille, La Porte, valet-de-chambre de cette princesse; et on ne peut guère admettre qu'elle eût montré la fermeté qu'elle déploya dans cette occasion, si elle se fût sentie coupable.

Le prisonnier masqué est représenté par presque tous ceux qui en ont parlé, comme un jeune homme d'une belle figure, en 1661 ; et on lui donne en 1703, lorsqu'il mourut, environ 60 ans. S'il eût été le fils du duc de Buckingham, il auroit eu 36 ans en 1661, et plus de 78 ans en 1703.

La seconde opinion est que c'étoit un frère jumeau de Louis XIV, né quelques heures après lui. J'ai trouvé cette idée énoncée pour la première fois, dans un petit ouvrage anonyme, sans date, sans nom d'imprimeur, ni de lieu, qui étoit évidemment ancien, et que j'ai acheté d'un bouquiniste, sur le quai des

Augustins. Il y est dit : « Louis XIV naquit à « Saint-Germain-en-Laye, le 5 septembre 1638, « vers midi, et l'illustre prisonnier, connu sous « le nom du *masque de fer*, naquit le même « jour, pendant que Louis XIII étoit à souper. « Le Roi et le cardinal de Richelieu craignant « qu'on ne fît servir les prétentions d'un ju- « meau, pour renouveller les guerres civiles « dont la France avoit déjà tant souffert, cachè- « rent avec soin sa naissance, et l'éloignèrent « pour le faire élever en secret. Comme je n'ai « qu'une connoissance imparfaite de ce qui est « arrivé depuis, je ne dirai rien de plus, dans « la crainte de commettre des erreurs; mais « je crois fermement le fait que je viens de « rapporter, et probablement le temps prou- « vera au lecteur que ce n'est pas sans fonde- « ment que je l'ai avancé ».

Cette opinion est devenue plus commune, depuis la publication des *Mémoires du maréchal de Richelieu*. Cependant j'avois l'ouvrage que je viens de citer, avant que les *Mémoires de Richelieu* parussent. Je ne dois pas laisser ignorer au lecteur que le duc de Richelieu, fils du Maréchal, a désavoué ces mémoires, tandis que son auteur a insisté sur l'authenticité des papiers d'après lesquels il les avoit

rédigés (1). Il nous dit que le feu maréchal de Richelieu étoit l'amant de Mademoiselle, fille du Régent duc d'Orléans, et ensuite duchesse de Modène, et qu'il en étoit aimé passionnément ; que le Régent sentoit pour sa fille quelque chose de plus qu'une affection paternelle ; et que, quoiqu'elle repoussât ses sentimens avec l'horreur qu'ils méritoient, M. de Richelieu se servit de l'influence qu'elle avoit sur son père, pour découvrir le secret du prisonnier masqué. Que le Régent qui avoit toujours observé le silence le plus profond sur ce sujet, se laissa enfin persuader de lui confier un manuscrit, qu'elle envoya sur-le-champ à son amant, qui en prit copie.

Ce manuscrit est censé avoir été écrit, au lit de la mort, par celui qui avoit été chargé du soin du prisonnier dans sa jeunesse. En voici quelques passages :

« Le Prince infortuné que j'ai élevé et gardé « jusques vers la fin de mes jours, naquit le 5 « septembre 1638 (2), à huit heures et demie

(1) Ce désaveu parut dans le journal de Paris en 1789, ainsi que la réponse de M. l'abbé Soulavie à ce sujet.

(2) Ceci s'accorde avec ce qu'a écrit l'auteur de l'ouvrage anonyme que j'ai cité ci-dessus.

« du soir pendant le souper du Roi. Son frère,
« à présent régnant, étoit né le matin à midi,
« pendant le dîner de son père ; mais autant
« la naissance du Roi fut splendide et bril-
« lante, autant celle de son frère fut cachée
« avec soin ; car le Roi averti par la sage-femme
« que la Reine devoit faire un second enfant,
« avoit fait rester en sa chambre le chancelier,
« la sage-femme, le premier aumonier, le con-
« fesseur de la Reine, et moi, pour être té-
« moins de ce qui en arriveroit, et de ce qu'il
« vouloit faire s'il naissoit un second enfant...

« Le Roi étoit souffrant dans son incerti-
« tude, et la Reine, qui poussa des cris, nous
« fit craindre un second accouchement.....
« Incontinent après, le Roi nous assembla,
« l'évêque de Meaux, le chancelier, le sieur
« Honorat, la dame Peronnette, sage-femme,
« et moi ; et il nous dit en présence de la Reine,
« afin qu'elle dût l'entendre, que nous en ré-
« pondrions sur notre tête, si nous publions
« la naissance d'un second fils ; et qu'il vou-
« loit que sa naissance fût un secret de l'Etat,
« pour prévenir les malheurs qui pourroient
« arriver, la loi salique ne déclarant rien sur
« l'héritage du royaume en cas de naissance
« des jumeaux des Rois.

« Ce qui avoit été prédit arriva, et la Reine « accoucha, pendant le souper du Roi, d'un « fils plus mignard et plus beau que le premier, « qui ne cessa de se plaindre et de crier, comme « s'il eût déjà éprouvé du regret d'entrer dans « la vie, où il auroit ensuite tant de souffrances « à endurer; le chancelier dressa le procès- « verbal de cette naissance, unique dans notre « histoire.....

« Ensuite le Roi nous dit de signer notre « serment; le chancelier signa d'abord, puis « l'aumônier, puis le confesseur de la Reine, « et je signai après. Le serment fut signé aussi « par le chirurgien et par la sage-femme qui « délivra la Reine; et le Roi attacha cette pièce « au procès-verbal qu'il emporta, et dont je « n'ai jamais ouï parler..... Après quoi la sage- « femme fut chargée de l'enfant dernier né, et « comme on a toujours craint qu'elle ne parlât « trop sur sa naissance, elle m'a dit qu'on l'a- « voit souvent menacée de la faire mourir si « elle venoit à parler; on nous défendit même « de jamais parler de cet enfant entre nous, « qui étions les témoins de sa naissance.....

« Quand le prince fut un peu grand, M. le « cardinal Mazarin, qui fut chargé de son édu- « cation, après le cardinal de Richelieu, me

« le fit bailler pour l'instruire et l'élever comme « l'enfant d'un roi, mais en secret : la dame « Peronnette lui continua ses offices jusqu'à sa « mort, avec attachement d'elle à lui, et de « lui à elle encore davantage. Le prince a été « instruit en ma maison en Bourgogne, avec « tout le soin qui est dû à un fils de roi et « frère de roi.....

« J'ai donné au prince infortuné toute l'é- « ducation que je voudrois qu'on me donnât à « moi-même, et les fils des princes avoués n'en « ont pas eu une meilleure. Tout ce que j'ai à « me reprocher, c'est d'avoir fait le malheur « du prince, quoique sans le vouloir; car, « comme il avoit à 19 ans une envie étrange « de savoir qui il étoit, et qu'il voyoit en moi « la résolution de le lui taire, me montrant à « lui plus ferme quand il m'accabloit de prières; « il résolut dès-lors de cacher sa curiosité, et de « me faire accroire qu'il pensoit qu'il étoit mon « fils, né d'amour illégitime..... Deux ans s'é- « toient écoulés, quand une malheureuse im- « prudence de ma part, de quoi j'ai bien à me « reprocher, lui fit connoître qui il étoit; il « savoit que le Roi m'envoyoit, depuis peu de « temps, des messagers; et j'eus le malheur de « laisser dans ma cassette des lettres de la Reine

« et des cardinaux. Il lut une partie, et devina « l'autre par sa pénétration ordinaire; et il m'a « avoué dans la suite qu'il avoit enlevé la lettre « la plus expressive et la plus marquante sur « sa naissance.

» Je me souviens qu'une habitude hargneuse « et brutale succéda à son amitié et à son res- « pect pour moi, dans lequel je l'avois élevé; « mais je ne pus d'abord reconnoître la source « de ce changement.....

« Il commit cependant un jour l'imprudence « de me demander les portraits du feu roi « Louis XIII, et du Roi régnant : je lui répon- « dis qu'on en avoit fait de si mauvais, que « j'attendois qu'un peintre en eût fait de meil- « leurs pour les avoir chez moi.

« Cette réponse, qui ne le satisfit pas, fut « suivie de la demande d'aller à Dijon. J'ai su « dans la suite que c'étoit pour y aller voir un « portrait du Roi, et partir pour la Cour, qui « étoit à Saint-Jean-de-Luz, à cause du ma- « riage avec l'Infante, et pour s'y mettre en « parallèle avec son frère, et voir s'il en avoit « la ressemblance; j'eus connoissance d'un « projet de voyage de sa part, et je ne le quit- « tai plus.

« Le jeune prince étoit alors beau comme

« l'amour, et l'amour l'avoit aussi très-bien « servi pour avoir un portrait de son frère ; car « depuis quelques mois une jeune gouvernante « de la maison étoit de son goût, et il la caressa « si bien et la contenta de même, que malgré « la défense à tous les domestiques de ne rien « lui donner que par ma permission, elle lui « donna un portrait du Roi. Le malheureux « prince se reconnut ; et il le pouvoit bien, « puisqu'un portrait pouvoit servir à l'un et à « l'autre ; cette vue le mit dans une telle fu- « reur, qu'il vint à moi en me disant : Voilà « mon frère, et voilà qui je suis, en montrant « une lettre du cardinal Mazarin qu'il m'avoit « volée..... Je dépêchai un messager au Roi, « pour l'informer de l'ouverture de ma cassette, « et du besoin de nouvelles instructions ».

L'auteur de ce mémoire termine son récit, en disant : « J'ai souffert avec lui dans notre « prison, jusqu'au moment que je crois que « l'arrêt de partir de ce monde est prononcé « par mon juge d'en haut, et je ne puis refu- « ser à la tranquillité de mon ame, ni à mon « élève, une espèce de déclaration qui lui in- « diqueroit les moyens de sortir de l'état igno- « minieux où il est, si le Roi venoit à mourir « sans enfans. Un serment forcé peut-il obliger

« au secret sur des choses incroyables qu'il est « nécessaire de laisser à la postérité ? »

Il paroît que l'auteur de cette pièce l'a écrite en prison, où il se trouvoit avec son élève ; mais il est singulier qu'il ne s'y soit pas nommé. S'il croyoit *nécessaire d'instruire la postérité*, il falloit l'instruire aussi de son nom, de celui de sa demeure en Bourgogne, du lieu où il écrivoit l'anecdote, y ajouter la date, et enfin tout ce qui pouvoit servir à constater son authenticité.

La troisième opinion est que le prisonnier étoit fils de la Reine et du cardinal Mazarin, et né environ un an après la mort de Louis XIII (1); qu'il fut élevé secrètement, et que bientôt après la mort du cardinal, il fut envoyé à Pignerol. On a prétendu même qu'Anne d'Autriche avoit épousé Mazarin, qui, quoique cardinal, n'avoit pas pris les ordres sacrés, et que la bénédiction nuptiale leur avoit été donnée par le fameux Vincent de Paule.

Le père Griffet observe (2) que « si ce pri- « sonnier eût été un fils de la Reine, il eût « été impossible de cacher sa naissance de ma- « nière à ce que le public n'en fût pas instruit;

(1) Ce prince mourut le 14 mai 1643.

(2) Traité des preuves, etc. page 318.

« qu'il étoit inutile de masquer une figure « qui n'étoit pas connue ; et qu'une supposi- « sition aussi destituée de probabilité, ne mé- « rite pas de discussion ». Mais on peut répondre au père Griffet, qu'il y a de nombreux exemples que la naissance des enfans de personnes très-illustres a été cachée ; et n'étoit-il pas possible aussi que le prisonnier masqué eût tant de ressemblance avec Louis XIV, que pour empêcher que le secret ne fût divulgué, il falloit le soustraire aux yeux des curieux?

M. de Voltaire dit, dans son *Dictionnaire Philosophique* : « l'Homme au masque de fer « est une énigme dont chacun veut deviner le « mot. Les uns ont dit que c'étoit le duc de « Beaufort. Mais le duc de Beaufort fut tué « par les Turcs, à la défense de Candie en 1669; « et l'Homme au masque de fer étoit à Pignerol « en 1662. D'ailleurs comment auroit-on arrêté » le duc de Beaufort au milieu de son armée, « et comment l'auroit-on transféré en France, « sans que personne en sût rien? et pourquoi « l'eût-on mis en prison, et pourquoi ce masque?

« Les autres ont rêvé le comte de Verman- « dois, fils naturel de Louis XIV, mort pu- « bliquement en 1683, à l'armée, et enterré « dans la ville d'Arras.

« On a ensuite imaginé que le duc de Mon-
« mouth, à qui le roi Jacques fit couper la
« tête publiquement dans Londres, en 1685,
« étoit l'Homme au masque de fer. Il auroit
« fallu qu'il eût ressuscité, et qu'ensuite il
« eût changé l'ordre des temps; qu'il eût mis
« l'année 1662 à la place de 1685; que le roi
« Jacques, qui ne pardonna jamais à personne,
« et qui par là mérita tous ses malheurs, eût
« pardonné au duc de Monmouth, et eût fait
« mourir au lieu de lui, un homme qui lui
« ressembloit parfaitement. Il auroit fallu trou-
« ver ce *Sosie*, qui auroit eu la bonté de se faire
« couper le cou en public, pour sauver le duc
« de Monmouth. Il auroit fallu que toute l'An-
« gleterre s'y fût méprise; qu'ensuite le roi
« Jacques eût prié instamment Louis XIV de
« vouloir bien lui servir de sergent et de geo-
« lier. Ensuite Louis XIV, ayant fait ce petit
« plaisir au roi Jacques, n'auroit pas manqué
« d'avoir les mêmes égards pour le roi Guil-
« laume et la reine Anne, avec lesquels il fut en
« guerre; et il auroit soigneusement conservé
« auprès de ces deux monarques sa dignité de
« geolier, dont le roi Jacques l'avoit honoré ».

« Toutes ces illusions étant dissipées, il
« reste à savoir qui étoit ce prisonnier tou-

« jours masqué, à quel âge il mourut, et sous « quel nom il fut enterré. Il est clair que si « on ne le laissoit passer dans la cour de la « Bastille, si on ne lui permettoit de parler « à son médecin, que couvert d'un masque, « c'étoit de peur qu'on ne reconnût dans ses « traits quelque ressemblance trop frappante. « Il pouvoit montrer sa langue, jamais son « visage. Pour son âge, il dit lui-même à l'apo- « thicaire de la Bastille, peu de jours avant sa « mort, qu'il croyoit avoir environ 60 ans; et « le sieur Marsolan, chirurgien du maréchal « de Richelieu, et ensuite du duc d'Orléans, « Régent, gendre de cet apothicaire, me l'a « redit plus d'une fois.

« Enfin, pourquoi lui donner un nom ita- « lien? on le nomma toujours Marchiali. Celui « qui écrit cet article, en sait peut-être plus que « le père Griffet, et n'en dira pas davantage ».

J'ai maintenant mis sous les yeux du lecteur toutes les pièces connues de cette anecdote extraordinaire. Il est évident que le prisonnier étoit regardé comme un personnage très-important. Rien ne prouve jusqu'ici, qu'il fût connu dans le monde avant sa réclusion. Après un

examen impartial et avoir pesé toutes les circonstances, je ne puis douter qu'il n'ait été le fils d'Anne d'Autriche; mais sans pouvoir décider s'il étoit frère jumeau de Louis XIV, ou s'il étoit né pendant le temps que la Reine n'habitoit pas avec le Roi, ou pendant son veuvage. Les abbés Barthélemi et Béliardi, qui avoient fait beaucoup de recherches sur l'histoire de ce prisonnier, le pensoient comme moi. Louis XIII mourut le 14 mai 1643. En 1661, Louis XIV avoit 23 ans; et comme je l'ai déjà observé, on représente généralement à la même époque le prisonnier masqué comme un jeune homme d'une belle figure; ainsi il est probable qu'il n'y avoit pas grande différence d'âge. Mais dans ces trois suppositions : qu'il étoit frère jumeau de Louis XIV, ou né pendant la vie, mais à l'insçu de Louis XIII, ou après la mort de ce Prince, il étoit important de garder le plus profond secret sur sa naissance. Louis XIV en prenant les rênes du Gouvernement, fut instruit du secret de la naissance de l'infortuné prisonnier. Son humanité ne lui permit pas de faire mourir un frère; mais la politique sut le déterminer à dérober aux yeux d'un public curieux, sa figure et son existence.

PIÈCES RELATIVES *à deux aventuriers italiens, nommés* AZZURINI, *emprisonnés en France pour des intrigues tendantes à empêcher la paix d'Utrecht, de concert avec les ministres autrichiens.*

LORSQU'IL fut évident que les gouvernemens françois et anglois étoient également animés du desir de faire la paix, les alliés de l'Angleterre, mais spécialement la cour de Vienne et les hollandois employèrent les manœuvres les plus insidieuses pour faire prolonger la guerre. Les hollandois finirent cependant par comprendre que leur intérêt exigeoit qu'ils s'entendissent avec l'Angleterre. Quant aux Autrichiens, ils ne cessèrent de mettre en œuvre toutes sortes d'intrigues pour retarder la conclusion du traité de paix, et continuèrent même la guerre avec leurs seuls moyens, pendant la campagne de 1713, qui ne tourna pas à leur avantage.

Il paroît que le comte Antonio Azzurini et son fils étoient de ces intrigans dont tous les

grands états abondent, sur-tout en temps de guerre; qu'ils s'étoient vendus secrètement à l'Empereur, et que sous prétexte de servir la France, ils cherchèrent à embrouiller les négociations ouvertes successivement à Londres et à Utrecht. Les ministres anglois ayant découvert les menées du père, ils le firent sortir d'Angleterre. Quant au fils, sa conduite en Hollande n'ayant pas échappé aux plénipotentiaires françois, ils réussirent à l'engager de se rendre à Paris, où il fut arrêté.

La lettre et le mémoire du père ont été trouvés parmi les papiers du duc de Bourbon, premier ministre de Louis XV. Azzurini y cherche à s'excuser; mais le fripon et l'intrigant se montrent à chaque ligne; aussi ne paroît-il pas que ce Prince se soit chargé d'engager le duc d'Orléans, Régent de France, à procurer la liberté au père et au fils; au reste, on ignore si elle leur fut rendue.

Azzurini, fils, étant arrêté, M. de Torcy, écrivit de Fontainebleau, le 26 août 1712, au lord Bolingbroke: « Le fripon d'Azzurini entre « aujourd'hui à la Bastille; je vous envoie, mi- « lord, la copie des avis qu'il a donnés en Hol- « lande. Je les ai reçus de MM. les Plénipoten- « tiaires. Il n'avoit point de papiers; s'il en

« a laissé quelques-uns à Paris, je les aurai de-
« main. Si son excellence Van der Dussen (1)
« ajoute foi à de pareils mémoires, il ne doit
« pas croire la France épuisée, quoiqu'à mon
« sens, elle ne vous eût pas acheté assez cher,
« vous, milord, et le comte d'Oxford ». On trouve dans la correspondance de milord Bolingbroke, publiée à Londres en 1798, en quatre volumes in-8°. les interrogatoires que M. d'Argenson, lieutenant de police, fit subir à Azzurini, les 7, 20 et 21 septembre 1712; ils contiennent plusieurs détails sur ses intrigues et celles de son père; pour suivre l'ordre chronologique, nous les ferons précéder la lettre et le mémoire du dernier.

Extrait *des interrogatoires du chevalier Azzurini.*

« Aussitôt que le chevalier Azzurini eut été conduit à la Bastille, M. le marquis de Torcy instruisit M. d'Argenson par un mémoire particulier, qui n'étoit que pour lui, de tout ce qui avoit rapport à ce prisonnier, de sa

(1) Pensionnaire de Gouda, et l'un des Plénipotentiaires hollandois.

conduite dans son voyage en Hollande, de ce qu'il avoit avancé aux ministres des ennemis, et des promesses qu'il leur avoit faites, afin qu'il pût l'interroger sur tous les points de ce mémoire.

« Le premier interrogatoire qu'il a subi, est du 7 septembre 1712. Il lui a rendu compte historiquement de sa naissance, de son éducation, de quelques voyages qu'il avoit faits en Italie, et de celui qu'il fit à Paris, où il séjourna un an. Il paroît qu'il en partit en 1708, pour retourner en son pays.

« Il suppose que son père ait reçu, peu de temps après, des instructions pour passer en Angleterre, pour les affaires du Roi, et il marque qu'il partit avec lui pour s'y rendre; que son père y étant arrivé, avoit donné huit ou dix guinées au secrétaire espagnol du comte de Gallas, pour tirer de lui des secrets de son maître, pour les envoyer à M. le marquis de Torcy; qu'il avoit aussi fait de grands présens à M. de Netterville, qu'il dit être le confident de M. le comte d'Oxford, au chevalier Penn, et au sieur Plonket; mais qu'il ne savoit pas en quoi consistoient ces présens: que M. de Netterville instruisoit son père de tout, le connoissant pour être chargé d'ordres du

Roi ; que le chevalier Giraldi (1), qu'on leur avoit dit être partisan de la France, leur en avoit paru très-éloigné : qu'ils avoient découvert par le secrétaire du comte de Gallas, qu'il étoit pensionnaire de l'Archiduc, et qu'il étoit attaché aux Whigs ; que M. Grimani avoit le cœur françois ; que pour brouiller le chevalier Giraldi avec le comte de Gallas, ils avoient insinué au dernier, par le sieur Primoli, son premier secrétaire, qu'il trahissoit son parti ; que le chevalier Azzurini, père, faisoit de fausses confidences au comte de Gallas, pour le brouiller avec le gouvernement d'Angleterre.

« Le chevalier Azzurini dit que jusqu'alors il s'étoit insinué chez madame la duchesse de Shrewsbury, mademoiselle Malloste, milady Waldegrave, madame la duchesse de Buckingham, milady Butler, milady Hoglitorit (2), et chez plusieurs autres dames de qualité, pour rapporter à son père ce qu'on y disoit ; qu'il avoit de grandes espérances d'épouser une fille de milord Sussex ; qu'il avoit attendu une occasion favorable de passer en Angleterre, pour faire cette alliance, et qu'il en voyoit les

(1) Envoyé du Grand-Duc de Toscane.

(2) Il y a probablement une méprise dans ce nom.

espérances perdues par sa prison ; qu'il sut par le sieur Primoli qu'un faux Toris qui demeure dans le parc de Saint James, et dont la maison est environnée d'une grille, avoit dit au comte de Gallas que son père et lui étoient envoyés par la cour de France, et que ce comte s'en étoit expliqué avec milord Oxford ; que le comte de Gallas lui ayant proposé de lui révéler les secrets de son père, il feignit d'y consentir, lui remit un chiffre italien qu'il avoit encore, mais que son dessein étoit de ne dire que ce qui conviendroit aux intérêts du Roi ; qu'après un séjour de neuf mois en Angleterre, ils avoient été obligés d'en sortir par ordre de la Cour, et qu'étant repassés en France, ils y avoient séjourné jusqu'à ce que son père, partant pour l'Italie, il se rendit de son côté en Hollande, et qu'ils reçurent à Paris environ pour 6000 livres de lettres de change d'Italie ; que le comte de Gallas lui fit présent, au mois de septembre 1711, pendant qu'il étoit encore à Londres, d'une bague qu'il vendit, *peu de jours après*, pour 3400 livres ».

Deuxième interrogatoire, du 20 septembre 1712.

« Le sieur Azzurini dit, dans son second

interrogatoire, que son père et lui ne reçurent à Paris que 1400 livres en lettres de change venues d'Italie, et qu'il avoit reçu en son particulier 3400 livres provenant du prix de sa bague qu'il avoit laissée en Angleterre; que son père avoit vendu à Paris ce qui lui restoit de sa vaisselle d'argent, et tiré 1500 guinées de quelques pierreries qu'il avoit vendues à Londres. Il a répondu aux questions qui lui ont été faites sur son voyage de Hollande, sur la conduite qu'il a tenue; qu'étant sujet d'un prince neutre, il avoit cru être libre; que M. le marquis de Torcy lui ayant dit de se mettre en état d'aller à Utrecht pour y faire connoître le sieur Plonket, il avoit ensuite changé de dessein, et qu'il avoit été si chagrin de ce qu'on ne vouloit pas l'employer, et qu'on lui préférât l'abbé Gaultier, qu'il se proposa de chercher fortune; qu'il se rendit à Utrecht à dessein de passer ensuite en Angleterre, comme il l'avoit écrit aux lords d'Oxford, de Buckingham, de Bolingbroke, et au chevalier Penn; qu'à son arrivée à Utrecht, il n'avoit vu que M. Mesnager, qui le reçut froidement, et qu'ayant été voir le sieur Primoli, connu pour un émissaire de l'Archiduc, il lui proposa de servir ce Prince et de quitter le ser-

vice du Roi, dont il paroissoit mécontent; qu'il lui promit de grands avantages, entre autres un caractère, et des pensions sur le Mantouan, lui représentant que ce prince, maître comme il l'étoit de l'Italie, pouvoit faire beaucoup de bien ou de mal à sa famille; que même il pourroit lui donner quelque chose à Naples ou à Milan; qu'il consentit à aller avec lui à La Haye, et que le sieur Primoli l'introduisit auprès du comte de Sinzendorf, qui le reçut favorablement et lui rendit sa visite; qu'il dîna ce jour-là chez ce ministre, et que le pensionnaire Heinsius y étant venu, ils eurent tous trois une conférence; et que le comte lui ayant répété ce que M. Primoli lui avoit dit des avantages qu'il pouvoit trouver dans le service de l'Archiduc, et de ce qu'il y avoit à craindre dans le parti opposé, le pensionnaire Heinsius lui fit aussi les mêmes représentations; qu'il ne répondit rien de positif à ces propositions, et qu'il demanda que son père n'en eût point de connoissance, parce qu'il étoit attaché à la France; qu'il demeura cinq ou six jours encore à La Haye, sans conférer davantage avec ces ministres; qu'il revint à Utrecht, où il vit tous les ministres étrangers, excepté ceux du Roi; et qu'étant

retourné à La Haye, il eut une seconde conférence avec les mêmes personnes ; que l'on répéta ce qui avoit été dit dans la première ; qu'il demeura à La Haye huit ou dix jours, et que manquant d'argent, le sieur Primoli lui prêta 150 florins, et le sieur de la Martinière, françois réfugié, 23 louis d'or ; qu'étant retourné à Utrecht, il vit M. Mesnager, qui le reçut favorablement, et qui le présenta à M. le marquis d'Huxelles et à M. l'abbé de Polignac, qui le firent manger à leur table, et lui proposèrent d'aller servir le Roi en Angleterre, ce qu'il accepta ; qu'il consentit de venir recevoir ses instructions à la Cour, et qu'ils lui donnèrent 12 pistoles pour l'aider à faire son voyage ».

Troisième interrogatoire, du 21 *septembre* 1712.

« Il rend compte de son voyage, et il assure qu'il n'avoit point reçu de lettres depuis son arrivée à Paris ; qu'il n'avoit point donné d'avis de son départ au comte de Sinzendorf, au pensionnaire Heinsius, ni au sieur Primoli ; que même pour faire voir au comte de Sinzendorf qu'il n'avoit pas besoin d'argent, il lui montra plusieurs fausses lettres de change ;

qu'il avoit écrit d'Utrecht au comte Gallas, qu'il avoit des relations intimes avec deux secrétaires de M. le marquis de Torcy, qui lui révéloient le secret de la France, et qu'il seroit en état de l'en instruire; qu'il n'avoit eu en vue, par cette supposition, que de tromper ce ministre, et de se rendre plus recommandable, ces intelligences étant absolument imaginaires; qu'il n'avoit pas parlé sur cela à M. de Sinzendorf, ni à M. le Pensionnaire; que le comte Gallas lui avoit répondu en termes généraux; qu'il ne s'étoit point expliqué avec lui sur la récompense qu'il pouvoit attendre, mais qu'étant encore en Angleterre, il lui promit une baronie dans le Mantouan, qu'il croit être celle de Saint-Archange, confisquée sur (1)..... de Bague; qu'il informa le comte Gallas du dessein qu'on avoit de l'envoyer de Paris à Utrecht, et du changement arrivé à cet égard. Il s'est trouvé dans ses hardes plusieurs paquets étiquetés : *Prise de la poudre du comte de Palma*, et il a dit que cette poudre étoit purgative; il y avoit aussi quelques autres poudres dont on n'avoit pas encore fait l'essai,

(1) Deux mots illisibles.

entre autres de la *poudre de sympathie*. Il a assuré qu'il n'avoit donné aucun mémoire au comte de Sinzendorf, ni au ministre de Hollande; qu'il avoit seulement écrit d'Utrecht au premier, pour le remercier des assurances de son estime, et pour lui marquer qu'il seroit content de lui, s'il l'engageoit au service de l'Archiduc; qu'il avoit résisté aux instances que le comte de Gallas lui avoit faites, pour le faire déclarer publiquement en Italie et à Rome pour l'Archiduc; qu'il n'avoit parlé qu'en général au comte de Sinzendorf et au Pensionnaire sur l'état des affaires du Roi, leur disant qu'elles se ruinoient par la désunion entre les ministres de Sa Majesté, et qu'en cela il avoit en vue son intérêt personnel; que les deux conférences qu'il avoit eues avec eux, n'avoient duré qu'un quart-d'heure chacune. Enfin, que le chagrin de n'être pas employé, et de ne recevoir ni récompense ni pension, quoique son père lui eût transporté le droit de toutes les récompenses qu'il croyoit avoir méritées, l'avoit déterminé à la démarche qu'il avoit faite; que dans le temps de ces deux conférences, il ne savoit pas qu'on dût lui proposer de retourner en Angleterre pour le service du Roi, et qu'il n'en a rien confié à ces ministres depuis

les ouvertures qui lui ont été faites par les plénipotentiaires de Sa Majesté ».

Extrait de ce qui a été écrit par rapport au sieur Azzurini, et des lettres qu'il a écrites de sa prison (1).

Le 5 février 1713.

« Le comte Azzurini partit de Paris au mois de mai 1712, pour retourner en Italie, et après avoir passé quelque temps à Faenza, sa patrie, il se rendit à Rome, au mois d'août de la même année. Comme il n'avoit aucune affaire en cette ville, et que sa dépense y devoit excéder certainement ses revenus, on fut surpris qu'il parût s'y arrêter pour long-temps, et l'on en conçut dès-lors du soupçon. La trahison de son fils fut sue à Rome au commencement de septembre, et cette nouvelle rendant le père entièrement suspect, on examina avec soin sa conduite ; on sut qu'il se plaignoit vivement à ses amis de ce que ses services n'avoient pas été assez récompensés en France, et qu'il tenoit des discours qui pouvoient faire croire qu'il avoit pris quelques engagemens secrets avec les ennemis du Roi, et l'on résolut de s'assurer

(1) Cette pièce se trouvoit à la suite des interrogatoires.

de sa personne, tant pour éclaircir des soupçons aussi bien fondés, que pour découvrir plus facilement, par son moyen, les intrigues de son fils, dont il étoit vraisemblablement le complice.

« On lui proposa de se rendre à Longon pour visiter cette place, et pour rendre compte de l'état où elle se trouvoit, mais il parut se défier de l'intention des ministres, en qui cependant il devoit avoir une confiance aveugle, si sa conscience ne lui eût rien reproché, et il n'accepta pas d'abord cette commission. Il partit de Rome au mois d'octobre, et il paroît par une lettre qu'il a écrite de sa prison à un nommé Albanèse, son ami intime, qu'ils avoient conféré ensemble s'il iroit ou non à Longon, et quoiqu'il se fût enfin déterminé à s'y rendre, il craignoit toujours d'y être arrêté.

« Lorsqu'on eut appris à Rome que sa personne étoit en sûreté, on s'adressa au Pape pour se saisir aussi de ses papiers; sa Sainteté donna ses ordres pour cet effet; mais soit qu'Azzurini les eut détournés avant que de sortir de Rome, soit que ses amis avertis des intentions du Pape eussent prévenu les officiers de sa Sainteté, en enlevant tout ce qui pouvoit être de conséquence, on ne trouva que des lettres peu im-

portantes. On a su depuis, par une voie sûre, que le nommé Albanèse avoit dit *que les papiers d'Azzurini étoient déjà chez le marquis de Prie lorsqu'on a voulu s'en saisir; qu'il avoit été averti par un particulier des ordres que le Pape avoit donnés, et qu'ils n'étoient pas assez imprudens pour se laisser ainsi surprendre.* On a retenu toutes les lettres qu'il a écrites de sa prison à plusieurs de ses amis. On y voit partout un esprit inquiet, au désespoir de s'être laissé prendre, et persuadé qu'il ne recouvreroit pas sa liberté s'il n'employoit des voies extraordinaires, comme de corrompre ceux qui le gardoient, ou d'engager le Pape à le réclamer comme son sujet. Il est vrai qu'il marque à son fils, dont il ignoroit la prison (1), et à plusieurs de ses amis, d'agir auprès des ministres de France et d'Espagne pour obtenir sa liberté; mais il paroît se méfier de la bonté de sa cause, et compter peu sur leurs représentations; et il croit qu'ils feront mieux de s'adresser au Pape, son souverain, ou de tâcher de le sauver par adresse. Il ne respire que vengeance, aussitôt qu'il sera en liberté, et il

(1) On verra par sa lettre au duc de Bourbon, qu'il en fut instruit ensuite.

recommande à son fils de profiter de son malheur, et de ne plus se fier à personne.

« Il a cru avoir gagné un valet-de-chambre du gouverneur de Longon, et il lui a confié des lettres, croyant qu'elles seroient tenues plus certainement par son moyen. Il y en a deux qui paroissent marquer évidemment ses relations avec les ennemis. Elles sont adressées au *comte Polydor*, sous une enveloppe, pour une personne qui devoit les lui faire tenir. Azzurini lui marque que s'il n'avoit pas été arrêté à Longon, il l'auroit été voir en retournant à Faenza, pour lui offrir ses services en faveur du *seigneur Alexandre*. Il le prie d'ordonner aux consuls, qui sont sous ses ordres à Livourne et à Porto-Ferrajo, de s'entendre pour envoyer à Longon une barque avec de bons rameurs, espérant que le valet-de-chambre la feroit approcher de l'endroit où il étoit, et qu'ils se sauveroient ensemble. Il paroît ne point douter que le *comte Polydor* ne s'intéresse à son évasion. Il lui marque néanmoins que lorsqu'il sera auprès de lui, il lui montrera que sa délivrance ne sera pas inutile, ayant de quoi payer ce service important; et il le supplie de faire donner une compagnie de cavalerie au valet-de-chambre, qui lui paroissoit souhaiter d'être

au service du *seigneur Alexandre*. Il signe au bas de ces lettres don Diego de Villamajor, au lieu d'Azzurini; il est clair que le nom du *seigneur Alexandre* ne peut désigner autre chose que l'Archiduc, et celui de *comte Polydor* ne peut s'attribuer qu'à un de ses ministres, qui puisse faire donner une compagnie de cavalerie, et qui puisse commander aux consuls allemands en Italie; et ce qui confirme cette conjecture, c'est qu'Azzurini dit au valet-de-chambre, en lui remettant les deux lettres, *qu'elles étoient adressées à celui qui tenoit la première main en Italie, et à qui ce valet-de-chambre pouvoit souhaiter qu'il s'adressât*, lui tenant ce discours parce qu'il le croyoit partisan caché de l'Archiduc. Ainsi l'on a lieu de croire que celui à qui Azzurini s'adresse sous le nom du *comte Polydor*, ne peut être que le marquis de Prie ou le duc d'Uceda. Il a connu particulièrement ce dernier, lorsqu'il étoit attaché à M. le cardinal de Janson, et il a pu se faire connoître de l'autre par le moyen du nommé Albanèse ».

LETTRE *du comte Antoine Azzurini à S. A. S. le duc de Bourbon, datée de l'île Sainte-Marguerite, le 24 septembre* 1715.

« Par le présent mémoire, je fais gloire d'avoir l'honneur de me faire connoître à V. A. S. pour son très-humble serviteur, le suppliant de m'honorer de sa très-haute et très-puissante protection auprès de S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans, et je me persuade que la généreuse bonté de V. A. S., à l'imitation de l'illustre mémoire de ses prédécesseurs, qui n'ont jamais refusé à personne leur très-haute protection, particulièrement à ceux qui étoient opprimés injustement; aussi j'espère d'obtenir cette grace de V. A. S., qui, comme le soleil, contribue à la terre ses douces influences; de même V. A. S. avec ses faveurs remplies de clémence, obtiendra de S. A. R. qu'on nous rende justice, et qu'on nous délivre de la prison où l'on nous retient depuis trois ans injustement et avec toute sorte de barbarie, comme j'en ferai séparément un détail. Il faudroit employer trente feuilles de papier pour en informer pleinement V. A. S. J'assure qu'elle en aura de la gloire et du mérite auprès du Seigneur, et auprès des nations où

je suis connu, et elles en seront éternellement obligées à V. A. S., de laquelle Je suis avec un très-profond respect,

De V. A. S.

Très-humbre, très-dévoué et très-obligé serviteur,

Le Comte Antonio Azzurini.

(*Dessus le paquet est écrit:*)

« Depuis la mort du Roi, ils ont redoublé leurs soins, me tenant enfermé avec doubles portes et doubles barrières, comme si j'étois le plus grand rebelle de la France. Je n'ai pas les secrets de la couronne, et je n'ai manqué en rien, mais plutôt rendu service. Je recours aux graces de V. A. S. »

Relation *des accidens arrivés au comte Antoine Azzurini et à son fils, gentilshommes des plus anciennes familles de Faenza, dans la Romagne, province de l'Etat Ecclésiastique; il est aussi gouverneur de la forteresse de la ville de Faenza, quoiqu'il ne soit pas obligé d'y résider.*

« M. le cardinal Gualterio se trouvant l'année 1710, dans ladite ville, informé du grand

zèle que ledit comte avoit toujours eu pour la couronne de France, le cardinal lui proposa de la part du Roi très-chétien, de passer à Londres, lui faisant de grandes promesses avec une instruction pour reconnoître la situation des affaires de ce pays, et parmi les différens partis, qui étoit celui qui étoit le plus porté à la paix, d'en faire la proposition à ceux qui en auroient le pouvoir, et d'informer la Cour de toutes choses. J'obéis, et le cardinal Gualterio me fit de grandes promesses, mais me donna fort peu d'argent, m'assurant qu'il m'en enverroit de grandes sommes, quand je serois dans le pays; mais il ne m'a rien envoyé du tout, et j'en ai la preuve.

« Je partis avec mon fils et des domestiques, sans lettres de créance, donnant tout au hazard. J'arrivai le même jour que le marquis de Guiscard fut tué dans le conseil d'état (1).

(1) Il ne fut pas tué, mais seulement blessé par des membres du Conseil, qui mirent l'épée à la main pour défendre M. Harley, depuis comte d'Oxford, grand trésorier, contre ce Guiscard qui lui avoit porté deux coups de canif pour l'assassiner. Guiscard mourut quelques jours après, en prison, de ses blessures.

Je trouvai les choses assez embarrassées, cependant je fis de bonnes habitudes, et je commençai à rendre compte de quelque chose à la Cour de France; mais lorsque j'eus commencé à agir, je m'aperçus que l'on ne me rendoit pas de bonnes réponses, et je pénétrai que l'on avoit envoyé à la Cour d'Angleterre M. Mesnager, pour traiter avec les ministres, sans que l'on m'en eût mandé la moindre chose. J'informai M. de Torcy de tous les avis que me donnèrent ceux qui étoient de la confidence du Gouvernement, et je fis des opérations qui contribuèrent fort à la paix.

« Mais quand M. Mesnager eut appris des ministres du Gouvernement que je pénétrois tout ce qui se passoit, alors il craignit de perdre sa fortune, et commença à cabaler avec M. Prior, disant que je pourrois embarrasser la paix; et après avoir été sept mois à Londres, ils firent en sorte que la Reine me fit dire par la voie de ses ministres, que je ferois bien d'en partir, et le milord Dartmouth me fit dire, avec toute sorte de civilité, par M. Louis, que je prisse ma commodité pour partir. Je partis après quinze jours, et me transportai à Versailles auprès de M. le marquis de Torcy, qui me

reçut avec tous les témoignages d'estime. Pendant le temps de sept mois que je demeurai à Paris, à suivre la Cour à mes dépens, je rendis compte par écrit de ce que j'avois fait, et je donnai tous les mémoires à M. de Torcy, qui les mit dans son cabinet.

« M. Mesnager, qui continuoit plus que jamais sa jalousie contre nous, et qui craignoit que M. de Torcy ne se servît de nous pour nous envoyer à Utrecht, me demandoit souvent si je voulois aller à Utrecht, et je lui répondois que je voulois m'en retourner en Italie ; que j'avois abandonné tous mes intérêts ; et ne voulant pas avoir des compétences avec ces sortes de gens, j'ai demandé plusieurs fois congé à M. de Torcy pour m'en retourner en Italie. Pendant ce temps-là, je dépensois cinquante pistoles par mois à Paris ; au bout des sept mois j'obtins congé, et il me fit donner 6,000 liv. de gratification, sans pension ; à mon fils la croix de Saint-Lazare, qui lui coûta plus de cent pistoles, et il nous donna un certificat du Roi qui marquoit le bon service que nous avions rendu en tous temps à sa Majesté, particulièrement dans le présent. M. de Torcy me demanda si je laissois mon fils, je lui dis que oui, parce qu'il avoit encore envie de faire

quelques tours (1); et que si M. le marquis lui avoit fait l'honneur de lui commander quelque chose, il lui auroit obéi; ainsi je fus libre, et je m'en retournai en Italie à mes dépens.

«Je laissai une bonne somme d'argent à mon fils, et des pierreries, et je partis pour l'Italie. A peine y étois-je arrivé, mon fils voyant que M. de Torcy ne lui commandoit rien, crut qu'il ne vouloit plus se servir de lui; étant demeuré sans emploi, il s'en alla pour son plaisir à Utrecht, où il étoit connu. M. Mesnager s'en alarma aussitôt qu'il le vit, et écrivit contre lui à M. de Torcy, par jalousie (2), que j'avois pu l'envoyer à Utrecht, pour traiter avec les plénipotentiaires de l'Empereur, afin d'embarrasser la paix, et faire des traités pour le Roi Jacques (3) : ils firent une tromperie à mon fils, disant qu'il étoit arrivé un courrier aux plénipotentiaires de France, comme on

(1) Il n'y manqua pas; c'est-à-dire, qu'il ne négligea rien pour jouer à la France et à l'Angleterre tous les tours qu'il put.

(2) M. Mesnager avoit découvert ses intrigues.

(3) Jacques III, fils de Jacques II, et frère de la reine Anne.

attendoit mon fils à la cour, et que le Roi le vouloit envoyer à Londres. M. Mesnager lui donna une lettre de M. de Torcy, et mon fils partit d'Utrecht le 15 août 1712, comme il paroît par les attestations, et ils l'obligèrent à sortir d'Utrecht sur la bonne foi, violant le droit des gens et la liberté, qui devoit être entière dans ce lieu-là.

« Cependant mon fils étant arrivé auprès de M. de Torcy, au sortir de chez lui il le fit arrêter et l'envoya à la Bastille, où on lui prit une grosse somme d'argent qu'il avoit en or, les pierreries, armes, habits et toutes choses que je lui avois laissés. Il dit qu'il vouloit m'en écrire : on lui fit croire que j'étois mort, et l'on eut pour lui des duretés qui ne se pratiquent point parmi des Catholiques, et se sont servis du nom du Roi pour le tromper, comme tout le monde en a été informé. Je ne savois rien, en Italie, de toute cette aventure tragique qui étoit arrivée à mon fils.

« Le cardinal Gualterio, qui ne vouloit pas que j'allasse à Rome, où j'avois mes intérêts, et qui avoit été ma demeure pendant quarante ans, parce que m'ayant trompé dans les assistances qu'il m'avoit promises, et manqué à tant de promesses dont je m'en étois plaint, crai-

gnoit que je ne le publiasse, et parce qu'il savoit que j'étois bien informé de ses cabales et de ses mauvaises intrigues, dont j'eus plusieurs fois des discours avec lui à Rome sur cette matière, et parce qu'il étoit du parti contraire à M. le duc d'Orléans, je voulois dans une conversation soutenir les droits de S. A. R. (1), pendant que M. Gualterio, comme aussi Michel-Ange de la Chaux, conseiller de France, disoient des choses que je ne répète pas par modestie, et je les menaçai, leur disant que je savois le chemin de Paris, et que je pourrois bien faire part des insolences qui leur sortoient de la bouche. Ils avoient déjà fait un complot avec la Trimouille (2), et avaient corrompu par argent le nommé Rocher, françois, afin qu'il certifiât à M. le cardinal de la Trimouille, faussement, et à M. le marquis de Torcy, que j'allois à Rome de nuit aux conférences chez l'ambassadeur de l'Empereur (3), pour empêcher la paix, de concert

(1) Tournures d'intrigant. Le duc d'Orléans n'avoit pas besoin qu'Azzurini soutînt ses droits; il ne l'en avoit pas chargé.

(2) Cardinal.

(3) On n'en peut douter.

avec l'Empereur, et avec d'autres fausses inventions qu'ils firent croire à M. de Torcy. Moi qui ne savois rien du complot de ces méchancetés, je tombai dans l'embuscade. M. le cardinal de la Trimouille m'envoya secrètement ledit Rocher, pour me demander, de la part du Roi et de M. de Torcy, si je voulois aller faire la visite de Longone (1), dans la mer de Toscane, en former l'état, et l'envoyer en France, pour solliciter les secours, pendant que les Allemands vouloient assiéger ladite place, et m'envoya les deux passeports des deux Couronnes (2) et les lettres de créances du Ministre d'Espagne. Avant que de partir, je fus chez le cardinal Ottoboni, mon ancienne connoissance, et ils avoient jalousie que je le pratiquois, et j'y allois d'autant plus volontiers, que je savois qu'il étoit dans les intérêts de M. le duc d'Orléans, et les autres sont du parti contraire. Je partis de Rome, mais avant que de partir, je fis confidence à mes amis, où j'allois; je leur dis que si par hasard on me faisoit quelque tromperie, en sorte que je ne pusse revenir, qu'ils ne manquassent point

(1) Porto-Longone.

(2) De France et d'Espagne.

aussitôt d'en informer tous mes amis et parens, et toutes les nations où je suis connu.

« Etant arrivé à Longone, le gouverneur, Catalan, qui agissoit de concert avec Gualterio, m'arrêta; il prit mon argent, un anneau, mon épée, pistolets et carabine, une bouteille d'or potable (1) et tous mes habits; m'enleva mes domestiques, et me mit dans une petite chambre auprès du secrétariat, où il y avoit une petite fenêtre en haut. Ils me tinrent trois mois et demi sans parler à personne. Ce gouverneur me fit dire, si je voulois écrire; j'écrivis au Ministre de France; il retint mes lettres et fit contrefaire ma signature. Ils avoient mes cachets, ils écrivirent sous mon nom à plusieurs personnes : j'entendois toutes leurs intrigues par une porte qui étoit dans ma chambre, qui répondoit au secrétariat. Je ne parlois à personne; cependant ils faisoient témoigner par des gens apostés, qu'ils m'avoient entendu dire telles et telles choses; mais il n'y avoit rien de vrai. M. Gualterio et ceux de son complot, auroient voulu me perdre; ils m'ont laissé jusqu'au

(1) Il paroît qu'Azzurini ne se bornoit pas à être intrigant politique, il étoit aussi charlatan.

jour de Noël sans entendre la messe. Je tombai malade d'une maladie qui me dura trente-trois jours; ils me refusèrent jusques aux remèdes; je ne sais ce qu'ils m'avoient donné à manger qui m'avoit fort enflé, mais grace à Dieu il m'étoit demeuré du contrepoison que je pris, et je me délivrai. Ce scélérat de gouverneur prétendoit me retenir pour son profit; mais M. de Torcy envoya à Longone M. le comte de Charleval, avec une galère de M. le duc de Tursy (1), pour m'enlever de là; et un soir ce larron de gouverneur, avant que de partir, me fit faire une quittance de toutes mes hardes et de mon argent, disant qu'il vouloit me le rendre, mais après il ne me rendit rien; il fit seulement donner au valet-de-chambre dudit comte une de mes valises, avec un habit, lequel valet, avec un nommé Châtelet de Canne, furent chargés de me servir dans la galère, pendant qu'il m'avoit ôté tous mes domestiques et plusieurs habits que j'avois. Le gouverneur se fit accommoder un habit galonné d'or, qui est un de ceux que j'avois apportés de Londres: ils tourmentèrent fort mon valet-de-chambre, jeune homme de

(1) Génois.

seize ans, à Longone, pour lui faire dire par force que j'allois chez l'ambassadeur de l'Empereur; il soutint toujours la vérité, même que je ne le connoissois pas.

« Dans la galère, pour venir dans cette île de Sainte-Marguerite, ils me dérobèrent des perruques, quelques habits de soie et autres choses (1).

« Ledit Châtelet de Canne me dit, que le gouverneur de Longone avoit donné mon argent et mon anneau au comte de Charleval, mais il n'a rien consigné ici à ce commandant. Etant arrivé à cette île, ils ont obtenu que je ne puisse parler n'y écrire à personne; j'ai eu une grande incommodité, ils ont fait venir un médecin d'Antibes, qui m'a ordonné plusieurs remèdes et des bains (2). J'ai eu recours plusieurs fois à M. de Torcy, en lui représentant tous mes accidens et nécessités, et pour

(1) Ceci et ce qui suit dément ce qu'on a dit plus haut sur la mauvaise foi du gouverneur de Porto-Longone: les intrigans les plus adroits ne peuvent éviter quelquefois de se contredire.

(2) Il est clair que loin de maltraiter Azzurini et d'en vouloir à sa vie, on lui donnoit les secours dont il avoit besoin.

me donner ma liberté, ayant tant de certificats et de justifications; il a toujours fait le sourd et ne m'a jamais fait de réponse. Tout le monde étoit scandalisé de la manière qu'ils ont agi contre moi.

« S. A. R. aura donc la bonté de considérer, avec quelle facilité ils se sont servis du nom du Roi, pour tromper tout le monde; c'étoit le moyen d'obscurcir sa gloire et de décrier le ministère, et il ne faut pas s'étonner si les nations étrangères le haïssent, lorsqu'ils éprouvent une mauvaise foi, et ces manières mériteroient un grand châtiment, pour servir d'exemple à tous les Ministres.

« J'ai écrit à M. le maréchal de Villars, pour qu'il me fît la grace de parler à M. de Torcy pour notre liberté, pour nous rendre justice sur le tout, particulièrement qu'il y a si longtemps que la paix générale avec l'Empire et l'Empereur est ratifiée, pour l'observation du trente-cinquième article pour ce qui regarde les prisonniers d'Etat. Pour réponse, M. de Torcy a écrit à ce commandant, le 11 mai, qu'il prît ses mesures pour m'empêcher absolument d'écrire. Ce commandant a écrit qu'il m'a mis en prison, comme il a fait avec des sentinelles à vue, pour m'empêcher de parler

et d'écrire, afin que je ne pusse recourir au Souverain, ne voulant pas qu'on sache la vérité, et disant que ce sont des invectives; et le marquis de Torcy favorise les injustices de Gualterio, et soutient tous les gens de son complot, et se laisse tromper avec facilité, faisant souffrir les personnes d'honneur; mais Dieu soit loué, qui étant touché de pitié, a rendu justice au très-auguste seigneur le duc d'Orléans, qui fera bien mettre à la raison ces ministres, et rendre justice à tous. Et nos amis, parens, et autres grands personnages, voyant que l'on ne vouloit pas nous rendre justice, même après la conclusion de la paix; que M. de Torcy fait le sourd; qu'ils ont abusé du nom de l'Empereur: ils ont recouru à lui pour qu'il sollicite qu'on exécute l'article trente-cinq, comme à l'égard des prisonniers d'Etat, de nous faire rendre la liberté, et ce qui nous a été pris, et pour nous remettre dans notre honneur, nous ayant appelés sous la bonne foi pour nous tromper; et on attendoit à Vienne l'ambassadeur de France pour lui en parler (1); et s'il en

(1) Puisque la cour de Vienne s'intéressoit ainsi à Azzurini, il est à présumer que celui-ci l'avoit servie, ce qu'il ne pouvoit qu'en trompant la France.

écrit de Vienne, je suis persuadé que M. de Torcy n'en parlera pas, étant mal intentionné pour nous, et étant juge et partie; mais grace à Dieu, je suis assuré, comme S. A. R. en sera informée, il nous rendra bonne justice, et obligera toutes les nations qui ont une si grande estime de sa personne royale, et je puis dire que dans tous les pays étrangers où je me suis trouvé, j'en ai entendu parler avec des respects et une vénération infinie, et je suis sûr que toutes les puissances se feront gloire d'entretenir une sincère correspondance avec S. A. R., que Dieu félicite par plusieurs siècles.

« Si j'avois su que le cardinal Gualterio en eût trompé tant d'autres, je ne lui aurois pas obéi; je l'ai connu dans sa jeunesse, dans le temps qu'il étoit page, à Rome, de M. le cardinal d'Estrées, et depuis j'ai su qu'il a fait tant d'autres choses qui lui ont été inspirées par des sentimens conformes à sa basse extraction.

« Si M. de Torcy savoit que j'eusse écrit, il donneroit des ordres contre moi; mais je me persuade que quand S. A. R. aura été informée de l'état où nous sommes, il nous fera rendre justice. Comme de janvier passé mourut ma femme, et me laisse son héritier, je supplini M. de Torcy de vouloir donner ordre à ce com-

mandant, qu'il me permît d'envoyer à mon frère une procuration, portant pouvoir de faire ouvrir le testament, de donner exécution aux legs pieux, pendant que le retardement m'en étoit fort préjudiciable ; il n'a jamais fait aucune réponse : c'est-là une injustice diabolique.

« J'ai écrit deux lettres pour informer monseigneur le duc d'Orléans ; j'espère qu'il les aura reçues, si elles n'ont pas été interceptées ; j'en ai aussi écrit une à M. le cardinal de Noailles, pour lui demander sa protection auprès de Son Altesse Royale. M. le marquis de Torcy, au commencement que je fus conduit ici, écrivit au commandant qu'il me gardât, par ordre du Roi, jusqu'à nouvel ordre, et jusqu'à ce que j'eusse été interrogé sur ma conduite et sur celle de mon fils. J'ai fait plusieurs fois des instances d'être entendu, mais ils se moquent de nous, l'on ne répond rien, et l'on nous tient dans l'esclavage. Le Roi est mort ; les ministres ont fini leur autorité.

« Je supplieV. A. S. d'avoir la bonté de prier monseigneur le duc d'Orléans, pour qu'il me veuille honorer de quelque personne de sa confiance, afin que je puisse l'informer de plusieurs choses nécessaires, et en attendant lui

recommander notre liberté. Tout ayant été rendu, la paix générale étant faite, le Roi mort, le nouveau et très-glorieux gouvernement établi, les prisons sont encore fermées.

« V. A. S. aura la bonté de faire réflexion combien est grande l'ambition de ce pauvre cardinal Gualterio, lequel, dans le temps qu'il vint dernièrement en France, par-tout où il passoit, faisoit publier par ses domestiques qu'il étoit appelé à la Cour pour être premier ministre et chef de la régence. Les esprits foibles le crurent, et lui faisoient la cour, d'autant plus que le ministre de la guerre avoit écrit aux gouverneurs de lui faire honneur, et de tirer le canon, pendant que le Roi étoit impatient de l'embrasser; et quand il est retourné en Italie, il faisoit dire que tout étoit assuré en sa faveur : tout le monde en est informé.

« J'ajoute que j'ai ici une copie collationnée du certificat du Roi; le cardinal Gualterio vouloit me la faire dérober par le moyen de son secrétaire, sous prétexte de le copier; mais je n'ai pas voulu le lui donner, et je l'ai fait enregistrer par mémoire dans les archives de plusieurs lieux.

« Dans cette île on m'a encore fait plusieurs tromperies, et le commandant, pour faire sa

cour à Gualterio, écrivoit que je me rendois redoutable par les grandes liaisons que j'avois, et que je conservois des sentimens de vengeance, et que si je retournois en liberté, ni lui ni sa famille ne seroient pas en sûreté; et il lui faisoit croire toutes ces choses pour me retenir en prison, par l'intérêt qu'il a de ne point perdre le grand profit qu'il tire des prisonniers, aux dépens du Roi, et par les souffrances de ces malheureux.»

« Mon fils, qui est à la Bastille, s'appelle le chevalier André Azzurini, haut de stature, blanc et blond; je le recommande à la protection de V. A. S., et sur-tout que je puisse être écouté par quelque personne de confiance de S. A. R.

SUR LA POLITIQUE.

Dès que les Romains eurent adopté le régime républicain, leur politique consista à le maintenir à quelque prix que ce fût. L'esprit qui les animoit leur fit regarder les Rois comme autant d'ennemis, et bientôt le desir d'étendre leur territoire et leur domination se joignit à cette haine. La gloire et l'intérêt de la république tenoient lieu de toute justice, et le vertueux Caton répétoit sans cesse : *Delenda est Carthago*. La conduite de ce peuple célèbre envers les autres nations, n'a été que ruse, artifice ou violence ouverte. Il n'y avoit dans ces temps aucune union entre les nations, aucun système de politique générale, et les alliés des Romains n'étoient que leurs protégés. La politique des Empereurs a varié suivant leur caractère ; leur plus grand art a été de se concilier et de conserver l'affection de l'armée et de la garde prétorienne. Tel fut, pendant un grand nombre de siècles, l'état de ce vaste empire, jusqu'au moment où des barbares aguerris ren-

versèrent un superbe édifice, miné depuis long-temps par le luxe et la corruption. Un ordre de choses nouveau s'établit ; de grandes armées s'étoient rassemblées, les conquêtes pouvoient seules fournir à leur entretien. L'armée d'Attila présente, dans son organisation, l'image de la féodalité ; elle étoit composée de chefs qui, de grade en grade, remontoient au chef suprême. La féodalité n'étoit pas autre chose ; elle dut sa durée au défaut de numéraire. Chaque propriétaire de fief fournissoit des hommes pour la défense du pays, obéissoit à celui qui lui étoit supérieur en puissance, et il en étoit ainsi de proche en proche jusqu'au Roi. A ces grands vassaux, les Rois ont enfin opposé le peuple, en affranchissant les communes. Les Rois étoient tellement occupés de réprimer les Grands, et de prévenir les ligues, qu'en France, et particulièrement en Espagne, un des soins principaux du ministère, étoit de faire rédiger des mémoires par province, qui contenoient le nom, les alliances de chaque famille considérable, et une notice du caractère, des mœurs et des liaisons de ses différens membres. Les Etats de l'Europe offrent presque tous le même aspect depuis le treizième siècle ; des guerres fréquentes, des traités mal

observés, des troubles intérieurs, des favoris, des ministres sacrifiés à l'animosité des peuples, des ministres corrompus. La direction de la politique dépendoit du caractère des princes qui se succédoient, ou de ceux à qui ils confioient l'exercice de leur pouvoir. L'Italie présenta long-temps un aspect particulier, par sa division en petites souverainetés, et par l'esprit républicain qui dominoit dans plusieurs de ses parties; enfin par l'influence de la puissance des Papes, toujours occupés d'étendre leur autorité, d'agrandir le territoire de l'église, ou d'enrichir et élever leurs familles. Dans ces belles contrées, l'ambition exaltée ne connoissoit aucun frein, et les moyens les plus odieux, s'ils étoient employés avec succès, produisoient plutôt l'admiration que la haine. Chacun cherchoit à augmenter ses possessions, ou dans une petite république à s'emparer de l'autorité. Un assassinat, ou le poison, mettoient quelquefois sur-le-champ un homme en possession du pouvoir souverain.

L'influence de la Cour de Rome régnoit dans tous les pays, et lorsque l'intérêt de la religion se mêloit à celui de l'Etat, il n'y avoit point de crime qui ne trouvât des conseillers et des apologistes. Venise seule avoit une marche as-

surée et des principes; jalouse de toute intervention étrangère, son ambition étoit extrême, ainsi que son orgueil.

C'est à l'avancement des lumières, que l'humanité est redevable de la proscription des maximes qui l'étouffoient; et elle doit aussi beaucoup à l'avénement d'Henri IV au trône de France, et d'Elisabeth à celui d'Angleterre. Les guerres de la ligue et les troubles suscités par le protestantisme, l'ambition de la maison de Guise, les projets de Philippe II, produisirent jusqu'au règne d'Henri IV une atroce politique. Le ministère d'Elisabeth fut l'un des plus éclairés. Cecil se montra un grand homme d'Etat, et Walsingham réunissoit aux plus grands talens les plus rares vertus (1). Le ministère de Henri IV est remarquable aussi par les lumières de Jeannin, de Villeroi, de Sully; et ce prince qui aimoit les plaisirs avec autant de passion que Louis XIV, étoit bien moins gouverné par ses ministres, que ce monarque qui prétendoit tout faire, et à qui Boileau disoit:

Et qui, seul, sans ministre, à l'exemple des Dieux,
Connois tout par toi-même, et vois tout par tes yeux.

(1) A peine laissa-t-il à sa mort de quoi l'enterrer décemment.

On lit dans les mémoires de madame de Motteville, un passage qui montre encore un reste des anciennes mœurs sous Louis XIII.

« Comme le cardinal Mazarin (dit-elle) sa-
« voit bien que Barriere avoit offert à la Reine
« de tuer le cardinal de Richelieu, il ne trouva
« pas à propos de lui laisser donner la lieute-
« nance de ses gendarmes qu'elle lui avoit pro-
« mise. Il crut qu'un homme intrépide et ca-
« pable de tout entreprendre, étant ami de ses
« ennemis, ne lui étoit pas propre à cette
« charge, qui fut donnée à Saint-Megrin.
« Quand Barriere en fit ses plaintes à la Reine,
« elle tourna la conversation sur les offres qu'il
« lui avoit faites, et lui dit en parlant du car-
« dinal de Richelieu : *Vous savez Barriere ce*
« *que je vous dis, et je vous le répétai, il est*
« *prêtre, je n'y puis consentir* ». Anne d'Autriche paroît donc convenir, par ces paroles, qu'elle auroit peut-être autorisé l'assassinat d'un ministre séculier. Ce n'est point à cette Reine qu'il faut s'en prendre, mais aux mœurs de ce temps. ***

La persécution des hérétiques a été pendant plusieurs siécles un des principaux objets de

la politique; l'influence des prêtres s'étendit sur presque toutes les affaires. La cupidité et l'ambition des souverains savoient se faire des appuis des plus saintes maximes dont on forçoit l'application, et des princes dont on vantoit la piété, avoient l'art de tout concilier, mais souvent d'étranges inconséquences dévoiloient l'hypocrisie de leur zèle. La Cour de Rome étoit le centre de la politique, et les souverains avoient attention d'envoyer dans cette Cour les plus habiles négociateurs. Le Pape a été quelquefois le seul lien entre les puissances; il auroit pu tempérer leur ambition, protéger les foibles et inspirer des sentimens pacifiques. Rome par les excommunications et les interdits, a conservé presque jusqu'au dix-huitième siècle un ascendant décisif dans tous les états catholiques, si on en excepte Venise qui, en observant un extérieur de profond respect pour le Pontife, sut se conserver une certaine indépendance : et le fameux Fra Paolo, qui s'éleva contre plusieurs prétentions du Saint-Siége, fut ouvertement protégé par la République. Antonio Perez, ministre de Philippe II, étoit si persuadé de la nécessité, pour son Souverain, de se rendre la cour de Rome favorable, qu'il disoit que, pour que le royaume

d'Espagne fût florissant, il falloit être bien avec Rome, avoir un bon conseil et des forces navales. L'influence de la religion étoit telle sur la politique au seizième siècle, et même au dix-septième, qu'une des plus grandes occupations d'Henri IV lorsqu'il s'efforçoit de monter sur le trône, a été de se rendre le Pape favorable; et il ne se crut véritablement Roi de France, que lorsqu'il eut été reconnu par lui. L'ascendant du souverain Pontife s'étendoit quelquefois jusque sur la nomination des magistrats; l'on en voit en France un exemple frappant, sous le règne d'Henri IV : il fut question à cette époque de nommer un successeur au célèbre Achille de Harlai, président du parlement de Paris : trois magistrats étoient sur les rangs, les présidens de Thou, de Jambeville, et de Verdun. Le Pape s'empressa de dire son avis, et manda en France : *Il primo heretico, il secondo cattivo, il terzo ne conosco.* De Thou fut exclus : son hérésie consistoit à soutenir les libertés de l'Eglise gallicane, contre les principes ultramontains.

Dans le siècle actuel, lorsque la superstition ne trouve plus d'asile, même dans les chaumières, on comprendra difficilement cette influence de la cour de Rome; on comprendra

encore moins comment vers la fin du dix-septième siècle, et même au commencement du dix-huitième, la vieillesse du plus grand monarque de l'Europe a été tourmentée et malheureuse, par les disputes sur la constitution, et par l'acceptation ou le refus de reconnoître la bulle *Unigenitus;* on ne conçoit pas aujourd'hui comment Louis XIV s'inquiétoit de ce que de vieilles religieuses ne vouloient pas signer que cinq propositions dont elles n'entendoient pas le sens, étoient dans Jansenius; il falloit avouer qu'elles se trouvoient dans cet auteur. Telle est la fameuse question du *droit* et du *fait*. Aucune Puissance de l'Europe n'a fait, peut-être, passer d'aussi mauvaises nuits à Louis XIV, que ces vaines disputes; elles ont empoisonné la vie de Fénélon et du cardinal de Noailles, rempli les prisons de victimes, et ajouté encore à l'effet de la révocation de l'Edit de Nantes, en forçant plusieurs milliers de citoyens à s'expatrier et porter leur industrie dans les pays étrangers. Cependant parmi ceux qui ont été les défenseurs ou les martyrs de ces rêveries, il est des hommes qui commandent notre estime par leur génie, leurs vertus, leurs talens; tels sont Arnauld, Pascal, Bossuet, Fénélon.

Il est des maladies qui disparoissent après avoir long-temps affligé les hommes. L'esprit a de même ses maladies; nous en avons eu de tristes exemples dans le cours de la révolution de France; et ceux qui déclament le plus contre celle de la superstition, en auroient été peut-être le plus fortement attaqués. Il est bon de remarquer sur les actes de despotisme reprochés à Louis XIV et à Louis XV, que tous émanèrent de leurs sentimens ou préjugés religieux; le Roi *très-chrétien* fut injuste et cruel, plutôt que le Roi de France : qu'on ouvre les registres de la Bastille, et on verra que pendant un siècle et demi elle ne fut presque peuplée que de Protestans et de Jansénistes.

***

Il y a dans les corps politiques des germes d'altération qui dépendent de la disposition des esprits, que l'homme d'état peut apercevoir et dont il peut prévenir les effets. Il est essentiel pour lui, dans des momens critiques, de savoir calculer le caractère et les vues de certains individus. Sylla disoit en observant César : *Je vois dans ce jeune homme à ceinture lâche, plusieurs Marius.* Le cardinal de Riche-

lieu, après avoir lu la conjuration de Fiesque, écrite avec une chaleur extrême et une complaisance marquée pour le héros, jugea l'auteur, et démêla le coadjuteur dans le jeune abbé de Retz; il pensa que c'étoit un homme qu'il falloit observer. Si Louis XVI avoit été environné d'hommes prévoyans qu'il eût su soutenir, il est probable qu'ils auroient arrêté la fermentation révolutionnaire dans le principe; ils auroient su écarter les gens dangereux, ou les attacher à eux, et se servir de leurs talens; ils auroient su employer ces deux grands moyens pour conduire la plûpart des hommes, l'intérêt et la crainte; enfin, à l'extrêmité ils eussent employé la force. L'orage passé, ils auroient cherché à établir un ordre de choses qui auroit en même temps concilié les intérêts du Peuple et ceux du Gouvernement. On ne peut citer aucun des ministres de Louis XVI, d'une capacité supérieure; aucun dont les talens se trouvassent au niveau des circonstances; constamment exposés à être contrariés par l'intrigue, le peu de confiance qu'ils avoient dans l'appui du monarque, rendit leur marche encore plus incertaine.

Depuis le commencement du règne de Louis XV, et même depuis la mort du Régent,

l'intrigue fut en France sans cesse en action pour déplacer un Ministre et lui donner un successeur; et le Ministre forcé à des ménagemens infinis, faisoit continuellement ployer sous cette nécessité, l'ordre, les règles et l'économie.

***

La morale a pour objet la connoissance des devoirs de l'homme et de ses penchans; la justice, celle de ses droits; la politique, celle des moyens propres à assurer son indépendance contre les tentatives du dehors, et sa tranquillité au dedans. Ces objets paroissent ne pouvoir jamais être en opposition; cependant on a établi en maxime, qu'il est des circonstances où la politique doit s'élever au-dessus de la morale; il n'y a point de violence qu'une telle maxime ne puisse légitimer; elle est d'ailleurs favorable aux passions, et sert aussi la paresse, qu'elle dispense de la recherche d'autres moyens. Si l'on n'avoit à prémunir les princes que contre les maximes de Tibère, de Néron, de Domitien, de Louis XI, il seroit inutile de se livrer à de grandes discussions : le nom seul de ces hommes flétris par leurs contemporains, et dévoués par l'his-

toire à l'exécration des siècles, suffit pour faire réprouver leurs principes. Mais des hommes que leurs talens ont fait admirer, ont soutenu des maximes dangereuses, colorées du nom pompeux de *raison d'Etat*, *d'intérêts des Nations*.

Cécil, ministre célèbre de la reine Elisabeth, dit : « Toute société a droit de se garantir, non seulement des dangers présens, mais même de tous ceux qu'on peut craindre avec quelque vraisemblance. La nature et la raison enseignent à chaque Prince de se servir, pour sa défense, des mêmes moyens que ses adversaires emploient pour lui susciter des embarras en fait de politique ; il est puéril d'attendre que les desseins de l'ennemi soient parvenus au point de maturité pour l'exécution. » Que conclure de ces réflexions de Cécil, si ce n'est qu'un Prince interprètant les choses suivant ses intérêts, et plus souvent suivant ses passions, légitimera les plus injustes entreprises. Enfin, qu'il peut susciter des troubles internes dans un Etat, encourager et soutenir des rebelles, pour occuper un Souverain et l'empêcher de porter ses vues au dehors, ce que Cécil a fait en Ecosse.

Frégose, Doge de Gênes, ayant à se justifier

auprès de Léon X, lui adressa son apologie; on y lit : *Qu'il n'auroit pas espéré de se justifier devant un Souverain assez peu éclairé pour croire qu'on dût se conduire dans les affaires d'état, suivant les maximes scrupuleuses de la vie privée; qu'il parloit à un Souverain qui savoit mieux que tout autre à quel point la raison d'état permettoit aux Princes de s'en écarter; que la dissimulation qui faisoit taire tout ce qu'on se proposoit de faire, et dire ce qu'on ne pensoit pas, étoit une discrétion louable.* C'est à un Pape qu'on cherchoit à se concilier, que ces maximes sont alléguées, et c'est le souverain Pontife qu'on prend à témoin de la nécessité de mentir. Mais l'art de cacher ses sentimens est bien différent de l'art proposé par Frégose; le premier est souvent précieux dans un Souverain, car il est des circonstances où son intérêt et celui de l'Etat exigent qu'il dérobe à la curiosité du courtisan, d'un ministre étranger ou d'un sujet devenu suspect, ses véritables pensées, qu'il montre un visage calme quand son ame est agitée, enfin qu'il ne laisse échapper aucune parole qui puisse déceler ses intentions.

Le chancelier Seguier dit dans une assemblée publique du temps de la Fronde : *Il est*

deux sortes de consciences; l'une d'état, qu'il faut accommoder à la nécessité des affaires; l'autre à nos actions particulières. L'accord d'une telle politique est incompatible avec la morale; mais il n'en est pas de même de la véritable politique. Toute société se rassemble pour le bien de tous; il en doit être le résultat, et la morale n'est autre chose que la réunion des maximes propres à diriger vers ce but. Il n'est pas d'institution sociale dont la morale ne soit la base. Comment, d'après cette vérité incontestable, la politique pourroit-elle être en opposition avec la morale? Mably s'est exprimé d'une manière sublime, lorsqu'il a dit : « Celui-là blasphême, qui dit que Dieu « a mis la raison humaine en contradiction « avec elle-même, de telle manière qu'elle con- « seille sous le nom de politique ce qu'elle dé- « fend sous le nom de morale ».

Un Gouvernement doit être considéré dans ses rapports avec l'intérieur de l'Etat, et dans ses rapports avec les autres Puissances. Sous le premier point de vue, il est des lois coërcitives pour contenir les individus; et quant au second, il est un droit public ou des gens, il est des traités qui limitent les prétentions respectives de chaque Etat, et qui autorisent

à réprimer par la force les entreprises injustes.

Il seroit difficile d'établir des maximes générales, applicables à toutes les circonstances où l'on suppose que la politique est en opposition avec la morale. Je me contenterai donc de rapporter quelques faits, et de poser des questions propres à éclairer sur cet objet important. Des Souverains ont disposé sans formes de la vie d'un sujet; mais il est facile de prouver qu'il existoit des moyens de concilier la morale et la politique, les lois et leur sûreté. Je prendrai pour exemple l'assassinat du duc de Guise. Celui-ci avoit usurpé en France une autorité dangereuse pour le Monarque. On peut même présumer que ses projets ambitieux tendoient à s'emparer de la couronne; et il sembloit qu'aucun tribunal n'auroit osé le juger. Dans cette circonstance critique, le Roi prend le parti de le faire assassiner, ainsi que le cardinal de Guise son frère; mais si Henri III ne se fût point rendu méprisable par le dérèglement scandaleux de ses mœurs, odieux aux peuples par des impôts excessifs dont il prodiguoit le produit à des mignons, s'il n'eût pas laissé flotter les rênes de l'état pour se livrer aux plus honteuses foiblesses,

le duc de Guise ne l'auroit pas réduit à une telle extrémité. C'est donc la faute de ce Monarque de s'être mis dans une position telle que le crime seul sembloit pouvoir l'en tirer. L'assassinat de Guise ne pouvoit paroître nécessaire qu'à un prince avili par la débauche, énervé par la mollesse (1). Henri III avoit encore de puissans moyens à sa disposition, s'il n'eût pas manqué de résolution pour les employer; et la preuve en est évidente, puisque peu de temps après la mort de Guise, son courage s'étant ranimé, il rassembla une grande armée, et se joignant avec le roi de Navarre (depuis Henri IV.), il étoit au moment de

(1) En supposant que le Roi se crut, dans sa conscience, autorisé à faire périr ainsi le duc de Guise, le meurtre du Cardinal étoit inutile. Sa qualité de prêtre ne permettoit pas qu'il fût aussi dangereux que son frère, redoutable par sa politique, sa bravoure et ses talens militaires. Ce prince laissoit un fils et avoit des frères qui pouvoient lui succéder dans ses projets; ainsi l'assassinat du Cardinal, en ajoutant à l'horreur que devoit exciter la conduite du Roi à cette occasion n'assurait pas son autorité : l'indignation publique étoit telle, que si le fils du Duc se fût à l'instant présenté à Paris, il ne paroit pas douteux qu'il eût été placé sur le trône; ce ne fut que la jalousie de son oncle le duc de Mayenne, qui l'en empêcha.

triompher de la ligue, lorsqu'il fut assassiné lui-même. Il s'est trouvé dans tous les pays des circonstances où rien ne peut suppléer le courage et la résolution personnelle du Souverain : lorsque les choses sont venues au point que sa vie et sa couronne sont en danger, aucun ministre ne sauroit prendre sur lui la décision d'un parti hasardeux pour la personne du Souverain ; c'est lui seul qui peut déterminer ce qu'il doit risquer.

C'est ainsi que la royauté en procurant à celui qui l'exerce tout ce qui peut flatter l'amour propre, exige quelquefois le courage d'exposer une vie qui a tant de charmes. La foiblesse seule de Henri III lui fit croire nécessaire un attentat que le courage auroit su éviter. Ce crime ne remplit pas au reste l'objet qu'il s'étoit proposé, qui étoit sa sûreté personnelle et le rétablissement de son autorité. Le violent ressentiment que le meurtre du duc de Guise excita contre Henri, suscita le fanatique Jacques Clément à assassiner ce prince, et la haine publique plaça cet aveugle et vil instrument des factions au rang des Martyrs.

Je vais rapporter un autre fait moins important, mais qui fit dans le temps une grande

sensation ; c'est l'arrestation du malheureux Charles Stuart, ordonnée par Louis XV. On s'étoit servi de ce prince pendant la guerre pour exciter des troubles dans la Grande Bretagne, et Louis XV lui avoit promis de le soutenir et ne jamais l'abandonner; les Anglois exigèrent à la paix, conclue en 1748, qu'il sortît de France ; il n'y avoit aucune nécessité d'accéder à une pareille demande ; Charles Stuart revendiqua l'effet des promesses authentiques du Roi, et refusa de partir. On crut devoir employer la force, et il fut arrêté honteusement en sortant de l'opéra, conduit au château de Vincennes et ensuite à Avignon. Un pareil manque de foi ne peut-être excusé, et pouvoit facilement être prévenu. Il ne falloit faire à ce prince, en traitant avec lui, que des promesses conditionnelles qu'il auroit sans doute acceptées ; il falloit lui dire avec une noble franchise : «Les intérêts de l'Etat se trouvent en ce moment d'accord avec les vôtres ; le Roi vous aidera, pendant que durera la guerre, à remonter sur le trône de la Grande Bretagne ; mais si dans la suite Sa Majesté se croit obligée de vous retirer sa protection et de ne plus permettre que vous résidiez dans ses Etats, elle vous fournira les secours néces-

saires pour exister convenablement où vous jugerez à propos de vous retirer. » Il n'y a point de doute que Charles Stuart n'eût également accepté ce qu'on lui proposoit; et un engagement ainsi conçu ne lui auroit laissé aucun motif de plainte, pourvu qu'il eût été fidèlement observé.

Lorsqu'un Etat est agité par des troubles intérieurs, est-il permis à un Souverain, rival ou voisin, de les fomenter, d'attiser en secret le feu de la révolte, et de répandre un or corrupteur parmi des sujets disposés à la rebellion? La guerre civile étant le plus terrible des fléaux pour une nation, on peut dire que c'est une effroyable cruauté que de l'exciter. Cependant Richelieu, par de perfides conseils aidés de la corruption, a excité et fomenté les troubles en Angleterre et en Ecosse, comme Cecil avant lui avoit fait dans ce dernier pays. La première insurrection coûta la vie à Marie Stuart, forcée pour se sauver de la fureur de ses sujets rebelles, de se jeter dans les bras de son implacable ennemie Elisabeth; la seconde conduisit Charles Ier sur l'échafaud. Le Gouvernement françois excita secrètement les Américains contre la métropole, et les soutint ensuite ouvertement; la

guerre de l'Amérique et les succès des Américains ont puissamment contribué à répandre ces idées républicaines, qui finirent par assimiler la destinée de Louis XVI à celle de Charles Ier.

Il y a un fait singulier et peu connu, ce me semble, mais qui sert à peindre les hommes et les siècles. Philippe II voulant s'emparer du Portugal, autorisa le duc d'Ossuna et un autre de ses ministres, à offrir des sommes considérables aux Portugais qui se déclareroient pour lui, et à en prendre l'engagement. Les Ministres donnèrent en conséquence des cédules qui déterminèrent plusieurs personnes à agir efficacement en faveur de Philippe, et à tout risquer pour soutenir ses prétentions. Ce prince dut à leurs efforts la couronne, et ils réclamèrent le paiement des sommes portées dans les cédules. Le pieux Philippe, à qui les trésors commençoient à manquer, eut des scrupules, et renvoya l'affaire devant son *Conseil de conscience*, dont voici le jugement.

« En supposant que le roi Philippe soit le légitime Souverain du Royaume de Portugal, comme il l'est assurément, les supplians qui ont des billets et des obligations ne pouvoient ni ne devoient en bonne conscience, traiter,

négocier, composer, faire aucune convention, ni par voie de présens ni par promesses, pour être récompensés ou en argent ou en charges, ou par quelqu'autre moyen que ce soit; ceux qui l'ont fait ayant extrêmement chargé leur conscience, méritent par là un supplice rigoureux et infamant pour n'avoir pas volontairement concouru, comme de bons et fidèles sujets, à soutenir, aux dépens de leur vie et de leurs biens, les raisons et les droits de Philippe, pour contribuer à le mettre en possession d'un royaume qu'ils savoient bien lui appartenir de droit. Que si au contraire, les supplians et faiseurs de convention étoient persuadés en leur conscience que les prétentions de Don Antonio étoient les plus légitimes et les mieux fondées, et qu'il étoit le véritable héritier du royaume, les supplians ont injustement et contre leur conscience, traité avec les ministres du roi Philippe, puisque c'étoit contre ce qui étoit dû à Don Antonio; ensorte que Sa Majesté le Roi Catholique, présentement maître et possesseur du Portugal, n'est en aucune manière obligé d'acquitter ce qui est porté dans les promesses, obligations et cédules que le duc d'Ossuna et don Christophe Mora, ses ambassa-

deurs, ont faites et passées en son nom, parce que ce seroit agir contre sa conscience et la blesser que de satisfaire à une convention injuste, et qu'on ne doit jamais avoir égard à des actes fondés sur l'injustice. Que néanmoins Sa Majesté usant de sa débonnaireté ordinaire, et de sa généreuse clémence, peut bien les exempter de la peine et de la punition de mort que les susdits supplians et demandeurs ont encourue, pour avoir fait ce que la raison et la conscience leur défendoit. En un mot, le roi Philippe n'est redevable de la possession de ce royaume qu'à ses justes prétentions et à son armée de 40,000 soldats. »

L'étrange décision du Conseil de conscience porta le ressentiment dans le cœur de ceux dont le Roi se jouoit avec tant d'injustice; et inspira à la nation portugaise, en général, la plus grande défiance de ce prince.

La conduite de Henri IV fut bien différente de celle de Philippe II : Les Grands de son royaume qui étoient en possession du gouvernement de villes et de forteresses importantes, les vendirent à ce Monarque, qui étoit leur légitime Souverain, et lui firent acheter son propre bien. Les sommes qu'ils exigèrent s'élevèrent à près de 80 millions. L'amiral de

Brancas entre autres se fit donner pour la Normandie trois millions environ de la monnoie actuelle. Les finances de Henri IV étoient extrêmement embarrassées, et néanmoins il remplit fidèlement ses promesses.

***

Sur le cardinal de Richelieu.

On lit dans les mémoires de Retz, que « le « cardinal de Richelieu prévint plus de dan- « gers par son habileté, qu'il n'en surmonta « par son courage ». Le même auteur ajoute : « Le cardinal de Richelieu distinguoit plus ju- « dicieusement qu'homme du monde, entre « le mal et le pis, entre le bien et le mieux, ce « qui est une grande qualité à un ministre.... « Il avoit affecté d'abaisser les corps, mais il « n'avoit pas oublié de ménager les particu- » liers ». Mais de Retz, jeune, éloigné des affaires, et entraîné par les plaisirs, a-t-il pu, à l'époque dont il parle, tracer exactement la ligne de démarcation entre l'habileté et le courage de Richelieu. Enfin, est-il facile pour quiconque n'a pas été le confident de ce ministre, ou concouru à ses plus secrètes résolutions, de

savoir s'il s'est décidé par la considération du mal et du pis, du bien et du mieux; il faudroit, pour le juger sur ce point, l'avoir entendu discuter, et connoître aussi les motifs qui ont déterminé sa conduite : le père Joseph seul auroit pu, sous ce rapport, peindre avec vérité le cardinal de Richelieu. De Retz a vraisemblablement embelli son portrait, et réduit en système ce qui étoit dans le ministre l'effet naturel de son caractère et de ses habitudes. Par exemple, Richelieu étoit indigné de la résistance des corps; mais ensuite dans ses rapports avec les particuliers, l'usage d'une extrême politesse le portoit, sans avoir de système général, à leur montrer des égards. Le cardinal de Retz détestoit Mazarin, et ce qui arrive souvent, il pouvoit se complaire à exalter Richelieu, avec le dessein de rabaisser son successeur.

Le testament politique du cardinal de Richelieu, qui, malgré toutes les objections de Voltaire, paroît du moins en partie son ouvrage, ne renferme aucun trait de politique profonde, ou qui caractérise le génie.

Richelieu protégea quelques mauvais poètes, tels que Colletet; en persécuta ou négligea d'autres infiniment supérieurs, tels que le grand

Corneille; accueillit peu les savans, et passe néanmoins pour avoir préparé le siècle de Louis XIV; ce qui fut peut-être moins l'effet d'un plan réfléchi que des circonstances.

On a écrit mille fois que ce ministre avoit abattu la puissance des Grands, étendu par ce moyen et consolidé l'autorité royale; mais une lecture attentive de l'histoire de son temps, démontre que Richelieu n'eut pas toujours un système suivi sur l'abaissement des Grands, ou que les circonstances l'en ont empêché, puisqu'il ne les priva d'aucun privilége. A sa mort, un grand nombre de seigneurs avoit encore des places fortes, et le Roi étoit obligé de négocier avec eux pour en disposer; le Hâvre entre autres étoit tenu, pendant la régence qui suivit le ministère de Richelieu, par la duchesse d'Aiguillon, sa nièce; le commandant et la garnison étoient entièrement à ses ordres; et à la même époque, le reste de la Normandie étoit plus soumis au duc de Longueville qu'au Roi. Il ne faut pas confondre l'abaissement d'un corps avec la punition de quelques membres rebelles. Les Grands ne furent donc point abattus par Richelieu, qui, s'étant borné à en faire périr quelques-uns sur l'échafaud, intimida les autres qui plié-

rent sous lui, convaincus que la naissance la plus illustre ne pouvoit les soustraire au supplice s'ils traitoient avec l'étranger, et se révoltoient contre leur souverain. Loin d'attirer par système les Grands à la Cour, Richelieu leur inspiroit assez de frayeur pour leur faire préférer la résidence de leurs châteaux, de leurs gouvernemens, ou des places fortes dont ils étoient en possession. La guerre de la Fronde suffit pour prouver qu'ils étoient encore redoutables sous la minorité de Louis XIV. Une anecdote qu'aucun historien, je crois, n'a rapportée, et que l'on trouve dans des lettres et des mémoires du temps, démontre l'ascendant qu'ils s'arrogeoient encore vers la fin de la régence d'Anne d'Autriche.

Bertet, l'un des secrétaires et des confidens du cardinal Mazarin, employé par ce ministre et par la Reine aux affaires les plus secrètes, et qui exerçoit auprès du Roi la charge de secrétaire du cabinet, répondit un jour, dans le Palais-Royal, à quelqu'un qui louoit avec exagération la bonne mine du duc de Candale (1):

(1) Louis Charles Gaston Nogaret de Foix, duc de Candale, né le 14 avril 1627, étoit petit-fils du fameux duc d'Epernon, favori de Henri III, et qui, se trouvant dans

« Je vous assure que si on lui ôtoit sa mous-
« tache, et qu'on diminuât l'ampleur de ses

le carrosse d'Henri IV, fut témoin passif de son assassinat. Ce duc d'Epernon, avait épousé l'héritière de la maison de Foix. Son fils, Bernard Nogaret, duc de La Valette, fut marié à Gabrielle-Angélique, légitimée de France, fille naturelle de Henri IV et d'Henriette de Balzac, marquise de Verneuil. Le duc de La Valette fut accusé par le cardinal de Richelieu d'avoir trahi le Roi au siége de Fontarabie; Louis XIII le fit juger par une commission, qui le condamna à avoir la tête tranchée; mais il se réfugia en Angleterre, auprès de Charles I^er^ qui lui donna l'ordre de la Jarretière. Après la mort du cardinal, il revint en France. Son fils, le duc de Candale, dont il est question, devint en quelque sorte *le prince de la jeunesse*. Une belle figure, des manières nobles, une immense fortune, de grandes charges et des gouvernemens, un faste et une magnificence que les princes du sang n'effaçoient pas, lui donnoient le plus grand lustre, et le rendoient l'idole des femmes. Ses grand airs, son existence à la cour et dans la société imposoient tellement, qu'on voit dans une lettre de Saint-Evremont, intitulée *Voyage en Normandie avec M. le duc de Candale*, que ce philosophe, qui étoit homme de condition, officier-général, et fort recherché dans la meilleure compagnie, s'honoroit de sa liaison avec lui. Il existe dans certains hommes un *je ne sais quoi*, qui leur donne une importance et une vogue dont on n'aperçoit aucune bonne raison. Le duc de Candale mourut à Lyon, le 28 janvier 1658, à trente-un ans. Son père, mort quelque temps après, ne laissa point d'héritier.

chement qu'on lui marquoit. Louis XIII laissoit monter ses favoris sur l'échafaud ; Richelieu n'abandonnoit jamais ses amis ou créatures. Il s'appliqua à donner de l'énergie à l'autorité royale, contre laquelle on faisoit de continuelles entreprises ; et il y réussit par des moyens sévères à la vérité, mais qu'on ne peut que rarement appeler injustes. On a exagéré les rigueurs de ce Ministre-Roi, et l'on s'est efforcé de le présenter sous l'odieux aspect du duc d'Albe ; mais le duc d'Albe se vantoit d'avoir fait périr *dix-huit mille hommes dans les supplices*, tandis que pendant dix-huit ans d'exercice d'un pouvoir absolu, Richelieu n'a pas immolé au maintien de l'autorité trente victimes. Il a pu aisément se persuader que la plupart de ces exécutions étoient justes et nécessaires (1) ; et si l'on considère ensuite que sa

(1) Le supplice du maréchal de Marillac, selon tout ce qui nous est parvenu à ce sujet, doit être attribué à la haine de Richelieu contre ce général, qu'il connoissoit pour son ennemi, et qui étoit réellement coupable d'abus d'autorité. Le sort d'Urbain Grandier peint d'une manière si frappante l'extrême ignorance, la barbarie et l'aveugle superstition de ce siècle, qu'on ne peut accuser précisément Richelieu d'être le principal auteur de sa mort ; mais ce qui est aussi criminel, et d'une extrême bassesse,

vie a été exposée aux plus perfides attentats ; qu'un jour entre autres, à Amiens, les assassins qui l'entouroient n'attendoient qu'un signal convenu du duc d'Orléans, que son caractère irrésolu l'empêcha de donner, on ne sera pas surpris qu'il ait poursuivi avec sévérité des ennemis dangereux, lorsqu'ils se montroient aussi les ennemis de l'Etat.

Richelieu s'est efforcé de soumettre les Protestans qui, trente ans avant lui, avoient ébranlé le trône, et respiroient encore de son temps un esprit de faction ; mais il s'est élevé contre eux en homme d'état, et ne les a pas persécutés en fanatique, comme les ministres de Louis XIV. Les Protestans étoient

---

c'est d'avoir soutenu les ennemis de cet infortuné, et laissé admettre des accusations que sans doute il méprisoit. François-Auguste de Thou, petit-fils du célèbre historien ; fut condamné à mort, pour avoir eu connoissance du traité fait par Cinq-Mars avec les Espagnols, et ne l'avoir pas révélé ; sa condamnation fut prononcée d'après une loi de Louis XI, commençant par ce mot : *Quisquis*, et qui n'étoit point révoquée. Par la loi Angloise, ce qu'on appelle *Misprision of treason*, c'est-à-dire, la non-révélation au magistrat, d'une trahison contre l'Etat ou la personne du Roi, et dont on a connoissance, est punie par la confiscation des biens du coupable, et son emprisonnement pendant le bon plaisir du Roi.

dangereux du temps de Richelieu, et il étoit d'une sage politique de leur ôter les moyens de se faire redouter ; il les priva de leurs places fortes, les empêcha de s'assembler ; enfin, il les attaqua avec des armées, comme ennemis du Gouvernement et comme des sujets rebelles.

Veillant sans relâche à affermir l'autorité souveraine, il négligea trop l'agriculture et le commerce ; mais avant de lui reprocher formellement ce tort, la justice exige qu'on examine si le temps de troubles et d'agitations où il a vécu, lui permettoit de se livrer à l'économie politique.

Dans les comparaisons qu'on a faites de Richelieu et d'Olivarez, on s'est réuni pour accorder au premier plus de bonheur dans ses entreprises ; et il est certain que souvent la fortune est venue à son secours dans des circonstances désespérées. Si Jean de Werth, après la prise de Corbie, eût profité de ses succès et de la terreur qu'il avoit inspirée, il pouvoit arriver à Paris ; et l'on auroit, avec raison, imputé à Richelieu qui n'avoit pris aucune mesure pour la défense de la frontière, tous les malheurs qui en seroient résultés. On peut citer aussi pour exemple, la mort de Gustave Adolphe et celle du comte de Soissons, arrivées

si à propos, qu'on a cru qu'il avoit, comme disent les joueurs, *aidé à la fortune*. Le traité du duc de Bouillon et de Cinq-Mars avec l'Espagne, tomba entre ses mains sans qu'on sache encore aujourd'hui par quelle voie. Quelque part au reste qu'on fasse au hasard dans le ministère de Richelieu, elle n'atténue pas la trempe de l'ame de ce Ministre, ses talens pour les négociations, son habileté à profiter de toutes les circonstances; le bonheur pare aux inconvéniens du moment, mais ne se soutient pas pendant dix-huit ans au milieu des conjonctures les plus orageuses. La seule perte du Portugal, qui renversa Olivarez, et qui fut le résultat de son imprévoyance, suffit pour faire voir combien il étoit inférieur en politique à Richelieu.

Différens écrivains l'ont présenté comme un despote; mais quiconque examinera avec impartialité son ministère, verra qu'il a été placé à propos par le destin, à l'époque où la sévérité qui le caractérise étoit nécessaire pour détruire l'anarchie aristocratique des premiers temps de Louis XIII, assurer à la France une considération imposante au dehors, et au dedans une tranquillité qui a permis au royaume, après vingt ans de guerres civiles et étran-

gères, de reprendre une partie de ses forces; et de parvenir à un état tel qu'il ne fallut plus qu'un homme de génie comme Colbert, pour leur donner le plus grand développement.— Enfin, on peut conclure que Richelieu avoit une ame élevée, des manières et un langage séduisans, une grande suite dans les vues et beaucoup de courage dans l'esprit; et que ses qualités suffirent à toutes les opérations de son ministère, sans qu'il fût nécessaire qu'il se trouvât doué d'un génie sublime.

***

Des Ministres, et de leur conduite dans les affaires.

On voit que la cour de Rome se servoit avec habileté de l'appât de la pourpre, pour faire condescendre à ses vues les ministres des plus grandes Puissances; mais ceux qui aspiroient à cette dignité, n'étoient pas seulement soumis à la cour de Rome, ils étoient souvent aussi asservis à des Puissances dont le concours étoit nécessaire pour hâter leur élévation. Ainsi tel chapeau de cardinal a coûté une branche de commerce, a fait donner des subsides, dé-

clarer même la guerre. Mais si l'appât du chapeau de cardinal a porté des prélats à sacrifier les intérêts de leur patrie, combien l'ambition de la thiare n'a-t-elle pas influé sur la conduite de quelques autres? D'Amboise et Wolsey ont aspiré au pontificat, et l'histoire parle des trésors accumulés dans cette vue, et des manœuvres de ces ministres auprès des Souverains, rivaux de leurs maîtres. D'Amboise jouit d'une réputation qu'il ne doit peut-être qu'aux vertus de Louis XII : en lisant l'histoire de ce temps, je ne puis nullement estimer un ministre qui, sacrifiant toute décence à l'ambition de se faire un parti dans le Sacré Collège, engage le plus juste des Rois à contracter des liaisons avec Alexandre VI, et à combler d'honneur son détestable bâtard, César Borgia. Le desir d'être Pape détermina la plus grande partie des opérations du cardinal d'Amboise, et lui fit, par des moyens illicites, amasser d'immenses richesses dont il se crut obligé de faire amende honorable devant le Roi au moment de sa mort. D'amboise et Wolsey oubliant leur patrie, ne songeoient qu'à Rome. Le cardinal Mazarin n'avoit pas jugé à propos de se donner le cordon bleu, et il est probable qu'une telle singularité n'avoit pour prin-

cipe que l'ambition de la thiare. Mazarin savoit très-bien qu'une bulle défend d'élire tout homme attaché à un Souverain par un serment particulier.

Un autre abus étoit l'appât de la Grandesse accordée souvent aux ambassadeurs qui se rendoient agréables à la cour d'Espagne. En France, cette dignité étoit égale à celle de duc pour les honneurs, et avoit de plus l'avantage de pouvoir être transmise à des filles. Un ministre dans une négociation avec la cour d'Espagne, avoit donc un intérêt à favoriser cette puissance (1). La dignité de Prince de l'Empire étoit devenue aussi dans quelques

(1) Le maréchal de Berwick offre un exemple de l'inconvénient des dignités et des graces étrangères. Sa famille avoit été comblée de bienfaits par le Roi d'Espagne, Philippe V, qui lui avoit accordé le titre de duc de Liria, la grandesse et la toison d'or. Nommé en 1719 pour commander l'armée françoise, quand la guerre fut déclarée contre l'Espagne, ce grand homme éprouva, en acceptant ce commandement, un regret sensible d'être obligé de combattre son bienfaiteur. Sa vertu dut rassurer le Gouvernement françois; mais est-il prudent pour un Souverain de n'avoir que la vertu d'un homme pour garant, et pouvoit-on assurer malgré la sévère probité du Maréchal de Berwick, qu'il agiroit avec la même vigueur que contre une autre nation?

pays un appât pour les ministres et les hommes en faveur, abus qui avoit également des inconvéniens.

Les Vénitiens étoient plus sages : c'étoit une loi dans ce gouvernement que dès qu'un noble étoit fait Cardinal, sa famille, pendant sa vie, ne pouvait occuper aucun emploi dans la république. Ce que j'ai dit des dignités est applicable aux présens extraordinaires. N'est-il pas plus décent que chaque Souverain récompense son ministre, car c'est envers lui seul qu'il est censé avoir mérité. Si l'on scrutoit dans le fond des cœurs, on verroit souvent combien le plus foible intérêt et ce qui flatte l'amour propre de l'homme peuvent avoir d'influence. Le Souverain devroit être la source unique des honneurs et des récompenses dans son pays.

***

Dans les temps anciens l'administration n'avoit aucune base. On ignoroit les principes les plus favorables à la prospérité d'un pays, et les bornes qui en doivent circonscrire l'application. La police intérieure étoit imparfaite ; le militaire peu nombreux, et ne s'assembloit

que pour un temps. La marine étoit peu considérable dans la plupart des Etats, et ne consistoit qu'en des galères. La finance n'étoit soumise à aucune théorie. En France, c'est sous le règne d'Henri IV, sous l'administration de Sully, que le cultivateur a été ménagé, que le commerçant a été encouragé; enfin, à cette époque, l'administration commença à être regardée avec raison comme une science. La politique s'est épurée à mesure que les connoissances se sont étendues; et les ministres plus éclairés ont connu enfin l'intime union de l'intérêt public avec celui du Souverain. Colbert a senti cette vérité, dont l'ambition de Louis XIV et sa magnificence l'ont seules forcé de s'écarter. Dans le même temps, Louvois embrassant tous les détails relatifs à la formation, à l'entretien et à la discipline des gens de guerre, publia des ordonnances qui servirent pendant long-temps de modèle à toutes les puissances de l'Europe: les moyens de faire subsister les armées, de secourir le soldat malade, de l'assujettir à une exacte discipline, d'assurer l'emploi des fonds destinés à la guerre, de prévenir les malversations de tout genre de la part des chefs ou des préposés civils; enfin de faire mouvoir avec la plus

grande précision et le plus grand secret cent mille hommes, tout cela fut l'ouvrage de Louvois. Colbert avoit porté le même esprit de lumière et d'ordre sur la marine.

***

Sur un Premier-Ministre, dans les Gouvernemens purement monarchiques.

Louis XIV avoit deux ministres, agissant chacun dans sa partie avec une pleine autorité; mais la rivalité de Colbert et de Louvois produisit de grands inconvéniens. Un Premier-Ministre les auroit fait éviter; mais ce titre et l'apparence de la remise de son pouvoir en d'autres mains, auroient choqué l'amour propre de Louis XIV.

Ximenès, Richelieu, Mazarin, Olivarez, Fleury, plus solide que brillant, ont gouverné avec une autorité presque absolue. Le cardinal Alberoni s'égaroit dans des projets trop vastes; mais il donna à la nation Espagnole une impulsion qui, si elle eût été soutenue, pouvoit lui procurer une grande prépondérance parmi les Puissances de l'Europe. Le règne des Premiers-Ministres a été généralement le temps de gloire

des Monarchies, parce que les Monarques, foibles eux-mêmes, confioient leur autorité à des hommes doués de qualités propres à son exercice. Un Premier-Ministre a fait un apprentissage quelconque des affaires, et a, par conséquent, une capacité plus ou moins étendue. Les Monarques, et sur-tout ceux qui parviennent de bonne heure au trône, n'ont souvent aucune connoissance de l'administration. Louis XIII, d'une constitution foible, languissant, irrésolu, mit à sa place Richelieu, homme d'un génie étendu, d'un caractère actif, ferme et courageux. Avec Richelieu, tout prit une face nouvelle; à peine en place, il écrit à Marquemont, ambassadeur à Rome: *Le roi a changé de conseil, et le conseil de maxime; Sa Majesté enverra une armée dans la Walteline, qui rendra la cour d'Espagne plus traitable, et le Pape moins indécis.* Ces expressions sont peu respectueuses pour le Roi, mais elles peignent le caractère du ministre.

Un Premier-Ministre affranchit du fardeau des affaires un Roi foible, ou seconde puissamment un Roi qui a quelque capacité. Il y a dans tout Gouvernement des objets qui n'ont rien de déterminé, ou qui n'étant du ressort d'aucun département particulier, demandent

le concours de tous ; la disposition des esprits, les mœurs, les usages, certaines opérations administratives sont de ce genre. Les altérations qui surviennent dans ces parties, n'ont rien de frappant pour l'observateur vulgaire, ni même pour le Ministre concentré dans les détails courans de son département ; il n'appartient donc qu'à un Premier-Ministre de porter son attention sur toutes les parties, pour y donner du développement et de l'ensemble, remédier au besoin au mal, et en prévenir les suites. Il est souvent arrivé qu'un Roi, foible et aveuglé par son penchant pour son favori, lui a abandonné absolument son autorité. Le connétable Alvarez de Luna, et un exemple encore plus récent, en Espagne ; le duc de Buckingham, en Angleterre ; le maréchal d'Ancre, etc. en France, ont porté le désordre dans les affaires, excité la jalousie des Grands, et le mécontentement des peuples. Mais ces enfans du caprice et de l'aveugle fortune, qui n'ont songé qu'à s'élever et à s'enrichir, ne peuvent être considérés sous l'aspect d'un véritable Premier-Ministre. Pour rendre encore plus sensibles les avantages de celui-ci dans une grande Monarchie, il faut examiner s'il existe toujours chez les Souve-

rains cette impulsion qui porte un Roi à donner aux affaires courantes, qui n'ont pour la plupart aucun éclat, une attention soutenue.

L'espoir et la crainte sont les deux grands ressorts qui font agir les hommes. Si l'on suppose un homme qui n'a rien à craindre et à espérer, à qui la fortune a tout accordé, il est évident qu'il ne se livrera pas à un travail soutenu et sans résultat direct ou immédiat pour son bonheur. Tels sont en général les Rois; et cependant il s'en est trouvé qui ont fait éclater de brillantes qualités et même de grands talens. Mais quel étoit leur mobile? l'amour de la gloire. Le tumulte des armes offrant à des princes jeunes et ardens un brillant exercice de leur courage et de leur intelligence, c'est dans les combats qu'ils ont cherché la renommée; ils ont connu alors l'espérance et la crainte, parce qu'ils compromettoient quelquefois leur fortune. Tel est le principe qui a porté avec tant d'éclat des Rois sur le théâtre du monde; mais en trouveroit-on qui dès leur jeunesse se fussent appliqués à faire fleurir les arts utiles, à surveiller toutes les parties de l'administration, à faire régner la paix qui donne l'abondance et le bonheur, sans se laisser éblouir par les

prestiges d'une gloire toujours trop chèrement achetée? Un tel prince seroit un phénomène ; car, quelle impulsion pourroit l'animer ? Ce n'est point au reste dans de vastes et puissants Etats qu'il faut le chercher, mais dans des pays circonscrits et environnés de voisins ambitieux : le Souverain d'une telle contrée ayant à craindre et à espérer, est condamné à l'activité, à l'économie et au travail : tels ont été pendant long-tems les Souverains de la Savoie. Il en a été de même de la maison d'Orange, qui a produit de grands hommes, plus militaires par nécessité que par ambition. Guillaume de Nassau Orange, depuis roi d'Angleterre, doit sur-tout être remarqué par la profondeur de son génie, ses connoissances politiques, l'art de prévoir et souvent de diriger les événemens, son habileté dans les négociations, et le talent de disposer les esprits en sa faveur ; aucun ministre ne partagea sa gloire, tout émanoit de lui, et on le vit toujours négociant personnellement avec Charles II, avec les ministres de ce prince, avec les chefs du parlement d'Angleterre, l'Empire et les Puissances du Nord ; jamais vie n'a été plus laborieuse ; et Guillaume III, supposé à la place de Louis XV, Roi à cinq ans, n'auroit

peut-être déployé aucun de ces talens. Ces exemples prouvent que dans un grand Empire le Souverain, environné dès son enfance de l'éclat du trône, de courtisans, de flatteurs, ne peut avoir que peu d'énergie, et peu d'application au travail ; mais un prince doué de sentimens vertueux, et d'attachement pour ses peuples, conservera toujours une grande et salutaire influence, et peut efficacement concourir au bonheur public.

Aux avantages qui militent en faveur de l'établissement d'un Premier-Ministre dans une Monarchie, il faut ajouter que cet emploi n'exige pas de profondes connoissances sur les objets soumis à sa décision, parce que pouvant faire discuter en sa présence les questions les plus compliquées, par les hommes les plus habiles dans chaque partie, et toutes les faces d'une affaire étant ainsi présentées à son esprit, la fonction de Premier-Ministre n'est plus que celle d'un juge, et la raison lui suffit pour choisir le meilleur parti ; enfin, il peut au besoin consulter en particulier quiconque a de l'expérience. Le cardinal de Richelieu avoit dans le père Joseph un confident sûr pour les affaires de l'Etat comme pour les siennes propres ; dans Bouthillier et Chavigny

des conseillers et des exécuteurs éclairés ; un Premier-Ministre qui ne sait pas s'environner de gens à talens, est certainement un homme inepte. Ce seroit foiblesse dans un Souverain, que de craindre d'être éclipsé par son Premier-Ministre. L'exemple qu'il donnera par ses mœurs, une certaine attention générale qu'il portera sur les affaires, une constante préférence qu'il accordera aux hommes vertueux, une sage économie et un caractère humain, seront pour ce Monarque des moyens assurés d'une véritable gloire. Le Premier-Ministre en le débarrassant du fardeau des affaires, ne fera pas oublier le Souverain, et tous deux seront également chers à leurs contemporains et honorés par la postérité. Le cardinal de Fleury effrayé de l'abus qu'on pouvoit faire du pouvoir immense dont l'avoit laissé jouir son élève, ou, par un effet aussi commun qu'absurde de l'amour propre, desira de n'avoir point de successeur. Il recommanda à Louis XV, peu de temps avant sa mort, de n'élever personne à la place de Premier-Ministre. Si le cardinal de Fleury eût réfléchi davantage sur le caractère du roi, il l'eût sans doute conseillé différemment ; le changement perpétuel d'individus et de système dans le

ministère a fait le malheur de ce règne. Un Premier-Ministre, je ne dirai pas homme de génie, mais sensé et appliqué, auroit prévenu les désordres ; et le règne de Louis XV, sous un second cardinal de Fleury, auroit pu être pour la nation une époque de bonheur.

Ces observations sur l'utilité d'un Premier-Ministre, sont presque toujours applicables à tous les grands Etats. Un Frédéric II, et un exemple encore plus récent, plus extraordinaire, et dans une sphère infiniment plus étendue, sont des phénomènes qui ne rentrent point dans l'ordre ordinaire des événemens : sous eux le titre de Premier-Ministre ne pourroit être regardé que comme une distinction accordée à quiconque seroit chargé de faire exécuter ce que le Monarque auroit prescrit ; mais l'un et l'autre, avant de monter sur le trône, avoient sans doute étudié les hommes et les affaires.

***

De l'opinion publique sur le choix d'un Ministre.

Il y avoit en France deux sortes d'opinion publique : l'une, des classes inférieures de la

société, et en général elle étoit sûre pour la droiture, mais très-incertaine quant au talent; l'autre, des classes supérieures, mieux fondée pour l'esprit; mais aucune n'étoit le garant assuré de la capacité d'un homme pour le ministère. Les sociétés des classes supérieures étoient peut-être trop sensibles au genre d'esprit qui y brille, qui n'est pas toujours le plus propre à l'administration; et des hommes médiocres obtiennent souvent les suffrages de la multitude qui estime sur-tout une certaine régularité apparente de mœurs. On lui entend dire que *celui qui ne soigne pas ses propres affaires, ne conduit jamais bien celles du public.* L'axiome est faux. L'homme d'un génie supérieur, à qui les minutieux détails de ses propres affaires sont insupportables, peut être capable de donner l'application la plus suivie aux intérêts de l'Etat. Nous en avons eu dernièrement un exemple frappant dans M. Pitt, l'un des plus grands Ministres qui aient paru de notre temps, qui dirigea les finances de l'Angleterre pendant près de vingt ans, avec une habileté rare; mais tel étoit l'abandon où il laissoit les siennes propres, que son intendant manquoit quelquefois d'argent pour les dépenses les plus ur-

gentes de sa maison ; et quoique sans aucun faste, sans aucun goût dispendieux, simple dans sa manière de vivre comme dans son extérieur et ses mœurs, et mort en place, il laissa des dettes que la nation paya. L'histoire de tous les siècles attesteroit les erreurs de l'opinion de la multitude, parce qu'elle est susceptible d'être entraînée par l'intrigue ou un aveugle engouement. Socrate buvant la ciguë, Galilée dans les prisons, Colbert insulté dans sa tombe, constatent la vérité de cette observation. Une estime lentement acquise, est bien plus certaine que celle produite par l'enthousiasme ; c'est uniquement sur un chef de la justice, que l'opinion publique doit être certaine et décisive ; les actions, les discours du magistrat dans un tribunal sont publics et dans le cas d'être scrutés ; c'est là où il peut déployer d'une manière incontestable ses talens, montrer son intégrité et ses lumières. Pendant qu'il juge, il est lui-même jugé.

M. Necker réunissoit les suffrages de plusieurs sociétés dominantes et ceux de la multitude ; et lorsqu'en 1789 Louis XVI le rappella au ministère, l'enthousiasme pour lui étoit à un si haut degré, qu'il étoit dangereux de s'é-

lever contre cette espèce de culte. Au mois de juillet de la même année, le Roi jugea à propos de le renvoyer ; la ville de Paris s'insurgea, et le Roi, cédant à la demande de l'Assemblée Nationale et au mécontentement public, fut obligé de lui écrire de sa propre main pour l'engager à venir reprendre sa place. Parti pour la Suisse, on courut après lui ; on le trouva à Bâle : dans toutes les villes et bourgs où il passa en revenant à Paris, le peuple détella les chevaux de sa voiture, et la traîna en triomphe. Arrivé dans la capitale, il se rend à l'Hôtel de Ville, et demande dans son discours, comme une grace, la mise en liberté du baron de Bezenval, lieutenant-général et commandant en second des gardes Suisses que la commune de Villenox avoit injustement fait arrêter ; mais déjà même on ne l'écoute plus ; bientôt il perd tout son crédit, au point que souvent il n'est pas lui-même en sûreté.

S'il y a de l'inconvénient et peu de sécurité dans le choix d'un Ministre d'après l'opinion de la multitude, il peut y avoir des dangers imminens à en renvoyer un sur le desir du peuple. Ce n'est que sous les Souverains foibles qu'on s'enhardit à faire une pareille demande,

et ce seroit une grande erreur de croire qu'après un tel sacrifice le peuple sera satisfait. Le succès d'une entreprise contre l'autorité, conduit à d'autres entreprises plus dangereuses. Le peuple de Paris, les Grands, les Parlemens demandèrent à la reine Anne d'Autriche le renvoi de Mazarin; elle y consentit, et bientôt après on demanda le renvoi de ses autres serviteurs. La tête de Charles Ier. fut menacée dès qu'il permit que celle du comte de Strafford tombât sur l'échafaud. ***

Sur les qualités nécessaires pour former un Ministre.

Si un Rhéteur entreprenoit d'exposer le tableau des qualités nécessaires à un grand Ministre, il présenteroit le brillant assemblage de l'étendue de génie, de l'élévation d'ame, et d'une profonde connoissance des affaires; il joindroit à ces qualités un caractère qui réunît la prudence à l'activité, la flexibilité réfléchie qui sait se plier aux circonstances, et la fermeté qui sait suivre avec calme un projet quelconque; enfin, il peindroit le sublime

idéal. Si l'administration exigeoit impérieusement cette nombreuse réunion de talens et de vertus, les hommes seroient à plaindre; mais la nature n'a pas mis la prospérité des Etats à un si haut prix. Tacite, dans plusieurs circonstances, s'exprime ainsi sur quelques personnages : *Il étoit*, dit-il, *au-dessus des affaires*, *supra negotia*. Quand on y réfléchit attentivement, on sent la justesse de cette observation : il est évident que le cercle des affaires étant généralement circonscrit, un génie du premier ordre n'est pas nécessaire pour en parcourir l'étendue. Supposons un homme doué d'un bon sens, d'un caractère ferme, d'un esprit actif et capable d'une application soutenue, qui peut douter que ces qualités qui n'offrent rien de grand et de rare, ne fussent suffisantes pour constituer un excellent Ministre? Mais il faut distinguer entre le ministre d'un département quelconque et l'homme d'état. Richelieu avoit les qualités d'un homme d'état; Louvois et Colbert avoient les talens qui caractérisent les Ministres habiles. C'est dans les temps de troubles que l'homme d'état a le plus d'occasions de déployer sa capacité. Il faut qu'il démêle ce que peut produire tel individu dans une circonstance donnée, ou tel

sentiment dans la multitude; qu'il ait l'art ou d'inspirer ce sentiment, ou de le fortifier, de le diriger, ou d'en prévenir les effets; et ce qui est peut-être le plus difficile, parce que c'est ce qu'il y a de plus dangereux, qu'il sache bien choisir entre le parti de la clémence et celui de la rigueur, ce qui tient quelquefois plus de l'inspiration du génie que de la méditation.

Les grands génies politiques sont ceux qui ont réduit en maximes, ce que d'autres n'ont vu que confusément; et dans cette classe il n'en est aucun peut-être, parmi les modernes, qui surpasse le cardinal de Retz. Mazarin écrit d'une manière sensée sur l'événement qui fixe l'attention du cabinet, mais il n'en tire pas une maxime profonde; il ne remonte pas au principe des événemens. Le cardinal de Retz abonde en maximes politiques, qui sont souvent le produit des circonstances orageuses où il s'étoit trouvé, et qu'il a quelquefois fait naître. Ces maximes frappent par l'étendue et la profondeur des conceptions qu'elles renferment, et sont applicables à tous les temps, à tous les pays. Louvois et Colbert comparés au cardinal de Retz, n'ont été le plus souvent que des hommes d'affaires. Mais il est fort présumable que le cardinal de Retz n'auroit pas rempli

leurs places avec autant de succès. Rien n'est plus difficile que de juger de la véritable aptitude des esprits. On a souvent fait l'expérience que des hommes qui avoient montré de grands talens dans de certains emplois, qui savoient donner un avis excellent au conseil, étoient impropres au ministère. Les affaires en général n'exigent qu'un sens juste, de l'application et du caractère. Il faut chercher le génie dans les sciences et les arts. Sous ce rapport, parmi les modernes, Descartes, Galilée, Newton se présentent les premiers à notre pensée; et Bacon, Milton, et le sublime Corneille, qui surpasse quelquefois dans la sphère des conceptions politiques les hommes d'état les plus distingués. Corneille, éloigné des affaires, et occupé à composer des tragédies, s'est transporté par son génie dans les diverses situations des Empires, des Rois et des Peuples. Le grand Condé entendant, dans une de ses pièces, la description d'un combat où l'auteur déployoit toutes les ressources et les talens d'un grand général, s'écria : *Où Corneille a-t-il appris l'art de la guerre!* Une autre fois, frappé de la profondeur des maximes politiques du même auteur, le même Prince dit : « Il fau-
« droit aux tragédies de Corneille un parterre

« composé de Ministres. » Corneille a, pardessus les hommes d'état, l'aptitude de généraliser les idées; il les réduit en maximes politiques, et il joint à ce mérite le talent de les exprimer de la manière la plus énergique, en vers souvent sublimes. Les plus grands hommes d'état, les administrateurs les plus éclairés, ont eu des coopérateurs, et leur ont dû souvent leurs idées les plus heureuses; mais Galilée, Descartes, Newton, Bacon, Milton et Corneille, peuvent dire :

Je ne dois qu'à moi seul toute ma renommée.

Le fameux Oxenstierne disoit à son fils : *Tu ne sais donc pas combien le monde est facile à gouverner.* Il faut à un Ministre ordinaire plus de sagesse que d'étendue dans l'esprit; et il existe souvent dans un vaste génie une impétuosité qui l'entraîne au-delà des bornes des affaires. En considérant les Ministres sous le rapport de leur utilité pour un Etat, on voit combien des talens éminens sont en général peu nécessaires. Par exemple, on admireroit certainement un Ministre dont on pourroit dire avec vérité, qu'il a tari la source des fortunes rapides et scandaleuses, et mis par-là un frein aux excès du luxe et à la corruption des

mœurs ; qu'il a épargné au peuple de nouveaux impôts, allégé le fardeau des anciens ; acquitté par son économie des dettes onéreuses ; éloigné la guerre autant qu'il convenoit, et ménagé ainsi les finances et le sang. Cependant pour procurer à un Etat de si grands avantages, les conceptions d'un homme doué d'un sens ordinaire sont suffisantes.

La qualification d'homme d'état suppose un esprit plus vaste, qui voit avec netteté les objets dans leurs rapports avec les principes d'un Gouvernement, et avec les intérêts d'une Puissance. Un tel génie fait remonter celui qui en est doué, à l'esprit d'une loi, tandis que d'autres ne savent qu'en faire l'application.

L'administrateur est différent, et du politique et de l'homme d'Etat ; quoiqu'il puisse en avoir les qualités, elles ne lui sont pas essentiellement nécessaires pour remplir avec succès son emploi. Le mot *l'Etat* embrasse toutes les parties, et celui *d'administration* ne comprend qu'une branche du gouvernement, et s'applique plus particulièrement à l'exécution facile et exacte, qu'à une théorie profonde. Un homme qui a du sens, un esprit d'ordre, et la connoissance des détails, peut administrer avec succès les finances dans des

temps ordinaires, et n'avoir aucune des conceptions du génie politique ou de l'homme d'Etat : il en est de même pour un ministre de la guerre ou de la marine.

Un magistrat instruit des lois, des réglemens et des formes, et qui a de la fermeté, peut exercer avec succès la place de chef de la justice, et être incapable de tout autre ministère.

Les qualités de l'homme d'Etat paroissent devoir être l'apanage d'un Premier-Ministre, et les qualités exigées pour un administrateur, peuvent suffire au ministre des finances et aux secrétaires d'Etat des divers départemens. M. Pitt avoit toutes les qualités requises propres à un ministre du commerce et des finances, et étoit en même-temps homme d'Etat ; soit qu'il ait agi par amitié, par convention ou par trop de condescendance, on peut lui reprocher d'avoir abandonné mal à-propos la conduite totale des affaires étrangères à ceux qui étoient à la tête de ce département ; mais dans les circonstances difficiles, dans les dangers imminens, et lorsqu'il ne se fia qu'à ses propres lumières, il montra toujours une vaste capacité jointe à un caractère indomptable. On le voit tel à l'occasion de la révolte des mate-

lots, et lorsque l'empereur Paul Ier rompit avec l'Angleterre ; la même prévoyance, le même caractère lui firent prendre la résolution de réunir l'Irlande à la Grande-Bretagne, dans un moment où la plupart des autres ministres regardoient cette mesure comme très-dangereuse, sinon impraticable. Il la jugea différemment, et réussit. Il ne manqua, pour achever son ouvrage, que la révocation des lois contre les catholiques, et d'introduire des réformes dans la chambre des communes ; la résistance inflexible du Roi fit échouer le premier objet ; des conjonctures orageuses, et l'effervescence qui agitoit les esprits, l'engagèrent à différer le second.

***

Sur les fortunes immenses acquises par les Ministres.

C'est en Espagne et en France sur-tout, qu'on a vu autrefois des ministres accumuler des fortunes énormes ; celle du cardinal d'Amboise étoit immense. En amassant tant de richesses, on voit qu'il avoit eu pour but d'avoir les moyens de parvenir au trône pontifical.

L'état que tenoit Richelieu étoit vraiment royal ; mais de nombreux bénéfices ecclésiastiques, et les émolumens de ses emplois suffisoient à cette dépense, et sa succession, quoique considérable, se trouva fort au-dessous de ce qu'on s'étoit imaginé. Sa grande ame dédaignoit tout moyen honteux de s'enrichir ; la domination bien plus que l'argent étoit l'objet de ses desirs. Il n'en fut pas de même de Mazarin ; une évaluation assez précise de ses dépenses pendant son ministère, de ses fondations et bâtimens, de la dot de ses nièces, et des fonds qu'il laissa au duc de Nevers, et à Hortense, sa légataire universelle, offre une masse de deux cents millions au moins de la monnoie actuelle.

Le cardinal Dubois fut trop peu de temps Premier-Ministre, pour laisser d'aussi grandes richesses ; mais on peut juger de ce qu'elles seroient devenues, en se rappelant qu'il touchoit, à ce qu'on assure, une pension de neuf cents mille francs de la seule Angleterre, et qu'il possédoit les plus riches abbayes. Il existe entre ces ministres et le cardinal de Fleury un contraste bien glorieux pour celui-ci. Son pouvoir étoit plus étendu que celui de Mazarin, parce qu'il n'éprouvoit aucune contradiction ;

il gouverna avec le simple titre de ministre d'Etat, et quoiqu'il pût, sans faire aucun tort à l'Etat, se donner un immense revenu en biens de l'église, il se borna à environ cent-vingt mille livres, et ne laissa à ses héritiers qu'un mobilier de peu de valeur. Le comte de Maurepas, Premier-Ministre de fait, mais sans titre comme Fleury, se contenta de cent-mille livres de traitement, qui, réuni avec son bien, lui permit de tenir une maison à-la-fois modeste et honorable.

Parmi les Premiers-Ministres des autres pays, le cardinal Wolsey est celui dont les richesses frappent le plus, et elles n'étoient point inférieures à celles de Amboise et Mazarin. On fit son inventaire lors de sa disgrace, et l'on trouva dans son garde-meuble mille pièces de toile fine de Hollande, des tapisseries de drap d'or, d'argent et de brocard; dans son palais, *la plus belle collection de coupes et de tasses qu'on eût jamais vue;* un grand buffet d'or massif, une quantité immense de vaisselle d'argent, et le tout fut remis au Roi. Wolsey avoit bâti le palais d'Hamptoncourt, pour lequel il dépensa des sommes immenses. Rien ne peut mieux faire juger de sa prodigieuse fortune que l'état de sa maison, composée de plus de mille

personnes. On comptoit parmi elles un comte, neuf barons, plusieurs chevaliers et gentilshommes, environ quatre cents officiers, outre plus de six cents domestiques. Sa chapelle étoit desservie par un doyen, un sous-doyen, un chantre, trente-cinq musiciens et dix enfans de chœur; quatre sacristains, deux porte-croix et deux porte-masse; il y avoit en outre seize chapelains. L'entretien d'une maison aussi nombreuse, et qui renfermoit des gens de qualité, ne permet pas d'apprécier la dépense de Wolsey à moins de trois millions par an.

En France, les Surintendans et autres Ministres jusqu'à Louis XIV, avoient des traitemens considérables et bien supérieurs à tous ceux de notre temps. Sully, qu'on ne taxera pas de malversation, recevoit par an du Roi, ou du produit d'abbayes, quoique protestant, sept cent cinquante mille livres de la monnoie actuelle. Le roi Louis XIII donnoit chaque année, par forme de gratification, une somme considérable aux Surintendans et à quelques autres Ministres, indépendamment de leur traitement. Fouquet, prodigue de l'argent du Roi comme du sien, faisoit des dépenses effroyables; et il assure, dans sa défense, que son bien, le revenu de sa place et les dons du

Roi y suffisoient; cependant la dépense de sa maison, d'après le compte produit au procès par son intendant, montoit à neuf cent mille livres de ce temps. La fortune de Colbert, celle de Le Tellier et de Louvois ont été immenses, sans qu'on puisse leur imputer aucune fraude, aucune exaction. Colbert étoit en même temps Contrôleur-général des finances, Ministre d'état, Secrétaire d'état de la marine et Surintendant des bâtimens: ces divers emplois devoient lui rapporter au moins six cent mille livres de la monnoie actuelle; et le Roi lui faisoit des gratifications ou lui abandonnoit des reliquats de compte qui surpassoient quelquefois ses appointemens. Le Tellier étoit Chancelier, Garde des Sceaux, Ministre d'état; Louvois, son fils, étoit Secrétaire d'état, Surintendant des postes, et le Roi, indépendamment des gratifications annuelles, lui abandonnoit le produit des postes des pays conquis, tels que l'Alsace, une partie des Pays-Bas, la Franche-Comté. Il avoit aussi le revenu des postes de tous les pays dont on s'emparoit pendant la guerre; ces divers objets ont dû porter le revenu de la famille Le Tellier à une somme immense pendant un grand nombre d'années. Colbert, Le Tellier, Louvois, Seignelay, Bar-

besieux, ont certainement acquis ou dépensé, dans l'espace de quarante-cinq ans, plus de deux cent millions : il faut ajouter à cette somme la dot des enfans de ces Ministres. Colbert maria une de ses filles au duc de Mortemar, et Louis XIV donna huit cent mille livres pour payer les dettes du duc, et six cent mille pour servir de dot. Colbert avoit habilement lié les intérêts de madame de Montespan, tante du Duc, aux siens. On sait que Colbert a fait bâtir Sceaux (1), maison digne d'un Prince du sang, et payé les dettes de Seignelay. Louvois a fait construire le château de Meudon, et on l'entendit dire au sujet de cette dépense : *Je suis sur mon quatorzième million* (2), c'est-à-dire vingt-huit de notre temps.

(1) Acheté par le duc du Maine, il passa par succession au duc de Penthièvre; après la révolution, il fut acheté par des entrepreneurs, et démoli.

(2) On voyoit sur le chemin de Versailles un monument curieux de l'augmentation progressive de la fortune de Le Tellier et de Louvois, son fils. A une lieue environ de Versailles, sur la droite en allant à Paris, à côté de quelques pauvres maisons, un chemin creux conduisoit à une porte assez basse en pierres de taille, et qui faisoit l'entrée d'une maison bourgeoise. C'étoit la maison du

Le traitement des Secrétaires d'état, sous le règne de Louis XV jusqu'au duc de Choiseul, ne s'élevoit qu'à cent vingt-cinq mille livres.

Les émolumens de la place de Contrôleur-général, pouvoient monter à environ cent quarante mille ; ceux du Chancelier à cent dix mille livres ; et les attributions du Garde des Sceaux à cent cinquante mille.

Tant que le ministère, sous Louis XV, fut confié à des Magistrats, ses avantages étoient bornés à des appointemens peu considérables et à quelques gratifications. Le traitement du comte d'Argenson, qui jouissoit d'une grande

---

père du chancelier Le Tellier, ensuite la sienne, et lorsqu'il étoit maître des requêtes et intendant d'armée en Piémont. Le Tellier acheta la petite terre de Chaville qui est voisine de cette maison, et il y fit bâtir un chateau composé d'un corps de logis et de quatre pavillons. Lorsque la fortune de Louvois et celle de son père furent portées au plus haut degré, Louvois acheta, à portée de Chaville, le château et la terre de Meudon : ainsi, dans l'espace d'une demi-lieue à peu près, on voyoit trois maisons, dont l'une a coûté quarante ou cinquante mille livres, l'autre deux cents, et la troisième, plusieurs millions ; la fortune de cette famille s'est, par conséquent, accrue dans quarante ans dans la proportion d'un à six cents.

faveur, n'étoit que de cent vingt-cinq mille livres comme Secrétaire d'état, et il défraya en partie le Roi et toute sa suite à l'armée, pendant un mois, sans demander aucune indemnité; ce Ministre fut disgracié avec quarante-huit mille livres de pension, après avoir plutôt diminué qu'augmenté sa fortune. Des Ministres choisis parmi les gens de qualité, étant, par leur situation, susceptibles de graces à la fois honorifiques et pécuniaires, le ministère devint beaucoup plus avantageux pour les individus de cette classe. L'habitude d'une grande dépense (que ne comportoit pas la sévérité des mœurs des Magistrats) leur fournissoit aussi des prétextes ou des motifs pour obtenir des dons pécuniaires : je citerai par exemple le duc de Choiseul.

Il réunit deux places de Secrétaires d'état;
la Surintendance des postes;
le traitement de Ministre d'état;
le grand bailliage d'Haguenau;
le gouvernement de Touraine;
la charge de Colonel-général des Suisses et Grisons.

Il reçut en outre une gratification de deux millions, ce qui, pour onze ans de ministère, fait par an cent quatre-vingt mille livres. Ainsi

on peut compter annuellement neuf cents mille livres. Il obtint, peu de jours avant son exil, une autre gratification de pareille somme; mais il négligea une formalité, et ne fut point payé.

***

SUR LE DAUPHIN,

FILS DE LOUIS XV ET DE MARIE LECZINSKA,

Né le 4 septembre 1729, *mort le* 20 *décembre* 1765. — Tiré en partie d'un écrit de M. de Meilhan.

Ce Prince avoit naturellement de l'esprit ; il s'exprimoit avec facilité, et même avec éloquence lorsqu'il étoit animé.

Marié en premières noces à une infante d'Espagne dont il n'eut point d'enfans, il épousa en février 1747, Marie-Joséphine de Saxe, qu'il aima tendrement ; dès-lors il se concentra dans son intérieur. Tous ceux qui crurent avoir à se plaindre de la cour, s'attachèrent au Dauphin ; les dévots s'empressèrent de le capter, et il se trouva ainsi, sans en avoir formé le projet, et même sans le savoir, chef d'un parti de frondeurs, qui le représentoient comme le protecteur des mœurs et le zélé défenseur de la re-

ligion. Le Roi voyant dans son fils des dispositions qui sembloient devoir l'éloigner de lui, le traita avec froideur; et le Dauphin a passé vingt ans de sa vie à ne voir le Roi que pendant quelques momens et comme courtisan. On a remarqué une singularité dans les rapports entre le père et le fils, c'est que jamais celui-ci n'appeloit le Roi ni *sire*, ni *mon père*; il trouvoit le moyen d'éviter par des périphrases toute expression nominative, et ne faisoit au Roi que de courtes réponses, et d'un air embarrassé. Renfermé dans ses appartemens, le Dauphin s'appliquoit à la lecture, et avoit des entretiens avec quelques hommes instruits. Mais sa répugnance connue pour ce qu'on appeloit les *philosophes*, ne permettoit pas que beaucoup de gens d'un grand mérite eussent accès auprès de lui. L'évêque de Verdun, Nicolaï, et le Comte, depuis maréchal du Muy, qui tous deux avoient de l'esprit et de l'instruction, l'abbé de Saint-Cyr, homme érudit mais superstitieux et peu éclairé, formoient, avec le duc de La Vauguyon, la société du Dauphin. Ce prince avoit acquis des connoissances, et l'instruction étoit jointe en lui à des principes de vertu qui n'étoient combattus par aucune passion.

Dans sa première jeunesse, il s'étoit plu à chanter des pseaumes, parce qu'il avoit une de ces voix fortes et étendues, appelées *basse-taille*. Il contrefaisoit, pour s'amuser, les basses-tailles de la Chapelle du Roi, et ceux qui l'entendirent par hasard publièrent que c'étoit *un vrai bigot*, qui ne s'occupoit qu'à chanter vêpres. Cette impression une fois donnée dans le public, reste; mais si le Dauphin étoit dévot, il n'étoit rien moins qu'intolérant, et j'en vais donner une preuve choisie parmi beaucoup d'autres. Il avoit témoigné des bontés et s'entretenoit quelquefois avec un jeune homme réputé spirituel et instruit, auquel il demanda un jour: connoissez-vous M. de Silhouette (1)? Il répondit qu'il le connoissoit de réputation et par ses écrits. Il prétend, ajouta M. le Dauphin, que lorsqu'on sait bien le droit naturel, on en déduit très-aisément tout le droit civil. Comme le jeune homme avoit envie de briller à quelque prix que ce fût, il répliqua qu'il n'y avoit d'autre droit naturel que celui de la force, et que le droit civil étoit purement

(1) Il venoit de se démettre du contrôle général des finances.

conventionnel. Et la religion? demanda le Dauphin. Les religions, répondit le jeune homme, se ressemblent toutes par l'excellence de la morale, et par conséquent cela ne prouve rien pour aucune. Il n'eut pas plutôt prononcé ces mots, qu'il sentit son imprudence, et se tut quelques momens. Eh bien, reprit le Dauphin, vous ne dites plus rien, et j'en vois la raison : on vous a dit que j'étois très-dévot, et vous croyez m'avoir scandalisé ; il est vrai que vous vous êtes fort aventuré, mais tâchez de soutenir votre thèse, ajouta-t-il en riant, et je soutiendrai la mienne.

Un jour le Dauphin étoit appuyé sur le grand balcon du château de Bellevue, les yeux fixés sur Paris ; un homme qui le voyoit familièrement, s'approcha de lui, et lui dit : M. le Dauphin a l'air bien pensif. « Je songeois, répondit ce Prince, aux délices que doit éprouver un Souverain, en faisant le bonheur de tant d'hommes ».

S'entretenant avec le maréchal de Richelieu, il lui dit : « Monsieur le Maréchal, vous avez la réputation de faire très-bien des portraits, faites le mien ». Le Maréchal s'en défendit ; mais le Dauphin le pressa si vivement, qu'il fallut céder. — « Je vais, dit le Maréchal, vous

obéir ; mais je suis vrai, et il pourra m'échapper des choses qui déplairont peut-être. — Je ne m'en fâcherai pas, dit le Dauphin, et le Maréchal répliqua : « Les Princes sont comme les chats qui font la patte de velours, mais la griffe est dessous et paroît bien vîte ». Le Dauphin insista, et le Maréchal lui dit : « Puisque M. le Dauphin l'ordonne, voici son portrait : Quand je vois M. le Dauphin, je crois être dans le magasin de l'Opéra ». Le Prince se mit à rire, et le Maréchal continua : « On voit, reprit-il, dans le magasin de l'Opéra le costume d'un grand prêtre, d'un guerrier, d'un philosophe, d'arlequin, d'un berger ; et tout cela se trouve dans M. le Dauphin ». Quoique cette comparaison peignît l'incertitude présumée des idées du Dauphin, et le présentât sous un aspect peu flatteur, il ne s'en offensa point, et continua de plaisanter.

Le Dauphin paroissoit fatigué de sa position ; il étoit sans crédit, et ne faisoit rien pour en obtenir ; il n'avoit aucun des goûts qui, en donnant des occupations agréables, excluent l'ennui. Le Roi étoit encore jeune ; il pouvoit vivre long-temps, et c'étoient autant d'années de langueur pour le Dauphin. Le dégoût de la vie s'empara de lui, et con-

tribua peut-être à abréger ses jours. J'entrerai dans quelques détails sur sa mort, parce qu'une partie de l'Europe a été persuadée qu'il avoit été empoisonné.

Le Dauphin, triste, ennuyé, et n'ayant pas la force de chercher à se distraire, étoit tombé dans une mélancolie qui altéroit sa santé. Dans le même temps, une dartre lui survint au-dessous du nez; et voulant la faire disparoître, il usa secrètement d'une drogue de charlatan. La Dauphine en fut instruite; et comme elle en connoissoit le danger, elle s'empara de la drogue et la jeta. Le Dauphin se fâcha, se fit rapporter de la même drogue, et continua de s'en servir. La dartre disparut, mais l'humeur passa dans le sang, et se jeta sur la poitrine. Bientôt après, le Dauphin commença à tousser, et sa mélancolie lui fit rejeter tout conseil. Il partit pour Compiegne dans cet état, en juillet 1765. Le régiment Dauphin-Dragons y vint, et le Dauphin s'empressa de le faire manœuvrer tant à pied qu'à cheval. Un jour qu'après s'être échauffé, il assistoit à une manœuvre à pied dans un pré très-humide, il se mouilla les pieds; et comme l'heure du conseil le pressoit, il s'y rendit en voiture sans prendre le temps de changer de linge et de

chaussure. Le lendemain, il eut un gros rhume, ne voulut rien faire pour le guérir, et continua de se livrer avec excès à la fatigue, au chaud et au froid, tout le temps que son régiment resta à Compiegne. Revenu à Versailles, sa poitrine parut attaquée ; le Roi chargea son premier médecin Senac (1), pour qui le Dauphin avoit de l'amitié, de le voir et de lui parler de son état et de la nécessité d'un régime suivi. Le Dauphin lui dit : « Je serai toujours fort aise de vous voir, pour causer de littérature et d'histoire avec vous ; mais mon appartement vous sera fermé, si vous me parlez de ma santé ». Il insista, et le Dauphin lui dit avec vivacité de s'en aller. L'humeur dartreuse rentrée et le rhume négligé altérèrent de plus en plus sa poitrine. Le Roi, alarmé, fit encore parler à son fils par son premier médecin, qui, se rappelant les ordres de M. le Dauphin, fit semblant de s'adresser à un personnage de la tapisserie, et se mit à lui prédire tout ce qui arrivoit d'un mal de poitrine négligé. Le Dauphin lui dit : Je vous ai défendu de me parler de ma santé. C'est à Alexandre que je parle, dit Senac. Le Dauphin rit de ce détour

(1) Père de M. de Meilhan.

inspiré par l'attachement, et Senac finit en disant qu'il ne seroit plus temps dans deux mois, et qu'Alexandre mourroit. La Cour alla à Fontainebleau au mois d'octobre 1765, et la maladie avoit fait de si grands progrès, qu'il n'y eut bientôt plus d'espoir. Le Dauphin alors voyant la mort s'approcher, se soumit à tous les remèdes qu'on lui proposoit; mais il étoit trop tard, et le 20 décembre il mourut comme tous ceux qui ont le même genre de maladie, et par les mêmes gradations. Enfin l'ouverture de son corps prouva incontestablement qu'il étoit mort d'un ulcère au poumon.

Une personne digne de foi, qui étoit à portée de voir ces détails de près, m'a assuré qu'elle avoit *vu souvent ce Prince pendant qu'il étoit malade; qu'elle avoit entendu les conjectures des médecins; qu'elle avoit vu tous les progrès du mal, et qu'il n'étoit pas de calomnie, je ne dirai pas seulement plus fausse, mais plus absurde que l'imputation faite au duc de Choiseul de l'avoir fait empoisonner.* Elle a été fort répandue cependant, et on prétend même que cette fâcheuse idée fut la cause de l'éloignement de Louis XVI pour ce ministre, éloignement qui n'avoit d'autre principe qu'une discussion dans la-

quelle il manqua de respect au Dauphin. Louis XVI dit un jour, en parlant de M. de Choiseul : *Je dois à la mémoire de mon père de ne jamais approcher de ma personne un homme qui lui avoit manqué, et qui s'étoit déclaré insolemment l'ennemi du fils de son Souverain.*

Le Dauphin avoit pris pour modèle le duc de Bourgogne ; et dirigé par les intentions les plus louables, on croit qu'il auroit fait dans le gouvernement des changemens essentiels. On pense d'ailleurs qu'investi du pouvoir suprême, ce Prince auroit senti la nécessité d'une marche suivie et constante. Les dévots auroient eu peut-être un certain empire sur lui, par l'habitude qu'il avoit prise de les écouter ; mais les affaires, les circonstances auroient sans doute approché de lui des hommes éclairés ; et sa justice naturelle, ainsi que la bonté de son caractère, lui auroient inspiré de l'indulgence pour ceux qu'auroit entraînés l'erreur de leur esprit. Sa réponse au jeune homme dont il est question plus haut, semble autoriser cette opinion.

ANECDOTE *sur la Dauphine, mère de Louis XVI.*

Article de M. de Meilhan.

Quelque temps après mon arrivée en Bretagne, je reçus une lettre de la comtesse de****, attachée à la maison de madame la Dauphine, et dans laquelle cette princesse étoit peinte d'une manière très-peu favorable. Ma surprise fut extrême, en recevant, par la poste, une lettre qui contenoit des expressions aussi téméraires, et je me gardai bien d'y répondre. Quatre ou cinq mois après je revins à Paris, et je parlai à madame de**** de son imprudente lettre; et voici l'explication qu'elle m'en donna. « On craignoit, me dit-elle, après la mort du Dauphin, que madame la Dauphine ne prît du crédit sur le Roi, qui paroissoit touché de l'extrême douleur qu'elle éprouvoit. Il étoit intéressant de faire connoître au Roi l'ambition de madame la Dauphine, mais rien de plus difficile que d'y réussir. Il m'est venu dans l'idée, ajouta madame de****, que vos lettres seroient ouvertes, et leur contenu montré au Roi. D'après cela, je suis convenue avec M. de Choiseul de vous écrire, sur madame la Dauphine, les détails que je desirois qui fus-

sent connus du Roi ; et je crus que ces détails mandés *confidentiellement* par une personne qui étoit auprès d'elle, feroient plus d'effet sur le Roi que des propos directs qu'on hasarderoit. Je ne me suis pas trompée jusqu'à un certain point dans mes conjectures ; le Roi à qui l'on a porté un extrait de ma lettre, l'a remis à M. de Choiseul ; mais suivant toutes les apparences il n'a pas ajouté foi à ce que je mandois ; car il a écrit de sa main au bas de l'extrait : *voilà une méchante femme*. Je priai madame de*** de choisir dans de semblables circonstances d'autres confidens, parce que sa lettre auroit pu me mettre dans l'embarras ; et m'avoit long-temps inspiré la crainte d'être recherché pour cette correspondance. Cinq mois s'étant écoulés, je croyois n'avoir plus rien à craindre ; mais un jour le marquis de Saint-M**** m'ayant abordé, me dit : « Je suis chargé de vous parler de la part de madame la Dauphine d'une affaire très-sérieuse, et qui lui tient fort à cœur. Elle sait que vous avez reçu une lettre où elle est fort maltraitée, et elle prétend voir cette lettre, ou du moins en savoir exactement le contenu. Vous connoissez madame la Dauphine, elle est entière dans ses volontés ; ainsi vous ne devez point balancer à

lui donner satisfaction ». Je réfléchissois pendant que M. de Saint-M***** me parloit, et il me parut évident que madame la Dauphine n'avoit qu'une notion imparfaite de la lettre qui m'avoit été écrite, et d'après cela j'arrêtai ma réponse.

Je pourrois, dis-je, vous répondre que je brûle mes lettres, mais je serai plus sincère avec vous, et je vous avouerai que j'ai toutes les lettres que m'a écrites madame de****. Il y a quelque fondement à ce que dit madame la Dauphine, mais il s'en faut bien que la lettre contienne des choses aussi graves. Je vous la montrerai demain, et vous pourrez en rendre un compte fidèle. Il convint de venir le lendemain chez moi, à dix heures du matin, et je m'empressai d'y rentrer pour relire la lettre de madame de****. Après avoir réfléchi sur ce qu'elle contenoit, je pensai qu'il étoit possible de donner le change au marquis de Saint-M***** en refaisant la lettre, et en laissant subsister une partie des imputations, mais avec des correctifs tels, qu'il devenoit évident que la personne qui écrivoit, rapportoit les faits sans y ajouter foi. J'envoyai aussitôt un courrier à madame de**** qui étoit à Versailles, et après lui avoir fait part de ce qui s'étoit passé

entre M. de Saint-M***** et moi, je l'engageai à m'écrire aussitôt deux ou trois lettres datées de l'époque de mon séjour en province, et d'y insérer une partie des choses qu'elle m'avoit écrites contre madame la Dauphine, avec les correctifs dont je viens de parler. Le danger étoit plus grand pour elle que pour moi; aussi elle se mit sans délai à écrire les lettres, qu'elle tourna avec beaucoup d'adresse, suivant le sens que je lui avois indiqué. Je reçus le jour suivant ces lettres, à cinq heures du matin, et les jetai dans un grand carton pêle-mêle avec d'autres papiers. Le marquis fut exact au rendez-vous, et je l'attendis dans mon lit, afin de lui paroître peu occupé d'une affaire qui me sembloit devoir être facilement éclaircie. Je lui fis mes excuses de ce qu'il me trouvoit encore couché; j'allai ensuite chercher le carton, et j'en tirai plusieurs papiers et lettres, qui étant tous mêlés et confondus, donnoient à penser que je ne m'étois pas empressé de rechercher la pièce dont il s'agissoit. Après avoir parcouru la date de plusieurs lettres, je trouvai enfin celles qui m'avoient été envoyées le matin, et les donnant à lire au marquis, je le priai, au cas qu'il y eût quelque chose d'indiscret et de hasardé, de donner à

son rapport la tournure la plus favorable. Il lut les lettres, et fut complètement dupe. Il me promit de rendre un compte fidèle de ce qui avoit excité l'inquiétude de madame la Dauphine, et nous nous séparâmes. Mais comment madame la Dauphine avoit-elle été instruite ? Voilà ce que ne pouvoit concevoir madame de****. M. de Choiseul avoit ce qu'on appelle le secret de la poste, c'est-à-dire que le Roi lui remettoit les extraits que l'intendant des postes lui apportoit, et il n'avoit parlé à personne de la lettre de madame de****. L'intendant des postes, habitué au plus profond secret, n'en avoit certainement rien dit. Le mystère fut éclairci après la mort de madame la Dauphine. M'étant trouvé avec le marquis de Saint-M*****, je lui parlai de la lettre, et lui avouai la ruse dont je m'étois servi pour mettre en défaut les recherches de madame la Dauphine. Mais lui ayant témoigné mon étonnement de ce qu'elle avoit été instruite de cette lettre, il me dit : vous ne savez pas, et M. de Choiseul lui-même a ignoré que le Roi, depuis la mort du Dauphin, alloit assez fréquemment chez madame la Dauphine, dont l'appartement communiquoit au sien par un petit escalier. Habitué à la voir, il avoit insensible-

ment pris confiance en elle, et son crédit, dont elle faisoit un mystère, augmentoit de jour en jour. Lorsqu'on vous eut écrit la lettre où elle étoit si mal traitée, le Roi lui dit : « Il y a une dame qui a écrit de belles choses « de vous à M. de***. » Il lui nomma la dame, et n'entra dans aucun autre détail ; mais il en avoit assez dit pour exciter vivement sa curiosité ; et dès qu'elle sut votre arrivée, elle me chargea de vous voir et de savoir de vous le contenu de la lettre à quelque prix que ce fût.

EXTRAIT *d'un article sur le duc de Choiseul, écrit par M. de Meilhan.*

Le duc de Choiseul fut connu dans sa jeunesse sous le nom de comte de Stainville. Il eut long-temps une sorte de célébrité dans le monde, par son esprit, un ton léger et sa gaîté. Le talent du persifflage, et quelques tracasseries qu'on lui attribua, mais qui étoient cependant plutôt de la malice que de la méchanceté, avoient faussement fait supposer que Gresset l'avoit eu en vue dans sa comédie

du *Méchant*. Il eut beaucoup de succès auprès des femmes, quoique son extérieur n'eût rien de séduisant. Il étoit d'une taille médiocre, avec des cheveux presque roux et une figure qu'on peut dire laide; mais l'expression de ses yeux l'animoit, et des manières nobles, polies, et quelquefois audacieuses, donnoient à toute sa personne un caractère qui la faisoit distinguer et qui en dérobbit les défauts. Des propos inconsidérés lui avoient attiré la haine de madame de Pompadour, et il s'en vantoit. Il s'appeloit le *chevalier de Maurepas* (1), pour exprimer qu'il étoit le second dans l'ordre des ressentimens de la maîtresse; mais bientôt il sentit que l'animosité d'une femme aussi puissante étoit pour lui un obstacle à tout avancement. Une circonstance imprévue lui fournit l'occasion de faire oublier ses torts. Une jeune femme, la comtesse de C*** (2) venoit de paroître à la Cour; elle étoit de la plus charmante figure, et n'avoit pas moins de coquetterie que de graces. Elle fit au Roi des agaceries auxquelles il parut n'être pas insensible.

(1) M. de Maurepas avoit été renvoyé du ministère, et exilé par l'influence de madame de Pompadour.

(2) Mademoiselle de R******.

Le Roi, naturellement timide, s'enhardit par les avances de la comtesse de C*** et lui fit une déclaration par écrit. La réponse étoit embarrassante pour une femme qui, prétendant être maîtresse en titre, comme autrefois les maîtresses de Louis XIV, ne vouloit pas céder trop promptement, et cependant ne pas faire entrevoir de trop grands obstacles. Le comte de Stainville lui paroît l'homme propre à la conseiller dans une circonstance aussi délicate. Elle le prie de passer chez elle, lui confie sa position, lui communique la lettre du Roi; et lui demande un projet de réponse. M. de Stainville demande jusqu'au lendemain pour réfléchir, et emporte la lettre. Il n'eut pas plutôt cette pièce entre les mains, qu'il se rend chez madame de Pompadour. Introduit auprès d'elle, il commence par lui avouer, qu'ayant eu à s'en plaindre, il s'est permis contre elle des propos qui ont dû la choquer; qu'il ne vient point pour se justifier et feindre des sentimens que peut-être il n'a pas, mais qu'on peut estimer les individus sans avoir pour eux de l'affection; qu'il est convaincu qu'elle est utile au Roi par ses conseils, et qu'elle veut le bien de l'Etat; que ces considérations l'engagent à lui faire la confidence d'une intrigue

ourdie contre elle, et qu'il est intéressant de déjouer au plutôt. Alors il lui montre la lettre du Roi, et ne cache pas qu'il auroit un grand chagrin de voir une femme à laquelle il étoit allié, acquérir un crédit dont le mauvais usage seroit une tache pour sa famille. Madame de Pompadour passoit de l'étonnement à la crainte, et ensuite à l'admiration d'un si généreux caractère : quelle magnanimité ne déployoit pas à ses yeux un homme que jusqu'à ce moment elle avoit eu le tort de haïr? Ils concertèrent ensemble les moyens de faire avorter les projets de la comtesse de C***. Madame de Pompadour prodigua à M. de Stainville les expressions de son estime et de sa reconnoissance, et celui-ci lui répéta plusieurs fois qu'il ne prétendoit avoir aucun droit à sa reconnoissance ; qu'on n'en devoit point à l'estime ; et qu'il n'avoit eu en vue que le repos du Roi et le bien de l'Etat. M. de Stainville ne s'empressa point ensuite auprès de madame de Pompadour, mais se présenta pour souper avec le Roi, et fut nommé, ce qui ne lui étoit pas arrivé depuis long-temps (1).

(1) Il faut cependant convenir que tout homme qui a connu la fierté de M. de Choiseul, sera porté à croire

Le comte de Stainville, depuis ce moment, protégé par madame de Pompadour, fut nommé ambassadeur à Rome, ensuite à Vienne; mais l'éloignement ne l'empêcha pas de cultiver l'amitié de madame de Pompadour. Dégoûtée de l'abbé de Bernis, en 1758, elle le laissa exiler, et fit revenir de Vienne le comte de Stainville pour lui succéder comme ministre des affaires étrangères. Devenu ministre, on le vit bientôt duc et pair (1). Son ascendant sur la favorite ne put qu'augmenter son crédit. Il fit nommer ministre et secrétaire d'Etat son cousin le comte de Choiseul, qu'il fit créer quelque temps après (2) duc et pair, sous le nom de duc de Praslin. M. de Choiseul ne se contenta pas d'un département : à la mort du maréchal de Belle-Isle, en janvier 1761, il obtint celui de la guerre, et y joignit celui de la marine, en remettant à son cousin celui des affaires étrangères; mais il reprit ensuite ce départe-

---

qu'il fut choqué de l'idée de voir la comtesse de*** publiquement maîtresse du Roi; et que cette crainte a pu influer sur sa démarche auprès de madame de Pompadour.

(1) En 1759.

(2) En octobre 1762, époque de la paix avec l'Angleterre.

ment, et remit la marine à M. de Praslin. Il fut fait colonel-général des Suisses, gouverneur de Touraine, grand-bailli d'Haguenau. Ces diverses places réunies lui formoient un revenu de sept cents mille livres au moins, et en comptant le bien de sa femme, il auroit dû jouir d'un million de rentes; mais cette somme ne suffisoit pas à ses prodigieuses dépenses en tout genre.

Le duc de Choiseul eut l'habileté de se soutenir dans tout son éclat après la mort de madame de Pompadour; et il auroit encore pu se maintenir long-temps, s'il eût daigné avoir pour madame Dubarry les moindres ménagemens; mais il crut être assez fort pour lutter contre l'influence d'une maîtresse de ce genre, et fut renvoyé (1). Sa disgrace, arrivée en décembre 1770, au moment où les parlemens étoient menacés de leur destruction, le public

(1) Quelqu'un que j'ai connu fut chargé de dire au duc de Choiseul que madame Dubarry *desiroit vivre en bonne intelligence avec lui, et que s'il vouloit se rapprocher d'elle, elle feroit la moitié du chemin.* Ce furent les propres paroles de madame Dubarry. Le négociateur représenta que les maîtresses avoient quelquefois chassé les ministres, et que les ministres n'avoient jamais chassé les maîtresses; mais M. de Choiseul fut inébranlable dans sa résolution.

imagina des rapports de sentiment et d'opinion entre eux et M. de Choiseul ; il supposa aussi que c'étoit par des principes de décence qu'il étoit opposé à madame Dubarry ; enfin le duc de Choiseul devint l'idole des magistrats et de leurs nombreux partisans. Les rues furent pendant vingt-quatre heures obstruées par la multitude des carrosses qui se rendoient à sa porte. Arrivé à son château de Chanteloup, lieu de son exil, il y vit affluer les personnes les plus marquantes, les courtisans les plus distingués. Toutes les classes de la société, à Paris, cherchèrent à se signaler en manifestant leur attachement pour le ministre disgracié. Cet enthousiasme forma un véritable parti d'opposition, empressé à exalter le duc de Choiseul, et à décrier la Cour. On s'attendoit, à l'époque du nouveau règne, qu'il seroit fait Premier-Ministre. La Reine, dont il avoit fait le mariage, sembloit devoir employer son crédit pour son rétablissement; mais les préventions inspirées à Louis XVI dès son enfance contre M. de Choiseul, lui donnèrent toujours l'éloignement le plus marqué pour lui. Il obtint seulement la permission de revenir à Paris, où sa société, composée d'hommes et de femmes distingués par leur naissance, ou considérés

dans le monde, de magistrats, de gens de lettres, de mécontens, forma bientôt un parti nombreux et imposant. Il mourut en mai 1785, et son parti se dissipa ; mais cette multitude d'individus habitués à censurer la Cour et les ministres, continua à s'occuper des opérations du gouvernement et à les blâmer.

Je ne m'étendrai pas sur le caractère du duc de Choiseul, ni sur ses opérations ; je dirai seulement en peu de mots, qu'avec des moyens faits pour briller dans la société, une ame noble et généreuse, et quelques grandes qualités comme ministre, il étoit comme homme d'Etat au-dessous de l'idée qu'on s'en étoit formée ; et que ses *Mémoires*, qui ont été imprimés depuis sa mort, paroissent ne laisser aucun doute à cet égard. Le bonheur qui avoit souvent favorisé le Duc, voulut aussi qu'il fût disgracié au moment de la chute des parlemens, et peu de temps après l'installation de madame Dubarry ; dix-huit mois plutôt, le public auroit applaudi à son renvoi, et n'eût vu en lui qu'un ministre inappliqué et dissipateur. Ce qu'il y a de singulier cependant, et qui prouve combien il est difficile de se faire une idée juste de ceux qui occupent de grands emplois, c'est que le duc de Choiseul, prodigue dans ses dé-

penses personnelles, est, depuis Sully, le ministre qui a fait les plus grandes économies pour l'Etat; il supprima pour vingt millions de subsides annuels, accordés par un ancien et absurde abus à divers princes ou puissances de l'Europe; et il réussit à opérer cette réforme sans perdre un seul allié. Il économisa ainsi, de calcul fait, deux cent-cinquante millions pendant onze ans de ministère, et cela compense bien des gratifications ou des pensions accordées quelquefois assez légèrement, et que lui arrachoit sa générosité naturelle.

ANECDOTE *qui m'a été racontée par M. de Meilhan.*

(C'est celui-ci qui parle).

« Je me promenois un jour au Luxembourg, et M. N. vint m'aborder. Après avoir parlé quelques instans de choses indifférentes : vous aimez, me dit-il, M. de Choiseul, et par conséquent vous seriez bien aise de lui rendre un grand service. J'en convins. — Eh bien, reprit-il, je vous en donnerai les moyens, si vous le voulez, mais à condition que dans

aucune circonstance vous ne me nommerez. Je lui en donnai ma parole, en ajoutant : vous n'aimez pas M. de Choiseul, comment se fait-il que vous soyez si empressé de le servir ? — La chose est fort simple, me dit-il ; je ne l'aime pas, mais j'aime encore moins M. de La V. qui sera peut-être pour jamais écarté, si vous savez profiter de la confidence que je vais vous faire. Je suis fort lié avec le vieil abbé de Broglie, qui, depuis l'enfance du Roi, a conservé une grande familiarité avec lui, qui est en possession de lui écrire, et qui en reçoit des réponses. Lui et ses neveux sont à la tête de la cabale anti-Choiseul, et ils me croyent du même parti. J'ai dîné aujourd'hui chez l'abbé avec ses neveux, M. de Boynes et quelques autres affidés ; et après dîner, il nous a lu une lettre qu'il a reçue hier du Roi, et la réponse qu'il y a faite ce matin, et qu'il croit avec raison propre à déterminer le Roi au renvoi de M. de Choiseul. J'ai applaudi à cette réponse, et en témoignant la plus forte persuasion de son succès, c'est-à-dire, de la perte des Choiseul, j'ai demandé à la lire. Vous savez que j'ai une bonne mémoire, et vous ne serez pas surpris que je l'aie retenue mot pour mot. Je demeure près d'ici ; venez chez moi, je

vous la dicterai. Je le suivis, et il me dicta cette lettre, rédigée avec le plus grand artifice, mais dont un article pouvoit compromettre le duc de La V. auprès du Roi, et devoit singulièrement animer le duc de Choiseul. Voici une phrase remarquable de cette lettre : « Le duc de Choiseul (disoit l'abbé) est intimement uni avec le parlement contre Votre « Majesté; et s'il est une fois discrédité auprès « de ce corps, il perd l'ascendant qu'il a dans « le public : c'est Antée qui, enlevé de terre, « perdoit ses forces, et les reprenoit en y « touchant ». Cette union du duc de Choiseul avec le parlement étoit une fable, mais elle étoit accréditée, et sur-tout dans l'esprit du Roi. Le chancelier Maupeou, quatre ans après, s'en servit pour perdre M. de Choiseul, et réussit. Cette lettre étoit, au reste, singulièrement terminée. *Je baise*, disoit l'abbé, *votre petite patte royale*. Je remerciai M. N. et portai le soir la lettre à madame la duchesse de Grammont, qui en sentit d'autant plus l'importance, qu'elle savoit que le Roi traitoit plus froidement son frère depuis quelques jours, et que de tous côtés il lui revenoit qu'il alloit être disgracié. Elle m'assura de sa reconnoissance et de celle de son frère; mais je la

priai de ne pas lui dire que c'étoit de moi qu'elle tenoit la lettre. « Je suis engagé, lui dis-je, par « ma parole d'honneur, à ne pas dire de qui « elle me vient, et par quel singulier hasard « elle m'a été transmise. Le silence que je suis « forcé de garder, fera croire à M. votre frère « que j'ai des liaisons dans le parti ennemi, et « que je mets, comme on dit vulgairement, mon « pied dans tous les souliers. Il résulteroit donc « d'une marque de zèle à laquelle je n'attache « d'autre prix que son succès, que j'éleverois « des soupçons contre moi dans l'esprit de M. « de Choiseul ». Elle me promit le secret, et me donna sa parole de copier la lettre pour l'envoyer le lendemain à Versailles, et de me remettre celle qui étoit de ma main. En rêvant la nuit à cette affaire, j'imaginai un moyen de tirer le plus grand parti de l'indiscrétion de l'abbé, et de le discréditer entièrement; et en conséquence j'écrivis le lendemain à madame la duchesse de Grammont, que mon attachement pour elle et pour M. de Choiseul m'ayant fait beaucoup réfléchir sur la lettre de l'abbé de Broglie, sur les circonstances et les bruits publics, il m'étoit venu en pensée que M. de Choiseul, à la fin du prochain conseil, devoit faire dire au Roi par le contrôleur-

général Laverdi, devant tous les ministres, que les bruits qui se répandoient faisoient croire au public qu'il étoit mécontent des services de MM. de Choiseul, et qu'il en résultoit un grand discrédit pour les affaires. Le Roi, disois-je, ne manquera pas de répondre qu'il faut mépriser de pareils bruits; alors M. de Choiseul prendra la parole et dira : qu'il n'imagineroit pas de lui en parler, s'ils n'étoient accrédités par le Roi lui-même, par des lettres de sa main, écrites à l'abbé de Broglie, et par les réponses de l'abbé, notamment par celle adressée à Sa Majesté deux jours auparavant, qui contenoit les plus odieuses imputations contre lui, contre le duc de Praslin, et contre M. de Laverdi; que ce seroit alors le cas de supplier Sa Majesté de vouloir bien s'expliquer; parce que si leurs services ne lui étoient plus agréables, ils étoient prêts à se retirer; que si au contraire il croyoit leur travail et leur zèle utiles à son service, ils le supplioient très-humblement pour le bien des affaires que l'incertitude des événemens mettoit en souffrance, de leur en donner la flatteuse assurance; que le Roi, facile à embarrasser, et honteux de l'indiscrétion de l'abbé de Broglie, ne manqueroit pas de dire qu'il étoit très-

content de leurs services. — M. de Choiseul suivit littéralement le parti que j'avois proposé, et le Roi dit que l'abbé étoit un bavard et un vieux fou, et qu'il étoit très-content de ses ministres. J'appris ce qui s'étoit passé au conseil, sans me vanter d'y avoir aucune part, et M. de Choiseul me traita comme à l'ordinaire, sans me rien dire qui eût rapport à cette affaire.

Il fut exilé quelques années après, et je l'allai voir à Chanteloup. Il avoit coutume lorsque les parties étoient finies, après souper, de raconter des histoires et des anecdotes relatives à son ministère et aux intrigues de son temps; les femmes et les hommes se rassembloient autour de lui et l'écoutoient avec le plus grand intérêt. Il tomba un soir sur l'abbé de Broglie, et raconta l'histoire de la lettre dont je viens de parler. C'est, dit-il, une pièce curieuse, et je vais la chercher pour vous la montrer. En même temps il se retourna pour entrer dans sa chambre, et passant devant moi, il s'arrêta et dit : Il est inutile que j'aille chercher la lettre, voilà quelqu'un qui sait mieux que moi toute cette affaire. Je pris alors la parole, et exposai le contenu de la lettre mot pour mot.

Secrétaires d'Etat.

Autrefois les secrétaires d'Etat, dont l'autorité étoit bien moindre que sous le règne de Louis XIV, écrivoient *Monseigneur* aux chefs de certaines maisons. Louvois ne s'accommoda pas de cette formule, et la fit abolir par le Roi. M. de Turenne, qui malgré ses grandes vertus, avoit la manie de la naissance et du rang, fit des représentations en faveur de la maison de Bouillon; et la considération dont il jouissoit la fit excepter. La maison de Rohan sollicita la même faveur, ainsi que l'aîné de la maison de La Trimouille, à cause de ses prétentions au royaume de Naples. Louvois prit le parti de ne plus écrire qu'en billet, afin d'éviter le *Monseigneur* et l'expression de respect qui devoit terminer la lettre. La vanité de Louvois ne fut pas satisfaite de ne plus monseigneuriser les autres, il prétendit à l'être lui-même par quiconque n'étoit pas duc ou maréchal de France. Point de réponse à ceux qui ne se soumettoient pas à ce protocole. La certitude de ne rien obtenir, fit qu'on fut obligé d'en passer par-là. Les autres secrétaires d'Etat ne manquèrent point de suivre l'exemple de Louvois, et cela

dura jusqu'à M. de Choiseul. Les magistrats seuls refusèrent le monseigneur aux ministres. M. de Choiseul, homme assez fier, avoit été contraint, étant colonel, d'écrire *Monseigneur* au ministre de la guerre ; et parvenu lui-même au ministère, il ne voulut pas devoir, comme un homme de robe, à une place de secrétaire d'Etat, un protocole de supériorité. En conséquence, il se contenta du titre de monsieur le duc. Les autres secrétaires d'Etat persistèrent dans l'ancien usage, et ils avoient raison. Ce protocole, attribut des seuls ministres du Roi, rappelant le respect dû aux dépositaires de l'autorité, sembloit lui donner plus de force.

Sur la duchesse de Grammont.

(Article de M. de Meilhan).

Madame la duchesse de Grammont étoit restée à Remiremont jusqu'à l'âge de vingt-huit ans, et n'avoit pu acquérir dans un Chapitre une idée juste de la méchanceté des hommes, de l'art des calomniateurs, et de la facilité avec laquelle on ajoute foi aux calomnies. Elle acquit en peu de temps le plus grand ascendant sur le duc de Choiseul, son frère ; et ceux qui

jugent des autres d'après eux-mêmes, sachant qu'elle étoit sans fortune, ne doutèrent pas qu'elle ne s'empressât de faire ce qu'on appeloit *des affaires*. C'étoit connoître bien mal la duchesse de Grammont, qui avoit l'ame la plus élevée. M. de Choiseul passa un marché pour les fourrages, et le bruit se répandit que les entrepreneurs avoient donné à madame de Grammont cent mille écus de pot de vin. Elle en fut instruite, alla trouver son frère, et lui conta l'imputation injurieuse dont on vouloit la souiller. Le duc tâcha de l'appaiser; tous ses efforts furent vains; elle n'avoit aucune idée des formes, et croyant, ce qui étoit à-peu-près vrai; que rien n'étoit impossible à son frère, elle lui demande de casser le marché. Son frère lui représente qu'il est signé du Roi. Madame de Grammont, entière et absolue, n'est point arrêtée par cet obstacle, et insiste. Le duc lui objecte alors que le moyen qu'elle veut employer pour confondre la calomnie, ne servira qu'à lui donner de la consistance, et elle se rend avec bien de la peine à cette raison.

Quelque temps après, M. de Lally, arrivé depuis peu de l'Inde, se rend à Fontainebleau où se trouvoit la Cour. L'acharnement du public, provoqué par les libelles que répandoient

avec profusion les nombreux ennemis de cet infortuné Général, étoit à son comble. L'on répand qu'il a donné des diamans d'un grand prix à la duchesse de Grammont; et l'on impute, à la certitude qu'avoit le comte de Lally de sa protection, l'assurance que lui donne son innocence. La duchesse, instruite de ce bruit, s'indigne d'être soupçonnée de ce trafic infame de la faveur de son frère; les ennemis de Lally profitent de ces dispositions, et lui persuadent qu'un si grand criminel n'est point à ménager, et que sa réputation et celle de son frère seront éternellement compromises, si elle ne manifeste pas aux yeux du public qu'elle ne prend aucun intérêt au coupable. On propose au conseil de faire arrêter Lally; le duc de Choiseul, par foiblesse pour sa sœur, ne s'y oppose pas; mais en sortant du conseil, il envoie chercher le comte d'Estaing, qui avoit servi sous Lally dans l'Inde, et lui dit : *Savez-vous qu'on va arrêter M. de Lally, et le conduire à la Bastille?* M. d'Estaing comprend ce que cela veut dire, et part pour Paris, où il trouve Lally, lui raconte ce qu'il vient d'apprendre, et lui conseille de s'évader, au moins pour laisser passer l'orage. Lally se met en fureur, refuse de partir ou de se cacher, et vingt-

quatre heures après il est arrêté. La part qu'on peut dire que madame de Grammont eut ainsi à la malheureuse catastrophe de Lally, lui causoit le souvenir le plus amer (1).

---

(1) J'étois un soir chez madame la duchesse de Grammont, où se trouvoit aussi madame la maréchale de Beauvau. M. de Choiseul entre par une petite porte, avec un air triste et un papier à la main. Qu'avez-vous, mon frère, lui demande la Duchesse? — Voilà l'arrêt de Lally que je porte au Roi, et il se met en devoir de lire; puis me regardant : c'est de votre compétence ceci, Monsieur, me dit-il; voulez-vous bien lire et nous dire votre avis. Je lis; et quand je suis à ces paroles, *atteint et convaincu d'avoir trahi les intérêts du Roi, de l'Etat et de la Compagnie*, je demeure surpris et indigné. — Eh bien, dit M. de Choiseul, continuez. — Je n'ai pas besoin, répliquai-je, M. le Duc, d'aller plus loin pour voir que cet arrêt est la plus atroce des iniquités. On peut trahir les intérêts du Roi par un excès de zèle, ignorance ou impéritie. Une phrase aussi équivoque montre l'embarras des juges, qui n'ont pu le convaincre de *trahison*. S'ils en avoient eu la preuve, ils se seroient exprimés positivement. Tout homme qui entre en contrebande une perdrix ou une bouteille de vin, trahit les intérêts du Roi, ceux de l'Etat et ceux de la Compagnie des Fermes. Suivant l'horrible dispositif de cet arrêt, il mérite donc la mort? — Mon avis fit quelque impression. M. de Choiseul monta chez le Roi, tâcha de le fléchir, mais le trouva trop fortement prévenu contre l'infortuné Lally pour obtenir sa grace. (*Note de M. de Meilhan*).

La duchesse de Grammont, par sa conduite mesurée, sa prévoyante sagesse, jointes à un certain ton, à de certaines manières, avoit, sans se donner de mouvement, un ascendant marqué dans la société; jamais personne n'a joui d'une plus grande considération, et à la mort de son frère elle n'a point diminué, ce qui prouve qu'elle étoit indépendante des circonstances. Elle avoit un talent rare dans l'esprit pour exposer une affaire, et la présenter sous le jour le plus favorable. Durant le ministère de son frère, elle savoit justifier sa conduite, le faire valoir, lui ramener, par ses attentions et par des prévenances de la plus gracieuse simplicité, ceux que la légéreté de son caractère, et ses propos, quelquefois indiscrets, aliénoient.

Ses récits étoient attachans, son style simple et naturel. Jamais elle ne montra de prétentions à l'esprit; renfermée dans la sphère du sien, elle n'en franchissoit point les limites. N'allant pas à la Cour depuis le renvoi de son frère, les gens qui étoient dans la plus grande faveur lui rendoient des devoirs empressés, et ambitionnoient son suffrage. Personne n'a été plus fidèle en amitié, et plus dévoué à ses amis. On ne vantoit point son esprit, on ne citoit point ce qu'elle disoit; mais on recouroit à son

conseil, on étoit flatté de son approbation, et on avoit la plus grande confiance dans ses lumières. Sa discrétion reconnue lui procuroit une foule de confidences importantes, et personne dans Paris n'étoit aussi exactement instruit de ce qui se passoit de plus secret à la Cour. Sa chambre étoit un centre où tout aboutissoit depuis trente années, et jamais un homme d'une réputation équivoque n'y fut admis. La fierté de son caractère se soutint dans sa prison; elle montra à sa mort le plus grand courage, et un dévouement héroïque pour son amie la duchesse Du Chatelet. Interrogée au tribunal révolutionnaire, elle n'essaya pas de se justifier. *Il seroit inutile*, dit-elle aux juges, *que je parlasse de moi; mais je dois à la vérité de dire que l'on ne peut rien imputer à madame Du Chatelet, qui n'a jamais pris part aux affaires publiques, qui n'a jamais connu l'esprit de parti, ni participé à aucune intrigue. Il y a des gens aussi innocens qu'elle, mais il n'y en a pas que leur caractère, leur manière de vivre rendent moins susceptibles d'accusation et même de soupçon.* Madame de Grammont avoit engagé son amie à revenir en France, et se reprochant sa mort avec désespoir, elle fut insensible à la sienne.

SUR LA DESTRUCTION
DES JÉSUITES, EN FRANCE.

On suppose généralement que les Jésuites, presque dès leur institution, surveillèrent les hommes que leur naissance ou des circonstances quelconques appeloient à des emplois importans; qu'ils tâchoient de pénétrer leurs sentimens pour l'ordre, et faisoient en temps et lieu usage de ce qu'ils apprenoient. Le comte de Stainville, depuis duc de Choiseul, étant ambassadeur à Rome, alla un jour rendre visite au Général des Jésuites nommé Viscomti (1). La conversation tomba sur les ennemis de la *société*, et M. de Stainville s'empressa de dire qu'il étoit bien éloigné d'être de ce nombre, et fit son éloge. Le Général, homme plus pieux

(1) Viscomti mourut peu de temps après, et eut pour successeur Centurioni auquel succéda Ricci, dernier Général des Jésuites.

que prudent, lui répondit : « M. l'ambassa-
« deur n'a pas toujours pensé ainsi, et je suis
« fort aise de voir qu'il soit désabusé de ses
« préventions ». M. de Stainville se défendit d'avoir eu d'autres sentimens. Le Général alors lui cita quelques expressions dont il s'étoit servi touchant les Jésuites, et laissa tomber la conversation. M. de Stainville fort surpris, se rappela que dans un soupé, à Paris, peu de jours avant son départ pour Rome, où on parloit à table des ouvrages du père Berruyer (1), que le parlement se disposoit alors à censurer, il s'étoit, en effet, exprimé très-fortement contre les Jésuites. Un témoin de ce discours le rapporta aux Jésuites, et le recteur de la maison professe écrivit sur-le-champ à Rome, en priant le Général de garder, avec le nouvel ambassadeur de France, les mesures les plus

(1) Joseph-Isaac Berruyer, né à Ronen en 1681, mourut à Paris en 1758. L'ouvrage condamné est son *Histoire du peuple de Dieu, tirée des seuls livres saints*, livre à la vérité assez extraordinaire, écrit dans un style qu'on peut appeler romanesque. Il fut condamné sous Benoit XIV par un bref du 17 février 1758, et sous Clément XIII, par un bref du 2 décembre de la même année. Les Jésuites avoient déjà désavoué l'ouvrage, et obtenu de l'auteur un acte de soumission lu en Sorbonne en 1754.

prudentes ; ce que le Général ne fit pas certainement, puisqu'il lui communiqua ce qu'on vient de raconter (1).

La destruction de cette fameuse société produisit la plus grande sensation. Voici comment cet événement arriva en France, où on suivit l'exemple donné en Portugal et en Espagne.

Le père la Valette, supérieur des Jésuites de la Martinique, avoit des relations commerciales avec des négocians françois. Pendant la guerre terminée par le traité de 1762, quelques vaisseaux sur lesquels les Jésuites avoient des effets, furent pris par les Anglois. Le père la Valette, comptant sur l'arrivée des cargaisons, avoit contracté des engagemens payables à certaines époques par le père Sacy, procureur-général des missions, et demeurant à la maison professe, à Paris, rue Saint-Antoine. A l'échéance des paiemens, ce père déclara ne pouvoir y satisfaire, et demanda du temps. La maison de Lioncy et Jouffres de Marseille, intéressée dans cette affaire, se pourvut à la juridiction consulaire de cette ville, et les Jésuites furent condamnés solidairement à remplir les engagemens contractés par la Valette

(1) Je tiens cette anecdote d'un ancien Jésuite.

et Sacy. Les Jésuites réclamèrent contre ce jugement, et en appelèrent à une juridiction supérieure. Leur cause étoit comme celles de tous les réguliers, attribuée au grand-conseil; et une attribution étant dans ce cas un privilége, on pouvoit s'en prévaloir ou le décliner. Il y avoit, à cette époque, dans la maison professe, à Paris, un jésuite appelé le père Frey, frère du prédicateur Neuville, et ce père passoit pour une des meilleures têtes politiques de l'ordre. Les principaux Jésuites, indécis sur la conduite qu'ils tiendroient, s'assemblèrent, et le père Frey, après avoir écouté tous les avis, ouvrit celui de porter l'affaire au parlement, et de décliner la juridiction du grand-conseil. Beaucoup de ceux qui composent le grand banc, aussi bien que celui du grand-conseil, dit Frey, sont nos élèves; le parlement connoît nos droits, et il sera sensible à la confiance que nous lui marquerons, en nous soumettant à sa juridiction. Enfin, si nous gagnons notre procès, comme je n'en doute pas, le jugement aura d'autant plus d'authenticité, que l'on est persuadé dans le public que le parlement nous est contraire. Cet avis parut fondé, et fut adopté, tandis qu'il n'y en avoit pas véritablement de plus fatal pour

les Jésuites. Le grand-conseil, qui devoit son importance à l'attribution des affaires des ecclésiastiques, avoit des égards pour eux; et lorsqu'il prévoyoit une mauvaise issue à une affaire majeure, il engageoit quelquefois les parties à s'accommoder. Celle avec la maison de Lioncy et Jouffres étoit si évidemment mauvaise, que le grand-conseil seroit certainement parvenu à faire renoncer les Jésuites à la soutenir, et elle auroit été assoupie sans éclat. Le grand conseil ne se seroit jamais immiscé dans l'examen de l'institut des Jésuites; il se seroit borné à prononcer sur la question, qui consistoit à savoir si la société étoit solidaire pour des engagemens contractés par ses délégués, question simple, et qui ne pouvoit présenter aucun doute. L'affaire fut donc portée au parlement.

Les Jésuites soutenoient qu'ils n'étoient point solidaires, et le parlement demanda à voir l'institut sur lequel ils fondoient cette assertion. Il ne se borna pas à l'article relatif au procès; il examina en entier leurs constitutions, et le 8 mai 1761, un arrêt du parlement condamna les Jésuites à payer les sommes dues par la Valette et Sacy, outre cinquante mille livres de dommages et intérêts. Pendant

qu'on plaidoit cette cause, les ennemis des Jésuites excitoient contre eux des clameurs dans les lieux publics et dans les sociétés. La doctrine régicide de Buzenbaum, et d'autres écrivains de cette compagnie, ainsi que le supplice de Guignard (1), furent rappelés; les jan-

(1) Jean Guignard, natif de Chartres, étoit bibliothécaire du collége de Clermont (nommé ainsi du nom du fondateur Guillaume Duprat, évêque de Clermont) lors de l'attentat à la vie de Henri IV, en 1594, par Jean Chatel, qui le frappa d'un coup de couteau à la bouche. Plusieurs fanatiques dans ce temps-là avoient imaginé d'assassiner ce grand roi. Chatel assura qu'il avoit entendu dire chez les Jésuites qu'*il étoit permis de tuer un prince hérétique.* Le parlement envoya des commissaires pour visiter leurs papiers. Le seul dans lequel on trouve des rapports avec une pareille idée, étoit un écrit de la main de Guignard, dans lequel il disoit : *Ni Henri III, ni Henri IV, ni la reine Elisabeth, ni le roi de Suède, ni l'électeur de Saxe, ne sont de véritables Souverains. Henri III est un Sardanapale, le Béarnois un renard, Elisabeth une louve, le roi de Suède un griffon, l'électeur de Saxe un porc. Jacques Clément a fait un acte héroïque inspiré par le Saint Esprit. Si on peut guerroyer le Béarnois, qu'on le guerroye.* Une telle rapsodie annonce un esprit aliéné; sans quoi on ne conçoit pas que Guignard eût négligé de la brûler lorsqu'il apprit l'assassinat du Roi et l'arrestation de l'assassin. Guignard fut condamné à être pendu et son corps brûlé, ce qui fut

sémistes fortifièrent de tous les moyens de l'esprit de parti les dispositions défavorables du parlement, et l'aveuglement des Jésuites à ne pas avoir recours au grand-conseil, acheva ce que depuis long-temps leurs ennemis avoient si ardemment souhaité.

Le Parlement enregistra le 6 août 1761, un arrêt qui enjoignoit aux supérieurs des différentes maisons de Jésuites, de remettre au greffe les titres de leur établissement en France. Une commission chargée d'examiner leur institut, desirant prendre l'avis du clergé de France, douze Evêques furent nommés pour répondre à ces quatre questions: 1°. De quelle utilité sont les Jésuites en France relativement aux fonctions auxquelles ils sont em-

---

exécuté le 7 janvier 1595. Quoique rien ne portât à soupçonner les Jésuites de complicité avec Chatel, ni qu'ils eussent connoissance de l'écrit de Guignard, le parlement lança contre eux un arrêt de bannissement, leur ordonnant de vider dans trois jours leurs maisons et colléges, et dans quinze tout le royaume. Cet arrêt du parlement de Paris n'eut point d'exécution dans le ressort des parlemens de Bordeaux et de Toulouse, et dix ans après, les Jésuites furent rappelés à Paris. Tel étoit l'esprit de parti lors de l'attentat de Chatel, que quelques *ligueurs* l'érigèrent en martyr.

ployés? 2°. Quel est leur enseignement sur les points de doctrine qui leur sont imputés, le régicide, les opinions ultramontaines, les libertés de l'Eglise gallicane, et les quatre articles publiés dans l'assemblée du clergé de 1682? 3°. Quelle est leur conduite dans l'intérieur de leurs maisons, et quel usage font-ils de leurs privilèges envers les Evêques et les Curés? 4°. Comment on peut remédier aux inconvéniens de l'autorité excessive que le Général, résidant à Rome, exerce sur les membres de cette société? Le résultat de l'examen fait par les douze Evêques fut, la nécessité si non d'éteindre, au moins de modifier le régime des Jésuites en France.

Le Dauphin, père de Louis XVI, soutenoit seul, dit-on, les Jésuites à la Cour, mais en supposant qu'il s'y intéressât réellement, son crédit étoit trop foible, pour l'emporter sur celui de M. de Choiseul, soutenu par l'influence de madame de Pompadour. On assure que M. de Choiseul s'entendit avec les principaux membres du Parlement, et les encouragea à procéder contre les Jésuites. Quoiqu'on publiât que le père Sacy avoit refusé d'être le confesseur de madame de Pompadour à moins qu'elle ne quittât la Cour, il paroît qu'elle n'a-

gissoit par aucun motif de haine, mais uniquement d'après les conseils de M. de Choiseul.

Cependant, le Roi cédant, dit-on, aux instances du Dauphin, et choqué de l'autorité et de la violence que le Parlement déployoit, voulut à la fin interposer son autorité, et attirer l'affaire à lui. On dressa un plan de réforme qui fut envoyé au Pape et au Général des Jésuites, mais celui-ci le rejeta, disant : *sint ut sunt, aut non sint.* D'après cette réponse, le Roi pressé par son ministre et sollicité par sa maîtresse, abandonna entièrement les Jésuites à leur sort. On leur enjoignit de fermer leurs collèges le premier avril 1762. Le Parlement, par un arrêt du vendredi 6 août suivant, fit défense aux Jésuites de porter l'habit de leur société, de vivre sous l'obéissance du Général ou autre supérieur de l'ordre, et d'entretenir aucune correspondance avec eux, leur prescrivant de vider leurs maisons, de s'abstenir de toute communication entre eux, ou de se rassembler en communauté, se réservant d'accorder à chacun d'eux, sur leur requête, des pensions alimentaires. On leur ôtoit en même temps la faculté de posséder aucun bénéfice, charge ou emploi, à moins que de prêter préalablement le serment indiqué par

l'arrêt. Un autre arrêt du 22 février 1764, ordonne que les Jésuites qui voudroient rester en France, fissent serment d'abjurer leur institut. Enfin le Roi, par un édit du mois de novembre 1764, supprima la société des Jésuites en France.

Lorsqu'on pense à l'extrême jalousie que le Roi avoit de son pouvoir, et aux soupçons que lui inspiroient depuis long-temps les Parlemens, soupçons qui à la fin le décidèrent à les détruire, on est étonné de sa conduite dans cette occasion; c'étoit une inconséquence aussi étrange que l'aveuglement dont les Jésuites eux-mêmes paroissent avoir été frappés; et il est à remarquer que de semblables imprévoyances ont précédé presque tous les grands changemens arrivés en Europe depuis un demi-siècle. On disoit en France depuis long-temps, que pour empêcher des troubles, peut-être même un bouleversement total du gouvernement, certaines réformes étoient absolument indispensables; on disoit en Angleterre que les colonies de l'Amérique se rendroient indépendantes. Ceux qui parloient de réformes en France, étoient regardés comme ennemis de la royauté; et lorsqu'en Angleterre le doyen Tucker eut la sagesse de proposer au gouverne-

ment d'offrir aux Américains leur indépendance ; en prenant avec eux des arrangemens fondés sur les intérêts réciproques, des hommes d'ailleurs doués de talens distingués, traitèrent le doyen d'insensé, et le gouvernement le considéra comme un personnage dangereux. Si je reviens sur l'idée des maux qui arrivent par défaut de prévoyance, c'est que je suis frappé de sa vérité ; mais pour bien lire dans l'avenir et juger de ce qui est probable, il faut commencer par se dépouiller de toutes préventions.

On raconte un incident fort singulier, qui, dit-on, hâta la destruction des Jésuites. Il y avoit alors à Paris un vieux médecin assez célèbre nommé Camille Falconet. Il étoit en relation intime avec les hommes de lettres les plus distingués. On lui apporta un jour de chez le pâtissier, enveloppé dans une feuille manuscrite, un biscuit qu'il avoit demandé, et avant de manger son biscuit, il lut ce papier. Sa surprise fut extrême en voyant que c'étoit un fragment de lettre de la main du père Le Tellier, confesseur de Louis XIV, dans laquelle il disoit : *Enfin, je suis parvenu à abattre l'hydre cent fois renaissant. Il sera avant peu arrêté et conduit à Rome sous bonne et sûre*

escorte. M. d'Aguesseau sera exilé ; et j'ai lieu de croire que vous serez chargé de ses fonctions. Cette lettre (1), d'abord conservée dans le cabinet du président de Meynières, fut alors remise à l'abbé de Chauvelin, rapporteur du procès contre les Jésuites, et violemment imbu des maximes jansénistes. On peut s'imaginer le parti qu'il tira de la lettre d'un Jésuite convenant lui-même qu'il alloit faire arrêter le Cardinal de Noailles, Archevêque de Paris, et exiler le procureur-général du Parlement ; et combien il lui fut facile d'enflammer les esprits contre un ordre aussi dangereux.

Les liaisons de Falconet avec Diderot et autres ennemis des Jésuites, suffisent pour répandre des doutes sur l'authenticité de la lettre ; cependant le caractère impétueux et imprudent de Le Tellier permet de supposer qu'elle étoit véritable. Le Général des Jésuites, dit-on, sentant l'odieux de la conduite de Le Tellier, l'exhortoit à la prudence, à la modération, mais comme il jouissoit de la confiance entière de Louis XIV, en matière de conscience et de religion, il falloit que le Général le ménageât.

(1) On la supposa adressée à l'Avocat-général.

Il est possible que si les Jésuites eussent existé au commencement des troubles qui amenèrent la révolution, le Roi eût trouvé en eux un puissant secours : les Jésuites avoient plusieurs congrégations différentes, des écoliers, des artisans et ouvriers, etc., dont ils dirigeoient les consciences ; instruits de ce qui se tramoit, ils en auroient prévenu le Gouvernement, et vraisemblablement empêché les écoliers, les artisans et tous ceux qu'ils confessoient, de s'armer contre le Souverain.

Récit *de la Mort de Laurent Ricci, dernier général des Jésuites, avec une déclaration écrite et signée de sa main* (1).

Laurent Ricci, né à Florence, le 2 août 1703, d'une famille illustre, entra dans l'ordre des Jésuites en 1720, et en fut fait général le 21 mai 1758. Après la destruction de cette société, on l'envoya prisonnier au château de Saint-Ange, le 22 septembre 1773, où la mort mit un terme à ses peines.

Sa dernière maladie ne dura que huit jours.

(1) Ce récit, ainsi que la déclaration, furent envoyés de Rome en différens pays peu après la mort de Ricci.

Affoibli par l'âge, abreuvé d'amertumes, fatigué d'une longue réclusion, il succomba à une fièvre inflammatoire.

Les premiers symptômes de la maladie se déclarèrent le jeudi soir 16 novembre 1775. En rentrant dans sa chambre, après s'être promené, selon sa coutume, sur la terrasse du château, il fut saisi d'un violent frisson. Les secours que le Pape lui procura, en chargeant son propre médecin, Salicetti, de ne rien négliger pour sa guérison, furent vains : la saignée et les vésicatoires restèrent sans effet. Le samedi soir on jugea sa vie en danger ; et le vendredi suivant, 24 novembre, un peu après midi, il expira doucement, à l'âge de soixante et douze ans, trois mois et vingt-trois jours. Il avoit demandé que le crucifix qu'il portoit toujours sur lui, fût remis à son neveu ; que sa modeste garde-robe fût distribuée à titre de récompense à ceux qui l'avoient servi, et qu'on l'enterrât dans la maison professe des Jésuites.

Il conserva sa raison jusqu'à la fin, et supporta avec autant de patience que de résignation, les souffrances de sa maladie ; il avoit soutenu de même les afflictions de corps et d'esprit qu'avoient dû produire les événemens fâcheux arrivés à son ordre et à lui-même.

Avant de recevoir les sacremens de l'Eglise, qu'il avoit demandés, il jugea nécessaire, pour sa propre justification et celle d'un institut qu'il avoit gouverné pendant quinze ans, de déclarer en présence du Vice-Gouverneur du château de Saint-Ange, de son secrétaire, don Giovanni, de l'abbé Orlandi, d'un sergent et d'un caporal du château, de l'apothicaire, des domestiques du Gouverneur et de neuf soldats, qui tous avoient accompagné le Saint-Sacrement dans sa chambre : *Qu'il pardonnoit sincèrement à tous ceux qui avoient été les instrumens de la destruction de la société ; qu'il n'avoit pas manqué de prier particulièrement pour ceux qui l'avoient réduit à cet état d'infirmité et de souffrances, et d'implorer pour eux les bénédictions du ciel.* Elevant alors la voix, il dit d'un ton ferme : *Qu'en présence de Dieu, qu'il adoroit dans son auguste sacrement, et au tribunal duquel il alloit bientôt paroître, il déclaroit au monde entier qu'il étoit absolument innocent de tout ce dont on l'avoit accusé, et de tout ce qui pouvoit avoir contribué à la destruction de la société confiée à ses soins, ou à l'emprisonnement de sa personne ; qu'il remercioit Dieu de le retirer de ce monde, et desiroit que sa mort procurât quelque adoucis-*

sement à ceux qui souffroient avec lui pour la même cause.

Durant sa maladie, plusieurs cardinaux envoyèrent fréquemment savoir de ses nouvelles; et le Pape, en lui envoyant sa bénédiction apostolique, y joignit les expressions les plus tendres et les plus paternelles.

Tous ceux qui assistèrent aux derniers momens de ce Général des Jésuites, conçurent pour sa mémoire une extrême vénération. Le docteur Salicetti déclara qu'il avoit vu mourir beaucoup d'individus renommés pour leur piété et leur vertu, mais qu'il n'avoit jamais été témoin de sentimens pareils à ceux de Ricci.

Le Pape chargea de ses funérailles le cardinal Corsini; sa Sainteté voulut en outre que tout fût fait selon la qualité du défunt, et que son corps fut déposé dans le caveau de l'église des Jésuites, près des autres Généraux de la société, ses prédécesseurs. L'église de Florence fut en conséquence tendue de noir, et le samedi 25 novembre, deux heures après le coucher du soleil, le corps y fut conduit dans un char environné de torches. Le défunt, revêtu de ses habits sacerdotaux, fut le matin du jour suivant, exposé sur un lit de parade, entouré de cierges allumés. Durant cette matinée, il y

ent à l'église une affluence extraordinaire de gens de toutes classes. On ne cessa, jusqu'à midi, de dire la messe à tous les autels. Le service funèbre fut célébré avec pompe par le clergé desservant cette paroisse. La foule étoit prodigieuse ; et quoiqu'elle fût sans doute le résultat de la curiosité du plus grand nombre, on en vit beaucoup réellement animés du plus profond respect. Entre autres preuves, on ne doit point passer sous silence la conduite remarquable de l'évêque de Comacchio. Ce prélat, également renommé par sa piété et ses lumières, le même qui dernièrement entra dans Rome pieds nus à la tête d'une grande partie de son clergé, vint à l'église Florentine, et s'étant agenouillé près du catafalque, dit d'une voix assez élevée pour être entendu, qu'*il n'étoit point venu dans l'intention de prier pour l'ame du défunt, mais pour solliciter l'intercession de cet homme singulièrement juste, qu'il regardoit comme un prédestiné et un martyr.* Beaucoup parurent penser de même, sans oser le déclarer aussi ouvertement. En rapportant cette circonstance, je n'ai en vue que de prouver la haute estime qu'inspiroient les vertus de Ricci, et les hommages qu'on leur rendit.

Vers le milieu du jour, l'église fut fermée, et le corps porté dans la sacristie où personne n'entra. Vers minuit on le transféra à l'église des Jésuites où tout étoit prêt pour l'inhumation. Le président de la maison dit les prières de l'église sur le corps, qui ensuite fut mis dans le cercueil, qu'on plaça à côté de ses prédécesseurs Centurioni et Viscomti. On attacha au cercueil une bande de parchemin portant son nom, son âge, la date et le lieu de sa mort, ainsi que le nombre des années qu'il avoit été Général de son ordre.

Telle fut la fin de ce dix-huitième et dernier Général des Jésuites. Quelque temps avant sa mort, il eut la précaution d'écrire et de signer de sa main une déclaration contenant sa justification et celle de sa société, de crainte que sa dernière maladie ne l'empêchât de la faire verbalement ; et il confia cette déclaration à l'un des soldats du château, sur la fidélité duquel il crut pouvoir compter. On conserve soigneusement l'original de cette pièce, dont on fit une copie Italienne, qui a servi aux traductions Françoise et Angloise. On ne peut guère douter de l'authenticité de la déclaration, car l'écriture et la signature de Ricci, d'ailleurs très-connues, peuvent se con-

fronter avec ses lettres, dont plusieurs existent encore.

Protestation de Laurent Ricci.

» L'incertitude du moment où il plaira à Dieu tout-puissant de m'appeller à lui, et la certitude que ce moment n'est pas fort éloigné (en considérant mon âge, la multitude, la longue durée et le poids de mes souffrances), m'avertissent de remplir d'avance un devoir que je crois indispensable pour moi ; cette précaution est d'autant plus nécessaire, qu'il peut arriver que ma dernière maladie ne me laisse pas la faculté de le faire au moment de ma mort.

» C'est pourquoi, me considérant dans cet instant comme allant paroître devant le tribunal de l'infaillible vérité et justice, tel qu'est le tribunal de Dieu ; après de longues et mûres réflexions, et avoir humblement prié mon très-redoutable mais miséricordieux juge et sauveur ; de ne pas permettre, sur-tout dans le présent et dernier acte de ma vie, que je me laisse emporter ou influencer par la haine ou par quelque ressentiment de cœur ou d'ame, ou par tout autre but ou motif repréhensible ;

je crois de mon devoir de rendre hommage à la vérité et à l'innocence ; je fais donc les deux déclarations et protestations suivantes :

» Premièrement je déclare et proteste, que la société de Jésus, actuellement éteinte, n'a fourni aucun motif pour sa suppression. Je le déclare et le proteste avec cette certitude morale que peut avoir un supérieur bien instruit de ce qui se passe dans son ordre.

» Secondement, je déclare et proteste, que je n'ai pas donné le moindre prétexte à mon emprisonnement personnel. Je le déclare et le proteste avec cette parfaite certitude et évidence que chacun a par la connoissance de ses propres actions. Je n'ai d'autre motif de faire cette seconde protestation, que parce que je la crois nécessaire pour la réputation de la société de Jésus, dont j'étois Général.

» Mais mon intention n'est pas, qu'en conséquence de ces deux protestations, aucun de ceux qui ont attiré ces malheurs sur la société et sur moi-même, soit trouvé coupable devant Dieu : je m'abstiendrai religieusement de porter de semblables jugemens. Les vues de l'ame de l'homme, et les affections de son cœur sont connues de Dieu. Lui seul voit les erreurs de l'esprit humain, et discerne jusqu'à quel point

elles sont excusables. Lui seul pénètre les causes qui mettent l'homme en action, et l'esprit avec lequel il agit; les affections et inclinations du cœur qui accompagnent l'action, et de quoi dépend la droiture ou le crime; par conséquent, je laisse tout jugement à celui *qui examinera les œuvres des hommes et fouillera leurs pensées.* (Livre de la Sagesse, Chap. VI, Vers. 4.)

« Et pour ne pas manquer à mon devoir comme chrétien, je proteste que, avec l'assistance divine, j'ai toujours pardonné, et pardonne sincèrement à cette heure, à tous ceux qui m'ont persécuté, d'abord par la persécution qu'ils ont exercée contre la société de Jésus, et les duretés qu'ils ont fait éprouver à des individus ci-devant sous mon obéissance, ensuite par la suppression et l'extinction de l'ordre; et par ce qui bientôt après suivit, mon emprisonnement avec toutes les souffrances qui l'ont accompagné, et par les outrages faits à ma réputation : ce sont des faits connus du monde entier. Je prie le Seigneur, par sa pure bonté, et par les infinis mérites de J. C. son fils, premièrement de me pardonner mes innombrables péchés, et ensuite de pardonner aux auteurs et instrumens des vexations que

j'ai essuyées personnellement, et des souffrances que j'ai partagées avec tout le corps dont j'étois le chef ; et je desire mourir avec cette prière et ces sentimens dans le cœur.

« Enfin, je prie et supplie tous ceux entre les mains de qui la présente déclaration et protestation pourra tomber, de la rendre aussi publique qu'il sera possible. Je requiers l'accomplissement de cette demande, par tous les droits de la bienveillance humaine, de la justice et de la charité chrétienne. Un droit fondé sur de semblables titres ne peut qu'engager un chacun à satisfaire à ma présente volonté et à mon ardent desir.

» *Signé*, LAURENT RICCI. »

CHANGEMENS *survenus en France dans les mœurs et les usages de la Cour et de la Ville, avec quelques réflexions sur les causes et les circonstances qui ont produit et accéléré la Révolution.*

ANCIENNEMENT (1), et jusqu'à la fin du règne de Louis XIV, il y avoit des rapports plus fréquens que depuis, entre le Roi et ses sujets de diverses classes; les motifs d'exclusion se multiplièrent sous les deux successeurs de ce Monarque. Dans un récit des fêtes et des divertissemens donnés à la Cour lors de la naissance

(1) On trouve dans les chroniques du temps de Louis XI une circonstance assez remarquable. Il est dit que ce Roi étant venu dîner avec la Reine à l'Hôtel-de-Ville, on prépara, suivant l'usage, un bain pour la Reine, et un autre auprès du sien pour une bourgeoise de Paris. Un tel fait paroîtra peu intéressant à beaucoup de lecteurs; mais il offre un exemple d'égards marqués envers le peuple.

du premier fils de Louis XIV, il est dit : *A la table tenue par le Roi, étoient madame la Lieutenante civile, et madame la présidente Tambonneau.* Ce fait, qui auroit paru incroyable aux courtisans de Louis XV et de Louis XVI, n'en est que plus digne de remarque. Sous Louis XIV, les magistrats alloient quelquefois faire leur cour au Roi, qui s'entretenoit avec eux, et leur permettoit de s'adresser à lui-même pour les affaires de leur ressort, ou les graces qu'ils croyoient mériter. Ayant accordé une pension à M. Talon, avocat-général, M. de Lamoignon (1), qui exerçoit le même emploi, cédant aux instances de sa famille, demanda la même grace. Le Roi répondit *qu'il y songeroit.* Six mois se passèrent, pendant lesquels M. de Lamoignon vit souvent le Roi, sans lui rappeler sa sollicitation. Le Roi lui dit un jour : « M. de Lamoignon, vous ne me parlez plus « de votre pension. — J'attendois, Sire, que « je l'eusse méritée. — Si vous le prenez ainsi, « dit le Roi, je vous dois bien des arrérages ». Et la pension fut payée, avec les arrérages,

(1) Le président Lamoignon, si célébré par Boileau, est l'ancêtre du vertueux Malhesherbes, qui aimoit tant à parler de lui.

auxquels le Roi ajouta même une gratification.

Pendant le règne de Louis XV et celui de Louis XVI, on ne peut guère citer de circonstances où un magistrat du parlement, s'il n'étoit pas dans le ministère, ait parlé au Roi, excepté pour le haranguer, ou lorsqu'il faisoit partie d'une députation. Les magistrats ne paroissoient jamais à la Cour comme courtisans. Le jour de l'an, les premiers-présidens des cours souveraines, les présidens à mortier, les avocats généraux, le lieutenant civil, étoient admis à saluer le Roi, mais toujours avec leur grand costume.

Les rapports immédiats entre le Roi et des hommes des diverses classes, lui donnoient, dans des circonstances critiques, des moyens d'influence sur une foule de personnes qu'il pouvoit, au besoin, rapprocher de lui. Louis XIV admit à son jeu Gourville, qui avoit été dix-huit ans auparavant valet-de-chambre de l'évêque de Lectoure, de la maison de la Rochefoucaud. Le Roi avoit été tellement frappé de l'habileté avec laquelle Gourville, devenu intendant du prince de Condé, avoit rétabli les affaires de cette maison, et de ses talens en finance, qu'il pensa à lui pour remplacer Colbert. Le Souverain, comme la source

des honneurs, se réservoit le pouvoir d'admettre à sa Cour, et d'élever aux plus hautes dignités, ceux qu'il vouloit récompenser ou distinguer, quelle que fût leur naissance. Loin d'observer cette maxime, on fit, en 1760, un réglement qui imposoit l'obligation, pour être présenté à la Cour, de prouver, au moins par trois titres originaux par génération, qu'on étoit noble de race à l'époque de 1400. Une pareille mesure proposée à Louis XIV, auroit été rejetée par ce Monarque, comme mettant des entraves à son pouvoir. Il est essentiel, dans la monarchie, qu'il n'y ait point de loi qui contrarie la volonté du Souverain dans son intérieur, et les graces honorifiques qu'il juge à propos d'accorder. Avant ce réglement, un grand nombre de personnes admises à la Cour sortoient de familles ministérielles, et s'y trouvoient confondues avec les familles de l'origine la plus illustre. Lorsque l'ordonnance parut, le maréchal d'Etrées (1) étoit au moment de faire présenter la femme du marquis de Louvois, son neveu et son héritier : on lui insinua

(1) Louis-César duc d'Etrées, maréchal de France, étoit fils de François-Michel le Tellier (capitaine-colonel des *Cent-Suisses*), fils du marquis de Louvois.

que ce réglement lui en ôtoit la faculté. Les Louvois ou Le Tellier étoient depuis cent ans admis à la Cour ; deux ou trois de cette famille avoient été décorés du cordon bleu ; enfin le maréchal se trouvoit, comme duc, au premier rang de la noblesse : d'ailleurs, maréchal de France, ayant commandé les armées, et ministre d'Etat, on peut dire qu'il étoit au faîte des honneurs. Il témoigna hautement son ressentiment, et dit que s'il éprouvoit un tel affront, il se retireroit du conseil. Le Roi fit une exception en sa faveur, et dès-lors plusieurs autres furent pareillement exceptés ; mais l'exception même étoit une humiliation pour ceux à qui elle fut accordée. Le réglement en question ne fut pas plutôt public, qu'une foule de gens inconnus, sans fortune et sans entours, vinrent déployer leurs vieux parchemins ; et après avoir prouvé cathégoriquement qu'ils descendoient de quelque pauvre écuyer en 1400, ils étoient présentés à la Cour. Ce fut pendant long-temps une chose curieuse dans la gazette de France, que la liste de ceux qui montoient par bandes dans les carrosses du Roi. Le plus simple gentilhomme qui avoit fait ses preuves, se crut dès-lors l'égal de ceux qui portoient les noms les plus marquans dans

l'histoire. Il arriva que cette foule de nouveaux seigneurs, énorgueillis de leur admission à la Cour, méprisèrent les gens d'une naissance honorable, et même illustrés par de grands emplois, parce qu'ils ne pouvoient faire les preuves exigées par le réglement. Il y a nombre d'exemples dans l'histoire de la monarchie, d'individus d'une extraction commune, qui sont montés au plus haut rang, uniquement par leur mérite, ou par la faveur particulière du Souverain : ce qui excitoit l'émulation, le desir de se distinguer, et inspiroit en même-temps le zèle de plaire au Monarque. Les exclusions établies par le réglement dont nous venons de parler, provoquèrent la haine contre la noblesse, au lieu de lui attirer le respect.

Quelle plus grande preuve des relations que Louis XIV entretenoit avec ses sujets de toute classe, que ce qu'il dit à Boileau, qui prenoit congé de lui à cause de ses infirmités : *Songez que j'ai toujours une heure par semaine à vous donner.* Qui, sous Louis XV et Louis XVI, pouvoit se flatter d'une pareille faveur ? Et encore il faut observer que Louis XIV n'avoit pas un goût dominant pour les lettres ; mais il croyoit devoir cette distinction à un poète qui honoroit son règne.

On doit regretter qu'un homme instruit des intrigues du siècle de Louis XIV, des mœurs, des usages et du genre de la société d'alors, n'ait pas rédigé des notes sur les lettres de madame de Sévigné, sur celles de Bussy Rabutin, de Boursault même, de Racine et d'autres, pour comparer la manière de voir et de penser de ce temps, avec celle du temps qui l'a suivi. Il nous auroit fait appercevoir dans les mœurs et les usages une foule de nuances et de transitions qui nous échappent. On en trouve dans les écrits dont je viens de parler, un assez grand nombre dignes d'être observées. Une chose remarquable dans les lettres de madame de Sévigné et dans celles de Bussy Rabutin, c'est qu'on y voit que Louis XIV se flattoit surtout d'être personnellement aimé, et cela n'étoit pas sans fondement. Dans la plupart des lettres qu'on adresse à ce Monarque, il est question de l'attachement, de la tendresse qu'on lui porte; on emploie même le mot de *passion*, qui dans ce temps étoit d'usage. Ces sentimens plus ou moins vrais ou exagérés, venoient des rapprochemens intimes du Monarque avec des personnes de divers rangs. Bussy dit au Roi dans une de ses lettres : « Votre » Majesté à qui rien n'est caché, avoit toujours

» su que je l'avois aimée de tout mon cœur, je « la supplie de croire que je l'aimerai tou- » jours. » On lit dans une autre lettre : « Quel- » que raison que Votre Majesté sache qu'on » ait de l'aimer, peut être serez-vous surpris » de voir que cette amitié résiste à la prison. » Le terme d'amitié doit paroître extraordinaire employé envers le Roi par un courtisan comme Bussi Rabutin, homme d'esprit, qui connoissoit parfaitement sa langue et le cérémonial ; mais cela prouve que Louis XIV étoit flatté d'une telle expression. C'est par ce desir qu'il montroit d'être personnellement aimé, qu'on peut expliquer un trait fort singulier du duc de la Feuillade. Ayant eu la permission de quitter l'armée pendant une courte trève, il vint en poste à Versailles à franc étrier, monta chez le Roi, et lui dit : *Il y en a qui viennent pour voir leur femme, d'autres leur père ; leurs fils, d'autres leur maîtresse ; moi, Sire, je suis venu pour voir Votre Majesté, et je repars à l'instant ;* et en quittant le Roi, il ajouta (sans doute avec l'intention de prouver qu'il n'alloit pas faire sa cour ailleurs) : *Je supplie Votre Majesté de vouloir bien faire agréer mes très-humbles hommages à M. le Dauphin.* Il remonta à cheval et partit ; le

Roi parut touché, et dit en souriant et avec un air de satisfaction au Dauphin : *Je suis chargé de vous faire des complimens.* On peut regarder ce trait comme un raffinement de flatterie de la part d'un courtisan tel qu'étoit la Feuillade ; mais *les hypocrites indiquent qu'il y a de vrais dévots.* L'amour de son Roi est l'effet de l'éducation et de l'exemple ; il se confond avec l'amour de la patrie ; mais cet attachement qui naît de la communication immédiate d'un souverain avec ses sujets, est un sentiment différent ; il est plus animé, parce qu'il est personnel ; il est direct.

Henri IV, plus que tout autre, avoit su l'inspirer par ses grandes qualités, par ses manières franches et aimables et par les agrémens de son esprit ; il savoit dans l'occasion être camarade sans que cela nuisît à son autorité, ni au respect qu'on lui devoit. L'on voit dans les Mémoires du temps qu'il alloit souper chez les Présidens du Parlement, et même chez Zamet, qui n'étoit qu'un financier, originairement cordonnier d'Henri III. Louis XIV excita des sentimens d'admiration, et on se passionnoit pour lui. Ses successeurs, moins accessibles, en négligeant les occasions de connoître les hommes et de gagner leur amour, se privèrent

d'un grand moyen de gouverner. Un Roi qui a des rapports familiers avec les hommes instruits des différentes classes, est à portée d'apprécier leurs sentimens, leur caractère, leur génie, leurs talens ; quel parti ne peut-il pas tirer de cette connoissance dans les temps ordinaires, et à plus forte raison dans des temps de troubles ? Que d'avis précieux, que de sages conseils eussent sans doute été donnés à Louis XVI, s'il avoit eu des habitudes avec des hommes de tout état ! Mais depuis Louis XIV, le Roi ne parloit que par hasard à ceux que des emplois à la Cour ne rapprochoient pas de lui.

La différence à l'égard de la pratique de la religion durant le règne de Louis XIV, et celui de son successeur, quoique frappante, n'a pas été peut-être assez sentie. Pendant le premier, il ne meurt ni personnage important ni homme célèbre quelconque, qu'on ne cite la manière plus ou moins édifiante dont il a fini. La réconciliation d'un mourant avec l'église, et son repentir semblent consoler ses amis de sa perte. *La Fontaine* déclara en présence de plusieurs membres de l'Académie Françoise, qui à sa prière s'étoient rendus chez lui, son extrême repentir du scandale qu'il avoit donné par ses contes ; et après sa mort on le trouva

revêtu d'un cilice qu'il portoit depuis long-temps. Racine, dans ses dernières années, ne paroît occupé que de pratiques religieuses et d'exercices de piété; il renonçoit, la veille des grandes fêtes, à toute occupation, à toute affaire. On voit encore dans les lettres que j'ai citées comme dans d'autres, combien les prédicateurs étoient suivis et les livres de dévotion recherchés. Sous la régence, le ridicule fut versé à pleines mains sur les dévots et la dévotion; et il sembloit, dix ans après la mort de Louis XIV, qu'il y eût deux siècles entre son règne et celui de Louis XV, du moins quant à la religion.

Les lettres de mademoiselle Ayssé réimprimées en 1805 (1), contiennent des anecdotes

(1) Elles sont adressées à madame Calandrin, qui vivoit à Genève. Le mari de madame Calandrin ou *Calandrini*, étoit d'une famille noble de Lucques en Italie, qui, ayant embrassé la religion protestante, ainsi que plusieurs autres de cette république, se réfugia à Genève. Dans la correspondance du lord Bolingbroke, publiée à Londres pour la première fois en 1798, on voit qu'à la demande de madame de Feriol, chez qui vivoit mademoiselle Ayssé, ce ministre s'intéressa vivement à la famille de M. Calandrin, et que ce fut à ses instances auprès de M. de Torcy, qu'elle dut d'être satisfaite relativement à des réclamations qu'elle avoit sur le Gouvernement françois.

assez curieuses, et donnent une juste idée des mœurs pendant la régence ; elles étoient devenues tellement désordonnées, que les événemens les plus scandaleux sembloient ne pas étonner les contemporains. Mlle. Ayssé, jeune célibataire, et qui, malgré la passion à laquelle elle succomba, peut être considérée comme modeste et vertueuse, parle souvent dans ses lettres adressées à une mère de famille, d'amans pris et quittés par des femmes, qui avoient cependant de la considération dans le monde. La marquise de Parabère, très-galante, étoit son amie intime. La corruption étoit alors si générale, que mademoiselle Ayssé semble ne rien trouver d'extraordinaire à des liaisons que la religion et les bonnes mœurs réprouvent; elle en parle comme en parloient ceux avec qui elle vivoit, sans exercer de censure, et se bornant à se préserver de la contagion. La licence étoit telle, que quelques femmes s'arrangoient pour avoir un amant, comme pour avoir une loge à l'opéra (1). D'autres femmes,

(1) Pour prouver cette assertion, il suffit de citer les lettres de madame la marquise de V******* et de madame de C******* au duc de Richelieu; elles sont imprimées, et les originaux existent.

sur le déclin de l'âge, entretenoient des jeunes gens, et ceux-ci n'en rougissoient point et ne s'en croyoient pas déshonorés. La duchesse de Phalari, dans les bras de laquelle est mort le Régent, entretenoit publiquement un officier nommé la Figarede, qui avoit l'air d'un Hercule, et qu'on appeloit en faisant allusion à l'histoire, *le Taureau de Phalaris*. Le marquis Beringhen, l'un des plus beaux hommes de son temps, fut également entretenu par madame de Parabère. Peu-à-peu la dévotion de la Reine, femme de Louis XV, contribua à rendre les femmes plus décentes. Ensuite le goût des filles publiques ou du théâtre entraîna la jeunesse, et la facilité de leur commerce diminua l'empressement des hommes pour les femmes de bonne compagnie. L'amour d'une vie libre, prévalut sur les liaisons qui exigeoient de la gêne et des assiduités. Le penchant pour les filles, et les dépenses énormes dont elles devinrent l'objet, peuvent être attribués en partie à quelques fortunes immenses, acquises rapidement par le système de Law (qui fit changer de main les biens d'un nombre infini de familles), et par les bénéfices prodigieux des financiers. Des jeunes gens, héritiers de plusieurs millions, et occupant d'ail-

leurs des places d'un revenu considérable, prodiguèrent des trésors qui avoient été amassés sans peine. Ce fut en quelque sorte un état, que d'être fille entretenue; l'amant rassembloit dans la maison de sa maîtresse, ses amis, et s'honoroit du luxe qu'elle étaloit (1). La galanterie expira en quelque manière à cette époque, et l'on vit presque disparoître les hommes à *bonne fortune*. Celui qui prétendoit jouer autrefois ce rôle d'une manière brillante, avoit une petite maison dans un faubourg, où se rendoit la favorite du moment, un carrosse sans armoiries, et un laquais de confiance sans livrée, appellé *Grison*. Les jeunes gens en entrant dans le monde, prenoient pour modèle un des hommes qui avoit le plus de succès, et il y avoit même des femmes qui étoient comme des effets en circulation; quelques-unes étoient spécialement pour les débutans, et un jeune homme une fois lancé dans cette car-

(1) Ce luxe étoit tel, qu'une demoiselle Deschamps, célèbre par sa prodigalité, imagina, pour se faire remarquer à la promenade de *Longchamp*, de faire faire des harnois en *strass* pour un attelage de six chevaux. Le lieutenant de police fut instruit de ce projet, et lui fit dire que si elle se montroit avec ce brillant attelage, elle seroit mise à l'Hôpital.

rière, aidé de leurs leçons, pouvoit se flatter de multiplier ses conquêtes.

Louis XIV avoit eu des maîtresses, mais elles étoient, par leur naissance, appelées à vivre à la Cour; il leur rendoit des soins, et elles étoient l'objet de fêtes brillantes qui signaloient l'amour du Monarque. Les courtisans furent à cette époque galans, magnifiques, et la décence des manières couvroit d'un voile honnête des rapprochemens que la morale condamnoit. Louis XV, séduit par les agaceries d'une femme de la bourgeoisie, la fit venir à Versailles pour être sa maîtresse; mais le caractère du Monarque, l'origine obscure de la favorite, ne rappeloient ni la splendeur, ni la dignité qui avoient accompagné les amours de Louis XIV. Louis XV accorda à madame de Pompadour une pension de six cents mille livres pour qu'elle pût tenir une maison, où il soupoit avec quelques courtisans. Un tel arrangement, dénué de tout éclat, ressembloit trop à la vie commode et voluptueuse des gens riches avec les filles qu'ils entretenoient.

La conduite de Louis XVI étoit décente et réglée; mais comme il étoit sans volonté absolue, cette conduite n'avoit que des effets négatifs; elle n'encourageoit pas le vice, mais

elle ne lui opposoit aucun frein. Au surplus, ce n'est point par les déréglemens d'un certain nombre d'individus, quelle que soit leur position dans la société, qu'il faut juger les mœurs d'une nation entière; il faut interroger toutes les classes, descendre dans les diverses conditions; et il est important de distinguer des *exceptions scandaleuses* de la *vie habituelle.* Depuis la régence jusqu'à l'époque de la révolution, les femmes mariées n'étoient ni sévères, ni corrompues. La bourgeoisie étoit concentrée dans les soins domestiques; son plus grand divertissement étoit d'aller au spectacle les jours de fête; et dans la belle saison, de faire des parties de campagne aux environs de Paris; et les mœurs, dans les provinces, étoient encore plus réglées que dans la capitale.

Dans aucun pays, la sociabilité, l'art de *savoir vivre*, n'avoit fait d'aussi grands progrès qu'en France. L'orgueil de la naissance ou des dignités, disparoissoit entièrement dans la société privée; une liberté décente y régnoit; on donnoit à manger suivant sa fortune, et sans être déterminé par la vanité; on cherchoit à réunir des personnes qui se convinssent, sans être humilié de n'avoir à leur offrir

qu'un repas sans apprêt. Cependant, les étrangers étoient moins répandus dans la bonne compagnie à Paris, en proportion du nombre, que dans la plupart des autres grandes villes de l'Europe. Cette contradiction, avec la sociabilité des François, s'explique facilement. La société, dans les grandes maisons, se rassembloit fréquemment, mais étoit peu nombreuse. De cette manière de vivre, il résultoit que celui qui, par un motif quelconque, étoit admis dans une société, se trouvoit par cela seul dans une espèce d'intimité avec toutes les personnes dont elle étoit composée; on le traitoit familièrement, parce qu'on l'avoit mis en quelque sorte au rang des amis. Une autre cause éloignoit encore les étrangers des sociétés particulières. Dans nul pays les actrices, les danseuses, les femmes entretenues ne formoient, comme à Paris, une classe recherchée par son élégance, et même par son esprit; c'est dans ces sociétés que l'étranger étoit d'abord attiré par le plaisir, et par le charme d'une vie sans gêne; et dès-lors il étoit moins empressé d'aller dans la bonne compagnie, et de vaincre des obstacles pour y être reçu.

Les romans françois ne donnent pas une juste idée des mœurs de la France, et cepen-

dant c'est d'après ces ouvrages que l'on juge celles d'une Nation : plusieurs raisons ont contribué à rendre infidèles les tableaux des romanciers. La manière de vivre est plus uniforme en Angleterre qu'elle n'étoit en France ; et les divers états n'offrent pas autant de nuances. Les romans anglois, par conséquent, donnent une peinture assez exacte de la vie privée, et de l'intérieur des familles ; mais en France, toutes les classes qui composoient la capitale avoient dans le ton et les manières des nuances distinctives ; il falloit, pour les peindre, être à portée de les observer. Les écrivains, en général, introduits tard dans le grand monde, et seulement lorsque leur réputation étoit faite, n'étoient presque jamais dans cette mesure. Crébillon le fils, dans sa jeunesse, fut admis dans la société de deux ou trois femmes de la conduite la plus déréglée, et il fit en conséquence des romans auxquels l'attrait de la volupté donna de la vogue. Les gens de province et les étrangers crurent que ces romans offroient la peinture fidèle des mœurs des femmes d'un rang élevé, tandis qu'ils ne peignoient, et même d'une manière exagérée, qu'un très-petit nombre de femmes sans pudeur.

L'abbé Prévot est souvent absurde, lorsqu'il conduit les héros de ses romans à Paris. J. J. Rousseau en parle quelquefois d'une manière fausse et ridicule. Voltaire, par ses liaisons, étoit plus en état que tous ces écrivains d'en faire le tableau ; mais son acharnement contre les dévôts l'a entraîné à peindre de préférence les manœuvres des Molinistes et des Jésuites, et les scènes ridicules de Saint-Médard. Cependant, dans Babouc et dans Memnon, il y a des traits ingénieux et caractéristiques sur les mœurs de la Cour et de la ville. Les romans plus récens sont encore plus défectueux. Au lieu d'une peinture vraie des mœurs, d'un récit simple et naturel de ce qui se passe journellement dans la société, les auteurs s'égarent par le desir d'étonner. Des sentimens exagérés, des événemens imprévus, et que l'on fait arriver on ne sait comment, sont le canevas de presque tous les nouveaux romans. Un auteur vraiment original, Rétif de la Bretonne, a tracé assez fidèlement les mœurs des dernières classes de la société, et celles des filles libertines. On trouve dans ses ouvrages des traits d'une extrême vérité, et qui sont le fruit d'une observation profonde ; mais cet auteur ne connoissoit pas le grand monde.

Il est un degré de splendeur nécessaire à la Cour d'un grand Roi ; et celle de France avoit toujours été remarquable par l'éclat, et même par un faste rempli de goût. Il existoit autrefois, dans la manière de se vêtir, des différences marquées pour les diverses classes de la société ; et il y avoit anciennement des étoffes, des couleurs qui n'appartenoient qu'à des conditions relevées. Ces distinctions avoient disparu, mais on ne paroissoit encore à la Cour, jusques à la fin du règne de Louis XV, que richement habillé. Sous le règne de Louis XVI, la négligence de la parure fut portée si loin, que plusieurs courtisans s'y montroient habituellement en habit noir. Louis XVI, le moins fastueux des hommes, s'en plaignit quelquefois, mais uniquement comme d'une chose qui nuisoit aux manufactures. La magnificence étoit en quelque sorte le caractère distinctif de la monarchie. *Ce ne sont pas les gens parés, frisés qui sont à craindre ; ce sont ceux qui ont le visage long et pâle, et qui sont sans soin pour leur parure.* Il existe dans une foule d'usages, peu intéressans en apparence, des rapports presque imperceptibles avec le gouvernement; il est aussi des changemens dans les manières et le genre de vie, qui peuvent découvrir à

l'observateur attentif la tendance des peuples vers de nouvelles idées.

A la mort de Louis XIV, la France jouissoit en Europe de la prépondérance due à ses richesses, à sa population, à tous les avantages de sa position géographique, et à un long cours de triomphes et de gloire. La guerre de la succession que ce Monarque soutint sur la fin de son long règne, et après tant d'autres guerres, prouvoit seule l'immensité des ressources de la France. Il eut sur pied quatre cent mille hommes de troupes, résista aux efforts réunis de l'Angleterre, de la Hollande et de l'Autriche, et malgré les victoires de Marlborough et d'Eugène, il donna un de ses petit-fils pour Souverain à l'Espagne, et garda presque toutes ses conquêtes.

Dans les dernières années de son règne, ce prince, jadis si admiré, attrista la Nation qu'il avoit, dans sa jeunesse, associée à sa gloire et à ses plaisirs. Il n'étoit plus qu'un vieillard ordinaire, soumis à une vieille gouvernante et à un confesseur intolérant. Le Régent présenta l'image d'un jeune débauché, qui se dédommage d'une contrainte à laquelle il a été longtemps assujetti. Beaucoup de défauts n'excluoient chez lui ni la grandeur d'ame, ni la

valeur, ni la bonté ; il rendit à quelques égards le vice aimable, en le colorant des agrémens de l'esprit ; et l'on peut dire qu'il démoralisa la Nation. On rapporte avec complaisance des traits de ce Prince, dont la gaîté et l'esprit faisoient disparoître, aux yeux des François, le scandale de sa conduite. Quelle inconséquence, dans celui qui gouverne, de témoigner de l'indifférence pour la religion, base indispensable de toutes les institutions sociales ! Il semble qu'en élevant le cardinal Dubois au faîte du pouvoir et des honneurs, le Régent ait voulu montrer son mépris pour l'opinion publique. Telle a été l'impudence du cardinal Dubois, qu'on est forcé de lui desirer un vice de plus, l'hypocrisie.

Louis XV, naturellement timide, s'habitua à n'avoir point de volonté, à craindre, en quelque sorte, de faire usage du sens droit qu'il avoit reçu de la nature, et se concentra d'abord dans les plaisirs du mariage, et l'exercice de la chasse. Mais sous le ministère du cardinal de Fleury, les maximes de Louis XIV furent observées, l'autorité fut respectée, les finances bien administrées. On peut cependant lui reprocher la trop grande importance qu'il donnoit à de misérables querelles reli-

gieuses, et d'avoir, par un excès d'économie, négligé la marine (1).

Après la mort du Cardinal, Louis XV se livra à ses goûts, lesquels, ainsi que sa confiance, flottoient au gré de l'intrigue des courtisans. La figure agréable, même majestueuse du Roi, la décence de ses manières, la dignité de son maintien, imposèrent long-tems à la Cour et au public; et les alarmes qu'on avoit éprouvées pour lui dans son enfance, avoient habitué ses peuples à l'aimer; mais le peu d'intérêt qu'il prenoit aux affaires, refroidit insensiblement le zèle. On chercha plus à faire sa cour, qu'à se distinguer par des services. La considération pour le Monarque diminua, et

(1) Un esprit juste, un caractère doux et modéré, un désintéressement à toute épreuve, telles furent les qualités du cardinal de Fleury. Sa droiture connue, et ses vues pacifiques, procurèrent à la France une longue paix; et l'esprit d'ordre et d'économie qu'il porta dans les différens départemens, rétablirent l'équilibre entre la recette et la dépense. Après la guerre de la Succession et les orageuses secousses de la Régence, le régime pacifique de Fleury étoit le seul convenable. Il y a des ministères plus brillans, mais il n'y en eut pas peut-être de plus heureux pour la nation que celui de Fleury, qui dura dix-huit ans.

les oppositions à l'autorité furent plus marquées et plus soutenues, lorsqu'on crut n'avoir à combattre que des Ministres qui abusoient de leur pouvoir.

Louis XV eut, dans le cours de son règne, trois guerres à soutenir : la *première* lui procura la Lorraine ; la *seconde*, dans laquelle le cardinal de Fleury fut entraîné contre son gré, et dont la mort ne lui permit pas de voir la fin, fut signalée par des succès brillans, mais sans fruit. Le Roi se montra à la tête de ses armées sans y acquérir de la gloire ; elle resta toute entière à son général. *Dans la troisième*, la France perdit toutes ses possessions dans les Grandes-Indes, en Amérique et en Afrique, une partie des Antilles ; sa marine fut ruinée, et ses armées vaincues.

En 1763, des négocians attaquèrent au Parlement une société puissante, formant un arbre dont les racines s'étendoient de l'Europe jusqu'aux extrémités du globe ; une société accusée d'avoir des maximes dangereuses pour la personne des Rois, mais connue pour être attachée invariablement à la Monarchie. Les Jésuites enfin, furent mis en cause, pour le paiement de sommes considérables dues par un de leurs membres qui avoit la direction de

leurs intérêts dans les Colonies. Cette affaire, purement civile, donna prétexte à l'examen de leur constitution, et des Magistrats animés contre eux depuis plus d'un siècle, saisirent cette occasion de satisfaire leur ressentiment.

Les Jésuites comptoient parmi leurs principaux ennemis, le Parlement, les nouveaux Philosophes, et le Clergé. L'anéantissement de leur Société fut résolu, et un Ministre du Roi, (M. de Saint-Florentin), signifia aux Jésuites alarmés, mais encore remplis d'espoir, que la Cour ne pouvoit les défendre, et leur enjoignit de se soumettre à l'arrêt de leur destruction.

Je ne prétends juger, ni la doctrine, ni les services, ni les dangers de cette institution; mais les Parlemens exercèrent, dans cette occasion, la puissance législative, judiciaire et exécutive; et cette victoire, remportée sur la couronne, les enhardit par la suite à la résistance.

Vers le milieu du règne de Louis XV, on entreprit l'ouvrage immense de l'*Encyclopédie*. Ce dictionnaire, destiné à servir de dépôt aux connoissances humaines, avoit pour coopérateurs les écrivains les plus célèbres. L'entreprise s'exécuta avec constance, et ce travail

servit de point de ralliement aux gens de lettres les plus distingués, qui formèrent véritablement un corps, et dont plusieurs cherchèrent à se faire remarquer par la hardiesse de leurs opinions.

La science de l'économie politique commença bientôt à occuper les esprits. De nombreux ouvrages furent publiés sur cet objet important, et un système suivi, mais peut-être trop théorique, en fut le résultat. Il y avoit des *Encyclopédistes*, il y eut des *Economistes*. L'esprit philosophique et l'esprit d'administration s'aidèrent mutuellement, et firent ensemble de rapides progrès. Les livres contre la religion se multiplièrent, et l'exercice des pratiques religieuses fut relégué en quelque sorte dans les classes inférieures de la société. On voyoit assez communément en France, que les femmes sur le déclin de l'âge se livroient à la dévotion ; mais dès-lors elles remplacèrent la dévotion par la *philosophie*, et le desir de passer pour esprit fort, l'emportoit chez beaucoup d'entre elles, sur l'envie même de plaire par les charmes de la figure.

Louis XV avoit vieilli dans l'inaction des facultés morales, dans la fatigue de la chasse et celle des plaisirs. On avoit approché de lui

dans ses dernières années, une femme de basse extraction, qui avoit été entretenue publiquement avant d'être maîtresse du Roi, et un grand nombre des principaux courtisans s'avilirent en devenant les complaisans de cette favorite. M. de Choiseul, le plus distingué des Ministres de Louis XV par son esprit, et par le genre d'éclat qui rehaussoit sa vie privée et ses opérations, étoit trop fier pour fléchir devant madame du Barry : le duc d'Aiguillon, et le chancelier de Meaupou, profitèrent de cette occasion pour le faire renvoyer et exiler à sa terre de Chanteloup, en Touraine (1). Sa disgrace fut remarquable par le courage de plusieurs personnes de la Cour, qui continuèrent de se montrer constamment ses amis; elles allèrent le voir dans sa retraite, où on érigea même une colonne sur laquelle furent gravés les noms de tous ceux qui osèrent braver ainsi le ressentiment du Monarque : mais si cette hardiesse prouvoit de la considération pour l'ancien Ministre, elle manifestoit en même temps la foiblesse du Gouvernement.

L'Etat étoit obéré, et le peuple, plus tourmenté par la rigueur du fisc et par l'inégalité

(1) Le 24 décembre 1770.

de la répartition des charges que par l'excès des impôts, montra par-tout un extrême mécontentement. Cependant il étoit tellement accoutumé à l'obéissance, que le calme auroit subsisté si le chancelier de Meaupou, animé contre le Parlement de Paris par les contrariétés personnelles qu'il en avoit essuyées, n'avoit excité le Roi contre ce corps, avec d'autant plus de facilité, que Louis XV avoit foncièrement de l'aversion pour le Parlement; il consentit donc sans peine à le détruire. Les Parlemens de province qui s'élevèrent contre cette mesure, se virent bientôt cassés eux-mêmes, et des hommes choisis par le Chancelier, furent substitués aux anciens magistrats. Les partisans du duc de Choiseul, ainsi que tous ceux que la destruction des Parlemens intéressoit, se réunirent sans s'être concertés. Il s'éleva dès-lors contre la Cour un parti nombreux et d'autant plus puissant qu'on y comptoit beaucoup de membres de la Noblesse. Cette réunion de sentimens et d'individus de tout état devint le premier principe d'une opposition marquée à l'autorité Royale, et d'un esprit d'indépendance qui se perpétua sous le règne suivant.

Le Gouvernement éprouva pendant quelque

temps de grands embarras, pour trouver de nouveaux juges ; mais l'exil força les anciens si non à la soumission, du moins au silence. La composition des différens corps judiciaires s'étoit successivement épurée et améliorée, et la grande entreprise de la suppression des Parlemens étoit opérée, lorsque le Roi mourut le 10 mai 1774. Il ne fut point regretté, les peuples montrèrent plutôt de la joie et cet enthousiasme pour son successeur qu'inspire un jeune Souverain en qui se complait l'espérance.

Il n'appartient d'écrire l'histoire de la révolution qu'à ceux qui, par eux-mêmes ou par des relations intimes avec les principaux acteurs, ont été à portée de connoître et de suivre sa marche. On trouvera peut-être dans ses détails des choses qui peuvent servir d'exemples dans des temps orageux ; mais en réfléchissant sur ce grand événement, qui par ses effets a changé la face de l'Europe entière, je cherche seulement, en me dépouillant de toute prévention, les motifs réels qui l'ont provoqué. On l'a attribué à une foule de causes, mais souvent on n'a pas distingué assez les effets de leur principe. La féodalité avoit existé dans tous les pays, mais à mesure que les richesses et l'instruction s'accru-

rent et se répandirent, la servitude disparut. La grande majorité de la Nation Françoise ne cherchoit depuis long-temps que les moyens de s'affranchir de la gêne où la retenoient encore des lois et des usages établis dans des siècles d'ignorance et de barbarie. C'est là le principe des premiers mouvemens de la révolution, et d'où dérivent les événemens de sa première époque. Des mesures inconsidérées fournirent aux mécontens des occasions favorables qu'ils saisirent avec ardeur : la foiblesse du Gouvernement les assuroit presque du succès. Si l'on compare les volontés absolues de Louis XIV, les actes arbitraires des Ministres de Louis XV, à la mollesse qui caractérisoit le Gouvernement de Louis XVI, il sera évident que des mécontentemens quelconques de l'exercice de son autorité ne déterminèrent pas l'opposition qui se forma contre cet infortuné Monarque; mais comme les esprits étoient changés, un prince plus clairvoyant, plus habitué à juger et à agir par lui-même, auroit senti qu'il ne lui suffisoit pas d'aimer essentiellement son peuple, mais qu'il falloit en outre détruire la barrière aristocratique (1)

(1) Le mot *aristocratie*, qui pendant long-temps parut

qui le séparoit de la masse de la Nation, rapprocher de sa personne des gens de toutes les classes, employer et distinguer le génie et les talens de tous les citoyens indistinctement.

Louis XVI, trente-deuxième et dernier Roi de la dynastie Capétienne, monta à l'âge de vingt

---

autoriser tous les excès contre ceux qu'on désignoit par cette épithète, démontre par ce résultat l'esprit du temps. On n'étoit animé ni contre Louis XVI, ni contre le *Roi*; mais on le regardoit comme le chef d'une classe dont on étoit décidé à détruire les priviléges. Une mesure mena à une autre encore plus violente, plus décisive; ensuite les révolutionnaires crurent ne pouvoir abolir le système contre lequel ils s'étoient élevés, et ne jugèrent leurs personnes en sûreté, qu'en écrasant ceux qui ne participoient pas à leurs projets. Ils ne redoutoient pas tant la vengeance de Louis XVI que sa facilité à céder à l'influence de quiconque s'efforceroit de lui faire rompre les engagemens qu'il auroit contractés. On trouvera dans l'histoire de ce temps une foule de mesures qui paroissent être puisées dans les principes de Machiavel, qui, né et élevé au milieu de l'agitation des factions, étoit plus profondément instruit que personne en matières de conjuration et de révolution.

Je ne parlerai pas de ce qu'on appelle emphatiquement *le règne de la terreur* en France, et encore moins de celui qui en étoit le chef; c'est une époque tellement monstrueuse, qu'on desireroit qu'elle fût effacée de l'Histoire, si ce n'étoit pour servir de leçon aux temps à venir.

ans sur un trône déjà fortement ébranlé. Juste, vertueux, desirant le bien, mais sans expérience, et d'un caractère défiant et incertain, il appela pour le diriger, un ancien Ministre (1); que trente ans d'administration, suivis d'un long exil, qu'il s'étoit attiré pour avoir déplu à la maîtresse du feu roi, sembloient rendre digne de la première place dans les conseils. Sa réputation de désintéressement n'a jamais été démentie; mais l'indifférence d'un vieillard concentré dans l'amour de lui-même, dans le cercle étroit des jours qui lui restoient à vivre, enfin sa légèreté naturelle, furent plus fatales à la France que l'ambition ou même l'amour des richesses. Rempli de sagacité et de pénétration, mais dans un genre opposé à toute discussion longue et sérieuse, doux et versatile, le comte de Maurepas persuadé que la Monarchie Françoise étoit assez robuste pour résister à toutes les crises, ne montra de chaleur et de constance que dans un seul senti-

(1) Le comte de Maurepas, spirituel, enjoué, aimable dans la société, doué d'ailleurs d'une mémoire prodigieuse, connoissoit mieux que personne les familles, les usages de la Cour, les formes de l'administration, les droits et prétentions des Cours souveraines.

ment : celui de sa haine pour la mémoire de Louis XV, auquel il ne pardonna jamais sa disgrace. Il vit dans le rétablissement des Parlemens un moyen de se concilier l'affection publique, et de satisfaire son aversion pour le précédent règne. Un homme d'Etat auroit probablement considéré cette grande opération sous un autre aspect ; il auroit pensé à profiter d'une révolution effectuée sous un autre Ministère, et au blâme de laquelle il n'avoit aucune part ; occupé d'en adoucir les effets pour les anciens Magistrats, il auroit ainsi assuré la tranquillité publique, en débarrassant le Gouvernement d'un corps puissant qui l'avoit souvent contrarié. A ces considérations favorables à l'autorité, se joignoit la facilité de faire du bien à l'Etat, sans être arrêté par les prétentions, les préjugés et la routine même des corps de Magistrature, qui n'avoient jamais laissé échapper aucune occasion d'augmenter leur influence dans les opérations du Gouvernement, et souvent d'entraver leur marche. Le desir d'un succès passager l'emporta, les Parlemens rétablis le 12 novembre 1774, se crurent dès-lors inébranlables.

Les Ministres du feu Roi furent disgraciés, et remplacés par d'autres parmi lesquels il n'y

en avoit que deux susceptibles de fixer l'attention : le Comte, depuis Maréchal du Muy et M. Turgot. Le premier, militaire instruit, et ami fidèle du Dauphin, père de Louis XVI, n'aimoit ni estimoit M. de Maurepas ; il combattoit sa légèreté et son insouciance, et ne négligeoit rien pour inspirer de la fermeté à Louis XVI, qui perdit trop tôt ce respectable serviteur. M. Turgot, nommé d'abord au Ministère de la Marine et ensuite à celui des Finances, étoit connu pour un des plus zélés partisans du système des économistes. Il joignoit, à de profondes connoissances spéculatives, l'expérience acquise dans l'intendance de Limoges, et une réputation méritée de vertu. L'intrigue n'eut aucune part à son élévation. Il ne tarda pas à développer les principes qu'il avoit professés. Les économistes, encouragés par l'appui d'un Ministre de leur parti, répandirent de plus en plus leur doctrine. La sévérité des principes de Turgot contrarioit les gens de la Cour, et encore plus les financiers ; les premiers l'attaquèrent avec les armes du ridicule, et les financiers, qui craignoient la suppression de leurs immenses bénéfices, s'efforcèrent de décrier ses opérations. Enfin, les Parlemens s'opposèrent à ses plans,

et le Ministre principal, effrayé de l'ascendant que prenoit sur le jeune Roi, le Ministre des Finances, par ses lumières et par son zèle pour les intérêts du peuple, employa pour le perdre, l'astuce d'un vieux courtisan. Il obtint du Roi de sacrifier M. Turgot, qu'il représenta comme un homme livré à des idées d'un perfectionnement chimérique, et comme un novateur dangereux (1). M. de Malesherbes qui, en cédant aux instances de M. Turgot, avoit accepté le Ministère de la maison du Roi, donna sa démission au moment de la disgrace de son ami.

Tandis que les esprits prenoient un élan vers un nouvel ordre des choses, et que la légèreté du Premier-Ministre abandonnoit l'autorité au cours des événemens, la face de la Cour avoit changé.

(1) M. Turgot joignoit à un esprit étendu et exercé une vertu rigide, mais il avoit dans le caractère une grande inflexibilité, et dans ses formes une sécheresse qui quelquefois offensoit les personnes avec lesquelles il avoit à traiter. Son trop court ministère fut remarquable par des réglemens favorables au peuple, par la destruction des entraves nuisibles à l'industrie, et par l'établissement d'une liberté indéfinie pour le commerce des grains; article qui a produit beaucoup de discussions, et sur lequel on n'est pas encore d'accord.

Marie-Antoinette, impatientée de ces formes gênantes qui condamnoient les Reines de France à une représentation presque continuelle, séduite par la perspective des charmes d'une société où devoient règner la liberté et la confiance, cette princesse, sans en prévoir les conséquences, se laissa persuader de descendre en quelque sorte du trône, pour jouir des agrémens de la vie privée. La société qu'on avoit choisie s'accrut insensiblement, et bientôt elle devint nombreuse et trop mélangée. Le gros jeu, qui rapproche toutes les conditions, qui fait oublier dans la vivacité des passions, la mesure du langage et la circonspection dans les manières, ajouta encore à l'égalité inséparable d'une société intime. La Cour cessa alors de donner le ton à la ville, puisqu'elle adoptoit les sentimens, les modes et les habitudes des sociétés qui y dominoient. Ce changement de régime à la Cour, servit à combler l'intervalle immense qui avoit subsisté jusqu'alors entre elle et le public.

Les Etats se soutiennent par la constance des principes, et l'accord de toutes les parties; la fluctuation dans les mesures inspire la défiance au peuple, indique le désordre ou le relâchement dans le gouvernement; l'autorité alors

éprouve des oppositions, et ceux qui sont chargés de la soutenir tombent dans le mépris. La stabilité des individus dans les emplois de l'administration, sert quelquefois, jusqu'à un certain point, de contre-poids à la variation des idées; mais jamais l'existence des Ministres ne fut plus éphémère que sous le règne de Louis XVI, et à aucune époque on n'avoit vu autant d'incertitude dans leurs plans (1). Ils se

(1) Louis XIV, pendant cinquante-cinq ans de règne, à dater de la paix des Pyrénées, a eu vingt-six ministres de tout genre, dont plusieurs d'un mérite éminent. Louis XV, pendant soixante ans de règne, a eu quarante ministres. Louis XVI, pendant quinze ans, a eu vingt-sept ministres; car on ne parle pas des circonstances orageuses qui suivirent l'assemblée des Etats-généraux, mais seulement des ministres de ce Prince pendant le temps qu'il a véritablement régné. Les affaires sous Louis XV furent dirigées avec plus ou moins d'intelligence, mais aucun ministre, pendant son long règne, ne fit des choses remarquables comme Sully, Richelieu, Colbert, Louvois. Ce n'est peut-être pas faute de génie : car d'Argenson, Chauvelin, Machault étoient des hommes distingués par les lumières et l'instruction, mais parce qu'il n'existe que certaines conjonctures où un ministre peut devenir en quelque sorte créateur; d'ailleurs, l'impulsion ou le caractère du Monarque donnent seuls à un homme de génie tout son essor; sans cela, il est obligé de se circonscrire dans le

contentoient de pourvoir aux besoins du moment. La manie d'administrer s'étant emparée de toutes les têtes, elle faisoit chaque jour disparoître les anciennes formes, et éclore des innovations. Le ministère des finances, l'un des plus importans, étoit le plus orageux. Les contrôleurs-généraux n'étoient regardés que comme des empiriques, dont on éprouvoit pendant quelque temps la recette; et la plu-

---

cercle ordinaire des affaires courantes. On peut objecter à cette observation l'exemple de Richelieu; mais Louis XIII, quoique d'un caractère foible, avoit un sens juste, et il n'a jamais d'ailleurs contrarié son ministre.

Sous le règne de Louis XIV, jusqu'à l'époque de son mariage avec madame de Maintenon, les ministres s'empressoient de plaire aux maîtresses; mais celles-ci ne cherchoient point à se procurer de l'influence sur les affaires. Il n'en fut pas ainsi des ministres de Louis XV; ils furent asservis à la marquise de Pompadour, qui s'étoit érigée en premier-ministre, et l'ascendant qu'elle avoit acquis étoit le résultat de leur bassesse. Le Roi n'exigeoit point d'eux une servile déférence à sa maîtresse; mais chacun cherchant à l'emporter sur ses rivaux, s'empressoit de lui soumettre les affaires de son département. Si tous s'étoient accordés à ne point rendre compte des affaires à la maîtresse du Roi, elle n'auroit pas eu plus d'influence sur les affaires que les maîtresses de Louis XIV, et ils n'auroient pas été moins bien traités par le Roi.

part ne s'occupoient qu'à chercher des palliatifs propres à soutenir la marche des affaires pendant le court espace qu'ils devoient les diriger. Dix contrôleurs-généraux se sont rapidement succédés dans un terme de quinze ans. Le jour de la nomination d'un Ministre, on pronostiquoit son renvoi (1). Il étoit impossible qu'un ordre de choses aussi chancelant, pût obtenir aucune considération ; à peine un Ministre avoit-il le temps de prendre connoissance des affaires soumises à sa direction.

L'emploi de Ministre de la guerre, fut, pendant plusieurs années, presque aussi peu stable que celui de contrôleur-général ; des édits, des réglemens, des ordonnances sans nombre sortirent des bureaux de ces deux départemens.

Les Rois de France, depuis plusieurs siècles, avoient toujours eu auprès de leur personne des troupes d'élite qu'on nommoit *la Maison du Roi*, et l'on trouve chez les Germains l'ori-

(1) Un vice-roi, nommé par l'empereur Mahomed Shaw au gouvernement du Deckan, sortit de Delhy monté sur un éléphant, et avec le visage tourné vers la queue de l'animal. Questionné sur cette étrange posture, il répondit que c'étoit pour voir arriver son successeur.

gine de cet usage. Le Prince, dit Tacite, étoit entouré de nobles; il combattoit pour la victoire, et les nobles pour le Prince. *La Maison du Roi* étoit composée, outre les deux régimens d'infanterie des Gardes-Françoises et Suisses, de Gardes-du-Corps, de Grenadiers à cheval, de Gendarmes de la garde, de Chevau-légers et de Mousquetaires; et ces troupes formoient un corps nombreux, dont la plus grande partie des individus étoit dans la fleur de l'âge. *La Maison du Roi*, particulièrement dévouée à la personne du Monarque, remplie du plus brillant courage, avoit un autre régime que le reste de l'armée. Sa constitution présentoit des inconvéniens à la guerre, par le luxe et les consommations considérables qui en résultoient; mais elle formoit une phalange, qui souvent avoit arraché la victoire à l'ennemi dans des circonstances désespérées. Le comte de Saint-Germain, habile homme de guerre, mais livré à l'esprit d'innovation, soit qu'il ne sût employer d'autre ressort que la discipline allemande, soit qu'il méconnut le caractère des François, et la nature de leur gouvernement, supprima la plus grande partie de ces troupes d'élite; mais ce qu'il y a de plus singulier dans cette opération, c'est que l'éco-

nomie fut le motif de la réforme, tandis que ces troupes, qu'il paroît n'avoir jugées que d'après l'éclat des habits et la beauté des chevaux, ne coûtoient pas plus que de simples cavaliers (1). Le Premier-Ministre, indolent et inappliqué, laissa le comte de Saint-Germain dissoudre des corps qui faisoient l'appui du trône, et qui auroient su le défendre au besoin.

A la mort de Louis XV, le royaume étoit en paix depuis douze ans, et quoique la dette publique fût considérable, l'économie dans la perception, et la réforme des abus, offroient à un homme éclairé les moyens d'acquitter les intérêts, et d'appliquer chaque année des fonds à l'amortissement du capital.

M. Necker, qui avoit acquis une fortune considérable comme banquier, et une réputation de talens en qualité d'un des syndics de la compagnie des Indes, fut élevé à la place

(1) Un mousquetaire, un gendarme, un chevau-léger n'avoit pour appointement, habillement, achat et nourriture de son cheval que *sept cent vingt livres*, c'est-à-dire, quarante sous par jour, et il n'y avoit pas de cavalier qui ne coûtât presque autant, sur-tout en mettant en ligne de compte les frais de casernement et d'hôpitaux, qui n'étoient pas à la charge du Roi pour les troupes de sa maison.

de directeur des finances, lorsque M. Tabou-reau succéda éphémèrement à M. de Clugny, le seul contrôleur-général mort en place, depuis Colbert.

A l'époque de la nomination de M. Necker, la France commençoit une guerre pour soutenir la révolte des colonies angloises d'Amérique contre leur métropole ; et on vit avec étonnement, et même avec enthousiasme, que le nouveau Ministre fournissoit les moyens de la soutenir sans avoir recours à de nouveaux impôts : on ne calculoit point que des emprunts onéreux, si on ne prenoit aucune mesure, ni pour le paiement des intérêts, ni pour le remboursement des capitaux, augmenteroient les embarras de l'Etat, et mineroient ses ressources.

Le Gouvernement avoit été long-temps asservi aux financiers, qui avançoient des fonds au besoin. M. Necker substitua au crédit des financiers celui des banquiers, dont les profits excédèrent encore ceux de la finance ; et il résulta de ce changement et des emprunts multipliés qu'il facilita, une nouvelle puissance dans l'Etat : bientôt on confondit l'intérêt et le vœu de la Nation, avec l'intérêt et les spéculations des banquiers et des capitalistes,

qui dictèrent les conditions des emprunts, et devinrent un corps redoutable aux Ministres eux-mêmes. Si les financiers abusoient des besoins de l'Etat, ils étoient dépendans ; les banquiers n'en abusoient pas moins, et ils étoient indépendans. Les banquiers sont citoyens de tous les pays, et le régime républicain a plus d'attraits et de convenances qu'un gouvernement monarchique, pour des hommes dont la fortune est disponible, dont l'existence consiste dans leurs richesses, et qui sont toujours animés du desir de les augmenter. L'homme s'égare trop souvent dans l'application des principes ; ce qui convient au gouvernement d'Angleterre, étoit évidemment dangereux pour un gouvernement purement monarchique. Peu à peu l'esprit de spéculation s'introduisit, à Paris, dans les différentes classes de la société, et des hommes distingués par leur rang et leur naissance, prirent part aux opérations de la place, et devinrent agioteurs.

Le *compte rendu des finances* par M. Necker, publié en 1781, mit le comble à la confiance qu'il avoit su inspirer. Le public fut flatté de voir un Ministre invoquer son suffrage, en lui soumettant ses opérations.

M. Necker, qui proposa ensuite d'établir

des assemblées provinciales, développa en même temps des moyens propres à assurer le pouvoir du Roi dans ces assemblées. Le Clergé et la Noblesse en formoient une moitié, et le Tiers-Etat l'autre; mais le Roi nommoit les membres de ces trois classes. Ces assemblées n'offroient, de fait, qu'une répartition du pouvoir des Intendans, entre un certain nombre d'individus, et où l'Intendant conservoit une grande influence; organisation qui présentoit un bizarre mélange de liberté et d'assujétissement. Le *Mémoire* que rédigea M. Necker à cette occasion, s'étant répandu avec une promptitude extrême dans la capitale et dans les provinces, agita tous les esprits, les souleva contre l'administration et contre les Magistrats, et rendit plus difficile l'exercice d'une autorité dont un Ministre du Roi révéloit les abus.

M. Necker, quoique parvenu à la place de Directeur-général des Finances, ne travailloit avec le Roi qu'en présence du Ministre principal. Il demanda d'entrer au Conseil, on rejeta sa demande, et s'étant engagé trop loin par la vivacité de ses démarches, il se vit obligé de quitter sa place, qu'il avoit annoncé ne pouvoir garder si sa prétention n'étoit agréée. Il

avoit pour lui le suffrage de quelques sociétés, les louanges d'un grand nombre de gens de lettres, et sur-tout le vœu du peuple, touché de la sensibilité qu'il montroit pour la classe indigente.

Pendant que la France combattoit pour la liberté des Américains, les gazettes Angloises, et sur-tout un journal publié à Londres en François, intitulé *le Courrier de l'Europe* (1),

(1) Le *Courrier de l'Europe*, gazette françoise publiée en Angleterre, et fort répandue en France à l'époque de la guerre d'Amérique, fut entreprise par un Anglois (dont j'ai oublié le nom), associé avec un certain Morande, qui en étoit le rédacteur. Morande, auteur du *Gazetier cuirassé*, libelle scandaleux, s'étoit réfugié à Londres pour se soustraire aux poursuites du Gouvernement françois, qui vouloit le faire arrêter. Ils débutèrent, dans leur journal, par peindre sous un jour peu favorable différens personnages de la cour de Versailles, et par blâmer les opérations des ministres. Johnston, alors membre assez marquant dans le parti de l'opposition en Angleterre, et qui connoissoit le rédacteur anglois, me raconta qu'attendant à Calais un vent favorable pour s'embarquer, il y vit arriver cet individu à qui il exprima son étonnement de ce qu'il avoit osé paroître sur le territoire françois; que celui-ci lui fit une réponse évasive et prit le chemin de Paris; qu'il sut ensuite qu'il s'étoit rendu, en arrivant, chez le lieutenant de police, et de là chez M. de Vergennes. Peu de

circulèrent librement à Paris et dans toutes les provinces du Royaume. Les discours de quelques membres distingués de *l'opposition*, qui défendirent avec éloquence les principes d'après lesquels les Américains avoient pris les armes, et qui définissoient les droits du peuple et le pouvoir légitime du Prince, furent lus avec avidité, même avec transport, et contribuèrent essentiellement à enflammer le public. La jeunesse de la Cour s'empressa de servir dans cette guerre. Les principes républicains germèrent facilement dans des esprits sans maturité, et amoureux de nouveaux systèmes. Les applaudissemens que reçurent les François en Amérique, leur inspirèrent le goût des

---

jours après, il retourna à Londres, après avoir obtenu, dit-on, une pension annuelle de douze mille francs. C'étoit peut-être le meilleur parti qu'il y eût à prendre; du moins on remarqua qu'il ne parut plus rien dans le *Courrier de l'Europe* qui pût blesser les ministres françois; mais ce qui paroîtra étrange, c'est que ceux-ci ayant pris la résolution de soutenir les Américains, crurent que cette gazette pourroit servir à animer la nation françoise en leur faveur, tandis qu'elle ne servit qu'à répandre dans les esprits des idées d'indépendance. Ce fut donc une des nombreuses inconséquences qui caractérisent la conduite des ministres de Louis XVI.

succès populaires; cette entière soumission à l'autorité du Monarque, qui avoit jusques-là distingué le militaire François, s'affoiblit insensiblement, et les liens de l'obéissance se relâchèrent. De retour en France, ceux qui avoient montré le plus d'enthousiasme pour la cause des Américains, furent les mieux accueillis à la Cour, les plus caressés des Ministres, et les plus recherchés à la ville. Le Roi permit à ses courtisans de porter un ordre (1) ou marque de distinction, institué en Amérique comme un symbole de l'indépendance d'un peuple soulevé contre son Souverain. A la paix, plus de quinze cents millions de dettes, et une perte considérable d'hommes et de vaisseaux, furent le résultat d'une guerre, dont il est encore problématique que la France retire jamais aucun avantage (2), d'une guerre

(1) De *Cincinnatus*.

(2) L'expérience a prouvé que l'indépendance des colonies angloises du continent de l'Amérique, auroit pu leur être accordée sans préjudice pour le commerce et pour la marine de la Grande-Bretagne, tandis qu'elle auroit eu l'avantage d'être débarrassé de la sollicitude et de la dépense de les défendre. Le tort qu'eut l'Angleterre fut de leur refuser l'indépendance dès l'instant qu'elles montrèrent la volonté de l'obtenir. Les Anglois auroient ainsi

que Louis XVI improuvoit, et dans laquelle ses Ministres le plongèrent contre son opinion.

Dans cet état des choses, parut le réglement proposé par un Ministre de la guerre, qui prescrivoit de prouver qu'on avoit quatre degrés de noblesse, pour être admis, comme officier, dans les troupes du Roi. Ce réglement humilia et irrita un grand nombre de familles considérables par leurs emplois, et un plus grand nombre encore de familles honorables du tiers : l'amour-propre ainsi que l'intérêt se trouvèrent profondément blessés. Avant cette époque, tout individu, quelle que fût son extraction, pouvoit se flatter de voir son fils monter aux plus hauts grades dans l'armée. Le maréchal de Fabert étoit fils d'un libraire de Metz, le maréchal Catinat, fils d'un conseiller au Parlement, M. de Chevert, Lieutenant-général, et qui alloit être fait maréchal de France lorsqu'il mourut, étoit fils d'un ver-

épargné les trésors et le sang répandus dans cette guerre; ils auroient fixé les Américains par les liens les plus forts : la même langue, les mêmes usages leur sont communs, et le même sang coule dans leurs veines. Le gouvernement d'Angleterre et celui de France eurent également tort de s'engager dans cette querelle.

gier de la Cathédrale de Verdun sur Meuse (1); mais depuis le réglement dont on vient de parler, on ne pouvoit aspirer à obtenir pour son fils une sous-lieutenance, s'il n'avoit pas au moins un siècle de noblesse.

Une aventure bizarre et scandaleuse, celle du trop fameux collier, contribua puissamment à ôter à la Cour le peu de considération que le public lui portoit encore. L'imprudence de faire arrêter et conduire à la Bastille le cardinal de Rohan, compromit le nom auguste de la Reine, entièrement étrangère à cette absurde imposture.

La Monarchie paroissoit à tous tellement inébranlable, qu'on ne se donnoit pas la peine de réfléchir sur ce qu'on faisoit de conforme ou de contraire à ses principes. Au milieu d'une effervescence remarquable, on laissa établir dans Paris des clubs à la manière angloise sans prévoir que dans les circonstances d'alors des

(1) M. de Chevert entra dans l'armée comme simple soldat : il mourut en janvier 1769, lieutenant-général et grand'croix de l'ordre de Saint-Louis. Le duc de Richelieu, parlant de Chevert devant le maréchal de Saxe, l'appela *officier de fortune*. Le Maréchal répliqua : *Vous me l'apprenez, M. le Duc ; j'avois toujours eu pour M. de Chevert de l'estime, mais désormais je lui voue du respect.*

assemblées de gens de tous les états, choisis d'après la convenance des personnes et de leurs sentimens, inviteroient à discuter toutes les questions relatives au Gouvernement, feroient circuler promptement les opinions et les nouvelles; et que rien n'étoit plus propre à ouvrir le chemin à des conjurations, à fournir aux conjurés les moyens de délibérer, de concerter leurs plans et de les exécuter. Les clubs peuvent s'accorder en Angleterre avec un Gouvernement où l'on débat publiquement et indistinctement toutes ses opérations. Dans ce pays on se réunit pour s'entretenir des affaires publiques. Aucune loi ne s'oppose à ces rassemblemens; un long usage les a consacrés; ils existent à Londres et dans toutes les villes et bourgs du royaume. Mais l'établissement des clubs en France, sur-tout dans un moment d'agitation et de troubles, étoit en contradiction avec les intérêts du Gouvernement; cette nouveauté et les conséquences qui pouvoient en résulter, ne frappèrent presque personne (1).

(1) Un ministre ayant dit avec un air de satisfaction : *C'est demain que s'ouvre le premier club à Paris*, quelqu'un lui répondit : *C'est une plante nouvelle, et qui nous donnera du fruit nouveau; mais ce n'est pas une*

Il fallut, à l'époque de la paix, pourvoir à l'acquittement des dettes; après avoir soutenu la guerre sans des taxes extraordinaires, il étoit difficile d'imposer, au moment où les peuples sont habitués à voir diminuer leurs charges. Les Ministres des Finances se trouvèrent ainsi en quelque sorte forcés de suivre le système des emprunts. La confiance des prêteurs se soutint quelque temps, encouragée par l'appât de conditions avantageuses. Les emprunts viagers sur-tout procurèrent des secours prompts et considérables, en offrant à l'homme avide de jouir, les moyens d'augmenter ses revenus. Mais bientôt à la difficulté d'imposer, se joignit celle d'emprunter. C'est alors que le Ministre des Finances conçut le projet d'assembler les Notables, et de leur présenter un plan qui lui parut substituer des remèdes curatifs aux palliatifs désastreux employés jusqu'alors. L'abolition des impôts les

plante monarchique. Le ministre le regarda avec un sourire moqueur, en disant : *Qu'est-ce que cela veut dire ?* La même personne répéta : *Un club n'est pas une plante monarchique.*

En 1789, on en forma un au Palais-Royal sous la protection du duc d'Orléans, et auquel ne furent admis que ceux qu'on connoissoit pour être ennemis de la Cour.

plus onéreux, la diminution de plusieurs, la suppression des rigueurs fiscales, une imposition en nature sur les produits, dont il y a des exemples dans plusieurs pays, l'économie dans les frais de perception, l'assujettissement des privilégiés aux charges, telles étoient en général les mesures proposées : si quelques-unes étoient susceptibles de difficultés, l'ensemble étoit favorable au peuple et avantageux à l'Etat. Il étoit hasardeux, sans doute, en appréciant la pente des esprits, de convoquer une assemblée de Représentans de la Nation ; car, c'est sous cet aspect qu'il faut envisager les Notables ; et il n'y a point de doute qu'un habile administrateur auroit su trouver dans les immenses ressources du royaume, de quoi combler le déficit entre la recette et la dépense sans d'autres secours que ceux de ses propres lumières. C'étoit assurément le parti alors le plus sage ; mais il est à présumer cependant que, soutenu par le Monarque, le Ministre eût avec quelque modification réussi dans son projet. Le sentiment des Notables en matière d'impôt, auroit été éclairé et décisif; et le Roi, étayé de leurs avis, auroit pu sans crainte exiger du Parlement l'enregistrement des édits discutés, ré-

digés et arrêtés par des citoyens distingués de toutes les classes et de toutes les provinces du Royaume. Mais le Ministre avant de recourir à une mesure qui compromettoit la tranquillité de l'Etat, devoit faire entrer dans ses calculs la foiblesse du Souverain et l'esprit de sa Cour : enfin, les chances d'échouer. Les Notables s'assemblèrent, et l'intrigue, l'intérêt particulier, l'orgueil et l'esprit des anciens corps firent que les plans de M. de Calonne furent rejetés, lui-même disgracié, et remplacé par M. de Brienne, Archevêque de Toulouse, nommé ensuite ministre principal : mais celui à qui on avoit accordé une réputation dans les affaires, celui qui avoit brillé dans quelques cercles à Paris, en parlant d'administration, n'eut pas plutôt le timon de l'Etat entre les mains, qu'il montra son incapacité à le conduire.

Il est difficile d'expliquer les inconséquences extraordinaires qui se firent remarquer dans la conduite de M. de Brienne, à qui on ne pouvoit refuser certain esprit, joint à des connoissances théoriques dans divers genres. Il se montra sans suite dans les idées, sans ressource pour imaginer, sans constance pour exécuter. Chacune de ses opérations fut mal combinée,

entreprise mal à propos, ou abandonnée sans motif. Il compromit l'autorité à chaque instant; et dans sa marche incertaine, il manifesta un mélange incohérent de despotisme et d'idées républicaines. Enfin, des demi-mesures, des projets interrompus, des actes de violence et de foiblesse forment le tableau de son administration.

Le Parlement, après avoir exercé pendant deux siècles, le droit de sanctionner les impôts; après avoir combattu à plusieurs reprises contre l'autorité pour maintenir sa compétence exclusive sur cette matière, soit qu'il ait été entraîné par le torrent de l'opinion du moment, soit qu'il ait été aveuglé par cet esprit d'opposition dont il fut toujours plus ou moins animé, retracta en un jour une doctrine soutenue si long-tems avec tant de fermeté. Il déclara que la Nation étoit seule en droit de consentir les impôts, et indiqua l'assemblée des Etats-Généraux comme l'unique remède des maux dont l'Etat étoit affligé. Le ministre principal engagea le Roi à exiler le Parlement de Paris à Troies, et le duc d'Orléans, qui s'étoit fortement prononcé pour l'avis du Parlement, à Villers-Cotteret. Bientôt après il les fit rappeler, détermina le Roi à promettre les

Etats-Généraux, et alla lui-même au Palais-Royal faire des excuses au Prince sur le désagrément qu'il avoit essuyé.

On ne peut, sans être frappé d'étonnement, considérer la conduite de ce Ministre dans cette circonstance. Après s'être laissé arracher la promesse d'assembler les Etats-Généraux, il invite publiquement à écrire sur la nature et la forme de ces assemblées, et il ne songe pas combien celle qu'il a promise doit différer de tous les Etats-Généraux dont l'histoire fait mention. Il étoit facile de prévoir qu'il ne s'agiroit plus, comme dans les anciens temps, du redressement de quelques abus, mais d'opérer d'importans changemens dans le système du Gouvernement.

Dès que l'impéritie du Ministre eut répandu l'alarme, dès que les esprits qui fermentoient eurent conçu l'espoir de voir assembler les Représentans de la Nation, les capitalistes regardant cette assemblée comme seule capable d'assurer la dette publique, firent par-tout retentir ce cri : *les Etats-Généraux ou la banqueroute!* cri qui fut bientôt répété par tous les ordres ; en sorte que l'assemblée des Etats devint le sujet de tous les entretiens.

Le desir immodéré des Etats dans un pareil

moment, doit paroître extraordinaire de la part des courtisans, et peut-être encore plus de la part du clergé, qui devoit sentir que dans un siècle où la religion et le respect pour ses ministres n'existoient presque plus, les biens de l'église devoient offrir un appât irrésistible à une Nation chargée de dettes et d'impôts. Cet accord, dans une opinion si opposée aux intérêts respectifs de ceux qui la partageoient paroît étonnant; mais il faut considérer d'abord que dans toutes les classes il y avoit des gens qui espéroient trouver, au moyen des Etats-Généraux, l'occasion d'établir une forme de Gouvernement, qui, tout en conservant la Monarchie, assureroit au peuple une sage liberté, et mettroit la Nation à l'abri des inconvéniens du pouvoir arbitraire des Ministres. Il faut observer ensuite que les assemblées Provinciales avoient offert à un assez grand nombre de Nobles et d'Ecclésiastiques, le moyen de participer à l'administration, et leur présentoit la perspective de la *Présidence* de ces assemblées, emploi qui flattoit d'autant plus l'amour-propre de plusieurs, qu'ils espéroient voir croître leur considération dans leur province par cette faveur de la Cour, et leur considération à la Cour par l'influence qu'ils

acquerroient ainsi dans leur province. Déterminés par ces idées, les uns ne voyoient dans l'assemblée des Etats-Généraux qu'un affranchissement du pouvoir ministériel, les autres l'occasion de jouer un rôle brillant, et d'acquérir de la célébrité.

Plusieurs membres du haut Clergé, imbus comme beaucoup de laïques, de nouvelles idées en matières politiques, et devenus moins rigides dans celles de religion, accueillirent également la proposition de convoquer les Etats; d'ailleurs les Parlemens, toujours et en tout temps opposés à la Juridiction ecclésiastique, à la puissance des Evêques, à celle de la Cour, se promettoient d'établir des lois favorables à leurs principes; ils comptoient obtenir formellement un pouvoir plus absolu pour enregistrer ou rejeter les édits et les ordonnances du Gouvernement; et quelques-uns de leurs membres se flattoient même que le Parlement seroit chargé de représenter les Etats pendant les intervalles des assemblées. Enfin, parmi ceux qui animoient le peuple dans les Provinces, il faut compter les membres du Clergé inférieur, dont l'augmentation pour les revenus de leurs cures et de leurs bénéfices, paroissoit infaillible, en faisant disparoître ce

qu'on appeloit *portions congrues* (1), et en leur assurant un salaire moins disproportionné à leurs soins et à leurs travaux.

Ainsi, dès l'origine de cette agitation et de ces mouvemens orageux, le Roi, à quelques exceptions près, se trouva réellement environné des ennemis de son autorité.

La bourgeoisie, cette classe nombreuse de la société, étoit calme, et ne sortit de son indifférence que réveillée par les efforts d'un parti, à la tête duquel se trouvoit un premier Prince du sang; par des écrits incendiaires, que ce parti répandoit, et par ceux qu'avoit provoqués l'invitation imprudente du Ministre principal (2).

Tous les jours, les ennemis de la Cour augmentoient en nombre et en force, et tous les jours le Monarque perdoit de son pouvoir et de sa considération. Au milieu des embarras dont il étoit entouré, on lui conseilla, comme moyen sûr de regagner la confiance publique;

(1) On appeloit *Décimateurs* ceux qui recevoient des dîmes; *Congruistes* ceux qui recevoient en argent une très-modique pension alimentaire, nommée *portion congrue*.

(2) Voyez page 379.

de remettre la direction des affaires à l'homme qu'une grande partie de la Nation, et sur-tout les créanciers de l'Etat désignoient depuis longtemps. Enfin, le Roi se crut obligé de rappeler M. Necker qu'il avoit renvoyé avec la résolution de ne l'employer jamais dans aucune circonstance.

Les Etats-Généraux avoient été promis pour 1791. M. Necker crut devoir hâter l'assemblée, et cette détermination prise, il auroit dû ne pas perdre un instant pour prévenir, autant qu'il étoit possible, toute discussion ultérieure sur cet objet. Les derniers Etats paroissoient offrir le modèle qu'on devoit suivre pour la convocation; et la marche ainsi indiquée ne présentoit nulle difficulté; mais au lieu de prendre un parti aussi simple, et par là d'éviter toute idée d'innovation, on assembla préliminairement encore les *Notables*, pour soumettre cet objet à leur délibération. On y discuta le point important de la représentation double du Tiers, et de l'opinion par tête qui en étoit une conséquence nécessaire, car il devenoit inutile d'augmenter le Tiers si les résolutions ne devoient être le résultat de l'opinion de la majorité de tous les votans.

Dans la première assemblée des Notables,

on avoit, sans discussion, adopté la double représentation du Tiers pour les assemblées Provinciales; M. Necker probablement ne douta point, d'après cette décision, qu'une seconde assemblée, composée des mêmes membres, n'adoptât également la double représentation du Tiers pour les Etats-Généraux. Mais il faut observer que cette supériorité de nombre, étoit sans inconvénient dans les assemblées Provinciales où il ne s'agissoit que de la répartition des impôts, de la confection des chemins, et enfin d'objets d'administration qui intéressoient également tous les citoyens; tandis que les objets de délibération des Etats-Généraux, ne pouvoient être limités. Cette question de donner au Tiers une double représentation, fut donc débattue vivement par les Notables, lesquels à la majorité, se décidèrent pour l'ancienne forme. Le Ministre adopta un sentiment contraire, et détermina le Roi à admettre la représentation double du Tiers, en conservant la manière d'opiner par ordre: mais cette résolution, une fois annoncée, il étoit facile à prévoir que bientôt les Etats-Généraux ne formeroient plus qu'une seule chambre.

Il fut également décidé par M. Necker que

les curés, sans distinction, seroient électeurs et éligibles. Autrefois les curés, gros *décimateurs*, étoient seuls appelés aux assemblées d'élections ; et les *congruistes* ou curés à *portion congrue* n'étant pas propriétaires, en étoient exclus. Par le mode adopté, le parti du Tiers se vit fortifié dans les Représentans du clergé d'un nombre considérable de curés et de vicaires rapprochés du peuple par la naissance et les relations. Dans les anciens Etats la propriété formoit seule le titre d'admission, et d'après ce principe, les Nobles qui possédoient des fiefs étoient seuls éligibles. La qualité de Noble fut jugée suffisante pour les Etats qu'il était question d'assembler ; et d'après ces deux résolutions sur l'élection du clergé et sur celle de la Noblesse, l'ancien Gouvernement fut dès-lors ébranlé dans ses fondemens. Ces changemens sont dignes d'attention, car la plupart des événemens subséquens en dérivent (1). On avoit toujours pensé

(1) Voyez le rapport fait au Roi dans son Conseil par le Ministre des Finances, et la résolution du Conseil sur ce rapport, en date du 27 décembre 1788 ; le réglement pour l'élection et l'assemblée des Etats-généraux du 24 janvier 1789 ; et la lettre du Roi du 27 du même mois, etc. Toutes ces pièces sont de M. Necker.

que les propriétaires fonciers pouvoient seuls représenter dans l'Etat, comme étant les plus intéressés à sa prospérité, et à sa conservation : les autres habitans peuvent transporter ailleurs leurs richesses et leur industrie. En Angleterre, la chambre des Pairs étant composée entièrement de propriétaires fonciers, et ayant le pouvoir d'adopter ou de rejeter ce qui est résolu par la chambre des Communes, elle peut remédier dans l'occasion à la trop grande influence des propriétaires fictifs ; mais cependant, lorsque la constitution d'Angleterre a été établie, on crut encore nécessaire d'exiger une certaine propriété foncière pour être élu membre de cette chambre, tant on étoit convaincu de la nécessité d'attacher les hommes au bonheur général et permanent de ceux qu'ils représentent.

Tous les Ministres françois sembloient s'accorder sur la nécessité de tenir les Etats à une certaine distance de Paris, selon l'ancien usage. La moindre prévoyance suffisoit pour faire sentir le danger de les assembler à portée d'une capitale où les esprits étoient depuis longtemps agités ; de les établir au centre de toutes les intrigues, et dans une ville peuplée de sept cents mille ames, que le plus léger mouvement

pouvoit ébranler à-la-fois. Un exemple récent avoit fait connoître le degré d'influence de la capitale sur une assemblée (1), et avoit ajouté les lumières de l'expérience à celles de la réflexion. Cependant, on décida que les Etats seroient tenus à Versailles, quoiqu'il n'y eût pas moins de danger à les fixer dans le séjour du Roi, qu'à Paris même. Une distance de quatre petites lieues de la capitale, étoit une barrière insuffisante à l'intrigue; et les députés, à portée de voir et d'observer la Cour, de pénétrer à chaque instant la pensée des Ministres, d'apprécier leur conduite, de démêler leurs projets, devoient perdre dans peu ce respect qui s'augmente toujours par l'éloignement des objets, et par le secret des mesures.

Le desir de figurer dans les Etats-Généraux, étoit devenu une passion brûlante pour tous les individus. Les courtisans s'empressèrent de se rendre aux assemblées électorales pour y obtenir la députation. Des hommes comblés des graces du Roi, abandonnèrent la Cour pour intriguer dans les provinces, et s'y procurer les suffrages. Les femmes intriguèrent de leur côté, à l'envi, pour faire élire ceux

(1) Celui de la première assemblée des Notables.

qui les intéressoient. Le duc d'Orléans, premier prince du sang, ce chef du parti dont nous avons parlé, au mépris des usages et des devoirs de sa naissance, qui le fixoient auprès du trône, s'empressa de figurer parmi les représentans de la Nation, se fit nommer député du bailliage de Crépy, et nombre de membres de la noblesse et du clergé applaudirent à cette démarche étrange, à laquelle on donna alors le nom de *généreux enthousiasme*.

Des hommes, dont quelques-uns étoient instruits et éclairés, et d'autres égarés par des principes trop absolus, ou animés par leurs passions, se trouvèrent appelés aux Etats, où l'intérêt, l'ambition, les passions enfin guidèrent le plus grand nombre. L'idée précise d'une république est facile à concevoir; la monarchie n'a jamais pu être définie exactement; chacun l'avoit composée, étendue et circonscrite à son gré. C'est à travers mille obstacles, et des flux et reflux d'opposition des Grands, des peuples et de l'autorité souveraine, que la plupart des monarchies étoient arrivées lentement à un degré de stabilité. L'autorité a été restreinte dans chaque pays par quelque pouvoir ou principe d'opposition; là, par des corps intermédiaires, devenus partie intégrante de la

constitution ; en France, par l'opinion, les mœurs, les usages, la religion même, et par la résistance qu'elle éprouvoit souvent de la part du clergé, des nobles et des parlemens. Cette faculté de résistance n'étoit appuyée, de la part d'aucun de ces corps, sur des droits précisés ; mais elle acquéroit beaucoup de force quand les uns ou les autres marchoient d'accord avec l'opinion publique ; et ce qu'il y avoit de vague dans ces droits respectifs devenoit, dans certaines circonstances, un avantage.

La force militaire, quelle que fût l'effervescence des esprits, sembloit présenter au Gouvernement un appui imposant, et soutenoit sans doute son espérance au milieu des orages qu'il voyoit s'élever ; mais l'ancien dévouement des troupes pour le Monarque n'existoit presque plus. La fidélité et l'obéissance, ces principes fondamentaux de toute constitution militaire, et sans lesquels aucun Etat n'est en sûreté, furent égarés ou sapés par l'intrigue. Le trône resta sans défense, bientôt il n'exista plus de véritable autorité, et la multitude, tantôt animée et dirigée par les ennemis de la Cour, tantôt abandonnée à elle-même ou entraînée par des brigands, se livra

à tous les excès dont une populace effrénée est capable.

Les hommes riches, mais que la naissance excluoit de ces distinctions honorifiques qui flattent tant la vanité, favorisèrent les dispositions à l'égalité dont ils espéroient recueillir tout le fruit.

Les Etats-Généraux s'ouvrirent à Versailles, le 5 mai 1789 (1). Après une forte opposition

(1) M. Necker, dans son discours à l'ouverture des Etats-généraux, porte le revenu ordinaire à cette époque à 475,294,000 livres; la dépense, compris l'intérêt de la dette, à 531,533,390 livres, et conséquemment le déficit à 56,239,390 livres. Sans contredit, un homme d'Etat, comme nous l'avons déjà remarqué, avec les ressources immenses que présentoit la France, eût trouvé facilement le moyen de combler ce déficit sans assembler les représentans de la nation. Il en convient lui-même; dans son discours il avoue qu'il y avoit plusieurs manières de rétablir l'équilibre entre la recette et la dépense, sans avoir recours à de nouveaux impôts; et il assure que ce n'est point la nécessité qui a déterminé, comme on le supposoit, le Roi à convoquer les Etats-généraux. « Quel pays « (ajouta-t-il), Messieurs, que celui où sans nouveaux « impôts, et avec de simples objets inaperçus, on peut « faire disparoître un déficit qui a fait tant de bruit en « Europe »? Ceux qui connoissoient l'histoire des nations, qui craignoient des commotions intérieures, et qui étoient

de la part d'une grande majorité de la noblesse, celle-ci et le clergé, sur la demande que leur fit le Roi lui-même par l'avis de son ministre M. Necker, se réunirent au Tiers-Etat, et formèrent *l'Assemblée nationale*, qui prit ensuite le nom d'Assemblée constituante (1).

---

attachés à la monarchie, se demandoient pourquoi, d'après la déclaration que M. Necker venoit de faire lui-même, il avoit tant insisté sur la convocation des Etats, surtout dans un moment où il savoit qu'il régnoit dans tout le royaume une fermentation sourde, et où presque tous les François se laissoient entraîner par l'esprit d'innovation et l'amour du changement ?

(1) C'est sous cette assemblée que furent créés, en décembre 1789, les assignats, un des principaux moyens qu'employèrent les révolutionnaires pour subvenir à des projets qu'ils n'auroient pu exécuter faute d'argent et de crédit.

L'usage du papier-monnoie est une ressource toujours ruineuse pour le gouvernement et pour le peuple, quand les mesures ne sont pas prises de manière qu'il existe en caisse une somme en numéraire suffisante pour payer à vue tous les billets qui se présentent. L'impossibilité de remplir cette condition nécessaire, décria les assignats dès leur origine, quoiqu'on eût assuré qu'ils étoient destinés à l'unique acquittement du prix des domaines nationaux qu'on se proposoit de mettre en vente. Mais bientôt la fabrication des assignats fut portée à un tel excès, qu'ils excédèrent la somme des espèces circulantes presque

M. Necker, bientôt privé de l'appui populaire auquel il devoit son élévation, n'eut ni le talent, ni la force de s'opposer au torrent révolutionnaire. L'esprit de parti, les haines particulières, le ressentiment de ceux qui ont été les victimes de la révolution, ont fait attribuer la conduite de M. Necker à des motifs contraires à ses devoirs comme Ministre, même à sa fidélité envers le Roi, dont il étoit devenu volontairement le serviteur. Je suis loin d'adopter une pareille imputation. Sa moralité reconnue, ses principes religieux également

---

dans l'Europe entière; et ils tombèrent dans un tel avilissement, qu'une livre de pain, qui coûtoit communément trois sols à Paris, y fut payée jusqu'à 120 livres en papier. La presque totalité des domaines nationaux qui avoient une valeur réelle, ne fut payée par les acquéreurs qu'en papier, c'est-à-dire, avec des valeurs presque nulles; et une foule de particuliers se virent ruinés par le remboursement de sommes considérables avec cette monnoie illusoire, puisqu'ils n'en purent faire aucun emploi. Ainsi on peut dire que les assignats nuisirent également à l'intérêt public et à l'intérêt particulier, et que le raisonnement de ceux qui prétendent qu'on soutint la guerre simplement avec du papier, est faux, puisque ce papier absorba une grande partie des domaines nationaux, dont la valeur auroit pu être employée à éteindre la totalité de la dette publique, et à d'importantes améliorations.

notoires, et qui n'ont jamais été démentis, me semblent écarter puissamment l'accusation d'infidélité; mais on peut cependant observer que des impressions reçues dans la jeunesse, et par l'éducation, ainsi que la manière de voir et de penser de ceux avec qui nous vivons, ont une influence qui peut entraîner l'homme le mieux intentionné à des mesures telles, que son jugement les lui auroit fait réprouver s'il eût été exempt de toute prévention. M. Necker, étant né dans la classe de la bourgeoisie, protestant et républicain, on ne peut lui supposer de prédilection ni pour le clergé, ni pour la noblesse, ni même pour l'autorité absolue du Monarque. Son amour-propre, flatté des suffrages de la multitude, lui persuada peut-être que l'appui du public feroit exécuter ses plans, le préserveroit des intrigues des courtisans, et le rendroit ainsi un ministre vraiment national.

Il n'entre pas dans mon dessein d'écrire l'histoire de ce qui se passa dans les assemblées qui se succédèrent; de l'impuissante et souvent indiscrète opposition de ceux qui défendirent inutilement les principes de l'ancien Gouvernement, d'une part; ni des nombreuses mesures aussi violentes que précipitées et désastreuses, de l'autre. Après avoir détruit tous

les ordres, anéanti toutes les distinctions dont l'Etat étoit composé, désorganisé la force militaire, laissé les lois sans appui, l'Assemblée fit accepter au Roi une constitution, ou forme de gouvernement, si compliquée dans sa marche, et composée de principes si hétérogènes, qu'on prévit dès sa naissance l'impossibilité de sa durée. Mais ce qui mit le comble aux malheurs du Monarque, et décida de son sort, en excluant de la représentation nationale un grand nombre d'hommes probes et éclairés, ce fut la résolution prise par l'Assemblée Constituante avant de se séparer, qu'aucun de ses membres ne pourroit occuper la place de Ministre pendant quatre ans, ni être réélu pour l'Assemblée qui devoit la remplacer: et ce qui est plus étonnant encore, la Cour, conseillée par des personnes qui s'étoient rapprochées d'elle, après avoir le plus figuré parmi ses ennemis, avoit intrigué dans l'Assemblée pour obtenir ce décret. Animée contre les représentans actuels, elle espéroit trouver des dispositions plus favorables dans ceux qui les remplaceroient; elle se flattoit toujours que la grande majorité de la Nation, foncièrement attachée à la Monarchie, ne voyoit qu'avec peine toutes les humiliations que le Roi avoit

éprouvées, et que dans les élections nouvelles, ces sentimens du peuple se manifesteroient d'une manière prépondérante : mais le parti républicain, par son extrême activité, se rendit maître de la plupart des élections, et presque dès l'instant de l'ouverture de l'Assemblée législative, ses démarches annoncèrent d'une manière peu équivoque la chute prochaine des foibles restes de la Royauté. Enfin, sans entrer dans le détail de forfaits épouvantables dont tout homme sensible détourne ses regards, on peut les résumer en disant que les Autels, le Trône, la Noblesse, les Parlemens, des hommes marquans de toutes les conditions, furent tous entraînés par ce terrible tourbillon, et précipités dans le même abîme. La possession d'une fortune considérable, quoique acquise par les moyens les plus légitimes, sur-tout si elle provenoit d'ancêtres qui eussent marqué dans l'Etat, devint un motif déterminant pour proscrire le propriétaire.

A ces événemens désastreux succédèrent des années d'anarchie et de crimes. Des hommes féroces se disputèrent successivement le pouvoir. La Religion anéantie, ses Ministres forcés de se cacher pour se soustraire à l'échafaud,

les Temples profanés et convertis en prisons, en magasins, en salles de spectacles, le sanctuaire de la justice rempli d'une horde d'assassins érigés en juges, les propriétés partout envahies, chaque individu sans cesse exposé à être égorgé dans ses foyers ou traîné à la mort, sont les caractères distinctifs de cette grande subversion.

Un homme enfin parut, qui après avoir attiré l'attention générale par ses exploits au dehors, fut choisi pour rétablir dans l'intérieur l'ordre et le calme.

Napoléon Bonaparte ayant renversé un pouvoir qui n'inspiroit aucune confiance, fut déclaré chef du nouveau Gouvernement pour dix ans, période étendue ensuite à la durée de sa vie. Mais l'expérience démontra ce que l'homme réfléchi avoit déjà prévu, qu'un grand Etat environné de Puissances essentiellement ennemies, par l'inquiétude qu'il leur inspiroit, un Etat qui renferme une population immense composée de peuples de divers climats, de mœurs et de caractères différens, une Nation en même temps agricole, manufacturière, commerçante, maritime et guerrière, exigeoit dans le pouvoir exécutif une autorité plus concentrée, une marche plus simple et plus

rapide que ne l'offroit la forme de Gouvernement qu'on venoit d'adopter; qu'il falloit surtout se garantir des convulsions qui pourroient naître par la mort du chef de la Nation; qu'il importoit donc de s'arrêter à une forme de Gouvernement moins exposée à être troublée par les intrigues des ambitieux, par les effets du hasard et par les caprices de la multitude. Toutes ces considérations engagèrent les autorités constituées du Gouvernement à décerner la couronne à Napoléon Bonaparte, et par succession à sa famille, dans la ligne masculine, mesure qui fut confirmée par la voix de la Nation.

Je termine cet article au moment où le pape Pie VII couronne Napoléon Bonaparte empereur des François, dans l'église de Notre-Dame à Paris, le 2 décembre 1804.

no subject

JOURNAL

D'UNE FEMME-DE-CHAMBRE

DE

MADAME LA MARQUISE DE POMPADOUR.

On a fait précédemment quelques réflexions sur l'influence du règne de Louis XV quant aux mœurs, aux usages et à l'instabilité du Gouvernement. On fait imprimer ici séparément les mémoires de madame du Hausset, première femme-de-chambre de madame de Pompadour, dans lesquels on trouve une foule de détails inconnus sur la vie privée de ce Monarque, sur l'extrême crédit de sa maitresse, sur la manière dont elle en usoit, et sur celle dont les affaires étoient conduites : ils répandent d'ailleurs du jour sur les causes plus ou moins éloignées qui ont enfin produit, sous le règne du successeur de Louis XV, une décadence de l'autorité royale et de la considération publique pour le Souverain.

Avertissement.

Un ami de M. de Marigni (1) entrant un jour chez lui, le trouva brûlant des papiers. Prenant un gros paquet, qu'il alloit aussi jeter au feu, c'est un journal d'une femme-de-chambre de ma sœur (2), dit-il, qui étoit fort estimable, mais tout cela est du rabachage ; *au feu*, et il s'arrêta en disant : Ne trouvez-vous pas que je suis ici comme le curé et le barbier de Don Quichotte, qui brûlent les ouvrages de chevalerie ?—Je demande grace pour celui-ci, dit l'autre, j'aime les anecdotes, et je trouverai sans doute quelque chose qui m'intéressera. — Je le veux bien, répliqua M. de Marigny, et il le lui donna.

L'écriture de ce journal est fort mauvaise et sans orthographe ; on y trouve souvent deux mots ensemble qui disent à-peu-près la même chose ; plusieurs phrases y sont répétées ; quelquefois les faits y sont intervertis ; mais pour éviter ce désordre il auroit fallu tout refondre, ce qui auroit entièrement changé le caractère de l'ouvrage ; cependant on a pris soin de rectifier l'orthographe, la ponctuation et quel-

(1) M. Sénac de Meilhan, de qui je tiens ce manuscrit.
(2) Madame de Pompadour.

noms propres, et d'ajouter quelques notes explicatives.

On a trouvé quatre lettres jointes au journal, et on n'a pas cru devoir les supprimer.

Madame de Pompadour avoit deux femmes-de-chambre qui étoient femmes de condition, l'une madame de Hausset, qui ne changea point de nom; l'autre prit un nom emprunté, et ne se fit pas connoître aux yeux du public pour ce qu'elle étoit. Ce journal paroît être de la première.

Pendant long-temps les amours de Louis XV furent au moins couverts du voile du mystère: le public parloit du *Parc aux cerfs*, mais on n'en connoissoit aucun détail. Louis XIV donnoit à ses inclinations un éclat qui, à quelques égards, ajoutoit au scandale; mais ses maîtresses étoient toutes des femmes de qualité, faites par leur naissance pour être admises à la cour. On ne trouve dans l'histoire aucun trait qui peigne mieux sur cet objet l'esprit du temps et le caractère du Monarque, que ce propos de madame de Montespan : *Il ne m'aime pas*, disoit-elle, *mais il se croit redevable à ses sujets et à sa propre grandeur, d'avoir pour maîtresse la plus belle femme de son royaume.*

JOURNAL

DE MADAME DU HAUSSET,

FEMME-DE-CHAMBRE DE Mme. DE POMPADOUR.

UNE de mes amies de couvent qui s'est mariée avantageusement à Paris, et qui jouit de la réputation de femme d'esprit, m'a souvent priée d'écrire ce que je savois journellement; et pour lui faire plaisir, j'avois fait de petites notes en trois ou quatre lignes chacune, pour me rappeller un jour les faits intéressans ou singuliers, comme : *le Roi assassiné; départ ordonné par le Roi à Madame* (1); *M. de Machaut ingrat*, etc. Je promettois toujours à mon amie de mettre tout cela en récit. Elle me parla des *souvenirs* de madame de Caylus, qui cependant n'étoient pas encore imprimés,

(1) Il est à observer que madame de Pompadour est presque toujours appelée *Madame*, dans ce journal, parce qu'elle étoit la maîtresse de celle qui écrit.

et me pressa tant de faire un pareil ouvrage que, profitant de quelques momens de loisir, j'ai écrit ceci, que je compte lui donner, pour y mettre de l'ordre et du style. J'ai été long-temps auprès de madame de Pompadour, et ma naissance me faisoit traiter avec un peu de distinction par elle, et par des personnes considérables qui me prirent en affection. J'étois devenue en peu de temps l'amie du docteur Quesnay (1) qui venoit souvent passer

(1) Quesnay étoit un homme rare par son génie, et encore plus rare par la variété de ses connoissances. Il étoit né au village d'Ecquevilli, en 1694, fils d'un laboureur. Il s'appliqua à la chirurgie, et ensuite exerça cette profession à Mantes. Le hasard l'ayant fait connoître du duc de Villeroi, il le suivit à Paris, en qualité de son chirurgien. La comtesse d'Estrades, alors favorite de madame de Pompadour, et *amie* du comte d'Argenson, s'étant trouvée un jour subitement incommodée et dans un état alarmant, le duc de Villeroi qui étoit avec elle, offrit le secours de son chirurgien qu'il avoit laissé dans sa voiture. Quesnay reconnut promptement que la comtesse était sujette à l'épilepsie, et qu'elle en éprouvait en ce moment une attaque; il sentit en même tems l'importance de cacher une maladie aussi effrayante, et, rassurant le duc de Villeroi, il ordonna quelques calmans, en disant que c'étoit une attaque de nerfs. Il insista sur la nécessité du repos, fit sortir tout le monde, et resta seul avec la malade pour soustraire à la

deux ou trois heures avec moi. Il recevoit chez lui des personnes de tous les partis, mais

---

vue des assistans les symptômes de l'épilepsie. Ayant repris connoissance, elle jugea, par la conduite de Quesnay, de son savoir et de sa discrétion. Elle y fut sensible, et parla de son habileté à madame de Pompadour.

Profitant des moyens de s'instruire qu'on trouve dans la capitale, il se livra à l'étude de la médecine, fut reçu médecin, et fit quelques ouvrages qui eurent du succès. Madame de Pompadour le prit pour son médecin; elle lui donna un logement auprès d'elle, au château de Versailles, et lui procura la charge de médecin ordinaire du Roi. Quesnay profita de son loisir pour s'appliquer à la métaphysique, et y porta la sagacité qu'il a montrée dans tous les genres de science qu'il a approfondis; c'est lui qui composa, pour l'encyclopédie, l'article *Évidence*. Né à la campagne, il avoit réfléchi de bonne heure sur l'agriculture, sur les travaux qu'elle exige, sur les salaires et les produits. Long-tems après, ces premières idées fixèrent de nouveau son attention, et l'économie politique devint son étude principale. Il composa sur cette matière un grand ouvrage, auquel est joint un tableau qui exige une très-grande attention pour être compris. Il étoit généralement reconnu comme chef des économistes; il fut regardé comme l'inventeur du *produit net*; les économistes l'appeloient *le maître*, et disoient, comme jadis de Pythagore, *le maître l'a dit*. La Rivière, intendant de la Martinique, homme fort instruit, étoit le premier après lui. Le marquis de Mirabeau, père de celui qui a tant figuré dans la révolution, l'abbé Beaudeau, l'abbé Roubeau, Turgot, etc. se sont aussi rendus

en petit nombre, et qui toutes avoient une grande confiance en lui. On y parloit très-hardiment de tout ; et ce qui fait leur éloge et le sien, jamais on n'a rien répété. Madame la comtesse D***, venoit me voir aussi ; c'étoit une personne vive et franche et aimée de Madame. La famille de Baschi (1) me faisoit sa

---

célèbres parmi les économistes. Quesnay, dont l'esprit avoit besoin d'aliment, après avoir approfondi diverses sciences, s'appliqua à la géométrie et y fit quelques progrès, quoiqu'il eût plus de soixante-dix ans. Il mourut en décembre 1774, à l'âge de quatre-vingts ans, et le marquis de Mirabeau fit son oraison funèbre, qui est un chef-d'œuvre d'absurdité et de ridicule ; elle fut prononcée dans une grande assemblée d'économistes en grand deuil.

Quesnay avoit beaucoup de gaité et de bonhomie ; il se plaisoit, dans la conversation, à faire des espèces d'apologues, qui avoient en général pour principe quelque objet de la campagne.

Il dissertoit avec beaucoup de chaleur, sans envie de briller. Logé dans un petit appartement qui tenoit de très-près à celui de madame de Pompadour, il y recevoit quelques gens de lettres, et quelques personnes de la Cour. On y parloit très-librement, mais plus des choses que des personnes. Le Roi l'appelloit *son penseur*, il lui accorda des lettres de noblesse, et voulant lui-même composer ses armes, il fit mettre sur l'écusson la fleur appellée *pensée*.

(1) Le comte de Baschi, chevalier des ordres, avoit

cour. M. de Marigni avoit reçu quelques services de moi dans les querelles assez fréquentes du frère et de la sœur ; et il avoit pris de l'amitié pour moi. Le Roi avoit l'habitude de me voir, et un accident que je rapporterai (1), l'avoit rendu familier avec moi : il ne se gênoit point pour parler, quand j'entrois dans la chambre de Madame. Pendant les maladies de Madame, je ne quittois presque pas sa chambre, et je passois les nuits auprès d'elle.

Quelquefois, mais rarement, j'ai voyagé dans sa voiture avec le docteur Quesnay, à qui elle ne disoit pas quatre paroles, quoique ce fût un homme d'un grand esprit. Madame, quand j'étois seule avec elle, me parloit de plusieurs choses qui l'affectoient, et me disoit : *Le Roi et moi comptons si fort sur vous, que nous vous regardons comme un chat, un chien, et nous allons notre train pour causer.*

Il y avoit un petit endroit, près de la chambre de Madame, qui a été depuis changé, où elle

---

une très-proche parenté du côté de sa femme, avec madame de Pompadour, qui s'en honoroit.

(1) *Voy.* page 431 à ces mots : *Un événement qui me fit trembler*, etc.

savoit que je me tenois quand j'étois seule, et d'où l'on entendoit ce qui se disoit, pour peu qu'on élevât la voix. Mais lorsque le Roi avoit à lui parler particulièrement ou à quelque Ministre, il passoit avec elle dans un cabinet à côté de la chambre, et elle aussi pour ses affaires secrètes avec les Ministres, ou autres personnages importans, tels que le lieutenant de police, l'intendant des postes, etc. Toutes ces circonstances m'ont mise à portée de savoir beaucoup de choses, et un grand nombre que la probité ne me permet ni d'écrire, ni de raconter. J'ai écrit la plupart du temps sans ordre de date, et un fait en précède d'autres qui l'ont précédé.

Madame a eu de l'amitié pour trois Ministres: le premier, M. de Machaut (1), à qui elle avoit l'obligation d'avoir fait régler son traitement et payer ses dettes; elle lui fit donner les Sceaux, et il resta le premier dans son affection jusqu'à l'assassinat du Roi. Beaucoup de gens ont prétendu qu'on ne devoit pas im-

(1) Jean-Baptiste Machaut d'Arnouville, contrôleur-général, depuis Ministre de la Marine, ensuite garde-des-sceaux, se retira le 1^er^. Février 1757. Il avoit la réputation d'honnête homme, et de bon administrateur.

puter à mauvaise intention, sa conduite en cette occasion ; qu'il avoit cru devoir obéir au Roi sans rien mettre du sien, et que ses manières froides le faisoient souvent soupçonner d'une indifférence qui n'étoit pas dans son cœur. Madame le vit sous l'aspect d'un ami infidèle, et il faudroit entendre les deux ; peut-être sans l'abbé de Bernis, M. de Machaut seroit-il resté.

Le second Ministre que Madame avoit affectionné, est l'abbé de Bernis (1) ; elle s'en dégoûta bien vîte, lorsque l'abbé parut avoir perdu la tête.

Il en donna une preuve assez singulière, la surveille de son renvoi : il avoit prié plusieurs personnes considérables à un nombreux festin, qui devoit avoir lieu le jour même qu'il reçut sa lettre d'exil, et il avait mis dans les billets d'invitation : *M. le comte de Lusace en*

(1) François-Joachim de Pierre de Bernis fut nommé ministre des affaires étrangères, en juin 1757, place dont il se démit en novembre 1758, après avoir reçu le chapeau de cardinal. Un de ses amis allant pour le complimenter sur cette nouvelle dignité, mais ignorant qu'il alloit être disgracié, M. de Bernis lui dit, faisant allusion au chapeau : *C'est un parapluie que le Roi a bien voulu me procurer, pour me défendre contre le mauvais tems.*

sera. C'étoit le frère de Madame la Dauphine; et cette phrase fut avec raison trouvée impertinente. Le Roi dit fort bien à cette occasion : *Lambert et Molière en seront*. Elle ne parla presque jamais du Cardinal, depuis son départ de la Cour ; il étoit ridicule, mais il étoit bon-homme. Madame Infante (1) étoit morte peu de temps auparavant, et par parenthèse, réunissant tant de maladies putrides et malignes, que ceux qui l'ensevelirent et des capucins qu'on fit venir pour la porter, ne pouvoient soutenir l'infection. Ses papiers n'avoient pas paru plus purs aux yeux du Roi ; il y vit que l'abbé de Bernis étoit en intrigue avec elle, et qu'on l'avoit joué pour le chapeau de Cardinal, qu'elle avoit fait accorder en abusant de son nom. Le Roi avoit été si indigné, qu'il pensa lui refuser la barette, et il la lui remit comme on jette un os à un chien. M. l'abbé de Bernis avoit toujours eu l'air d'un protégé chez Madame, elle l'avoit vu dans la misère exactement : il n'en fut pas de même de

(1) Marie-Louise-Elisabeth, fille de Louis XV, née le 14 août 1727; mariée en 1739, à Philippe, infant d'Espagne et duc de Parme; morte à Versailles, le 6 décembre 1759.

M. de Choiseul (1); sa naissance, son ton, ses manières le faisoient considérer, et il avoit su gagner les bonnes graces de Madame bien plus que tout autre. Elle le regardoit comme l'un des plus grands seigneurs de la Cour, le plus grand Ministre, et l'homme le plus aimable. M. de Choiseul avoit une sœur, et une femme, qu'il avoit introduites chez Madame, et qui l'entretenoient dans ses bons sentimens pour lui. Elle ne vit plus que par ses yeux, depuis que ce Ministre fut en place; il savoit amuser Madame, et il avoit des manières très-aimables pour les femmes.

Il y avoit deux personnes, le Lieutenant de police et l'Intendant des postes, qui avoient grande part à la confiance de Madame; mais ce dernier étoit devenu bien moins nécessaire,

(1) Etienne-François de Stainville, né en 1719. Après avoir été ambassadeur à Rome et à Vienne, il fut fait ministre des affaires étrangères en 1758, en 1759, créé duc et pair, ministre de la guerre, le 16 janvier 1761, et de la Marine, la même année. Il conserva les deux derniers emplois, et fit donner la place de Ministre des affaires étrangères, à son cousin, le duc de Praslin. Il reprit en 1768, les affaires étrangères, et remit la marine à M. de Praslin. Il fut exilé à sa terre de Chanteloup, en Touraine, le 24 décembre 1770, et mourut à Paris, en 1785.

parce que le Roi avoit fait communiquer à M. de Choiseul le secret de la poste, c'est-à-dire l'extrait des lettres qu'on ouvroit, ce que n'avoit pas eu M. d'Argenson, malgré toute sa faveur. J'ai entendu dire que M. de Choiseul en abusoit, et racontoit à ses amis les histoires plaisantes, les intrigues amoureuses que contenoient souvent les lettres qu'on décachetoit. La méthode, à ce que j'ai entendu dire, étoit fort simple : six ou sept commis de l'hôtel des postes trioient les lettres qu'il leur étoit prescrit de décacheter, et prenoient l'empreinte du cachet avec une boule de mercure; ensuite on mettoit la lettre, du côté du cachet, sur un gobelet d'eau chaude qui faisoit fondre la cire, sans rien gâter; on l'ouvroit, on en faisoit l'extrait, et ensuite on la recachetoit au moyen de l'empreinte. Voilà comme j'ai entendu raconter la chose. L'Intendant des postes apportoit les extraits au Roi le dimanche, on le voyoit entrer et passer comme les Ministres, pour ce redoutable travail. Le docteur Quesnay, plusieurs fois devant moi, s'est mis en fureur sur cet *infame* ministère, comme il l'appeloit, et à tel point que l'écume lui venoit à la bouche. Je ne dînerois pas plus volontiers avec l'Intendant des postes qu'avec le bour-

reau, disoit le Docteur. Il faut convenir que, dans l'appartement de la maîtresse du Roi, il est étonnant d'entendre de pareils propos; et cela a duré vingt-ans sans qu'on en ait parlé. C'étoit la probité qui parloit avec vivacité, disoit M. de Marigni, et non l'humeur ou la malveillance qui s'exhaloit.

M. le duc de Gontaut étoit beau-frère et ami de M. de Choiseul, et il ne quittoit pas Madame. La sœur de M. de Choiseul, madame de Grammont, et sa femme, étoient également assidues auprès d'elle. Qu'on juge d'après cela de l'ascendant de M. de Choiseul, que personne n'auroit osé attaquer. Cependant le hasard me fit découvrir une correspondance secrète du Roi, avec un particulier des plus obscurs. Cet homme, qui avoit un emploi aux Fermes générales, de cinq à six mille livres, étoit parent d'une demoiselle du *Parc aux Cerfs* (1),

(1) *Le Parc aux Cerfs* étoit appelé ainsi d'un quartier de Versailles fort éloigné. Bien peu de gens connoissoient cette maison; on n'en parloit que très-vaguement, sans jamais rien spécifier. Aucune aventure, aucun fait ne transpiroit qui pût attirer l'attention. Un commissaire de la marine, nommé Mercier, qui avoit eu part à l'éducation de l'abbé de Bourbon, avoit plus de connoissances qu'aucun autre sur cet établissement; et voici

qui l'avoit recommandé au Roi. Il s'étoit lié aussi avec le comte de Broglio dans qui le Roi se confioit ; mais las de voir que sa correspondance ne lui valoit point d'avancement, il prit le parti de m'écrire et de me demander un rendez-vous, auquel je consentis après en avoir instruit Madame. Cet homme me dit avec un ton de franchise, après beaucoup de préambules, de politesses et de flatteries pour moi : « Pouvez-vous me donner votre parole et celle de madame de Pompadour, qu'il ne sera point parlé au Roi, par elle, de ce que je vais vous dire ? » Je crois pouvoir vous assurer, lui dis-je, qu'en demandant cette condition à Madame ; si cela n'est point contraire au service du Roi, elle la tiendra. Il me donna sa parole que cela

---

ce qu'il a dit à un de ses amis. « La maison étoit de très-peu d'apparence ; il n'y avoit en général qu'une seule jeune personne ; la femme d'un commis de bureau de la guerre lui tenoit compagnie, jouoit avec elle, ou travailloit en tapisserie. Cette dame disoit que c'étoit sa nièce ; elle la menoit, pendant les voyages du Roi, à la campagne ; quelquefois on a changé de maison et de quartier, mais sans renoncer à l'ancienne maison ». Mercier ajoutoit : *Jamais commerce n'a eu moins de publicité, et les particuliers n'ont-ils pas de petites maisons où ils entretiennent publiquement des filles ?*

n'auroit aucun inconvénient, et alors je l'écoutai. Il me montra divers Mémoires contre M. de Choiseul, qu'il consentit à me remettre, et il me révéla plusieurs circonstances relatives aux secrètes fonctions du comte de Broglio, mais qui portoient plutôt à conjecturer qu'à être assuré du rôle qu'il jouoit auprès du Roi. Enfin il me montra plusieurs lettres de la main du Roi. Je demande, dit-il, que madame la Marquise me fasse donner une place de Receveur-général des Finances; je l'instruirai de ce que je manderai au Roi; j'écrirai d'après ses instructions, et lui remettrai les réponses. — Respectant ce qui venoit du Roi, je ne me chargeai que des Mémoires. — Madame m'ayant donné sa parole, suivant les conventions que j'avois faites, je lui révélai le tout. Elle remit les Mémoires à M. de Choiseul, qui les trouva bien malicieusement et bien habilement écrits. Madame, et M. de Choiseul, conférèrent longtemps sur ce qu'il falloit répondre à la personne; et voici ce que je fus chargée de dire: Qu'une place de Receveur-général étoit pour le moment, trop considérable, et feroit trop de sensation; qu'il falloit se borner à une place de quinze à vingt mille livres de produit; qu'on ne prétendoit point pénétrer dans les

secrets du Roi, et que sa correspondance ne devoit être communiquée à personne; qu'il n'en étoit pas de même des Mémoires qui pouvoient lui être remis, et qu'on lui sauroit gré d'en faire part, pour mettre à portée de parer des coups portés dans les ténèbres, et dirigés par la haine et l'imposture. La réponse étoit honnête et respectueuse, relativement au Roi, mais étoit propre à déjouer le comte de Broglio, en faisant connoître à M. de Choiseul ses attaques et les armes dont il se servoit. C'étoit le Comte qui lui remettoit des Mémoires sur la guerre et la marine, tandis qu'il se réservoit les affaires étrangères, qu'il traitoit directement, disoit-on. M. de Choiseul fit recommander au Contrôleur-général, sans paroître, l'homme qui m'avoit parlé; il eut l'emploi convenu, en espéra un plus considérable, et me confia la correspondance du Roi, dont je lui dis que je ne parlerois pas à Madame, d'après ses intentions. Il envoya plusieurs Mémoires à M. de Choiseul, adressés contre lui au Roi; et cette communication le mit à portée de les réfuter victorieusement.

Le Roi se plaisoit à avoir de petites correspondances particulières, que Madame très-souvent ignoroit; mais elle savoit qu'il en avoit,

car il passoit une partie de sa matinée à écrire à sa famille, au roi d'Espagne, quelquefois au cardinal de Tencin, à l'abbé de Broglie, et aussi à des gens obscurs. C'est avec des personnes comme cela, me dit-elle un jour, que le Roi sans doute apprend des termes dont je suis toute surprise; par exemple, il m'a dit hier, en voyant passer un homme qui avoit un vieil habit, *il a là un habit bien examiné*. Il m'a dit une fois, pour dire qu'une chose étoit vraisemblable, *il y a gros;* c'est un dictum du peuple, à ce qu'on m'a dit, qui est comme *il y a gros à parier*. Je pris la liberté de dire à Madame : mais ne seroient-ce pas plutôt des demoiselles qui lui apprennent ces belles choses? Elle me dit en riant, vous avez raison; *il y a gros*. Le Roi, au reste, se servoit de ces expressions avec intention, et en riant.

Le Roi savoit beaucoup d'anecdotes, et il se trouvoit assez de gens pour lui en dire de mortifiantes pour l'amour-propre. Un jour il entra à Choisy, dans une pièce où l'on travailloit à un meuble brodé, pour voir où l'on en étoit; et ayant regardé à la fenêtre, il vit, au bout d'une grande allée, deux hommes en habit de Choisy. Il dit : Qui sont ces deux seigneurs? —Madame prit la lorgnette, et dit c'est le duc

d'Aumont et***. — Ah! dit le Roi, le grand-père du duc d'Aumont seroit bien étonné, s'il pouvoit voir son petit-fils, bras dessus, bras dessous avec le petit-fils de son valet-de-chambre L***, en habit qu'on peut dire *à brevet* (1). Là-dessus il raconta une grande histoire à Madame, qui prouvoit la vérité de ce qu'il disoit. Le Roi sortit pour aller à la figuerie avec Madame, et bientôt après entra Quesnay, ensuite M. de Marigni. — Je parlai avec mépris de quelqu'un qui aimoit beaucoup l'argent, et le docteur s'étant mis à rire, dit: J'ai fait un drôle de rêve cette nuit; j'étois dans le pays des anciens Germains; ma maison étoit vaste, et j'avois des tas de blé, des bestiaux, des chevaux en grand nombre, et de grands tonneaux pleins de cervoise; mais je souffrois d'un rhumatisme, et ne savois comment faire pour aller à cinquante lieues de là, à une fontaine dont l'eau me guériroit. Il falloit passer chez

(1) C'étoient des habits brodés magnifiquement d'or et d'argent sur toutes les tailles, que Louis XIV donnoit à quelques courtisans, et qui leur procuroient l'avantage d'être de tous ses voyages: on en voyoit encore quelques-uns il y a soixante ans. Le roi Louis XV avoit fait faire des habits pour Choisy, pour Bellevue et pour Fontainebleau.

un peuple étranger. Un enchanteur parut, et me dit : Je suis touché de ton embarras; tiens, voilà un petit paquet de poudre de *prelinpinpin* : tous ceux à qui tu en donneras, te logeront, te nourriront, et te feront toutes sortes de politesses. Je pris la poudre, et je le remerciai bien. Ah ! comme j'aimerois la poudre de *prelinpinpin*, lui dis-je, j'en voudrois avoir plein mon armoire. Eh bien, dit le docteur, cette poudre c'est l'argent que vous méprisez. Dites-moi de tous ceux qui viennent ici, quel est celui qui fait le plus d'effet ? Je n'en sais rien, lui dis-je. — Eh bien ! c'est M. de Montmartel (1), qui vient quatre ou cinq fois l'an. — Pourquoi est-il si considéré ? — Parce qu'il a des coffres pleins de poudre de *prelinpinpin*. Il tira quelques louis de sa poche : tout ce qui existe est renfermé dans ces petites pièces, qui peuvent vous conduire commodément au bout du monde. Tous les hommes obéissent à ceux qui ont cette poudre, et s'empressent de les servir. C'est mépriser le bonheur, la liberté, les jouissances de tout genre, que mépriser l'argent. Un cordon bleu passa sous les fenêtres, et je dis : Ce seigneur est bien plus

(1) Alors Banquier de la Cour.

content de son cordon que de mille et mille de vos pièces. Quand je demande au Roi une pension, reprit Quesnay, c'est comme si je lui disois : Donnez-moi un moyen d'avoir un meilleur dîné, d'avoir un habit bien chaud, une voiture pour me garantir de la pluie, et me transporter sans fatigue. Mais celui qui lui demande ce beau ruban, s'il osoît dire ce qu'il pense, diroit : J'ai de la vanité, et je voudrois bien, quand je passe, voir le peuple me regarder d'un œil bêtement admirateur, se ranger devant moi ; je voudrois bien, quand j'entre dans une chambre, produire un effet, et fixer l'attention de gens qui se moqueront peut-être de moi à mon départ ; je voudrois bien être appelé Monseigneur par la multitude. Tout cela n'est-il pas du vent ? Ce ruban ne lui servira de rien dans presque tous les pays ; il ne lui donne aucune puissance, mais mes pièces me donnent par-tout les moyens de secourir les malheureux. Vive la toute puissante poudre de *prelinpinpin*. A ces derniers mots on entendit rire aux éclats dans la pièce d'à-côté, qui n'étoit séparée que par une portière. La porte étant ouverte, le Roi entra avec *Madame* et M. de Gontaut. Il dit : Vive la poudre de *prelinpinpin*, docteur, pourriez-vous m'en

procurer ? Le Roi étoit rentré, et il lui avoit pris fantaisie d'écouter ce que l'on disoit. Madame fit de grandes amitiés au docteur, et le Roi, riant et parlant de la poudre avec éloge, sortit. Je m'en allai, et le docteur aussi. Je me mis à écrire aussitôt cette conversation. On me dit depuis que M. Quesnay étoit fort instruit de certaines choses qui ont rapport aux finances, et qu'il étoit un grand *économiste*; mais je ne sais pas trop ce que c'est. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il avoit beaucoup d'esprit; il étoit fort gai et fort plaisant, et très-habile médecin.

On fut long-temps occupé à la Cour de la maladie du petit duc de Bourgogne, dont on vantoit beaucoup l'esprit. On cherchoit la cause de cette maladie, et la méchanceté alla jusqu'à faire soupçonner sa nourrice, qui étoit fort bien établie à Versailles, de lui avoir communiqué une vilaine maladie. Le Roi montroit à Madame les informations qu'il avoit fait prendre dans sa province sur sa conduite. Un sot évêque s'avisa de dire qu'elle avoit été fort libertine dans sa jeunesse; la pauvre nourrice en fut instruite, et demanda qu'on le fit expliquer. L'évêque répondit qu'elle avoit été plusieurs fois au bal dans sa ville, et qu'elle

avoit la gorge découverte. C'étoit, pour ce pauvre homme, le comble du libertinage. Le Roi, qui avoit été d'abord inquiet, ne put s'empêcher de dire, *quelle bête!* Le duc, après avoir long-temps donné de l'inquiétude à la Cour, mourut. Rien ne fait plus d'effet chez les Princes, que leurs égaux mourans. Tout le monde en est occupé; mais aussi dès qu'ils sont morts, personne n'en parle plus. Le Roi parloit souvent de la mort, et aussi d'enterremens et de cimetières : personne n'étoit né plus mélancolique. Madame m'a dit un jour, qu'il éprouvoit une sensation pénible lorsqu'il étoit forcé à rire, et qu'il l'avoit souvent priée de finir une histoire plaisante. Il souriroit, et voilà tout. En général, le Roi avoit les idées les plus tristes sur la plupart des événemens. Quand il arrivoit un nouveau Ministre, il disoit : *Il a étalé sa marchandise comme un autre, et promet les plus belles choses du monde, dont rien n'aura lieu. Il ne connoît pas ce pays-ci, il verra.....* Quand on lui parloit de projets pour renforcer la marine, il disoit : Voilà vingt fois que j'entends parler de cela; jamais la France n'aura de marine, je crois. — C'est M. de Marigny qui m'a dit cela.

Je n'ai jamais vu Madame si joyeuse qu'à la

prise de Mahon. Le Roi en étoit bien aise, mais il ne pouvoit *croire* au mérite de ses courtisans, et il regardoit leurs succès comme l'effet du hasard. Il n'y eut, à ce que l'on m'a dit, que le maréchal de Saxe qui lui inspira une grande estime, mais il ne l'avoit guère vu dans ses cabinets, ni figurer comme courtisan. M. d'Argenson chercha querelle à M. de Richelieu après sa victoire, pour son retour à Paris, afin de l'empêcher de venir jouir de son triomphe. Il voulut rejeter la chose sur Madame, qui en étoit enthousiasmée, et qui ne l'appeloit que *le Minorquin*.

Le chevalier de Montaigu étoit menin de monseigneur le Dauphin, et fort aimé de lui, à cause de sa grande dévotion. Il tomba malade, et on lui fit une opération qu'on appelle l'*empième*, et qui consiste à faire une ouverture entre les côtes, pour faire sortir le pus; elle fut faite en apparence assez heureusement; mais le malade empiroit et ne pouvoit respirer. On ne concevoit pas ce qui pouvoit occasionner cet accident, et retarder sa guérison. Il mourut presque entre les bras de Monseigneur le Dauphin, qui alloit tous les jours chez lui. La singularité de sa maladie détermina à l'ouvrir, et on trouva dans sa poitrine une par-

tie de la seringue de plomb avec laquelle, suivant l'usage, on injectoit des décoctions dans la partie qui avoit été en suppuration. Le chirurgien ne s'étoit point vanté de sa négligence, et le malade en fut la victime. Cet événement fit parler long-temps le Roi, qui l'a peut-être raconté trente fois, suivant sa coutume; mais ce qui fit parler encore davantage du chevalier de Montaigu, c'est une cassette trouvée auprès de son lit, et qui contenoit des haires, des cilices, et des martinets teints de sang. On parla beaucoup un jour à souper chez Madame, de cette dernière circonstance, et il n'y avoit personne parmi les convives, qui fût tenté d'imiter le Chevalier. Huit ou dix jours après, on adressa au Roi, à Madame, aux Baschi, et au duc d'Ayen (1), le conte que voici. Personne ne comprenoit d'abord à quoi il pouvoit se rapporter; ce fut le duc d'Ayen qui, le premier, dit: nous sommes bien bêtes, c'est en moquerie des austérités du chevalier de

(1) Depuis duc et maréchal de Noailles, mort à sa maison de Saint-Germain-en-Laye en 1793. C'étoit un homme d'esprit, qui avoit beaucoup de piquant dans sa conversation, et sur-tout dans ses réparties.

Montaigu. Cela parut évident, et d'autant plus qu'on en adressa des copies à monseigneur le Dauphin, à madame la Dauphine, à l'abbé de Saint-Cyr, et au duc de la V*******. Ce dernier passoit pour un faux dévot, et on avoit ajouté : *Vous ne seriez pas assez dupe, mon cher Duc, pour être fakir; mais convenez que vous seriez avec plaisir un des bons moines qui mènent une si joyeuse vie.* On soupçonna le maréchal de Richelieu d'avoir fait faire le conte par quelqu'un de ses complaisans. Le Roi en fut fort scandalisé, et donna ordre au Lieutenant de police d'en rechercher l'auteur, mais il n'y put pas parvenir, ou on ne voulut pas le divulguer.

Conte Japonois.

A trois lieues de la capitale du Japon, il y a un temple célèbre par le concours des personnes de tout état, et de l'un et l'autre sexe, qui s'y rendent en foule pour adorer une idole qui passe pour faire des miracles. Des religieux au nombre de trois cents, et qui font preuve d'une noblesse ancienne et illustre, desservent ce temple, et présentent les offrandes qu'on apporte de toutes les provinces de l'Empire, à

l'Idole. Ils habitent dans un superbe et vaste bâtiment qui tient au temple, et qui est environné de jardins où l'art a été joint à la nature, pour en faire un séjour enchanté. J'obtins la permission de voir le temple, et de me promener dans les jardins. Un religieux d'un âge avancé, mais encore plein de vigueur et de vivacité, m'accompagna. Nous en vîmes plusieurs autres de tout âge qui s'y promenoient. Mais ce qui me surprit, ce fut d'en voir un grand nombre se livrer à divers exercices agréables et folâtres, avec de jeunes filles élégamment vêtues, écouter leurs chansons, ou danser avec elles. Le religieux qui m'accompagnoit répondit avec bonté aux questions que je lui fis sur son Ordre; et voici exactement ce qu'il me dit à plusieurs reprises, et à mesure que je lui faisois des questions. Le dieu Faraki, que nous adorons, est ainsi nommé d'un mot qui veut dire *fabricateur*, c'est lui qui a fait tout ce que nous voyons, la terre, les astres, le soleil, etc. Il a donné à l'homme des sens qui sont autant de sources de plaisir, et nous croyons que la seule manière de reconnoître ses bienfaits, est d'en user. Une telle opinion vous paroîtra sans doute bien plus conforme à la raison, que celle de ces Fakirs de l'Inde, qui passent leur

vie à contrarier la nature, et qui se dévouent aux plus tristes privations, et à des souffrances cruelles. Dès que le soleil paroît, nous nous rendons sur cette montagne que vous voyez, au bas de laquelle coule une rivière de l'eau la plus limpide, et qui fait différens circuits dans cette prairie émaillée des plus belles fleurs. Nous y cueillons les fleurs les plus odorantes, que nous allons porter sur l'Autel, avec divers fruits que nous tenons de la bonté de Faraki. Ensuite nous chantons ses louanges, et nous exécutons diverses danses qui expriment notre reconnoissance, et toutes les jouissances que nous devons à ce Dieu bienfaisant. La première de toutes est celle que procure l'amour, et nous exprimons notre ardeur à profiter de cet inestimable bienfait de Faraki. Sortis du temple, nous allons dans divers bosquets, où nous prenons un léger repas; ensuite chacun s'occupe d'un travail qui n'a rien de pénible, les uns brodent, d'autres s'appliquent à la peinture, d'autres cultivent des fleurs ou des arbres fruitiers, d'autres font de petits ouvrages au tour; et les produits de ces occupations sont vendus au peuple, qui les achète avec empressement. C'est un de nos revenus, et assez considérable. Notre matinée est ainsi

consacrée à l'adoration de Dieu, et à l'exercice du sens de la vue, qui commence avec les premiers rayons du soleil. Le dîner est fait pour satisfaire le goût, et nous y joignons la jouissance de l'odorat. Les mêts les plus savoureux nous sont servis dans des appartemens jonchés de fleurs. La table en est ornée, et les meilleurs vins nous sont présentés dans des coupes de cristal. Quand nous avons glorifié Dieu par l'usage agréable du palais et de l'odorat, nous allons goûter dans des bosquets d'orangers, de myrthe et de roses, un agréable sommeil qui dure deux heures. Pleins d'une nouvelle vigueur et de gaîté, nous retournons à nos occupations, afin d'entremêler le travail au plaisir, dont la continuité émousseroit les sens. Après ce travail, nous retournons au temple remercier Dieu, et lui offrir de l'encens; de là nous allons dans la plus agréable partie du jardin, où se trouvent trois cents jeunes filles qui forment des danses vives, avec les plus jeunes de nos religieux, et les autres exécutent des danses graves, qui n'exigent ni force, ni agilité, et dont les pas ne font que répondre, par la cadence, au son des instrumens. On cause, on rit, avec ces aimables compagnes, vêtues d'une gaze légère, et dont les cheveux

sont ornés de fleurs ; et l'on s'empresse de leur offrir des sorbets exquis, et différemment préparés. L'heure du souper étant arrivée, on se rend dans des appartemens, brillans de l'éclat de mille bougies préparées avec l'ambre. Autour de trois immenses galeries où l'on soupe, sont distribués des musiciens, dont les divers instrumens portent la joie dans l'esprit, et inspirent les plus douces émotions. Les jeunes filles sont assises à table avec nous, et vers la fin du repas, elles chantent des chansons qui sont des hymnes en l'honneur du Dieu qui nous a accordé ces sens qui répandent tant de charmes sur la vie, et qui contiennent la promesse d'en user avec une ardeur toujours nouvelle. Le repas fini, on recommence les danses, et lorsque l'heure du repos est arrivée, on tire une espèce de loterie, où chacun est sûr d'un lot, qui est une jeune fille, avec laquelle il passe la nuit. On les partage ainsi au hasard, afin d'éviter la jalousie, et de prévenir les attachemens exclusifs. C'est ainsi que finit la journée, pour faire place à une nuit de délices, qu'on sanctifie en goûtant le plus doux des plaisirs, que Faraki a si sagement attaché à la réproduction des êtres. Nous admirons en cela la sagesse et la bonté de Faraki, qui,

ayant voulu assurer la population de l'univers, a donné aux deux sexes un attrait invincible l'un pour l'autre, qui les rapproche sans cesse. La fécondité est le but qu'il s'est proposé, et il enivre de délices ceux qui concourent à ses vues. Que diroit-on du favori d'un Roi, à qui il auroit donné une belle maison, des terres superbes, et qui se plairoit à dégrader la maison, à la laisser tomber en ruine, et qui abandonneroit la culture des terres qui, entre ses mains, deviendroient stériles et couvertes de ronces? Telle est la conduite des Fakirs de l'Inde, qui se condamnent aux plus tristes privations, aux plus cruelles souffrances. N'est-ce pas insulter Faraki, et lui dire : je méprise vos bienfaits? N'est-ce pas le méconnoître, et dire : vous êtes méchant et cruel, et je sais que je ne puis vous plaire qu'en vous offrant le spectacle de mes maux. On dit, ajouta-t-il, que vous avez dans vos contrées des Fakirs non moins fous et non moins cruels pour eux-mêmes. Je pensai, avec raison, qu'il vouloit parler des pères de la Trappe. Le récit du religieux me donna beaucoup à réfléchir, et j'admirois comment la raison pervertie fait enfanter d'étranges systèmes.

M. le duc de la Val***** étoit un grand seigneur fort riche. Il dit un jour au souper du Roi : « Sa Majesté me fait la grace de me traiter « avec bonté ; je serois inconsolable d'être dans « sa disgrace, mais si cela m'arrivoit, je m'oc- « cuperois, pour me distraire, du soin de « très-belles terres que j'ai dans telle et telle « province ». Et là-dessus il fit la description de deux ou trois châteaux superbes. Un mois peut-être après, au sujet de la disgrace d'un Ministre, il dit devant le Roi : « J'espère que « votre Majesté me conservera ses bontés ; « mais si j'avois le malheur de les perdre, je « serois plus à plaindre qu'un autre, car je n'ai « pas d'asile où reposer ma tête ». Tous ceux qui avoient entendu la description des beaux châteaux, se regardoient en riant ; et le Roi dit à Madame, qui étoit à table à côté de lui : *On a bien raison de dire qu'il faut qu'un menteur ait bonne mémoire.*

Un événement qui me fit trembler, ainsi que Madame, me procura la familiarité du Roi. Au beau milieu de la nuit, Madame entra dans ma chambre, tout près de la sienne, en chemise, et se désespérant. Venez, dit-elle, le Roi se meurt. On peut juger de mon effroi. Je mis un jupon, et je trouvai le Roi dans son

lit, haletant. Comment faire? c'étoit une indigestion. Nous lui jetâmes de l'eau; il revint. Je lui fis avaler des gouttes d'Hoffman, et il me dit : Ne faisons pas de bruit, allez seulement chez Quesnay, lui dire que c'est votre maîtresse qui se trouve mal, et dites à ses gens de ne pas parler. Quesnay étoit logé tout à côté, il vint aussitôt, et fut fort étonné de voir le Roi ainsi. Il lui tâta le pouls, et dit : La crise est finie, mais si le Roi avoit soixante ans, cela auroit pu être sérieux. Il alla chercher chez lui quelque drogue; il revint bientôt après, et se mit à inonder le Roi d'eau de senteur. J'ai oublié le remède que lui fit prendre le docteur Quesnay, mais l'effet en fut merveilleux : il me semble que c'étoient des *gouttes du général la Motte*. Je réveillai une fille de garde-robe pour faire du thé, comme pour moi; le Roi en prit trois tasses, mit sa robe-de-chambre, ses bas, et gagna son appartement, appuyé sur le docteur. Quel spectacle que de nous voir tous les trois à moitié nus! Madame passa le plutôt possible une robe, ainsi que moi, et le Roi se changea dans ses rideaux fermés très-décemment. Il causa sur sa courte maladie, et témoigna beaucoup de sensibilité pour les soins qu'on lui avoit ren-

dus. Plus d'une heure après, j'éprouvois encore la plus grande terreur, en songeant que le Roi pouvoit mourir au milieu de nous : heureusement il revint tout de suite à lui, et personne ne s'aperçut dans le domestique de ce qui étoit arrivé. Je dis seulement à la fille de garde-robe de tout remettre en état, et elle crut que Madame avoit été malade. Le Roi, le lendemain, remit secrètement à Quesnay un petit billet pour Madame, où il disoit : *Ma chère amie doit avoir eu grand'peur, mais qu'elle se tranquillise; je me porte bien, et le docteur vous le certifiera.* Le Roi, depuis ce moment, s'habitua à moi; et touché de l'attachement que je lui avois témoigné, il me faisoit souvent des mines gracieuses, à sa manière, et de petits présens; et toujours au jour de l'an il me donnoit pour vingt louis environ de porcelaines. Il me voyoit dans l'appartement, disoit-il à Madame, comme on y voit un tableau, ou une statue muette, et ne se gênoit pas pour moi. Combien de fois nous avons dit, Madame et moi : « Mais s'il fût mort, « quel embarras, quel scandale ? » Nous nous étions, au reste, mises en règle, à tout événement, en avertissant Quesnay; car, dit Madame, il n'est pas seulement mon médecin, il

est encore premier médecin ordinaire du Roi. C'est la seconde place de sa faculté. Il eut mille écus de pension pour ses soins et son silence, et la promesse d'une place pour son fils. Le Roi me donna un acquit-patent sur le trésor royal, de quatre mille francs, et Madame eut une très-belle pendule, et son portrait dans une tabatière.

Le Roi étoit fort triste habituellement, et aimoit toutes les choses qui rappeloient l'idée de la mort, en la craignant cependant beaucoup. En voici un exemple. Madame se rendant à Crécy, un écuyer du Roi fit signe à son cocher d'arrêter, et lui dit que la voiture du Roi étoit cassée, et que sachant qu'elle n'étoit pas loin, il l'envoyoit prier de l'attendre. Il arriva bientôt après, se mit dans la voiture de Madame, où étoient, je crois, madame de Château-Renaud et madame de Mirepoix. Les seigneurs qui suivoient s'arrangèrent dans d'autres voitures; j'étois derrière, dans une chaise à deux, avec Gourbillon, valet-de-chambre de Madame, et nous fûmes étonnés quand, peu de tems après, le Roi fit arrêter la voiture; celles qui suivoient, s'arrêtèrent aussi. Le Roi appela un écuyer, et lui dit : « Vous voyez bien cette petite hauteur, il y a

« des croix, et c'est certainement un cimetière; « allez-y, et voyez s'il y a quelque fosse nou- « vellement faite ». L'écuyer galopa, et s'y rendit; ensuite il revint dire au Roi : « Il y en « a trois toutes fraîchement faites ». Madame, à ce qu'elle m'a dit, détourna la tête avec horreur à ce récit, et la petite maréchale dit gaîment : *En vérité, c'est à faire venir l'eau à la bouche* (1). Madame, le soir, en se déshabillant, nous en parla. Quel singulier plaisir, dit-elle, que de s'occuper de choses dont on devroit éloigner l'idée, sur-tout quand on mène une vie aussi heureuse; mais le Roi est comme cela, il aime à parler de mort, et il a dit, il y a quelques jours, à M. de Fontanieu, à qui il a pris à son lever un saignement de nez : « Pre- « nez-y garde, à votre âge c'est un avant-cou- « reur d'apoplexie ». Le pauvre homme est retourné chez lui tout effrayé, et est fort malade.

Jamais je n'ai vu le Roi si troublé, que lors

(1) Madame la maréchale de Mirepoix mourut à Bruxelles en 1791, très-âgée, mais conservant son esprit et sa gaîté jusqu'à la fin. Le jour après avoir été administrée, le médecin lui dit qu'il trouvoit beaucoup d'amélioration dans son état; elle répondit : « Vous m'annon- « cez une fâcheuse nouvelle; ayant fait mes paquets, j'ai- « merois mieux partir ».

de la maladie de monseigneur le Dauphin (1).

Les médecins étoient sans cesse chez Madame, où le Roi les interrogeoit. Il y en avoit un de Paris, fort original, appelé Pousse, qui lui dit une fois : « Vous êtes un bon papa ; cela me fait plaisir, mais vous savez que nous sommes tous vos enfans, et nous partageons votre chagrin ; au reste, ayez bon courage, votre fils vous sera rendu ». Tout le monde regardoit M. le duc d'Orléans, qui étoit bien embarrassé de sa contenance. Il seroit devenu l'héritier de la couronne, la Reine étant hors d'âge d'avoir des enfans. Madame de*** me dit un jour, que je lui témoignois ma surprise de la grande douleur du Roi : « Il seroit au désespoir d'avoir pour successeur désigné un prince du sang. Il ne les aime pas, et les regarde si loin de lui, qu'il en seroit humilié ». Effectivement, quand son fils fut rétabli, il dit : « Le Roi d'Espagne auroit eu beau jeu ». En cela l'on prétend qu'il avoit raison, et que c'étoit la justice ; mais que si le duc d'Orléans avoit eu un parti, il auroit pu prétendre à la couronne. C'est pour effacer cette idée, qu'il donna à Saint-Cloud une fête superbe, quand

(1) En 1752.

le Dauphin fut tout-à-fait rétabli. Madame dit à madame de Brancas, en parlant de cette fête : « Il veut faire oublier les Châteaux en Espagne « qu'il a faits, mais en Espagne ils en faisoient « de plus solides ». Le peuple ne témoigna pas autant de joie du rétablissement du Dauphin. Il le regardoit comme un dévôt qui ne faisoit que chanter des pseaumes ; et il aimoit le duc d'Orléans, qui vivoit au milieu de la capitale, et qu'on appeloit le Roi de Paris. C'étoit une injustice que ces sentimens ; et le Dauphin n'avoit chanté des pseaumes que pour imiter la voix d'un chantre de la chapelle. Le peuple ne tarda pas à revenir de son erreur, et rendit justice à sa vertu. Le duc d'Orléans étoit le plus assidu courtisan de Madame : pour la duchesse, elle la détestoit. Il peut se faire qu'on lui prêtât des mots auxquels la duchesse n'avoit jamais songé ; souvent elle en disoit qui étoient sanglans. Le Roi l'auroit exilée, s'il avoit suivi ce que lui dictoit son ressentiment : mais il craignoit l'éclat, et elle n'en seroit devenue que plus méchante. Le duc d'Orléans étoit, dans ce temps, d'une jalousie extrême envers le comte de Melfort ; et le lieutenant de police ayant dit au Roi qu'il avoit de fortes raisons de croire que le duc étoit déterminé à tout, pour

se défaire de cet amoureux, et qu'il croyoit devoir le prévenir pour être sur ses gardes, le Roi dit : « Il n'oseroit, mais il y a quelque chose de mieux : qu'il la fasse surprendre, et il me trouvera disposé à faire enfermer sa maudite femme ; mais quand il se seroit défait de cet amant, il y en aura demain un autre, et même en ce moment elle en a d'autres, tels que le chevalier Colbert et le comte de l'Aigle ». Cependant Madame me dit que ces deux derniers n'étoient point avérés.

Il arriva en ce temps une aventure dont le lieutenant de police rendit compte au Roi. La duchesse d'Orléans s'étoit amusée un jour à agacer au Palais-Royal, à huit heures du soir, un jeune Hollandois qu'elle avoit trouvé joli. Le jeune homme voulut aller vite en besogne la prenant pour une fille, et elle en fut très-choquée. Elle appella un Suisse, et se fit connoître. On arrêta l'étranger qui s'excusa en disant qu'elle l'avoit attaqué de propos très-libres. Il fut relâché, et le duc d'Orléans fit une sévère réprimande à sa femme.

Le Roi dit un jour à Madame devant moi, car il ne se gênoit pas pour parler d'elle, tant il la haïssoit : « Sa mère la connoissoit bien, » car avant son mariage, elle ne permettoit pas

» qu'elle dit autre chose que *oui* et *non*. Savez-
» vous la plaisanterie qu'elle a faite sur la no-
» mination de Moras, elle lui a envoyé faire
» son compliment, et deux minutes après elle
» a rappellé celui qu'elle envoyoit, en disant
» devant tout le monde, *avant de lui parler*,
» *demandez au suisse s'il est encore en place.* »

Madame n'étoit pas haineuse, et malgré les propos de madame la duchesse d'Orléans, elle cherchoit à excuser ses torts en conduite, et disoit : « Le plus grand nombre des femmes
» ont des amans ; et elle n'a pas tous ceux
» qu'on lui prête ; mais ses manières libres,
» et ses discours, qui n'ont point de mesure,
» la décrient dans toute la France. »

Ma camarade est venue toute enchantée il y a quelques jours dans ma chambre à la ville ; elle avoit été chez M. de Chenevieres, premier commis de la guerre, qui est en grande correspondance avec Voltaire, qu'elle regarde comme un Dieu ; par parenthèse, elle fut indignée ces jours-ci en entendant un marchand d'estampes qui criait : *Voilà Voltaire, ce fameux Prussien; le voyez-vous avec son gros bonnet de peau d'ours, pour n'avoir pas froid ; à six sols le fameux Prussien.* Quelle profanation, disoit-elle ! — Je reviens à mon histoire. M. de

Chenevieres lui avoit montré des lettres de Voltaire, et M. Marmontel avoit lu une épître *à sa bibliothèque* (1).

M. Quesnay entra pour un petit moment, elle lui répéta tout cela ; et comme il n'avoit pas l'air d'y prendre beaucoup de part, elle lui a demandé s'il n'admiroit pas les grands poëtes ? Comme de grands joueurs de bilboquet, a-t-il répondu avec ce ton qui rend plaisant tout ce qu'il dit. J'ai cependant fait des vers, dit-il, et je vais vous en dire ; c'est sur un M. Rodot, intendant de la marine, qui se plaisoit à dire du mal de la médecine et des médecins : je fis ces vers pour venger Esculape et Hippocrate.

Antoine se médicina
En décriant la médecine,
Et de ses propres mains mina
Les fondemens de sa machine ;
Très-rarement il opina
Sans humeur bizarre ou chagrine,
Et l'esprit qui le domina
Etoit affiché sur sa mine.

Qu'en dites-vous, dit le docteur ? Ma cama-

(1) Elle est intitulée *Epître à mes livres*. Elle obtint le prix à l'Académie françoise.

rade les trouva très-jolis ; et le docteur me les donna de sa main, en me priant de ne pas en laisser prendre des copies.

Madame plaisantoit ma camarade sur son bel esprit ; mais elle avoit de la confiance en elle quelquefois. Sachant qu'elle écrivoit souvent, Madame lui disoit : « Vous faites quelque roman qui paroîtra un jour, ou bien le siècle de Louis XV, je me recommande à vous. » Je n'ai point à me plaindre d'elle. Il m'importe peu qu'elle parle mieux que moi de prose et de vers. — Elle ne m'a pas dit son véritable nom, mais un jour je lui fis cette malice : « Quelqu'un, lui dis-je, soutenoit hier que la famille de madame de Mar********, étoit plus considérée que celle de beaucoup de gentilshommes. Elle tient, dit-on, le premier rang à Cadix, et a des alliances très-honorables ; et cependant elle n'a pas cru s'avilir en étant gouvernante chez Madame. Vous verrez un jour ses enfans ou ses neveux, fermiers-généraux, et donner leurs filles à des Ducs. »

J'avois remarqué que Madame, depuis plusieurs jours, se faisoit servir du chocolat à triple vanille et ambré, à son déjeûné ; qu'elle mangeoit des trufes et des potages au céleri : la trouvant fort échauffée, je lui fis un jour

des représentations sur son régime, qu'elle eut l'air de ne pas écouter. Alors je crus en devoir parler à son amie la duchesse de Brancas(1). Je m'en suis apperçue, me dit-elle, et je vais lui en parler devant vous. Effectivement après sa toilette, madame de Brancas lui fit part de ses craintes pour sa santé. Je viens de m'en entretenir avec elle (en me montrant), dit la Duchesse, et elle est de mon avis. Madame témoigna un peu d'humeur, et puis se mit à fondre en larmes. J'allai aussi-tôt faire fermer la porte, et revins écouter. Ma chère amie, dit Madame à madame de Brancas, je suis troublée de la crainte de perdre le cœur du Roi, en cessant de lui être agréable. Les hommes mettent, comme vous pouvez le savoir, beaucoup de prix à certaines choses, et j'ai le malheur d'être d'un tempérament très-froid. J'ai imaginé de prendre un régime un peu réchauffant pour réparer ce défaut, et depuis deux jours cet élixir, dit-elle, me fait assez de bien, ou du moins j'ai cru m'en appercevoir. — La duchesse de Brancas prit la drogue qui étoit

(1) La duchesse de Brancas étoit dame d'honneur de madame la Dauphine, et avoit vécu dans l'intimité de madame de Pompadour.

sur la toilette, et après l'avoir sentie, fi, dit-elle, et elle la jeta dans la cheminée. Madame la gronda, et dit : je n'aime pas à être traitée comme un enfant ; elle pleura encore, et dit : vous ne savez pas ce qui m'est arrivé il y a huit jours. Le Roi, sous prétexte qu'il faisoit chaud, s'est mis sur mon canapé, et y a passé la moitié de la nuit. Il se dégoûtera de moi, et en prendra une autre. — Vous ne l'éviterez pas, répondit la Duchesse, en suivant votre régime, et ce régime vous tuera ; rendez au Roi votre société précieuse de plus en plus par votre douceur ; ne le repoussez pas dans d'autres momens, et laissez faire le temps ; les chaînes de l'habitude vous l'attacheront pour toujours. — Ces dames s'embrassèrent. — Madame recommanda le secret à madame de Brancas, et le régime fut abandonné.

Peu de temps après, elle me dit ; « Le maître est plus content de moi ; et c'est depuis que j'ai parlé à Quesnay, sans lui tout dire. — Il m'a dit que, pour avoir ce que je desire, il falloit avoir soin de se bien porter, et tâcher de bien digérer, et faire de l'exercice pour y parvenir. Je crois que le docteur a raison, et je me sens toute autre. J'adore cet homme-là (le Roi) : Je voudrois lui être agréable. — Mais

hélas ! quelquefois il me trouve une macreuse (1) ; je sacrifierois ma vie pour lui plaire. »

Un jour le maître entra tout échauffé, je me retirai : mais j'écoutai dans mon poste. Qu'avez-vous, lui dit Madame? — Ces grandes robes et le clergé, répondit-il, sont toujours aux couteaux tirés; ils me désolent par leurs querelles. Mais, je déteste bien plus les grandes robes. Mon clergé au fond, m'est attaché et fidèle : les autres voudroient me mettre en tutelle. — La fermeté, lui dit Madame, peut seule les réduire. — Robert de Saint-Vincent (2) est un boute-feu que je voudrois pouvoir exiler, mais ce sera un train terrible. D'un autre côté, l'Archevêque est une tête de fer qui cherche querelle. Heureusement qu'il y en a quelques-uns dans le Parlement sur qui je puis compter, et qui font semblant d'être bien méchans, mais qui savent se radoucir à-propos. Il m'en coûte pour celà quelques abbayes, quelques pensions secrètes. Il y a un certain Vaudeuil qui me sert assez bien, tout en paroissant un enragé. — J'en sais des

(1) Oiseau aquatique que l'on dit avoir le sang froid.
(2) Conseiller au Parlement, et grand Janséniste.

nouvelles, Sire, dit Madame; il m'a écrit hier, prétendant avoir avec moi une parenté; et il m'a demandé un rendez-vous: — Eh bien! dit le maître, voyez-le, et laissez-le venir; ce sera un prétexte pour lui accorder quelque chose, s'il se conduit bien. — M. de Gontaut entra, et voyant qu'on parloit sérieusement, ne dit rien. Le Roi se promenoit agité, puis tout d'un coup il dit: le Régent a eu bien tort de leur rendre le droit de faire des remontrances: ils finiront par perdre l'Etat. — Ah! Sire, dit M. de Gontaut, il est bien fort, pour que de petits robins puissent l'ébranler. — « Vous ne savez pas ce qu'ils font et ce qu'ils » pensent, reprit le Roi, c'est une assemblée » de républicains: en voilà au reste assez; les » choses comme elles sont, dureront autant » que moi. Causez-en un peu, Madame, di- » manche avec M. Berrier. » — Madame d'Amblimont et madame d'Esparbès entrèrent: Ah! voilà mes petits chats, dit Madame, tout ce qui nous occupe est du grec pour elles; mais leur gaîté me rend le calme et me permet de reprendre ensuite les choses sérieuses. Vous avez la chasse, Sire, qui vous distrait, et elles m'en tiennent lieu. — Le Roi se mit alors à parler de la chasse de la journée, et

de Lansmatte. Il falloit laisser parler le Roi sur ces objets, et quelquefois entendre trois ou quatre fois la même histoire, suivant qu'il arrivoit d'autres personnes. Jamais Madame ne témoignoit d'ennui; elle l'engageoit même quelquefois à recommencer.

Un jour je dis à Madame : Il me semble que Madame a un redoublement d'amitié pour madame la comtesse d'Amblimont. — Il est bien fondé, me dit-elle, c'est une personne unique peut-être, par sa fidélité à ses amis et par son honnêteté. Ecoute, et n'en parle à qui que ce soit. Il y a quatre jours que, passant pour aller à table, le Roi s'est approché d'elle, en faisant semblant de la chatouiller, et il lui a voulu remettre une petite lettre. D'Amblimont faisant la folle, a mis aussitôt ses deux mains derrière son dos, et le Roi a été obligé de ramasser le billet qui étoit tombé à terre. Gontant a vu seul tout cela, et après soupé s'étant approché de la petite dame, lui a dit : Vous êtes une bonne amie. — J'ai fait ce que je devois; et à ces mots, elle a mis son doigt sur sa bouche pour lui recommander le silence. Il m'a fait part sur-le-champ de ce trait d'amitié de la petite héroïne, qui ne m'en a pas parlé. — J'admirois la vertu de la petite Comtesse, et

Madame me dit : elle est étourdie, *hurlu-breluc*, mais elle a plus d'esprit et d'ame que les prudes et les dévotes. D'Esparbès n'en feroit pas autant, peut-être elle iroit au-devant. Le maître a paru déconcerté, mais il lui fait toujours des agaceries. — Madame, sans-doute, lui dis-je, reconnoîtra une action aussi belle. — N'en doutez pas, dit-elle, mais je ne veux pas qu'elle croie que j'en suis instruite. — Le maître, soit par une suite de son goût, soit par la suggestion de Madame, entra un matin à Choisy, je crois, chez madame d'Amblimont, et lui passa lui-même au cou un collier d'émeraudes et de diamans de soixante mille livres. Cela vint bien long-temps après ce que j'ai raconté.

Il y avoit une grande ottomane dans une petite pièce, auprès de la chambre de Madame, où je me tenois souvent. Un soir, vers minuit, il entra une chauve-souris dans l'appartement où tout le monde étoit. Aussitôt le Roi dit, où est le général Crillon? — Il étoit sorti pour un moment. — C'est le général contre les chauve-souris, dit-il. — Cela donna lieu à répéter, *où étois-tu Crillon?* — et aussitôt il rentra, et on lui dit que l'ennemi étoit là. Il se mit en veste, l'épée à la main, et poursuivit la chauve-souris, qui entra dans le cabinet où j'étois profondé-

ment endormie. Je m'éveillai en sursaut, au bruit, et je vis le Roi près de moi, et toute sa société. Je sautai vîte en bas de l'ottomane, et ce fut l'amusement de toute la soirée.

M. de Crillon étoit un très-brave homme, très-aimable, mais il avoit le tort de se livrer à faire des facéties, qui partoient plutôt de sa gaîté naturelle, que de bassesse de caractère. Il n'en étoit pas de même d'un très-grand seigneur, chevalier de la Toison d'or, que Madame apperçut un jour, donnant et serrant la main à Gourbillon, son valet-de-chambre. Comme c'étoit l'homme de la Cour le plus vain, Madame ne pût s'empêcher de le dire au Roi, et comme il n'avoit ni charge ni emploi à la Cour, le Roi, depuis ce moment, ne le nommoit presque jamais pour souper.

J'avois une parente à Saint-Cyr, qui se maria. Elle étoit au désespoir d'avoir une de ses parentes femme-de-chambre de Madame, et souvent elle me faisoit des scènes très-mortifiantes pour moi. Madame le sut par Colin, son intendant, et elle en parla au Roi. « Je ne m'en « étonne pas, dit-il, voilà comme sont les bé- « gueules de Saint-Cyr. Madame de Maintenon « s'est bien trompée avec d'excellentes inten- « tions. Ces filles sont élevées de manière qu'il

« faudroit de toutes en faire des dames du Pa-
« lais, sans quoi elles sont malheureuses et
« impertinentes. » — Quelque temps après, cette parente se trouva chez moi, avec Colin, qui la connoissoit sans en être connu. Il se mit à dire : « Savez-vous que le prince de Chimay a fait une scène au chevalier d'H*****, de ce qu'il est écuyer de madame la Marquise ? » — Ma parente, à ces mots, ouvrit de grands yeux, et dit : « n'a-t-il pas raison ? » — « Je n'entre pas là dedans, dit Colin, mais voici ce qu'il a dit : Si vous n'étiez qu'un simple gentilhomme, et pauvre, je ne blâmerois pas cela, et il s'en trouvera cinq cents pour se disputer la place, comme des demoiselles pour être auprès de votre maîtresse ; mais songez que vos parens sont Princes de l'Empire, et que vous portez leur nom. » — « Quoi, Monsieur, dit ma parente, l'écuyer de madame la Marquise est d'une maison de Prince ? » — « De la maison de Chimay, dit-il, et ils prennent le nom d'Alsace, témoin le Cardinal de ce nom. » — Colin sortit, enchanté de ce qu'il avoit dit. Je ne reviens point, me dit ma parente, de ce que je viens d'entendre. Cela est cependant bien vrai, ma cousine, lui dis-je : vous pouvez voir le chevalier d'H***** (c'est le nom de la maison des princes

de Chimay) porter le mantelet de Madame sur son bras, et suivre à pied sa chaise auprès de la portière, pour lui mettre son mantelet sur les épaules, en sortant de sa chaise, et ensuite attendre dans l'anti-chambre, sa sortie, s'il n'y a pas d'autre pièce. — Depuis ce temps ma cousine me laissa tranquille, et même eut recours à moi pour faire donner une compagnie de cavalerie à son mari, qui eut bien de la peine à venir me remercier. Sa femme vouloit qu'il remerciât Madame, mais la crainte qu'elle ne lui dît que c'étoit à la considération de sa cousine la femme-de-chambre, qu'il commandoit une cinquantaine de chevaux, l'en empêcha. C'étoit au reste une chose bien surprenante, qu'un homme de la maison de Chimay, fût au service de quelque dame que ce fût; et le commandeur d'Alsace revint de Malte exprès pour le faire sortir de chez Madame. Il lui fit assigner cent louis de pension par sa famille, et Madame lui fit accorder une compagnie de cavalerie (1). Le chevalier d'H***** avoit été page du maréchal de Luxembourg, et l'on ne conçoit pas qu'il ait ainsi placé un homme qui étoit vraisemblablement

(1) On ne peut croire à cette histoire de M. d'H*****.

son parent; parce que, presque toutes les grandes maisons se tiennent. —M. de Machaut, Garde des Sceaux, avoit dans le même temps un écuyer chevalier de Saint-Louis, et gentilhomme, le chevalier de Puibuse, qui portoit son porte-feuille, et marchoit à côté de sa chaise.

Soit ambition, soit tendresse, Madame avoit pour sa fille (1) une acception qui paroissoit venir du plus profond de son cœur. Elle étoit élevée en Princesse, et on ne l'appeloit, comme les personnes de cette élévation, que par son nom de baptême. Les plus grands de la Cour songeoient à cette alliance; mais Madame avoit un projet qui étoit peut-être fort sensé. Le Roi avoit eu de madame de Vintimille, un fils qui lui ressembloit, et de figure, et de gestes et de manières : il s'appeloit le comte du L**. Madame un jour le fit venir à Bellevue, et ce fut Colin, son intendant, qui fut chargé de trouver quelque moyen pour engager son gouverneur à l'y conduire. Ils goûtèrent chez le Suisse, et Madame, se promenant, eut l'air de les trouver par hasard. Elle demanda le nom de l'enfant, et admira sa beauté. Sa fille arriva

(1) Fille de madame de Pompadour et de M. d'Etiolle, son mari : elle se nommoit Alexandrine.

au même instant; et Madame les conduisit dans une figuerie, où elle savoit que le Roi devoit venir. Il s'y rendit, et demanda quel étoit le nom de l'enfant? On le lui dit, et le Roi l'entendant eut l'air embarrassé, et Madame dit, le montrant ainsi que sa fille, ce seroit un beau couple. Le Roi s'amusa avec la demoiselle, sans avoir l'air de faire attention au garçon qui, mangeant des figues et de la brioche qu'on avoit apportée de chez le suisse, eut des attitudes, et fit des gestes si semblables à ceux du Roi, que Madame en resta dans une surprise extrême. — Ah! dit-elle, Sire voyez.... Eh quoi, dit-il? — Rien, dit Madame, si ce n'est qu'on croit voir son père. — Je ne savois pas, dit en souriant le Roi, que vous connoissiez le comte du L** si particulièrement. — Vous devriez l'embrasser, dit-elle, car il est fort joli. — Je commencerai donc par la demoiselle, dit le Roi; et il les embrassa très-froidement, et avec un air contraint. J'étois présente, ayant joint la gouvernante de Mademoiselle, et je dis le soir à Madame, que le maître n'avoit pas paru fort vif dans ses embrassemens. Il est comme cela, dit-elle; mais n'est-ce pas que ces deux enfans ont l'air fait l'un pour l'autre? Si c'étoit Louis XIV, il feroit du jeune enfant un

duc du Maine, mais je n'en demande pas tant : Une charge et un brevet de Duc pour son fils, c'est bien peu, et c'est à cause que c'est son fils que je le préfère, ma bonne, à tous les petits Ducs de la Cour. Mes petits enfans participeroient en ressemblance au grand père et à la grand-mère, et ce mélange, que j'ai l'espoir de voir, feroit mon bonheur un jour. Les larmes lui vinrent aux yeux en disant ces paroles. — Hélas! hélas! six mois s'écoulèrent, et sa fille chérie, l'espoir de ses vieux jours, l'objet des vœux des plus grands, mourut presque subitement. Madame en fut inconsolable, et je dois cette justice à M. de Marigni, qu'il en eut la plus vive douleur. La demoiselle étoit belle comme un ange, appelée à la plus haute fortune, et j'ai toujours pensé qu'il avoit le projet d'épouser sa nièce. Un brevet de Duc lui auroit donné le rang, et cela, joint à sa charge et aux richesses de sa mère, en auroit fait un grand Seigneur. L'âge n'étoit pas assez distant pour faire un grand obstacle. On ne manqua pas de dire que la jeune personne avoit été empoisonnée, mais les morts imprévues de personnes qui fixent l'attention publique, font toujours naître ces bruits. Le Roi marqua de la sensibilité, mais plus au

chagrin de Madame, que pour la perte en elle-même, quoiqu'il eût bien des fois caressé cet enfant, et l'eût comblé de présens. Je dois encore à la justice, de dire que M. de Marigni, héritier de toute la fortune de Madame, depuis cette mort, étoit désolé toutes les fois qu'elle étoit sérieusement malade. Madame commença, bientôt après, à faire des projets pour l'établissement de son frère. Il fut question de demoiselles de la plus haute naissance, et peut-être l'eût on fait Duc; mais il avoit une manière de penser qui l'éloignoit du mariage et de l'ambition. Dix fois il auroit pu être Ministre, et n'y pensa jamais. — C'est un homme, me disoit un jour Quesnay, bien peu connu; personne ne parle de son esprit et de ses connoissances, ni de ce qu'il fait pour l'avancement des arts; aucun, depuis Colbert, n'a fait autant dans sa place; il est d'ailleurs fort honnête homme, mais on ne veut le voir que comme le frère de la favorite; et parce qu'il est gros, on le croit lourd et épais d'esprit. — Ce qu'il disoit étoit très-vrai. M. de Marigni avoit voyagé avec d'habiles artistes en Italie, et avoit acquis du goût, et beaucoup plus d'instruction que n'en avoit eu aucun de ses prédécesseurs. Quant à son air épais, il ne

l'avoit que depuis quelque temps, qu'il étoit trop engraissé, et sa figure auparavant étoit charmante. Il avoit été aussi beau que sa sœur étoit belle; il ne faisoit sa cour à personne, n'avoit aucune vanité, et il se bornoit à des sociétés où il étoit à son aise. Il devint un peu plus répandu à la Cour, lorsque le Roi l'eut fait monter dans ses carosses, croyant qu'il étoit alors de son devoir de se montrer parmi les courtisans.

Madame me fit appeler un jour, et entrer dans son cabinet où étoit le Roi, qui se promenoit d'un air sérieux. — Il faut, me dit-elle, que vous alliez passer quelques jours à l'avenue de Saint-Cloud, dans une maison où je vous ferai conduire; vous trouverez là une jeune personne prête à accoucher. — Le Roi ne disoit rien, et j'étois muette d'étonnement. — Vous serez la maîtresse de la maison, et présiderez, comme une déesse de la fable, à l'accouchement. On a besoin de vous pour que tout se passe suivant la volonté du Roi, et secrètement. Vous assisterez au baptême, et indiquerez les noms du père et de la mère. — Le Roi se mit à rire, et dit: le père est un très-honnête homme. Madame ajouta, aimé de tout le monde, et adoré de tous ceux qui le connoissent. —

Madame s'avança vers une petite armoire, et en tira une petite boîte qu'elle ouvrit. Elle en sortit une aigrette de diamans, en disant au Roi, je n'ai pas voulu, et pour cause, qu'elle fût plus belle. — Elle l'est encore trop, et il embrassa Madame, en disant, que vous êtes bonne! Elle pleura d'attendrissement, et mettant la main sur le cœur du Roi, c'est là que j'en veux, dit-elle. Les larmes vinrent aussi aux yeux du Roi, et je me mis aussi à pleurer, sans trop savoir pourquoi. Ensuite, il me dit, Guimard vous verra tous les jours, pour vous aider et vous conseiller; et au *grand moment* vous le ferez avertir de se rendre auprès de vous. Mais nous ne parlons pas du parrain et de la marraine; vous les annoncerez comme devant arriver, et un moment après, vous aurez l'air de recevoir une lettre qui vous apprendra qu'ils ne peuvent venir. Alors vous ferez semblant d'être embarrassée, et Guimard dira, il n'y a qu'à prendre les premiers venus, et vous prendrez la servante de la maison, et un pauvre ou un porteur de chaise, et ne leur donnerez que douze francs pour ne pas attirer l'attention. — Un louis, ajouta madame, pour ne pas faire d'effet dans un autre sens. — C'est vous qui êtes cause de mon économie dans

certaines circonstances, dit le Roi. — Vous souvenez-vous du fiacre? Je voulois lui donner un louis, et le duc d'Ayen me dit, vous nous ferez reconnoître, et je lui fis donner un écu de six francs. — Il alloit raconter l'histoire; Madame lui fit signe de se taire, et il eut bien de la peine. — Elle m'a dit depuis, que le Roi, dans le temps des fêtes pour le mariage de monseigneur le Dauphin, avoit été la voir à Paris en fiacre, chez sa mère. Le cocher ne vouloit pas avancer, et le Roi lui vouloit donner un louis. La police en sera instruite demain, dit le duc d'Ayen, et les espions feront des recherches qui nous feront peut-être connoître. — Guimard, dit le Roi, vous dira les noms du père et de la mère. Il assistera à la cérémonie, qui doit être le soir, et il donnera les dragées. Il est bien juste que vous ayez les vôtres, et il tira cinquante louis, qu'il me remit de cette [illegible] gracieuse qu'il savoit prendre dans l'occasion, et que n'avoit personne autre que lui dans son Royaume. Je lui baisai la main en pleurant. — Vous aurez soin de l'accouchée, n'est-ce pas? C'est une très-bonne enfant qui n'a pas inventé la poudre, et je m'en fie à vous pour la discrétion; mon chancelier vous dira le reste, dit-il, en se tournant vers Madame,

et il sortit. — Eh bien, comment trouvez-vous mon rôle, dit-elle? — D'une femme supérieure, et d'une excellente amie, lui dis-je. — C'est à son cœur que j'en veux, me dit-elle, et toutes ces petites filles qui n'ont point d'éducation, ne me l'enlèveront pas. Je ne serois pas aussi tranquille, si je voyois quelque jolie femme de la Cour et de la ville tenter sa conquête. — Je demandai à Madame, si la jeune personne savoit que c'étoit le Roi qui étoit le père. — Je ne le crois pas, dit-elle, mais comme il a paru aimer celle-ci, on a craint qu'on ne se soit trop empressé de le lui apprendre ; sans cela, on dit à elle et aux autres, dit-elle en levant les épaules, que c'est un seigneur Polonais, parent de la Reine, et qui a un appartement au château. Cela a été imaginé, à cause du cordon bleu que le Roi n'a pas souvent le temps de quitter, parce qu'il faudroit changer d'habit, et pour donner une raison de ce qu'il a un logement au château, si près du Roi. C'étoient deux petites chambres du côté de la chapelle, où le Roi se rendoit de son appartement, sans n'être vu que d'une sentinelle qui avoit ses ordres, et qui ne savoit pas qui passoit par cet endroit. Le Roi alloit quelquefois au Parc-aux-Cerfs, où recevoit ces

demoiselles à l'appartement dont j'ai parlé.

Je m'arrête ici pour faire mention d'une singulière aventure, qui n'est sue que de six ou sept personnes, maîtres ou valets. Dans le temps de l'assassinat du Roi, une jeune fille, qu'il avoit vue plusieurs fois, et à qui il avoit marqué plus de tendresse qu'à une autre, se désespéroit de cet affreux événement. La mère abbesse, car on peut appeler ainsi celle qui avoit l'intendance du parc aux cerfs, s'aperçut de la douleur extraordinaire qu'elle témoignoit, et fit si bien qu'elle lui fit avouer qu'elle savoit que le seigneur polonois étoit le Roi de France. Elle avoua même qu'elle avoit fouillé dans ses poches, et qu'elle en avoit tiré deux lettres, dont l'une étoit du Roi d'Espagne, et l'autre de l'abbé de Broglie. C'est ce que l'on a su depuis, car ni elle, ni l'abbesse ne savoient les noms. La jeune fille fut grondée, et on appela M. le Bel, premier valet-de-chambre, qui ordonnoit de tout, et qui prit les lettres et les porta au Roi, qui fut fort embarrassé pour revoir une personne si bien instruite. Celle dont je parle s'étant aperçue que le Roi venoit voir sa camarade secrètement, tandis qu'elle étoit délaissée, guetta l'arrivée du Roi, et au moment où il entroit, précédé de l'abbesse qui

devoit se retirer, elle entra précipitamment et furieuse dans la chambre où étoit sa rivale. Elle se jeta aussitôt aux genoux du Roi. Qui, vous êtes le Roi, crioit-elle, de tout le royaume; mais ce ne seroit rien pour moi, si vous ne l'étiez pas de mon cœur; ne m'abandonnez pas, mon cher Sire, j'ai pensé devenir folle quand on a manqué de vous tuer. L'abbesse crioit : Vous l'êtes encore. Le Roi l'embrassa, et cela parut la calmer. On parvint à la faire sortir, et quelques jours après on conduisit cette malheureuse dans une pension de folles, où elle fut traitée comme telle pendant quelques jours. Mais elle savoit bien qu'elle ne l'étoit pas, et que le Roi avoit été bien véritablement son amant. Ce lamentable accident m'a été raconté par l'abbesse, lorsque j'ai eu quelque relation avec elle lors de l'accouchement dont il est question, mais je n'en ai jamais eu ni avant, ni depuis.

Je reviens donc à mon histoire. Madame me dit : Tenez compagnie à l'accouchée, pour empêcher qu'aucun étranger ne lui parle, pas même les gens de la maison. Vous direz toujours que c'est un seigneur polonois fort riche, et qui se cache à cause de la Reine, sa parente, qui est fort dévote. Vous trouverez, dans la

maison, une nourrice à qui l'enfant sera remis, et tout le reste regarde Guimard. Vous irez à l'église comme témoin; et il faudra faire les choses comme le feroit un bon bourgeois. On croit que la demoiselle accouchera dans cinq ou six jours; vous dînerez avec elle, et ne la quitterez pas jusqu'au moment où elle sera en état de retourner au Parc-aux-Cerfs: ce qui, je suppose, sera dans une quinzaine de jours, sans qu'elle courre aucun risque. Je me rendis le soir même à l'avenue de Saint-Cloud, où je trouvai l'abbesse et Guimard, garçon du château, mais sans son habit bleu. Il y avoit de plus une garde, une nourrice, deux vieux domestiques, et une fille moitié servante, moitié femme-de-chambre. La jeune fille étoit de la plus jolie figure, mise fort élégamment, mais sans rien de trop marquant. Je soupai avec elle, et avec l'abbesse qui s'appeloit madame Bertrand. J'avois remis l'aigrette de Madame avant le souper, ce qui avoit causé la plus grande joie à la demoiselle, et elle fut fort gaie. Madame Bertrand avoit été femme de charge chez M. le Bel, premier valet-de-chambre du Roi, qui l'appeloit Dominique, et elle étoit son confidentissime. La demoiselle causa avec nous après souper, et me pa-

rut fort naïve. Le lendemain j'eus une conversation particulière, et elle me dit : Comment se porte M. le Comte ? C'étoit le Roi qu'elle appeloit ainsi. Il sera bien fâché de n'être pas auprès de moi, me dit-elle, mais il a été obligé de faire un assez long voyage. Je fus de son avis. C'est un bien bel homme, me dit-elle, et il m'aime de tout son cœur ; il m'a promis des rentes, mais je l'aime sans intérêt, et s'il vouloit je le suivrois dans sa Pologne. Elle me parla ensuite de ses parens et de M. le Bel, qu'elle connoissoit sous le nom de Durand. « Ma mère, me dit-elle, étoit une grosse épicière-droguiste, et mon père n'étoit pas un homme de rien, ajouta-t-elle, il étoit des Six Corps, et c'est, comme tout le monde le sait, ce qu'il y a de mieux ; enfin il avoit pensé deux fois être échevin ». Sa mère avoit, après la mort de son père, essuyé des banqueroutes ; mais *M. le Comte* étoit venu à son secours, et lui avoit donné un contrat de quinze cents livres de rentes, et six mille francs d'argent comptant. Six jours après elle accoucha, et on lui dit, suivant mes instructions, que c'étoit une fille, quoique ce fût un garçon, et bientôt après on devoit lui dire que son enfant étoit mort, pour qu'il ne restât aucune trace de son

existence pendant un certain temps ; ensuite on le remettoit à la mère. Le Roi donnoit dix ou douze mille livres de rente à chacun de ses enfans. Ils héritoient les uns des autres, à mesure qu'il en mouroit, et il y en avoit déjà sept ou huit de morts. Je revins trouver Madame, à qui j'avois écrit tous les jours par Guimard. Le lendemain, le Roi me fit dire d'entrer ; il ne me dit pas une parole sur ce que j'avois fait, mais me remit une tabatière d'or, fort grande, où étoient deux rouleaux de vingt-cinq louis chaque. Je lui fis ma révérence, et m'en allai. Madame me fit beaucoup de questions sur la demoiselle, et rioit beaucoup de ses naïvetés, et de tout ce qu'elle m'avoit dit du seigneur Polonois. — Il est dégoûté de la princesse, et je crois qu'il partira dans deux mois pour toujours pour sa Pologne.—Et la demoiselle, lui dis-je? On la mariera, me dit-elle, en province, avec une dot de quarante mille écus au plus, et quelques diamans. Cette petite aventure, qui me mettoit dans la confidence du Roi, loin de me procurer plus de marques de bontés de sa part, sembla le refroidir pour moi, parce qu'il étoit honteux que je fusse instruite de ses amours obscurs. Il étoit aussi embarrassé des services que lui rendoit Madame.

Outre ses petites maîtresses du Parc-aux-Cerfs, le Roi avoit quelquefois des aventures avec des dames de Paris ou de la Cour qui lui écrivoient. Il y eut une madame de M....elle, qui avoit un mari jeune et aimable, et deux cents mille livres de rente, et qui voulut absolument être sa maîtresse. Elle parvint à le voir, et le Roi, qui savoit sa fortune, étoit persuadé qu'elle étoit sincèrement amoureuse folle de lui. On ne sait pas ce qui seroit arrivé, si elle ne fût morte. Madame en étoit fort embarrassée, et se trouva, par sa mort, délivrée de ses craintes. Une circonstance me valut un redoublement d'amitié de Madame. Un homme riche, qui étoit dans les sous-fermes, me vint trouver un jour en grand secret, et me dit qu'l avoit quelque chose à communiquer à madame la marquise de très-important; mais qu'il seroit fort embarrassé de s'en expliquer avec elle; qu'il préféroit de m'en instruire. Je l'assurai de ma discrétion. Je n'en doute pas, me dit-il, et c'est ce qui m'a fait adresser à vous. Ensuite il m'apprit ce que je savois, qu'il avoit une très-belle femme, dont il étoit passionnément amoureux; que l'ayant aperçue un jour baisant un petit porte-feuille, il avoit cherché à s'en emparer, s'imaginant bien

qu'il y avoit quelque mystère ; qu'il l'avoit guettée ; qu'un jour qu'elle étoit sortie précipitamment pour aller chez sa sœur, qui venoit d'accoucher dans un appartement au-dessus du sien, il avoit eu le temps de trouver le secret du porte-feuille ; et que l'ayant ouvert, il avoit été bien étonné d'y trouver un portrait du Roi, et que dans l'autre partie du porte-feuille, il y avoit une lettre très-tendre du Roi ; qu'il en avoit pris copie, ainsi que d'une lettre commencée d'elle, par laquelle sa femme demandoit au Roi instamment de lui procurer le plaisir de le voir ; qu'elle en avoit trouvé le moyen, qui étoit de se rendre à Versailles, où elle iroit masquée à un bal de la ville ; et que le Roi pouvoit venir masqué. J'assurai M. de*** que je me chargeois de faire part de cette affaire à Madame, qui seroit reconnoissante de sa confidence. Il s'empressa de m'ajouter : Dites à madame la marquise que ma femme a beaucoup d'esprit, et qu'elle est très-intrigante. Je l'adore, et je serois au désespoir qu'elle me fût enlevée. Je ne perdis pas un instant à instruire Madame, et à lui remettre la lettre, et je la prévins du rendez-vous demandé. Elle parut fort sérieuse, et pensive ; et j'ai su depuis qu'elle avoit consulté M. Berrier, lieute-

nant de police, qui trouva un moyen très-simple, mais très-habilement conçu, pour écarter cette dame. Il demanda à parler au Roi le soir même, qui étoit un dimanche, jour où le lieutenant de police venoit à Versailles, et il dit au Roi qu'il croyoit devoir le prévenir qu'il y avoit une dame qui le compromettoit dans Paris; qu'on lui avoit remis copie d'une lettre qu'on supposoit écrite par sa Majesté, et il la remit au Roi, qui la lut en rougissant, et la déchira en fureur. M. Berrier ajouta que l'on répandoit que cette dame devoit avoir une entrevue avec lui au bal de Versailles; et dans le moment même le hasard fit qu'on remit au Roi la lettre de la dame qui contenoit cette demande. M. Berrier en jugea ainsi, parce que le Roi parut surpris en la lisant, et dit: il faut avouer que M. le lieutenant de police est bien instruit. Je crois, ajouta M. Berrier, devoir dire à votre Majesté que cette dame passe pour fort intrigante. Je crois, dit le Roi, que ce n'est pas sans raison. Cette aventure fut ainsi coupée dans sa racine, sans que Madame parût y avoir part. Le Roi ne redoutoit rien tant que les bavardages, et il crut que sa lettre couroit tout Paris. M. Berrier fit épier la dame, qui n'alla point à Versailles. Madame

me fit part de ce qui s'étoit passé ; le mari fut fait fermier-général deux ou trois ans après, et elle me fit donner six mille francs sur sa place, à condition que je ne la quitterois jamais.

Madame éprouvoit beaucoup de tribulations au milieu de toutes ses grandeurs. On lui écrivoit souvent des lettres anonymes, où on la menaçoit de l'empoisonner et de l'assassiner ; et ce qui l'affectoit le plus, c'étoit la crainte d'être supplantée par une rivale. Je ne l'ai jamais vue dans un plus grand chagrin qu'un soir, au retour du salon de Marly. Elle jeta en rentrant, avec dépit, son manteau, son manchon, et se déshabilla avec une vivacité extrême ; ensuite renvoyant ses autres femmes, elle me dit à leur sortie : Je ne crois pas qu'il y ait rien de si insolent que cette ****** ; je me suis trouvée ce soir au jeu à une table de brelan avec elle, et vous ne pouvez vous imaginer ce que j'ai souffert. Les hommes et les femmes sembloient se relayer pour nous examiner. Madame de ****** a dit deux ou trois fois en me regardant, *va tout*, de la manière la plus insultante ; et j'ai cru me trouver mal, quand elle a dit d'un ton triomphant, j'ai *brelan de Rois*. Je voudrois que vous eussiez vu sa révérence en me quittant. — Et le Roi,

lui dis-je, lui a-t-il fait ses belles mines? — Vous ne le connoissez pas, la bonne; s'il devoit la mettre ce soir dans mon appartement, il la traiteroit froidement devant le monde et me traiteroit avec la plus grande amitié. Telle a été son éducation, car il est bon par lui-même et ouvert. — Les alarmes de Madame durèrent quelques mois, et Madame me dit un jour: cette superbe Marquise a manqué son coup; elle a effrayé le Roi par ses grands airs, et n'a cessé de lui demander de l'argent, et vous ne savez pas que le Roi signeroit sans y songer, pour un million, et donneroit avec peine cent louis sur son petit trésor. Le Bel, qui m'aime mieux qu'une nouvelle à ma place, soit par hasard ou par projet, a fait venir au Parc-aux-Cerfs une petite sultane charmante, qui a refroidi un peu le Roi pour l'altière *Vasty*, en l'occupant vivement. On a donné à ******* des diamans, cent mille francs, et un domaine. Jannette (1) m'a rendu dans cette circonstance de grands services, en montrant au Roi les extraits de la poste sur le bruit que faisoit la faveur de Madame de ******* Le Roi a été frappé d'une lettre d'un vieux conseiller

(1) Intendant des postes.

au Parlement, du parti du Roi, qui mande à un de ses amis : « Il est juste que le maître ait » une amie, une confidente, comme tous, » tant que nous sommes, quand cela nous con- » vient ; mais il est à desirer qu'il garde celle » qu'il a ; elle est douce, ne fait de mal à per- » sonne, et sa fortune est faite. Celle dont on » parle aura toute la superbe que peut donner » une grande naissance. Il faudra lui donner » un million par an, parce qu'elle est, à ce » qu'on dit, très-dépensière, et faire Ducs, » Gouverneurs de Province, Maréchaux, ses » parens, qui finiront par environner le Roi » et faire trembler ses ministres ». Madame avoit l'extrait de cette lettre que lui avoit remis M. Jannette, intendant des postes, qui avoit toute la confiance du Roi. Il n'avoit pas manqué d'examiner attentivement la mine que le maître avoit faite en lisant cette lettre, et il vit qu'il avoit senti la vérité des raisonnemens du Conseiller, qui n'étoit point frondeur. — Madame me dit quelque temps après, la fière Marquise s'est conduite comme mademoiselle Deschamps, et elle est *éconduite*. — Madame avoit eu auparavant d'autres alarmes. Une parente de Madame d'E..... qui avoit épousé le Marquis de C******* avoit fait au Roi des

avances très-marquées, et il n'en falloit pas tant pour un homme qui se croyoit le plus beau du Royaume avec raison, et qui étoit Roi. Il étoit bien persuadé que toutes les femmes céderoient au moindre desir qu'il daigneroit manifester. Il trouvoit donc tout simple qu'on l'aimât. M. de Stainville (1) contribua à empêcher le succès de cette intrigue; et bientôt après la Marquise de C*******, à qui ses parens faisoient garder les arrêts à Marly dans son appartement, s'étant échappée par une garderobe pour un rendez-vous, fut surprise avec un jeune homme dans un corridor de Marly. Ce fut l'Ambassadeur d'Espagne qui, sortant de chez lui avec des flambeaux, fut témoin de ce rendez-vous. — Madame d'E..... (2) ne fit pas semblant d'avoir eu connoissance de cette intrigue, et continua à vivre avec Madame qu'elle trahissoit, comme si elle l'avoit aimée tendrement. Elle étoit l'espionne de M. d'Argenson dans les cabinets, et chez Madame; et quand elle ne pouvoit rien découvrir, elle inventoit, pour se faire valoir auprès de son

(1) Depuis duc de Choiseul.

(2) Madame la comtesse d'E..... étoit un peu parente de M. le Normand, mari de madame de Pompadour, qui l'avoit attirée à la Cour.

amant. Cette Madame d'E.... n'avoit eu d'existence que par les bontés de Madame, et toute laide qu'elle étoit, elle avoit tâché de lui enlever le Roi. Un jour qu'il s'étoit un peu grisé à Choisi, la seule fois je crois que cela lui étoit arrivé, il monta dans une grande et jolie barque, où Madame ne put l'accompagner, étant malade d'une indigestion. Madame d'E... guettoit cette occasion. Elle entra dans la barque, et au retour, comme il faisoit nuit, elle suivit le Roi dans un cabinet secret, et fit plus que des avances au Roi qu'on croyoit dormant sur un lit de repos. Elle raconta le soir à Madame, qu'elle étoit entrée dans ce cabinet pour ses affaires; que le Roi l'y avoit suivie, et qu'il avoit voulu la violer. Elle pouvoit dire tout ce qu'elle vouloit, car le Roi ne savoit ni ce qu'il avoit dit, ni ce qu'il avoit fait. Je finirai cet article, par la courte histoire d'une demoiselle. J'avois été un jour à la comédie de la ville à Compiegne, et Madame m'ayant fait des questions sur la pièce, me demanda s'il y avoit beaucoup de monde, et si je n'avois pas vu une belle demoiselle. Je lui répondis qu'effectivement dans la loge près la mienne, il y avoit une jeune personne qui étoit entourée de tous les jeunes gens de la Cour. — Elle sou-

rit, et me dit : c'est mademoiselle Dorothée, elle a été ce soir au souper du Roi (1) et ira demain à la chasse. Vous êtes étonnée de me voir si instruite, et j'en sais encore plus. Elle a été amenée ici par un gascon qu'on appelle Dubarré ou Dubarri, qui est le plus mauvais sujet qu'il y ait en France. Il fonde ses espérances sur les charmes de mademoiselle Dorothée, auxquels ils ne croit pas que puisse résister le Roi. Elle est effectivement très-belle. On me l'a fait voir dans mon petit jardin, où on l'avoit menée sous prétexte de se promener. C'est la fille d'un porteur d'eau de Strasbourg, et son cher amant, pour début, demande d'être Ministre à Cologne. — Est-ce que Madame auroit été inquiète d'une créature comme celle-là ? — Tout est possible, dit-elle, mais je crois que le Roi n'oseroit donner un tel scandale, et heureusement que le Bel, pour l'acquit de sa conscience, a dit au Roi que l'amant de la belle Dorothée étoit rongé d'un vilain mal, et il a ajouté : Votre Majesté ne guérit pas de cela comme des écrouelles. Il n'en a pas fallu davantage pour écarter la demoiselle.

(1) Au grand couvert, le public étoit admis à voir souper la famille royale.

Je vous plains bien, Madame, lui dis-je un jour, tandis que tout le monde vous envie. — Ah! me répondit-elle, ma vie est comme celle du chrétien, un combat perpétuel: il n'en étoit pas ainsi des personnes qui avoient su gagner les bonnes graces de Louis XIV. Madame de la Valliere s'est laissée tromper par madame de Montespan, mais c'est sa faute, ou pour mieux dire, le produit de sa bonté. Elle étoit sans soupçon dans les premiers temps, parce qu'elle ne pouvoit croire son amie perfide. Madame de Montespan a été ébranlée par Madame de Fontanges, et supplantée par madame de Maintenon; mais sa hauteur, ses caprices, avoient aliéné le Roi. Elle n'avoit pas au reste des rivales comme les miennes: mais aussi leur bassesse fait ma sûreté, et je n'ai en général à craindre que des infidélités, et la difficulté de trouver des occasions pour savoir les rendre passagères. Le Roi aime le changement, mais aussi il est retenu par l'habitude; il craint les éclats, et déteste les intrigantes. La petite Maréchale(1) me disoit un jour, c'est votre escalier que le Roi aime, il est habitué à le monter et à le descendre. Mais s'il trouvoit une autre

(1) Madame la maréchale de Mirepoix.

femme à qui il parleroit de sa chasse et de ses affaires, cela lui seroit égal au bout de trois jours.

J'écris au hasard, sans ordre ni date, comme je me souviens, et je vais vous parler de M. l'abbé de Bernis, que j'aimois beaucoup parce qu'il étoit bon, et qu'il me traitoit avec amitié. Un jour Madame finissoit de s'habiller, et M. le comte de Noailles demanda à lui parler en particulier. Je sortis. — M. le comte avoit en entrant l'air très-effaré, et j'entendis la conversation, n'y ayant que la portière entre nous. — Il vient de se passer, Madame, lui dit-il, quelque chose dont je ne puis me dispenser de rendre compte au Roi, mais dont j'ai cru devoir vous prévenir, parce que cela regarde un de vos amis, que j'aime et considère infiniment. M. l'abbé de Bernis a eu envie de chasser ce matin: il est sorti avec trois ou quatre de ses gens portant des fusils, et il a été chasser dans le petit Parc, endroit où M. le Dauphin n'iroit pas sans demander au Roi la permission. Les gardes surpris d'entendre tirer sont accourus, et ont été bien étonnés de voir M. l'abbé de Bernis. Ils lui ont très-respectueusement demandé sa permission, et étonnés de voir qu'il n'en avoit pas, ils l'ont prié de cesser, en disant que s'ils

faisoient leur devoir, ils devroient l'arrêter, mais qu'ils alloient m'en rendre compte aussitôt, comme étant capitaine des chasses de Versailles. Ils ont ajouté que le Roi devoit avoir entendu les coups de fusil, et qu'ils le prioient de se retirer. M. l'Abbé s'est excusé sur son ignorance, et a assuré que je le lui avois permis. Monsieur le Comte, ont-ils dit, n'a pu le permettre que pour des endroits bien plus éloignés, et dans le grand Parc. » — M. le comte de Noailles s'est beaucoup fait valoir sur son empressement à prévenir Madame, qui lui a dit de lui laisser le soin d'en rendre compte au maître, et qu'elle le prioit de n'en pas parler. — M. de Marigni, qui n'aimoit pas M. l'abbé, me vint voir le soir, et j'eus l'air d'apprendre de lui cette histoire. — Il faut, dit-il, qu'il ait perdu la tête pour chasser sous les fenêtres du Roi, et il s'étendit beaucoup sur les airs qu'il se donnoit. — Madame arrangea cela de son mieux, mais le Roi fut très-choqué; et vingt fois, depuis la disgrace de M. l'abbé de Bernis, se trouvant dans ce canton, il a dit, ce sont ici les plaisirs de M. l'abbé. Le Roi ne l'a jamais goûté, et Madame m'a dit après sa disgrace, une nuit que je la gardois malade, qu'elle avoit vu, au bout de huit

jours de son ministère, qu'il n'étoit pas propre à sa place. Si cet Evêque caffard, en parlant de l'Evêque de Mirepoix, n'eût pas empêché le Roi de lui donner une pension de deux mille écus qu'il m'avoit promise, jamais il n'auroit été Ambassadeur; je lui aurois fait par les suites donner une vingtaine de mille livres de rente, peut-être la place de maître de la chapelle, et il auroit été plus heureux, et je n'aurois pas eu à le regretter. — Je pris la liberté de lui dire que je ne le croyois pas, et qu'il avoit de bons restes qu'on ne lui ôteroit pas; que son exil finiroit, et qu'il se trouveroit Cardinal avec deux cent mille livres de rente. — Elle me dit, cela est vrai: mais je songe au chagrin qu'il a eu, et à l'ambition qui le ronge; enfin, je songe à moi qui aurois joui de sa société, et vieilli avec un ancien et aimable ami, s'il n'eût pas été Ministre. Le Roi le renvoya avec colère, et fut tenté de ne pas lui donner le Chapeau. — M. Quesnay me dit quelques mois après, qu'il avoit voulu se faire Premier-Ministre; qu'il avoit fait un mémoire pour représenter que dans les temps difficiles il falloit qu'il y eût pour le bien des affaires, un point central (c'est son mot), où tout aboutisse. Madame ne vouloit pas se charger du

mémoire : il insista, malgré qu'elle lui eût dit *vous vous perdez*. Le Roi jeta les yeux dessus, répéta, *point central :* c'est-à-dire qu'il veut être Premier-Ministre. Madame l'excusa, et lui dit, que cela pouvoit regarder le maréchal de Belle-Isle. — Ne va-t-il pas être Cardinal ? dit le Roi, et voilà une belle finesse : il sait bien que par sa dignité, il forcera les Ministres à s'assembler chez lui, et M. l'abbé sera le *point central*. Quand il y a un Cardinal dans le conseil, il finit par être le chef. Louis XIV n'a jamais voulu, par cette raison, y faire entrer le cardinal de Janson qu'il estimoit beaucoup. M. le cardinal de Fleury, m'a dit la même chose. Il avoit eu quelque envie d'avoir pour successeur le cardinal de Tencin, mais sa sœur étoit si intrigante que le cardinal de Fleury me conseilla de n'en rien faire ; et je me conduisis de manière à lui ôter tout espoir, et à désabuser les autres. M. d'Argenson m'a pénétré, et a fini par lui ôter toute considération.—Voilà ce que le Roi avoit dit, à ce que me confia mon ami Quesnay, qui étoit par parenthèse un grand génie à ce que tout le monde dit, et un homme fort gai. Il aimoit à causer avec moi de la campagne, j'y avois été élevée, et il me faisoit parler des herbages de

Normandie et du Poitou, de la richesse des fermiers et de la manière de cultiver. C'étoit le meilleur homme du monde, et qui étoit éloigné de la plus petite intrigue. Il étoit bien plus occupé à la Cour, de la meilleure manière de cultiver la terre, que de tout ce qui s'y passoit. L'homme qu'il estimoit le plus, étoit M. de la Rivière, Conseiller au Parlement, qui a été intendant de la Martinique; il le regardoit comme l'homme du plus grand génie, et croyoit que c'étoit le seul homme propre à administrer les finances.

Madame la comtesse d'E...., qui devoit tout ce qu'elle étoit à Madame, n'étoit occupée qu'à lui faire des tracasseries, dont elle étoit assez habile pour dérober les preuves; mais elle ne pouvoit empêcher qu'on ne la soupçonnât. Sa liaison intime avec M. d'Argenson donnoit de l'ombrage à Madame, et depuis quelque temps elle étoit plus réservée avec elle; mais elle fit une chose, qui irrita Madame et le Roi avec juste raison. Le Roi qui écrivoit beaucoup, lui écrivit une assez longue lettre où il lui parloit d'une assemblée de chambres au Parlement; et il y avoit joint une lettre de M. Berrier. Madame étoit malade, et mit ces lettres sur une petite table près de son lit. M. de Gontaut

entra, et parla de fadaises comme à son ordinaire. Madame d'Amblimont vint aussi et resta très-peu de temps. Comme j'allois reprendre une lecture qui avoit été interrompue, madame d'E.... entra et se mit auprès du lit de Madame, à qui elle parla quelque temps; ensuite elle sortit, et Madame m'ayant fait appeller, me demanda l'heure qu'il étoit, et me dit, le Roi va bientôt venir, faites fermer ma porte. Je rentrai et Madame me dit de lui donner la lettre du Roi qui étoit sur sa table avec quelques papiers. Je les lui remis, et lui dis qu'il n'y avoit rien autre chose. Elle fut fort inquiète ne trouvant pas la lettre du Roi, et après avoir compté les personnes qui étoient entrées, ce n'est point la petite Comtesse, ni Gontaut, qui ont pris la lettre du Roi....., ce ne peut être que la comtesse d'E.... et cela est trop fort. —Le Roi vint, il se mit en colère à ce que me dit Madame, et il exila, deux jours après, Madame d'E...., qui, certainement, avoit pris la lettre, parce que l'écriture du Roi lui avoit sans doute inspiré de la curiosité. Cet événement fit beaucoup de peine à M. d'Argenson, qui lui étoit attaché par amour pour l'intrigue, à ce que disoit Madame. Cela redoubla la haine de ce Ministre contre elle, et

Madame lui attribua d'avoir favorisé la publication d'un libelle, où elle était représentée comme une vieille maîtresse réduite au vilain rôle de fournir de nouveaux objets à son amant. On la désignoit comme surintendante du Parc-aux-Cerfs, qu'on disait coûter des millions. — Madame a cherché à couvrir quelques foiblesses du Roi, et n'a jamais connu aucune des sultanes de ce sérail. Il n'y en avoit au reste que deux en général, et très-souvent une seule. Lorsqu'elles se marioient, on leur donnoit des bijoux et une centaine de mille francs. Quelquefois le Parc-aux-Cerfs étoit vacant cinq ou six mois de suite.

J'étois surprise de voir depuis quelque temps la duchesse de Luynes, dame d'honneur de la Reine, venir en secret chez Madame. Ensuite elle y vint sans se cacher, et un soir Madame s'étant mise au lit, m'appella et me dit: ma chère bonne, vous allez être bien contente, la Reine me donne une place de dame du Palais, demain je lui serai présentée; il faut me faire bien belle. — J'ai su que le Roi n'étoit pas aussi aise qu'elle; il craignoit le scandale, et qu'on ne crût qu'il avoit forcé la Reine à cette nomination. Mais il n'en étoit rien. On représenta à cette Princesse que c'é-

toit de sa part un acte héroïque d'oublier le passé ; que tout scandale seroit effacé, quand on verroit Madame tenir à la Cour par une place honorable ; et que ce seroit la meilleure preuve qu'il n'y avoit plus que de l'amitié entre le Roi et sa favorite. — La Reine la reçut très-bien. Les dévots se flattèrent d'être protégés par Madame, et chantèrent, pendant quelque temps, ses louanges. Plusieurs amis du Dauphin venoient en particulier voir Madame, excepté le chevalier du Muy, et quelques-uns obtinrent des grades. Le Roi avoit pour eux le plus grand mépris, et ne leur accordoit rien qu'en rechignant. Un jour il dit d'un homme de grand nom qui vouloit être capitaine des gardes : c'est un espion double, qui seroit payé de deux côtés. — Ce moment est celui où j'ai vu Madame la plus satisfaite. Les dévotes venoient chez elle sans scrupule, et ne s'oublioient pas dans l'occasion; madame de Lu**** avoit donné l'exemple. — Le docteur rioit de ce changement de décoration, et s'égayoit aux dépens des dévotes. Cependant, lui disois-je, elles sont conséquentes et peuvent être de bonne foi. — Oui, disoit-il, mais il ne faut pas qu'elles demandent rien.

Un jour j'étois chez le docteur Quesnay pen-

dant que Madame étoit à la comédie. Le marquis de Mirabeau (1) y vint, et la conversation fut quelque temps ennuyante pour moi, n'y étant question que du *produit net*; enfin, on parla d'autres choses. — Mirabeau dit : J'ai trouvé mauvais visage au Roi, il vieillit. — Tant pis, mille fois tant pis, dit Quesnay, ce seroit la plus grande perte pour la France s'il venoit à mourir ; et il leva les yeux au Ciel en soupirant profondément. — Je ne doute pas que vous n'aimiez le Roi, et avec juste raison, dit Mirabeau, et je l'aime aussi ; mais je ne vous ai jamais vu si passionné. — Ah ! dit Quesnay, je songe à ce qui s'en suivroit. — Eh bien ! le Dauphin est vertueux. — Oui, et plein de bonnes intentions, et il a de l'esprit; mais les cagots auront un empire absolu sur un Prince qui les regarde comme des oracles. Les Jésuites gouverneront l'Etat, comme sur la fin de Louis XIV ; et vous verrez le fanatique Evêque de Verdun, Premier-Ministre, et la Vauguyon tout-puissant sous quelqu'autre titre. Les Parlemens alors n'auront qu'à se bien tenir ; ils ne seront pas mieux traités que

(1) Père de celui qui a joué un rôle si marquant dans la révolution.

mes amis les philosophes. — Mais ils vont trop loin aussi, dit Mirabeau, pourquoi attaquer ouvertement la religion? — J'en conviens, dit le Docteur, mais comment n'être pas indigné du fanatisme des autres, ne pas se ressouvenir de tout le sang qui a coulé pendant deux cents ans. — Il ne faut donc pas les irriter de nouveau, et ne pas amener en France le temps de Marie en Angleterre. — Mais ce qui est fait est fait, et je les exhorte souvent à se modérer; je voudrois qu'ils suivissent l'exemple de notre ami Duclos. — Vous avez raison, répondit Mirabeau, il me disoit il y a quelques jours: ces philosophes en feront tant, qu'ils me forceront à aller à Vêpres et à la Grand'Messe. Mais enfin le Dauphin est vertueux, instruit, et a de l'esprit. — Ce sont les premiers temps de son règne que je crains, dit Quesnay, où les imprudences de nos amis lui seront présentées avec la plus grande force, où les Jansénistes et les Molinistes feront cause commune, et seront appuyés fortement de la Dauphine. J'avois cru que M. du Muy étoit modéré, qu'il tempéroit la fougue des autres; mais je lui ai entendu dire que Voltaire méritoit les derniers supplices. Soyez persuadé, Monsieur, que les temps de *Jean Hus*, de

Jérôme de Prague, reviendront, mais j'espère que je serai mort. J'approuve bien Voltaire de sa chasse aux Pompignans : le Marquis bourgeois, sans le ridicule dont il l'a inondé, auroit été précepteur des Enfans de France ; et joint à son frère George, ils auroient tant fait qu'on auroit élevé des buchers (1). — Ce qui devroit vous rassurer sur le Dauphin, dit Mirabeau, c'est que malgré la dévotion de Pompignan, il le tourne en ridicule. Il y a quelque temps que l'ayant rencontré, et trouvant qu'il avoit l'air bouffi d'orgueil, il dit à quelqu'un (2) qui me l'a redit : *Et l'ami Pompignan pense être quelque chose.* — Je mis par écrit cette conversation en rentrant chez moi.

Un jour je trouvai Quesnay au désespoir.— Mirabeau, me dit-il, est à Vincennes pour son ouvrage sur l'impôt. Ce sont les fermiers-généraux qui l'ont dénoncé, et qui l'ont fait arrêter ; sa femme doit aller aujourd'hui se

---

(1) Rien cependant n'est plus injuste que cette supposition. M. de Pompignan, homme vertueux, charitable et animé par le véritable esprit de la religion, étoit incapable de toute espèce de persécution.

(2) C'étoit au président Hénaut, qui se trouva auprès du Dauphin lorsqu'il le dit.

jeter aux pieds de madame de Pompadour. — Quelques momens après, j'entrai chez Madame pour sa toilette, et le docteur y vint. Madame lui dit : Vous devez être affligé de la disgrace de votre ami Mirabeau, et j'en suis fâchée aussi, car j'aime son frère. Quesnay répondit : « Madame, je suis bien loin de lui croire de « mauvaises intentions, il aime le Roi et le « peuple ». Oui, dit-elle, son *Ami des hommes* lui a fait beaucoup d'honneur. En ce moment entra le lieutenant de police, et Madame lui dit : Avez-vous vu le livre de M. de Mirabeau? — Oui, Madame, mais ce n'est pas moi qui l'ai dénoncé. — Qu'en pensez-vous, lui dit Madame? — Je crois qu'il auroit pu dire une grande partie de ce qu'il a dit en termes plus ménagés; il y a entre autres deux phrases au commencement : *Votre Majesté a vingt millions d'hommes plus ou moins, et elle ne peut en obtenir des services qu'à prix d'argent, et il n'y a point d'argent pour payer leurs services.* — Quoi! il y a cela, docteur, dit Madame? — Cela est vrai, ce sont les premières lignes, et je conviens qu'elles sont imprudentes; mais en lisant l'ouvrage, on voit qu'il se plaint de ce que le patriotisme s'éteint dans les cœurs, et qu'il voudroit le ranimer. — Le Roi entra,

nous sortîmes, et j'écrivis sur la table de Quesnay ce que je venois d'entendre. Je revins ensuite pour continuer la toilette, et Madame me dit : Le Roi est fort en colère contre Mirabeau, mais j'ai tâché de l'adoucir, et le lieutenant de police a fait de même. Cela va redoubler les craintes de Quesnay. Savez-vous ce qu'il m'a dit un jour? Le Roi lui parlant chez moi, et le docteur ayant l'air tout troublé, après que le Roi fut sorti, je lui dis : Vous avez l'air embarrassé devant le Roi, et cependant il est si bon ! « Madame, m'a-t-il répondu, je suis sorti à quarante ans de mon village, et j'ai bien peu d'expérience du monde, auquel je m'habitue difficilement. Lorsque je suis dans une chambre avec le Roi, je me dis : Voilà un homme qui peut me faire couper la tête ; et cette idée me trouble ». — Mais la justice et la bonté du Roi ne devroient-elles pas vous rassurer? — Cela est bon pour le raisonnement, dit-il, mais le sentiment est plus prompt (1), et il m'inspire de la crainte avant que je me sois dit tout ce

(1) Ce sentiment si vif et si prompt peut avoir lieu chez les princes asiatiques, maîtres de la vie et des biens de leurs sujets; mais jamais chez un *Roi de France*, qui ne pouvoit ôter la vie à quelqu'un que par la voie judiciaire.

qui est propre à l'écarter. — J'écrivis cela pour ne pas l'oublier, et me fis redire les mots.

Une lettre anonyme fut adressée au Roi et à Madame, et comme l'auteur n'avoit pas envie qu'elle n'atteignît pas son but, il en avoit envoyé une copie au lieutenant de police, cachetée, avec cette adresse : *pour le Roi;* une avec ces mots : *à madame de Pompadour*, et une autre à M. de Marigni. Cette lettre affecta beaucoup Madame et le Roi, et plus encore je crois M. de Choiseul, qui en avoit reçu une semblable. Je me suis mis aux genoux de M. de Marigni pour me la laisser copier, afin de la montrer au docteur. La voici :

« Sire, c'est un serviteur zélé qui écrit à votre Majesté. La vérité est toujours amère, sur-tout pour les Rois. Habitués à la flatterie, ils ne voient les objets que revêtus de couleurs propres à leur plaire. J'ai beaucoup réfléchi et lu, et voici ce que mes méditations me portent à exposer à votre Majesté. On l'a accoutumée à être invisible, et on lui a inspiré une timidité qui l'empêche de parler : ainsi toute communication directe est interrompue entre le maître et ses sujets. Renfermé dans l'intérieur de votre palais, vous devenez de jour en jour plus semblable aux empereurs d'Orient ; mais

voyez, Sire, leur sort..... « J'ai des troupes, dira votre Majesté »: c'est aussi leur appui; mais quand on le fonde sur elles, quand on n'est en quelque sorte que le Roi des soldats, ils sentent leur force et en abusent. Vos finances sont dans le plus grand désordre, et la plupart des Etats ont péri par cette cause. L'esprit patriotique soutenoit les anciens Etats, et unissoit toutes les classes pour le salut d'un pays. L'argent en tient lieu dans ces temps; il est devenu le moteur universel, et vous en manquez. L'esprit de la finance infecte toutes les parties, et domine à la Cour; tout devient alors vénal, et tous les rangs se confondent. Vos ministres sont sans génie et sans capacité, depuis le renvoi de MM. d'Argenson et de Machaut. Vous seul, en quelque sorte, ne pouvez pas juger de leur incapacité, parce qu'ils vous apportent le travail de commis habiles, qu'ils s'attribuent. On administre au jour le jour; mais il n'y a point d'esprit de gouvernement. Les changemens qu'on fait dans la partie militaire dégoûtent les troupes, font retirer d'excellens officiers; un feu séditieux s'allume dans le sein des parlemens; vous prenez le parti de les corrompre, et le remède est pire que le mal. C'est introduire le vice dans

le sanctuaire de la justice, et gangrener les parties nobles de l'Etat. Un parlement corrompu auroit-il bravé les fureurs de la Ligue, pour conserver la couronne au légitime Souverain? Oubliant les maximes de Louis XIV, qui savoit quel étoit le danger de confier le ministère à de grands seigneurs, vous y avez élevé M. de Choiseul; mais c'est peu, vous lui avez donné trois ministères : ce qui est un plus grand fardeau que celui de la place de Premier-Ministre, parce que celui-ci ne fait que surveiller, et que les secrétaires d'Etat sont chargés de tous les détails. Le public a pénétré ce ministre resplendissant. Ce n'est qu'un petit-maître sans talens et sans instruction, qui a un peu de phosphore dans l'esprit. Il est une chose encore bien digne de remarque, Sire, c'est la guerre ouverte qu'on fait à la religion. Il ne peut plus y avoir de nouvelles sectes, parce que la croyance est en général trop ébranlée, pour qu'on s'occupe de quelque différence de sentimens sur quelques-uns de ses articles. Mais les encyclopédistes, sous prétexte d'éclairer les hommes, sapent les fondemens de la religion. Tous les genres de liberté se tiennent; les philosophes et les protestans tendent au républicanisme, ainsi que les Jansénistes.

Les philosophes attaquent le tronc de l'arbre, les autres quelques branches ; mais leurs efforts, sans être concertés, l'abattront un jour. Joignez-leur les économistes qui ont pour objet la liberté politique, comme les autres celle du culte, et le gouvernement peut se trouver dans vingt ou trente ans, miné dans toutes ses parties, et crouler avec fracas. Si votre Majesté, frappée de ce tableau, trop vrai, me demande le remède, je dirai qu'il faut ramener le Gouvernement à ses principes, et se presser avant tout de remédier à l'état des finances, parce que les embarras dans lesquels se trouve un Etat en dette, entraînent de nouveaux impôts, qui, après avoir foulé le peuple, l'indisposent et le portent au soulèvement. Je dirai qu'il seroit nécessaire que votre Majesté se rendît plus populaire ; qu'elle manifestât son contentement des services, ou son mécontentement des fautes et des prévarications, et de l'oubli de ses devoirs ; qu'on sache enfin que les récompenses et les punitions, les choix et les destitutions, émanent d'elle. Alors on lui saura gré des graces, et on craindra d'encourir ses reproches ; alors on aura un sentiment personnel pour Elle, au lieu qu'on rapporte tout le bien et le mal à ses Ministres. C'est une preuve de

la confiance naturelle des peuples pour le Roi, que cette exclamation : *Ah ! si le Roi savoit !* ils aiment à croire qu'il remédieroit à tout s'il étoit instruit. Mais d'un autre côté, quelles idées se font-ils des Rois, faits pour être instruits de tout, et pour surveiller tout ce qui se passe, qui cependant ignorent ce qu'il leur importe le plus de savoir, s'ils veulent remplir leurs fonctions. *Rex*, *Roi*, *regere*, *régir*, *conduire*, *désignent*, *tels sont leurs devoirs*. Que diroit-on d'un père qui se déchargeroit du soin de ses enfans, comme d'un fardeau? Un temps viendra, Sire, où les peuples s'éclaireront, et ce temps peut-être approche..... Reprenez les rênes de votre Etat; tenez-les d'une main ferme, et faites qu'on ne dise pas de vous : *Fœminas et scorta solvit animo, et hæc principatûs præmia putat :* Il ne songe qu'à des femmes, des sociétés de libertins, et il croit que c'est là ce que la royauté offre de plus précieux.

» Je continuerai, Sire, si je vois que mes avis sincères aient produit quelque changement. — J'entrerai dans de plus grands détails ; sinon, je me tairai ».

Je viens de parler d'une lettre anonyme au Roi ; on ne peut se figurer combien elles

étoient fréquentes. On s'empressoit, ou de dire des vérités dures, ou des mensonges alarmans, enfin de nuire à d'autres personnes; en voici un exemple concernant Voltaire, très-grand courtisan de Madame, quand il étoit en France. Voici la lettre qu'on écrivit à son sujet, et qui est bien postérieure à la première.

MADAME,

» M. de Voltaire vient de vous dédier sa tragédie de Tancrède : ce devroit être un hommage inspiré par le respect et la reconnoissance ; mais c'est une insulte, et vous en jugerez comme le public si vous la lisez avec attention. Vous verrez que ce grand écrivain sent apparemment que l'objet de ses louanges n'en est pas digne, et qu'il cherche à s'en excuser aux yeux du public. Voici ses termes : « J'ai » vu, dès votre enfance, les graces et les talens » se développer. J'ai reçu de vous dans tous les » temps des témoignages d'une bonté toujours » égale. *Si quelque censeur pouvoit désapprou-* » *ver l'hommage que je vous rends, ce ne pour-* » *roit être qu'un cœur né ingrat.* Je vous dois » beaucoup, Madame, et je dois le dire ».

Que signifient au fond ces phrases, si ce n'est que Voltaire sent qu'on doit trouver ex-

traordinaire qu'il dédie son ouvrage à une femme, que le public juge peu estimable; mais que le sentiment de la reconnoissance doit lui servir d'excuse? Pourquoi supposer que cet hommage trouvera des censeurs, tandis que l'on voit paroître chaque jour des Epitres dédicatoires adressées à des caillettes sans nom ni état, ou à des femmes d'une conduite repréhensible, sans qu'on y fasse attention? »

M. de Marigni, et Colin, intendant de Madame, ainsi que Quesnay, trouvèrent que l'auteur anonyme étoit très-méchant, qu'il blessoit Madame, et vouloit nuire à Voltaire; mais qu'au fond il avoit raison. Voltaire fut dès ce moment perdu dans l'esprit de Madame et dans celui du Roi, et il n'a certainement jamais pu en deviner la cause. Le Roi qui admiroit tout ce qui avoit rapport au siècle de Louis XIV, se rappelant que les Boileau, les Racine, avoient été accueillis par lui, et qu'on leur attribuoit une partie de l'éclat de ce règne, étoit flatté qu'il y eût sous le sien un Voltaire; mais il le craignoit, et ne l'estimoit pas. Il ne put s'empêcher de dire: Au reste, je l'ai aussi bien traité que Louis XIV a traité Racine et Boileau; je lui ai donné, comme Louis XIV à Racine, une charge de gentilhomme ordinaire

et des pensions ; ce n'est pas ma faute s'il a fait des sottises, et s'il a la prétention d'être chambellan, d'avoir une croix et de souper avec un Roi. Ce n'est pas la mode en France ; et comme il y a un peu plus de beaux esprits et plus de grands seigneurs qu'en Prusse, il me faudroit une bien grande table pour les réunir tous. Et puis il compta sur ses doigts : Maupertuis, Fontenelle, La Motte, Voltaire, Piron, Destouches, Montesquieu, le cardinal de Polignac. — Votre Majesté oublie, lui dit-on, d'Alembert et Clairaut. — Et Crébillon, dit-il, et la Chaussée. — Et Grébillon le fils, dit quelqu'un, il doit être plus aimable que son père ; et il y a encore l'abbé Prévôt, l'abbé d'Olivet. — Hé bien, dit le Roi, depuis vingt-cinq ans tout cela auroit dîné ou soupé avec moi.

Madame me raconta cette conversation, que j'écrivis le soir. M. de Marigni m'en parla aussi, et me dit : « La fantaisie de Voltaire a toujours été d'être Ambassadeur, et il a fait ce qu'il a pu pour qu'on le crût chargé d'affaires politiques, quand il a été pour la première fois en Prusse ».

Le peuple apprit l'assassinat du Roi avec des transports de fureur, et avec le plus grand désespoir ; on l'entendoit de l'appartement de

Madame, crier sous les fenêtres. Il y avoit des attroupemens, et Madame craignoit le sort de madame de Châteauroux. Ses amis venoient à chaque instant lui donner des nouvelles. Son appartement étoit au reste comme une église où tout le monde croyoit avoir le droit d'entrer. On venoit voir la mine qu'elle faisoit, sous prétexte d'intérêt; et Madame ne faisoit que pleurer et s'évanouir. Le docteur Quesnay ne la quittoit pas, ni moi non plus. M. de Saint-Florentin vint la voir plusieurs fois, et le Contrôleur-Général, ainsi que M. Rouillé; mais M. de Machaut n'y vint point. Madame la duchesse de Brancas, étoit aussi très-souvent chez nous. M. l'abbé de Bernis n'en sortoit que pour aller chez le Roi, et avoit les larmes aux yeux en regardant Madame. Le docteur Quesnay voyoit le Roi cinq ou six fois par jour. Il n'y a rien à craindre, disoit-il à Madame, si c'étoit tout autre il pourroit aller au bal. Mon fils le lendemain, alla, comme la veille, voir ce qui se passoit au château, et il vint nous dire que le Garde-des-Sceaux étoit chez le Roi. Je l'envoyai attendre ce qu'il feroit à la sortie. Il revint tout courant au bout d'une demi-heure me dire que le Garde-des-Sceaux étoit retourné chez lui, suivi d'une foule de peuple.

Madame, à qui je le dis, s'écria, fondant en larmes, *et c'est-là un ami !* M. l'abbé de Bernis lui dit : Il ne faut pas se presser de le juger, dans un moment comme celui-ci. Je retournai dans le salon une heure après, lorsque M. le Garde-des-Sceaux entra. Je le vis passer avec sa mine froide et sévère. Il me dit : comment se porte madame de Pompadour ?... Je lui répondis, hélas ! comme vous pouvez l'imaginer ; et il entra dans le cabinet de Madame. Tout le monde sortit, il y resta une demi-heure ; M. l'abbé revint, et Madame sonna ; j'entrai chez elle où il me suivit. Elle étoit en larmes, il faut que je m'en aille, dit-elle, mon cher abbé. — Je lui fis prendre de l'eau de fleur d'orange dans un gobelet d'argent, parce que ses dents claquoient. Ensuite elle me dit d'appeller son écuyer ; il entra et elle lui donna assez tranquillement ses ordres, pour faire tout préparer à son hôtel à Paris, et dire à tous ses gens d'être prêts à partir, et à ses cochers de ne pas s'écarter. Elle s'enferma ensuite pour conférer avec l'abbé de Bernis, qui sortit pour le Conseil. Sa porte fut ensuite fermée, excepté pour les dames de son intime société, M. de Soubise, M. de Gontaut, les Ministres et quelques autres ; plusieurs dames

venoient s'entretenir chez moi et se désespéroient ; elles comparoient la conduite de M. de Machaut avec celle de M. de Richelieu à Metz : Madame leur en avoit fait des détails qui faisoient l'éloge du Duc, et qui étoient autant de satires de la conduite du Garde-des-Sceaux. Il croit ou feint de croire, disoit-elle, que les prêtres exigeront mon renvoi avec scandale ; mais Quesnay et tous les médecins disent qu'il n'y a pas le plus petit danger. Madame m'ayant fait appeller, je vis entrer chez elle madame la maréchale de Mirepoix, qui, dès la porte, s'écria : qu'est-ce donc, Madame, que toutes ces malles ? Vos gens disent que vous partez. — Hélas ! ma chère amie, le maître le veut, à ce que m'a dit M. de Machaut. — Et son avis à lui, quel est-il, dit la Maréchale ? — Que je parte sans différer. — Pendant ce temps je déshabillois seule Madame, qui avoit voulu être plus à son aise sur sa chaise longue. — Il veut être le maître, dit la Maréchale, votre Garde-des-Sceaux, et il vous trahit : qui quitte la partie, la perd. — Je sortis, M. de Soubise entra, M. l'abbé ensuite, et M. de Marigny. Celui-ci qui avoit beaucoup de bontés pour moi, vint dans ma chambre une heure après ; j'étois seule. — Elle reste, dit-il, mais

motus(1); on fera semblant qu'elle s'en va, pour ne pas animer ses ennemis. C'est la petite maréchale qui l'a décidée, mais son garde (elle appeloit ainsi M. de Machaut) le paiera. — Quesnay entra, et avec son air de singe, ayant entendu ce qu'on disoit, récita une fable d'un Renard qui étant à manger avec d'autres animaux, persuada à l'un que ses ennemis le cherchoient, pour hériter de sa part en son absence. — Je ne revis Madame que bien tard, au moment de son coucher. Elle étoit plus calme, les choses allèrent de mieux en mieux chaque jour, et le Machaut, infidèle ami, fut renvoyé. Le Roi revint à son ordinaire chez Madame. J'appris par M. de Marigni que M. l'abbé avoit été un jour chez M. d'Argenson, pour l'engager à vivre amicalement avec Madame, et qu'il en avoit été reçu très-froidement. Il est fier, me dit-il, du renvoi de Machaut qui laisse le champ vide à celui qui a le plus d'expérience et d'esprit; et je crains que cela n'entraîne un combat à mort. — Le lendemain, Madame ayant demandé sa chaise, je fus curieuse de savoir où elle alloit, parce qu'elle

(1) C'est un mot latin employé vulgairement, pour signifier de garder le silence, comme l'on dit aussi *tacet*.

sortoit peu, si ce n'étoit pour aller à l'église, ou chez des Ministres. On me dit qu'elle étoit allée chez M. d'Argenson. Elle rentra une heure au plus après, et avoit l'air de fort mauvaise humeur. Ensuite elle s'appuya devant la cheminée, les yeux fixés sur le chambranle. M. de Bernis entra. J'attendois qu'elle ôtât son manteau et ses gants, ayant les mains dans son manchon. M. l'abbé resta quelques minutes à la regarder, ensuite lui dit, vous avez l'air d'un mouton qui rêve. — Elle sortit de sa rêverie en jetant son manchon sur un fauteuil, et dit: C'est un loup qui fait rêver le mouton. Je sortis, le maître entra peu de temps après, et j'entendis que Madame sanglottoit. M. l'abbé entra chez moi, et me dit d'apporter des gouttes d'Hoffman; le Roi arrangea lui-même la potion avec du sucre et la lui présenta de l'air le plus gracieux. Elle finit par sourire, et baisa les mains du Roi. — Je sortis, et le surlendemain j'appris de grand matin l'exil de M. d'Argenson. C'étoit bien sa faute, et c'est le plus grand acte de crédit que Madame ait fait. — Le Roi aimoit beaucoup M. d'Argenson, et la guerre sur mer et sur terre exigeoit que l'on ne renvoyât pas ces deux Ministres. C'est ce que tout le monde disoit dans le moment.

Bien des gens parlent de la lettre du comte d'Argenson à Mme. d'Esparbès ; la voici suivant la version la plus exacte : « L'indécis est » enfin décidé. Le Garde-des-Sceaux est ren» voyé. Vous allez revenir, ma chère Com» tesse, et nous serons les maîtres du tripot. »

Ce qu'il y a de plus secret, c'est qu'on prétend que c'est d'Arboulin, que Madame appelle *boubou*, qui a donné de l'argent, le jour même du renvoi du Garde-des-Sceaux, au courrier de confiance du Comte, et qu'il lui a remis cette lettre. — Cela est-il bien vrai ? — Je n'en jurerois pas, mais on dit que cela est dans le style du Comte, et d'ailleurs qui auroit aussitôt inventé cette lettre? Ce qu'il y a de sûr, c'est que le Roi a paru trop en colère pour n'avoir pas d'autre sujet de mécontentement, que le refus du Comte de se réconcilier avec Madame. Personne n'ose marquer de l'attachement pour le Ministre disgracié. J'ai demandé à ces dames ce qu'elles savoient et à mes amis ; ils ne savent rien, et je conçois pourquoi Madame ne leur fait pas en ce moment ses confidences, mais avec le temps elle sera moins réservée. Tout cela m'inquiète peu, parce qu'elle se porte bien et qu'elle paroît contente.

Une chose qui fait honneur au Roi, c'est ce qu'il a dit à un seigneur que Madame n'a pas nommé. — Il se frottoit les mains d'un air joyeux, en disant : *je viens de voir partir les bagages de M. d'Argenson*. Ce seigneur étoit un courtisan assidu du Comte, et le Roi l'entendant, s'approcha de Madame en levant les épaules, et dit : *et le coq chanta*. — C'est ce qui est, je crois, dans l'évangile quand Pierre renia Notre Seigneur. J'avoue que cela m'a fait grand plaisir de la part du Roi, et montre bien qu'il n'est pas la dupe de ceux qui l'entourent, et qu'il haït la trahison, car c'en est une.

Madame me fit appeller hier à sept heures pour lui lire quelque chose, ces dames étoient à Paris, et M. de Gontaut malade. — Le Roi, me dit-elle, restera ce soir long-temps au Conseil, c'est encore pour les affaires du Parlement. M'ayant fait cesser la lecture, je voulus sortir, elle me dit restez. Elle se leva, on lui apporta une lettre, et elle répondit avec un air d'impatience et de mauvaise humeur. Enfin au bout de quelque temps, elle s'ouvrit ; ce qui ne lui arrivoit que lorsqu'elle étoit fort chagrine ; et comme aucun des confidens n'étoit là, elle me dit : C'est de Monsieur mon

frère qui n'auroit pas osé me dire cela, il me l'écrit. J'avois arrangé pour lui un mariage avec la fille d'un homme titré, il paraissoit s'y prêter, et je m'étois engagé. Aujourd'hui il me mande qu'il a pris des informations ; que le père et la mère sont d'une hauteur insupportable ; que la fille est fort mal élevée ; et qu'il sait à n'en pas douter, qu'ayant eu quelque connoissance du mariage dont il est question, elle s'étoit exprimée avec le dernier mépris ; qu'il en est sûr, et qu'on m'a encore moins ménagée que lui ; enfin, qu'il me prie de rompre le mariage. Mais il m'a laissé aller trop avant, et voilà des ennemis irréconciliables qu'il me fait. Ce sont quelques-uns de ses complaisans, qui lui ont mis cela dans la tête, parce qu'ils ne voudroient pas qu'il changeât de vie, et que la plûpart ne seroient pas admis chez sa femme. — Je tâchai d'adoucir Madame, et je trouvai, sans le dire, que son frère avoit raison. Elle persista à dire que c'étoient des mensonges, et traita, le dimanche suivant, son frère très-froidement. Il ne me dit rien alors, et il m'auroit fort embarrassé. Madame raccommoda tout, en facilitant par des graces le mariage de la demoiselle avec un homme de la Cour. La conduite qu'elle tint

deux mois après son mariage, fit dire à Madame que son frère avoit bien eu raison.

Je vis madame du Chiron, mon amie, et elle me dit : pourquoi madame la Marquise est-elle si opposée aux Jésuites ? Je vous assure qu'elle a tort, et toute puissante qu'elle est, elle peut s'en trouver mal. — Je lui répondis que je n'en savois rien. — Cela est très-certain, et elle ne sent pas qu'un mot de plus ou de moins, peut décider de son sort. — Comment l'entendez-vous, lui dis-je ? — Eh bien je vais m'ouvrir, répondit-elle. Vous savez ce qui est arrivé à l'assassinat du Roi, on a voulu la faire sortir aussitôt du château. Les Jésuites n'ont en vue que le salut de leurs pénitents, mais ils sont hommes, et la haine, sans qu'ils le sachent, peut agir dans leur cœur, et leur inspirer une rigueur plus grande que les circonstances ne l'exigent absolument. Une disposition favorable peut au contraire engager le confesseur à de grands ménagemens, et le plus court intervalle suffit pour sauver une favorite et surtout quand il peut se trouver quelque prétexte honnête pour son séjour à la Cour. — Je convins de tout ce qu'elle disoit ; mais je lui dis que je n'oserois toucher cette corde. — J'y fis réflexion ensuite, et je vis par-là combien les

Jésuites étoient intrigans, ce que je savois déjà ; je crus néanmoins, malgré ce que j'avois répondu, devoir en faire part à Madame sans aucune réflexion, mais pour l'acquit de ma conscience. — Votre amie madame du Chiron, me dit-elle, est affiliée, à ce que je vois, aux Jésuites, et ne vous parle pas d'elle-même ; elle est détachée par quelque révérend père, et je saurai par lequel. — On mit des espions, à ce que je suppose, à ses trousses, et on sut que c'étoit un père de Saci, à ce que je crois, et sur-tout un père Frey qui gouvernoient ladite dame. — Quel dommage, me dit Madame, que l'abbé Chauvelin ne puisse savoir cela ; c'étoit l'ennemi le plus redoutable des révérends pères. — Madame du Chiron m'a toujours regardée comme Janséniste, pour n'avoir pas voulu épouser, comme elle, les intérêts des révérends pères.

Madame n'est occupée que de l'abbé de Bernis qu'elle croyoit devoir suffire à tout : elle en parle sans cesse. A propos de cet abbé, il faut que je dise quelque chose de singulier qui feroit croire aux sorciers. Un an ou quinze mois avant sa disgrace, Madame étant à Fontainebleau, elle se mit devant un petit secrétaire pour écrire ; il y avoit au-dessus un portrait

du Roi. En fermant le secrétaire, après avoir écrit, le portrait tomba, et frappa assez fortement sa tête. Les personnes qui en furent témoins s'alarmèrent, et on envoya chercher M. Quesnay. Il se fit expliquer la chose, et ordonna des calmans et une saignée. Comme elle venoit d'être faite, entra madame de Brancas, qui vit du trouble et du mouvement, et Madame sur sa chaise longue. Elle demanda ce que c'étoit, et on le lui dit. Après avoir témoigné à Madame ses regrets, et l'avoir rassurée, elle lui dit : « Je demande en grace à Madame et au Roi, qui venoit d'entrer, d'envoyer aussitôt un courrier à M. l'abbé de Bernis, et que madame la marquise veuille bien lui écrire une lettre, dans laquelle, sans autre détail, elle lui demandera de lui marquer ce que lui a dit sa sorcière, et qu'il ne craigne pas de l'inquiéter ». La chose fut faite, et ensuite Mme. de Brancas dit que la Bontemps lui avoit prédit dans du mare de café, où elle voyoit tout, que la tête de sa meilleure amie étoit menacée, mais qu'il n'en arriveroit rien de fâcheux. Le lendemain l'abbé écrivit que madame Bontemps lui avoit dit aussi : Vous étiez presque noir en venant au monde, et que cela étoit vrai, et qu'on a attribué cette couleur, qui

avoit duré quelque temps, à un tableau qui étoit devant le lit de sa mère, et qu'elle regardoit souvent ce tableau qui représentoit Cléopâtre, se tuant au moyen d'une piqûre d'aspic que lui apportoit un maure dans des fleurs. Il dit encore qu'elle lui avoit dit : Vous avez bien de l'argent avec vous, mais il ne vous appartient pas ; qu'effectivement il avoit deux cents louis pour remettre au duc de la Vallière. Enfin il marquoit que regardant dans la tasse, elle avoit dit : « Je vois une de vos amies, la meilleure, une grande dame, menacée d'un accident ». Qu'il devoit avouer, malgré sa philosophie, qu'il avoit pâli ; qu'elle s'en étoit aperçue, avoit regardé de nouveau, et avoit dit : « Sa tête sera un peu menacée, mais il n'y paroîtra pas une demi-heure après ». Il n'y avoit pas moyen de douter du fait, et il parut fort étonnant au Roi, qui fit prendre des informations sur la sorcière, mais que Madame empêcha d'être poursuivie par la police.

Il venoit souvent chez Madame, un homme qui étoit bien aussi étonnant qu'une sorcière. C'est le comte de Saint-Germain (1), qui vou-

(1) Un *Juif-errant*, un aventurier, qui s'est donné ce nom-là. On y reviendra plus loin.

loit faire croire qu'il vivoit depuis plusieurs siècles. Un jour Madame lui dit devant moi, à la toilette : comment étoit fait François Ier ? c'est un Roi que j'aurois aimé. — Aussi étoit-il très-aimable, dit Saint-Germain ; et il dépeignit ensuite sa figure et toute sa personne, comme l'on fait d'un homme qu'on a bien considéré. — C'est dommage qu'il fût trop ardent. Je lui aurois donné un bien bon conseil, qui l'auroit garanti de tous ses malheurs..... mais il ne l'auroit pas suivi, car il semble qu'il y ait une fatalité pour les Princes qui ferment leurs oreilles, c'est-à-dire celles de leur esprit, aux meilleurs avis, sur-tout dans les momens critiques. — Et le connétable, dit Madame, qu'en dites-vous ? — Je ne puis en dire trop de bien et trop de mal, répondit-il. — La Cour de François Ier étoit-elle fort belle ? — Très-belle, mais celle de ses petits-fils la surpassoit infiniment ; et du temps de Marie Stuart, et de Marguerite de Valois, c'étoit un pays d'enchantement, le temple des plaisirs ; ceux de l'esprit s'y mêloient. Les deux Reines étoient savantes, faisoient des vers, et c'étoit un plaisir de les entendre. Madame lui dit en riant : Il semble que vous ayez vu tout cela. — J'ai beaucoup de mémoire, dit-il, et j'ai beaucoup

lu l'histoire de France. Quelquefois je m'amuse, non pas à *faire croire*, mais à *laisser croire*, que j'ai vécu dans les plus anciens temps. — Mais enfin vous ne dites pas votre âge, et vous vous donnez pour fort vieux. La comtesse de Gergy qui étoit, il y a cinquante ans, je crois, ambassadrice à Venise, dit vous y avoir connu tel que vous êtes aujourd'hui. — Il est vrai, Madame, que j'ai connu, il y a long-temps, madame de Gergy. — Mais, suivant ce qu'elle dit, vous auriez plus de cent ans à présent? — Cela n'est pas impossible, dit-il en riant; mais je conviens qu'il est encore plus possible que cette dame, que je respecte, radote. — Vous lui avez donné, dit-elle, un élixir surprenant par ses effets; elle prétend qu'elle a long-temps paru n'avoir que vingt-quatre ans. Pourquoi n'en donneriez-vous pas au Roi? — Ah! Madame, dit-il avec une sorte d'effroi, que je m'avise de donner au Roi une drogue inconnue, il faudroit que je fusse fou. — Je rentrai chez moi pour écrire cette conversation. Quelques jours après, il fut question entre le Roi, Madame, et quelques seigneurs, et le comte de Saint-Germain, du secret qu'il avoit de faire disparoître les taches des diamans. Le Roi se fit apporter un diamant médiocre en

grosseur, qui avoit une tache. On le fit peser, et le Roi dit au Comte : il est estimé six mille livres, mais il en vaudroit dix sans la tache. Voulez-vous vous charger de me faire gagner quatre mille francs? — Il l'examina bien, et dit : cela est possible, et dans un mois je le rapporterai à votre Majesté. — Le Comte, un mois après, rapporta au Roi le diamant sans tache; il étoit enveloppé dans une toile d'amiante qu'il ôta. Le Roi le fit peser, et à quelque petite chose près, il étoit aussi pesant. Le Roi l'envoya à son joaillier, sans lui rien dire, par M. de Gontaut, qui rapporta neuf mille six cents livres; mais le Roi le fit redemander pour le garder par curiosité. Il ne revenoit pas de surprise, et il disoit que M. de Saint-Germain devoit être riche à millions, sur-tout s'il avoit le secret de faire avec de petits diamans de gros diamans. Il ne dit ni oui, ni non; mais il assura très-positivement qu'il savoit faire grossir les perles, et leur donner la plus belle eau. Le Roi le traitoit avec considération; ainsi que Madame. C'est elle qui m'a raconté ce que je viens de dire. M. Quesnay m'a dit au sujet des perles, c'est une maladie des huitres, et il est possible d'en savoir le principe. Ainsi, M. de Saint-Germain peut grossir les perles,

mais il n'en est pas moins un charlatan, puisqu'il a un élixir de longue vie, et qu'il donne à entendre qu'il a plusieurs siècles : le maître au reste en est entêté, et en parle quelquefois comme étant d'une illustre naissance.

Je l'ai vu plusieurs fois, il paroissoit avoir cinquante ans ; il n'étoit ni gras, ni maigre ; avoit l'air fin, spirituel, étoit mis très-simplement, mais avec goût ; il portoit aux doigts de très-beaux diamans, ainsi qu'à sa tabatière et à sa montre. Il vint un jour, où la Cour étoit en magnificence, chez Madame, avec des boucles de souliers et de jarretières de diamans fins, si belles que Madame dit qu'elle ne croyoit pas que le Roi en eût d'aussi belles. Il passa dans l'anti-chambre pour les défaire, et les apporter pour les voir de plus près, et en comparant les pierres à d'autres, M. de Gontaut qui étoit là, dit qu'elles valoient au moins deux cents mille francs. Il avoit ce même jour une tabatière d'un prix infini, et des boutons de manche de rubis qui étoient étincelans. On ne savoit pas d'où étoit cet homme si riche, si extraordinaire, et le Roi ne souffroit pas qu'on en parlât avec mépris et raillerie. On l'a dit bâtard d'un Roi de Portugal.

Je sus par M. de Marigni que les parens de

la bonne petite maréchale (1) lui avoient fait une grande querelle sur la bassesse prétendue de sa conduite avec Madame; elle recevoit, disoit-on, les noyaux de cerises que Madame mangeoit quelquefois en voiture, dans ses belles petites mains, et elle se mettoit sur le devant de la voiture, Madame étant seule sur le fond. La vérité est, qu'en allant à Crécy par une chaleur affreuse, chacune de ces dames avoit voulu être seule sur un côté de la voiture, et cela pour avoir moins chaud; et pour ce qui est des cerises, des villageoises en ayant apporté à ces dames, elles en mangèrent pour se rafraîchir pendant qu'on changeoit de chevaux, et la maréchale ayant prêté son mouchoir, qui leur servit à toutes deux, elle jeta par la portière les noyaux qu'elles y avoient jetés en les mangeant. Les gens qui relayoient en même-temps, avoient arrangé cela à leur manière.

J'avois, comme vous savez, un très-joli appartement à l'hôtel, où j'allois presque toujours à couvert. J'avois reçu deux ou trois personnes de Paris, qui m'avoient dit des nouvelles; et Madame m'ayant fait appeler, je me

(1) De Mirepoix.

rendis auprès d'elle, et la trouvai avec M. de Gontaut. Je ne puis m'empêcher de lui dire en entrant : Madame doit être fort contente de la belle action de M. le marquis de********. Madame me dit d'un ton sec : Taisez-vous, et écoutez ce que j'ai à vous dire. Rentrée dans ma petite chambre, je reçus la visite de madame la comtesse d'Amblimont, et je lui racontai la mauvaise réception que m'avoit faite Madame.—Je vois ce que c'est, me dit-elle, et cela n'a aucun rapport à vous; je vais vous expliquer la chose. Le marquis de******** a raconté à tout Paris, qu'il y a quelques jours se rendant à pied et seul chez lui pendant la nuit, il avoit entendu des cris dans une rue sombre et voûtée à moitié, qu'on appelle *Férou;* qu'il avoit mis l'épée à la main, et étoit entré dans cette rue, où il avoit vu à la lueur de la lanterne une très-belle femme, et bien mise, à qui l'on faisoit violence; qu'il s'étoit approché, et que la femme lui avoit dit : Soyez mon libérateur; qu'il avoit fondu sur les assassins, dont deux, l'épée à la main, s'étoient battus contre lui, tandis qu'un autre tenoit la femme dont il s'efforçoit de fermer la bouche; qu'il en avoit blessé un au bras, et que comme on entendit que des gens passoient au bout de la

rue, et qu'on craignit qu'ils n'y entrassent, ils s'étoient enfuis ; qu'il s'étoit alors approché de la dame, qui lui avoit dit que ce n'étoient pas des voleurs, mais de grands scélérats, dont l'un étoit amoureux fou d'elle ; que la dame s'étoit confondue en témoignages de reconnoissance ; qu'elle lui avoit demandé de ne pas la suivre, après l'avoir conduite jusques à un fiacre ; qu'elle n'avoit pas voulu dire son nom, mais qu'elle lui avoit fait accepter une petite bague pour signe de souvenir, et qu'elle lui avoit promis de le voir et de lui tout dire s'il vouloit lui donner son adresse ; qu'il avoit obéi à la dame, qui est charmante, et qui l'avoit embrassé à plusieurs reprises dans l'effusion de sa reconnoissance. — Voilà qui est très-beau, dit madame la comtesse d'Amblimont ; mais écoutez le reste. Le marquis de******** s'est présenté le lendemain par-tout, avec un taffetas noir près du poignet, où il dit avoir reçu une *estafilade*. Il a raconté son histoire à tout le monde, et chacun a fait ses commentaires. Il a été au dîner de M. le Dauphin, qui lui a parlé de sa bravoure et de la belle inconnue, et lui a dit en avoir fait compliment à M. le duc de C*******. J'oubliois de vous dire que le soir même, me dit madame d'Amblimont, il

étoit entré chez madame d'Estillac, vieille joueuse, où l'on ne se couche qu'à quatre heures du matin ; qu'il avoit surpris tout le monde par le désordre où il étoit, sa bourse étant tombée, et ayant un pan de son habit percé, et sa main droite étant en sang ; qu'on s'étoit empressé d'y mettre une compresse, et de lui faire prendre du vin de Rota. Il y a quatre jours que M. le duc de C******* a soupé chez le Roi, et s'est trouvé auprès de M. de Saint-Florentin. Il lui a parlé de l'aventure de son parent, et lui a demandé s'il avoit fait quelques perquisitions sur la dame. M. de Saint-Florentin a répondu sèchement que non ; et M. de C******* lui ayant fait encore quelques questions, il a remarqué qu'il avoit les yeux baissés sur son assiette, qu'il répondoit d'un air embarrassé et seulement par monosyllabes. Il lui en a demandé la raison, et M. de Saint-Florentin lui a dit qu'il souffroit de le voir ainsi dans l'erreur. — Comment, a répondu M. de C*******, pouvez-vous le savoir, si cela est? — Rien n'est plus aisé à vous prouver, dit M. de Saint-Florentin. Vous sentez bien que j'ai ordonné, aussitôt que j'ai été instruit du combat de M. le marquis de********, de faire des recherches; et il s'est trouvé que la nuit

où s'est passé, dit-on, cet événement, il y avoit dans cette petite rue une escouade du guet en embuscade, pour attendre un filou qui devoit sortir d'un tripot; qu'elle y a resté jusqu'à près de quatre heures, et n'a pas entendu le moindre bruit. — M. de C******* est devenu furieux en écoutant ce récit, dont M. de Saint-Florentin avoit dû rendre compte au Roi. Il fera dire, ou l'a déjà fait dire à son parent de se rendre à son département. Voyez, d'après cela, ma chère bonne, si vous avez dû être bien reçue, lorsque vous êtes venue la gueule enfarinée faire votre compliment à madame la marquise. — Elle m'ajouta une autre chose : Cette aventure, me dit-elle, a donné lieu au Roi de raconter qu'il y a quinze ans environ, M. le comte d'E******, étant ce qu'on appelle *enfant d'honneur* auprès de M. le Dauphin, et âgé de quatorze ans environ, rentra un soir, sa bourse arrachée, ses manchettes déchirées, chez M. le Dauphin, et raconta qu'étant allé se promener à la pièce d'eau des Suisses un peu tard, il avoit été attaqué par deux voleurs; qu'il n'avoit rien voulu leur donner; qu'il s'étoit mis en défense l'épée à la main; que l'un avoit une épée, l'autre un gros bâton, dont il avoit reçu plusieurs coups; mais qu'il en avoit

blessé un au bras ; qu'en ce moment ils avoient entendu du bruit et s'étoient enfuis. Mais malheureusement pour le Comte, on sut qu'il y avoit du monde dans l'endroit, et à l'heure dont il parloit, et qu'on n'avoit rien entendu. On excusa le Comte, d'après son âge, M. le Dauphin lui ayant fait avouer la vérité, et on regarda cela comme une envie d'enfant de faire parler de soi.

Le Roi n'aimoit pas le roi de Prusse, qu'il savoit faire des plaisanteries sur la vie qu'il menoit, et sur sa maîtresse. Il n'auroit tenu qu'à ce Prince, à ce que j'ai entendu dire, que le roi de France eût été son plus ferme allié et son ami, autant que les Souverains peuvent l'être entre eux ; mais les railleries de Frédéric l'avoient ulcéré, et furent cause du traité de Versailles (1). Il entra un jour chez Madame, avec un papier à la main, et lui dit : « Le roi de Prusse est certainement un grand homme, il aime les gens à talens, et comme Louis XIV, il veut faire retentir l'Europe de ses bienfaits envers les savans des pays étrangers ». — Madame, et M. de Marigni qui étoit présent, attendoient. — Voici, dit-il, une lettre de lui,

(1) Mai 1758.

adressée à milord Marchal, pour lui ordonner de faire part à un homme *supérieur* de mon Royaume, d'une pension qu'il lui accorde; et jetant les yeux sur la lettre, il lut ces mots: « Vous saurez qu'il y a un homme à Paris, du « plus grand mérite, qui ne jouit pas des « avantages d'une fortune proportionnée à ses « talens et à son caractère; je pourrois servir « d'yeux à l'aveugle déesse, et réparer au « moins quelques-uns de ses torts; et je vous « prie d'offrir par cette considération..... Je « me flatte qu'il acceptera cette pension en « faveur du plaisir que j'aurai d'avoir obligé « un homme qui joint la beauté du caractère « aux talens les plus *sublimes* de l'esprit ». — Le Roi s'arrêta, et dans ce moment arrivèrent MM. de Gontaut et d'Ayen, auxquels il recommença la lettre; et il ajouta, elle m'a été remise par le Ministre des affaires étrangères, à qui l'a confiée milord Marchal, pour que je permette au *génie sublime* d'accepter ce bienfait. — Mais, dit le Roi, à combien croyez-vous que se monte ce bienfait? — Les uns dirent, *six*, *huit*, *dix* mille livres. — Vous n'y êtes pas, dit le Roi, à *douze cents livres*. — Pour des talens sublimes, dit le duc d'Ayen, ce n'est pas beaucoup. Mais les beaux-esprits feront retentir

dans toute l'Europe cette lettre, et le roi de Prusse aura le plaisir de faire du bruit à peu de frais. — Le chevalier de Court, qui avoit été en Prusse, entra, et entendant raconter cette histoire, il dit : J'ai vu bien mieux ; en passant par je ne sais quel village en Prusse, je suis descendu à la poste, en attendant des chevaux ; et le maître de la poste, qui étoit un capitaine Prussien, m'a montré plusieurs lettres de la main de Frédéric, adressées à son oncle, homme de naissance, qu'il traitoit de son ami, lui promettant d'avoir soin de ses neveux ; et ce qu'il a accordé à l'aîné, cruellement blessé, est la place de maître de poste qu'il occupoit. — M. de Marigni raconta cette histoire chez Quesnay, et il ajouta que l'homme de génie étoit d'Alembert, et que le Roi lui avoit permis d'accepter la pension. Sa sœur avoit, dit-il, insinué au Roi de donner le double à d'Alembert, et de lui défendre d'accepter la pension. Mais il n'avoit pas voulu, parce qu'il regardoit d'Alembert comme un impie. — M. de Marigni prit copie de la lettre, qu'il me confia.

Un certain Seigneur eut l'air, pendant un temps, de faire les yeux doux à madame Adélaïde, qui ne s'en apperçevoit pas ; mais comme

il y a des argus à la Cour, on ne manqua pas d'en faire rapport au Roi, qui crut s'en être aperçu. J'ai su qu'il entra un jour en colère chez Madame, et qu'il lui dit : Croiriez-vous qu'il y a dans ma Cour un homme assez insolent pour oser lever les yeux sur mes filles? — Jamais Madame ne l'avoit vu si en colère, et on fit donner l'avis à ce grand Seigneur, de feindre qu'il avoit besoin d'aller dans ses terres où il resta deux mois. Madame a dit, longtemps après, qu'elle pensoit qu'il n'y avoit point de supplices auxquels le Roi n'eût condamné un homme qui auroit séduit l'une de ses filles. Madame Adélaïde, à l'époque dont il s'agit, étoit charmante, et joignoit à la plus aimable figure une grace infinie et beaucoup de talens.

Un courrier ayant apporté une lettre à Madame, elle fondit en larmes; c'étoit la nouvelle de Rosbach, que lui mandoit M. de Soubise, avec des détails. J'entendis Madame dire au maréchal de Belle-Isle, en s'essuyant les yeux : M. de Soubise est inconsolable; il ne cherche point à s'excuser, il ne voit que le désastre qui l'accable. — Cependant, dit M. de Belle-Isle, M. de Soubise auroit beaucoup de choses à dire en sa faveur, et je l'ai dit au Roi. — Il est bien beau à vous, M. le

*

Maréchal, de ne pas laisser accabler un malheureux; le public est déchaîné contre lui, que lui a-t-il fait? — Il n'y a pas, dit M. de Belle-Isle, un plus honnête homme et plus obligeant. Je ne fais que mon devoir en rendant justice à la vérité et à un homme pour qui j'ai la plus profonde estime. Le Roi vous expliquera, Madame, que M. de Soubise a été forcé de donner la bataille par le prince de Saxe Hildbourgshausen (1), dont les troupes ont fui les premières et entraîné les François. —Madame auroit embrassé le vieux Maréchal, si elle eût osé, tant elle étoit contente.

M. de Soubise ayant gagné une bataille (2), fut fait maréchal de France; Madame étoit enchantée du succès de son ami. Mais soit qu'il ne fût pas important, soit ressentiment de la part du public, personne n'en parloit, si ce n'est les amis de Madame. On lui cacha cette défaveur; et à sa toilette ayant dit à Colin, son intendant: N'êtes-vous pas bien aise de la victoire de M. de Soubise, qu'en dit-on dans le public? il a bien pris sa revanche—Colin, embarrassé, ne savoit que répondre; enfin elle le pressa,

(1) Feld-Maréchal de l'armée de l'Empire. — 9bre 1757.
(2) Celle de Lutzelberg, en octobre 1758.

et il dit qu'il avoit été malade et n'avoit vu personne depuis huit jours.

M. de Marigny entra un jour chez moi de mauvaise humeur; je lui en demandai le sujet. — Je viens, dit-il, de faire des représentations à ma sœur pour qu'elle ne place pas à la marine M. le Normand-de-Mezi. C'est amasser, lui ai-je dit, des charbons de plus sur sa tête; une favorite ne doit point multiplier contre elle les points d'attaque. — Le docteur entra, il le lui répéta. — Vous valez, dit le docteur à M. de Marigny, votre pesant d'or pour le sens et la capacité dans votre place et pour votre modération; mais on ne vous rendra point justice..... Votre avis est excellent; il n'y aura pas un vaisseau de pris que Madame n'en soit responsable au public, et vous êtes bien sage de ne pas songer au ministère pour vous-même.

Un jour que j'étois à Paris, j'allai dîner chez le docteur qui s'y trouvoit aussi; il avoit assez de monde, contre son ordinaire, et entre autres un jeune maître des requêtes d'une belle figure, qui portoit un nom de terre que je ne me rappelle pas, mais qui étoit fils du prévôt des marchands Turgot. On parla beaucoup d'administration, ce qui d'abord ne m'a-

musa pas; ensuite il fut question de l'amour des François pour leur roi. M. Turgot prit la parole et dit : « Cet amour n'est point aveugle, c'est un sentiment profond et un souvenir confus de grands bienfaits. La nation, et je dirai plus, l'Europe et l'humanité, doivent à un roi de France * (j'ai oublié le nom) la liberté; il a établi les communes, et donné à une multitude immense d'hommes une existence civile. Je sais qu'on peut dire, avec raison, qu'il a servi son intérêt en les affranchissant; qu'ils lui ont payé des redevances, et qu'enfin il a voulu par là affoiblir la puissance des Grands et de la Noblesse; mais qu'en résulte-t-il? que cette opération est à la fois utile, politique et humaine ». Des Rois en général, on passa à Louis XV, et le même M. Turgot dit que son règne seroit à jamais célèbre pour l'avancement des sciences, le progrès des lumières et de la philosophie. Il ajouta qu'il manquoit à Louis XV ce que Louis XIV avoit de trop, une grande opinion de lui-même; qu'il étoit instruit, que personne ne connoissoit mieux que lui la topographie de la France; qu'au Conseil, son avis étoit tou-

* Philippe-le-Long.

jours le plus juste ; qu'il étoit fâcheux qu'il n'eût pas plus de confiance en lui-même, ou ne plaçât pas sa confiance dans un premier Ministre approuvé de la Nation. Tout le monde fut de son avis. Je priai M. Quesnay d'écrire ce qu'avoit dit le jeune Turgot, et je le montrai à Madame. Elle fit à ce sujet l'éloge de ce maître des requêtes ; et en ayant parlé au roi, il dit : c'est une bonne race.

Un jour que j'avois été me promener, en revenant je vis beaucoup de gens aller et venir, se parler en particulier ; et il étoit aisé de juger qu'il s'étoit passé quelque chose d'extraordinaire. Je demandai à quelqu'un de ma connoissance ce que c'étoit. Hélas ! me dit-il les larmes aux yeux, des assassins qui ont formé le projet de tuer le Roi, ont blessé en plusieurs endroits un garde-du-corps qui les a entendus dans un corridor obscur : on l'a porté à l'infirmerie ; et comme il a désigné la couleur de l'habit de ces deux hommes, on les cherche par-tout, et on a arrêté des gens qui sont vêtus de cette couleur. Je vis Madame avec M. de Gontaut, et je m'empressai d'entrer. Elle trouva sa porte assiégée d'une multitude de gens, et fut effrayée ; mais en entrant, elle trouva chez elle M. le comte de

Noailles. Qu'est-ce donc, lui dit-elle, M. le Comte ? Il lui dit qu'il étoit venu pour lui parler, et ils entrèrent dans son cabinet. La conférence ne fut pas longue ; j'étois restée dans le salon avec l'écuyer de Madame, le chevalier de Sorent, Gourbillon, son valet-de-chambre, et quelques personnes étrangères. On raconta beaucoup de circonstances ; mais le genre de blessures qui n'étoient que des égratignures, quelques contradictions échappées au garde-du-corps, faisoient croire que c'étoit un imposteur qui avoit imaginé une fable pour obtenir quelque grace. La soirée ne se passa pas sans en avoir la preuve, et, je crois, de son propre aveu. Le Roi vint le soir chez Madame ; il parla de cet événement avec beaucoup de sang-froid, et dit : « le monsieur qui a voulu me tuer étoit un scélérat fou ; celui-ci est un vil gueux ». Il n'appeloit jamais Damien lorsqu'il en parloit, ce qui n'a duré que quelque temps pendant son procès, que *ce monsieur*. J'ai entendu dire qu'il avoit proposé de l'enfermer dans un cachot ; mais que l'horreur du forfait avoit fait insister les juges à ce qu'il subît tous les tourmens de ses pareils. Beaucoup de personnes, et des femmes même, ont eu la curiosité barbare d'assister à cette

exécution, entre autres madame P*******, femme d'un fermier-général, et très-belle. Elle avoit loué une croisée ou deux douze louis, et l'on jouoit dans la chambre en l'attendant. Cela fut raconté au Roi, et il mit les deux mains sur ses yeux, en disant : *fi la vilaine.* On m'a dit qu'elle, et d'autres, avoient cru faire leur cour par là, et signaler leur attachement pour la personne du Roi.

Deux choses me furent racontées par M. Duclos lors de l'assassinat du Roi : la première est la singulière arrivée de M. le comte de Sponheim, qui étoit le duc de Deux-Ponts, et héritier du Palatinat et de la Bavière. Il passoit pour être l'ami du Roi, et faisoit de longs séjours en France. Il venoit très-souvent chez Madame ; le Roi le traitoit avec beaucoup de considération et lui témoignoit de l'amitié. M. Duclos nous raconta que le duc de Deux-Ponts ayant appris à Deux-Ponts l'assassinat du Roi, étoit aussitôt monté en voiture pour se rendre à Versailles ; mais, dit-il, admirez l'esprit de *courtisanerie* d'un prince qui peut devenir demain électeur de Bavière et du Palatinat ; il ne trouve pas que ce soit assez, et à dix lieues de Paris, il prend de grosses bottes, monte un cheval de poste, et

arrive claquant son fouet dans la cour du château. Si ce n'étoit pas de la charlatanerie, et que ce fût une impatience réelle, il auroit monté à cheval à vingt lieues d'ici. — Je ne pense pas comme vous, dit un monsieur que je ne connoissois pas; l'impatience prend souvent à la fin d'une entreprise, et l'on emploie le moyen le plus prompt qui est en notre pouvoir. D'ailleurs, il se peut faire que M. le duc de Deux-Ponts ait voulu, en se montrant ainsi à cheval, servir le Roi qu'il aime, en faisant voir aux François combien le Roi est aimé et honoré dans les pays étrangers. — Duclos reprit la parole, et dit : Et M. de C******, savez-vous son histoire? Le premier jour que le Roi a reçu du monde, il s'est tant poussé, qu'il est entré un des premiers avec un assez mauvais habit noir; et le Roi l'ayant regardé s'est mis à rire et a dit : « Voyez donc C******, qui a la moitié de la basque de son habit emportée ». M. de C****** a regardé comme s'il n'en savoit rien, et a dit : « Sire, il y a tant de monde qui s'empresse de voir Votre Majesté, qu'il faut faire le coup de poing pour avancer; et c'est sans doute là ce qui a fait déchirer mon habit. — Heureusement qu'il ne vaut pas grand'chose, a dit M. le marquis de Souvré,

et vous n'en auriez pas pu choisir un plus mauvais pour le sacrifier ».

On avoit donné à Madame un fort bon conseil, c'étoit de faire envoyer à Constantinople, en qualité d'ambassadeur, M. le Normand, son mari. Cela auroit diminué une partie du scandale qu'il y avoit à voir Madame avec le titre de marquise à la Cour, et son mari, fermier-général à Paris. Mais il étoit tellement attaché à la vie de Paris, à ses habitudes, à l'Opéra, qu'on ne put jamais le déterminer. Madame chargea un M. d'Arboulin qui avoit été de sa société avant qu'elle fût à la Cour, de négocier cette affaire. Il s'adressa à une mademoiselle Raime, qui avoit été danseuse à l'Opéra, et qui étoit la maîtresse de M. le Normand. Il lui fit les plus belles promesses; mais elle étoit comme lui, et préféroit la vie de Paris. Elle ne voulut point s'en mêler.

Dans le temps qu'on jouoit la comédie aux petits appartemens, j'obtins, par un singulier moyen, une lieutenance de roi pour un de mes parens; et cela prouve bien le prix que mettent les plus grands aux plus petits accès à la Cour. Madame n'aimoit pas à rien demander à M. d'Argenson; et pressée par ma famille qui ne pouvoit concevoir qu'il me

fût difficile, dans la position où j'étois, d'obtenir pour un bon militaire un petit commandement, je pris le parti d'aller trouver M. le comte d'Argenson. Je lui exposai ma demande, et lui remis un mémoire. Il me reçut froidement, et me dit des choses vagues. Je sortis; et M. le marquis de V****, qui étoit dans son cabinet, et qui avoit entendu ma demande, me suivit. « Vous desirez, me dit-il, un commandement; il y en a un de vacant, qui m'est promis pour un de mes protégés; mais si vous voulez faire un échange de grace, et m'en faire obtenir une, je vous le céderai. Je voudrois être *exempt de police*, et vous êtes à portée de me procurer cette place ». — Je lui dis que je ne concevois pas la plaisanterie qu'il faisoit. — « Voici ce que c'est, dit-il; on va jouer le Tartuffe dans les cabinets, il y a un rôle d'exempt qui consiste en très-peu de vers. Obtenez de madame la Marquise de me faire donner ce rôle, et le commandement est à vous ». — Je ne promis rien, mais je racontai l'histoire à Madame, qui me promit de s'en charger. La chose fut faite, j'obtins mon commandement, et M. de V**** remercia Madame comme si elle l'eût fait faire duc.

Le Roi étoit souvent importuné par les Par-

lemens, et il tint à leur sujet un bien étrange propos, que répéta devant moi M. de Gontaut au docteur Quesnay. — Hier, le Roi, dit-il, se promenoit dans le salon avec un air soucieux. Madame de Pompadour lui demanda s'il avoit de l'inquiétude sur sa santé, parce qu'il est depuis quelque tems un peu indisposé. Il a répondu non, mais je suis bien ennuyé de toutes ces remontrances. — Que peut-il en arriver, a dit Madame, qui doive inquiéter sérieusement Votre Majesté? N'est-elle pas le maître des Parlemens, comme de tout son Royaume? — Cela est vrai, a dit le Roi; mais sans ces Conseillers et ces Présidens, je n'aurois pas été frappé par ce *monsieur* (il appelloit toujours ainsi son assassin). — Ah! Sire, s'est écriée Madame de Pompadour. — Lisez le procès, a-t-il dit, ce sont les propos de ces Messieurs qu'il nomme, qui ont bouleversé sa tête. — Mais, a dit Madame, j'ai souvent songé que si on pouvoit envoyer à Rome M. l'Archevêque.... (1) Trouvez quelqu'un qui fasse cette affaire-là, a-t-il dit, et je lui donnerai ce qu'il voudra. — Quesnay dit que le Roi avoit raison dans tout ce qu'il avoit dit.

(1) M. de Beaumont.

L'archevêque fut exilé peu de temps après, et le Roi étoit sérieusement affligé d'avoir été réduit à prendre ce parti. — Quel dommage, disoit-il souvent, qu'un aussi honnête homme soit aussi opiniâtre. — Et aussi borné, dit un jour quelqu'un. — « Taisez-vous, lui dit brusquement le Roi. » — M. l'Archevêque étoit très-charitable, et d'une extrême libéralité, mais souvent il faisoit des pensions, sans discernement. Il en avoit accordé une de cent louis à une jolie femme très-pauvre, et qui portoit un beau nom qui ne lui appartenoit pas. La crainte qu'elle ne donnât dans le vice l'avoit engagé à lui faire une aumône aussi forte; et la femme jouoit l'hypocrite à merveille, et sortie de l'Archevêché en grandes coiffes, elle se divertissoit avec plus d'un amant. Les grands ont la mauvaise habitude de parler devant leurs gens fort indiscrètement. M. de Gontaut dit un jour ces mots couverts, à ce qu'il croyoit, au Duc de..... Qu'on avoit si bien pris ses mesures qu'on viendroit à bout de persuader à M. l'Archevêque d'aller à Rome avec le chapeau de Cardinal; et que s'il vouloit on lui donneroit un coadjuteur. — On avoit trouvé un prétexte très-plausible pour amener cette proposition, et la faire trouver flatteuse

à l'Archevêque et conforme à ses sentimens. L'affaire avoit été adroitement entamée, et le succès paroissoit certain. Le Roi n'avoit pas l'air de rien savoir vis-à-vis l'Archevêque. Le négociateur agissoit comme d'après son idée, pour le bien des affaires. C'étoit un ami de l'Archevêque, et qui étoit sûr d'être bien récompensé. Un valet-de-chambre du Duc de Gontaut, fort joli garçon, avoit parfaitement saisi le sens de ce qu'il avoit dit mystérieusement. Il étoit un des amans de la dame aux cent louis, à qui il entendoit parler quelquefois de l'Archevêque, dont elle se disoit parente. Il crut bien faire de l'avertir qu'on travailloit auprès de lui, pour le déterminer à résider à Rome uniquement pour l'éloigner de Paris. La dame ne manqua pas d'avertir l'Archevêque, craignant de perdre sa pension s'il partoit. Cet avis quadroit si bien avec la négociation entamée, que l'Archevêque n'eut aucun doute sur sa vérité. Il se refroidit peu à peu dans ses conversations avec le négociateur, qu'il regarda comme un traître, et il finit par se brouiller avec lui. Ces détails n'ont été sus que longtemps après. L'amant de la dame ayant été mis à Bicêtre, on trouva dans ses papiers des lettres d'elle qui mirent sur la voie, et on lui

fit avouer le reste. Pour ne pas compromettre le duc de Gontaut, il fut dit au Roi qu'il avoit su l'affaire par une lettre qu'il avoit prise dans l'habit de son maître. Le Roi se donna le plaisir d'humilier l'Archevêque, en conséquence des renseignemens qu'il avoit pris sur la conduite de la dame sa protégée. Elle fut trouvée coupable d'escroqueries faites de concert avec son cher amant; mais avant de la punir, le Lieutenant de Police fut chargé de voir Monseigneur, et de lui rendre compte de la conduite de sa parente et de sa pensionnaire. L'Archevêque n'eut aucune objection à faire d'après les preuves qu'on lui donna; il dit, sans s'émouvoir, qu'elle n'étoit point sa parente; et levant les mains au ciel : c'est une malheureuse, dit-il, qui m'a ravi le bien des pauvres par ses impostures. Mais Dieu sait qu'en lui donnant une pension aussi forte, je n'ai point agi légèrement. J'avois dans ce temps l'exemple d'une jeune femme qui m'avoit demandé dix-huit cents francs, me promettant de vivre très-sagement, ce qu'elle avoit fait jusques-là : je la refusai, et elle me dit en sortant : je tournerai à gauche, Monseigneur, puisque le chemin m'est fermé à droite. La malheureuse n'a que trop tenu parole; elle a trouvé

moyen d'avoir chez elle un pharaon qu'on tolère ; et à la plus mauvaise conduite, elle joint l'infame métier de corruptrice de la jeunesse : sa maison est le repaire de tous les vices. Jugez, d'après cela, Monsieur, dit-il, s'il n'étoit pas prudent à moi de faire à la femme dont il s'agit une pension convenable à l'état où je la croyois née, afin d'empêcher que jeune, jolie, spirituelle, elle n'abusât de ces dons, ne se perdît, et n'en entraînât d'autres. Le lieutenant de police dit au Roi qu'il avoit été touché de la candeur et de la noble simplicité du Prélat. Je n'ai jamais douté, dit le Roi, de ses vertus, mais je voudrois qu'il se tînt tranquille. — Le même archevêque fait une pension de douze cents livres au plus mauvais sujet de Paris ; c'est un poète (1) qui a fait des poèmes abominables ; la pension est donnée à condition que ses poèmes ne seront point imprimés. Je tiens ce fait de M. de Marigny, à qui il les a récités un jour qu'il soupoit avec lui, et quelques gens de la Cour, pour leur débiter son horrible poème. Il fit sonner de l'or qui étoit dans sa poche : c'est de mon bon archevêque, dit-il ; je lui tiens parole, mon poème ne sera point

(1) Robbé.

imprimé pendant ma vie, mais je le lis.... puis il se mit à rire. Que diroit ce bon prélat s'il savoit que j'eusse partagé mon quartier avec une charmante petite danseuse des Italiens. C'est donc l'archevêque qui m'entretient, m'a-t-elle dit? que cela est drôle! — Le Roi le sut, et en fut scandalisé. On est bien embarrassé pour faire le bien, dit-il.

Le Roi entra un jour chez Madame qui finissoit de s'habiller; j'étois seule avec elle. — « Il vient de m'arriver une singulière chose, dit-il; croiriez-vous qu'en rentrant dans ma chambre à coucher, sortant de ma garde-robe, j'ai trouvé un monsieur face à face de moi »? — « Ah Dieu! Sire, dit Madame effrayée ». — « Ce n'est rien, reprit-il; mais j'avoue que j'ai eu une grande surprise : cet homme a paru tout interdit. Que faites-vous ici, lui ai-je dit d'un ton assez poli? Il s'est mis à genoux en me disant : pardonnez-moi, Sire, et avant tout faites-moi fouiller. Il s'est hâté lui-même de vider ses poches; il a ôté son habit tout troublé, égaré, enfin il m'a dit qu'il étoit cuisinier de..... et ami de Beccari qu'il étoit venu voir; et que s'étant trompé d'escalier, et toutes les portes s'étant trouvées ouvertes, il étoit arrivé jusqu'à la chambre où il étoit, et dont il

seroit bien vite sorti. J'ai sonné, et Guimard est entré, et a été fort surpris de me voir tête à tête avec un homme en chemise. Il a prié Guimard de passer avec lui dans une autre pièce, et de le fouiller dans les endroits les plus secrets. Enfin le pauvre diable est rentré et a remis son habit. Guimard me dit : c'est certainement un honnête homme, qui dit la vérité, et dont on peut, au reste, s'informer. Un autre de mes garçons du château est entré, et s'est trouvé le connoître. Je réponds, m'a-t-il dit, de ce brave homme, qui fait d'ailleurs mieux que personne du bœuf à l'écarlate. Voyant cet homme si interdit qu'il ne savoit trouver la porte, ni se tenir en place, j'ai tiré de mon bureau cinquante louis. Voilà, Monsieur, pour calmer vos alarmes. Il est sorti après s'être prosterné ». Madame se récria sur ce qu'on pouvoit ainsi entrer dans la chambre du Roi. Il parla d'une manière très-calme de cette étrange apparition, mais on voyoit qu'il se contraignoit, et que, comme de raison, il avoit été effrayé. Madame approuva beaucoup la gratification; et elle avoit d'autant plus de raison, que cela n'étoit nullement la coutume du Roi. M. de Marigny me parlant de cette aventure que je lui avois racontée, me dit

qu'il auroit parié mille louis contre le don des cinquante louis, si tout autre que moi lui eût raconté ce trait. « C'est une chose singulière (m'ajouta-t-il) que toute la race des Valois ait été libérale à l'excès; et il n'en est pas tout-à-fait de même de celle des Bourbons, accusée d'être un peu avare. Henri IV a passé pour être avare(1). Il donnoit à ses maîtresses, parce qu'il étoit foible avec elles, et il jouoit avec l'âpreté d'un homme dont la fortune dépend du jeu. Louis XIV donnoit par faste. — C'est une chose bien étonnante (me dit aussi M. de Marigny) que celle qui auroit pu malheureusement arriver. Le Roi pouvoit être assassiné dans sa chambre sans que personne en eût eu connoissance, et sans qu'on eût pu savoir par qui ». Madame fut plus de quinze jours affectée de cela. Elle eut, dans ce temps-là à peu près, une querelle avec son frère, et tous deux avoient raison. On lui offroit pour lui la fille d'un des plus grands seigneurs de

(1) On ne peut pas dire que Henri IV fût avare. Quant au jeu, l'on peut dire que l'impatience, les regrets qu'on y montre, tiennent souvent à l'amour-propre, enfin à d'autres principes que l'avarice. On a vu des hommes qui étoient ce qu'on appelle *mauvais joueurs*, montrer dans toutes les autres occasions la plus grande libéralité.

la Cour, et le Roi consentoit à le faire duc à brevet et même héréditaire. Elle avoit raison de vouloir élever son frère, mais celui-ci disoit qu'il aimoit avant tout sa liberté, et qu'il n'en feroit le sacrifice que pour une personne qu'il aimeroit. C'étoit un véritable philosophe épicurien, qui étoit très-capable, à ce que disoient ceux qui le connoissoient et qui en jugeoient sans envie. Il n'a tenu qu'à lui d'avoir la survivance de M. de Saint-Florentin, et la marine à la retraite de M. Machaut; il dit à sa sœur à cette époque : je vous épargne bien des chagrins, en vous privant d'une petite satisfaction; le public seroit injuste envers moi, quelque bien que je fisse dans ma place. Quant à celle de M. de Saint-Florentin, il peut vivre vingt-cinq ans, et cela ne m'avanceroit de rien; les maîtresses sont assez haïes par elles-mêmes, sans qu'elles s'attirent encore la haine qu'on porte aux ministres. — C'est M. Quesnay qui m'a raconté cette conversation.

Le Roi eut encore une maîtresse qui inquiéta Madame, c'étoit une femme de qualité dont le mari étoit l'un des courtisans les plus assidus. Il étoit né sans bien, et sa femme étoit peu riche. Un homme attaché au Roi, et qui avoit occasion de visiter les habits qu'il quit-

toit, me demanda un jour un rendez-vous, et me dit qu'il étoit fort attaché à Madame, parce qu'elle étoit bonne et utile au Roi; que le Roi ayant changé d'habit, comme il le serroit, il étoit tombé une lettre; qu'il avoit eu la curiosité de la lire, et qu'elle étoit de la comtesse de..... qui avoit déjà cédé à ses desirs; et il me rapporta ensuite les termes dans lesquels elle exigeoit le renvoi de Madame dans quinze jours, et au moment cinquante mille écus d'argent comptant, un régiment pour un de ses parens, un évêché pour un autre, etc. Je répondis à cette personne que j'en ferois part à Madame, qui se conduisit avec une grandeur d'ame singulière. Elle me dit: je devrois instruire le Roi de la trahison de son domestique, qui peut user des moyens qu'il a par sa place pour dérober et abuser de secrets importans; mais il me répugne d'être l'auteur de la perte d'un homme: cependant je ne puis le laisser auprès du Roi, et voici ce que je vais faire. Dites-lui qu'il y a un emploi de dix mille livres de rente vacant en province; qu'il le demande au ministre des finances, et qu'il emploie ses protections quelconques, et qu'il lui sera accordé; mais que s'il en parle, on instruira le Roi de

sa conduite. Par ce moyen, je crois avoir fait tout ce que mon attachement et mon devoir me prescrivent : je débarrasse le roi d'un serviteur infidèle sans le perdre. C'est un hasard que je trouve heureux, dit-elle, qui m'a fait le matin être instruite de la vacance de cet emploi, et j'en dédommagerai celui qui s'est adressé à moi pour l'obtenir. — Je m'acquittai des ordres de Madame, dont j'admirai la délicatesse et l'adresse. Elle ne fut pas inquiète de la dame quand elle vit ses prétentions. — Elle va trop vîte, me dit-elle, et elle versera en chemin. La dame mourut.

Voilà ce que c'est que la Cour. Tout est corrompu, du grand au petit, disois-je un jour à Madame qui me parloit de quelques faits qui étoient à ma connoissance. — Je vous en dirois bien d'autres, m'ajouta-t-elle ; mais la petite chambre où tu te tiens souvent t'en apprend assez. C'étoit un petit réduit près de la chambre de Madame, où je ne recevois personne, et d'où l'on entendoit une partie de ce qui se disoit. Le lieutenant de police entroit quelquefois par cette chambre secrètement, et y attendoit. Trois ou quatre personnes considérables y passoient aussi dans le plus grand mystère, et plusieurs dévôts qui

étoient, dans le fond, du parti opposé à Madame. Mais ils ne se contentoient pas de petits objets; l'un demandoit un gouvernement, celui-là l'entrée au conseil, un autre une place de capitaine des Gardes; et celui-ci l'auroit obtenue, si la maréchale de Mirepoix ne l'eût demandée pour son frère le prince de Beauveau. Le chevalier du Muy n'étoit pas du nombre de ces infidèles, la charge de connétable ne l'auroit pas déterminé à faire une avance à Madame, encore moins à trahir son maître le Dauphin. Ce prince étoit d'une lassitude extrême de son rôle, importuné sans cesse par des ambitieux qui faisoient les Catons et les dévots; il agissoit quelquefois par prévention contre un ministre, mais bientôt il retomboit dans l'inaction et dans l'ennui. Le Roi disoit quelquefois : « Mon fils est paresseux, et son caractère est polonois, vif et changeant; il n'a aucun goût, la chasse, les femmes, la bonne chère ne lui sont de rien; il croit peut-être que s'il étoit à ma place, il seroit heureux; dans les premiers temps il changeroit tout, auroit l'air de recréer tout, et bientôt après il seroit peut-être ennuyé de l'état de roi, comme il l'est du sien; il est fait pour vivre en philosophe avec des gens d'esprit ». Le

Roi ajoutoit : « Il aime le bien, il est véritablement vertueux, et a des lumières ».

M. de Saint-Germain (1) dit un jour au Roi : pour estimer les hommes, il ne faut être ni confesseur, ni ministre, ni lieutenant de police. Le Roi lui dit : et roi. — Ah ! dit-il, Sire, vous avez vu le brouillard qu'il faisoit il y a quelques jours, on ne voyoit pas à quatre pas. Les Rois, je parle en général, sont environnés de brouillards encore plus épais, que font naître autour d'eux les intrigans, les ministres infidèles ; et tous s'accordent dans toutes les classes pour lui faire voir les objets sous un aspect différent du véritable. — J'ai entendu ceci de la bouche du fameux comte de Saint-Germain étant auprès de Madame qui étoit incommodée et dans son lit. Le Roi y vint, et le Comte, qui étoit très-bien venu, avoit été reçu. Il y avoit M. de Gontaut, madame de Brancas et l'abbé de Bernis. Je me souviens que le même jour, le Comte étant sorti, le Roi tint un propos qui fit de la peine à Madame. Il étoit question du roi de Prusse, et le Roi dit : C'est un fou qui risquera le tout pour le tout, et qui peut gagner la partie,

(1) Le charlatan qui avoit pris ce nom.

quoique sans religion, sans mœurs et sans principes. Il veut faire du bruit, et il en fera : Julien l'Apostat en a bien fait. — Jamais, dit Madame lorsqu'il fut sorti, je ne l'ai vu si animé ; mais enfin la comparaison de Julien l'Apostat n'est pas mauvaise, vu l'irréligion du roi de Prusse. S'il se tire d'affaire avec tous les ennemis qu'il a, il sera dans l'Histoire un grand homme. — M. de Bernis lui dit : Madame est juste dans ses jugemens, car elle n'a pas lieu, ni moi non plus qui l'approuve, de s'en louer.

Madame n'eut jamais tant de crédit, que lorsque M. de Choiseul fut entré dans le ministère. Du temps de l'abbé de Bernis, elle s'occupoit à le maintenir, et il ne se mêloit que des affaires étrangères, dont il n'étoit pas fort instruit, à ce que l'on disoit. Madame avoit fait le traité de Vienne, dont, à la vérité, l'abbé lui avoit donné la première idée. Le Roi parloit souvent à Madame sur cet objet, à ce que m'ont dit plusieurs personnes, mais je n'ai jamais entendu rien par moi-même à ce sujet, sinon que Madame donnoit les plus grands éloges à l'Impératrice, et à M. le prince Kaunitz qu'elle avoit beaucoup connu. Elle disoit que c'étoit une tête carrée, une tête mi-

nistérielle; et un jour qu'elle s'exprimoit ainsi, quelqu'un chercha à donner des ridicules au prince sur sa coiffure, et sur les quatre valets-de-chambre qui, avec des soufflets, faisoient voler la poudre dont Kaunitz ne recueilloit en courant que la partie superfine. Madame dit: C'est Alcibiade qui fait couper la queue à son chien, pour donner à parler aux Athéniens, et détourner leur attention des choses qu'il vouloit leur cacher.

Jamais le public n'a été plus déchaîné contre Madame, qu'après la nouvelle de la bataille de Rosbach. C'étoit tous les jours des lettres anonymes pleines des plus grossières injures, des vers sanglans, des menaces de poison, d'assassinat. Elle fut long-temps plongée dans la plus vive douleur, et ne dormant qu'avec des calmans. La protection qu'elle accordoit au prince de Soubise excitoit tout le mécontentement, et le lieutenant de police avoit bien de la peine à calmer les esprits sur son compte. Le Roi prétendoit que ce n'étoit pas sa faute. M. du Verney (1) étoit l'homme de confiance de Madame pour ce qui concernoit

(1) Frère de M. de Montmartel, homme de beaucoup de talens.

la guerre, à laquelle on dit qu'il s'entendoit parfaitement bien, quoique n'étant pas militaire. Le vieux maréchal de Noailles l'appeloit, avec mépris, le général des farines, et le maréchal de Saxe dit un jour à Madame, que du Verney en savoit plus que ce vieux maréchal. Du Verney vint un jour chez Madame, où se trouva le Roi, le Ministre de la guerre, et deux maréchaux; et il donna un plan de campagne qui fut généralement applaudi. Ce fut lui qui fit nommer M. de Richelieu pour commander l'armée à la place du maréchal d'Estrées. Il vint chez Quesnay deux jours après, et j'étois chez lui. Le docteur se mit à parler guerre, et je me souviens qu'il dit: Les militaires font un grand mystère de leur art, mais pourquoi les jeunes princes ont-ils tous de grands succès? c'est qu'ils ont l'activité et l'audace. Pourquoi les Souverains qui commandent leurs troupes, font-ils de grandes choses? c'est qu'ils sont maîtres de hasarder. Ce discours me fit impression.

Le premier médecin du Roi vint un jour chez Madame; il parla de fous et de folie. Le Roi y étoit, et tout ce qui concernoit les maladies de tous genres l'intéressoit. Le premier médecin dit qu'il connoissoit, six mois à

l'avance, les symptômes de la folie. Le Roi dit : Y a t-il des gens à la Cour qui doivent devenir fous ? — J'en connois un qui sera imbécille avant trois mois, dit-il. — Le Roi le pressa de le lui dire. Il s'en défendit quelque temps ; enfin il dit : c'est M. de Séchelles, contrôleur-général. — Vous lui en voulez, dit Madame, parce qu'il ne vous a pas accordé ce que vous lui demandiez. — Cela est vrai, dit-il, mais cela ne peut m'engager qu'à dire une vérité désagréable, et non à inventer. C'est affoiblissement ; il veut à son âge faire le galant, et je me suis aperçu que la liaison de ses idées lui échappe. — Le Roi se mit à rire ; mais trois mois après il vint chez Madame, et lui dit, Séchelles a radoté en plein conseil ; il faut lui donner un successeur. — Madame me raconta cette histoire en allant à Choisy. Quelque temps après, le premier médecin du Roi vint voir Madame, et lui parla en particulier. — Vous aimez M. Berryer, lui dit-il, et je suis fâché d'être dans le cas d'avertir madame la marquise, qu'il sera fou ou cataleptique avant peu. Ce matin je l'ai vu à la chapelle, où il s'étoit assis sur une de ces petites chaises qui sont très-basses, et qui ne servent qu'à se mettre à genoux. Ses genoux lui touchoient au menton.

J'ai été chez lui au sortir de la messe ; il avoit les yeux égarés, et son secrétaire lui ayant dit quelque chose, il dit du ton le plus emphatiquement ridicule : *Taisez-vous, plume. Une plume est faite pour écrire, et non pour parler*(1). Madame, qui aimoit le garde des sceaux, fut très-fâchée, et pria le premier médecin de ne point parler de ses découvertes. Quatre jours après il tomba en catalepsie, après avoir déraisonné. C'est une maladie dont je ne connois pas même le nom, que je me suis fait donner par écrit. On demeure dans la position où l'on est au moment de l'attaque ; une jambe en l'air, si on l'a, et les yeux ouverts, etc. Cette dernière histoire, à la mort du ministre, fut connue de toute la Cour.

Lorsque le fils du maréchal de Belle-Isle fut tué à l'armée, Madame engagea le Roi à aller voir le maréchal. Il eut quelque peine à s'y déterminer, et Madame lui dit avec une espèce de colère, mêlée de douceur, et comme de plaisanterie :

. . . . . Barbare dont l'orgueil
Croit le sang d'un sujet trop payé d'un coup-d'œil.

(1) Le Docteur pouvoit se tromper, et le Ministre avoir raison ; car le mot *plume*, appliqué à un secrétaire qui ne quitte jamais sa plume, se dit souvent par plaisanterie.

Le Roi se mit à rire, et dit : D'où sont ces beaux vers ? — De Voltaire, dit Madame. — Je suis un barbare, dit le Roi, qui lui ai donné une charge de gentilhomme ordinaire, et une pension. Le Roi se rendit chez le Maréchal, suivi de toute sa Cour ; et il ne parut que trop vrai que cette visite si solennelle, consolât le maréchal de la perte de son fils, du seul héritier de son nom (1). Quand le maréchal mourut, on le transporta sur une mauvaise civière, couvert d'une mauvaise couverture, à son hôtel. Je le rencontrai ; les porteurs rioient et chantoient. Je crus que c'étoit quelque domestique, et ayant demandé qui c'étoit, je fus fort surprise d'apprendre que c'étoit un homme comblé d'honneurs et de richesses. Telle est la Cour, les morts ont tort, ils ne sauroient trop tôt disparoître. Le Roi dit : Voilà donc M. Fouquet mort. Le duc d'Ayen dit : Il n'étoit plus Fouquet ; votre Majesté lui avoit permis de quitter ce nom, dont cependant le plus beau de son nez étoit fait. Le Roi leva les épaules. Il avoit effectivement obtenu des lettres-patentes enregistrées, pour ne pas

(1) Le Maréchal fit le Roi son héritier en partie.

signer Fouquet, étant Ministre. C'est ce que j'appris à cette occasion. M. de Choiseul eut la guerre à sa mort; sa faveur alloit en croissant de jour en jour. Madame le considéroit plus qu'elle n'avoit fait d'aucun Ministre, et ses manières avec elle étoient les plus aimables du monde, respectueuses et galantes. Il n'étoit pas un jour sans la voir. M. de Marigny ne pouvoit pas souffrir M. de Choiseul, mais il n'en parloit qu'avec ses amis intimes. Un jour il se trouva chez Quesnay, où j'arrivai; ils parloient de M. de Choiseul.—Ce n'est qu'un petit-maître, dit le docteur, et s'il étoit plus joli, fait pour être un favori d'Henri III. — Le marquis de Mirabeau entra, et M. de la Rivière. — Ce royaume, dit Mirabeau, est bien mal; il n'y a ni sentimens énergiques, ni argent pour les suppléer. — Il ne peut être régénéré, dit la Rivière, que par une conquête comme à la Chine, ou par quelque grand bouleversement intérieur; mais malheur à ceux qui s'y trouveront: le peuple françois n'y va pas de main morte. Ces paroles me firent trembler, et je m'empressai de sortir. M. de Marigny en fit de même, sans avoir l'air d'être affecté de ce qu'on disoit. — Vous avez entendu, me dit-il; mais n'ayez pas peur, rien n'est répété de ce qui se dit

chez le docteur : ce sont d'honnêtes gens, quoique un peu chimériques ; ils ne savent pas s'arrêter, cependant ils sont, je crois, dans la bonne voie. Le malheur est qu'ils passent le but. J'écrivis cela en rentrant.

Le comte de Saint-Germain étant venu chez Madame, qui étoit incommodée, et qui restoit sur sa chaise longue, lui fit voir une petite boîte qui contenoit des topazes, des rubis, des émeraudes. Il paroît qu'il y en avoit pour des trésors. Madame m'avoit appelée pour voir toutes ces belles choses. Je les regardai avec ébahissement, mais je faisois signe par derrière à Madame que je croyois tout cela faux. Le Comte ayant cherché quelque chose dans un porte-feuille, grand deux fois comme un étui à lunettes, il en tira deux ou trois petits papiers qu'il déplia, fit voir un superbe rubis, et jeta de côté sur la table avec dédain une petite croix de pierres blanches et vertes. Je la regardai, et dis : cela n'est pas tant à dédaigner. Je l'essayai, et j'eus l'air de la trouver fort jolie. Le Comte me pria aussitôt de l'accepter ; je refusai, il insista. Madame refusoit aussi pour moi. Enfin il pressa tant et tant, que Madame, qui voyoit que cela ne pouvoit guères valoir plus de quarante louis,

me fit signe d'accepter. Je pris la croix, fort contente des belles manières du Comte; et Madame, quelques jours après, lui fit présent d'une boîte émaillée sur laquelle étoit un portrait de je ne sais plus quel Sage de la Grèce, pour faire comparaison avec lui. Je fis, au reste, voir la croix, qui valoit quinze cents francs. Il proposa à Madame de lui faire voir quelques portraits en émail de Petitot, et Madame lui dit de revenir après dîner pendant la chasse. Il montra ses portraits, et Madame lui dit : On parle d'une histoire charmante que vous avez racontée il y a deux jours en soupant chez M. le Premier, et dont vous avez été témoin il y a cinquante ou soixante ans. Il sourit, et dit : elle est un peu longue. — Tant mieux, dit Madame, et elle parut charmée. M. de Gontaut et les dames arrivèrent, et on fit fermer la porte. Ensuite Madame me fit signe de m'asseoir derrière un paravent. Le Comte fit beaucoup d'excuses sur ce que son histoire ennuieroit peut-être. Il dit que quelquefois on racontoit passablement, et qu'une autre fois ce n'étoit plus la même chose.

Le marquis de Saint-Gilles étoit au commencement de ce siècle ambassadeur d'Espagne à la Haye, et il avoit connu particulièrement

dans sa jeunesse le comte de Moncade, grand d'Espagne, et l'un des plus riches seigneurs de ce pays. Quelques mois après son arrivée à la Haye, il reçut une lettre du Comte qui, invoquant son amitié, le prioit de lui rendre le plus grand des services. Vous savez, lui disoit-il, mon cher Marquis, le chagrin que j'avois de ne pouvoir perpétuer le nom de Moncade; il a plu au ciel, peu de temps après que je vous eus quitté, d'exaucer mes vœux et de m'accorder un fils; il a manifesté de bonne heure des inclinations dignes d'un homme de sa naissance, mais le malheur a fait qu'il est devenu amoureux à Tolède de la plus fameuse actrice de la troupe de comédiens de cette ville. J'ai fermé les yeux sur cet égarement d'un jeune homme qui ne m'avoit jusques-là donné que de la satisfaction. Mais ayant appris que la passion le transportoit au point de vouloir épouser cette fille, et qu'il lui en avoit fait la promesse par écrit, j'ai sollicité le Roi pour la faire enfermer. Mon fils, instruit de mes démarches, en a prévenu l'effet, et s'est enfui avec l'objet de sa passion. J'ignore depuis plus de six mois où il a porté ses pas, mais j'ai quelque lieu de croire qu'il est à la Haye. Le Comte conjuroit ensuite le Marquis

au nom de l'amitié de faire les perquisitions les plus exactes pour le découvrir et l'engager à revenir auprès de lui. Il est juste, disoit le Comte, de faire un sort à la fille, si elle consent à rendre le billet de mariage qu'elle s'est fait donner, et je vous laisse le maître de stipuler ses intérêts ainsi que de fixer la somme nécessaire à mon fils pour se rendre dans un état convenable à Madrid. Je ne sais si vous êtes père, disoit le Comte en finissant; et si vous l'êtes, vous pourrez vous faire une idée de mes inquiétudes. Le Comte joignoit à cette lettre un signalement exact de son fils et de sa maîtresse. Le Marquis n'eut pas plutôt reçu cette lettre, qu'il envoya dans toutes les auberges d'Amsterdam, de Roterdam et de la Haye; mais ce fut en vain, il ne put rien découvrir. Il commençoit à désespérer de ses recherches, lorsque l'idée lui vint d'y employer un jeune page françois fort éveillé. Il lui promit une récompense s'il réussissoit à découvrir la personne qui l'intéressoit si vivement, et il lui donna son signalement. Le page parcourut plusieurs jours tous les lieux publics sans succès; enfin, un soir, à la comédie, il aperçut dans une loge un jeune homme et une femme qu'il considéra attentivement; et ayant

remarqué que, frappés de son attention, le jeune homme et la femme se retiroient au fond de la loge, le page ne douta pas du succès de ses recherches. Il ne perdit pas de vue la loge, considérant attentivement tous les mouvemens qui s'y faisoient. Au moment où la pièce finit, il se trouva sur le passage qui conduisoit des loges à la porte, et il remarqua que le jeune homme, en passant devant lui, et considérant sans doute l'habit qu'il portoit, avoit cherché à se cacher, en mettant son mouchoir sur sa bouche. Il le suivit sans affectation jusques à l'auberge appelée le Vicomte de Turenne, où il le vit entrer avec la femme; et sûr d'avoir trouvé ce qu'il cherchoit, il courut bien vîte l'apprendre à l'ambassadeur. Le marquis de Saint-Gilles se rendit aussitôt, couvert d'un manteau, et suivi de son page et de deux domestiques, au Vicomte de Turenne. Arrivé à cette auberge, il demanda au maître de la maison où étoit la chambre d'un jeune homme et d'une femme qui logeoient depuis quelque temps chez lui. Le maître de l'auberge fit d'abord quelques difficultés de l'en instruire, s'il ne les demandoit pas par leur nom. Le page lui dit de faire attention qu'il parloit à l'ambassadeur d'Espagne, qui avoit des rai-

sons pour parler à ces personnes. L'aubergiste dit qu'elles ne vouloient point être connues, et qu'elles avoient défendu qu'on laissât entrer chez elles ceux qui, en les demandant, ne les nommeroient pas ; mais par considération pour l'ambassadeur, il indiqua la chambre, et le conduisit tout au haut de la maison dans une des plus vilaines chambres. Il frappa à la porte, qu'on tarda quelque temps à ouvrir ; enfin après avoir frappé assez fort de nouveau, la porte s'ouvrit à moitié, et à l'aspect de l'ambassadeur et de sa suite, celui qui avoit entr'ouvert la porte, voulut la refermer, disant qu'on se trompoit. L'ambassadeur poussa fortement la porte, entra et fit signe à ses gens d'attendre en dehors, et resté seul dans la chambre, il vit un jeune homme d'une très-jolie figure, dont les traits étoient parfaitement semblables à ceux spécifiés dans le signalement. Avec lui étoit une jeune femme, belle, très-bien faite, et également ressemblante par la couleur de ses cheveux, la taille et le tour du visage, à celle qui lui avoit été décrite par son ami le comte de Moncade. Le jeune homme parla le premier, et se plaignit de la violence qu'on avoit employée pour entrer chez un étranger qui étoit dans un pays libre, et qui

y vivoit sous la protection des lois. L'ambassadeur lui répondit, en s'avançant vers lui pour l'embrasser, il n'est pas question ici de feindre, mon cher Comte, je vous connois, et je ne viens point ici pour vous faire de la peine, ni à cette jeune dame, qui me paroît fort intéressante. Le jeune homme répondit qu'on se trompoit, qu'il n'étoit pas Comte, mais fils d'un négociant de Cadix; que cette jeune dame étoit son épouse, et qu'ils voyageoient pour leur plaisir. L'ambassadeur jetant les yeux sur la chambre, fort mal meublée, dans laquelle étoit un seul lit, et sur le bagage très-mesquin qui étoit çà et là : « Est-ce ici, mon cher enfant, permettez-moi ce titre qu'autorise ma tendre amitié pour M. votre père, est-ce ici que doit demeurer le fils du comte de Moncade? » Le jeune homme se défendoit toujours de rien entendre à ce langage. Enfin, vaincu par les instances de l'ambassadeur, il avoua, en pleurant, qu'il étoit le fils de Moncade, mais qu'il ne retourneroit jamais auprès de son père, s'il falloit abandonner une jeune femme qu'il adoroit. La femme, fondant en larmes, se jeta aux genoux de l'ambassadeur, en lui disant qu'elle ne vouloit pas être cause de la perte du comte de

Moncade, et sa générosité, ou plutôt son amour triomphant de son propre intérêt, elle consentoit, pour son bonheur, disoit-elle, à se séparer de lui. L'ambassadeur admire un si noble désintéressement. Le jeune homme s'en désespère, fait des reproches à sa maîtresse, et ne veut point, dit-il, l'abandonner, et faire tourner contre elle-même, contre une personne si estimable, la générosité sublime de son cœur. L'ambassadeur lui dit que l'intention du comte de Moncade n'est point de la rendre malheureuse, et il annonce qu'il est chargé de lui donner une somme convenable pour qu'elle puisse retourner en Espagne, ou vivre dans tel endroit qu'elle voudra. La noblesse de ses sentimens, et la vérité de sa tendresse, lui inspirent, dit-il, le plus grand intérêt, et l'engagent à porter aussi haut qu'il soit possible, pour le moment, la somme qu'il est autorisé à lui donner; et, en conséquence, il lui promet dix mille florins, environ trente mille francs, qui lui seront comptés au moment qu'elle aura remis l'engagement de mariage qui lui a été fait, et que le comte de Moncade aura pris un appartement chez l'ambassadeur, et promis de retourner en Espagne. La jeune femme a l'air de ne pas faire attention à la somme, ne songe

qu'à son amant, à la douleur de le quitter; qu'au sacrifice cruel auquel la raison et son propre amour l'obligent de souscrire. Tirant ensuite, d'un petit porte-feuille, la promesse de mariage signée du Comte, je connois trop son cœur, dit-elle, pour en avoir besoin; elle la baise avec une espèce de transport plusieurs fois, et la remet à l'ambassadeur, qui reste surpris de tant de grandeur d'ame. Il promet à la jeune femme de s'intéresser à jamais à son sort, et assure le Comte que son père lui pardonne. Il recevra à bras ouverts, dit-il, l'enfant prodigue revenant au sein de sa famille désolée : le cœur d'un père est une mine inépuisable de tendresse. Quel sera le bonheur de son ami, affligé depuis si long-temps, quand il apprendra cette nouvelle, et combien il se trouve lui-même heureux d'être l'instrument de sa félicité? Tels sont en partie les discours de l'ambassadeur, dont le jeune homme paroît vivement touché. L'ambassadeur craignant que l'amour ne reprenne, pendant la nuit, tout son empire, et ne triomphe de la généreuse résolution de la dame, presse le jeune Comte de le suivre à son hôtel. Les pleurs, les cris de douleur que cette cruelle séparation occasionne, sont difficiles à exprimer, et

touchent sensiblement le cœur de l'ambassadeur, qui promet à jamais sa protection à la jeune dame. Le petit bagage du Comte ne fut pas embarrassant à porter, et il se trouva installé, le soir, dans le plus bel appartement de l'ambassadeur, comblé de joie d'avoir rendu à l'illustre maison de Moncade, l'héritier de ses grandeurs, et de tant de magnifiques domaines dont elle étoit en possession. Le lendemain de cette heureuse journée, le jeune Comte voit arriver, à son lever, tailleurs, marchands d'étoffes, de dentelles, etc., et il n'a qu'à choisir. Deux valets-de-chambre et trois laquais sont dans son anti-chambre, et choisis par l'ambassadeur, parmi ce qu'il y a de plus intelligent et de plus honnête dans cette classe; ils se présentent pour être à son service. L'ambassadeur montre au jeune Comte la lettre qu'il vient d'écrire à son père, dans laquelle il le félicite d'avoir un fils dont les sentimens et les qualités répondent à la noblesse de son sang, et il lui annonce son prompt retour. La jeune dame n'est point oubliée; il avoue devoir en partie à sa générosité la soumission de son amant, et ne doute pas que le Comte n'approuve le don qu'il lui a fait de dix mille florins. Cette somme fut remise le même jour à cette

noble et intéressante personne, qui ne tarda pas à partir. Les préparatifs pour le voyage du Comte étant faits, une garde-robe magnifique, une excellente voiture furent embarquées à Roterdam, sur un vaisseau faisant voile pour la France, et sur lequel fut arrêté le passage du Comte, qui de ce pays devoit se rendre en Espagne. On remit au jeune Comte une assez grosse somme d'argent à son départ, et des lettres de change considérables sur Paris; et les adieux de l'ambassadeur et de ce jeune seigneur furent des plus touchans. L'ambassadeur attendoit avec impatience la réponse du comte de Moncade, et se mettant à sa place, jouissoit du plaisir de son ami. Au bout de quatre mois il reçut cette réponse si vivement attendue, et l'on essaieroit vainement de peindre la surprise de l'ambassadeur en lisant ces paroles : « Le ciel ne m'a jamais, mon cher Marquis, accordé la satisfaction d'être père, et comblé de biens et d'honneurs, le chagrin de n'avoir pas d'héritiers, et de voir finir en moi une race illustre, a répandu la plus grande amertume sur ma vie. Je vois avec une peine extrême que vous avez été trompé par un jeune aventurier, qui a abusé de la connoissance qu'il a eue de notre ancienne amitié. Mais

votre excellence n'en doit pas être la dupe. C'est bien véritablement le comte de Moncade que vous avez voulu obliger, et il doit acquitter ce que votre généreuse amitié s'est empressée d'avancer pour lui procurer un bonheur qu'il auroit senti bien vivement. J'espère donc, M. le Marquis, que votre excellence ne fera nulle difficulté d'accepter la remise contenue dans cette lettre, de trois mille louis de France dont elle m'a envoyé la note ». La manière dont le comte de Saint-Germain faisoit parler le jeune aventurier, sa maîtresse et l'ambassadeur, firent pleurer et rire tour-à-tour. L'histoire est vraie dans tous les points, et l'aventurier surpasse en adresse Gusman d'Alfarache, à ce que dirent les personnes qui l'écoutèrent. Madame eut l'idée d'en faire faire une comédie, et le Comte lui envoya l'histoire par écrit, telle que je l'ai copiée ici.

M. Duclos étoit chez le docteur, et péroroit avec sa chaleur ordinaire. Je l'entendis qui disoit à deux ou trois personnes : On est injuste envers les Grands, les Ministres et les Princes ; rien de plus ordinaire, par exemple, que de parler mal de leur esprit ; j'ai bien surpris il y a quelques jours, un de ces petits messieurs de la brigade des infaillibles, en

lui disant que je lui prouverois qu'il y a eu plus de gens d'esprit dans la maison de Bourbon depuis cent ans, que dans toute autre. — Vous avez prouvé cela, dit quelqu'un en ricanant? — Oui, dit Duclos, et je vais vous le répéter. Le grand Condé n'étoit pas un sot à votre avis, et la duchesse de Longueville est citée comme une des femmes les plus spirituelles. M. le Régent est un homme qui avoit peu d'égaux en tout genre d'esprit et de connoissances; le prince de Conti, qui fut élu roi de Pologne, étoit célèbre par son esprit, et ses vers valent ceux des la Fare et des Saint-Aulaire. M. le duc de Bourgogne étoit instruit et très-éclairé. Madame la Duchesse, fille de Louis XIV, avoit infiniment d'esprit, faisoit des épigrammes et des couplets. M. le duc du Maine n'est connu généralement que par sa foiblesse, mais personne n'avoit plus d'agrément dans l'esprit. Sa femme étoit une folle, mais qui aimoit les lettres, se connoissoit en poésie, et dont l'imagination étoit brillante et inépuisable. En voilà assez, je crois, dit-il; et comme je ne suis point flatteur, et que je crains tout ce qui en a l'apparence, je ne parle point des vivans. — On fut étonné de cette énumération, et chacun convint de la

vérité de ce qu'il avoit dit. Il ajouta : Ne dit-on pas tous les jours d'Argenson la bête, parce qu'il a un air de bonhomie et un ton bourgeois ? Mais je ne crois pas qu'il y ait eu beaucoup de ministres aussi instruits et aussi éclairés. — Je pris une plume sur la table du docteur, et je demandai à M. Duclos de me dicter tous les noms qu'il avoit cités, et le petit éloge qu'il en avoit fait. — Si vous montrez cela à madame la Marquise, dites-lui bien comment cela est venu, et que je ne l'ai pas dit pour que cela lui revienne et aille peut-être ailleurs. Je suis historiographe, et je rendrai justice, mais aussi je la *ferai* souvent. — J'en serai garant, dit le docteur, et notre maître sera peint tel qu'il est. Louis XIV a aimé les vers, protégé les poètes ; cela étoit peut-être bon dans son temps, parce qu'il faut commencer par quelque chose ; mais ce siècle-ci sera bien plus grand ; et il faut convenir que Louis XV, envoyant au Mexique et au Pérou des astronomes pour mesurer la terre, présente quelque chose de plus imposant que d'ordonner des opéra. Il a ouvert les barrières à la philosophie, malgré les criailleries des dévôts, et l'Encyclopédie honorera son règne. — Duclos, pendant ce temps, hochoit de la tête. Je m'en

allai, et je tâchai d'écrire tout chaud ce que j'avois entendu. Je fis copier par un valet-de-chambre qui avoit une belle main, ce qui concernoit les Princes, et je le remis à Madame. Mais elle me dit : Quoi, vous voyez Duclos? est-ce que vous voulez faire le bel esprit, ma chère bonne? cela ne vous va pas. — Aussi en suis-je bien éloignée ; et je lui dis comment je l'avois trouvé par hasard chez le docteur, où il alloit passer une heure quand il venoit à Versailles. Elle me dit : le Roi sait que c'est un honnête homme.

Madame étoit malade, et le Roi venoit la voir plusieurs fois par jour ; je sortois lorsqu'il entroit, mais étant restée pendant quelques minutes, pour lui donner un verre d'eau de chicorée, j'entendis le Roi qui parloit de madame d'Egmont, et Madame leva les yeux au Ciel en disant : Ce nom me rappelera toujours une chose bien triste et bien barbare, mais ce n'est pas ma faute. — Ces mots me restèrent dans l'esprit, et sur-tout le ton dont ils avoient été prononcés. Comme je restai auprès de Madame jusques à trois heures après minuit, à lui lire une partie de ce temps, il me fut aisé de tâcher à satisfaire ma curiosité. Je pris le moment où la lecture étoit interrompue, pour

lui dire : Madame avoit un air consterné quand le Roi a prononcé le nom d'Egmont. Elle leva à ces mots les yeux au Ciel, et dit : Vous penseriez bien comme moi, si vous saviez ce dont il s'agit. — Il faut donc que cela soit bien touchant, répondis-je, car je ne crois pas que cela regarde Madame. — Non, dit-elle, mais après tout, comme je ne suis pas la seule au fait de cette histoire, et que je vous connois discrète, je vais vous la raconter. Le dernier comte d'Egmont avoit épousé la fille du duc de Villars, mais la Duchesse n'avoit jamais habité avec son mari, et la Comtesse d'Egmont est fille du Chevalier d'Orléans (1). A la mort de son mari, jeune, belle, aimable, et héritière d'une immense fortune, elle étoit l'objet des vœux de tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la Cour. Le directeur de la mère de la comtesse d'Egmont entra un jour chez elle, et lui demanda un entretien particulier ; alors il lui révéla qu'elle étoit le fruit d'un adultère, dont sa mère faisoit depuis vingt-cinq ans pénitence. Elle ne pouvoit, dit le Directeur, s'opposer à votre premier mariage dont elle a gémi : Dieu n'a pas permis que vous ayiez eu des en-

(1) Fils légitimé du Régent, Grand-Prieur de France.

fans ; mais si vous vous remariez, vous courez, Madame, le hasard de faire passer dans une famille étrangère des biens immenses qui ne vous appartiennent pas, et qui sont le produit du crime. Madame d'Egmont écouta ce détail avec terreur. Sa mère entra au même instant, fondant en larmes, et demanda à genoux à sa fille de s'opposer à sa damnation éternelle. Madame d'Egmont tâchoit de rassurer sa mère et elle-même, et lui dit, que faire ? Le Directeur lui répondit, vous consacrer entièrement à Dieu, et effacer ainsi le péché de votre mère. La Comtesse qui étoit toute effrayée, promit ce qu'on exigeoit, et forma le projet d'entrer aux Carmelites. J'en fus instruite, et je parlai au Roi de la barbarie que la Duchesse et le Directeur exerçoient sur cette malheureuse femme ; mais on ne savoit comment l'empêcher. Le Roi plein de bonté, engagea la Reine à lui offrir une place de dame du Palais, fit parler fort adroitement à la Duchesse par ses amis, pour qu'elle détournât sa fille d'entrer aux Carmelites. Tout fut inutile, et la malheureuse victime fut sacrifiée.

Madame avoit la fantaisie de consulter une sorcière appellée madame Bontemps, qui avoit prédit à M. l'abbé de Bernis sa fortune, comme

je l'ai écrit, et qui lui avoit dit des choses surprenantes. M. de Choiseul, à qui elle en parla, lui dit qu'elle lui avoit aussi prédit de belles choses. Je le sais, dit Madame, et vous lui avez en revanche promis un carosse; mais elle marche toujours à pied, la pauvre sorcière. Voilà ce que Madame me dit, en me demandant comment elle pourroit se déguiser pour la voir, sans être connue. Je n'osai lui rien proposer, crainte de ne pas réussir; mais je parlai deux jours après à son chirurgien, de l'art qu'avoient les pauvres de faire paroître des ulcères et de changer leurs traits. Il me dit que cela étoit facile. Je laissai tomber la chose, et quelques momens après je lui dis: si l'on pouvoit changer ses traits, on se divertiroit bien au bal de l'opéra. Qu'est-ce qu'il faudroit changer dans moi, pour me rendre méconnoissable? D'abord, me dit-il, la couleur de vos cheveux, ensuite le nez, et puis mettre une tache dans quelque endroit du visage, ou un petit porreau et quelques poils. Je me mis à rire, et je lui dis, faites-moi arranger tout cela pour le bal prochain, il y a vingt ans que je n'y ai été; mais je meurs d'envie d'embarrasser quelqu'un, et de lui dire des choses qu'il n'y a que moi qui puisse lui dire.

Un quart d'heure après, je reviendrai me coucher. — Il faut, me dit-il, qu'on prenne la mesure de votre nez, ou bien prenez-la avec de la cire, et on fera le nez; et vous avez le temps de faire arranger une petite perruque blonde ou brune. — Je rendis compte à Madame de ce que m'avoit dit le chirurgien; elle en fut enchantée. Je pris la mesure de son nez et du mien, et je les portai au chirurgien, qui, deux jours après, me donna les deux nez, avec une verrue pour Madame, pour mettre sous l'œil gauche, et de quoi peindre les sourcils. Les nez étoient très-délicatement faits, d'une vessie je crois, et cela avec le reste, rendoit la figure méconnoissable sans qu'il y eut rien de choquant. Tout cela fait, il ne s'agissoit plus que de faire avertir la sorcière, et l'on attendit un petit voyage à Paris que Madame devoit faire pour voir sa maison. Ensuite, je fis parler, par une personne avec qui je n'avois aucun rapport, à une femme-de-chambre de la duchesse de Ruffec, pour qu'elle obtînt un rendez-vous de la sorcière. Elle fit des difficultés, à cause de la police; on lui promit le secret, et on lui indiqua l'endroit où elle devoit se rendre. Rien n'étoit plus opposé au caractère de Madame, qui étoit très-timide, que de pa-

reilles choses. Mais sa curiosité étoit portée à l'extrême, et d'ailleurs tout fut arrangé pour qu'il n'y eût pas le moindre risque. Madame avoit mis M. de Gontaut dans sa confidence, ainsi que son valet-de-chambre, qui louoit près de son hôtel deux chambres pour sa nièce qui étoit malade à Versailles. Nous sortîmes le soir, suivies du valet-de-chambre, homme sûr, et du Duc, à pied; il n'y avoit tout au plus que deux cents pas de chemin. Nous trouvâmes en arrivant deux petites pièces, où il y avoit du feu; les deux hommes se tinrent dans l'une et nous dans l'autre. Madame s'étoit mise sur une chaise longue, avec un bonnet de nuit qui lui cachoit sans affectation la moitié du visage, et moi j'étois auprès du feu, appuyée sur une table, sur laquelle étoient deux chandelles. Auprès, étoient sur des chaises des hardes de peu de valeur. Madame la sorcière sonna, et ce fut une petite servante qui lui ouvrit, et qui alla attendre avec ces messieurs. On avoit préparé des tasses à café et une cafetière; et j'avois eu soin de faire mettre sur un petit buffet de petits gâteaux et du vin de Malaga, parce que je savois que M^me^. Bontemps s'en aidoit. Sa figure d'ailleurs l'indiquoit. — Cette dame-là est donc malade, dit-elle en

voyant Madame languissamment couchée? — Je lui dis que cela ne dureroit pas; mais qu'il y avoit huit jours qu'elle gardoit sa chambre. — Elle fit chauffer un peu le café, et prépara les deux tasses qu'elle essuya bien, en disant que rien d'impur ne devoit se mêler à son opération. J'eus l'air d'être bien aise de boire un coup pour donner un prétexte à notre oracle de se désaltérer, ce qu'elle fit sans qu'on la priât beaucoup. Quand elle eut bû deux ou trois petits verres, car j'avois eu soin de n'en pas avoir de grands, elle versa son café dans une des deux grandes tasses. Voilà la vôtre, me dit-elle, et voici celle de votre amie; laissons-les reposer. — Ensuite elle jeta un coup d'œil sur nos mains, et nous envisagea, puis elle tira de sa poche un miroir, et nous y fit regarder, et nous regarda dedans. Après cela, elle prit un verre de vin; de-là elle entra en enthousiasme en regardant ma tasse et tous les linéamens que faisoit le mare du café qu'elle avoit versé. Elle dit d'abord : *Cela est bien... du bien être....*, *mais voici du noir, des chagrins... Un homme devient un grand consolateur... Voyez dans ce coin, des amis qui vous prêtent de l'appui... Eh! quel est celui-là qui les poursuit?... Mais le bon droit l'emporte;*

après la pluie le beau temps... Grand voyage heureux... Tenez, voyez-vous ces espèces de petits sacs? C'est de l'argent qui a été compté; et en voilà qui le sera aussi, à vous s'entend... Bien, bien... Voyez-vous ce bras? Oui, c'est un bras fort qui soutient quelque chose: une femme voilée, je la vois, c'est vous... Je connois tout cela moi, c'est comme une langue que j'entends... On ne vous attaque plus... je le vois, parce qu'il n'y a plus de nuages là, dit-elle, en montrant un endroit plus clair... *Mais, mais je vois de petites lignes qui partent de l'endroit principal. Ce sont des fils, filles; neveux, et c'est couci, couça...* Elle eut l'air d'être accablée d'un effort, et dit: *Voilà tout... Vous avez eu du bien d'abord, ensuite du mal. Vous avez eu un ami qui a tant fait, qu'il vous en a tiré. Vous avez eu des procès; enfin la fortune s'est raccommodée avec vous, et cela ne changera plus...* Elle but un coup; à vous, dit-elle, Madame, et elle fit les mêmes cérémonies pour la tasse. Ensuite elle dit: *Ni beau, ni laid, j'entrevois là un Ciel serein; et puis toutes ces choses qui semblent monter, ces lignes qui s'élèvent, ce sont des applaudissemens... Voici un homme grave qui étend le bras, voyez-vous, regardez-bien...* Cela est vrai,

dit Madame avec surprise (parce que cela avoit cette apparence). *Il montre là un carré ; c'est un grand coffre-fort ouvert... Beau temps... Mais voilà des nuages dorés d'azur, qui vous environnent... Voyez-vous ce vaisseau en pleine mer ? Comme le vent est favorable ! Vous êtes dessus, et vous arrivez dans un pays superbe dont vous devenez la Reine... Ah ! que vois-je ! Regardez un vilain homme tortu, bossu, qui vous poursuit... ; mais il en sera pour un pied de nez... J'en vois un très-grand qui vous soutient dans ses bras... Tenez, regardez, c'est une espèce de géant... Voilà bien de l'or, de l'argent, quelques nuages par-ci par-là... Mais vous n'avez rien à craindre... Le vaisseau sera quelquefois agité, mais ne périra pas... Dixi.* — Madame dit : quand est-ce que je mourrai ? et de quelle maladie ? *Je ne parle jamais de cela, dit-elle, voyez plutôt... le destin ne le veut pas... et je vais vous faire voir qu'il brouille tout*, en lui montrant plusieurs tas de mare de café confus. — A la bonne heure pour l'époque, dit Madame, mais le genre de mort ? — La sorcière regarda, et dit : *Vous aurez le temps de vous reconnoître.* — Je donnai seulement deux louis, afin de ne rien faire de remarquable. La sorcière nous quitta après nous

avoir recommandé le secret, et nous rejoignîmes M. de Gontaut, à qui nous racontâmes tout. Il rit beaucoup, et dit : C'est comme les nuages, on peut y lire tout ce qu'on veut.

Il y avoit dans mon horoscope quelque chose de frappant pour moi ; c'étoit le consolateur, parce qu'un de mes oncles avoit pris soin de moi, et nous avoit rendu les plus grands services. Ensuite j'avois eu un grand procès ; et enfin l'argent qui m'étoit arrivé par la protection et les bienfaits de Madame. Quant à Madame, son mari étoit assez bien dépeint avec le coffre-fort ; ensuite le pays dont elle devient la Reine, paroissoit indiquer son état à la Cour; mais ce qu'il y avoit de plus remarquable, c'étoit l'homme tortu et bossu dans lequel Madame crut reconnoître M. le duc de la V*******, qui étoit très-mal fait. Madame étoit enchantée de son équipée, et de son horoscope, qu'elle trouvoit très-juste. Elle envoya chercher le surlendemain M. de Saint-Florentin, à qui elle recommanda la sorcière, pour qu'il ne lui fût pas fait de mal. Il lui répondit qu'il savoit pourquoi elle lui faisoit cette recommandation, et se mit à rire. Madame lui en ayant demandé la raison, il lui raconta son voyage avec une

singulière exactitude (1); mais il ne savoit rien de ce qui s'étoit dit, ou du moins il en fit semblant. Il promit à Madame, que pourvu qu'elle ne fît rien dont on eût à se plaindre, on ne la poursuivroit pas pour son métier, surtout si elle l'exerçoit fort secrètement. Il ajouta: Je la connois, et j'ai eu, comme un autre, la curiosité de la consulter. C'est la femme d'un soldat aux gardes, qui a un certain esprit et le défaut de s'enivrer; il y a quatre ou cinq ans qu'elle s'est emparée de l'esprit de madame la duchesse de Ruffec, à qui elle a persuadé qu'elle lui procureroit un élixir de beauté, pour la remettre comme elle étoit à vingt-cinq ans. Les drogues nécessaires pour le composer coûtent fort cher à la Duchesse; et tantôt elles sont mal choisies, tantôt le soleil, auquel elles ont été exposées, n'étoit pas assez fort; tantôt il falloit une certaine constellation qui n'a pas eu lieu. Quelquefois aussi elle prétend démontrer à la Duchesse qu'elle est embellie, et elle se laisse aller à le croire. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est l'histoire de la fille de la sorcière qui étoit belle comme un ange, et que

(1) Il étoit ministre de Paris, et le lieutenant de police lui rendoit compte.

la Duchesse a élevée chez elle. La Bontemps prédit à sa fille, en présence de la Duchesse, qu'elle épouseroit un homme qui auroit soixante mille livres de rente. Cela n'étoit guère vraisemblable pour la fille d'un soldat aux gardes, et cependant cela est arrivé. La petite Bontemps a épousé un fou appelé le président Beaudouin ; mais ce qu'il y a de tragique, c'est qu'elle avoit ajouté qu'elle mourroit en couche de son premier enfant, et qu'elle est réellement morte en couche à dix-neuf ans, frappée sans doute vivement de la prédiction de sa mère, à laquelle l'événement si extraordinaire de son mariage donnoit toute confiance. Madame dit au Roi la curiosité qu'elle avoit eue, et il en rit, en disant, qu'il auroit voulu que la police l'eût fait arrêter; mais il ajouta une chose très-sensée : Il faudroit, dit-il, pour bien juger de la vérité ou de la fausseté de pareilles prédictions, en rassembler une cinquantaine ; on verroit que ce sont presque toujours les mêmes phrases, qui tantôt manquent leur application, et tantôt se rapportent à l'objet ; mais que des premières on n'en parloit pas, et qu'on parloit beaucoup des autres.

Je l'ai entendu dire, et il est certain que M. de Brige a vécu dans la société intime de

Madame, quand elle étoit madame d'Etiolles. Il montoit à cheval avec elle ; et comme c'est un si bel homme, qu'il en a conservé le nom de *bel homme*, il étoit fort simple qu'on le crût l'amant d'une très-belle femme. J'ai entendu dire quelque chose de plus fort ; c'est que le Roi avoit dit à M. de Brige : Convenez-en avec moi, que vous avez été son amant ; elle me l'a avoué, et j'exige cette preuve de votre sincérité. M. de Brige a répondu au Roi, que madame la Marquise étoit la maîtresse de dire, pour s'amuser sans doute, ou pour tout autre motif, ce qu'il lui plairoit, mais que lui ne pouvoit pas mentir ; qu'il avoit été son ami, qu'elle étoit charmante, et avoit beaucoup de talens ; qu'il se plaisoit dans sa société, et qu'il n'y avoit rien par delà l'amitié, dans le commerce qu'il avoit eu avec elle. Il ajouta que son mari étoit de toutes les parties, qu'il avoit les yeux d'un jaloux, et qu'il n'auroit pas souffert qu'il eût été si souvent avec elle, s'il eût eu quelque soupçon. Le Roi persista, et lui dit qu'il avoit tort de cacher une chose dont il étoit sûr. On a prétendu aussi que l'abbé de Bernis avoit été l'amant favorisé. Il est un peu fat ledit abbé ; il étoit d'une belle figure, et poète, Madame étoit l'objet de ses

vers galans, et l'abbé recevoit quelquefois avec un sourire, qui laissoit à penser quoiqu'il niât la chose, les complimens de ses amis sur sa bonne fortune. On a dit quelque tems à la Cour, qu'elle aimoit le prince de Beauvau ; c'est un homme fort galant, qui a grand air, qui joue gros jeu au salon ; il est le frère de la petite Maréchale ; et tout cela fait que Madame le traite bien, mais sans rien de marqué. Elle sait d'ailleurs qu'il aime une femme très-aimable.

Il est bien simple qu'on parle de M. de Choiseul. Madame l'aime plus que tous ceux que je viens de citer ; mais il n'est point son amant. Une dame que je connois bien, et que je n'ai pas voulu dénoncer à Madame, a fait un conte de toute fausseté à ce sujet. Elle a prétendu, ou du moins j'ai lieu de le croire, qu'un jour ayant entendu le Roi qui arrivoit, j'avois couru à la porte du cabinet de Madame ; que j'avois toussé d'une certaine manière, et que le Roi s'étant heureusement amusé à causer avec quelques dames un moment, on avoit eu le temps de tout rajuster; et que Madame étoit sortie avec moi et avec M. de Choiseul, comme si nous avions été tous les trois ensemble. Il est très-vrai que j'entrai très-naturellement

pour remettre quelque chose à Madame, sans savoir si le Roi arrivoit ; qu'elle sortit avec M. de Choiseul qui avoit un papier à la main ; et que je sortis quelques minutes après. Le Roi demanda à M. de Choiseul ce que c'étoit que le papier qu'il tenoit, et il dit que c'étoient des remontrances du parlement. Trois ou quatre dames ont vu ce que je dis ; et comme, à l'exception d'une très-méchante, les deux ou trois autres étoient honnêtes et dévouées à Madame, mon soupçon n'a pu tomber que sur celle que j'indique, et que je veux bien ne pas nommer, parce que son frère m'a toujours bien traitée. Madame avoit la tête vive et le cœur sensible ; mais elle étoit froide à l'excès pour l'amour. D'ailleurs il lui auroit été bien difficile, à la manière dont elle étoit entourée, d'avoir un commerce intime avec quelqu'un. Il est vrai que cela étoit bien moins difficile avec un ministre tout-puissant, qui avoit à chaque instant à l'entretenir secrètement. Mais je dirai une chose plus décisive ; M. de Choiseul avoit une maîtresse charmante, la princesse de R*****, et Madame lui en parloit souvent. Il avoit, en outre, un reste d'inclination pour la princesse de Kinski qui l'avoit suivi de Vienne. Il est vrai qu'il la trouva bientôt après

ridicule. Tout cela étoit bien fait pour éloigner Madame d'un commerce amoureux avec le Duc; mais ses talens la séduisoient, ainsi que son amabilité. Il n'étoit pas beau, mais il avoit des manières à lui, une vivacité agréable, une gaîté charmante; c'est ainsi qu'on en parloit généralement. Il aimoit beaucoup Madame, et si cela put être d'abord par intérêt, bientôt après il acquit assez de forces pour se soutenir par lui-même, et cependant il n'en fut pas moins dévoué à Madame, et pas moins assidu. Il savoit l'amitié de Madame pour moi, et me dit un jour de l'air le plus sensible : Je crains, ma chère dame, qu'elle ne se laisse gagner par la mélancolie, et ne meure de chagrin; tâchez de la distraire. — Je me dis en moi-même, quel triste sort pour la favorite du plus grand Roi !

Un jour Madame avoit passé dans son cabinet avec M. Berrier; et madame d'Amblimont étoit restée avec madame de Gontaut, qui m'appela pour me parler de mon fils. Un instant après, M. de Gontaut qui venoit d'entrer, dit : D'Amblimont à qui donnes-tu les Suisses? — Attendez un moment, dit-elle, que j'assemble mon conseil..... à M. de Choiseul. — Cela n'est pas si bête, dit M. de Gontaut;

mais je t'assure que tu es la première qui y ait songé. — Il nous quitta aussitôt, et madame d'Amblimont me dit : Je parie qu'il va faire part de mon idée à M. de Choiseul. Il revint peu de temps après, et M. Berrier étant sorti, il dit à Madame : Il est venu une idée singulière à d'Amblimont. — Quelque folie, dit Madame. — Pas trop folie, dit-il ; elle prétend que les Suisses doivent être donnés à M. de Choiseul ; et si les engagemens du Roi avec M. de Soubise ne sont pas trop positifs, je ne verrois rien de mieux. — Le Roi n'a rien promis, dit Madame, et c'est moi qui lui ai donné des espérances plus que vagues, en lui disant que cela se pourroit. Mais quoique j'aime M. de Soubise, je ne crois pas qu'il puisse être mis en comparaison avec M. de Choiseul pour le mérite. Le Roi étant entré, Madame, sans doute, lui fit part de cette idée, et un quart-d'heure après étant venu à parler à Madame, j'entendis le Roi qui disoit : Vous verrez que parce que le duc du Maine et ses enfans ont eu cette place, il croit devoir l'obtenir comme étant prince (Soubise) ; mais le maréchal de Bassompierre ne l'étoit pas, et savez-vous que M. de Choiseul est son petit-neveu. — Votre Majesté sait l'histoire de France mieux que

personne, répondit Madame. — Deux jours après, madame de**** me dit dans ma chambre: J'ai deux grandes joies, M. de Soubise n'aura pas les Suisses, et madame de Marsan en crevera de rage, voilà la première; et M. de Choiseul les a, voilà la plus vive.

Tout le monde parloit d'une jeune demoiselle (1), dont le Roi étoit épris, autant qu'il pouvoit l'être. Elle s'appeloit Roman, et étoit charmante. Madame savoit que le Roi la voyoit, et ses confidentes lui en faisoient des rapports alarmans. La seule maréchale de Mirepoix, la meilleure tête de son conseil, lui donnoit du courage. — Je ne vous dirai pas qu'il vous aime mieux qu'elle, et si par un coup de baguette elle pouvoit être transportée ici, qu'on lui donnât ce soir à souper, et qu'on fût au courant de ses goûts, il y auroit pour vous peut-être de quoi trembler. Mais les princes sont, avant tout, des gens d'habitude; l'amitié du Roi pour vous est la même que pour votre appartement, vos entours; vous êtes faite à ses manières, à ses histoires; il ne se gêne pas, ne craint pas de vous ennuyer; comment voulez-vous qu'il ait le courage de

(1) Cet article étoit en entier d'une autre écriture.

déraciner tout cela dans un jour ; de former un autre établissement, et de se donner en spectacle au public, par un changement aussi grand de décoration ? — La demoiselle devint grosse, les propos du public, de la Cour même, alarmoient Madame infiniment. On prétendoit que le Roi légitimeroit son fils, donneroit un rang à la mère. — Tout cela, dit la Maréchale, est du Louis XIV; ce sont de grandes manières qui ne sont pas celles de notre maître.—Les indiscrétions, les jactances de mademoiselle Roman, la perdirent dans l'esprit du Roi. Il y eut même des violences exercées contre elle, dont Madame est fort innocente. On fit des perquisitions chez elle, on prit ses papiers ; mais les plus importans, qui constatoient la paternité du Roi, avoient été soustraits. Enfin la demoiselle accoucha, et fit baptiser son fils sous le nom de *Bourbon* (1), fils de Charles de Bourbon, capitaine de cavalerie. La mère croyoit fixer les yeux de toute la France, et voyoit dans son fils un duc du Maine. Elle le nourrissoit, et alloit au bois de Boulogne toute chamarrée des plus belles dentelles, ainsi que

(1) Il fut connu ensuite sous le nom d'abbé de Bourbon ; et voyageant en Italie, mourut à Rome de la petite vérole.

son fils qu'elle portoit dans une espèce de corbeille. Elle s'asseyoit sur l'herbe, dans un endroit solitaire, mais qui fut bientôt connu, et là donnoit à téter à son royal enfant. Madame eut la curiosité de la voir, et se rendit un jour à la manufacture de Sèvres, avec moi, sans me rien dire. Quand elle eut acheté quelques tasses, elle me dit : Il faut que j'aille me promener au bois de Boulogne, et donna l'ordre pour arrêter à l'endroit où elle vouloit mettre pied à terre. Elle étoit très-bien instruite, et quand elle approcha du lieu, elle me donna le bras et se cacha dans ses coiffes, et mit son mouchoir sur le bas de son visage. Nous nous promenâmes quelques momens dans un sentier, d'où nous pouvions voir la dame allaitant son enfant. Ses cheveux, d'un noir de jais, étoient retroussés avec un peigne orné de quelques diamans. Elle nous regarda fixement, et Madame la salua ; et me poussant par le coude, me dit, parlez-lui. Je m'avançai, et lui dis : Voilà un bien bel enfant. — Oui, me dit-elle, je peux en convenir, quoique je sois sa mère. — Madame, qui me tenoit sous le bras, tremblait, et je n'étois pas trop assurée. Mademoiselle Roman me dit : Etes-vous des environs ? — Oui, Madame, lui dis-je, je demeure à Au-

teuil, avec cette dame qui souffre en ce moment d'un mal de dents cruel. — Je la plains fort, car je connois ce mal qui m'a souvent bien tourmentée. — Je regardois de tout côté dans la crainte qu'il ne vînt quelqu'un qui nous reconnût. Je m'embardis à lui demander si le père étoit un bel homme. — Très-beau, me dit-elle, et si je vous le nommois, vous diriez comme moi. — J'ai donc l'honneur de le connoître, Madame? — Cela est très-vraisemblable. — Madame craignant, comme moi, quelque rencontre, balbutia quelques mots d'excuses de l'avoir interrompue, et nous prîmes congé. Nous regardâmes derrière nous à plusieurs reprises pour voir si l'on ne nous suivoit pas, et nous regagnâmes la voiture sans avoir été aperçues. — Il faut convenir que la mère et l'enfant sont de belles créatures, dit Madame, sans oublier le père; l'enfant a ses yeux. Si le Roi étoit venu pendant que nous étions là, croyez-vous qu'il nous eût reconnues? — Je n'en doute pas, Madame, et dans quel embarras j'aurois été, et quelle scène pour les assistans de nous voir toutes deux; mais quelle surprise pour elle! — Madame fit présent, le soir, au Roi, des tasses qu'elle avoit achetées, et ne dit pas qu'elle s'étoit promenée,

dans la crainte que le Roi, en voyant mademoiselle Roman, ne lui dît que des dames de sa connoissance étoient venues tel jour. Madame de Mirepoix dit à Madame : Soyez persuadée que le Roi se soucie fort peu d'enfans ; il en a assez, et ne voudroit pas s'embarrasser de la mère et du fils. Voyez comme il s'occupe du comte du L**, qui lui ressemble d'une manière frappante ? Il n'en parle jamais, et je suis sûre qu'il ne fera rien pour lui. Encore une fois, nous ne sommes pas sous Louis le XIVe ; c'est ainsi que s'expriment les Anglois. — Elle avoit été ambassadrice à Londres.

On avoit fait des changemens dans l'appartement, et je n'avois plus comme auparavant une espece de niche, où l'on m'avoit permis de me tenir, pour entendre autrefois Caffarelli, et depuis mademoiselle Tel et Jeliotte. J'allois donc plus fréquemment à mon logement de la ville ; c'est-là où je recevois le plus souvent des visites, et j'y allois sur-tout quand Madame alloit à son petit hermitage, où M. de Gontaut ordinairement l'accompagnoit. Madame du Chiron, femme d'un premier commis de la guerre, vint me voir, et me dit : Je suis bien embarrassée de vous parler d'une chose qui vous embarrassera peut-être

aussi. Voici le fait. Une femme très-pauvre et que j'oblige quelquefois, prétend être parente de Madame la Marquise. Elle sait que je vous connois, et me persécute pour que je vous parle d'elle, et que vous en parliez à Madame la Marquise. Voici son placet. — Je le lus, et je lui dis, que le mieux étoit qu'elle écrivît directement à Madame; que je connoissois sa bonté, et que j'étois sûre qu'elle seroit satisfaite, si elle disoit vrai. — Elle suivit mon conseil. La femme écrivit. Elle étoit dans le dernier degré de misère, et j'appris que Madame avoit commencé par lui faire donner six louis, en attendant des éclaircissemens. Colin fut chargé de les prendre, et s'adressa à M. de Malvoisin, parent de Madame et officier estimé. Le fait étoit vrai. Madame alors lui envoya cent louis, et lui assura une pension de quinze cents francs. Tout cela fut fait très-promptement, et Madame reçut les remercîmens de sa parente quand elle se fut fait habiller un peu proprement. Le jour qu'elle fit ses remercîmens, le Roi qui ne venoit pas à cette heure, vit sortir cette dame, et demanda qui c'étoit : c'est une de mes parentes fort pauvre, dit Madame. — Elle venoit donc pour vous demander ? — Non, dit-elle. — Et pourquoi

depuis l'air beaucoup plus calme. Un jour, mais long-temps après, Madame dit à M. de Gontaut : On me croit bien du crédit, mais sans l'amitié de M. de Choiseul, je n'obtiendrois pas une Croix de Saint-Louis.

Le Roi avoit une grande considération, ainsi que Madame, pour madame de Choiseul; et Madame disoit : Elle dit toujours la chose qui convient. Madame de Grammont ne leur étoit pas aussi agréable, et je crois que cela tenoit au son de sa voix, et à un ton brusque; car on dit qu'elle avoit beaucoup d'esprit, et qu'elle aimoit le Roi et Madame avec passion. On a prétendu qu'elle faisoit des agaceries au Roi, et qu'elle vouloit supplanter Madame; et rien n'est plus faux, ni plus bêtement imaginé. Madame voyoit beaucoup ces deux dames qui avoient de grandes complaisances pour elle. — Un jour Madame disoit à M. le duc d'Ayen (1), que M. de Choiseul aimoit beaucoup sa sœur. — Je le sais, dit-il, Madame, et cela fait du bien à beaucoup de sœurs. — Elle lui demanda ce que cela vouloit dire, et il répondit : d'après M. de Choiseul, on croit du bon air d'aimer sa sœur; et je connois de sottes bêtes dont le

(1) Depuis maréchal de Noailles.

frère n'avoit pas fait jusqu'ici le moindre cas, qui sont aujourd'hui aimées à la folie. Elles n'ont pas sitôt mal au bout du doigt, que le frère est en l'air pour faire venir des médecins de tous les coins de Paris. Ils se persuadent que l'on dira chez M. de Choiseul : Il faut convenir que M. de.... aime bien sa sœur, il ne lui survivroit pas s'il avoit le malheur de la perdre. — Madame raconta cela à son frère devant moi, en ajoutant qu'elle ne pouvoit pas rendre le ton comique du Duc. M. de Marigny lui dit : Je les ai devancés sans faire tant de bruit, et ma petite sœur sait que je l'aimois tendrement avant l'arrivée de madame de Grammont de son chapitre. Cependant, dit-il, je crois que le duc d'Ayen n'a pas tort, et cela est plaisamment observé à sa manière, et vrai en partie. J'oubliois, répartit Madame, que M. le duc d'Ayen avoit dit : Je voudrois bien être à la mode, mais quelle sœur prendrois-je ? Madame de Caumont est un diable incarné ; Madame de Villars une sœur du pot ; madame d'Armagnac une ennuyeuse ; madame de la Marck une folle. — Voilà de beaux portraits de famille, M. le Duc, disoit madame. — Le duc de Gontaut rioit aux éclats pendant ce temps-là. C'étoit un jour que Madame gar-

doit son lit, qu'elle raconta cette histoire ; et M. de G****** se mit aussi à parler de sa sœur Madame du Roure, je crois du moins que c'est le nom qu'il a dit. Il étoit fort gai, et passoit pour *faire* de la gaîté ; c'étoit, disoit quelqu'un, un meuble excellent pour une favorite ; il la fait rire, il ne demande rien, ni pour lui, ni pour les autres ; il ne peut exciter de jalousie, et ne se mêle de rien. — On l'appelloit l'eunuque blanc. — La maladie de Madame augmenta, et si promptement, qu'on eut beaucoup d'inquiétudes ; mais une saignée du pied, la rétablit comme par miracle. Le Roi lui témoigna un grand intérêt, et je ne sais si cela ne fit pas autant d'effet que la saignée. M. de Choiseul s'aperçut quelques jours après, que Madame paroissoit plus gaie et me le dit ; je lui répondis ce que je viens de dire à propos de la saignée.

Les quatre lettres suivantes adressées à M. de Marigny, se trouvèrent avec les cahiers du Journal de madame du Hausset.

» Je me suis acquitté, mon cher Marquis, de vos ordres, et j'ai prié l'amie de mylord

Albemarle de lui demander s'il avoit lu le libelle dont on vous a parlé, et s'il croyoit qu'il fût écrit en François originairement, et traduit de cette langue en Anglois. Il lui a répondu qu'il n'y avoit pas de doute que l'ouvrage ne fût traduit du François ; que d'ailleurs les Anglois ne s'occupent que des affaires de leur pays ; et que ceux qui font des satires, les dirigent contre les gens en place ou autres qui intéressent les Anglois. Il a lu l'ouvrage, et il m'a dit qu'il ne pouvoit faire quelque impression que sur la canaille ; et qu'il ne valoit pas la peine qu'on s'en occupât. Tout cela est très-vrai ; car vous sentez bien que Mylord n'a rien à refuser à sa charmante amie, *que les étoiles* qu'il ne peut lui donner. C'est au reste une aimable personne, qui a le meilleur ton, beaucoup d'esprit et un grand désintéressement. Adieu, mon cher Marquis, je suis de l'avis de Mylord, et ne parlerai pas de la démarche que vous m'avez engagé de faire : l'on vous a trompé ; il n'est pas question de vous dans l'ouvrage ».

Autre lettre.

» Madame de Vieux-Maison est une des plus grandes suivantes de Cupidon, et ce qui pis

est, l'une des plus méchantes femmes qu'on puisse voir. C'est elle qui a fait *les Mémoires secrets de la Cour de Perse* (1); mais l'ouvrage dont il est question, est trop mal écrit pour être d'elle. Je ne sais où elle a pris l'anecdote du *Masque de Fer*; mais c'est elle qui en a parlé la première. Elle est petite fille par son mari du fameux Jacquier, l'homme de confiance de M. de Turenne et de plusieurs généraux, pour les subsistances. Il avoit eu des rapports avec beaucoup de gens considérables; et c'est peut-être dans ses papiers, ou par tradition, qu'il a appris quelque chose de ce fameux personnage, que M. d'Argenson prétend être fort peu de chose en réalité. Il dit que c'étoit l'opinion de M. le Régent. — Madame de Vieux-Maison est sœur de madame de Vauvrai, très-belle femme, que le duc d'Ayen a aimée en amant romanesque; ce qui ne lui ressemble guère. Il s'étoit fait passer pour maître de mu-

(1) S'il est vrai que madame de Vieux-Maison soit l'auteur des *Mémoires secrets de la cour de Perse*, c'est donc elle aussi qui est l'auteur des *Amours de Leokenisul, roi des Kofirans* (Louis XV, roi des François), car c'est absolument le même style. Cependant on a toujours attribué ces deux ouvrages à la Beaumelle.

sique, lui a donné des leçons; et un beau jour à Saint-Roch, elle a vu son maître de musique en habit superbe, avec deux queues, et suivi de valets. — Je crois que c'étoit plus pour se divertir, que par grand sentiment, qu'il a joué ce rôle. »

Autre.

» J'ai vu Vernage, et ai fait tomber la conversation fort naturellement sur la mort de Madame de Châteauroux. Quand je lui ai parlé de poison, il a levé les épaules et m'a dit: personne ne peut mieux vous parler de cela que moi; je l'ai vu à son retour de Metz, et l'ai engagée à suivre un régime rafraîchissant, à se distraire, à faire de l'exercice; mais elle ne m'a pas voulu croire, et n'a fait que songer à ce qui lui est arrivé à Metz, et à s'occuper avec une agitation extrême de l'avenir. Quinze jours environ avant sa mort, j'eus une grande conversation avec elle sur sa santé, à la prière de ses amis, et je lui dis: Madame, vous ne dormez pas, vous êtes sans appétit, et votre pouls annonce des vapeurs noires, vos yeux ont presque l'air égaré; quand vous dormez quelques momens, vous vous réveillez en

sursaut. Cet état ne peut durer : ou vous deviendrez folle par l'agitation de votre esprit, ou il se fera quelque engorgement au cerveau, ou l'amas de matières corrompues vous occasionnera une fièvre putride. Je la pressai de se faire saigner, de prendre quelques légers purgatifs, et cela pendant plusieurs jours. Elle me promit et à ses amis, et M. de Richelieu le sait bien, de suivre mon ordonnance. Son rappel à la Cour est venu, et la révolution de la joie, jointe à tout ce qui avoit précédé, a fait fermenter les humeurs; et elle est morte d'une fièvre putride avec le transport au cerveau. — Tout cela est bien long, mais je me conforme à vos desirs. Vernage m'a répété dix fois que sa maladie n'avoit rien d'extraordinaire. M. de Richelieu m'a dit la même chose, ainsi que le bailli de Grille, intime ami de madame de Châteauroux ».

Autre.

« La querelle de la présidente P****** avec la Vieux-Maison, est très-vraie, et je puis vous en dire les circonstances. Elles ont été très-amies, mais elles étoient en froid pour un amant qu'elles se disputoient. Il y a quelques

jours que chez madame de.... elles se sont querellées, et la Présidente a reproché à l'autre de courir après les hommes. — C'est bien à vous, dit-elle, qui avez couru après le Roi, et avez été attrapée par un de ses domestiques qui a fait de vous tout ce qu'il a voulu; et aussitôt, sans qu'on pût l'interrompre, elle a commencé l'histoire. Madame P***** s'en est allée furieuse, sans entendre le reste qu'on a sans peine engagé la Vieux-Maison à raconter. — Au bal, pour le mariage du Dauphin, plusieurs femmes cherchoient à faire la conquête du Roi; et la Présidente, dit-elle, n'étoit pas la moins empressée. Le Roi s'étoit déguisé en *if*, ainsi que trois ou quatre de ses courtisans: il s'amusa quelque temps au bal; et ensuite, fatigué de son habillement, il rentra chez lui par une porte de derrière, et l'on porta sa mascarade chez son premier valet-de-chambre qui a un petit appartement dans l'antichambre du Roi. M. de Brige, écuyer du Roi, étoit son ami; il le pria de le lui prêter, ainsi que la clef de l'appartement. Il s'habilla en *if*, parut dans la salle, et bientôt fut fortement agacé par la Présidente, qui le prit pour le Roi. Il ne fut pas cruel, et proposa à la dame de le suivre chez son premier valet-

de-chambre. La Présidente s'y rendit. Il n'y avoit point de lumière, parce qu'il avoit eu la précaution de l'éteindre. L'Ecuyer prodigua les promesses à la Présidente, la pressa vivement, et elle crut avoir rendu le Roi heureux. En sortant, elle vit le Roi qui traversoit l'œil de bœuf, vêtu à l'ordinaire, et l'*if* qui donnoit le bras à la Présidente, la quitta et s'évada. Elle vit qu'elle avoit été trompée; elle fut furieuse, et ce n'est que long-tèmps après, par quelques indiscrétions, qu'elle sut, ainsi que moi, le nom de celui qui avoit si bien joué le rôle du Roi. C'est, au reste, un très-bel homme. — Dans toute cette histoire, il ne fut pas fait mention de madame votre sœur, dont on n'a pas prononcé le nom ».

FIN.

TABLE

DES MÉLANGES D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE, etc.

SUR ABEILLARD, HÉLOÏSE ET L'ABBAYE DU PARACLET, page 1ere.

Lettre de Pierre-le-Vénérable, abbé de Cluny, à Héloïse, 27

Autre du même à la même, 36

Catalogue des Abbesses du Paraclet, 39

Noms des Abbesses, 41

Bulles des Papes concernant le Paraclet, 67

Donation de l'église de Saint-Aubin par Pierre Garnier, évêque de Troyes, 70

Monastères fondés par celui du Paraclet, 71

Chartre de Hugues sur la fondation de la Pommeraye, 74

Liste des Abbesses de la Pommeraye, 75

SUR RICHARD PLANTAGENET, FILS DE RICHARD III, 78

LE PRISONNIER AU MASQUE DE FER, 83

Le duc de Beaufort, 105

Le comte de Vermandois, page 110
Le duc de Monmouth, 128
Un ministre du duc de Mantoue, 138
PIÈCES RELATIVES A DEUX AVENTURIERS NOMMÉS AZZURINI, 169
SUR LA POLITIQUE, 203
Sur le cardinal de Richelieu, 225
Des Ministres, et de leur conduite dans les affaires, 236
Sur un Premier-Ministre dans les gouvernemens purement monarchiques, 241
De l'opinion publique sur le choix d'un Ministre, 248
Sur les qualités nécessaires pour former un Ministre, 252
Sur les fortunes immenses acquises par les Ministres, 259
SUR LE DAUPHIN, FILS DE LOUIS XV ET DE MARIE LECZINSKA, 268
ANECDOTE SUR LA DAUPHINE, MÈRE DE LOUIS XVI, 277
EXTLAIT D'UN ARTICLE SUR LE DUC DE CHOISEUL, ÉCRIT PAR M. DE MEILHAN, 282
ANECDOTE SUR M. DE CHOISEUL, 290

SECRÉTAIRES D'ÉTAT, page 296
SUR LA DUCHESSE DE GRAMMONT, 297
SUR LA DESTRUCTION DES JÉSUITES EN FRANCE, 303
Récit de la mort de Laurent Ricci, dernier Général des Jésuites, 315
CHANGEMENS survenus en France dans les mœurs et les usages de la Cour et de la Ville, avec quelques réflexions sur la révolution, 325
JOURNAL DE MADAME DU HAUSSET, femme-de-chambre de madame de Pompadour, 403

FIN DE LA TABLE.

ERRATA.

Page 12, ligne 16, Saint-Maral, *lisez* Saint-Marcel.
Page 22, ligne 7, Pernjtti, *lisez* Pernetti.
Page 464, ligne 4, M.....elle, *lisez* M....ille.
Page 468, ligne 21, Jannette, *lisez* Jannel.
Page 469, ligne 16, *Idem.*
Page 500, ligne 2, d'Esparbès, *lisez* d'Estrades.

SUPPLÉMENT
AUX MÉLANGES
D'HISTOIRE,
DE LITTÉRATURE, etc.
TIRÉS D'UN PORTE-FEUILLE.

1. Louis XV, King of France [details]
2. France - Court and courtiers, 1715-1793

Cataloger: This may be
by Du Hausset also

SUPPLÉMENT

AUX MÉLANGES

D'HISTOIRE, DE LITTÉRATURE, etc.

Le journal de madame du Hausset doit avoir déjà donné une opinion sur le caractère de Louis XV, sur ses habitudes et sa conduite privée. Ces mémoires méritent d'autant plus de confiance, qu'il est évident qu'ils n'ont été rédigés que comme un moyen de se rappeler ce qui se passoit journellement sous les yeux de l'auteur.

LOUIS XV.

Louis XV avoit la figure en même temps majestueuse et agréable, et elle a toujours conservé le genre de beauté propre à chaque âge. Ses yeux contractoient quelquefois une expression de dureté, mais il prenoit aussi avec facilité un air de bienveillance. Il avoit dans les lèvres un mouvement qui formoit un

sourire affectueux et plein de graces. Son regard se promenoit en général avec indifférence sur ceux qui l'approchoient; c'étoit l'effet de son éducation. Devenu monarque à l'âge de cinq ans, il avoit toujours vu les hommes à une énorme distance de lui, et aucun besoin de l'ame, aucun sentiment intime ne l'en avoit rapproché. Naturellement timide, son caractère avoit encore été comprimé par le cardinal de Fleury; en sorte qu'il ne fut jamais communicatif.

Louis XV savoit assez bien la géographie, qui est une science matérielle, à laquelle la mémoire suffit, mais il n'avoit aucun goût pour les lettres, et ne lisoit presque jamais. Cependant il écrivoit quelquefois; mais son temps étant absorbé par la chasse, par la représentation et par ses maîtresses, il ne lui restoit que peu de momens à donner à la réflexion. Il n'a jamais eu de favori; M. de Villeroi et le comte de Coigni en eurent quelque temps l'apparence. Il parut distinguer aussi le prince de Soubise, le duc de Richelieu, le marquis de Meuse, et le duc d'Ayen, depuis maréchal de Noailles; mais il n'a jamais eu avec ses courtisans d'épanchement de cœur et d'abandon. Il les voyoit avec plus de plaisir

que d'autres, et leur parloit plus souvent et plus librement, sans qu'ils eussent osé presque l'entretenir de leurs affaires et s'adresser directement à lui pour des graces. Ils étoient, comme tous les autres, forcés d'avoir recours à ses ministres ou à ses maîtresses. L'espèce de faveur dont ils jouissoient n'étoit cependant pas sans effet; les ministres avoient pour eux des ménagemens inspirés par la crainte. Un ridicule jeté sur un homme en place, une histoire racontée devant le Roi avec malignité, enfin les manœuvres de l'intrigue ont toujours rendu redoutables ceux qui ont un accès intime auprès de leur Souverain.

Il sembloit qu'il parlât machinalement; des récits de chasse, ou quelques événemens de sa jeunesse ou de la cour de Louis XIV, étoient souvent les sujets de sa conversation. Cependant il avoit un sens juste; et l'habitude d'entendre, depuis ses premières années, discuter des affaires de tout genre, avoit formé son jugement, et lui dictoit un avis judicieux dans l'occasion. Mais il préféroit de se rendre à la pluralité des voix de son conseil, comme pour écarter de lui toute responsabilité : on lui a souvent entendu dire, en parlant de ses ministres : *S'ils avoient suivi mon avis, cela ne*

seroit pas arrivé. Il ne manifestoit qu'avec peine une volonté, même sur les plus petits objets. Toutes ses journées se ressembloient, et l'occupation de chaque heure, fixée par l'usage, étoit assez invariablement la même.

Fidèle à la Reine pendant plus de dix ans, il se livra ensuite sans mesure à son goût pour les femmes. Madame de Vintimille et madame de Châteauroux sont celles qu'il aima avec le plus de tendresse. Après la mort de madame de Châteauroux, parcourant ses lettres avec le duc de Richelieu, il lui dit en versant des larmes : *Vous voyez qu'elle m'aimoit et qu'elle me disoit mes vérités.* Il y a de ce prince plusieurs mots qui marquent qu'il avoit de la sensibilité : *Qu'ai-je donc fait pour être tant aimé ?* disoit-il à son retour de Metz, après une maladie qui avoit répandu l'alarme en France. Ce mot fait voir qu'il étoit ému des marques d'attachement de la nation.

Il faut attribuer l'ascendant que madame de Pompadour conserva sur lui, après que le sentiment de l'amour fut éteint, à la force de l'habitude et à l'indolence de son caractère. Madame de Pompadour ne pouvant plus dans la suite satisfaire aux desirs d'un prince aussi voluptueux, prit la résolution de ne plus jouer

que le rôle d'amie, et de conserver par ce moyen l'empire qu'elle avoit sur son esprit. Elle vit alors, sans peine, se former une espèce de sérail qu'on appela le *Parc-aux-Cerfs*, et dont elle prit, en quelque sorte, la direction. Une chaise à porteurs transportoit au château, dans une chambre voisine de l'appartement du Roi, la femme qui lui plaisoit, et il alloit aussi quelquefois lui-même dans cette mystérieuse maison. Le Bel, premier valet-de-chambre, en avoit la surintendance. Les premières amours du Roi avoient été vues du public avec indulgence; et ses divers choix, faits parmi les plus belles femmes de la Cour, retraçoient l'idée de la duchesse de la Valière et de madame de Montespan. La tournure et le genre de vie retirée de la Reine, firent ensuite excuser, à quelques égards, madame de Pompadour. Enfin, le *Parc-aux-Cerfs*, asile secret de plaisirs obscurs, ne faisoit point de sensation dans le monde; on en parloit vaguement, et peu de détails transpiroient au dehors (1). La présentation de madame Dubarri

(1) On savoit seulement quelquefois le mariage d'une des filles qui l'habitoient, et dont le Roi payoit la dot, fixée à cinquante mille écus. On prétend que trente-quatre

à la Cour choqua le public. On vit avec indignation un vieux roi asservi à une courtisane, et qui étoit entourée d'une famille d'escrocs qui influeroient immanquablement sur les affaires de l'Etat. Ses prodigieuses dépenses, et celles de Dubarri, son beau-frère, surnommé *le roué*, portèrent au comble le scandale. Il faut dire cependant que Louis XV ignoroit la conduite de madame Dubarri. On lui fit un roman qui n'a jamais été bien connu. Il dit

---

enfans, sortis du *Parc-aux-Cerfs* ou d'ailleurs, existoient à la mort de Louis XV. Il y avoit un fonds affecté à l'entretien de chacun. Le soin de cette progéniture étoit confié à trois personnes : M. du But de Lonchamp, fermier-général des postes, M. Dogny et M. de Champcenets. Un seul fils naturel de Louis XV eut quelque existence dans le monde, étant à peu près reconnu; ce fut l'abbé de Bourbon, fils de mademoiselle Roman, mariée depuis à M. de Cavanac. Elle s'obstina à faire baptiser son fils sous le nom de Bourbon, et conserva des lettres de la main du Roi, qui prouvoient sa paternité. Elle essuya des persécutions pour remettre ces titres; mais sa fermeté et sa tendresse la firent triompher. Il étoit facile, au teint hasané et aux grands yeux noirs de l'abbé de Bourbon, de le reconnoître. Il fut pourvu d'une abbaye considérable, et bien accueilli à Versailles par Louis XVI, ainsi que par les tantes du Roi. Traité en Italie avec beaucoup de distinction, il y mourut de la petite vérole, et fut regretté.

dit un jour au feu maréchal de Noailles : *On se déchaîne contre madame Dubarri, comme si elle avoit eu vingt amans ; je sais ce qui en est, je ne suis pas le premier, car j'ai succédé à******, mais voilà tout. — Oui, Sire, comme Votre Majesté a succédé à Pharamond*, répondit le Maréchal (1).

Dubarri *le roué* étoit devenu odieux à sa belle-sœur, mais il conservoit sur elle un ascendant qui étoit l'effet de la crainte. Il la menaçoit souvent de dévoiler au Roi sa naissance et sa conduite, dont il s'étoit réservé des preuves authentiques. Madame Dubarri étoit ainsi dans sa dépendance, et forcée de se soumettre à toutes ses volontés.

Louis XV avoit la singulière manie de séparer toujours sa personne de celle du Roi. Il disoit à un capitaine des gardes, *vos gardes*, au ministre de la marine, *vos vaisseaux ;* et il lui est arrivé d'engager un homme à s'enfuir, parce que comme roi il avoit signé l'ordre de le faire arrêter. Il s'amusoit quelquefois, avec les femmes de sa société, à faire entrer des marchandises étrangères en trompant la vigilance de la douane, enfin à faire la contre-

(1) On fit des couplets sur cette anecdote.

bande. Il a eu, par une suite de ce caractère, un ministère secret des affaires étrangères. Le comte de Broglie écrivoit et traitoit d'affaires à l'insçu du ministre accrédité. Cet agent secret transmettoit aux ambassadeurs ou envoyés admis dans la confidence, les vues particulières du Roi, à qui ils mandoient quelquefois des faits ignorés du secrétaire d'Etat. Cette manœuvre ayant été découverte, Louis XV, qui en fut embarrassé, exila M. de Broglie, ce qui fit dire à M. de Choiseul, qu'il avoit pris le ministère par la queue.

Si Louis XV fût mort de la maladie qu'il eut à Metz, il auroit laissé une mémoire chérie; on le citeroit comme le *Titus françois*, et cela sans aucune raison, si ce n'est qu'il étoit beau, jeune, et qu'enlevé à la fleur de son âge, on lui auroit tenu compte de tout le bien qu'il eût pu faire. Il est mort âgé, et n'a laissé que la mémoire d'un prince indolent et voluptueux. C'est, au reste, s'exprimer bien mal que de dire *le règne de Louis XV*; soixante ministres ont, pendant soixante ans, exercé sa puissance. Aucun de ses prédécesseurs n'a montré moins de sentimens personnels et de volonté; mais son ame, rendue active, pouvoit être dirigée vers le bien; et si l'on excepte

son penchant immodéré pour les femmes, il n'avoit aucun vice. Il n'a manqué à Louis XV, qui avoit du discernement et de la bonté, pour être inscrit parmi les Souverains les plus recommandables, que d'avoir, après Fleury, un premier-ministre qui joignît la probité aux lumières.

Ce règne fut célèbre par de grands écrivains qui l'ont illustré, et par la direction de l'esprit vers des objets utiles à l'humanité.

On est porté, en réfléchissant sur la révolution, à faire cette question : Eût-elle pu avoir lieu sous Louis XV? Quelques auteurs ont écrit que la révolution ne tenoit qu'à un fil en 1771, époque où les parlemens furent détruits par le chancelier de Maupeou; et que ce fil eût peut-être été coupé, si divers particuliers n'eussent eu à se plaindre de ces magistrats, ou si le Roi eût assemblé les Etats-généraux. Louis XV, il est vrai, se laissoit conduire par ses ministres, et quelquefois par ses maîtresses; mais il étoit capable de suivre des conseils fermes : il sentoit fortement le danger de laisser attaquer son autorité, et de violens mouvemens de colère manifestèrent quelquefois son indignation contre ceux qui la contrarioient. L'extrait de la lettre suivante

adressée au maréchal de Richelieu, doit prouver qu'il auroit employé la force pour arrêter, dès les premiers momens, les entreprises révolutionnaires. Il est encore évident qu'il n'eût jamais consenti à convoquer les Notables, et encore moins les Etats-généraux; et que si l'on suppose des circonstances critiques, il n'auroit pas balancé, pour le rétablissement de l'ordre, à prendre un parti et à y perséverer. On n'écrit pas ces mots de la lettre que je vais rapporter, sans être fortement ému : *Je signerois cette lettre d'une autre couleur*, c'est-à-dire, de son sang (1).

Extrait d'une lettre de Louis XV au duc de Richelieu.

« Poussé à bout comme je le suis, je ne puis plus différer de faire sentir à mon parlement que je suis le maître absolu, que ma puissance absolue vient de Dieu, et que je n'en dois compte qu'à lui le jour où il me retirera de ce monde. Pour lors ils auront tous un autre maître, non moins le maître, mais peut-être plus vif que moi. Je suis roi et maître, ou c'est

(1) L'original de cette lettre est entièrement de la main de Louis XV.

le parlement. Personne ne veut céder, et cependant il est nécessaire que quelqu'un plie. Je ne veux point détruire le parlement, mais je le veux réduire dans les justes bornes pour lesquelles il a été institué; ainsi, il faut qu'il cède, ou moi. Moi, j'y mettrai toute la force que Dieu a mise dans mes mains, et je répandrai mon sang avec grand plaisir. S'il me demande pardon, s'il obéit à ce que je lui commande, avec joie je lui rendrai le pouvoir que je lui avois confié. Mais après toutes les incartades que j'ai vues, je ne souffrirai jamais qu'il puisse me mettre dans le même embarras.

» Je n'aime pas plus l'autorité des prêtres, en tant qu'ils veulent sortir des bornes mystiques; mais je veux qu'on rende à Dieu ce qui est à Dieu, et à César ce qui est à César. Or, César ne tient que de Dieu ce qui est à César, et il ne le lâchera à personne sur la terre françoise.

»Vous pouvez communiquer ceci à qui vous voudrez, n'étant pas fait pour vous seul; ainsi vous en ferez l'usage que vous jugerez à propos. Je ne le signe pas non plus : vous connoissez assez mon écriture pour être sûr qu'elle est de moi; je le ferois même avec grand plaisir, s'il le falloit, d'une autre couleur ».

Louis XV mourut à Versailles, le 10 mai 1774, de la petite vérole. Son petit-fils monta sur le trône. Madame Dubarri fut reléguée, pendant quelque temps, dans un couvent en Brie, non pour la punir, mais pour la dérober aux insultes du public. Elle sortit, et on la laissa jouir paisiblement de tout ce que le feu Roi lui avoit donné, et entre autres choses de sa maison de campagne de Luciennes, et d'une rente viagère de cent vingt mille livres. Les événemens les plus importans avoient eu lieu pendant sa faveur, et avoient passé devant ses yeux comme les personnages de la lanterne magique, car elle n'en avoit qu'un souvenir confus. Lors de la révolution, elle se signala par une bonté extrême pour ceux qui étoient menacés d'en être les victimes, et fit deux voyages en Angleterre, uniquement pour servir des malheureux. Enfin elle quitta ce pays, où elle avoit transporté une partie de sa fortune, pour venir remplir des formalités qui exigeoient sa présence à Paris, afin de mettre une de ses amies en possession d'une somme considérable que le père de cette personne lui avoit confiée. Peu de jours avant son départ d'Angleterre, je dînai avec elle chez le duc de Queensburry, à sa maison de Richmond.

Le comte de Mercy, qui y dînoit aussi, avoit connu madame Dubarri, et il lui avoit rendu des services importans à la mort de Louis XV : il lui démontra le danger auquel elle alloit s'exposer, et la supplia de renoncer à son projet ; mais ses argumens, ses prières même furent inutiles ; elle répondit constamment : *C'est un devoir de l'amitié, qu'il faut remplir.* Bientôt après son arrivée à Paris, elle fut arrêtée, et périt sur l'échafaud. Sa mort fut remarquable, dans un moment où presque toutes les victimes de la révolution déployoient le plus grand courage, par l'attachement extrême qu'elle avoit à la vie. Cette femme, que rien n'a prémunie, dans sa jeunesse, contre le vice ; cette femme, qui n'a jamais fait de mal avec tout le pouvoir de nuire, qui s'est montrée, dans les derniers temps, si sensible au malheur, et qui a perdu la vie par un généreux dévouement, a de grands droits à l'indulgence, à celle même des hommes les plus sévères.

LA DUCHESSE DE CHATEAUROUX.

La duchesse de Châteauroux étoit de la maison de Mailly, dont il semble que le sang avoit le plus puissant attrait pour Louis XV (1). Madame de Châteauroux étoit belle, et en même temps de la plus agréable physionomie; elle avoit beaucoup d'élévation dans l'ame; et supérieure à tout vil intérêt; son ambition étoit du genre le plus noble. Aimant sincèrement le Roi, elle s'occupoit de sa gloire; et, comme une autre Agnès Sorel, elle lui inspira le desir de se mettre à la tête de ses armées. Elle faisoit tous ses efforts auprès de lui pour l'engager à prendre connoissance des affaires de son Royaume, et pour le déterminer à secouer le joug de ses Ministres, et à avoir une volonté à lui. Quelques cour-

(1) Avant madame de Châteauroux, Louis XV avoit eu les faveurs de la marquise de Mailly et de la comtesse de Vintimille.

tisans, profitant de la maladie dangereuse du Roi à Metz, s'emparèrent de sa personne, et forcèrent ce Prince, naturellement religieux, à renvoyer ignominieusement de Metz une femme qu'il adoroit. Abandonnée de tous ses amis de Cour, poursuivie par le peuple, toujours prêt à s'armer contre les favoris et les maîtresses, elle eut beaucoup de peine à se dérober à ses fureurs. Arrivée à Paris, alarmée de l'état de son amant, qu'on croyoit toucher à sa dernière heure, désespérée des outrages qu'elle avoit éprouvés, elle attendit quelque temps dans un trouble inexprimable les nouvelles que les courriers apportoient. Enfin une crise salutaire rappela le Roi à la vie, et peu de temps après il vint dans sa capitale jouir de la tendresse et de la joie dont le public étoit enivré. Lorsque les terreurs religieuses eurent fait place à l'amour, dans l'ame de Louis XV, il envoya le comte de Maurepas, son ministre, ennemi déclaré de madame de Châteauroux, pour lui témoigner ses regrets du passé, et l'engager à revenir à la Cour *faire encore son bonheur*. Mais au moment d'une si heureuse révolution, la duchesse de Châteauroux fut enlevée par la mort la plus inattendue. Ce fut peut-être un malheur pour la France que la

perte d'une femme qui se seroit efforcée de donner du ressort au Roi, et de le garantir des piéges de l'intrigue, enfin de lui inspirer les plus nobles sentimens.

Les lettres authentiques dont on donne ici des extraits (1), prouvent l'élévation d'ame de la duchesse de Châteauroux, son désintéressement et le vif intérêt qu'elle prenoit à la gloire du Roi.

Extraits de quelques lettres de la duchesse de Châteauroux au duc de Richelieu.

« On se plaint que les grandes affaires ne sont traitées au conseil que pour la forme; que le Roi a eu sa leçon faite d'avance par le secrétaire d'Etat du département, qui a soin de se faire des amis pour faire réussir son opération : le Roi, prévenu et ne pouvant pas approfondir tout, signe ce qu'il croit être pour le mieux. Nous nous concerterons la-dessus, car je vois que vous vous intéressez véritablement à la gloire du Roi »....

(1) Ces lettres, qu'un ami de l'auteur a lues, écrites de la main de madame de Châteauroux, se trouvent imprimées dans les *Mémoires du duc de Richelieu.*

« Je vois qu'on cherche à me tenter tous les jours. On ne m'offre pas positivement de l'argent, mais on me fait entrevoir des avantages considérables pour moi de telle ou telle opération. Ils ne me connoissent pas, et vous savez que ce n'est pas le desir de m'enrichir qui m'a fait monter où je suis. Je leur ferai voir que j'ai un caractère incapable de plier pour un motif si bas. Si je puis parvenir au but où j'aspire, je leur prouverai que je suis guidée par un desir plus noble ».....

« Je ne puis trop me hâter, cher oncle, de vous mander que le Roi est décidé à faire la campagne prochaine. Il vient de me le promettre, et je puis vous assurer que rien au monde ne peut me faire un plus grand plaisir. Vous savez que j'aime à déraisonner, et dans ce moment je repais mon imagination de l'avenir le plus brillant. Je me flatte sans doute, mais je vois le Roi couvert de gloire, adoré de ses sujets, et craint de ses ennemis. Je crois

que la présence du maître doit faire beaucoup, et qu'elle vaudra une armée de plus »…..

« Le Cardinal a jusqu'ici régné pour lui ; il est temps qu'il fasse voir qu'il peut régner lui-même. Je ne m'aveugle pas en lui donnant les qualités nécessaires pour bien gouverner ; je ne crains que sa trop grande confiance dans ses ministres. Il juge et voit mieux qu'eux, j'en suis sure, et il a la bonté de déférer souvent à leurs avis qui valent moins que le sien. Il faut espérer qu'il aura une volonté à lui, et je suis persuadée qu'elle sera rarement mauvaise ».

« Il est venu à Paris, cher oncle, et je ne puis vous rendre l'ivresse des bons Parisiens. Tout injustes qu'ils sont pour moi, je ne puis m'empêcher de les aimer à cause de leur amour pour le Roi. Ils lui ont donné le nom de *Bien-aimé* (1), et ce titre efface tous leurs torts

(1) Ce fut un prédicateur à Metz, qui, dans le temps de la convalescence et des réjouissances publiques, donna à Louis XV, présent aux actions de graces, le nom de *Bien-aimé*. Ce surnom fut universellement adopté, et il retentit dans tous les théâtres.

envers moi. Vous ne savez pas ce qu'il m'en a coûté de le savoir si près, et de ne pas recevoir la moindre marque de son ressouvenir. Mon trouble et mon agitation ne peuvent se décrire. Je n'osais paroître ; on est si cruel à mon égard, que toute espèce de démarche auroit paru un crime ; d'ailleurs, je n'ai plus d'espérance ».....

« Je n'ai pu résister à ce desir de le voir. J'étois condamnée à la retraite et à la douleur, pendant que tout le monde se livroit à la joie. J'ai voulu en avoir au moins le spectacle ; je me suis mise de manière à n'être pas reconnue ; et avec mademoiselle Hébert, j'ai été sur son passage ; je l'ai vu, il avoit l'air joyeux et attendri ; il est donc capable d'un sentiment tendre ! Je l'ai fixé long-temps, et voyez ce que c'est que l'imagination ! j'ai cru qu'il avoit jeté les yeux sur moi, et qu'il cherchoit à me reconnoître. Sa voiture alloit si lentement, que j'eus le temps de l'examiner long-temps. Je ne puis vous exprimer ce qui se passa en moi ; je me trouvai dans la foule, très-pressée, et je me reprochois quelquefois cette

démarche pour un homme à cause duquel j'avois été traitée si inhumainement. Mais entraînée par les éloges qu'on faisoit de lui, par les cris que l'ivresse arrachoit à tous les spectateurs, je n'avois plus la force de m'occuper de moi. Une seule voix, sortie près de moi, me rappela à mes malheurs, en me nommant d'une manière bien injurieuse ».

**

On ne peut rien lire de plus touchant que cette lettre qui exprime si bien la sensibilité de madame de Châteauroux, et la vérité de ses sentimens.

LE COMTE DE MAUREPAS.

Le comte de Maurepas étoit l'homme qui avait le plus d'adresse dans l'esprit, et il s'en servoit souvent avec avantage. Voici comment on prétend qu'il parvint à faire renvoyer le garde des sceaux Chauvelin. Ce ministre avoit, outre le département de la justice, celui des affaires étrangères; il étoit désigné pour être le successeur du cardinal de Fleury, et il y avoit dans sa patente de garde des sceaux, cette clause, *que si le chancelier venoit à mourir, le garde des sceaux lui succéderoit, sans qu'il fût besoin d'autres provisions.*

Le comte de Maurepas, alors ministre de la marine et de Paris, voyoit avec peine qu'il seroit encore subordonné à un premier ministre, à la mort de Fleury, et il chercha à faire naître dans l'esprit du vieillard des soupçons contre Chauvelin, qui laissoit imprudemment percer l'impatience de monter à la première place. Le cardinal avoit balancé long-temps à prendre un parti décisif contre

Chauvelin. M. de Maurepas, pour l'y forcer, crut devoir redoubler son inquiétude. Revenant de Paris, il se rendit chez le cardinal, qui, suivant sa coutume, lui demanda s'il y avoit quelque chose de nouveau à la ville.— *Rien*, dit-il négligemment, *si ce n'est que M. le Chancelier est fort mal;* il est vrai qu'il étoit légèrement indisposé. — *Qui met-on à sa place?* ajouta le cardinal; et c'est où Maurepas l'attendoit. — *Belle demande! Monseigneur; ne vous rappelez-vous pas que le Garde-des-sceaux lui succède de droit, suivant la clause de ses patentes.* La place de chancelier étoit inamovible, et Maurepas avoit habilement calculé que le cardinal seroit effrayé, en songeant que l'homme qu'il regardoit comme son rival, alloit être investi d'une place qu'on ne pouvoit lui ôter, et acquérir ainsi la plus grande consistance. Il falloit donc sans perdre de temps se déterminer à faire ôter les sceaux à Chauvelin, pour le priver du droit de succession qu'on y avoit attaché. Le cardinal écouta attentivement et sans rien répondre, prit ses gants, son chapeau et se rendit chez le Roi. Maurepas sortit convaincu de succès de sa ruse, qui avoit transformé un rhume en maladie grave. Le lendemain Chau-

velin fut privé de tous ses emplois, et exilé avec les marques du plus grand mécontentement. Trente-huit ans après, le comte de Maurepas, au moyen de cette adresse qui le caractérisoit, se glissa auprès d'un jeune Monarque et s'attribua les fonctions de premier-ministre. Louis XV étant mort, Louis XVI ne put communiquer avec les ministres de son grand-père qu'ils avoient vu pendant sa maladie. Pour suppléer à ce défaut de communication, qui ajoutoit aux embarras inséparables d'un avènement au trône, il desira approcher de lui, pour le moment, un homme capable par son expérience dans les affaires, et la connoissance de la cour, de le guider dans les premières décisions qu'il auroit à donner. Il étoit sérieusement question d'appeler M. de Machault, lorsque l'abbé de Radonvilliers, ancien sous-précepteur du Roi, proposa M. de Maurepas à qui il étoit fort attaché et devoit sa fortune; secondé du crédit de Madame Adélaïde, tante du Roi, il le fit agréer comme ayant été fort aimé et estimé de M. le Dauphin, père de Louis XVI. En conséquence M. de Maurepas fut mandé à Choisi; après une première conférence il fut invité à revenir; il continua à y aller tous

les matins ainsi qu'à la Meute. Le Roi ayant pris la résolution de se faire inoculer à Marli, M. de Maurepas lui insinua qu'en raison de la distance de Marli, il avoit besoin d'y avoir un appartement; et qu'en raison de son âge il ne pouvoit se charger des détails d'un département, mais qu'il assisteroit à tous les conseils, et qu'il auroit avec lui des conférences journalières sur le travail de ses ministres. Le Roi qui ne s'attendoit point à ces propositions, y déféra plus par l'embarras de les refuser, que par l'envie de les adopter; et c'est ainsi que M. de Maurepas s'installa de lui-même, se procura la direction générale des affaires et la confiance du Roi. Il eut l'adresse de se faire donner à Versailles un appartement qui communiquoit par un escalier dérobé à celui du Roi, et il sentit bien que la facilité de l'entretenir à toute heure, sans être vu de personne, engageroit le Roi à monter chez lui; que l'habitude, qui est si puissante chez les princes, rendroit bientôt ces communications fréquentes, et assureroient son ascendant.

NOTICE *sur Louis XVI, et particulièrement sur ses dernières années.*

Louis XVI, roi de France, le trente-deuxième et dernier de la race des Capets, naquit le 23 août 1754, et succéda à son aïeul, le 10 mai 1774(1).

Il avoit eu un frère aîné, qui portoit le nom de duc de Bourgogne, et qui mourut en 1761, à l'âge de dix ans. Il eut encore d'autres frères et sœurs; deux de ses frères lui ont survécu; le comte de Provence, qui porta ensuite le titre de *Monsieur*, comme venant immédiatement après le Roi, l'autre, connu sous le nom de comte d'Artois.

L'une de ses sœurs avoit épousé le prince de

(1) Le Dauphin, père de Louis XVI, mourut le 20 décembre 1765, et la Dauphine, sa femme, fille de l'électeur de Saxe, le 13 mars 1767. Louis XVI avoit d'abord porté le nom de duc de Berri, qu'il garda jusqu'à la mort de son père, après laquelle il fut reconnu Dauphin.

Piémont, et est morte reine de Sardaigne; la seconde, madame Elisabeth, a péri sur l'échafaud, en 1794.

Il eut pour gouverneur le duc de la Vauguyon, et pour précepteur, M. de Coëtlosquet, évêque de Limoges, homme d'une grande piété, mais peu instruit des affaires du monde.

On a cru assez généralement que l'éducation de Louis XVI avoit été négligée, et l'on s'est trompé; il reçut au contraire une grande instruction. On avoit fait la même remarque, et avec plus de fondement, au sujet de l'éducation de Louis XIV. Mais l'éducation des Princes ne consiste pas seulement dans les préceptes de leurs instituteurs; elle se compose sur-tout de ce qu'ils voient parmi ceux qui les entourent; des exemples qu'ils reçoivent dans le sein de leur famille, et de la position où ils se trouvent eux-mêmes pendant leurs premières années.

Louis XIV, devenu roi à l'âge de cinq ans, n'avoit été frappé dans son enfance que de l'inconvénient du pouvoir excessif des Grands et des Ministres, qui avoient régné sous le nom de leur maître. Les clameurs publiques qui s'étoient élevées contre le despotisme de Richelieu et de Mazarin; le joug sous lequel ce dernier tenoit le jeune roi, enfin ses pensées par-

ticulières se joignant au vœu public, tout avoit dû lui inspirer le desir de gouverner par lui-même. Les circonstances du tems firent encore développer chez lui des qualités qui suppléèrent au manque d'éducation. L'esprit de la Cour où il se trouva, les talens d'un grand nombre de ceux qui la formoient, les événemens qui se passèrent sous ses yeux, pendant sa première jeunesse, étoient bien plus propres à former un grand prince, que celles où se trouva Louis XVI. Dans les premières années de Louis XIV, la guerre de la Ligue, l'héroïsme de Henri IV, la politique de Richelieu, les guerres presque continuelles de Louis XIII, étoient tous récens, et fournissoient des modèles à suivre, des maximes à mettre en pratique, une foule d'hommes supérieurs dans tous les genres, à employer. Le commencement du règne de Louis XIV, se passa au milieu des troubles de la Fronde, et Mazarin quoique moins hardi que Richelieu, montra assez souvent une grande fermeté, et presque toujours une profonde sagesse. A cette époque les hommes d'Etat étoient tenus continuellement en action, par les intrigues, les complots, les factions, et ils furent obligés de prendre sans cesse des résolutions promptes

et décisives. Depuis Louis XIV, la face des choses étoit changée, tout s'étoit affoibli; les hommes supérieurs avoient disparu de la scène.

Louis XVI passa son enfance et sa première jeunesse, sous le règne de son aïeul, fut étranger aux affaires du Gouvernement, et toujours tenu à une grande distance, même de la société du vieux roi. Celui-ci avoit conservé au milieu des mœurs les plus relâchées, une certaine pudeur qui l'empêchoit de vouloir que son jeune successeur fût témoin des foiblesses de sa vie privée. Malgré le scandale qu'il donna, la nation avoit conservé pour Louis XV, une sorte de vénération qu'il faut attribuer à l'effet de l'éducation, aux premiers sentimens que ce prince avoit inspirés, et qu'une figure majestueuse, un regard imposant, et aussi la résistance qu'il opposoit à toute tentative contre son pouvoir, servoient à maintenir. Louis XV d'ailleurs jouissoit encore du reste de l'influence qu'avoient eus les changemens opérés par Louis XIV; et les Ministres n'étoient, sous le règne de Louis XV, comme sous le précédent, que de simples instrumens. Ils commettoient beaucoup d'abus dans l'administration; mais il n'y avoit point de leur part

d'usurpation d'autorité. Louis XVI n'avoit donc entendu de plaintes contre son aïeul, que sous le rapport de son foible pour ses maîtresses, et du mauvais choix de ses Ministres. Il est si naturel de se persuader qu'on fait le bien en faisant le contraire de ce qu'on a vu blâmer constamment, que Louis XVI, put croire et crut en effet, que tous les maux de la France seroient réparés, si son Roi avoit des mœurs pures, et plaçoit à la tête des affaires, des hommes intègres et éclairés.

Il monta sur le trône à l'âge où une ame honnête n'a encore appris qu'à se méfier de sa propre force. Il sentit le besoin qu'il avoit du conseil habituel d'un homme expérimenté dans les affaires du Gouvernement. Un simple accident suivant les uns, une intrigue suivant d'autres, changea le choix qu'il avoit fait d'abord de M. de Machaut, pour le mettre à la tête de ses conseils, et lui fit nommer M. de Maurepas, ce qui fut peut-être la source de ses malheurs.

Louis XVI étant Dauphin, avoit épousé, le 15 mai 1770, Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, fille de l'Empereur François Ier, et de la célèbre Marie-Thérèse. Ce fut le duc de Choiseul qui fit conclure ce mariage, pro-

posé à Vienne, par le vicomte de Durfort, créé ensuite duc de Civrac.

Le Roi eut de cette Princesse quatre enfans: Marie-Thérèse-Charlotte, née le 19 décembre 1778; Louis-Joseph-Xavier-François, Dauphin, né le 21 octobre 1781, et mort à Meudon, en juin 1789; Louis-Charles, duc de Normandie, ensuite Dauphin, né le 27 mars 1785, et mort au temple, le 9 juin 1795; et la princesse Sophie, née et morte en 1786 (1).

Louis XVI étoit d'une taille au-dessus de la moyenne, et fortement constitué; dans sa jeunesse il paroissoit d'une complexion foible, mais il devint robuste, et vers ses dernières années il prit de l'embonpoint.

Son caractère très-réservé, des formes dénuées de grace et même un peu brusques, excluoient chez lui cette prévenance et cette

(1) La fille aînée, Marie-Thérèse-Charlotte, détenue au Temple après le 10 août 1792, fut remise, sur la demande de son cousin, l'Empereur d'Allemagne, au prince de Gavre, à Bâle, le 26 décembre 1795, en échange des députés de la Convention, que le général françois Dumouriez avoit livrés, en 1793, au commandant des armées autrichiennes dans les Pays-Bas. Elle épousa à Mittau, en 1799, son cousin, le duc d'Angoulême, fils aîné de M. le comte d'Artois.

aménité dont les souverains peuvent quelquefois tirer un si grand parti ; d'ailleurs son maintien, ses manières, et un regard vacillant, produit par une vue courte, composoient un ensemble peu imposant; mais toutes ses actions et toutes ses paroles annonçoient des idées justes, et sur-tout l'homme de bien.

Aucun roi ne poussa plus loin l'amour du bien public. Incapable de tromper, il étoit cependant défiant; et la crainte que ceux qui le conseilloient ne voulussent l'induire en erreur, lui faisoit chercher la lumière par des perquisitions secrètes, assez adroitement déguisées, mais dont le résultat contribuoit souvent à le rendre flottant et incertain sur les partis qu'il falloit prendre.

Le défaut de confiance en lui-même, avoit empêché Louis XVI de jamais essayer ses propres forces, de se mettre en évidence; ce qui l'empêcha d'acquérir cette expérience, ou cette pratique des hommes et des choses, sans laquelle on surmonte avec peine les moindres obstacles. Il écrivoit avec clarté et précision. M. de Malesherbes attestoit qu'il ne fut aidé par personne dans la rédaction de son testament ; ce qui est surabondamment prouvé par d'autres ouvrages de sa com-

position, et qui ont échappé aux ravages de la révolution (1).

Il employoit une partie de la journée à la lecture, étoit instruit sur l'histoire ancienne et moderne, mais il aimoit sur-tout les voyages, et s'étoit assez livré à l'étude de la géo-

(1) Il existe de lui, 1°. un recueil de maximes morales et politiques, tirées de Télémaque, et distribuées méthodiquement en vingt-six articles. Il avoit rédigé ce travail en 1766, n'ayant pas treize ans. 2°. Une description de la forêt de Compiegne; 3°. des réflexions sur ses entretiens avec le duc de la Vauguyon, son gouverneur, et sur tout ce qu'il avoit appris pendant son éducation. Cet ouvrage, assez considérable, et auquel Louis XVI mit la dernière main durant le temps qui s'écoula entre son mariage et son avènement au trône, contient d'excellens résultats sur la conduite que doit tenir un prince dans toutes les circonstances de la vie, sur la morale, la politique et la connoissance des hommes. C'est, à proprement parler, un excellent plan de gouvernement. Il avoit aussi appris l'anglois, qu'il entendoit assez bien pour le lire couramment : il traduisit de cette langue, le premier volume de l'*Histoire du Bas-Empire*, par M. Gibbon, et les *doutes de M. Horace Walpole sur les crimes imputés à Richard III*. Le manuscrit autographe de ce dernier ouvrage, trouvé dans son cabinet à Versailles, fut imprimé in-8°. en 1800. On dit aussi qu'il fit, pour servir à l'Histoire de la Révolution, des notes qui sont probablement perdues.

graphie et de la navigation, pour y acquérir des connoissances très-étendues. Lorsque M. de la Peyrouse fut nommé au commandement de l'expédition destinée à faire de nouvelles découvertes, il passa deux heures avec le Roi qui avoit rédigé lui-même ses instructions, et en le quittant il ne put s'empêcher d'exprimer sa surprise sur les lumières que ce prince avoit développées dans la conversation, non seulement sur les découvertes des différens navigateurs, mais encore sur les colonies de toutes les nations, enfin sur la science navale proprement dite. Je dînai le lendemain avec M. de la Peyrouse, qui ne parloit de cet entretien qu'avec admiration. Le Baillif de Suffren, à son retour de l'Inde, parloit de même sur la connoissance que le Roi avoit de ce pays, et de tout ce qui se passa durant l'expédition. Il étoit très-versé dans plusieurs arts mécaniques, sur-tout dans la serrurerie et l'horlogerie, et l'application de cette dernière à l'astronomie. C'est lui qui donna l'idée à M. Janvier, artiste d'un rare mérite, de faire sa pendule géographique. Sans orgueil, sans vanité, simple dans ses goûts comme dans ses mœurs, ses amusemens consistoient à chasser, à s'occuper de quelque ouvrage méca-

nique, à converser avec des artistes, et à leur faire expliquer les principes de leur partie. Il disoit que le temps des artistes leur étoit trop précieux pour qu'ils le perdissent inutilement, et en conséquence lorsque des occupations l'empêchoient de les voir à l'heure indiquée, ils en étoient toujours avertis à temps (1).

Lorsque Louis XVI fut amené et détenu à Paris, où il ne pouvoit plus se livrer à ses exercices ordinaires, il s'occupoit à écrire, à lire, et à converser avec le petit nombre de personnes dans lesquelles il pouvoit avoir confiance, ou avec celles que les circonstances l'obligoient de voir. Il dînoit alors avec la Reine et Madame Elizabeth (2); *Monsieur* et *Madame* venoient le soir du Luxembourg aux Tuileries, et y soupoient avec leurs Majestés.

Louis XVI, naturellement économe, porta quelquefois cette qualité presque jusqu'à la parcimonie; et quoique bienfaisant, il fut

(1) Je tiens ce fait de Janvier, et d'autres.

(2) Sœur du Roi, dont nous avons parlé plus haut; elle étoit née le 3 mai 1764, et fut décapitée le 10 mai 1794, princesse de la plus grande piété, et qui mourut avec ce courage qu'inspire une entière confiance dans la religion, et que déployèrent autrefois les martyrs.

rarement généreux, jamais prodigue : on le détermina toujours difficilement à des dépenses extraordinaires. C'est à tort qu'on imputa le dérangement des finances à lui personnellement, ou à la Reine, ou à l'entretien de leur maison. Quoiqu'il ait acquitté pour ses frères des sommes considérables, et sur-tout pour M. le comte d'Artois, toutes les dépenses de la Cour ne peuvent s'apprécier qu'à vingt-cinq ou trente millions de livres par an ; et ce fut sur un relevé qui donna ce résultat, que l'Assemblée Nationale accorda vingt-cinq millions pour la totalité de la liste civile. Le dérangement des finances venoit donc de plus loin ; on en trouve la source dans les dettes contractées sous Louis XV ; et qui formèrent une masse qui écrasa son successeur, sur-tout après avoir été augmentée par les dépenses de la guerre d'Amérique.

Une partie de ses épargnes étoit constamment employée au soulagement des pauvres, mais avec le plus profond secret. C'étoit quelquefois à son confesseur que ce prince confioit la distribution de ses aumônes. Quelques-unes de ses bienfaisances ayant été découvertes, la Reine lui en parla ; il s'en fâcha, puis dit en riant : *Il est bien singulier que je*

ne puisse aller en bonne fortune sans qu'on le sache. — Par le premier Edit de son règne, il dispensa ses sujets du paiement de la taxe connue sous le nom de *droit du joyeux avènement;* ensuite il abolit le régime oppressif des *corvées*, ou l'obligation imposée aux paysans de travailler un certain nombre de jours de l'année au profit public; et dans les domaines royaux, ils furent également affranchis de toute servitude personnelle. Par ses ordres les lois criminelles furent révisées, adoucies, et la torture, employée depuis des siècles dans certains cas pour forcer l'accusé à l'aveu de ses crimes, ou à découvrir ses complices, fut abolie. — Lors du voyage qu'il fit pour voir les travaux du port de Cherbourg, il reçut dans toute la route les témoignages de l'affection la plus sincère, et il écrivit à la Reine à cette occasion : *l'amour de mon peuple a retenti jusqu'au fond de mon cœur.* Pour marquer le plaisir qu'il avoit éprouvé dans ce voyage, il voulut que son second fils portât le titre de duc de Normandie. Lors de l'insurrection du 6 octobre 1789, Louis XVI qui conserva toute sa sérénité, répondit à ceux qui le conjuroient de s'évader : *Il est douteux que mon évasion puisse nous mettre en sûreté,*

mais il est certain qu'elle deviendroit le signal d'une guerre civile, et j'aimerois mieux périr ici que d'exposer tant de millions d'ames. Entraîné par M. Necker à consentir à la réunion des trois ordres des Etats-Généraux pour en former une seule assemblée, le duc de Luxembourg vint au nom de la noblesse lui faire des remontrances contre cette mesure ; et il répondit : *Dites à la noblesse que je la prie de se réunir ; si ce n'est pas assez de ma prière, que je l'ordonne. Quant à moi, je suis déterminé à tous les sacrifices. A Dieu ne plaise qu'un seul homme périsse jamais pour ma querelle.* Prince infortuné ! ce pieux sentiment, qui dans l'histoire et par la postérité, sera taxé de foiblesse, eut une funeste influence sur le reste de votre vie. En déployant l'énergie que les circonstances exigeoient, que vos devoirs même commandoient, vous eussiez conservé votre couronne, sauvé votre famille, épargné à vos peuples des flots de sang qui, dès ce moment, commencèrent à couler, et qui, peut-être, couleroient encore si après des années d'anarchie et de crimes, le pouvoir n'étoit tombé entre les mains de celui qui a eu la volonté et le courage de les arrêter.

Le discours que Louis XVI fit à l'Assemblée,

lorsqu'il accepta la constitution du 14 février 1790, est rempli de sensibilité. Il dit, en s'adressant à cette assemblée : *Vous qui pouvez influer par tant de moyens sur les véritables intérêts de ce peuple qu'on égare, qui m'est si cher, dont on m'assure que je suis aimé quand on veut me consoler de mes peines, dites-lui que s'il savoit à quel point je suis malheureux à la nouvelle d'un attentat contre les personnes ou les propriétés, sans doute il m'épargneroit cette douloureuse amertume.* Mais les insurrections et les massacres ne cessèrent pas. Le Roi ayant fait usage du droit que la constitution lui avoit donné pour refuser son consentement à la nouvelle constitution du clergé, on ameuta la multitude contre les prêtres en général ; son grand aumônier, le cardinal de Montmorency, fut obligé de s'évader pour se soustraire aux assassins qui le menaçoient ; le Roi renvoya ses Chapelains et les Grands Officiers attachés de tout temps à sa personne. N'ayant plus de pouvoir pour protéger l'innocent, pour faire punir le coupable, pour nommer les magistrats, pour choisir ses Ministres, il prit enfin la résolution de s'évader de Paris, pour se soustraire aux outrages et aux dangers auxquels lui et sa famille étoient à chaque ins-

tant exposés. Dans la nuit du 20 au 21 juin 1791, il quitta le château des Tuileries pour gagner Montmédi, mais sans sortir de France, afin de se conformer encore à l'article de la constitution qui le lui défendoit. Il laissa à l'Assemblée une déclaration dans laquelle il dit, que l'on devoit être déjà convaincu que la constitution étoit insuffisante pour arrêter les crimes, pour empêcher qu'une anarchie ne s'établît au-dessus de la loi, et que l'Assemblée ne perdît alors elle-même jusqu'à la force nécessaire pour rétablir l'ordre, et protéger les citoyens.

Il y a, dans sa fuite de Paris, des circonstances encore propres à faire connoître son caractère. Le plan ayant été adopté, le Roi en confia l'exécution, depuis la frontière de l'ancienne province des trois évêchés, au marquis de Bouillé, commandant de l'armée de l'Est, qui accepta cette dangereuse commission purement par dévouement pour son souverain, et au risque de se perdre. Le soin de tirer, de Paris, la famille royale, fut confié à M. le comte de Fersen, colonel du régiment de Royal-Suédois. On avoit fait faire une solide berline dans laquelle devoient entrer leurs Majestés, M. le Dauphin, Madame Royale, madame Elisabeth,

sœur du Roi, et un officier de confiance. Le choix de cet officier devoit tomber sur le baron de Viomenil, ou sur le marquis d'Agoût, major des gardes-françoises, tous les deux officiers-généraux pleins de zèle, et d'un caractère décidé. La comtesse de Tourzel, qui avoit succédé à madame de Polignac, comme gouvernante des Enfans, demanda avec instance à n'en pas être séparée. Leurs Majestés touchées de ses larmes, consentirent à la prendre avec elles, ce qui ne laissa plus de place dans la voiture pour l'officier-général qui, s'il s'y fût trouvé, auroit probablement surmonté les embarras qu'on éprouva. On obtint par M. de Simolin, ministre plénipotentiaire de Russie en France, un passeport sous le nom de la baronne de Korff, alors à Paris, avec sa famille. On choisit trois gardes-du-corps, qui furent déguisés en domestiques; deux devoient se placer sur le siége de la voiture, tandis que l'autre servoit de courrier. Ils ne surent que le soir du départ l'objet auquel on les destinoit. Le premier fut envoyé vers dix heures avec la voiture de voyage, attelée de quatre chevaux, pour attendre leurs Majestés hors de la barrière de Saint-Martin. Le second resta dans le cabinet du Roi, et le troisième eut ordre de

se tenir dans l'appartement de la reine, et de l'accompagner à sa sortie du château. La famille royale soupa et se retira à l'ordinaire. A dix heures et demie, M. de Fersen, déguisé en cocher, amena une voiture qui ressembloit à un carrosse de louage, dans la cour des Princes. Madame de Tourzel sortit bientôt après avec le Dauphin et Madame Royale. M. de Fersen qui étoit descendu du siége pour les aider à entrer dans la voiture, m'a dit que Madame Royale versoit un torrent de larmes, comme si elle eût pressenti les malheurs qui les menaçoient. Lorsqu'ils furent montés, M. de Fersen les conduisit au petit carrouzel, et s'arrêta devant l'hôtel précédemment occupé par la duchesse de la Vallière; cette maison fut choisie de préférence, parce que n'ayant qu'une très-petite cour, on voyoit ordinairement des carrosses arrêtés devant la porte. Madame Elisabeth arriva la première, et fut suivie peu après du Roi; il avoit une redingotte, une perruque et un chapeau rond. Après avoir attendu quelque tems la reine, il s'impatienta, craignant qu'il ne lui fût arrivé quelque accident; il vouloit retourner pour la chercher, et on eut beaucoup de peine à le retenir. Dans cet intervalle, M. de la Fayette passa suivi de deux cavaliers.

Le roi qui le reconnut, s'exprima sur son compte de manière à prouver que sa conduite et ses procédés l'avoient blessé profondément. La reine arriva enfin. En ouvrant la porte de son appartement, elle apperçut une sentinelle qu'elle ne s'attendoit pas à trouver. Elle s'arrêta un instant pour l'observer. La sentinelle se promenoit, la Reine fit signe au garde-du-corps de la suivre sans bruit, et profitant du moment où la sentinelle tournoit le dos, ils descendirent l'escalier sans être apperçus. Toute la famille royale étant montée dans le carrosse, M. de Fersen la mena jusqu'à la berline de voyage, et à quelque distance de celle-ci, la première voiture fut abandonnée près de la route. Les chevaux de poste étoient commandés à Bondi. On sait le reste. A peu-près à la même heure, *Monsieur* et *Madame* partirent du palais du Luxembourg, et arrivèrent sans aucun accident dans les Pays-bas, que M. de Fersen gagna lui-même. Si Leurs Majestés eussent pris la même route, il est probable qu'elles n'eussent rencontré aucun obstacle. Le plan de leur fuite fut aussi mal conçu que malheureusement exécuté.

Des choses peu importantes en elles-mêmes, et des expressions qui ne sont que l'effet d'une

impulsion soudaine, sont souvent plus propres à faire connoître les qualités personnelles de l'homme, que sa conduite dans les occasions essentielles, où elle doit être le résultat de la réflexion. A l'un des bals que la reine donnoit à Versailles, pendant le carnaval, Louis XVI s'entretenoit avec deux personnes, lorsqu'un jeune homme le heurta en passant. Le Roi s'étant retourné, le jeune homme tenta de s'excuser en disant qu'il ne s'étoit pas apperçu que ce fût Sa Majesté : Louis XVI lui repliqua avec vivacité : *Eh ! monsieur, quant même ç'eût été un autre?* C'est une réponse dans le genre de celle de Turenne. Dans celui-ci elle indiquoit la douceur et le calme ; dans Louis XVI, qui était brusque, un sentiment de justice. On peut citer de ce Prince, plusieurs mots, qui, dans la bouche de Henri IV, eussent été recueillis avec l'enthousiasme qui accompagne le souvenir de ce Monarque. Tous deux avoient les qualités du cœur également excellentes, mais l'un vainquit ses ennemis, força ses sujets rebelles à l'obéissance, par son courage et par la force de son génie ; Louis XVI, né pour des tems paisibles, manqua essentiellement de fermeté et de décision, qualités d'ame indispensablement nécessaires aux souverains, sur-tout dans des

temps orageux. Un grand nombre de circonstances prouvent incontestablement qu'il avoit du courage, mais un courage passif. Les uns ont l'air d'avoir du courage par leur jactance; les autres par l'effet de la stupidité ou de l'apathie; Louis XVI, au contraire, qui n'étoit ni jactant ni stupide, connaissoit parfaitement tous les dangers de sa position, et n'en étoit pas abattu. Vers la fin de 1791, on l'entendit dire: *Si seulement ma famille étoit en sûreté!* On a répandu qu'il montra de la timidité dans le moment où il fut arrêté à Varenne; mais cette timidité, s'il est vrai qu'il en ait manifesté, étoit-elle le résultat de ses craintes particulières? N'est-il pas plus probable que ses alarmes ne portoient que sur ceux qui se trouvoient avec lui, et qu'on prit mal-à-propos sa sollicitude à leur égard, pour un symptôme de terreur personnelle?

En avril 1792, deux jours avant mon départ de Paris, et après que j'eus pris congé de la Famille Royale, une personne qui paroissoit fort instruite des partis qui existoient alors, me fit remettre un écrit qu'elle m'engageoit à communiquer au Roi et à la Reine. Je fus d'autant plus étonné d'être choisi pour un pareil objet, que je croyois mes relations aux Tuileries absolument ignorées. Je ne fis au-

cune réponse, et quoique l'écrit contînt des choses que je croyois assez importantes pour en instruire leurs Majestés, je craignois cependant qu'il ne cachât quelque piège qui pût leur devenir fâcheux. Je communiquai le Mémoire à M. de Colbert, évêque de Rhodez, dont la probité et la discrétion m'inspiroient une pleine confiance ; et je pris enfin la résolution de l'envoyer. Cet écrit contenoit un exposé de l'état et des principes des différens partis, et un projet pour ramener aux intérêts du Roi quelques hommes que l'auteur nommoit, afin d'écarter les dangers, de regagner peu à peu la confiance publique, et d'obtenir pour le Roi de l'influence dans l'Assemblée (1). Cela entroit assez dans mes propres idées, car j'avoue qu'alors même j'augurois fort mal de l'intervention des puissances étrangères. L'objet le plus important pour ces puissances, étoit sans doute d'empêcher que l'esprit d'insurrection ne s'étendît dans leurs états, que le bouleversement de la monarchie la plus puissante de l'Europe, ne devînt un exemple

(1) Ce projet, ou du moins un semblable, avoit été déjà conçu par des gens qui ont beaucoup marqué dans la révolution.

contagieux pour les autres peuples ; mais ceux qui étoient à portée d'observer le caractère de quelques souverains, et la composition de quelques cabinets, prévoyoient que cette considération n'obtiendroit pas la prépondérance qu'elle méritoit. Certaines puissances vouloient profiter des désordres qui déchiroient la France, pour l'affoiblir encore davantage et s'agrandir à ses dépens. La *Coalition* fut à peine formée, qu'on vit éclater des étincelles de jalousie et de malveillance réciproques, de la part de ceux qui la composoient. Le Roi et la Reine loin d'approuver tout ce que l'on faisoit à Coblentz (1), disoient qu'on y agissoit souvent dans un sens absolument contraire à leurs intentions, et qu'on les compromettoit à chaque instant, parce que leurs ennemis répandoient dans le public qu'on n'agissoit au-dehors que d'après leurs ordres.

A la suite d'une conversation sur cet objet, la Reine me dit que le Roi desiroit envoyer quelqu'un auprès de l'Empereur (2), ainsi qu'auprès de l'Impératrice de Russie, pour les éclairer sur le véritable état des choses en

(1) Résidence des princes frères du Roi.

(2) Leopold II, frère de la Reine.

France, et pour les instruire exactement de sa position ; mais elle ajouta qu'il falloit que ce fût quelqu'un qu'on pût regarder comme entièrement impartial, et qui à ce titre sût se faire écouter. Elle se plaignit à cette occasion, d'un certain personnage qui s'étant jeté dans le parti des Princes, et qui ayant été envoyé par eux à la Cour de Pétersbourg (1), sembloit avoir totalement oublié ce qu'il devoit au Roi. Elle me demanda si je connoissois quelqu'un qui pût remplir la mission dont elle venoit de parler. Après quelques observations à ce sujet, je lui dis que j'avois pensé à quelqu'un qui me paroissoit très-propre à une pareille mission, et nommai M. de Simolin, Ministre de Russie. Elle pensa de même ; mais elle dit qu'elle n'osoit la lui proposer : qu'eu égard aux circonstances malheureuses où le Roi et elle se trouvoient, il seroit pénible pour lui de s'y refuser, et que peut-être il ne se croiroit pas autorisé à acquiescer à leur demande. Je proposai à Sa Majesté de le sonder à cet égard ; elle y consentit, et le lendemain j'en parlai à M. de Simolin. Il répondit que rien ne l'autorisoit à se charger d'une sem-

(1) Le comte d'Esterhasi.

blable commission, mais qu'il connoissoit trop bien la magnanimité de l'Impératrice, pour craindre de l'accepter. Deux jours après, il eut un long entretien avec le Roi. En me racontant ce qui s'étoit passé et en faisant un grand éloge de la justesse d'esprit, de la sagesse et du savoir que Sa Majesté avoit montrés dans cet entretien, il ajouta : *Mais il est trop bon pour les circonstances où il se trouve.* Cette bonté portée à l'extrême, devint effectivement fatale au Roi, et funeste à son pays. Lorsqu'un prince qui prend pour base de sa conduite la raison et la justice, dit : *Je vaincrai mes ennemis ou je périrai*, il doit toujours triompher.

Au 10 août même, Louis XVI étoit encore en mesure de réparer ses malheurs. Henry IV loin de réclamer la protection de l'Assemblée législative, s'en fût rendu maître, et personne, je crois, ne doute aujourd'hui que Louis XVI à la tête de tous ceux qui vouloient encore le défendre dans cette affreuse journée, n'eût pu dominer le Corps Législatif et Paris. Il est à présumer qu'il seroit arrivé alors ce qui arrive toujours dans de pareilles circonstances, que son parti se seroit fortifié à chaque instant.

M. de Simolin jouissoit de la confiance de

l'Impératrice Catherine, et il la méritoit. Je n'ai pas connu d'homme dans la carrière diplomatique, qui tint une marche plus conséquente, plus sûre, ou qui eût un tact plus juste que lui. Il partit de Paris en février 1792. Arrivé à Vienne, il eut différens entretiens avec l'Empereur Léopold; la dernière fois qu'il le vit, ce fut le même soir que ce Prince fut attaqué de la maladie dont il mourut (1). Simolin avoit dépêché de Vienne un courrier à Pétersbourg, avec des lettres dont il avoit été chargé de la part du Roi et de la Reine de France pour Catherine. Le courrier fut renvoyé à Simolin avec ordre de se rendre auprès de l'Impératrice. Elle l'interrogea avec intérêt sur l'état des choses en France; mais elle borna sa réponse aux assurances de ses bonnes dispositions; et le personnage envoyé auprès d'elle par les Princes, continua de jouir d'une grande faveur, et d'être écouté avec bien plus de confiance que ceux qui parloient de la part du Roi. Après quelque séjour à Pétersbourg, M. de Simolin fut renvoyé avec le même caractère qu'il avoit auparavant auprès du roi de France, et l'autorisation de

(1) L'empereur Leopold mourut le 1^er^. mars 1792.

choisir à son gré le lieu de sa résidence. Il se rendit à Bruxelles, mais la Famille Royale étant déjà renfermée au Temple, il ne rentra plus en France.

Les princes avoient auprès des différentes puissances des agens qui se conduisoient d'une manière absolument distincte de ceux du Roi. Je ne prétends pas porter un jugement à ce sujet; je rapporte seulement ce que des gens attachés au Roi et bien instruits de ce qui se passoit au dehors, disoient alors. Ils soutenoient que ces agens des princes représentoient le Roi et la Reine d'une manière peu propre à obtenir de la confiance dans ce qu'on diroit de leur part. Ces mêmes personnes ajoutoient; que les princes croyant le Roi trop soumis à l'influence de sa position pour se conduire avec l'énergie que les circonstances exigoient, vouloient agir sans son intervention; et que ne doutant pas de leurs succès, ils ambitionnoient d'avoir seuls la gloire du rétablissement de la monarchie, et que ceux qui les conseilloient, espéroient par leur moyen régir l'état, en tenant le Roi et la Reine dans la dépendance des princes.

Les projets arrêtés entre l'Empereur Léopold et le roi de Prusse à Pilsnitz, étoient, je crois,

leur propre ouvrage; les princes françois les connurent sans doute, du moins en partie: M. le comte d'Artois se rendit à Pilsuitz, accompagné de M. de Calonne. Quant au Roi, il me paroît qu'il les ignora d'abord. Je me souviens que la Reine m'a dit : *Si des armées étrangères entrent en France, nous en serons les victimes.*

Lorsque les troubles éclatèrent en France, l'Impératrice Catherine n'avoit pas encore renoncé à ses vues de conquêtes, et il est possible qu'elle voulût profiter de cette occasion pour les exécuter. Il n'est pas douteux que dans un temps tranquille, la France et l'Angleterre n'eussent mis obstacle aux entreprises contre les Turcs, et au dernier partage de la Pologne. Cependant à mesure que les désordres s'accrurent en France, ils attirèrent la plus sérieuse attention de la part de Catherine; elle se montra même disposée à prendre une part considérable dans la coalition; mais elle vouloit que les puissances intervenantes renonçassent à tout projet d'agrandissement. Elle desiroit du moins qu'on ne parlât d'indemnité qu'après que la guerre seroit terminée; mais les cours qui se coalisèrent, n'exposèrent jamais clairement leurs vues, ni

entre elles, ni dans le public. Des projets particuliers, dont chacune étoit occupée, firent naître des jalousies mutuelles qui influèrent sur toutes les opérations ; et la crainte de voir démembrer la France réunit tous les François, afin d'opposer à l'ennemi la plus opiniâtre résistance. Dès-lors le parti royaliste perdit tous les jours de son crédit et de ses forces ; dès-lors la nation en général envisagea les puissances coalisées, quoique alliées de ses princes, comme les ennemis de la France. Après la prise de Valenciennes, et lorsqu'on plaça les armes de l'Empereur d'Allemagne au-dessus des portes de cette ville, quelques François qui servoient dans les armées alliées, les quittèrent, en déclarant qu'ils vouloient bien verser leur sang pour leur roi, mais que jamais ils ne combattroient contre leur patrie. Tels furent les sentimens énoncés par M. le duc de Richelieu, en quittant l'armée, sentimens que tout homme d'honneur ne pouvoit que respecter. L'histoire du monde civilisé n'offre aucune époque également fertile en événemens aussi importans, ni en fautes militaires et politiques aussi graves que celles des puissances coalisées depuis le commencement des hostilités contre la France, jusqu'à la

fin. Ou il falloit entreprendre la guerre comme de puissance à puissance, en renonçant publiquement au dessein de se mêler des affaires intérieures de la France, ou il falloit annoncer la résolution de maintenir le parti royaliste, en se déclarant contre toute idée de conquête, et en offrant une médiation au monarque et à la nation.

Le 30 septembre 1791, l'assemblée constituante avoit décrété la clôture de sa cession, circonstance bientôt regrettée, malgré tous les torts de cette assemblée. Il y avoit parmi ses membres des hommes sages, des amis de l'ordre, qui convaincus des erreurs qu'on avoit commis, desiroient y remédier. Elle fut remplacée par l'assemblée législative, laquelle dès son commencement ne fut animée que de la haîne pour la royauté, et ne s'appliqua qu'à la détruire. La première tentative d'éclat, fut l'insurrection du 20 juin 1792, enfin la destruction de la monarchie fut consommée par la journée du 10 août suivant. Le Roi s'étant rendu à l'assemblée pour y chercher un asile, y entendit prononcer la suspension de son pouvoir, et l'ordre de le renfermer avec sa famille au Temple, où il fut conduit le même jour avec la Reine, leurs deux enfans, et Ma-

dame Elizabeth. Logés d'abord dans le bâtiment qu'occupoit M. le comte d'Artois, comme remplaçant son fils le duc d'Angoulême, grand prieur de l'ordre de Malte, ils furent transférés presque aussitôt à la tour. Cette tour construite du temps des Templiers, n'avoit servi depuis des siècles, qu'à conserver sous ses sombres voutes, d'anciennes archives. Pour l'isoler entièrement, on démolit les bâtimens qui y tenoient, et on l'entoura d'un fossé et d'un mur. Le massacre des prêtres, les 2 et 3 septembre, renversa les autels, força la religion à fuir de la France, et à chercher un asile même dans les pays d'une croyance différente. Le 21 septembre, l'assemblée législative prit le nom de convention nationale, et abolit la royauté. Dès-lors le Roi fut gardé avec une surveillance extrême. On le priva de tout moyen de correspondance, mais on lui donna des livres. Il fit demander à M. de Malesherbes l'histoire d'Angleterre par Hume, pour lire le procès de Charles Ier. Il rendit ensuite le livre à M. de Malesherbes qui le conserva comme une relique précieuse, et le porta avec lui à la campagne; si jamais cet exemplaire se retrouve, comme Louis XVI étoit assez dans l'usage de mettre ses observations par écrit,

il est probable qu'on y verra quelques notes de sa main.

Occupé de l'éducation de son fils, à consoler et fortifier ceux qui l'entouroient, par des conseils fondés sur la religion, *il chercha à oublier ses peines, et se plut à pardonner à leurs auteurs.* Un geolier voulut le contraindre d'approcher d'une fenêtre, pour voir la tête sanglante de madame la princesse de Lamballe qu'on portoit au bout d'une pique : un commissaire intervint et l'empêcha d'avancer ; quelques jours après, un membre de la commune lui demanda le nom de ce geolier : *Je l'ignore*, répondit-il, *mais je me rappellerai toujours le nom de celui qui s'est opposé à son affreux dessein.*

La convention décréta que Louis XVI seroit traduit en jugement devant elle. Pendant son procès, il se rassembloit tous les soirs chez le baron de Blome, ministre de Danemarck, un petit nombre d'amis intimes, qui prenoient un vif intérêt au sort de la famille Royale. Parmi eux étoit le président de Rosambo, gendre de M. de Malesherbes, qui le soir leur rendoit compte de ce qu'il avoit appris dans le courant de la journée. Il racontoit que l'infortuné Louis XVI dit à M. de Malesherbes, au

commencement du procès : *Je suis bien persuadé que vous ferez tout ce qui est humainement possible; mais, mon ami, vos peines seront inutiles.* Il avoit été amené inopinément à la barre de la convention, sans y avoir personne pour le conseiller. Il répondit à trente-quatre chefs d'accusation avec un calme, une modération, une simplicité qui étonnèrent tous ceux qui étoient à portée de l'entendre. On lui reprocha jusqu'à ses aumônes et ses bienfaits, comme des moyens employés pour séduire le peuple. A cette singulière accusation il répondit : *Mon plus grand plaisir fut de faire le bien.* Une partie des députés vouloit qu'on lui refusât des défenseurs; la majorité décida qu'il pouvoit en choisir, et il nomma MM. de Malesherbes, Tronchet et Deseze. Le premier étoit venu de la campagne où il s'étoit retiré, pour offrir de le défendre, marque de dévouement qui le mena lui-même à l'échafaud; Tronchet et Deseze étoient choisis d'après le décret de la convention, et ainsi n'étoient point exposés aux mêmes risques que Malesherbes. Ils eurent la permission d'entrer au Temple, conférèrent avec le Roi, et le 26 décembre ils l'accompagnèrent à sa dernière comparution à la convention. Deseze se distingua

en cette occasion, et par ses talens et encore plus par son noble courage. En promenant lentement ses regards sur l'assemblée, il s'écria : *C'est vainement que je cherche des juges parmi vous, je n'y vois que des accusateurs.*

Le 17 janvier 1793, le jugement fut prononcé. Un premier décret le déclara coupable de conspiration et d'attentat contre la sûreté publique; un second le priva de tout recours, de tout appel au peuple François, convoqué dans les assemblées primaires (1); un dernier lui infligea la peine de mort, à la majorité de cinq voix seulement. Dans cette foible majorité on comptoit le duc d'Orléans, premier prince du sang; il n'avoit dépendu que de lui et de ses adhérens, de sauver l'infortuné Monarque; mais comme il avoit déjà donné sa voix pour l'anéantissement de la royauté, il acheva sa carrière de crimes et de honte, en la donnant pour la mort de son Roi, de son parent, du chef de sa maison, et par cet acte, il assura sa propre destruction, qui ne tarda pas d'arriver, en laissant de lui le plus affreux souvenir. L'exécution du jugement fut fixée au 21 janvier.

(1) Assemblées constituées pour l'élection des députés ou représentans de la nation.

M. de Malesherbes alla pour apprendre à Louis XVI son arrêt. Arrivé à la porte de la chambre, le vénérable magistrat fond en larmes, à la vue du Roi, qui s'avance aussitôt vers lui; Malesherbes se précipite à ses pieds qu'il baigne de larmes, étouffé par ses sanglots et ne pouvant articuler une seule parole, Louis XVI comprit ce que cette douleur silencieuse signifioit; il releva le vertueux vieillard, le serra dans ses bras, et essaya de le consoler.

Le 20, Louis XVI, entendit sans murmurer la lecture de son jugement, faite par le secrétaire du conseil exécutif, en présence de M. Garat, ministre de la justice, de deux autres membres du conseil exécutif, de deux membres du département, du maire de Paris et d'Hébert, substitut du Procureur de la commune. Le Roi voulut lui-même l'apprendre à sa famille, pour tâcher, disoit-il, de l'armer de résignation. On n'essaiera point de peindre ce triste spectacle. A minuit, le Roi entendit la messe, dite par M. Edgworth, son confesseur, et après être resté avec lui quelque tems en particulier, il se jeta sur son lit, et dormit d'un sommeil paisible, jusqu'à ce que Cléry, son valet-de-chambre vint l'habiller pour la dernière fois. A huit heures on entra dans son apparte-

ment, pour le conduire à l'échafaud : il descendit d'un pas ferme les degrés de la tour ; en traversant les cours, il tourna ses regards sur le côté de la prison qui renfermoit sa famille. Placé dans un carrosse, M. Edgworth à côté de lui, et deux gendarmes, vis-à-vis, il employa deux heures à parcourir le chemin du Temple à la place de Louis XV, où étoit dressé l'échafaud. Il y monte, on lui coupe les cheveux, on lui ôte son habit, sa cravatte; on veut lui lier les mains, il s'y refuse en disant : *Je suis sûr de moi;* on insiste, et il tend ses mains avec docilité, en secouant doucement la tête. S'avançant du côté gauche de la balustrade de l'échafaud, il s'écrie d'une voix claire et forte : *François, je meurs innocent; je pardonne à mes ennemis et je souhaite que ma mort soit utile au peuple. La France...* Alors un roulement de tambours couvrit sa voix et empêcha qu'on ne l'entendît. Lorsque le bourreau remplissoit son horrible tâche, le confesseur, M. Edgworth, levant les mains au ciel, s'écria d'une voix ferme et élevée : *Allez fils de Saint Louis, montez au ciel.* D'après l'ordre du conseil exécutif, son corps fut transporté au cimetière de la Magdeleine, et consumé dans de la chaux vive. Avant de marcher au supplice, il avoit déposé entre

les mains d'un commissaire de la commune un testament écrit de sa main, daté du 25 décembre 1792, et qui fut lu dans la séance de la commune le jour de sa mort.

Les récits de M. de Malesherbes, et les rapports faits par des républicains les plus fortement prononcés, s'accordent tous sur le calme, la piété et la patience que Louis XVI fit voir dans sa prison, lors de son jugement, et dans les instans qui précédèrent sa mort. Il étoit âgé de trente-huit ans, quatre mois, vingt-huit jours.

Pour résumer le portrait de ce Prince, nous dirons que d'après un nombre de documens authentiques qui ont été à notre disposition, il est incontestable que Louis XVI avoit reçu une excellente éducation et en avoit profité; qu'il étoit non-seulement instruit sur plusieurs branches des Sciences et des Arts, mais encore en histoire, en administration et en politique: que, doué de toutes les vertus morales, il respectoit la religion, mais sans bigoterie, et sans soumission à l'influence des prêtres. Cependant, tous ces avantages ne suffirent point pour empêcher sa ruine; tous les résultats théoriques ne purent suppléer à la pratique des hommes que l'énorme distance entre la

plupart des particuliers et le Roi, sur-tout depuis Louis XIV, ne lui avoit pas permis d'acquérir ; il lui manquoit d'avoir vu, jugé et agi par lui-même, inconvénient qui l'empêchoit de se décider à propos, ou de soutenir ses résolutions. Ce qu'il avoit été accoutumé d'entendre dire, lorsqu'il étoit encore Dauphin, sur la Cour du Roi son aïeul ; ce qu'il avoit vu ensuite de la manière dont les affaires y étoient conduites, le rendit défiant ; cette méfiance des autres, et le manque de confiance en lui-même, le portoit à différer de prendre des décisions, et le menoit ensuite à agir d'après celle de son Ministre, ou par le résultat de l'intrigue, dont, malgré sa surveillance et ses soupçons, il ne fut nullement affranchi. C'est ainsi qu'il refusa long-temps de soutenir la révolte des Américains ; et lorsque, pressé par ses Ministres, il céda enfin, ce fut de manière à prouver incontestablement que cette mesure répugnoit essentiellement à son opinion.

Louis XVI monta sur le trône dans des circonstances totalement différentes, et infiniment plus difficiles qu'aucun des Rois ses prédécesseurs ; ceux-ci ne rencontrèrent d'opposition à leur autorité que de la part de quel-

ques grands vassaux ou autres sujets puissans que la force et le courage suffisoient pour réduire à l'obéissance. Lorsque Louis XVI commença à régner, il trouva l'esprit de la Nation presque entière, (esprit qu'aucune puissance n'auroit pu comprimer long-temps,) en opposition avec l'esprit du Gouvernement et de la Cour. — Il falloit donc prendre un parti conforme à l'état des choses : il falloit accorder à la Nation ce que la justice, la bonne politique, les intérêts de l'Etat, du Souverain même, le siècle enfin demandoient impérieusement. Il falloit que les vœux de la Nation fussent réalisés au commencement du règne d'un jeune Prince dont on vantoit les vertus ; il falloit prévenir l'attente générale. Il ne dépendoit que du principal Ministre, que Louis XVI avoit choisi pour guide, de lui conseiller les mesures nécessaires pour arriver à ce grand but, et de lui inspirer assez de fermeté pour surmonter les obstacles qu'on pourroit lui opposer. Louis XVI auroit ainsi commencé son règne par l'opération la plus glorieuse, la plus importante, et seroit compté parmi les Rois les plus sages et les plus justes qui aient jamais régné. Mais ce Ministre, au lieu d'adopter une marche que ses propres lu-

mières ne pouvoient manquer de lui indiquer comme la seule à suivre, soit par l'insouciance de son caractère qui l'éloignoit de tout ce qui exigeoit du travail et présentoit des difficultés, soit par le désir de conserver plus sûrement son crédit et son influence, loin de chercher à vaincre la timidité du jeune Roi, de l'instruire des affaires du Gouvernement, de l'engager à s'en occuper, l'accoutuma au contraire à ne rien entreprendre, à ne rien décider sans l'intervention et l'avis de ses Ministres. Enfin, la conduite de ce spirituel mais frivole vieillard, ne servit qu'à confirmer l'infortuné Monarque, dans une incertitude habituelle qui le rendit ensuite le jouet et la victime des événemens.

NOTICE

Sur Marie-Antoinette d'Autriche, Reine de France.

MARIE-ANTOINETTE avoit plus d'éclat que de beauté; ses traits, pris séparément, n'offroient rien de remarquable, mais leur réunion avoit le plus grand agrément ; et cette expression, souvent prodiguée, *pleine de charmes*, paroît la plus propre pour peindre l'ensemble de sa personne. Tous ses mouvemens avoient de la grace ; aucune femme ne portoit mieux sa tête. Son esprit avoit peu de brillant, aussi elle ne montroit aucune prétention dans ce genre ; mais elle savoit toujours trouver dans l'occasion ce qu'il y avoit à dire de plus convenable, selon les personnes et les circonstances.

Entièrement livrée à elle-même à l'âge de vingt ans, étrangère, toute puissante sur le cœur et l'esprit d'un Roi aussi jeune qu'elle ; environnée de nombreuses séductions, elle

commit des imprudences, applaudies alors, érigées ensuite en crimes. Devenue l'objet de l'enthousiasme public, personne ne l'avertissoit de ses fautes. La duchesse de Bourgogne, si agréable, si vive, par fois si imprudente, étoit instruite, guidée, même réprimandée par Madame de Maintenon; ce frein, ces conseils manquèrent à Marie-Antoinette.

Il faut aussi considérer ce qu'étoit la Cour de Louis XV en 1770, époque du mariage de madame la Dauphine: alors une maîtresse, tirée de la fange, étoit l'idole devant laquelle on se prosternoit (1). Ce fut au milieu de cette Cour que Marie-Antoinette débuta dans le monde; jusqu'alors elle n'avoit connu que le cercle très-resserré dans lequel l'impératrice

(1) Louis XV étoit très-mécontent de la résistance que madame la Dauphine apportoit à recevoir chez elle madame Dubarri. Il proposa au comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche, qu'il rencontroit quelquefois chez cette favorite, d'en parler à madame la Dauphine. Celui-ci répondit : *Si Votre Majesté me prescrit ce qu'elle veut que je dise à madame la Dauphine, j'aurai l'honneur de le lui communiquer de sa part.* Le Roi, embarrassé de cette tournure, répliqua : *Non, non, je ne veux pas que vous lui parliez de ma part.* M. de Mercy évita ainsi cette inconvenante commission. On tient ce fait de lui-même.

reine, Marie-Thérèse, retenoit ses enfans. D'ailleurs, les mœurs et les usages de la Cour de Vienne différoient entièrement de ceux de Versailles.

Le besoin d'avoir quelqu'un à qui elle pût communiquer ses pensées, porta Marie-Antoinette à rechercher successivement l'amitié de plusieurs femmes; elle se lia d'abord avec la princesse de Lamballe, pour laquelle elle se refroidit un peu, ensuite avec la comtesse Arthur Dillon, qui fut enlevée assez rapidement par une maladie de poitrine, enfin avec la comtesse Jules de Polignac, dont la figure douce et agréable annonçoit la bonté et la candeur; mais sans caractère, elle n'agissoit que d'après les conseils de ceux qui dirigèrent constamment sa conduite. La Reine fut séduite par les charmes d'une société intime qui se forma chez madame de Polignac, où il règna d'abord un ton de confiance et de liberté rare dans les Cours : *là*, disoit-elle, *je suis moi*, comparant la vie qu'elle y menoit, à la gêne de la représentation : fatale imprudence, source de beaucoup de malheurs, puisque ce fut alors que cette Princesse commença à perdre l'amour, le respect et l'estime publiques; et que plusieurs grandes maisons, dégoûtées

par le peu de considération que la Reine leur témoignoit ne parurent plus à la Cour, à moins que des devoirs ne les y appellassent.

La Reine, dans son intérieur, montroit un caractère de bienveillance, rare même parmi les particuliers. Beaucoup de traits de franchise et de bonté, qu'on pourroit citer, auroient répandu de l'intérêt sur la vie de cette Princesse, si elle avoit eu une carrière ordinaire; mais il est impossible de s'arrêter longtemps sur des faits particuliers quand les catastrophes qui ont rempli les dernières années de sa vie, fixent si fortement l'attention sur cette époque, qui appartient à l'histoire.

En 1789, la plus terrible commotion s'annonça, et le caractère de la Reine s'éleva à mesure que sa position devint plus critique: elle se trouva toujours en proportion avec les circonstances, et on ne voit plus alors que de la magnanimité dans sa conduite. Dans la soirée du 5 octobre 1789, on la vit écouter avec le plus grand calme les avis qu'on apportoit à chaque instant de la prochaine arrivée des Parisiens et de leurs intentions sanguinaires. Le comte de Luxembourg (1), capitaine des

(1) Montmorenci-Tingri.

Gardes du corps, étant venu de la part du Roi proposer à la Reine de se réfugier avec ses enfans à Rambouillet : *Dites au Roi*, répondit-elle, *que je ne me dissimule pas le péril où nous sommes, mais que je n'en suis pas intimidée ; que ma place est auprès de sa personne, et que rien ne pourra me déterminer à le quitter, sur-tout dans ce moment dangereux*. Dans la trop fameuse journée du lendemain 6 octobre, des assassins pénétrèrent à la pointe du jour dans son appartement à Versailles, après avoir massacré des Gardes du corps qui, en se sacrifiant pour en défendre l'entrée, lui donnèrent le temps de se réfugier chez le Roi. Ses ennemis furieux de la voir échappée, excitèrent bientôt la multitude rassemblée sous les fenêtres du Roi, dans la cour de marbre, à exiger qu'elle se montrât. Elle parut sur le balcon avec ses enfans. Aux cris de *point d'enfans, la Reine seule*, elle fit rentrer les enfans, et de l'air le plus calme se présenta seule à ce peuple furieux, que cet acte de courage étonna. Dans la même journée, traînée à Paris avec le Roi, elle eut à supporter pendant six heures que dura la marche, le spectacle le plus épouvantable. Des femmes ivres de vin et de rage faisoient retentir l'air de leurs hor-

ribles hurlemens et des plus grossières injures. Cet affreux appareil avoit été précédé par des scélérats portant au bout de leurs piques la tête des Gardes du corps qui avoient été massacrés. Bientôt après, le Châtelet, voulant instruire une procédure contre les auteurs des meurtres, envoya une députation pour demander à la Reine des renseignemens sur les attentats dont elle avoit failli être victime. Elle répondit aux commissaires : *Messieurs, pour ce qui me regarde, j'ai tout vu, tout entendu, tout oublié.*

On l'avertit, le 8 octobre, qu'il existoit encore un complot contre sa vie. Dans la soirée, elle raconta ce qu'elle avoit appris, à une dame qui étoit auprès d'elle, en ajoutant : *J'ai ordonné qu'au premier bruit qu'on entendra, l'on porte mes enfans chez le Roi* (1).

Les députés de Saint-Domingue, dans une audience qu'ils eurent aux Tuileries, lui disoient à l'occasion d'une calamité sans exemple, et dans un temps où l'expression de leurs sentimens pouvoit avoir pour eux les conséquences les plus funestes :

---

(1) On tient cette anecdote du feu comte Fernand-Nunès, alors ambassadeur d'Espagne, à qui cette dame la raconta le lendemain.

« Nous venons pour apprendre de vous, » Madame, à nous armer de ce courage, et » à ne point perdre cette tranquillité d'esprit » dont nous avons tant de besoin dans les » malheureuses circonstances où nous nous » trouvons (1) ».

En décembre 1791, après une absence de plusieurs mois, je revins à Paris où je restai jusqu'au milieu d'avril 1792. Le lendemain de mon arrivée, la Reine recevant les étrangers, j'allai lui faire ma cour aux Tuileries. Le jour suivant, M. de Goguelas vint me dire que Sa Majesté desiroit me voir, et il me conduisit chez elle à six heures du soir. Je l'ai vue souvent depuis, jusqu'à mon départ. Quelquefois, après m'avoir parlé de choses qui ne pouvoient que l'intéresser vivement, je la trouvois dans la soirée chez madame la princesse de Lamballe, qui demeuroit au château, au pavillon de Flore; mais jamais son visage ne fut altéré par ses sombres pensées, et ne perdit l'apparence du plus grand calme.

---

(1) Adresse des colons et habitans de Saint-Domingue, à l'occasion de l'insurrection des nègres et des mulâtres, par suite de laquelle un grand nombre de familles furent massacrées, et d'habitations détruites.

Au commencement de 1792, vers la fin du mois de janvier, Sa Majesté me manda de venir la trouver, le soir à sept heures, aux Tuileries, dans son cabinet à l'entresol. Elle paroissoit fortement affectée, me fit asseoir; et après un court silence, elle dit : *Vous savez que le parti jacobin desire de me voir séparée du Roi; il a conçu le projet de me faire arrêter, et de me confiner dans une maison de réclusion; j'ai été instruite ce matin que ce projet doit être proposé ce soir à l'Assemblée; et que le discours destiné à être prononcé à cette occasion par M. de Condorcet, a été lu hier dans le comité secret des Jacobins. Si cette mesure est adoptée, comme je ne puis en douter, elle sera promptement exécutée. J'ai passé une grande partie de la journée à examiner mes papiers, pour m'assurer de n'y rien laisser qui puisse compromettre qui que ce soit. Ensuite j'ai prié ma sœur* (1) *de passer chez moi pour lui recommander mes enfans, et pour lui faire promettre de rester auprès d'eux et auprès du Roi* (2). *Ma sœur fut tellement agitée, qu'elle se trouva*

(1) Madame Elisabeth, sœur de Louis XVI.

(2) Madame Elisabeth avoit eu le projet d'aller joindre les princes, ses frères, dans les pays étrangers.

mal. Dans mon embarras, j'appelai, je sonnai, et mes enfans, qui attendoient, entrèrent à l'instant. La scène étoit au-dessus de mes forces....

En prononçant ces dernières paroles, elle laissa couler quelques larmes. Elle me remit un paquet contenant des papiers qu'elle desiroit conserver, et que je lui rendis ensuite. Comme on n'a pas parlé du projet des Jacobins de faire enfermer la Reine, on doute que les meneurs de cette faction s'en soient occupés aussi sérieusement que cette princesse paroissoit le croire. Des intrigans cherchant à se faire valoir, lui donnoient souvent des avis aussi faux qu'alarmans; mais il paroît que vers la fin de mai 1792, les ministres Servan et Rolland, croyant que la Reine, par la défiance qu'elle inspiroit au parti révolutionnaire, pouvoit nuire aux intérêts du Roi, proposèrent de la faire retirer dans un état neutre jusqu'à ce que la tranquillité fût rétablie; et que ces deux ministres prirent même la précaution d'agir auprès des membres influans du parti de la Gironde, alors très-puissant, pour qu'on n'apportât pas d'empêchement à sa retraite, et qu'on lui assurât une existence convenable en pays étranger.

La Reine ne croyoit pas que les jacobins

osassent jamais attenter aux jours du Roi ; elle disoit souvent que le gros de la nation ne souffriroit pas qu'on fît violence à sa personne ; mais elle étoit fortement persuadée qu'elle-même seroit un jour victime de la haine de ce parti.

Sa Majesté me montra un jour une lettre qu'elle venoit de recevoir de son neveu l'Empereur François II, pour lui annoncer son avènement au trône, et dans laquelle il exprimoit le vif intérêt qu'il prenoit à sa situation. Comme je témoignois combien cette lettre devoit lui faire plaisir, elle me dit : *Mon neveu ne pouvoit pas m'écrire autrement, mais cela ne veut rien dire. Je ne l'ai jamais vu ; à peine même ai-je connu son père, qui partit pour la Toscane lorsque j'étois encore enfant et lui aussi. C'étoit mon frère Joseph qui étoit véritablement mon ami, et qui m'aimoit tendrement. Sa mort a été un grand malheur pour moi, et pour son pays. Il avoit les meilleures intentions.* Elle me parla de la lettre d'adieu, que l'empereur Joseph lui avoit écrite quelques jours avant sa mort, et dont elle paroissoit encore sensiblement affectée. Elle parut ensuite s'attendrir par le souvenir de sa jeunesse, en me parlant de sa mère, et des

personnes qu'elle avoit connues à Vienne.

Je rapporterai une circonstance peu importante il est vrai, mais que sa singularité m'empêche d'omettre. La Reine, peu de jours avant mon départ de Paris, remarquant une petite pierre gravée que j'avois au doigt, me demanda si je la tenois de quelqu'un qui me fût cher, et si j'y étois attaché. Je lui répondis que non, et que je l'avois achetée à Rome. Elle ajouta, *En ce cas-là, je vous la demande; j'aurai peut-être besoin de vous écrire, et s'il arrivoit que je crusse ne pas devoir le faire de ma main, le cachet vous serviroit d'indication.* Cette pierre représentoit un aigle portant dans son bec une couronne d'olivier. Je lui dis quelques mots que ce symbole me suggéra. Elle secoua la tête, en disant : *Je ne me fais pas illusion, il n'y a plus de bonheur pour moi...* Puis elle ajouta : *Le seul espoir qui me reste, c'est que mon fils pourra un jour être heureux; car le Roi a été trop avili pour qu'il puisse jamais bien gouverner la nation.* Depuis mon départ de France, je n'ai reçu de la part de la Reine qu'une lettre qui me fut remise à Bruxelles par le baron de Beaumont, et qui portoit l'empreinte de la pierre dont je viens de parler. Trois jours avant *la journée du* 10 *août*, M. de Goguelas actuel-

lement général-major au service d'Autriche, se trouvant auprès de sa Majesté qui écrivoit, elle lui donna cette bague, en disant : si vous voyez jamais M********, vous la lui remettrez de ma part; et son intention a été remplie.

Le 14 avril 1792, j'avois été le soir prendre congé de la Reine. Elle me reçut dans son cabinet. Vers neuf heures je la quittai. Elle me fit sortir par une petite pièce qui conduisoit à un corridor étroit et peu éclairé. Elle m'ouvrit elle-même la porte; Sa Majesté s'arrêta encore pour me parler, lorsqu'entendant quelqu'un qui s'avançoit dans le corridor, elle ferma la porte en me priant de me retirer. Il étoit tout simple, dans les circonstances où elle se trouvoit, que je fusse frappé de l'idée que je venois de la voir pour la dernière fois, et cette sombre pensée me rendit quelques instans immobile. Tiré de ma stupeur par l'approche de celui qui marchoit, je quittai le château, et retournai chez moi. Dans l'obscurité de la nuit, au milieu des idées confuses d'un sommeil agité, son aspect, ses derniers regards en la quittant se présentèrent sans cesse à mon imagination.

Le 20 juin 1792, une populace armée força le château des Tuileries, avec le dessein évi-

dent d'égorger la famille royale, qui, dans cette occasion, ne dut son salut qu'à la bravoure et à la loyauté de quelques gardes nationales. La Reine resta avec ses enfans en présence de cette multitude effrénée qui afflua dans toutes les salles du palais, pendant près de quatre heures que dura cette lutte, sans laisser échapper le moindre symptôme de crainte. Le 10 août, elle montra le même courage. Renfermée au Temple, elle y déploya toute la force de son caractère; calme, résignée, elle cherchoit à inspirer les mêmes sentimens à ceux qui l'entouroient.

Lorsque Louis XVI fut condamné, elle le félicita de changer une existence aussi pénible contre le bonheur éternel qui l'attendoit. Après la mort du Roi, la seule demande qu'elle fit, consista dans des habits de deuil, qu'elle vouloit porter, disoit elle, jusqu'à la fin de ses jours.

On doit encore admirer dans cette princesse, l'attachement sans bornes qu'elle montra pour ses enfans. Restée avec eux au Temple, un membre de la commune de Paris, touché de l'excès de ses malheurs, mû seulement par ce que lui dictoit son cœur, et sans que la Reine lui eût fait la moindre demande, lui offrit de

la tirer de sa prison et de la faire conduire dans les pays étrangers. Après s'être convaincue de sa sincérité, elle le renvoya à un officier de confiance qui étoit alors à Paris (1), pour le consulter. Tout étoit disposé pour son évasion ; elle étoit même assurée du succès, pourvû qu'elle consentît à laisser ses enfans ; mais elle s'y refusa en disant qu'elle ne pouvoit se résoudre à les abandonner. J'ai lu des billets que la Reine écrivit à cette occasion. L'histoire ne présente point d'exemple d'un plus sublime dévouement. Elle avoit refusé de mettre sa vie à couvert par un sentiment de devoir envers son époux ; le sentiment de l'amour maternel lui fit braver une mort qu'elle pouvoit regarder comme certaine.

Le 4 juillet 1793, on la sépara de son fils. Le moment où elle alloit l'embrasser pour la dernière fois, fut déchirant : elle rappela d'abord tout son courage, et chercha à se calmer, en pensant que la mort mettroit bientôt un terme à ses peines ; mais la tendresse maternelle et l'idée de la position où se trouvoient alors ses enfans, firent disparoître toute sa résolution ; elle fondit en larmes ; puis dis-

(1) M. de Jarjaye.

simulant ensuite sa violente douleur, elle ne chercha plus qu'à les consoler, et à les encourager à supporter son absence.

Le 5 août suivant, on vint au milieu de la nuit, enlever la Reine pour la conduire à la Conciergerie. Le jeudi 3 octobre, la Convention ordonna de la mettre en jugement. L'acte d'accusation portoit qu'elle avoit dilapidé les finances, épuisé le trésor public, en faisant passer des sommes à l'Empereur, son frère, entretenu des correspondances avec les ennemis de l'État, et favorisé les troubles intérieurs. Un grand nombre de témoins furent entendus sans qu'on obtînt contre elle la moindre preuve; aussi M. Chauveau-la-Garde, son défenseur, s'écria-t-il : *Je ne suis dans cette affaire, embarrassé que d'une seule chose; ce n'est pas de trouver des réponses, mais une seule accusation vraisemblable.* M. Bailly, ancien Maire de Paris, appelé en témoignage, non-seulement n'articula rien contre la Reine, mais eut le courage de reprocher au féroce Fouquier-Tainville, d'avoir rédigé son acte d'accusation sur des faits notoirement faux et calomnieux. Manuel, procureur de la commune, qu'on croyoit altéré de son sang, s'exprima de même, et plaignit hautement la destinée de cette infor-

tunée princesse. Elle répondit à tous les interrogatoires avec autant de précision que de courage et de dignité. Son ton noble et calme frappa tous les spectateurs, et leur inspira le plus vif intérêt, excepté à ceux qui n'étoient venus que pour triompher de sa condamnation. Elle apprit l'arrêt de sa mort sans la moindre émotion. Après une longue séance, on la renvoya dans sa prison. Le lendemain, à onze heures du matin, elle en sortit pour être conduite à l'échafaud. *Voici, Madame*, lui dit quelqu'un qui s'étoit mis sur son passage, *l'instant de vous armer de courage.* — *De courage*, répliqua-t-elle ! *il y a si long-temps que j'en fais apprentissage, qu'il n'est pas à craindre que j'en manque dans ce moment.* On lui avoit ôté sa robe de deuil, pour la revêtir d'un mauvais vêtement blanc. Malgré tout ce qu'on put faire pour exciter le peuple pour l'injurier à son passage, il garda un profond silence. A midi, le lugubre cortége arrive sur la place Louis XV; la Reine monte sur l'échafaud avec un air de précipitation, se met à genoux, et après un court recueillement, dit d'une voix ferme et assez élevée pour être entendue : *Seigneur, éclairez et touchez mes bourreaux; adieu, mes enfans,*

je vais rejoindre votre père. Elle leva les yeux au ciel, et reçut le coup qui termina ses jours, le mercredi 16 octobre 1793, à l'âge de trente-huit ans. Le chagrin avoit altéré ses traits et blanchi ses cheveux; elle avoit même presque perdu l'usage d'un œil, par le manque de repos et par l'air humide et mal-sain de la chambre où elle logeoit à la Conciergerie.

Le maréchal duc d'Estrées (1), auteur impartial, dit dans ses Mémoires : « Quand je » fais réflexion aux circonstances de la mort » du maréchal d'Ancre, je ne la puis attribuer » qu'à sa mauvaise destinée..... Comme il » étoit naturellement bienfaisant, il avoit dés- » obligé peu de personnes; il falloit que ce » fût son étoile, ou la nature des affaires, qui » eussent fait soulever tant de monde contre » lui; il étoit agréable de sa personne; sa con- » versation étoit douce, aisée, etc. ». L'infortunée reine de France m'a souvent rappelé ce passage; mais la *fatalité*, une *étoile*, la *destinée* sont des mots vagues qui ne se présen-

(1) Le maréchal duc d'Estrées, frère de Gabrielle d'Estrées, duchesse de Beaufort, maîtresse de Henri IV, mourut à Paris le 5 mai 1670, à 98 ans.

tent à l'esprit embarrassé que pour exprimer des choses dont on ne peut se rendre raison! En effet, d'où pouvoit procéder cette haine contre une princesse qui avoit obligé une infinité de gens, et qui n'avoit abusé de son pouvoir contre aucun (1)? Qu'on lise dans les différens mémoires et lettres du temps, ce qu'on rapporte d'Anne d'Autriche, même d'Henriette d'Angleterre, duchesse d'Orléans : que de coquetteries, que d'étourderies, de moqueries de leurs maris à leur reprocher ! Anne d'Autriche, après avoir gouverné le royaume comme régente, termina sa carrière, entourée d'honneurs et jouissant de la considération publique. Henriette, chérie de tout ce qui l'approchoit, fut pleurée à sa mort par tout ce qu'il y avoit de plus grand dans le royaume, et ne laissa après elle que d'agréables et tou-

(1) Il paroît démontré qu'il se forma de bonne heure, contre la Reine, une cabale qui s'attacha à la décrier en envenimant toutes ses actions et en répandant sur sa conduite et ses mœurs les calomnies les plus atroces. On croit avoir la certitude que ce fut le duc d'Orléans qui tira madame de la Motte de la Salpêtrière, et qui la fit passer en Angleterre pour avouer les affreux et dégoûtans libelles qui parurent depuis, et qui furent, à ce qu'on croit, rédigés au Palais-Royal.

chans souvenirs ; et l'infortunée Marie-Antoinette, avec plus de qualités attachantes que l'une, et aussi intéressante que l'autre, a péri sur l'échafaud !

M. ET Mme. GOUPIL,

ET

Mme. CAHOUET.

Peu après l'avènement de Louis XVI au trône, le bruit se répandit qu'il paroissoit un libelle contre la Reine. Le ministre de Paris en parla au lieutenant de police, qui chargea le nommé Goupil, inspecteur de police, de faire les perquisitions les plus exactes et les plus promptes. Peu de temps après il vint dire au lieutenant de police qu'il avoit la certitude que c'étoit dans une campagne près d'Yverdun qu'on avoit imprimé le libelle; et pour preuve, il en remit deux feuilles qui contenoient des faits qui, quoique de toute fausseté, étoient cependant les plus propres à faire impression sur le public, par l'art avec lequel ils étoient présentés. Goupil ajouta, qu'il ne désespéroit pas d'avoir

toute l'édition, mais qu'il craignoit qu'il n'en coutât beaucoup d'argent. On donna trois mille louis à Goupil qui partit aussitôt, et il ne tarda pas à annoncer, que le succès avoit couronné ses soins, qu'il étoit en possession du manuscrit, et de tous les exemplaires. Les détails dans lesquels il entroit, développoient les ressources de son esprit, ainsi que l'ardeur de son zèle. On donna mille louis de gratification à Goupil, et peu de temps après il fut question de le pourvoir d'un emploi considérable. Mais au moment que ses espérances alloient se réaliser, un autre espion de police, jaloux de la fortune de Goupil, produisit la preuve qu'il avoit lui même composé et fait imprimer le libelle, enfin qu'il avoit été mis à Bicêtre dix ans auparavant pour ses escroqueries. Sa femme étoit la digne compagne d'un pareil mari. Des recherches constatèrent qu'elle n'étoit sortie que depuis trois ans de la Salpêtrière, où elle avoit été renfermée sous un autre nom. M^me^ Goupil fort jolie et fort intrigante, avoit trouvé le moyen de s'emparer de l'esprit singulièrement crédule du cardinal de Rohan. L'appât de la faveur de la Reine, insidieusement offerte par madame Goupil, fut payé très-cher. C'est la première leçon de ce genre

que reçut le Cardinal, mais on vit par l'aventure du collier, qu'elle ne le rendit pas plus circonspect.

Peu de temps après la fourberie de madame Goupil, une autre femme, mais d'un état plus relevé, madame Cahouet de Villers, dont le mari étoit trésorier de la maison du Roi, ayant reçu quelques marques de protection de la Reine, fit accroire au Cardinal qu'elle étoit auprès d'elle dans la plus intime faveur, lui offrit son crédit pour le porter au ministère, et en attendant en tira quatre mille louis. A l'aide de son roman très-bien arrangé, elle persuada à M. Béranger, fermier-général, qu'elle pourroit lui faire obtenir, je ne sais quelle place de finance, lui fit accroire que la Reine, par ses soins, étoit très-bien disposée en sa faveur, et peu de temps après, lui demanda pour la Reine cinquante mille écus. M. Béranger fut très-flatté de pouvoir rendre à la Reine ce léger service, et les cinquante mille écus furent remis à madame Cahouet. Son avidité ne faisant que s'accroître par le succès, elle contrefit la signature de la Reine, et écrivit un billet à M. d'Harvelai, garde du trésor royal, pour le prier de remettre au porteur une somme considérable. M. d'Harvelay n'étoit point dans

l'usage de fournir de l'argent à la Reine, et d'ailleurs la somme étoit trop forte pour ne pas prendre des précautions. Il écrivit donc à la Reine pour s'assurer si le billet venoit de sa part. Sa réponse justifia les soupçons de M. d'Harvelai, et le lieutenant de police fit des perquisitions qui découvrirent l'auteur du billet signé *Marie Antoinette*.

Madame Cahouet fut mise à la bastille, où elle mourut. Qui croiroit que deux aventures pareilles, n'aient pas corrigé le cardinal de Rohan? Madame de la Motte lui tendit les mêmes piéges; il s'y laissa prendre, et fut perdu. Les aventures de madame Goupil et de madame de Cahouet n'ont pas fait d'éclat; celle de madame de la Motte n'en auroit pas produit davantage sans l'imprudente conduite des ministres.

SUR LE BARON DE THUGUT.

9 février 1801.

Le caractère du baron de Thugut qui, pendant plusieurs années, a dirigé en chef l'administration de la monarchie autrichienne, paroissant être encore un problême pour le plus grand nombre des observateurs, je donnerai ici des résultats impartiaux, d'après ce que j'ai eu occasion d'observer moi-même.

L'HISTOIRE n'offre point de tableau comparable à celui que présente l'Europe, depuis 1789 jusqu'à la paix de Lunéville; parce que jamais la subversion des plus grands états, le changement de monarchies en républiques, un esprit révolutionnaire qui menaçoit de plonger des nations entières dans l'anarchie, n'avoient pu être prévus ni calculés. En songeant aux efforts prodigieux de l'Autriche, et à l'issue de sa longue et pénible lutte, on apperçoit difficilement les vraies causes des revers qu'elle essuya. Un ministre, me dira-t-on, a

dirigé seul le cabinet de cette puissance, dans ces temps critiques où le sort des souverains et des états a souvent dépendu d'une fausse démarche ou de la perte d'une bataille ; mais quelle qu'ait été l'influence de ce ministre, ce seroit une erreur et une grande injustice de le rendre responsable de toutes les fausses combinaisons politiques ou du mauvais succès des opérations militaires. Une partie des malheurs que l'Autriche et les puissances coalisées ont éprouvés, doit s'imputer : 1°. au défaut de concert entre les cabinets en général ; 2°. à la méfiance, à la jalousie réciproque des cours, et aux vues particulières qu'elles paroissoient vouloir se cacher mutuellement ; 3°. à l'incapacité de quelques généraux et à leur rivalité ; 4°. à la défection de la Prusse ; 5°. à un parti qui s'étoit formé en Autriche contre le ministre, et qui lui faisoit éprouver de très-grandes contrariétés (1) ; il faut aussi, dans ce long

(1) Cet esprit de parti existoit non-seulement à Vienne, mais dans l'armée même, et les officiers des plus hauts grades s'étoient accoutumés à parler contre la guerre et à censurer la conduite du ministre ; il se trouvoit ainsi gêné jusques dans le choix des généraux, dont on ne peut cependant le justifier quand il fut mauvais, car il devoit

cours d'événemens, faire la part à la fortune qui déconcerte souvent les plans les plus sages.

Le politique n'est pas seul intéressé à approfondir le caractère et les principes du baron de Thugut, le philosophe ne doit pas moins désirer de connoître un ministre tout puissant, dont la conduite n'a rien de commun avec celle des autres ministres, ou des ambitieux de tous les temps. Quel est en général le but des hommes qui recherchent les premières places? c'est de recevoir des hommages, d'accumuler des richesses, des dignités, d'élever leur famille, leurs amis ou leurs créatures, et d'exercer un grand pouvoir: toutes ces jouissances n'étoient point senties par le baron de Thugut; il ne voyoit dans l'éclat de la représentation, dans un grand accroissement de fortune, que des soins fatigans et de brillans embarras. Sans entours, sans protégés, il écartoit de lui le faste, ne connoissoit pas le luxe; il ne donnoit jamais de ces audiences publiques, où souvent l'orgueil jouit des empressemens d'une multitude d'hommes toujours prêts à se cour-

procurer les commandemens aux seuls individus les plus propres à les remplir, et les rendre ensuite responsables de leur conduite.

ber devant le crédit. Suivi d'un seul laquais, le premier ministre de la monarchie autrichienne, se rendoit matin et soir dans le carrosse le plus simple, de la modeste maison qu'il habitoit dans un faubourg de Vienne, à la chancellerie d'état, comme un commis se rend à son bureau. Maître de cet hôtel où habitoient ses prédécesseurs, il en dédaignoit les appartemens somptueux, pour se réfugier dans un petit cabinet de travail; là il étoit tout entier aux affaires, écrivoit de sa main les dépêches les plus importantes, recevoit les ministres étrangers qui lui avoient demandé audience, enfermoit ensuite ses papiers sous clé, et retournoit chez lui dîner avec une ou deux personnes insignifiantes, qu'il faisoit discourir, sans jamais laisser échapper le moindre mot qui pût dévoiler ses projets ou ses opinions.

Des écrivains séduits par l'exemple du cardinal de Retz, se plaisent à faire le portrait des hommes célèbres dont ils racontent les actions; ils rassemblent des contrastes afin de donner plus d'éclat à leur tableau, et ils offrent au public bien plus l'homme de leur imagination que celui dont ils prétendent écrire l'histoire. Le cardinal de Retz avoit vécu avec

les personnages qu'il peint de si vives couleurs, il les avoit vus en scène, il étoit entré dans leurs intérêts et leurs passions, ou les avoit combattus; un juge aussi éclairé pouvoit tracer avec succès des caractères qu'il avoit approfondis; il n'en est pas ainsi de la plupart des autres écrivains; éloignés des affaires, ils ne peuvent peindre ceux qui les ont dirigées que d'après des notions générales, ou d'après ce que disent quelques personnes dont l'opinion leur impose, enfin quelquefois d'après leurs propres préventions. Ces considérations devroient me détourner de faire le portrait du baron de Thugut; mais sans me croire les talens du cardinal de Retz, j'ai l'avantage d'avoir connu personnellement M. de Thugut et d'avoir raisonné avec lui sur les affaires du moment, lorsqu'il n'avoit aucun motif pour déguiser ou cacher ses pensées. Je me suis aussi entretenu de son caractère, de ses qualités et de ses défauts, avec des gens qui avoient eu avec lui des rapports aussi directs que multipliés; enfin je cède au desir que le caractère d'un homme aussi extraordinaire fait naître, d'en rassembler les divers traits. Je n'emploierai pas les faux brillans de l'antithèse; c'est dans l'homme même que je trouverai des contrastes. Les dé-

tails de la vie habituelle de ce ministre exposés plus haut, sont propres à répandre du jour sur son moral, et je dois ajouter que sa figure étoit inconnue à la plupart des habitans de Vienne, capitale de la monarchie sur laquelle il exerçoit le plus grand pouvoir.

Le baron de Thugut, âgé actuellement d'environ soixante-six ans(1), est d'une extraction obscure; il fut envoyé fort jeune à Constantinople, où après avoir passé par les degrés subalternes de la diplomatie, sa cour le nomma *Internonce*, qualification donnée par l'Autriche à son ambassadeur ou ministre à la cour Ottomane.

Il connoît parfaitement les auteurs anciens, a généralement beaucoup de lecture et une mémoire prodigieuse.

Il joint à la profondeur des pensées, à une pénétration vive, la connoissance des mœurs et des intérêts des nations. Suffisant personnellement à tout, lorsqu'il vouloit s'abandonner au travail, il préféroit de n'avoir auprès de lui que des agens subalternes; mais par l'habitude ou le désir de tout faire par lui-même, il négligeoit une infinité de choses sur

(1) En 1801.

lesquelles, quoiqu'il les regardât comme peu importantes, l'ordre dans les affaires, ou les intérêts individuels, demandoient quelquefois une prompte décision.

Naturellement peu communicatif, sa conduite étoit souvent un mystère pour les puissances intéressées à connoître ses vues; et ce qu'on attribuoit à une artificieuse politique, n'étoit guère que l'effet de son caractère.

D'une fermeté à toute épreuve, il montroit, dans les circonstances les plus critiques, un calme qui pouvoit paroître quelquefois le résultat de son indifférence pour les événemens de ce monde.

Il avoit, en général, de la politesse dans ses manières et ses discours, mais il ignoroit ou dédaignoit l'art de se concilier l'affection. Sans goût, sans passion, sans famille (1), insensible aux jouissances de la vanité, il avoit pour la fortune cette insouciance qu'on peut remarquer dans plusieurs savans absorbés par

(1) Il avoit, à Linz, une vieille sœur, religieuse, je crois, et à laquelle il faisoit une pension de trois cents florins; il avoit aussi un frère employé dans la chancellerie d'Etat; homme de mérite, et qui mourut dans son emploi pendant le ministère du Baron.

l'étude, et qui naît de l'aversion de tout soin domestique. Loin de rechercher les honneurs, il paroissoit plutôt vouloir les éviter (1). Son détachement de tout intérêt (2) et de tout

---

(1) L'Empereur, de son propre mouvement, lui envoya le grand ordre de Saint-Etienne, accompagné d'une lettre qui lui ôtoit la possibilité du refus.

(2) Il refusa les appointemens de chancelier de Cour et d'Etat, montant à soixante-dix mille florins, et à plusieurs reprises, des dons considérables de son Souverain; et il ne mit aucune ostentation dans ces refus. Il ne profita de sa place sous aucun rapport; et lorsqu'il la quitta, l'Empereur lui donna une terre en Hongrie, seul bienfait qu'il ait accepté. Cependant on a dit et même imprimé que le baron de Thugut, pour des services secrets rendus au Gouvernement françois, tandis qu'il étoit internonce de l'Empereur à Constantinople, reçut de la cour de Versailles, à l'insçu de celle de Vienne, et jusqu'à l'époque de la révolution, une pension de soixante-dix mille francs; mais on a prétendu, d'un autre côté, que M. de Thugut, avant même que cette imputation devînt publique, avoit prévenu lui-même l'empereur François II, en lui mettant sous les yeux des lettres de l'Impératrice-Reine, Marie-Thérèse, et du prince de Kaunitz, son premier ministre, qui l'autorisoient à accepter cette pension, qui néanmoins implique contradiction avec le désintéressement que M. de Thugut a constamment manifesté au milieu des occasions de s'enrichir. Cependant on est surpris que sous aucun prétexte il ait consenti à recevoir un

desir d'élévation, ajoutoit puissamment à son esprit d'indépendance. D'autant plus inébranlable dans sa place, qu'on savoit qu'il la quitteroit sans regret, il s'y maintenoit par le seul ascendant de son génie, malgré l'opposition de toute la noblesse qui, blessée de voir un homme qui n'étoit point de sa classe, occuper la première place de la monarchie, se déclara ouvertement contre lui. Avec ces diverses qualités, il faut faire contraster une certaine lenteur ou négligence qui, s'emparant de lui quelquefois, lui faisoit perdre des momens précieux; des accès d'humeur l'empêchoient de chercher des rapprochemens, soit avec les personnes, soit avec les puissances; rapprochemens que la bonne politique exigeoit cependant.

En réfléchissant au mélange de qualités et de défauts du baron de Thugut, aux obstacles que son caractère et les circonstances ont fait naître, aux effets produits par l'esprit de parti,

---

pareil traitement. Au surplus, Joseph II, soit qu'il connût ou ignorât les motifs de la conduite du baron de Thugut, lui donna, en différentes occasions, des marques d'une grande confiance, qui lui furent continuées par ses successeurs, sur-tout par François II qui n'y mit point de bornes.

on parviendra à expliquer comment, sous le ministère d'un homme d'une rare capacité, supérieur à toutes vues personnelles, une puissante monarchie malgré l'excellence et le nombre de ses troupes, une abondance sans exemple pour elle de ressources de tout genre, a été, à force de revers et de malheurs, conduite jusqu'au bord du précipice.—Les divers traits de ce tableau et son ensemble font voir, que pour gouverner les états, le génie ne suffit point s'il n'est secondé d'une marche soutenue et propre à en favoriser l'essor. Les défauts du baron de Thugut le rendoient impropre au premier rôle; mais dans le conseil, il auroit été d'une grande utilité par ses avis, son habileté à analyser les affaires les plus compliquées, et le talent de les présenter sous leur vrai point de vue.

Avant de conclure, l'impartialité impose le devoir d'attribuer principalement aux mesures exigées par les cours de Londres et de Pétersbourg, les désastres qui précédèrent et occasionnèrent la démission du baron de Thugut. D'après ce qui m'a été assuré, il paroît que, selon le premier plan de campagne de 1799, l'archiduc Charles devoit occuper la Suisse, et de là tâcher de pénétrer en Franche-Comté; les

troupes russes, tant celles qui étoient en Italie, que le corps amené par le général Korsacow, renforcées par les troupes allemandes à la solde de l'Angleterre, devoient se rassembler sous le commandement du maréchal Suvarow, dans le voisinage de Mayence; un corps d'armée autrichienne se former près de Kehl, et l'expédition en Hollande, sous le duc d'York, n'avoir lieu que lorsque l'armée de Suvarow seroit en état de l'appuyer; car sans la coopération d'une armée en mesure de remplir cet objet, l'entreprise isolée n'offroit aucun espoir de succès.

La conduite de la cour de Vienne à l'égard du roi de Sardaigne, et dans d'autres circonstances, avoit excité à Londres, comme à Pétersbourg, une grande méfiance des intentions de l'Autriche; méfiance qui fut constamment alimentée par les réfugiés françois, qui regardoient cette Cour comme peu zélée pour leur cause. On craignoit même que l'Autriche, à l'exemple de la Prusse, se laissant tenter par des conditions avantageuses, n'abandonnât la coalition. Le cabinet de Londres rappela le chevalier Eden, son ministre à Vienne, et, en juillet 1799, envoya à sa place milord Minto; le comte Razamouski, ambassadeur

de Russie à Vienne, fut aussi remplacé par M. de Kalitscheff. Il faut conclure de là que ces deux Cours imaginèrent que MM. Razamouski et Eden mettoient trop de confiance dans les discours de M. de Thugut ; car il est impossible d'expliquer autrement le rappel de deux hommes exempts de torts, et qui jouissoient de beaucoup de considération à Vienne. A peine milord Minto et M. de Kalitscheff furent-ils arrivés, qu'ils affichèrent presque ouvertement les sentimens les plus hostiles contre M. de Thugut. L'empereur de Russie, Paul Ier, écrivit ensuite de sa propre main à l'empereur d'Allemagne, pour lui représenter la nécessité du renvoi de ce ministre ; mais François II eut à cette occasion assez de fermeté pour résister à une demande aussi inconvenante. Tous les gens attachés à l'honneur de leur pays et de leur souverain, quoique d'ailleurs ennemis du baron de Thugut, regardèrent la tentative des Cours étrangères, de se mêler des affaires intérieures d'une autre puissance, et sur-tout du choix de son premier ministre, comme une démarche également insultante et dangereuse ; et ce qui est fort étrange, c'est que le baron de Thugut, que la cour de Londres et celle de Pétersbourg met-

toient tant d'importance à faire renvoyer, étoit le seul personnage, dans la monarchie autrichienne, qui opinât pour la guerre.

Mais une autre mesure, proposée aussi par les cours de Londres et de Pétersbourg, ne fut pas repoussée avec le même succès. Séduites par des nouvelles et des projets communiqués par les agens anglois en Suisse, et par les émigrés françois en Russie et en Angleterre, et toujours en méfiance du cabinet autrichien, elles demandèrent que les troupes russes occupassent la Suisse, et que les opérations dans toute cette partie fussent confiées exclusivement au maréchal Suvarow. Celles de l'archiduc Charles en Souabe et en Suisse avoient été couronnées du succès. Ce fut en vain que la cour de Vienne représenta le danger d'un semblable changement au milieu d'une campagne, et sur-tout dans un pays dont la nature exigeoit des connoissances locales toutes particulières. Ces remontrances ne furent point écoutées : l'Angleterre et la Russie insistèrent; et François II, pénétré du principe que lui avoit inculqué son oncle Joseph II, *de ne renoncer dans aucun cas à ses liaisons avec la Russie*, céda enfin, malgré les instances de son ministre. Le baron de

Thugut, en quittant l'Empereur après une dernière conférence à ce sujet, rencontra le comte de Colloredo, lui communiqua ce qui venoit d'être résolu, et ajouta : *J'ai fait tout ce qui m'a été possible pour l'empêcher, car j'en augure les plus funestes conséquences.* On sait quel fut le résultat de cet arrangement : le général Korsacow, arrivé en Suisse avec le corps d'armée qu'il amenoit de Russie, l'archiduc Charles lui fit remettre le commandement ; pendant qu'il attendoit l'arrivée de Suwarow venant d'Italie, et qui fut retardé dans sa marche, il fut lui-même attaqué et culbuté. Les cours de Londres et de Pétersbourg blâmèrent celle de Vienne, d'avoir retiré ses troupes de la Suisse avant l'arrivée de M. de Suvarow. L'Autriche se justifia en alléguant, que l'Archiduc avoit laissé des troupes, lesquelles jointes aux Russes, étoient plus que suffisantes pour résister aux tentatives quelconques des François. Des plaintes et des récriminations sont toujours la suite ordinaire des mauvais succès entre coalisés.

L'expédition de Hollande n'étant favorisée par aucune diversion sur le continent, eut le résultat qu'on pouvoit en attendre. Le duc d'York obtint d'abord quelques succès, qui

furent promptement suivis de revers, et il se trouva trop heureux de pouvoir, à la faveur d'une convention signée le 18 octobre 1799, se rembarquer avec son armée et retourner en Angleterre.

Le baron de Thugut, en me parlant des événemens de cette époque, observa que la plupart des projets qui lui avoient été communiqués, n'étant fondés que sur des rapports infidèles et des suppositions imaginaires, *étoient plus propres à former un supplément à l'histoire de Don Quichotte, qu'à mériter une discussion sérieuse.*

FIN.

TABLE

DU SUPPLÉMENT.

Louis *XV*, page 3
La duchesse de Châteauroux, 16
Le comte de Maurepas, 23
Notice sur Louis XVI, et particulièrement sur ses dernières années, 27
Notice sur Marie-Antoinette d'Autriche, reine de France, 66
M. et madame Goupil, et madame Cahouet, 85
Sur le baron de Thugut, 89

Fin de la Table du supplément.

TABLE

ET EXPLICATION

De la plupart des noms propres omis ou seulement indiqués, dans les mémoires d'une femme-de-chambre de madame de Pompadour (1).

PAGE 425, *le duc de la V..... la Vauguyon.*
— 431, *le duc de la Val.... la Vallière.*
— 441, *madame de Mar..... Martinville.*
— 449 *et* 450, *le chevalier d'H..... d'Hénin.*
— 451 *et* 452, *le comte du L.... du Luc.*
— 464, *M....ille, Martinville.*
— 467, *cette..... cette Coalin.*
— Id. *madame de..... Coalin.*
— 468, Vasti, *madame de Coalin.*
— Id. *madame de.... Coalin.*
— 469, *madame d'E..... d'Estrades.*

(1) Ils comprennent depuis la page 399 jusqu'à la fin du volume.
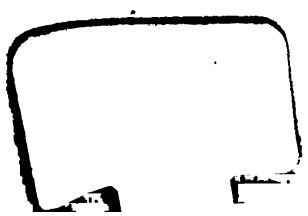
— Id. *et* 470, *le marquis de C.... Choiseul.*
— 478 *et* 479, *madame d'E... d'Estrades.*
— 481, *madame de Lu.... Luynes.*
— 512, 513, 514 *et* 515, *le marquis de C.... Choiseul.*
— 515, *le comte d'E..... Estaing.*
— 525, *madame P..... Preaudeau.*
— 526, *M. de C..... Crillon.*
— 528, *le marquis de V.... Voyer.*
— 572, *le duc de la V..... la Vauguyon.*
— 577, *la princesse de R.... Robecq.*
— 584, *comte du L.... du Luc.*
— 590, *M. de G..... Gontaut.*
— 594, *la présidente P..... Portail.*
— Id. *madame P.... Portail.*